This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,197,352

Digitized by Google

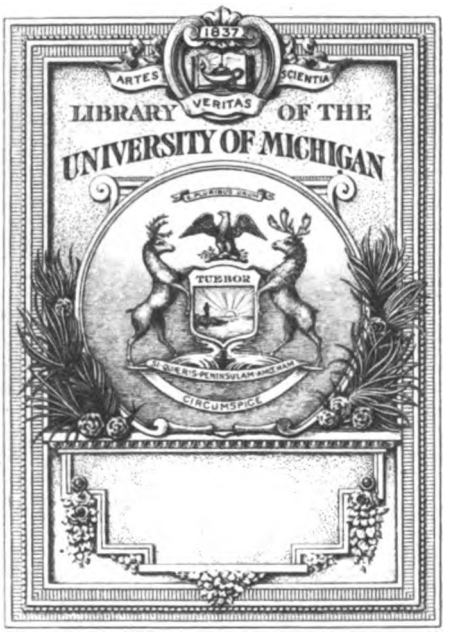

Digitized by Google

H
1
.R6

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

FONDÉE EN 1876 PAR GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

CHARLES BÉMONT ET CHRISTIAN PFISTER

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

CINQUANTIÈME ANNÉE

TOME CENT QUARANTE-HUITIÈME

Janvier-Avril 1925.

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1925

Digitized by Google

Digitized by Google

LE
DÉSHÉRITEMENT DE JEAN SANS TERRE
ET
LE MEURTRE D'ARTHUR DE BRETAGNE

ÉTUDE CRITIQUE
SUR LA FORMATION ET LA FORTUNE D'UNE LÉGENDE

(Suite et fin[1]*)*

III.

Les documents de 1216 (suite).

§ 2.

Nous venons de passer en revue toutes les assertions et tous les raisonnements qui entourent l'argument de la condamnation dans les trois documents de 1216. Est-ce que nous nous faisons illusion? Il nous semble que le problème, dans la mesure où les documents permettent de le trancher, approche de sa solution. Le témoignage du roi de France, de son fils et de ses agents, n'est pas un témoignage « formidable », et les règles les plus élémentaires de la critique nous commandent de considérer déjà comme suspecte l'allégation que nous avons encore à examiner, l'allégation du procès pour meurtre, car le contexte qui l'entoure n'est qu'un amas de finasseries contradictoires, de déformations de la vérité, et souvent d'impostures énormes.

L'assertion concernant la condamnation de Jean comme meurtrier d'Arthur a été produite sous quatre formes différentes, qui, pour des raisons que nous expliquerons, se groupent deux par deux. Philippe Auguste, à l'assemblée de Melun, et Louis, dans son manifeste, parlent de condamnation, de forfaiture de

1. Voir *Rev. histor.*, t. CXLVII, p. 161-203.

Digitized by Google

tous les biens de Jean, mais non point de condamnation à mort; à entendre Louis, il s'agit d'un procès de succession : « *Lite pendente* », dit-il textuellement, « rien ne peut nous empêcher de poursuivre notre droit[1]. » Les agents français, soit à Melun, soit à Rome, parlent de condamnation à mort.

Chose curieuse, on n'a pas relevé jusqu'ici l'énormité de cette affirmation! Et pourtant, jusqu'aujourd'hui, est-ce que la comparution d'un souverain devant un tribunal criminel n'a pas été un fait d'une exceptionnelle rareté? Mais ne songeons qu'aux hommes et aux idées du moyen âge. Avons-nous le moyen de nous représenter ce que les contemporains de Philippe Auguste pensaient là-dessus? Mais oui, puisqu'un des plus notoires, le pape Innocent III, a donné son opinion et qu'elle nous a été fidèlement, ce semble, rapportée. Or, le procès-verbal de la discussion du pape avec les trois envoyés français nous montre que non seulement il entend parler de cette affaire pour la première fois, mais que la démonstration échafaudée par eux l'ébahit et le laisse assez sceptique. Manifestement, il juge quelque peu absurde toute l'argumentation qu'on lui apporte. Mais, sur le point de la condamnation à mort, son sentiment se manifeste avec une force particulière. Il conteste absolument la valeur d'une pareille sentence : « Les barons de France n'ont pas pu condamner Jean à mort[2], » déclare-t-il, « car il est roi sacré et ainsi leur est supérieur »; et il répète : « Il n'a pas pu être condamné à mort par les barons, ses inférieurs. » Il veut dire par là *qu'il n'était pas au pouvoir* des barons de condamner Jean, et non point qu'il n'est pas possible qu'ils l'aient fait[3] : dans l'état de ses informations, il n'ose opposer un démenti aux envoyés, mais il insiste sur l'illégalité d'un jugement pareil. Il dit notamment que, si le roi d'Angleterre est cité comme vassal du roi de France, il a en tout cas le privilège de n'ester qu'aux frontières du duché de Normandie; il a donc bien fait de refuser de comparaître en d'autres conditions; à tout point de vue, la cour n'avait point le droit de le condamner à mort[4]. D'ailleurs,

1. *Manifeste, édit. citée*, p. 67.

2. « Non potuerunt judicare eum ad mortem » (Wendover-Paris, t. II, p. 657).

3. Cf. le sens de « non potuit » dans la plaidoirie du procureur de Louis à Melun : « ... Si coronam Angliae sine baronibus alicui dare non potuit... », ce qui signifie : s'il n'était pas au pouvoir du roi Jean de donner, etc...

4. Pour éviter des redites, nous ne referons pas ici l'étude de toute cette argumentation. Le pape dit également qu'on aurait pu tout au plus punir Jean

Digitized by Google

pouvait-elle considérer Jean comme coupable? Arthur avait trahi son oncle, et « celui-ci, à bon droit, pouvait le condamner à la mort la plus honteuse *sans jugement* ». La décision de la cour de France, l'attitude de Philippe Auguste après cette décision, tout paraît étrange à Innocent III. Depuis cette prétendue condamnation à mort, il le sait, il le dit, et les dénégations des envoyés ne sont pas capables de le convaincre, Philippe Auguste et son fils ont continué à traiter Jean comme le roi d'Angleterre et ont conclu trêve avec lui. En terminant la discussion, le pape lance la flèche du Parthe, et les envoyés français la reçoivent sans riposter : « On lit dans les Annales que beaucoup d'empereurs et de princes et même de rois de France ont tué des innocents », et cependant aucun d'eux n'a été condamné à mort pour cela. Qu'Arthur ait été coupable ou innocent, l'hypothèse d'une peine capitale prononcée contre Jean paraît absurde à Innocent III. L'opinion du pape, d'un personnage si bien informé, d'un des hommes les plus intelligents de l'époque, constitue assurément une bien grave présomption contre la réalité d'une pareille sentence.

Innocent III, il est vrai, bien qu'il soit pape et vive au centre de la chrétienté, ne peut point savoir tout ce qui s'y passe ni connaître l'infinie variété des coutumes et des règles. Il parle en Italien et en prêtre. Cherchons ce que devaient penser les Français. Si Philippe Auguste et ses conseillers ont songé à réunir la cour après avoir eu la certitude de la mort d'Arthur, comment, pour ces hommes, se présentait l'affaire?

La victime, Arthur, avait, depuis 1199, perpétuellement inquiété Jean sans Terre, en tant que prétendant possible à la couronne d'Angleterre, et c'était sans doute la principale des raisons qui avaient déterminé son oncle à se débarrasser de lui[1]. Arthur était aussi un vassal qui avait trahi son suzerain; cette trahison était patente. Conformément au traité du Goulet, du 22 mai 1200, il était l'homme du roi Jean et tenait de lui la Bretagne. Deux ans plus tard, dans des lettres où il rappelait que le roi de France avait défié Jean, roi d'Angleterre, il annonçait qu'il venait de faire hommage à Philippe Auguste[2]. Dès

sans Terre, non comparant, de la confiscation de son fief (p. 659). On a vu que Guilhiermoz a été obligé de convenir que Jean ne pouvait être que forbanni, et non condamné à mort, puisqu'il était contumax.

1. Voir Cartellieri, p. 148, et plus haut la note sur Aliénor de Bretagne.

2. Traité du Goulet : Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, n° 578. — Lettres d'Arthur, juillet 1202 : *ibid.*, n° 647.

Digitized by Google

lors, Jean sans Terre, aux yeux de ses contemporains, avait-il le droit de se débarrasser, sans forme de procès en sa cour, de celui qu'Innocent III appelait « proditor avunculi sui »? Oui, sans aucun doute. Le nier, ce serait méconnaître un des traits essentiels du pouvoir royal au moyen âge. Paul Viollet a écrit une page excellente qui s'applique exactement au cas, et que je demande la permission de citer :

« La fonction essentielle du roi », dit-il, « est celle de juger. Le roi est juge parce qu'il est roi... Cette notion du roi juge est commune à bien des peuples, à tous peut-être... Le prince abandonnait ordinairement le soin de juger aux gens de sa cour, ou encore il déléguait cette mission dans les provinces à ses officiers; mais il ne dépouillait pas pour cela son caractère de juge. Il resta, très longtemps, armé personnellement du droit redoutable de juger. *Voilà pourquoi nous voyons si souvent le roi prononcer seul des condamnations à mort qui nous semblent des actes odieux de vengeance ou de colère ou même prennent l'apparence de véritables assassinats...* Condamner seul et sans apparat judiciaire un criminel à la peine de mort était, de la part d'un roi, un acte tout à fait légitime[1]. »

Viollet donne des exemples qui ne sont pas tous probants. Mais il fait bien de citer l'exécution sommaire du comte d'Harcourt et de ses compagnons à Rouen en 1356, rapportée par Froissart comme un acte de « haute justice au commandement du roi ». C'est un exemple bien caractéristique. Encore au XVII^e^ siècle, aux yeux de La Roche-Flavin, si plein de respect pour les parlements, le roi Jean le Bon a eu raison[2]. Le droit de grâce accompagne le droit de punition, et Viollet aurait pu rappeler les innombrables lettres de rémission, accordées souvent aux pires criminels, et dont les registres du Trésor des chartes sont remplis. Mais précisons. Considérons le XIII^e^ siècle. Nous savons que Philippe Auguste se croyait le droit de mettre à mort un coupable. Un châtelain ayant fait pendre sans jugement de la cour du roi un forestier de l'abbaye de Preuilli, Philippe Auguste, saisi d'une plainte de l'abbé, entra en fureur et fit arrêter le châtelain; des nobles durent intervenir, d'accord avec l'abbé lui-même, pour obtenir que le roi l'épargnât et commuât

1. *Hist. des institutions politiques et administratives de la France*, t. II, p. 209 et suiv.

2. *Ibid.*, p. 211, n. 1.

Digitized by Google

la peine de mort et de destruction de maison en une expiation humiliante et un pèlerinage à Rome[1]. De même, Philippe se considérait comme maître d'absoudre un criminel[2]. Nous sommes renseignés encore plus nettement sur les idées de saint Louis. Joinville nous dit que, « quand il veoit le droit tout cler et appert, il respondoit tout senz son consoil, tout de venue[3] ». Ainsi, quand il rendait justice lui-même, ce qui était très fréquent, il ne prenait conseil que s'il ne se sentait point assez éclairé, qu'il s'agit de justice civile ou de causes criminelles. Non seulement nous le voyons pardonner à un clerc le meurtre de trois sergents du Châtelet qui l'avaient assailli et volé[4], mais en sens inverse il prononce, contre l'avis de son conseil, des peines terribles ou infamantes. Il fait brûler le nez et la lèvre à un bourgeois de Paris blasphémateur[5]. Il cite devant lui Enguerran de Couci, qui a fait juger et exécuter, pour un léger délit de chasse, trois jeunes nobles; sur les instances de ses conseillers, il se contente d'infliger une amende considérable à Enguerran et de lui enlever la haute justice de ses bois et viviers[6]; mais, d'après les *Grandes Chroniques*, il a d'abord songé à la peine capitale[7].

Ainsi, les rois de France estiment qu'ils peuvent condamner à mort. Le peuple et les moralistes[8] leur reconnaissent ce droit. De même, en Angleterre, au temps des Plantagenets, le roi est la source de toute justice et peut juger personnellement[9]. L'auteur du *Dialogue de l'Échiquier* déclare que ses sujets n'ont pas à discuter ses décisions : il peut les prendre sans examiner le droit, en se référant aux coutumes nationales, ou en consultant sa

1. *Chronique de Coggeshall*, p. 199-200.
2. *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 1987.
3. Édit. N. de Wailly, § 669.
4. *Ibid.*, §§ 115 à 118.
5. L'ordonnance contre les blasphémateurs ne prévoyait qu'une amende. Sur ce cas et d'autres sentences du même genre, voir *Ibid.*, l'*Éclaircissement* I, de Natalis de Wailly, *sur le Pouvoir royal*.
6. Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de saint Louis*, édit. H.-F. Delaborde, 1899, p. 136 et suiv.
7. Édit. Paulin Paris, t. IV, 1838, p. 351 : « L'entencion le roy estoit de faire droit jugement et de le punir d'autelle mort comme il avoit les enfans fait mourir sans soy flechir. »
8. Voir notamment l'article de Renan et Gaston Paris sur la *Fontaine de toutes sciences*, célèbre traité écrit vers le milieu du XIII[e] siècle : le roi a le droit de massacrer ses sujets (*Hist. litt. de la France*, t. XXXI, p. 298).
9. Stubbs, *ouvr. cité*, t. I, p. 662 et suiv., 712 et suiv., 722. Article de l'assise de Northampton cité p. 722, n. 2.

Digitized by Google

conscience, ou par un mouvement purement arbitraire de sa volonté. Il est dans la main de Dieu et est inspiré par lui[1].

Philippe Auguste émettait donc un vain paradoxe, qui ne trompait personne, en déclarant que, par le seul fait du meurtre d'Arthur, Jean avait forfait son royaume. Mais nous allons plus loin, et nous tenons pour invraisemblable qu'il se soit risqué à intenter au roi d'Angleterre un procès pour meurtre. Il devait son appui au jeune comte de Bretagne, c'est entendu; et assurément Jean sans Terre lui-même était honteux de son acte. L'égorgement d'un adolescent, du fils d'un frère, n'est point chose qu'on avoue, ni que les historiographes puissent rapporter sans horreur. Le sang-froid avec lequel le souverain pontife parle d'un pareil événement nous choque et a pu choquer les contemporains. Les chroniqueurs anglais, sauf l'annaliste de Margan, n'ont fait à la tragédie de Rouen que des allusions embarrassées. Mais Philippe Auguste ne pouvait que *venger* par les armes la mort du jeune homme, car Jean sans Terre était roi et ne pouvait pas être *jugé* pour un acte qu'il avait accompli lui-même comme juge souverain, comme roi, et dont il ne devait compte qu'à Dieu. La mort d'Arthur était l'effet d'un *judicium*[2] et non d'un *murdrum*.

Jean ne pouvait donc être mis en accusation. Encore moins pouvait-il être condamné à mort. Guilhiermoz a beau nous parler de forbannissement et de coutumes qui autorisent la condamnation par contumace; quand bien même son argumentation sur le forbannissement, dont aucun texte ne parle, serait acceptable, elle n'aurait aucune valeur pour ce qui regarde une personne royale. Il faudra des siècles, il faudra maintes révolutions pour qu'on voie en Occident un roi condamné à la mort ou à l'exil. Les écrivains politiques du moyen âge parlent parfois, en théorie, de la légitimité du régicide[3]. Ils ne supposent pas qu'un

1. *Dialogus de Scaccario*, édit. A. Hughes, C. G. Crump et C. Johnson, 1902, p. 55.

2. Le chroniqueur de Coggeshall, à propos de la tentative de mutiler Arthur faite à Falaise sur l'ordre de Jean, prête cette expression à certaines personnes de l'entourage du roi d'Angleterre : « Si tam infaustum *judicium* de domino Arturo nepote suo exercere praesumpsisset... » (*Chron. Anglicanum*, p. 141).

3. Par exemple, en Angleterre, Jean de Salisbury, dans son *Policraticus* (1159). Sur l'inanité du précepte que « le tyran doit être tué » en un temps où la royauté est de droit divin, voir les réflexions de E.-F. Jacob, dans *Social*

Digitized by Google

roi puisse être condamné à mort par un tribunal, attendu que, comme le dit le pape, un roi consacré ne peut pas être jugé par des barons[1]. En Angleterre, en 1215, les barons n'eurent point l'idée de forbannir Jean ; ils renoncèrent seulement à leur allégeance. Édouard II et Richard II, plus tard, furent contraints à abdiquer et mis à mort mystérieusement, mais non point condamnés à mort ni exilés. Faut-il rappeler qu'Henry III, malgré tous ses torts, fut conservé sur le trône[2]?

Philippe Auguste, qui avait mis *hors de pair* la royauté, aurait sans doute été, en d'autres circonstances, le premier à repousser l'idée d'un procès criminel analogue à celui qu'en 1216 il a estimé de son intérêt d'imaginer. Il avait prévu les objections que lui ferait le pape, et c'est pourquoi lui et ses agents, dans le manifeste de 1216 et dans les déclarations de Melun et de Rome, se placent sur le terrain du droit féodal, réduisent ce prétendu procès criminel engagé contre un roi à une poursuite contre un homme lige qui a tué un autre homme lige du roi de France[3]. Mais, même produite sous cet angle,

and political ideas of some great mediaeval thinkers, edited by F. J. C. Hearnshaw, 1923, p. 82. Cf. les textes cités par Gierke et Maitland, *Political theories of the Middle Ages*, 1900, p. 143, n. 130.

1. Dans sa discussion avec les envoyés français, la question est nettement posée et les difficultés ne sont pas évitées. Un roi vassal d'un autre roi, disent les envoyés, doit pouvoir être jugé comme vassal, par ses pairs, s'il a tué un de ses pairs. Non, répond le pape, car un roi consacré est supérieur à des barons et ne peut être jugé par eux. Innocent III parle exactement comme Bracton le fera cinquante ans plus tard : « Rex parem non habet, nec vicinum, nec superiorem... Parem autem habere non debet nec multo fortius superiorem... Satis erit illi pro poena quod Deum expectet ultorem » (voir l'introduction de F. W. Maitland au *Bracton's Note Book*, t. I, 1887, p. 31). Mais alors, ripostent un peu sottement les envoyés français, le roi d'Angleterre pourrait venir impunément tuer des barons français. Le pape aurait eu beau jeu à répondre que c'était précisément ce qui était arrivé toutes les fois qu'un des descendants de Guillaume le Conquérant avait porté les armes en France. C'était par la guerre, et non par des procès criminels, que les différends se réglaient entre les rois de France et d'Angleterre.

2. Pollock et Maitland (*History of English Law*, t. I, 2e édit., 1898, p. 183) citent la guerre des Barons comme l'événement prouvant le mieux que la loi anglaise n'a aucun moyen de punir le roi ou de le forcer à réparer ses torts.

3. *Manifeste*, édit. citée, p. 66. Voir aussi les procès-verbaux de Melun et de Rome. C'est une des raisons pour lesquelles les agents français insistèrent sur le fait que Jean avait été jugé par ses pairs : « ... in curia vestra, per judicium parium suorum... », dit le procureur de Louis à l'assemblée de Melun, tandis que Philippe Auguste a déclaré simplement : « Damnatus fuit in curia nostra. » En cour de Rome, les agents français répètent la formule : « ... in

Digitized by Google

leur argumentation pouvait être réfutée, car, nous l'avons dit, Philippe Auguste n'avait plus le droit de représenter le meurtrier d'Arthur comme son homme lige. Jean ne l'était plus, ayant été dépossédé par la sentence de 1202 de tous les fiefs qu'il tenait du roi de France. C'est là une constatation d'importance capitale, et qui éclaire tout. Du moment que Jean n'était plus vassal de Philippe Auguste, et que, chef de dynastie, il pouvait mettre à mort son neveu, il ne pouvait pas être cité. Voilà pourquoi, dans les documents de 1216, il n'est jamais question du procès

curia regis Francorum, per judicium parium suorum. » Dans le manifeste ci-dessus cité, on met en parallèle la prétendue condamnation de 1194 (« citatus et accusatus et in judicio coram paribus suis et per eos legitime tanquam proditor condemnatus ») et la prétendue condamnation en raison du meurtre d'Arthur (« in curia karissimi domini regis Francie, cujus ambo erant homines ligii, per pares suos citatus, et per eosdem pares... condempnatus »). Voir ces textes dans Wendover-Paris, édit. Luard, t. II, p. 651-652, 657, et *Manifeste*, p. 65-66. Il s'agissait à la fois de prouver que le procès était purement féodal et de convaincre le pape, le légat et l'Église anglaise que toute garantie avait été offerte au coupable contumax. On sait combien les Anglais de toute classe tenaient au jugement par les pairs; il était dit à l'art. 39 de la Grande Charte : « Nullus liber homo capiatur vel imprisonetur, aut disseisiatur, aut utlagetur, aut exuletur, aut aliquo modo destruatur, nec super eum ibimus, nec super eum mittemus, nisi per legale judicium parium suorum » (cf. le commentaire de Mac Kechnie, *Magna Carta*, 2nd edit., p. 375 et suiv.). — Comme on le voit, dans les textes de 1216, il est question des pairs de Jean sans Terre, considéré comme vassal de Philippe Auguste, mais il n'est pas parlé des « douze pairs de France » ni de « cour des pairs ». Du reste, quelques mois après, en juillet 1216, le procès d'Érard de Brienne fut jugé à la cour de Philippe Auguste « a paribus regni nostri, videlicet A. Remensi archiepiscopo, W. Lingonensi, W. Cathalaunensi, Ph. Belvacensi, Stephano Noviomensi episcopis et O. duce Burgundie et a multis aliis episcopis et baronibus nostris » (Langlois, *Textes relatifs à l'histoire du Parlement de Paris*, p. 32, n° XIX). Ce texte nous montre que déjà on réservait le titre de « pairs du royaume » aux prélats et barons figurant sur la liste « classique » des douze pairs, mais qu'en revanche d'autres barons et prélats siégeaient à côté d'eux avec le même droit de conseiller le roi et de proposer à son approbation un jugement. Nous ne pouvons donc que répéter ici les remarques que nous avons faites plus haut, en parlant du procès de 1202 et du jugement par les pairs : non plus à propos de la condamnation imaginaire qu'à propos de la condamnation réelle, on ne peut dire que les contemporains aient mentionné « un arrêt de la cour des pairs ». C'est plus tard que la terminologie se précisera. Les agents de Philippe Auguste avaient toutes sortes de raisons de s'en tenir à de vagues indications, attendu que, en 1202, et après le meurtre d'Arthur, comme en 1216, le duc de Bourgogne se trouvait être, parmi les six pairs laïques de la liste « classique », le seul pouvant siéger. Si Jean avait été condamné « par jugement des douze pairs de France », l'ajournement et la sentence de mort auraient eu pour auteurs quelques prélats et un seul baron laïque. Or les gens d'Église se récusaient en cas de condamnation capitale.

Digitized by Google

de 1202 : ce procès était inconciliable avec la justification élaborée par les Français. En ce qui nous concerne, nous avons le droit de répéter : du moment que le procès de 1202 est authentique, le prétendu second procès est une invention.

Achevons notre démonstration. A la preuve logique, ajoutons la preuve historique. Si l'on examine les circonstances, on constate qu'aucune date vraisemblable ne peut être fixée pour le second procès. M. Powicke qui, avec bien des réticences, croit à sa réalité, nous fait un aveu dépouillé d'artifice. « Si Philippe Auguste a condamné Jean pour meurtre », nous dit-il, « la date naturelle serait le commencement de l'année 1204, avant la dernière campagne et la chute de Rouen[1]. » Mais il observe que la condamnation pourrait avoir été prononcée en 1203, ou en 1205, ou une autre année[2]; et il considère comme une hypothèse séduisante qu'elle ne l'ait été qu'en 1213, au moment où Philippe Auguste fut invité par le pape à dépouiller de son royaume Jean, excommunié[3]. L'incertitude de M. Powicke se comprend, et est mieux fondée que ses conclusions.

Rappelons les faits et les dates. Immédiatement après la sentence prononcée contre Jean sans Terre sur l'appel des barons poitevins, en avril 1202, Philippe Auguste envahit la Normandie. Tandis que Jean, surpris dans son indolence, lève des subsides et des troupes et invite les villes normandes à « défendre sa terre », le roi de France s'assure des places de la frontière du Nord-Est : Eu, Aumale, Drincourt, Mortemer, Lions, etc... Puis il va assiéger Gournai, qui est pris avant le 13 juillet 1202[4]. Il investit Arthur du comté de Bretagne, du duché d'Aquitaine, des comtés d'Anjou et du Maine; il se réserve pour lui-même la Touraine et la Normandie. Après avoir reçu l'hommage d'Arthur, il l'envoie sur la Loire pour qu'il prenne possession de ses fiefs. C'est alors que le coup de main de Mirebeau livre Arthur à Jean sans Terre. La guerre change de théâtre principal : la Touraine, l'Anjou, le Maine sont ravagés. La fin de l'année n'amène point les trêves d'usage. Jean sans Terre, après avoir menacé

1. *Loss of Normandy*, p. 461.
2. *Ibid.*, p. 459.
3. *Ibid.*, p. 471. Voir plus loin.
4. Comme on l'a vu plus haut, Guillaume le Breton considère la conquête de ces places comme le juste châtiment de l'enlèvement d'Isabelle d'Angoulême. Cf. Guilhiermoz, *mém. cité*, p. 46 : « La Normandie était restée justement hors de cause dans l'affaire de 1202. »

Digitized by Google

les barons bretons d'un malheur qui frappera son neveu Arthur s'ils se rallient à Philippe Auguste, ordonne à Hubert de Bourg, gardien du jeune prisonnier à Falaise, de le faire aveugler et châtrer, pour le rendre, dit la Chronique de Coggeshall, « inapte à être prince[1]. » Huberg de Bourg refuse d'obéir, mais le bruit de la mort d'Arthur se répand, vers le mois de décembre 1202; si les barons bretons se sont réunis à Vannes et ont demandé à Philippe Auguste d'ajourner Jean devant sa cour, c'est sans doute à ce moment-là[2]. Les documents contemporains ne permettent pas de dire que Philippe Auguste ait cédé à leur suggestion et cité Jean sans Terre, mais ils montrent le roi de France se conciliant les barons de la Bretagne et du Maine et leur confiant la direction de la guerre dans l'Ouest. Pour lui, il retourne en Normandie et en continue la conquête. Jean se voit trahi de tous côtés; dès le mois de janvier 1203, Robert de Séez, comte

1. « Ad principandum inutilis » (p. 139). Ce qui prouve bien que, comme nous l'avons dit plus haut, Jean a prémédité longuement la perte d'Arthur et que ce sont les prétentions possibles de son neveu à la couronne d'Angleterre qui l'ont décidé à le sacrifier.

2. Cette hypothèse très judicieuse a été formulée par M. Bémont (*mém. cité*, p. 290 et suiv.). Ainsi se trouveraient conciliés une partie de la « tradition bretonne » si souvent invoquée par M. Powicke et le texte de la *Chronique de Coggeshall*, relatant la fureur des Bretons à la fausse nouvelle qu'Arthur avait été mutilé et mis à mort dans son cachot de Falaise : « Ad tales igitur rumores, Britones... debacchati sunt, jurantes quod nunquam deinceps ab expugnatione regis Anglie conquiescerent » (p. 141). On sait en quoi consiste la « tradition bretonne » : selon les historiens de cette province, de Le Baud à Le Moyne de La Borderie, la noblesse du duché s'est réunie en assemblée, après le meurtre d'Arthur à Rouen, et a demandé au roi de France l'ajournement de Jean sans Terre; en conséquence de quoi, la cour des pairs a prononcé la confiscation de tous les fiefs qu'il tenait en France. Selon M. Bémont, la fureur dont parle le chroniqueur anglais a pu s'exprimer, dans une assemblée de nobles bretons, par une demande d'ajournement qui n'a pas eu de suite, la nouvelle de la mort d'Arthur à Falaise ayant été démentie. Nous accepterons volontiers cette supposition. Mais il se peut aussi que la réunion de la noblesse bretonne ait eu lieu un peu plus tard, à la fin de janvier 1203, lorsqu'on apprit qu'Arthur avait été transféré à Rouen. Les nobles se seraient alors réunis pour sommer, de concert avec Philippe Auguste, le roi Jean de leur livrer Arthur. Le chroniqueur de Coggeshall nous dit en effet : « Arthurus a Falesia usque Rothomagum perducitur... Rex autem Gallie Philippus *cum Britonibus* instanter regi Anglie mandaverunt quatinus traderet eis Arturum... mandatis minas feroces adjicientes « (*Ibid.*, p. 143). Quoi qu'il en soit, la « tradition bretonne » ne peut être acceptée que dans la mesure, d'ailleurs assez faible, où elle peut être accordée avec la *Chronique de Coggeshall*. Autant celle-ci est digne de confiance, autant la prétendue tradition bretonne est suspecte. Je donnerai plus loin des raisons nouvelles de ne lui reconnaître aucune autorité.

Digitized by Google

d'Alençon, l'abandonne, et c'est sans doute un des événements qui le déterminent à supprimer Arthur (3 avril). Vers la fin d'avril, il apprend que Hugues de Gournai et Pierre de Meulan ont passé à l'ennemi. Avant le 5 juillet, Philippe Auguste s'empare de Vaudreuil, qui commande le confluent de la Seine et de l'Eure, et cet événement fait grand bruit. Au cours de toute l'année 1203, nous n'apercevons dans aucun texte digne de foi aucune trace de modification dans l'attitude du roi de France. Il fait la guerre, ne s'occupe que de guerre, et ses succès suivent leur cours. Il est décidé à les poursuivre sans se laisser arrêter par personne. Le pape ayant envoyé un légat pour l'amener à suspendre les hostilités, il obtient de ses barons des chartes où ils déclarent qu'ils lui ont conseillé de ne point céder aux instances du Saint-Siège (juin à août 1203). A l'assemblée de Mantes, le 22 août, le roi répond au légat que le pape n'a à se mêler *ni d'une question de droit féodal ni d'une affaire entre deux rois*[1]. Ainsi, toute cette guerre est justifiée par le *jus feudi*, par la sentence de confiscation prononcée l'année précédente sur l'appel des barons poitevins; Philippe Auguste, qui a des ambitions illimitées et caresse le rêve de conquérir l'Angleterre[2], ajoute qu'il s'agit aussi d'un « negotium quod vertitur inter reges ». Bien entendu, dans aucun de ces documents, il n'est dit un mot du meurtre d'Arthur[3], et pour une bonne raison : dans le parti du roi de France, personne n'en sait encore rien. On est inquiet, assurément[4], et même avant la date réelle de la mort d'Arthur on a pris des précautions pour le cas où il vien-

1. Voir la lettre adressée à Philippe Auguste le 31 octobre 1203 (Potthast, n° 2009), où le pape rappelle la réponse que lui a faite le roi : « ... quod de jure feudi et homine tuo stare mandato sedis Apostolicae vel judicio non teneris et quod nihil ad nos pertinet de negotio quod vertitur inter reges. »

2. Voir notamment la *Chronique de Coggeshall*, p. 145 et 148.

3. Je répète ici que, à moins de prêter gratuitement à Innocent III une duplicité vraiment déconcertante, on ne peut admettre un instant la supposition faite par P. Guilhiermoz que le pape a écrit ses lettres du 31 octobre à Philippe Auguste, à Jean sans Terre et à l'abbé de Casemario, sachant qu'Arthur avait été assassiné par le roi Jean et que celui-ci a été, de ce fait, condamné à mort. Ces lettres, où il se défend d'intervenir dans une question de fief et manifeste la volonté d'apaiser une querelle entre « frères », prouvent jusqu'à l'évidence qu'il n'a même pas le plus léger soupçon de pareils événements.

4. Charte d'octobre 1203 pour Guy de Thouars, réservant le droit d'Arthur si ce prince est encore en vie : « Salva fidelitate Arturi si vivus fuerit » (Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 783).

Digitized by Google

drait à décéder[1]; mais le secret de la tour de Rouen n'a pas été livré, et il est d'usage de garder les prisonniers de marque avec tant de vigilance et dans un tel mystère que l'absence de nouvelles n'est pas pour le roi de France une preuve de la mort d'Arthur[2].

A la fin de l'année 1203, Philippe Auguste a presque achevé la conquête de la Normandie orientale, sur la rive droite de la Seine, et il a commencé celle de la Normandie occidentale. L'Évrecin est entre ses mains et Château-Gaillard est assiégé. Jean sans Terre, effrayé, regagne l'Angleterre et le 10 février 1204 il adresse à ses sujets un manifeste bien intéressant pour nous : « Vous savez assez », écrit-il, « et le monde entier sait comment le roi de France, contre Dieu et la raison, et contre sa charte et son serment, ne cesse de nous faire la guerre *et de rechercher notre déshéritement*. A cause de cela, nous sommes venu en Angleterre, grâce à Dieu, sain et sauf, et *tous les habitants du royaume d'Angleterre nous ont reçu avec honneur comme leur seigneur*... Jamais plus grande nécessité n'a surgi ni ne pourra surgir pour nous[3]. » Ce manifeste du 10 février est l'exact parallèle de la déclaration de Mantes : Philippe Auguste exécute une sentence de déshéritement, et il poursuit aussi « une affaire entre rois ». Son adversaire sent sa couronne vaciller sur sa tête.

Est-il besoin d'ajouter qu'il n'est fait ici aucune allusion à une seconde sentence? Une condamnation pour le meurtre d'Arthur n'a pu être, en aucun cas, prononcée avant la rédaction de ce manifeste. Il n'est pas besoin, pour s'en convaincre, de se référer à la charte où, cet hiver-là, Philippe Auguste confirma aux chanoines de Saint-Maurice d'Angers un droit qui leur avait été octroyé par son « ami et fidèle Arthur, duc de Bretagne », en des termes qui supposent qu'Arthur est en vie[4]. La date de

1. *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 752 et p. 506 (charte d'hommage de Maurice de Craon). Voir plus loin.

2. Voir, à ce sujet, les détails intéressants donnés par M. Powicke, p. 360.

3. *Rotuli Chartarum*, édit. Duffus Hardy, p. 133 *b*-134. Reproduit dans Powicke, p. 480-481.

4. « Noverint universi... quod *amicus et fidelis noster* Arturus, dux Britannie, dedit ecclesie... Nos autem, ad petitionem *amici et fidelis nostri* Guillelmi de Rupibus, senescalli Andegavensis, dictam donationem ratam habemus... » (Cartellieri, *Philipp II August*, t. IV, 2e partie, p. 641, P. j. n° 9). Je n'ai pas besoin d'ajouter que, si Arthur était réputé mort, le rédacteur de la charte

Digitized by Google

cette charte est malheureusement imprécise. Nous possédons une preuve moins contestable : au mois d'avril 1204, vers le 11 ou le 12, le légat, l'archevêque de Cantorbéry, les évêques de Norwich et d'Ely, Guillaume le Maréchal et le comte de Leicester arrivent en France pour demander la paix; Philippe Auguste exige qu'on lui livre soit Arthur, soit, si ce dernier est mort, sa sœur Aliénor, et réclame toutes les terres possédées par le roi d'Angleterre sur le continent[1]. Il est bien clair que ces négociations, qui avortèrent, n'auraient pas eu lieu si, *auparavant*, Jean avait été condamné à mort pour le meurtre d'Arthur. On ne négocie pas avec un condamné à mort. Et si le prétendu procès pour meurtre n'avait pas entraîné une condamnation à mort[2], il n'aurait pas eu lieu, même en ce cas, *avant* cette entrevue, puisque Philippe Auguste y parla en homme qui, officiellement, n'était pas sûr de la mort d'Arthur.

Donc, aux premiers mois de 1204, *Jean considérait que Philippe Auguste poursuivait son déshéritement, mais c'était en vertu du procès de 1202 : aucun autre n'avait pu avoir lieu.*

Il est vrai que c'est un peu plus tard, entre les vaines négociations d'avril et la reddition de Rouen (24 juin), que MM. Powicke et Cartellieri proposent de placer l'ajournement et la condamnation de Jean comme meurtrier d'Arthur. M. Cartellieri écrit qu'après le départ des ambassadeurs anglais « la cour des pairs (*sic*) se réunit de nouveau, et Jean fut mis en accusation pour *murdrum*, c'est-à-dire meurtre avec guet-apens. Comme jadis, il ne fit rien pour se disculper, n'envoya pas de représentant. Il fut donc, d'après la coutume du royaume de France, considéré comme convaincu, et fut condamné à la peine de mort qui frappe le *murdrum*, comme s'il avait été présent. C'est ce qu'on appelle la seconde condamnation de Jean, qui lui enlevait la Normandie

n'emploierait pas, pour le qualifier, la même formule que pour qualifier Guillaume des Roches, qui est vivant. Mais la date de l'acte (entre le 1er novembre 1203 et le 24 avril 1204) ne permet guère de s'en servir pour une démonstration; il peut être contemporain d'une autre charte donnée à Vernon en janvier (Delisle, n° 802), mais Philippe Auguste a pu se trouver à Vernon à une autre date.

1. La principale source est la *Chronique de Coggeshall*, p. 144-145. Pour les autres références et la date, voir Powicke, p. 382, n. 4; cf. Paul Meyer, édit. de l'*Hist. de Guill. le Maréchal*, t. III, p. 176, n. 2.

2. Je rappelle que, dans une partie des documents officiels de 1216, il n'est pas parlé de condamnation *à mort*, mais seulement de déshéritement.

Digitized by Google

et tous ses biens tenus en fief de la couronne de France, et cela pour toujours, d'après un jugement unanime (!) de ses pairs et du reste des barons français. On sait aussi peu de chose sur le temps que sur le lieu. Mais, d'après l'ensemble des circonstances et la coutume d'alors, on peut conclure que le jugement fut prononcé au temps de Pâques, c'est-à-dire vers le 25 avril 1204, probablement à Paris. Au procès succéda immédiatement la campagne en Normandie occidentale, comme la continuation de l'exécution de l'arrêt[1] ». Il serait facile de mettre en relief les bizarreries de cet exposé, où l'on nous parle notamment d'un arrêt dont l'exécution a commencé avant qu'il fût rendu. Mais il suffit de nous demander si l'hypothèse d'un procès à la date du 25 avril 1204 est en accord possible avec les textes et avec les circonstances.

Le document où nous trouvons les détails les plus précis sur les événements d'avril 1204 et où MM. Powicke et Cartellieri cherchent leurs meilleurs arguments est le *Chronicon anglicanum* de Coggeshall. C'est là que nous puisons nos informations sur les vaines propositions de paix des ambassadeurs anglais, dont nous avons parlé tout à l'heure. D'après le *Chronicon*, Philippe Auguste avait imposé aux envoyés de Jean des conditions humiliantes, impossibles à accepter. Il cédait à deux sentiments : l'enivrement de sa victoire, qui le persuadait qu'il aurait bientôt « toute la terre du roi », et d'autre part la volonté de venger Arthur, car, sans en avoir la certitude officielle, il croyait alors à l'assassinat : « Il était furieux du meurtre d'Arthur, qu'on lui avait dit avoir été noyé en Seine; il avait juré, paraît-il, que jamais de sa vie il ne cesserait de poursuivre le roi Jean, *jusqu'à ce qu'il l'eût privé de son royaume.* » Aux environs de Pâques, il assiégea Falaise[2]. De cette page, MM. Powicke et Cartellieri concluent que Philippe Auguste, sachant le meurtre d'Arthur, ajourna Jean sans Terre. Mais comment ne s'étonnent-ils point que le chroniqueur de Coggeshall, qui a seul mentionné la sentence de 1202, ne dise pas un mot de cette seconde action, et ne voient-ils pas que son récit exclut toute idée d'ajournement et de procès criminel? Philippe Auguste oppose aux propositions anglaises des contre-propositions inacceptables, comme un

1. « ... Der Feldzug in die westliche Normandie schloss sich als fortgesetzte Vollstreckung unmittelbar an... » (*ouvr. cité*, t. IV, 1re partie, p. 189-190).

2. Coggeshall, p. 145.

Digitized by Google

homme qui est sûr de sa victoire, et veut une vengeance complète, rêve même de « priver de son royaume » son rival. C'est tout ce que dit le chroniqueur. L'ensemble de nos renseignements prouve que sa version doit être acceptée telle quelle.

A cette date, en effet, Philippe Auguste n'avait plus qu'à cueillir le fruit de sa politique et de son labeur guerrier. Il se considérait comme sûr désormais de la conquête des domaines angevins, et il l'écrivait au roi d'Aragon[1]. L' « imprenable » Château-Gaillard, il l'avait pris, le 6 mars. Rien ne l'arrêterait plus. Les plus solides appuis de Jean sans Terre fléchissaient. Les deux seigneurs qui avaient accompagné le légat en France pour demander la paix, Guillaume le Maréchal et le comte de Leicester, ne retournèrent en Angleterre qu'après avoir pris des arrangements personnels avec le roi de France[2]. Quant au roi Jean lui-même, qui n'osait plus quitter l'Angleterre, que pouvait-on craindre de lui? Depuis de longs mois, il n'agissait plus, ne s'occupait que de sa jeune femme, avec laquelle, nous dit crûment un chroniqueur, il restait couché jusqu'à midi. Il était un objet de scandale en Angleterre et de risée en France. Pourquoi donc Philippe Auguste l'aurait-il ajourné une seconde fois devant sa cour? Le meurtre d'Arthur n'était pas un fait avéré qui pût appuyer solidement une action judiciaire : les bruits qui couraient permettaient seulement de l'engager ; mais ils étaient impossibles à vérifier, ainsi que nous le prouvera l'incertitude où nous verrons Philippe Auguste retomber encore l'année suivante. Le roi de France avait trop d'astuce pour commencer un procès en ces conditions. Aussi bien, la sentence de 1202 suffisait, et elle s'exécutait. Le parti qu'on pouvait tirer des rumeurs d'assassinat qui s'étaient répandues, Philippe Auguste l'en tirait : quatre cents chevaliers bretons, qui avaient d'ailleurs bien d'autres griefs à faire valoir contre les Anglais, répondirent à l'appel du « régent[3] » de Bretagne, Guy de Thouars, s'emparèrent du Mont-Saint-

1. « Quamquam orbem universum scire credamus victoriam quam nuper habuimus de rege Anglorum, tamen, ut serenitas vestra clarius intelligat, principalia duximus enarrare, in primis quod cepimus Gisors et Leon, et praeter civitatem Rothomagensem, totam devicimus Normanniam, et insuper universam Pictaviam et Andegavensem comitatum sine deminutione aliqua obtin[ui]mus » (Martène, *Thesaurus*, I, 798).

2. *Hist. de Guillaume le Maréchal*, t. II, vers 12854-12900.

3. « Guido de Thoarcia, qui ducatum Britannie tunc regebat... » (Chron. en prose de Guillaume le Breton, § 131 ; édit. Delaborde, t. I, p. 220).

Digitized by Google

Michel, vinrent rejoindre le roi de France au mois de mai, et il se servit d'eux pour soumettre le Cotentin[1]. Il est fort possible qu'à cette époque, en quelque assemblée guerrière dont aucune mention n'a été conservée, le roi de France ait parlé des bruits sinistres qui couraient, et qu'il ait, aux applaudissements de ses barons, juré de tirer vengeance de Jean. Le récit du chroniqueur de Coggeshall n'est pas le seul texte qui suggère cette hypothèse[2]. Un serment de vengeance de Philippe Auguste, approuvé par les grands, n'a rien d'invraisemblable.

Le 24 juin 1204, les bourgeois de Rouen ouvrirent les portes de la capitale normande, sans attendre le délai de vingt jours qu'ils avaient demandé dans l'espoir de recevoir des secours. La conquête de la Normandie, commencée avant même qu'Arthur fût devenu le prisonnier de Jean sans Terre, était achevée, en exécution de la sentence de 1202. Plus tard, les chroniqueurs du milieu du XIII^e^ siècle embrouilleront les dates et les faits et feront de cette conquête la conséquence du meurtre d'Arthur. Mais les

1. M. Powicke ne considère pas cette rescousse des Bretons comme la conséquence d'une seconde sentence. Il croit que Guy de Thouars doutait encore de la mort d'Arthur, et il montre que les Bretons avaient, en tout cas, « une longue liste d'injures à venger » (*ouvr. cité*, p. 380). On ne peut pas lire les exposés, très probes, de MM. Powicke et Cartellieri, sans y recueillir à chaque instant des arguments contre leur propre thèse.

2. « Johannes rex Angliae Arturum... crudelissime jugulavit... Guera inter regem Francie et regem Anglie fit solito gravior » (*Chron. Anonymi Laudunensis*, édit. Cartellieri, p. 61). Guillaume le Breton, dans sa *Philippide*, est encore plus net, et de ses vers on a sans doute le droit de conclure qu'entre les deux voies qui s'offraient à Philippe Auguste comme à tout homme au moyen âge, voie du jugement légal ou voie de la vengeance, le roi a choisi solennellement la seconde :

« Arturique studet *ultor* necis esse Philippus »,

dit Guillaume le Breton dans un sommaire du livre VI établi avant qu'il eût séparé les livres VI et VII (t. II, p. 150). Et dans le livre VII il écrit :

« ... rex iratus in arma cohortes
Rursus agit, properans ut talio digna Johanni
Tandem retribui possit pro morte nepotis,
Pro tot flagitiis, pro tot furialibus actis,
A quibus ille miser se refrenare nequibat. »

(VII, vers 15 et suiv.; t. II, p. 177.)

Le mot *talio*, en langage juridique, s'appliquerait plutôt à un jugement qu'à une vengeance. Mais le poète n'y regarde pas de si près. La date qu'il propose pour une campagne faite ainsi pour venger la mort d'Arthur (printemps de *1203*) est d'ailleurs inacceptable.

Digitized by Google

contemporains n'ont, bien entendu, fait aucune confusion de ce genre. M. Cartellieri cite les réflexions que leur a inspirées cet grand évènement, dont ils n'ont pas méconnu l'importance extraordinaire[1]. Chose étrange, il n'a pas été ébranlé par la constatation qu'aucun d'entre eux n'attribue la promptitude foudroyante des derniers succès de Philippe Auguste à une condamnation infamante frappant son adversaire : aucune trace, en effet, de pareille idée dans Rigord, ni dans les ouvrages de Guillaume le Breton, ni même dans le *De Principis instructione*, écrit après l'expédition de Louis de France (1216-1217) par Giraud de Barri, qui déteste la tyrannie des Plantagenets et a la manie de moraliser à tout propos[2].

Philippe Auguste acheva ensuite la conquête du Poitou, et si complet était son triomphe, en cet été de l'année 1204, qu'il songea certainement à la conquête immédiate de l'Angleterre. Depuis la prise de Rouen jusqu'en 1206, tout en continuant à guerroyer dans l'Ouest, il entreprit des négociations et fit des préparatifs qui inquiétèrent vivement les conseillers de Jean sans Terre et les obligèrent à mettre les côtes en défense[3]. Philippe Auguste a-t-il été tenté, comme l'a supposé en passant M. Powicke, d'appuyer à ce moment-là ses prétentions conquérantes sur une condamnation de Jean pour meurtre, et la seconde sentence aurait-elle été prononcée après l'achèvement de la conquête de la Normandie? Nous avons des documents qui démontrent péremptoirement qu'il n'en fut rien. C'est d'abord la lettre adressée par Innocent III aux évêques normands, le 7 mars 1205 : Philippe Auguste, d'après ce texte, leur avait déclaré que la Normandie avait été soumise conformément à un jugement de sa cour, qui avait précédé la guerre, *justitia praeeunte*[4]. Ainsi, en 1205, le roi de France se référait à la sentence prononcée en 1202 en suite de l'appel des barons poitevins. Mais voici des preuves que, si je ne me trompe, on n'a pas encore pensé à demander à la chancellerie royale elle-même : de même que les lettres pontificales du 7 mars 1205,

1. *Ouvr. cité*, t. IV, 1re partie, p. 199-201.

2. Voir le *De Principis Instructione*, notamment p. 310, 328, dans les *Œuvres de Giraud de Barri*, édit. G.-F. Warner (R. S.), t. VIII.

3. Voir Cartellieri, *loc. cit.*, p. 206 et suiv., particulièrement p. 211 et suiv. — Powicke, p. 389 et suiv.

4. Potthast, n° 2434.

Digitized by Google

elles valent à la fois pour l'année 1205 et pour la période antérieure. Ouvrons la reproduction photographique du *Registrum veterius* de Philippe Auguste, conservé au Vatican. Ce « registre A » de Philippe a été commencé à la fin de l'année 1204 et on y a transcrit des actes jusqu'en 1212[1]. L'ordre des feuillets a subi très anciennement des interversions. A la partie primitive, « écrite d'un seul jet, d'une écriture à peu près uniforme », sans doute dans l'hiver de 1204-1205, appartiennent les folios 54 à 58[2], qui sont tout à fait intéressants pour nous. On y trouve des pièces intitulées « charte de mariage d'Arthur et de la fille du seigneur roi » (1202, du 14 au 30 avril[3]), « charte de réception d'hommage d'Arthur » (1202, juillet[4]) et « charte d'hommage de Maurice de Craon » (1203, mars[5]). Dans la première, il est spécifié qu'Arthur a juré d'épouser Marie, fille de Philippe Auguste, quand elle serait nubile, et de ne jamais la renvoyer. Dans la seconde, Philippe Auguste reçoit l'hommage d'Arthur et énumère les conditions qu'il a imposées au moment où le jeune comte a rompu avec son oncle Jean sans Terre. Dans la troisième, Maurice de Craon fait hommage lige à Philippe Auguste, « pour tout le temps qu'Arthur, duc de Bretagne, sera en prison », et, s'il arrive qu'Arthur meure, promet de rester l'homme lige du roi[6]. La pièce la plus récente de ces folios 54 à 58 est un acte daté de janvier 1205. Qu'est-ce à dire, sinon qu'en 1205, dans ce registre destiné à accompagner le roi en ses déplacements et à lui fournir les références dont il pouvait avoir besoin, on a jugé encore utile de transcrire ces chartes, qui n'avaient d'intérêt que si Arthur était supposé vivant?

1. Léopold Delisle, *le Premier registre de Philippe Auguste, reproduction héliotypique*, 1883. Préface, p. VII.

2. H.-F. Delaborde, *Recueil des actes de Philippe Auguste*, Introduction, p. XIII.

3. Fol. 54. C'est le n° 726 du *Catalogue des actes*.

4. Fol. 55 v°. *Catalogue*, n° 731.

5. Fol. 58. *Catalogue*, n° 752 et p. 506.

6. Il y a également au fol. 30, qui fait partie de la portion primitive du registre, une charte de réception d'hommage du vicomte de Thouars, où le droit d'Arthur est réservé pour le cas où il sera délivré, et cette charte, qui n'est point datée, se trouve au milieu de pièces de 1203 et de 1204; elle a été, elle aussi, cancellée dans la suite. C'est le n° 742 du *Catalogue* de L. Delisle, qui l'attribue à la fin de l'année 1202. Mais cet acte, que M. Bémont a signalé (*mém. cité*, p. 42, n. 3), est peu significatif, sa date étant incertaine, et la clause relative à Arthur n'ayant qu'une importance secondaire; une autre charte pour Aimeri de Thouars, au fol. 31, a été également cancellée : il n'y est pas question d'Arthur.

Digitized by Google

Cette interprétation sera confirmée, si nous constatons qu'à un certain moment on a estimé que les pièces étaient devenues inutiles et si on les a biffées. Or, c'est bien le cas. Les actes concernant le mariage d'Arthur et l'hommage de Maurice de Craon sont cancellés; le cancellement a été évidemment ordonné quand on a désespéré du sort d'Arthur. Nous avons même le moyen de fixer la date à laquelle on a ainsi déclaré nulles ces deux chartes. Reportons-nous au folio 45, qui a été utilisé plus tardivement et devrait être placé plus loin dans le registre : nous y trouvons une charte, datée d'août 1206, par laquelle Philippe Auguste fiance cette même princesse Marie au comte de Namur, qui a promis à son tour « de ne jamais la renvoyer[1] ». Ouvrons les layettes du Trésor des chartes relatives à la maison de Craon : dans une charte du 13 mai 1206, Maurice de Craon promet de servir fidèlement Philippe Auguste comme son seigneur lige[2]. D'Arthur, il n'est plus question. Ces deux chartes annulent les fiançailles d'Arthur et de Marie, et la promesse conditionnelle faite naguères par Maurice de Craon. Dès lors, il n'y avait plus qu'à canceller les actes d'avril 1202 et de mars 1203; la date du cancellement se trouve ainsi fixée. En conclusion, la cour du roi de France, en 1205, gardait encore des doutes; en 1206, ces doutes n'étaient plus assez forts pour arrêter Philippe Auguste : il se procura un nouveau gendre utile à sa politique et exigea de Maurice de Craon un hommage lige sans conditions.

N'en concluons pas que le roi de France était forcément de mauvaise foi au printemps de 1204, quand il jurait de venger la mort d'Arthur. Sa duplicité était telle qu'on peut bien le soupçonner d'avoir joué la comédie de l'indignation. Mais cet homme, de caractère très violent, a pu se laisser emporter, tandis que ses conseillers et les clercs de sa chancellerie n'accueillaient la rumeur d'assassinat qu'avec beaucoup de réserve. Nous avons vu que le chroniqueur Rigord n'en tint aucun compte.

Si, en 1206, Philippe Auguste eut des raisons, que d'ailleurs nous ignorons, de renoncer à tout espoir, il ne songea point pour cela à traduire Jean sans Terre devant sa cour, car ce fut

1. C'est le n° 1002 du *Catalogue des actes*.

2. « Praeterea ego juravi domino meo ligio Philippo Francie regi quod ipsi serviam bona fide contra omnes homines qui possunt vivere et mori, tanquam domino meo ligio, et totam terram quam de ipso teneo eidem posui in deperditum si de predictis conventionibus exirem, etc. » (*Catalogue*, n° 994. — Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, p. 303, n° 805).

Digitized by Google

précisément le 13 octobre de cette année-là qu'une trêve de deux ans fut conclue entre les deux rois[1]. Nous n'avons que l'acte suscrit par Jean sans Terre le 26 octobre. On y trouve toutes les clauses habituelles en pareil cas, et il n'y a qu'une conclusion à en tirer, c'est que Philippe Auguste a jugé bon de faire trêve, — qu'en prenant les armes, il devait bien s'attendre à les déposer un jour — et que, étant homme de bon sens, il ne se serait point exposé à se déjuger ridiculement, en faisant condamner à mort son rival, alors qu'il faudrait peut-être, dans la suite, négocier avec lui.

De 1207 à 1212, Philippe Auguste lutte laborieusement pour garder ce qu'il a conquis. Ses ennemis l'entourent d'intrigues et commencent à nouer une coalition contre lui. Nous pensons avec M. Powicke que Guillaume de Briouse, pendant son séjour en France en 1210-1211, a apporté au roi une certitude et des précisions au sujet de la mort d'Arthur; mais nul document, nul concours de circonstances ne permet de supposer que le second procès de Jean sans Terre ait eu lieu pendant cette période. On ne trouve aucun indice d'un pareil fait dans les œuvres de Guillaume le Breton[2]; or, il a soin de mentionner avec précision, et dans sa Chronique en prose et dans son poème, l'ajournement de Renaud de Dammartin devant la cour de Philippe Auguste en 1211[3]. En 1213, sur l'invitation du pape, Philippe Auguste se prépare à envoyer son fils conquérir l'Angleterre : voilà bien l'occasion marquée pour que Jean soit frappé solennellement par une condamnation infamante pour lui, et utile à son rival. Or, nous avons des renseignements détaillés sur l'assemblée tenue à Soissons, le 8 avril 1213, où Philippe Auguste obtint de ses barons la promesse d'accompagner son fils en Angleterre. Si Jean avait été condamné par contumace pour le meurtre d'Arthur en 1213 — on se rappelle que M. Powicke n'a pas écarté absolument cette hypothèse[4] — c'est dans cette assemblée du 8 avril que la

1. Delisle, *Catalogue*, n° 1006. Correction de la date par Cartellieri, p. 246, n. 3. Les réflexions de M. Cartellieri sur les formules employées dans cet acte sont quelque peu naïves.

2. Ni pour cette période ni pour une autre. Voir plus loin.

3. *Chron. en prose*, § 164; *Philippide*, livre IX, vers 119 (édit. Delaborde, t. I, p. 245; t. II, p. 253).

4. Powicke, *ouvr. cité*, p. 471 : « It is quite possible that, after the revelations and awful crimes of 1210, when John was excommunicated, and Philip had been urged by the pope to deprive him entirely, Philip's court had proce-

Digitized by Google

sentence aurait été prononcée. Nous avons le texte des engagements pris par Louis de France, pour le cas où il serait couronné roi d'Angleterre, et Guillaume le Breton[1] prête à Philippe Auguste un discours dont le sens général a dû être fidèlement conservé[2]. La *Philippide* est, pour cette période du règne, une source de premier ordre. De quoi le roi parle-t-il à ses barons? Uniquement des torts faits aux églises par Jean, de son excommunication et de la mission que lui-même a reçue du Saint-Siège de châtier un roi rebelle; il faut que Jean soit puni comme il le mérite, quitte dans la honte son royaume, et que le service de Dieu recommence en Angleterre. Ainsi, Philippe Auguste présente l'expédition d'Angleterre comme une croisade contre un « schismatique ». Pas un mot du meurtre d'Arthur ni d'une sentence de sa cour. Il n'en est pas question non plus dans la charte notifiant les conditions imposées à l'héritier royal par le défiant Philippe Auguste[3]. Louis déclare que, s'il s'empare de la personne du roi Jean, il laissera son père en disposer; il ne dit point que Jean soit un condamné à mort, et les vers de la *Philippide* résumés plus haut expliquent la portée de sa promesse : Philippe Auguste veut tenir lui-même sous bonne garde Jean sans Terre, ignominieusement amené en France. La possession d'un prisonnier de marque, au moyen âge, était à tous égards une grande affaire, et l'engagement pris par Louis n'a nullement un sens mystérieux ni tragique.

Au reste, à partir de cette époque, la diplomatie pontificale surveilla étroitement les rapports de l'Angleterre et de la France, et, si la prétendue condamnation à mort avait été prononcée peu de temps avant les débats de 1216, Innocent III l'aurait connue et n'aurait pas témoigné l'étonnement et les doutes qu'atteste le procès-verbal inséré par Wendover.

En conclusion, de 1203 à 1216, il est impossible de placer à quelque date que ce soit, avec vraisemblance, le « second procès » de Jean sans Terre.

ded to a sentence of death. The language used in 1216 suggests that the repudiation of allegiance by the English barons followed the French judgment after no very long interval. Still, this is only possible. »

1. *Philippide*, livre IX, vers 166 et suiv. (*édit. citée*, p. 255 et suiv.).

2. Il fait allusion à ce discours dans sa *Chronique en prose*, § 165 : « Placuit sermo iste baronibus universis » (édit. Delaborde, t. I, p. 245).

3. Delisle, *Catalogue*, n° 1437.

Digitized by Google

§ 3.

Nous restons donc convaincu qu'il a été inventé par Philippe Auguste et ses conseillers. M. Powicke se refuse à le croire : « Ce qui semble impossible », dit-il, « est que Louis ait dit un mensonge en 1216[1]. » Or, nous avons vu que ce que nous appellerons désormais la fable de la condamnation est entouré d'une foule d'incontestables entorses à la vérité.

Faut-il s'en étonner?

Les hommes du moyen âge, et même les meilleurs d'entre eux, éprouvaient très peu de scrupule à mentir ou à faire des faux — ce qui revient au même — quand il s'agissait pour eux d'établir leurs droits. C'est un fait, et il faut bien l'accepter. Les hommes d'Église, qui fournissaient à la royauté, en France comme en Angleterre, ses plus habiles conseillers et sa bureaucratie, étaient habitués à imaginer et à inventer, quand ils ne pouvaient pas prouver. On a pu dire que le délit spécifique du clergé au moyen âge était la fabrication des faux ; qu'il s'y livrait, pour ainsi dire, par sens de ses obligations, pour le bénéfice de la société ou bien de la communauté à laquelle appartenait le faussaire; que cela n'était point considéré comme un crime et que, sauf le cas de contrefaçon de sceau ou de fausse monnaie, on ne poursuivait point les auteurs[2]. Quelque clerc versé dans les arguties de la scolastique et du droit a sans doute contribué à la fabrication des arguments produits en 1216. Que ce soit le principal conseiller du roi, Guérin, évêque de Senlis, ou le clerc Dreu de Corbeil, qui fut député auprès d'Innocent III et récompensé de ses services par une prébende, l'auteur responsable de ces supercheries croyait simplement agir dans l'intérêt de la couronne, et son cas était véniel, à côté de celui du respectable Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, qui, vers l'an 1072, n'avait pas hésité à fabriquer une collection de chartes fausses pour établir la suprématie du siège de Cantorbéry sur celui d'York. A côté d'hommes d'Église comme Guérin ou Dreu de Corbeil, il y avait autour du roi des « chevaliers » encore moins scrupuleux sur le choix des moyens; le procureur de Louis à l'assemblée de

1. *Ouvr. cité*, p. 471-472.

2. T. F. Tout, *Mediaeval Forgers and Forgeries*. Manchester, Univ. Press, 1920 (extr. du *Bulletin of the John Rylands Library*, t. V, 1919).

Digitized by Google

Melun brode effrontément sur le thème de la condamnation et y ajoute, nous l'avons vu, que Jean a été condamné *à mort*. A la fin du siècle, Pierre Flote et Nogaret en feront bien d'autres. Quant au roi lui-même, est-il nécessaire de rappeler que les scrupules ne l'avaient jamais arrêté, et que dès les premières années de son règne il ne se gênait nullement pour falsifier un texte[1]? L'attitude qu'il observa en 1216-1217, poussant les barons anglais à la révolte, organisant l'invasion de l'Angleterre tout en donnant le commandement et la responsabilité de l'expédition à son fils, puis feignant de s'en désintéresser, fut d'un bout à l'autre cauteleuse et déloyale. L'historien de Guillaume le Maréchal disait de lui :

> Li reis de France fu soutilz
> E plus artilos c'uns gupilz[2].

Un de ses descendants, qui le rappelle par plus d'un trait de caractère, le roi Louis XI, disait à ses agents diplomatiques : « Mentez bien[3] ». Je vois Philippe Auguste faisant la même recommandation aux trois agents qu'il envoya à Rome; et si ce n'est pas lui qui a inventé la fable de la condamnation à mort, il l'a certainement accueillie avec la gratitude qu'un avocat d'imagination fertile doit attendre d'un client décidé à tout.

§ 4.

Qu'il y eût intérêt pour lui à faire accepter cette fable, on n'en peut douter. Pour accomplir le détrônement de Jean sans Terre, il fallait puissance matérielle et puissance morale. Une partie du baronnage anglais était favorable, mais l'acquiescement et le concours des barons français étaient également nécessaires; or, le légat s'efforçait de les intimider et ils étaient travaillés par Simon de Montfort, qui voulait se réserver des ressources pour

1. Voir Achille Luchaire, *Louis VII et Philippe Auguste*, dans l'*Hist. de France* de Lavisse, t. III, 1re partie, p. 89. Cf., p. 284, l'appréciation générale de ce savant, qui connaissait à fond l'histoire de Philippe Auguste : « Ni dans son gouvernement ni dans sa diplomatie, il n'a été gêné par un sentiment ou arrêté par un scrupule. » L'histoire même de ses relations avec Jean sans Terre, sous les règnes d'Henri II et de Richard Cœur de Lion, le prouve suffisamment.

2. Vers 11355-11356.

3. *Lettres de Louis XI*, éd. Vaesen (S. H. F.), t. VIII, p. 314.

Digitized by Google

une nouvelle croisade en Albigeois. Il était également indispensable de se concilier l'Église anglaise. Des arguments spécifiques furent trouvés, selon les gens auxquels on parlait, et nous avons vu avec quelle désinvolture on accumula les mauvaises raisons. Mais le plus important était de persuader ou au moins de faire hésiter le pape et le légat. Il fallait à tout prix éviter, pour Louis et ses guerriers, l'excommunication. Or, Philippe Auguste savait qu'il se heurterait à la volonté obstinée d'Innocent III, qui venait d'annuler la Grande Charte, d'excommunier les barons anglais hostiles et de suspendre l'archevêque de Cantorbéry. Le seul moyen d'arrêter le pape était de le convaincre que Louis avait droit à la couronne d'Angleterre et que la connivence avec les barons anglais, l'invasion à main armée étaient justifiées par des raisons juridiques. Il fallait prévoir de sa part des objections bien difficiles à réfuter. Jean était roi, avait été sacré solennellement. Philippe Auguste l'avait toujours traité en roi, et les barons anglais ne pouvaient invoquer, pour le déposer, aucune loi constitutionnelle. Enfin, aux yeux du pape, Jean était le vassal et le protégé du Saint-Siège, et de plus il était inviolable comme croisé. Il était donc bien malaisé d'excuser la guerre entreprise contre lui.

Ainsi, le roi de France et son fils croyaient indispensable de présenter des raisons de droit, et la vérité ne leur en procurait pas : ils se trouvèrent ainsi amenés à l'imposture. A la thèse d'une conquête de l'Angleterre justifiée en droit, la condamnation authentique de 1202 ne fournissait aucun argument. On n'en souffla pas mot, et on y substitua une condamnation infamante, qui privait Jean de son royaume et de sa vie. Le procédé ne réussit pas, mais ce qui nous importe ici est qu'il paraissait à Philippe Auguste le seul efficace pour atteindre le but qu'il se proposait. Et ce but, il désirait passionnément y parvenir. Il en rêvait. En 1213, « il avint que li rois Phelippes de France se dormoit une nuit en son lit; si sailli sus autresi comme toz esmaris, et dist : Dex! K'atenc-jou, qui ne vois Engletierre conquerre?[1] » Il manqua l'occasion en 1213 : la collusion d'Innocent III et de Jean sans Terre lui interdit momentanément tout espoir; il crut trouver en 1216 le moyen de briser leur alliance. A ses yeux, l'Angleterre valait bien un mensonge.

1. *Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, édit. Fr. Michel (S. H. F.), p. 119-120.

Digitized by Google

IV.

Les documents postérieurs. Disparition et réapparition de la légende.

La principale raison invoquée par M. Bémont pour justifier sa thèse est que les documents antérieurs à 1216 sont muets sur le procès pour le meurtre d'Arthur et la condamnation à mort. M. Bémont n'a pas prêté une égale attention aux documents postérieurs. Or, sa supposition deviendra bien plus vraisemblable encore, si l'on peut prouver qu'après 1216 la Royauté ne fait plus état du thème juridique soutenu à Melun et à Rome et n'invoque plus que le procès authentique de 1202, et si l'on peut expliquer pourquoi la légende du second procès reparaît au milieu du XIII^e^ siècle, sans avoir d'ailleurs couleur officielle.

Depuis la mort de Philippe Auguste jusqu'au traité conclu à Paris en 1259, les conseillers d'Henry III et Henry III lui-même quand il eut l'âge d'homme ne cessèrent de réclamer les fiefs enlevés à Jean par Philippe Auguste, et ils soutinrent des guerres pour les récupérer[1]. Or, dans les négociations, dans la correspondance avec les papes, dans les réponses faites par la cour de France aux ambassades anglaises ou pontificales et dans les divers textes officiels, il n'est jamais question de la condamnation de Jean sans Terre pour le meurtre d'Arthur. Lorsque le roi de France, que ce soit Louis VIII ou Louis IX, parle de la confiscation opérée en raison d'un jugement des pairs, toujours il fait clairement allusion au procès intenté sur l'appel des barons poitevins en 1202. Il est bien remarquable que Louis VIII, après les déclarations qu'il avait produites en 1216, ne fasse aucune allusion à la condamnation de Jean sans Terre comme meurtrier lorsqu'il veut justifier l'invasion du Poitou en 1224[2], et que saint Louis, malgré l'horreur et le mépris qu'il gardait

1. Voir mon étude sur la *Vie et le règne de Louis VIII*, l'*Histoire de Blanche de Castille* (1895), de M. Élie Berger, et l'*Étude sur le traité de Paris de 1259* (1899), de Michel Gavrilovitch.

2. Voir sa lettre aux bourgeois de Limoges en 1224 et sa lettre au pape Honorius III en 1225 (*Louis VIII, Catal. des Actes*, n^os^ 111 et 242). Sa réponse aux ambassadeurs anglais en 1223, dans la *Chronique de Coggeshall*, p. 197, n'a pas la même valeur de texte officiel, mais elle a chance d'être authentique, et elle est encore plus caractéristique. Nous la citerons plus loin.

Digitized by Google

pour la mémoire de l'assassin d'Arthur, garde le même silence, notamment dans les conversations qui nous sont rapportées, au sujet de la légitimité des conquêtes de Philippe Auguste : Joinville nous dit que le pieux roi ne doutait point de son droit, puisque *les devanciers* d'Henry III avaient perdu justement leurs fiefs : « Signour, je sui certains que li devancier au roy d'Angleterre ont perdu tout par droit la conqueste que je tieing. » Qu'est-ce à dire, sinon que saint Louis appuyait son bon droit sur la sentence même de 1202, qui punissait le roi Jean des refus de service féodal opposés par lui *et ses ancêtres* aux rois de France[1]?

Ainsi Louis VIII et saint Louis laissèrent tomber la raison juridique inventée, pour les besoins pressants du moment, en 1216. Il est vrai qu'en 1224 Louis VIII n'avait rien de mieux à faire, pour légitimer sa conquête du Poitou, que d'invoquer la sentence de 1202; mais ce procès purement féodal, Louis ou ceux qui le guidaient l'avaient soigneusement passé sous silence huit ans auparavant, parce que, nous l'avons vu, la réalité de l'une des deux sentences impliquait la non-existence de l'autre. Ainsi Louis VIII, en 1224, adoptait une attitude qui contredisait ses précédentes déclarations. Peut-être les mensonges de la diplomatie royale répugnaient-ils à cet homme pieux et chevaleresque, qui, nous dit-on, aimait la sincérité et la justice[2]. Quant à saint Louis, il aurait évidemment, dans ses entretiens avec ses familiers, rappelé la condamnation et le déshéritement de Jean sans Terre comme meurtrier, s'il avait cru à l'authenticité de la seconde sentence.

Ce fut pourtant sous le règne de saint Louis que se constitua définitivement la légende dont M. Bémont a fait justice. Avant le milieu du XIII^e^ siècle, aucun chroniqueur ne l'adopte. M. Bémont a cru à tort que Guillaume le Breton, terminant sous le règne de Louis VIII sa *Philippide*, a parlé de l'exhérédation

1. Joinville, ch. CXXXVII, § 678. Le ménestrel de Reims (*Récits d'un ménestrel de Reims au XIII^e^ siècle*, p. 234-235, §§ 456-457), il est vrai, prétend, au contraire de Joinville, que saint Louis avait des inquiétudes de conscience et que ce fut pour cela qu'il voulut faire paix et bon accord avec Henry III; mais, si son autorité pouvait entrer en balance avec le crédit dont Joinville jouit justement, les adversaires de M. Bémont n'auraient rien à tirer de son récit, qui suppose que Jean sans Terre n'a été condamné que pour fautes vassaliques, faciles à amender.

2. *Chronique de Tours*, dans *Historiens de France*, t. XVIII, p. 317.

Digitized by Google

totale de Jean sans Terre par la cour de Philippe Auguste après le meurtre d'Arthur : « *Avant* 1216, dit M. Bémont, pas un mot du jugement dans Guillaume le Breton ; il n'y fait allusion qu'*après* 1216. » En réalité, il n'y a *jamais* fait allusion. Le seul service que M. Lehmann ait rendu à l'histoire, dans la faible dissertation dont j'ai parlé plus haut, est d'avoir fait la lumière sur ce point. Les mots *examine justo*, que M. Bémont traduit par *jugement légitime*[1], s'appliquent au juste jugement, tout moral, porté par le *peuple anglais* contre l'homme qui avait trahi son père et son frère et tué son neveu[2]. — Nicolas de Brai, qui, s'inspirant de l'exemple de Guillaume le Breton, célèbre en vers les exploits de Louis VIII et rappelle que l'Angleterre lui a autrefois obéi, est muet, lui aussi, sur la prétendue condamnation à mort de Jean sans Terre. De même l'auteur de l'excellente *Chronique de Tours*, de même l'anonyme de Béthune, de même le chanoine de Laon et les autres écrivains français qui ont publié leurs

1. *De la condamnation de Jean sans Terre*, p. 49.

2. Voir la *Philippide*, liv. XII, vers 834-840 ; édition Delaborde, t. II, p. 380. Comme l'a dit M. Lehmann (*mém. cité.*, p. 80 et suiv.), il faut rapprocher des vers traduits par M. Bémont les vers 294 et suiv. du même livre ; les mots *examine justo* s'y retrouvent et leur sens y est déterminé avec précision :

« Jamque Bovinei post belli tempora quartus
Annus erat, cum rex, post tot patrata per ipsum
Crimina, privatur regno vitaque Johannes.
Pellitur a patria trans Humbri flumina longe,
Damnatus cleri populique examine justo;
Nam proprio fuerat genitori occasio mortis,
Proditor et fratris, interfectorque nepotis,
Illo qui fuerat ad regnum justior heres.
Sublimare loco cujus gens Angla volebat
Te, Ludovice. . . . . »

C'est exactement le même mouvement de pensée qui dicte l'apostrophe au roi Louis VIII, où M. Bémont a vu à tort une allusion à la condamnation de Jean par la cour de Philippe Auguste. Guillaume le Breton conseille au nouveau roi de ne point laisser en paix le fils de Jean sans Terre : il doit prendre le sceptre qui a été enlevé à Jean *examine justo* et sur lequel l'élection du clergé, du peuple et des grands d'Angleterre lui a préparé un droit spécial :

« Nec regem regnare sines in pace novellum,
Qui modo presumit Anglorum sceptra tenere
Que genitori ejus subducta *examine justo*
Te solum repetunt, tibi se quandoque reservant
Uxoris pro jure tue tibi debita soli,
In quibus Angligene concors electio cleri,
Et populi ac procerum, tibi jus speciale paravit. »

Digitized by Google

chroniques ou leurs poèmes historiques entre 1216 et les environs de l'année 1244.

M. Bémont[1] et M. Cartellieri[2], le premier avec méthode, le second dans une note déplorablement confuse où tout est embrouillé, ont énuméré les œuvres du temps de saint Louis et de ses successeurs où est relatée la condamnation de Jean comme meurtrier d'Arthur. Ils n'ont guère cherché à établir de filiation entre les assertions des chroniqueurs. Mais M. Bémont nous a mis sur la bonne piste en citant tout d'abord, parmi les chroniques françaises, le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais.

Le dominicain Vincent de Beauvais est mort vers 1264, après avoir écrit une énorme compilation qui suppose une longue vie : on est en droit de conjecturer qu'il est né vers la fin du XII[e] siècle. En tout cas, à l'époque de la mort d'Arthur, il ne pouvait guère être qu'un enfant. On sait peu de chose sur lui. Mais, et c'est ce qui nous importe, il nous dit lui-même qu'il a vécu dans la familiarité de saint Louis, de la reine Marguerite et des princes ; qu'il a rempli à l'abbaye de Royaumont l'office de lecteur « conformément au bon plaisir de la sublimité royale » et qu'il lui incombe de faire l'instruction morale et religieuse des princes, chevaliers, conseillers, ministres et autres résidant à la cour ou administrant au dehors la chose publique ; qu'enfin Louis IX a mis à sa disposition les manuscrits de la bibliothèque royale. C'est dans ces conditions qu'il a composé l'encyclopédie intitulée *Speculum majus*, et notamment le *Speculum historiale*,

1. *Mém. cité*, p. 51-52.

2. *Ouvr. cité*, t. IV, 1re partie, p. 188. Nous avouons ne pas comprendre la méthode suivie par M. Cartellieri dans cette longue note. Il cite pêle-mêle des textes se rapportant évidemment à la première sentence de 1202 et non à la prétendue condamnation à mort, des chroniques du temps de saint Louis, enfin des chroniques de la fin du moyen âge, comme celle de Lanercost. Si on se reporte à cette dernière (édit. A. Campbell, Maitland Club, 1839, p. 1-2, 11-12), on y trouve un tissu d'absurdités : Jean a fait venir Arthur en Angleterre en 1202 pour pouvoir se saisir traîtreusement de lui, et c'est ainsi (*sic*) qu'Arthur a été fait prisonnier à Mirebeau ; Jean l'a fait transporter en mer et assassiner, etc... Ayant vérifié toutes les références qu'accumule M. Cartellieri, nous avons trouvé même des documents qui contredisent nettement sa thèse, notamment celui-ci, extrait d'un *Catalogue des ducs de Normandie* : « Ou temps duquel roy Jehan sans Terre, c'est assavoir en l'an M. CC et IV ou ung pou devant, ledit roy Philippe... conquist et prinst et osta audit roy Jehan d'Engleterre, *pour deffaulte de hommage faire et pour plusieurs causes* recitées ès fais dudit roy Philippe, la duché de Normandie » (texte contenu dans le ms. latin 5027, aujourd'hui mutilé ; cité par L. Delisle, *Bibl. de l'École des chartes*, 1869, p. 214).

Digitized by Google

qu'il a édité d'abord en 1244, puis une seconde fois, avec une continuation, en 1250[1].

Le *Speculum* de Vincent de Beauvais n'a de valeur originale, pour l'histoire de France, qu'en sa dernière partie, relative aux règnes de Louis VIII et de saint Louis. Lorsqu'il expose les faits qui intéressent notre sujet, Vincent se contente généralement de copier ou d'abréger Rigord. Mais tout compilateur interpole, et les additions attestent souvent ses préoccupations politiques ou morales. Vincent ajoute au texte de Rigord un passage sur la condamnation de Jean comme meurtrier d'Arthur, et il le fait en des conditions qui méritent d'être signalées. Après avoir raconté, d'après Rigord, la rupture entre Philippe Auguste et Jean sans Terre, l'invasion de la Normandie, la capture d'Arthur à Mirebeau, la prise de Château-Gaillard, il nous dit quelques mots de la mort de Foulque de Neuilly, de l'arrivée des croisés à Venise, d'un tremblement de terre en Orient, de la mort de l'archevêque de Reims. Puis, semblant oublier qu'il a déjà signalé la capture d'Arthur, il en parle de nouveau : il déclare que Jean, à ce que l'on croit, fit périr son neveu, qu'il fut pour cela accusé par les barons de France, refusa de comparaître devant son suzerain et fut « déshérité par un jugement des pairs[2] ». Il attribue tous ces événements à l'année 1202. Il donne ensuite, pendant de longues pages, des détails sur les Tartares; après quoi, il termine, d'après Rigord, son récit de la conquête de la Normandie. La seule ordonnance du texte[3] nous paraît prouver que le passage relatif au déshéritement de Jean

1. Voir la notice très précise de Quétif et Échard, *Scriptores ordinis praedicatorum*, t. I (1719), p. 212-240, que Daunou a suivie de près (dans *Histoire littéraire de la France*, t. XVIII, p. 449-519). Cf. la bibliographie donnée par Aug. Molinier, *Sources de l'Hist. de France*, t. III, p. 95.

2. « Joannes autem, rex Anglie, Arthurum Britanie comitem, filium majoris fratris sui Gaufridi, apud Mirabellum cepit, ceterisque per obsides liberatis, ipsum, ut fertur, latenter perimit. Super quo a baronibus apud regem Francie accusatus, cujus vasallus erat, cum comparere nollet, post multas citationes per judicium parium exheredatus est. » Édit. de Douai, 1624, t. IV, p. 1209, col. 1. Cette édition, la seule qu'on trouve facilement, est très négligée. Nous l'avons collationnée, pour ce passage, avec le ms. latin 4898, que N. de Wailly a choisi quand il a édité des fragments du *Speculum* dans le t. XXI des *Historiens de France*. Cf. le fol. 307 v° de ce manuscrit.

3. Nous ne pouvons en dire plus. Le manuscrit autographe de Vincent, croyons-nous, n'existe plus, et les très nombreux manuscrits du *Speculum* n'ont pas été classés. Les recherches faites à ce sujet par Auguste Molinier n'ont pas été publiées.

Digitized by Google

sans Terre est une adjonction artificielle, plaquée après coup sur un exposé antérieurement rédigé : elle n'a pas été fondue avec le récit emprunté à Rigord, elle a toutes les apparences d'une addition dictée par une préoccupation du moment.

Il nous paraît certain que Vincent a trouvé dans les Archives royales et utilisé le manifeste adressé par Louis de France au clergé anglais et le procès-verbal de la discussion de Rome. Il a pu y puiser tous les éléments de son information. Pour la nature de la sentence, il a cru devoir se fier à celui des deux textes qui avait un caractère officiel et émanait directement du prince Louis : il a parlé de déshéritement, non de peine capitale.

Quel souci a inspiré au « lecteur » de saint Louis ce paragraphe supplémentaire? Reportons-nous à l'époque où fut publié le *Speculum*[1]. Henry III n'avait jamais cessé de réclamer les fiefs perdus par Jean sans Terre, et les Anglais avaient débarqué en France en 1227, en 1230, en 1242. Battu à plate couture sous les murs de Saintes en 1242, Henry III avait conclu avec saint Louis une trêve de cinq ans, mais sans renoncer à demander la restitution de ses fiefs. Or, saint Louis fit le vœu de croisade en 1244 et, pendant les quatre années qui précédèrent son départ pour l'Orient, sa mère et ses conseillers, très inquiets des conséquences qu'aurait son absence, se préoccupaient notamment des menées du gouvernement anglais. Saint Louis ne repoussait pas l'idée de faire des concessions pour obtenir une réconciliation définitive et, selon Mathieu de Paris, ce fut l'opposition de sa mère et des barons qui, en 1247, l'empêcha d'accueillir favorablement l'ambassade de Richard de Cornouailles, venu pour exposer les exigences d'Henry III. Pendant le séjour de Louis IX en terre sainte, en 1252, le roi d'Angleterre renouvela ses doléances et les barons français, au dire du même chroniqueur, firent cette déclaration : « A Dieu ne plaise que le jugement des douze pairs, par lequel le roi d'Angleterre est déshérité justement et privé de la Normandie, soit cassé et tenu pour nul! Et pour les autres terres, qu'exige le même roi d'Angleterre, notre ennemi capital, il ne les possédera en aucune façon tant que nous vivrons[2]. » Certains détails du récit de Mathieu de

1. Pour tout ce qui suit, cf. Élie Berger, *Hist. de Blanche de Castille*, p. 370 et suiv.; du même, *les Dernières années de saint Louis*, introduction au t. IV des *Layettes du Trésor des chartes*, 1902, p. v et suiv., et surtout Gavrilovitch, *Étude sur le traité de Paris de 1259*.

2. *Chronica Majora*, édit. Luard, t. V, p. 281.

Digitized by Google

Paris sont évidemment inexacts, mais le sentiment attribué aux barons, à l'égard de cette réclamation anglaise (dont nous avons le texte), est bien probablement celui que les conseillers de la régente ont témoigné[1]. Lorsque, en 1254, Louis IX revint de terre sainte, rappelé par ses fidèles de plus en plus anxieux, il eut une entrevue à Paris avec Henry III, le reçut cordialement et essaya de faire la paix avec lui : ce fut à ce moment-là[2] que « ceux de son conseil » eurent avec lui la contestation que rapporte Joinville, le roi disant que, tout en étant sûr de son droit, il croyait devoir faire des concessions, et les conseillers prétendant que, s'il se considérait comme sûr de son droit, il n'en devait faire aucune. Finalement, en 1259, le traité de paix fut conclu, dans les conditions que l'on sait. Ces relations diplomatiques franco-anglaises, ces réclamations obstinées d'Henry III, ces divergences de vues entre saint Louis et son entourage expliquent à mon avis la réapparition de la fable qu'avaient inventée Philippe Auguste et ses conseillers en 1216. Si Vincent de Beauvais, premier en date des chroniqueurs français qui ont parlé de la fameuse sentence, a introduit dans son *Speculum historiale* une note additionnelle sur le procès intenté à Jean par les barons de France pour le meurtre d'Arthur, c'est qu'il se rangeait à la cour de France parmi les adversaires des réclamations anglaises. Conseiller moral jouissant d'une haute autorité à la cour, il a fourni un fondement juridique à la résistance qu'on opposait aux revendications d'Henry III. Ce fondement juridique, on ne le trouvait nulle part dans les chroniques qui faisaient foi en France. Vincent a donc, de propos délibéré, fait une addition à son récit pour rappeler la condamnation de Jean.

Pourquoi Vincent de Beauvais n'a-t-il pas invoqué le procès véritable plutôt que le faux? On se l'explique assez aisément. Il n'avait aucun souvenir personnel de faits qui s'étaient déroulés

1. Abstraction faite, bien entendu, du langage que leur prête Mathieu de Paris. Il est fort peu probable qu'ils aient expressément mentionné un « *duodecim* parium judicium » et certain qu'ils n'ont pas parlé de la « regni Francorum *universitas* », formule qu'auraient pu employer seulement des barons anglais. Enfin, l'on peut se demander ce que représente au juste cette expression, « les barons de France », qu'emploie à tort et à travers Mathieu de Paris. Blanche de Castille, pendant l'absence de son fils, avait pour conseillers des prélats, et des clercs et chevaliers de la cour. Joinville, dans le passage que nous allons citer sur le dissentiment entre saint Louis et son entourage, ne parle pas des barons, mais de « cil de son consoil ».

2. Voir Joinville, ch. CXXXVII.

Digitized by Google

pendant sa petite enfance, sinon avant sa naissance; les témoins avaient disparu; de la décision prise dans le tumulte de l'assemblée de 1202 ne restait aucun texte authentique; la chronique de l'abbaye de Coggeshall, qui seule la relatait, n'était pas connue en France, et la mention de l'assemblée de 1202 que Vincent trouvait dans Rigord ne faisait aucune allusion précise à une sentence. Vincent n'avait à sa disposition que les faux témoignages de 1216; ce théologien s'en servit d'autant plus volontiers que la condamnation de Jean y revêtait le caractère moral d'une punition terrible frappant un criminel. Et comme il n'y trouvait point de date pour le procès de Jean, il en inventa une. Laquelle? Celle du procès véritable! Il place en 1202 la capture d'Arthur à Mirebeau, sa mort et la condamnation de Jean sans Terre. Ne tirons pas d'ailleurs argument de cette curieuse constatation, car Vincent place en 1201 le commencement de la conquête de la Normandie; voyons-y seulement la preuve que notre dominicain n'avait que des notions assez confuses sur l'histoire de Philippe Auguste et que, quand il cessait de copier, il divaguait facilement[1].

Telles sont les conditions dans lesquelles la légende a reparu en France. Mais elle n'a pas été acceptée de tous, et ce serait une erreur de croire qu'elle s'est imposée immédiatement aux historiens. Nous avons dit plus haut que saint Louis ne paraît pas avoir admis les affirmations produites en 1216. Nous attribuons à son influence directe l'attitude très prudente des historiographes de Saint-Denis. Un des éléments de la conviction de M. Cartellieri est que la tradition de la condamnation de Jean comme meurtrier d'Arthur s'est perpétuée à l'abbaye de Saint-Denis[2]. Mais où a-t-il vu cela? Ce qu'on peut appeler la tradition de Saint-Denis est évidemment représenté par la fameuse compilation, aujourd'hui conservée sous le n° 5925 du fonds latin, qui a été exécutée à Saint-Denis au milieu du XIII^e^ siècle pour fournir une histoire complète de la royauté française[3]. Pour le

1. Les *Récits du ménestrel de Reims* (§ 456, p. 234-235), qui ont été composés à la fin du règne de saint Louis, nous montrent bien qu'on ne savait plus au juste ce qui s'était passé. Il déclare que le roi Philippe a conquis la Normandie « par le jugement aus pers de France », sans dire pour quelle raison Jean fut « semons par ses pers ».

2. Cartellieri, t. IV, 1^re^ partie, p. 188, n. 1.

3. On sait que l'abbaye de Saint-Denis était le centre de l'histoire officielle monarchique. Voir l'Introduction des *Grandes Chroniques de France*, publiées

Digitized by Google

règne de Philippe Auguste, y sont transcrites exactement les chroniques de Rigord et de Guillaume le Breton, où on ne parle point de la condamnation de Jean. Il y a parfois, dans le 5925, des notes marginales. Or, on n'y trouve dans les marges aucune addition relative à cette condamnation[1]. Un religieux de Saint-Denis, Primat, fit un peu plus tard de ce recueil de chroniques latines une adaptation célèbre, qu'il termina et offrit à Philippe le Hardi en 1274; elle constituait une Histoire de France en langue vulgaire, des origines jusqu'en 1223, et ce fut le commencement des *Grandes Chroniques de France*. Primat était un écrivain de talent; il composa lui-même une chronique pour continuer Vincent de Beauvais. On estime aujourd'hui qu'il a rédigé ses *Grandes Chroniques* sur la demande et sous l'inspiration de saint Louis. Or, dans les différents manuscrits de l'adaptation de Primat, comme dans le recueil latin, on ne trouve aucune mention de la condamnation de Jean; la seule variante qui nous intéresse concerne la mort d'Arthur et montre qu'à Saint-Denis on restait dans le doute[2]. Sur le procès, on préférait garder le silence. Il n'y a donc pas lieu d'invoquer, contre la thèse de M. Bémont, une « tradition de Saint-Denis », non plus qu'une « tradition bretonne ».

Ce qui a causé l'erreur de M. Cartellieri, c'est que Guillaume de Nangis, religieux de Saint-Denis, mort en 1300, a reproduit dans sa *Chronique latine* la phrase de Vincent de Beauvais sur la condamnation de Jean comme meurtrier d'Arthur[3]. Pourquoi Guillaume de Nangis et, quelques années après, Bernard Gui[4] et, à des dates qu'on ne peut préciser, l'auteur d'une *His-*

pour la Société de l'Histoire de France, par M. Jules Viard, t. I, 1920, et les travaux dont il donne la bibliographie.

1. Voir notamment fol. 282. C'est d'ailleurs du beau manuscrit 5925 que M. Delaborde s'est surtout servi pour établir le texte de Rigord.

2. En attendant l'édition de M. Viard, qui n'a pas encore atteint l'époque capétienne, voir l'édition de dom Brial dans *Historiens de France*, t. XVII, 1818, p. 389 et suiv., 400. On pourrait croire, d'après une note de M. Bémont (*Condamnation*, p. 49, n. 3), que les *Grandes Chroniques* font allusion à un second jugement; il n'en est rien.

3. Édit. H. Géraud (S. H. F.), t. I, p. 118-119. — Pour le texte de la seconde rédaction de Guillaume de Nangis, voir ci-dessous notre citation d'après le manuscrit de la Mazarine.

4. *Praeclara Francorum facinora*, dans Du Chesne, *Hist. Franc. Scriptores*, t. V, p. 764. Voir la note de M. Bémont, *mém. cité*, p. 51, n. 4.

Digitized by Google

toire brève des comtes d'Anjou[1] et le compilateur de la *Chronique de Normandie de 473 à 1378*[2] ont-ils reproduit, les uns servilement, les autres avec de faibles changements, le texte de Vincent? La célébrité du *Speculum historiale* peut suffire à expliquer ces emprunts. Mais n'oublions pas que Guillaume de Nangis et Bernard Gui ont écrit en des temps où les rois de France et d'Angleterre se préparaient à se faire la guerre ou se la faisaient. L'époque était favorable à la consolidation d'une légende infamante pour Jean sans Terre.

Vincent de Beauvais, dans les derniers siècles, a été oublié, et son *Speculum*, qui aurait peut-être mérité plus d'attention, a cessé d'être lu. Guillaume de Nangis, au contraire, est un des auteurs du moyen âge que les historiens modernes ont le plus complaisamment cités, comme s'il était un chroniqueur original et digne de foi. Il se trouve donc être, par la faute de ceux qui ont usé si légèrement de sa médiocre compilation, un de ceux qui ont le plus contribué à répandre cette légende. Cependant, ni lui ni aucun des chroniqueurs français du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle que nous venons de citer *ne parlent de condamnation à mort :* ils ne parlent que de *déshéritement*[3].

1. Fragment publié par Marchegay et Salmon, *Chron. des comtes d'Anjou* (S. H. F.), p. 368-369, et par Halphen et Poupardin, *Chron. des comtes d'Anjou*, 1913, p. 252. Ce fragment, qui se termine par une phrase sur l'enterrement de Philippe Auguste, est impossible à dater : nous n'avons plus le manuscrit, et les derniers éditeurs n'ont fait que reproduire l'édition Marchegay.

2. *Normanniae Nova Chronica, ab anno 473 ad annum 1378*, édit. Chéruel, p. 15 (texte paginé à part dans *Mém. Soc. antiq. Normandie*, 2^e^ série, t. VIII, 1851). M. Powicke (*Loss*, p. 461) et M. Cartellieri (*loc. cit.*, p. 188, n. 1) ne paraissent pas avoir lu attentivement cette chronique ni la Préface de Chéruel (cf. cette Préface, p. VII et XIX). L'argument de l'éditeur, fondé sur une mention relative à l'ancienne église de Saint-Ouen, ne signifie rien, et Chéruel ne démontre pas « die Abfassung in der I Hälfte des 13 Jahrhunderts ». La compilation date du XIV^e^ siècle, et le passage signalé ci-dessus est copié mot à mot sur le texte de Vincent de Beauvais.

3. Nous nous contenterons de citer un de ces textes, en choisissant le manuscrit de la bibliothèque Mazarine que M. Cartellieri a mentionné (avec une fausse cote), dans son *Philipp II August*, t. IV, 1^re^ partie, p. 188, n. 1. On pourrait croire, d'après cette note, que M. Cartellieri se réfère à une chronique de Saint-Denis indépendante de celle de Guillaume de Nangis. En réalité, le manuscrit de la Mazarine, ainsi que l'a indiqué Aug. Molinier dans le Catalogue de cette collection, contient une partie (de 1057 à 1270) de la seconde rédaction de Guillaume de Nangis. Loin de représenter une tradition officielle, une narration soigneusement vérifiée, le récit de Guillaume de Nangis, que M. Cartellieri appelle « die Nachricht aus Saint-Denis », est incohérent et

Digitized by Google

Plus encore que Guillaume de Nangis, le grand responsable est le chroniqueur de Saint-Alban, Mathieu de Paris. Considéré, non sans exagération, comme le plus important des chroniqueurs anglais du moyen âge, il a été lu par tous les auteurs modernes qui ont écrit plus ou moins hâtivement une « Histoire de France » ou une « Histoire de Philippe Auguste ». On a laissé de côté des annales écrites par des contemporains d'Arthur et de Jean, comme celles des moines de Coggeshall, où l'on aurait trouvé une version exacte des événements[1], et l'on s'est fié à un bavard, d'esprit brouillon et peu critique, qui n'est arrivé à l'âge d'homme qu'après la mort de Jean sans Terre. C'est dans ses *Chronica Majora*, dans les documents qu'il y a reproduits et qu'il n'a pas su commenter avec exactitude et clarté, qu'on a été prendre la légende de la condamnation à mort. Or, constatation assez déconcertante, il n'y a pas cru lui-même. Il l'a cependant accréditée par sa légèreté et sa confusion d'esprit et aussi par la négligence de ceux qui l'ont lu avec une insuffisante attention.

Examinons, au point de vue qui nous occupe, les deux œuvres de Mathieu de Paris, les *Chronica Majora* et l'*Historia Anglorum*. On sait qu'il commença par rédiger les *Chronica Majora*, où il inséra et enrichit de quelques additions l'œuvre

inexact. Dans le chapitre intitulé : *De morte Arturi comitis Britanie*, la mort d'Arthur et la condamnation de Jean sont relatées ainsi qu'il suit, immédiatement après la mention de la victoire de Jean sans Terre à Mirebeau : « Arturum, ut fertur, interfecit, super quo a baronibus Francie apud regem, cujus vassalus erat, accusatus cum comparere nolet per multas citationes, per judicium parium exheredandus penitus sentenciatur. » Le chroniqueur raconte ensuite que Philippe Auguste, pour venger la mort d'Arthur, alla brûler la ville de Tours! (Bibl. Mazarine, ms. 2017, anciennement coté 554, p. 529-530. La cote 529 donnée par Cartellieri vient sans doute d'une confusion entre le numéro du manuscrit et la page.) On sait que l'incendie de Tours eut lieu en août 1202, immédiatement après *la capture* d'Arthur.

1. On a vu plus haut que la *Chronique de Coggeshall* est l'œuvre de rédacteurs successifs. Il est bon de noter qu'aucun d'eux n'a renoncé, avant ou après 1216, à la version donnée par celui qui a relaté le jugement de 1202. Selon lui (édit. Stevenson, p. 136), Jean avait été déchu de ses fiefs *pour toute une série de violations de service féodal* commises par lui et ses prédécesseurs. Le moine qui a écrit, dans la suite, le court fragment, très intéressant, relatif à la mort de Philippe Auguste et à l'avènement de Louis VIII (p. 195-197) assure que le nouveau roi répondit aux ambassadeurs anglais réclamant la restitution des fiefs confisqués : « Regem Johannem, patrem regis Henrici, de tota terra sua transmarina a baronibus Francie juste fuisse *multis ex causis* abjudicatum. »

Digitized by Google

historique poursuivie jusqu'en 1235 par ses prédécesseurs, notamment Roger de Wendover. A partir de 1235, la narration des événements est due à Mathieu de Paris; dans une dernière édition, elle est poussée jusqu'en 1259, date de la mort du chroniqueur. Dès 1250, Mathieu mit sur le chantier l'*Historia Minor* ou *Historia Anglorum*, où il ne se contente pas toujours d'abréger les *Chronica Majora*. La comparaison des pages relatives aux années 1202-1204 et à l'année 1216 dans les deux ouvrages ne laisse pas d'être instructive à tous égards.

On se rappelle que Roger de Wendover, dans son exposé personnel des faits, ne parle d'aucune condamnation qui ait frappé Jean sans Terre. A l'année 1216, il reproduit sans commentaire deux documents dont nous avons fait la critique, les procès-verbaux de l'assemblée de Melun et de la discussion en cour de Rome. Dans la partie des *Chronica Majora* où Mathieu de Paris a transcrit l'œuvre de Wendover, la seule nouveauté qui nous intéresse est l'addition rectificative qu'il a insérée en marge du procès-verbal des discussions de Rome : les envoyés de Louis de France ayant affirmé que c'est à bon droit que Jean sans Terre, bien que roi consacré, a pu être condamné à mort par les barons, Mathieu de Paris prétend rétablir « la vérité sur ce qui a eu lieu », *veritas rei gestae super hoc*. Nous nous attendons à ce qu'il nous dise si, oui ou non, selon lui, Jean a été condamné à mort comme meurtrier d'Arthur. Mais nous sommes bien déçus. De la première ligne à la dernière, Mathieu de Paris ne se soucie que de la perte de la Normandie, ne parle que de l'injuste façon dont Jean en a été dépouillé : « La vérité sur ce qui a eu lieu. En réalité, le roi Jean ne fut pas privé par jugement, justement et dans les formes, de la Normandie, car ce roi, dépouillé non point par un jugement, mais par la violence, envoya une ambassade au roi de France pour se la faire restituer. » Par la bouche de l'évêque d'Ely et de Hubert de Bourg, il offrit à Philippe Auguste de se présenter devant la cour pour répondre « à ce sujet[1] ». Mais Philippe Auguste refusa d'accorder d'avance un sauf-conduit pour le retour et Jean « ne voulut pas se confier à des hasards douteux et aux jugements des Français, qui ne l'aimaient pas, attendu surtout qu'il craignait qu'on ne l'accusât de la très honteuse mort d'Arthur. Cepen-

1. « ... significans ei quod libenter veniret ad curiam suam, juri per omnia super illa re pariturus ac responsurus. »

Digitized by Google

dant les magnats de France n'en procédèrent pas moins au jugement, ce que, suivant les formes, ils n'auraient pas dû faire; jugement où celui qui devait être jugé fit défaut, lui qui voulait être présent s'il le pouvait. Donc, si le roi Jean fut dépouillé par ses adversaires, il ne fut pas dépouillé suivant les formes[1] ».

On voit, par ce texte dont les historiens auraient dû souligner l'obscurité et l'incohérence, que Mathieu de Paris ignore la sentence de 1202, antérieure à la conquête de la Normandie, et qu'il ne prend nullement à son compte la légende de la condamnation à mort. A propos d'un procès-verbal où cette condamnation à mort est affirmée, il introduit une rectification confuse; il n'y est fait allusion à la mort d'Arthur que comme à un fait dont Jean aurait eu peut-être à endosser la responsabilité s'il avait consenti à se présenter sans sauf-conduit devant Philippe Auguste. Selon notre chroniqueur, c'est après avoir été dépouillé de la Normandie par la violence et sans forme de procès que Jean a demandé à comparaître « à ce sujet »; le sauf-conduit étant refusé, il ne veut pas venir. C'est alors seulement que la cour de Philippe Auguste se réunit et le condamne par contumace. Notons bien que Mathieu de Paris attribue à Jean seul l'initiative et l'idée d'une comparution devant la cour de France. A aucun moment il ne dit que Jean ait été cité. Croit-il vraiment à la réalité d'un jugement, en des conditions si bizarres? Sa dernière phrase, « *si* rex J. abjudicatus fuit... », peut s'interpréter dans le sens d'un doute. Il a tout l'air d'un homme qui n'est point sûr de son fait[2]. En tout cas, il parle d'un jugement d'ex-

1. « ... Magnates tamen Franciae nihilominus processerunt in judicium, quod rite non debuerunt facere; ex quo judicandus abfuit, qui adesse voluit si posset. Unde si rex J. abjudicatus fuit per adversarios suos, non rite abjudicabatur » (*Chron. Majora*, éd. Luard, t. II, p. 658-659). En présence de ce texte, et surtout de celui que nous citerons à la note suivante, on ne peut pas dire avec M. Bémont : « Pour Mathieu de Paris, il n'y a pas eu de jugement prononcé contre Jean sans Terre à cause de l'assassinat d'Arthur » (*Mém. cité*, p. 58). Mais il est vrai que les termes « processerunt in judicium » ne spécifient rien, et dans aucun des deux textes il n'est question de condamnation à mort.

2. Le seul passage de son œuvre où il déclare carrément que Jean a été condamné, comme meurtrier d'Arthur, à perdre la Normandie (« ... Normanniam, de qua... judicio duodecim parium Francie abjudicabatur tanquam de cede nepotis sui Arthuri cruentus... ») se trouve dans l'exposé des *Mirabilia* qui ont marqué la première moitié du XIII^e^ siècle. Ce résumé, où l'on trouve une énumération de prodiges et de faits historiques sensationnels, termine la première rédaction des *Chronica Majora* et date de 1250. Voir l'édition Luard, t. V, p. 193. La mention fantaisiste des « douze pairs de France » suffit d'ailleurs à mesurer la valeur de ce texte.

Digitized by Google

hérédation, et non d'une sentence capitale, et il n'a eu qu'un but : démontrer l'illégalité de la conquête de la Normandie. Sa note additionnelle ne peut fournir aucun argument sérieux, ni aux partisans ni aux adversaires de la thèse que nous soutenons.

Elle montre seulement en lui un historien peu précis et bien léger, qui rectifie au courant de la plume, en s'aidant de vagues souvenirs. Son récit a un fondement historique; mais il a tout embrouillé, comme à plaisir. Il est exact qu'une ambassade anglaise, dont faisait effectivement partie l'évêque d'Ely[1], vint en France et exposa sous quelles conditions Jean pourrait s'entretenir avec son adversaire. Mais l'évêque d'Ely et les autres ambassadeurs anglais ne virent que des conseillers de Philippe Auguste et non pas le roi lui-même; ils ne sollicitèrent pas un sauf-conduit : nous savons par la véridique Chronique de Coggeshall que Jean demandait à rencontrer le roi de France sur les frontières de son duché de Normandie, garantie qui avait la même valeur qu'un sauf-conduit; et enfin cette entrevue d' « internuncii » eut lieu, non pas quand la Normandie était déjà conquise et qu'il n'était plus temps de négocier, mais le 24 ou le 25 mars 1202, entre Boutavant et le Goulet. C'est à cette date que se place l'ajournement adressé à Jean sans Terre en raison de l'appel des barons poitevins. Les envoyés anglais et français se revirent probablement le mois suivant, mais n'arrivèrent point à un accord. C'est alors que la cour de France prononça l'exhérédation de Jean sans Terre et que la Normandie fut envahie. Tels sont, sans doute, les faits que Mathieu de Paris a transposés et travestis[2].

1. Voir les lettres patentes de Jean sans Terre en date du 11 mai 1202 (*Rotuli Litt. Pat.*, p. 10 *b*). Il n'est nullement invraisemblable qu'Hubert de Bourg se soit joint à l'ambassade. Il était alors en pleine faveur. Voir *Rotuli Litt. Pat.*, p. 6 *b*, 7 *b*, etc...

2. Nous avons parlé plus haut (chap. I) des négociations de mars 1202 et indiqué les principales références. La date du 25 mars est donnée par Raoul de Disci, et celle du 24 par l'annaliste de Saint-Edmond. Les sources les plus sûres sont les versions concordantes de Gervais de Cantorbéry et de l'annaliste de Saint-Edmond : leurs chefs, l'archevêque et l'abbé de Saint-Edmond, étaient parmi les négociateurs (voir Rad. de Diceto, *éd. citée*, t. II, p. 173-174). Les autres relations sont presque toutes erronées ou tendancieuses : la chronique de Rigord (*éd. citée*, §§ 137-138, p. 151) n'est même pas d'accord avec le rapport de Philippe Auguste au pape. Mathieu de Paris a dû être égaré par ces documents confus, d'autant mieux qu'il a certainement improvisé son addi-

Digitized by Google

En voulant démontrer que la condamnation de Jean sans Terre, prononcée par contumace et sans que les garanties demandées par l'accusé fussent accordées, était illégale, à quelle préoccupation obéissait-il? Evidemment à une préoccupation politique, de même que Vincent de Beauvais lorsqu'il prétendait que Jean avait été dépouillé de ses fiefs comme meurtrier d'Arthur. Les deux moines écrivaient dans le même temps; tous deux vivaient très près de leur roi et, avec des tendances d'esprit bien différentes, étaient tous deux attachés à sa cause. Leurs thèses s'opposent avec netteté : l'un encourage saint Louis à garder des terres que son père a justement acquises; l'autre s'efforce de démontrer que Jean en a été illégalement dépouillé. Mais tous deux emploient des arguments détestables, parce que ni l'un ni l'autre n'a su retrouver les traces du procès authentique de 1202. Vincent évoque une condamnation à laquelle il donne un faux motif, et Mathieu de Paris transporte à une date invraisemblable et défigure des événements qui ont réellement eu lieu.

Dans son *Historia Anglorum*[1], ce n'est point par ignorance que Mathieu de Paris a péché, c'est par mépris délibéré de l'exactitude. Il a usé des documents qu'il avait en mains avec le sans-gêne d'un romancier. Il nous raconte l'assemblée de Melun d'après le procès-verbal qu'il a trouvé dans Roger de Wendover et laissé subsister dans sa *Chronica Majora;* mais il biffe, transforme, ajoute, selon sa fantaisie. Il réduit à une seule les deux journées de discussion, attribue à Philippe Auguste et à son fils des déclarations qu'il invente et prête au roi de France une ridicule attitude de chattemite hypocrite et pleurarde. Mais il faut lui rendre cette justice que, cette fois, ayant réfléchi et ne se sentant plus le moyen de faire la lumière sur les événements que les agents de Louis de France avaient auda-

tion comme il le faisait souvent, sans revoir ses sources. — M. Ferdinand Lot (*Fidèles ou vassaux?* 1904, p. 226, n. 2) croit, comme nous, que Mathieu de Paris a commis une confusion. Mais, selon lui, le chroniqueur s'est remémoré l'ambassade d'avril 1204, celle dont parle la *Chronique de Coggeshall* (p. 144-145) et que nous avons relatée plus haut. Il est possible. Mais pourquoi M. Lot dit-il que, en raison des négociations de 1204, « les Anglais se souvinrent que leur roi avait accepté de comparaître après la mort d'Arthur »? C'est en 1202, et non en 1204, que Jean avait accepté l'idée d'une comparution, et c'est pourquoi nous préférons à l'hypothèse de M. Lot celle que nous venons de formuler.

1. Voir le t. II de l'édition F. Madden (R. S.), p. 92 et suiv. pour les événements de 1202-1204, p. 175 et suiv. pour les événements de 1216.

Digitized by Google

cieusement défigurés, il se garde de rien dire qui puisse accréditer partiellement leurs allégations : il prend le parti de les passer complètement sous silence. Dans l'*Historia Anglorum*, il n'est pas question de condamnation qui ait frappé Jean sans Terre.

Les historiens auraient dû faire cette comparaison entre les deux ouvrages de Mathieu de Paris. Mais, jusqu'à la publication de la thèse de M. Bémont en 1884, la plupart d'entre eux ont pris pour argent comptant les documents de 1216 insérés dans les *Chronica Majora* et n'ont pas lu avec une suffisante attention l'addition intitulée *Veritas rei gestae super hoc*. Mathieu, lu par eux sans esprit critique, les a égarés sur une fausse piste. Depuis 1884, les trois érudits qui ont protesté contre les conclusions de M. Bémont ont été également encouragés dans leur erreur par une lecture trop rapide du chroniqueur de Saint-Alban. Paul Guilhiermoz[1] a trouvé la confirmation de son système dans le *Veritas rei gestae*, « dont la précision (!) », dit-il, « paraît garantir l'exactitude[2] ». Il a si obstinément pris parti qu'il croit voir dans ce morceau ce qui n'y est point du tout : le récit de négociations qui auraient eu lieu après une citation lancée contre Jean comme meurtrier d'Arthur et avant l'invasion de la Normandie[3]. M. Powicke, qui se défie de lui-même et essaie de voir clair, se demande si le récit de Mathieu de Paris ne s'applique point (comme nous en sommes convaincu) à la première condamnation; mais il « préfère » ne pas le croire, sans insister d'ailleurs sur des raisons que sa raison ne connaît pas, et il voit là une « tradition indépendante » qui vient étayer sa supposition[4]. M. Cartellieri, enfin, croit que le récit de Mathieu de Paris est, en somme, exact, et a pour source les souve-

1. *Bibl. de l'École des chartes*, 1899, p. 60-61.

2. Il n'est vraiment pas difficile. Et quel singulier critérium! La précision peut dépendre de la tournure d'esprit de l'auteur qui expose et ne prouver en rien l'authenticité des faits exposés.

3. « Mathieu *paraît dire* qu'à ce moment la conquête de la Normandie était déjà commencée : c'est là une bien petite inexactitude » (Guilhiermoz, *loc. cit.*, p. 60, n. 2). La déformation du texte considéré passe vraiment les bornes. Le chroniqueur ne « paraît » pas dire que la conquête est « commencée », il dit qu'elle est faite et que Jean réclame la « restitution » de la Normandie. — Comme on l'a vu, Guilhiermoz suppose que Jean fut condamné à mort ou plutôt forbanni à Pâques 1203 pour le meurtre d'Arthur, ce qui « servit de titre à la confiscation de la Normandie » (*mém. cité*, p. 65). Il n'a pas l'air de se douter que la conquête de la Normandie a commencé en 1202.

4. *Loss of Normandy*, p. 472-473.

Digitized by Google

nirs d'un des ambassadeurs[1]. « Le fait », ajoute-t-il, « que Mathieu ne tient pas pour véridique la façon dont Louis présente les faits, rend sa véracité plus probable[2]. » M. Cartellieri voit, en somme, une preuve de la condamnation à mort de Jean sans Terre dans un texte où il n'est question que de la confiscation de la Normandie. Vraiment Mathieu de Paris n'a pas porté bonheur à ceux qui lui ont accordé trop de confiance.

Il nous reste, avant de terminer ce chapitre, à examiner la relation de la condamnation de Jean donnée par l'annaliste de Margan. Nous croyons qu'elle a été rédigée peu de temps avant celles de Vincent et de Mathieu de Paris et qu'il faut la classer, par conséquent, avec celles dont nous venons de parler. Mais elle a une physionomie très originale.

Après avoir donné du meurtre d'Arthur le récit que nous avons reproduit, l'annaliste s'exprime ainsi : « Lorsque le bruit de cet événement se fut répandu et que le roi de France tint pour certain qu'Arthur avait été tué, il fit semondre son assassin, Jean, de venir à la cour de France, comme le font les ducs de Normandie, pour qu'il y répondît du meurtre d'un si grand personnage et se défendît s'il le pouvait — d'un si grand personnage, dis-je; et, en effet, il était légitime héritier d'Angleterre, comte de Bretagne et gendre du roi de France. Jean, ayant conscience de l'énormité de son crime, n'osa jamais comparaître, mais s'enfuit en Angleterre, et là il exerça sur ses hommes la plus lourde tyrannie jusqu'à sa mort. Comme jamais il ne vint répondre et se défendre au sujet de la mort d'Arthur, par jugement de la cour du roi et des princes de France il fut déchu et exhérédé, avec tous ses héritiers, de toutes les terres et de tous les honneurs[3] qu'il tenait de la couronne de France; et définitif et juste est ce jugement[4]. »

1. *Philipp II August*, t. IV, 1re partie, p. 188, n. 1.

2. Ce raisonnement ne tiendrait debout et n'apporterait une confirmation au système de M. Cartellieri que si Mathieu de Paris avait raconté d'une façon différente la condamnation de Jean comme meurtrier d'Arthur; mais, comme nous l'avons vu, il s'en tient aux formules les plus vagues. Il ne parle de cette condamnation, en termes précis, que dans le chapitre des *Mirabilia*, qu'il a écrit beaucoup plus tard, en 1250.

3. Au sens anglais du terme. *Honneur* signifia d'abord groupe de manoirs (Vinogradoff, *English Society in the eleventh century*, 1908, p. 348), puis, dès le XIIe siècle, grande seigneurie (Pollock et Maitland, *History of English Law*, t. I, p. 260).

4. *Annales de Margan*, p. 27.

Digitized by Google

M. Cartellieri est d'avis que c'est là une page décisive et M. Powicke n'est guère moins affirmatif. Nous avons jugé devoir nous ranger à leur avis en ce qui concerne le récit fait par le même annaliste du meurtre d'Arthur. Mais, quoi qu'en dise M. Powicke, c'est une tout autre question. Guillaume de Briouse, bien placé pour connaître la vérité sur la mort d'Arthur, ne savait pas ce qui se passait à la cour de France, et il n'y a aucune raison de supposer que les renseignements sur la condamnation aient été fournis par lui aux moines de Margan ni d'affirmer que la « narration de Margan doive être regardée comme un tout[1] ». Comme je l'ai dit plus haut, la partie même de cette narration qui concerne la mort d'Arthur a dû être empruntée à plusieurs sources, et non pas seulement au témoignage de Guillaume de Briouse.

Pour résoudre le problème, il devient nécessaire de relire les quarante pages de l'édition que Luard a donnée des *Annales de Margan*, d'après l'unique manuscrit. C'est, nous dit Luard sans préciser davantage, un manuscrit du XIII^e^ siècle. Il a seize folios. Le récit commence à la conquête de 1066 et s'interrompt à l'année 1232 au milieu d'une phrase. Un ou deux feuillets, qui contenaient la fin, ont été arrachés. Si les dernières mentions avaient la même étendue que celle des années 1227-1232, les *Annales* s'arrêtaient en 1235 ou en 1238, suivant qu'on a fait disparaître un ou deux feuillets. Ont-elles été rédigées d'année en année par des auteurs successifs, ou bien vers le milieu du règne d'Henry III, par un même auteur? Nous n'hésitons pas à adopter la seconde alternative. Évidemment, le rédacteur s'est servi de notes recueillies par les générations successives de religieux[2]; mais parfois, quand le sujet l'intéresse, il domine ces notes, établit des rapports, émet des vues d'ensemble qui excluent toute idée de chronique-journal. Ainsi, en nous parlant, à l'année 1103, de la querelle d'Henry I^er^ et de saint Anselme, il la rapproche de celle d'Henry II et de Thomas Becket, qui a eu lieu soixante ans plus tard, et, comme on vient de le voir, quand il affirme, dans les annales de l'année 1204, que Jean a été condamné comme meurtrier d'Arthur, il dit que ce roi se montra

1. Powicke, *Loss of Normandy*, p. 471.

2. Le monastère a été fondé en 1147. Jusque vers cette date, les *Annales* suivent généralement la *Chronique de Guillaume de Malmesbury*.

Digitized by Google

un tyran « jusqu'à sa mort », qui eut lieu en 1216[1]. Dans toute la partie originale des *Annales*, l'auteur montre les mêmes préoccupations, les mêmes tendances d'esprit, il a les mêmes haines, qu'il exprime parfois avec les mêmes mots. C'est un Gallois, qui s'intéresse peu à l'histoire monarchique et internationale, mais beaucoup aux événements régionaux et même au fabuleux passé celtique : il raconte en détail la découverte des ossements du « très fameux » roi Arthur à Glastonbury en 1191. C'est un moine crédule, qui rapporte gravement des légendes ineptes. C'est un partisan passionné de la grandeur et de l'indépendance de l'Église : il accumule les détails d'histoire religieuse et parle avec horreur des empiétements de la royauté, de ces « abus tyranniques et inventions diaboliques pour ruiner la liberté de l'Église » : qu'il s'agisse d'Henry Ier[2] ou de Jean sans Terre[3], il se sert des mêmes termes pour flétrir leurs prétentions.

Bref, les *Annales de Margan*, dans leur partie originale, sont dues à un même auteur. Nous sommes convaincu, d'autre part, qu'il n'a commencé son œuvre qu'au temps où régnaient en France Louis VIII et saint Louis, car c'est à partir de cette époque seulement que cessent tout à fait les petites indications sèches et que les *Annales* prennent décidément un peu d'ampleur. Si le moine de Margan avait commencé sa rédaction au temps du roi Jean, on ne peut pas croire, malgré son dédain des débats temporels, qu'il aurait passé complètement sous silence les événements politiques de 1213, 1214, 1215 et 1216[4].

Un tel homme, rédigeant ses *Annales* trente ou quarante ans après le drame de Rouen, devait nécessairement accueillir sans critique les traditions hostiles à Jean sans Terre, qu'il avait en exécration[5]. Il ne manque pas de raconter, comme Louis de France dans son manifeste, que Jean a été condamné et déshé-

1. Cette mention a échappé à l'attention de M. Powicke. Voir son *ouvrage cité*, p. 465.

2. « M C III... regiarum consuetudinum, quas vocant avitas leges et regias libertates » (p. 8).

3. « M CC VII... profanas illas consuetudines, quas vocant avitas leges et regias libertates » (p. 28).

4. Luard, dans sa Préface, ne s'est pas prononcé sur la date de la rédaction; il n'a consacré aux *Annales de Margan* qu'une courte notice de deux pages; mais il dit, p. x : « I believe all the chronicles published in the present volume to have been actually compiled during the thirteenth century. »

5. Voir ce qu'il en dit p. 22, 24, 27, 29 et suiv.

Digitized by Google

rité par jugement des prélats et barons anglais pour avoir trahi Richard et que, pour toutes sortes de raisons, il n'aurait pas dû recueillir la succession de son frère. Il ne va point jusqu'à dire que le couronnement de Jean a été dû « à la violence », comme le prétend le fils de Philippe Auguste, mais il assure que Guillaume de Briouse et ses fauteurs « insistèrent véhémentement » et en furent bien punis plus tard. Surtout, il se lamente sur l'injuste exhérédation d'Arthur, qui avait droit à la couronne. « Arthur, comte de Bretagne », est évidemment, pour ce Gallois, un héros national[1]. L'annaliste rassemble, comme nous l'avons vu, tous les renseignements qu'il a pu obtenir sur le meurtre de ce « tantus vir », et, pour mieux marquer d'infamie Jean sans Terre, il attribue son crime à un ignoble délire d'ivrogne. Comme, enfin, il n'a point connu la première sentence prononcée en 1202 sur l'appel des barons poitevins, il fait comme beaucoup d'autres, il accepte la version que les partisans de Louis s'étaient efforcés d'accréditer, et la confiscation des fiefs français devient à ses yeux la conséquence du crime de Rouen. Tel que nous le connaissons à travers son œuvre, il reste en accord avec lui-même, et son erreur s'explique par ses tendances comme par la nature de ses informations.

Pour achever de comprendre son état d'esprit, il faut démêler le sens d'un mot qui jusqu'ici n'a pas arrêté l'attention des érudits et qui est cependant singulier et significatif. Le déshéritement de Jean, dit l'annaliste de Margan, est juste et *définitif* : « ... et *fixum* et justum judicium hoc. » On voit, d'après ce qui vient d'être dit, pourquoi le jugement est réputé *juste*. Pourquoi l'annaliste insiste-t-il sur son caractère *définitif*? Évidemment parce que ce jugement est contesté et que notre auteur déplore qu'il le soit. Il écrit à une époque où la lutte est ardente déjà entre l'Église nationale et les barons, d'une part, et, d'autre part, le roi, ses conseillers poitevins et provençaux et le Saint-Siège, qui prétend exploiter l'Angleterre et en tirer les plus larges profits possibles[2]. Le clergé et la noblesse ne veulent

1. Cf. le chanoine de Barnwell, qui écrivait vers 1227 : « Britones quippe quasi de nomine augurium sumentes, Arthurum antiquum in isto resuscitatum impudenter et imprudenter jactitabant, et Anglorum internecionem regnique ad Britones per istum imminere translationem » (*Memoriale W. de Coventria*, édit. Stubbs, t. II, p. 196).

2. C'est en 1234, époque vers laquelle peut se placer la rédaction des *Annales de Margan*, que la révolte du parti national, au parlement du 2 février, amène

Digitized by Google

point payer les frais de la politique pontificale en Sicile, ni de la politique d'Henry III et des « alienigenae » en France. Ils désirent la paix avec la France et, quand ils auront le pouvoir, ils forceront le roi à la faire, en 1259. Notre annaliste était certainement de leur parti. Son œuvre s'interrompt au milieu du récit qu'il nous fait de la disgrâce d'Hubert de Bourg, victime du parti poitevin, et peut-être les derniers feuillets ont-ils été supprimés parce qu'il exprimait trop violemment son opinion. Mais nous n'avons pas besoin d'une hypothèse pour reconstituer sa façon de penser; il nous dit expressément qu'il juge absurdes les tentatives pour reprendre les domaines confisqués. En 1230, écrit-il, « le roi d'Angleterre Henry III débarqua en Poitou avec une grande armée pour reconquérir les terres que le roi de France avait enlevées à son père. Il y perdit beaucoup de ses hommes, dépensa beaucoup d'argent et ne reconquit que peu ou rien du tout de ces terres[1] ».

Ainsi, au milieu du règne d'Henry III, il y avait en Angleterre des gens qui considéraient les conquêtes de Philippe Auguste comme légitimes, espéraient qu'elles seraient définitives et voulaient que la nation anglaise fût débarrassée de la question continentale, aussi bien que des parasites qui venaient du continent la gruger. Ont-ils fondé leur croyance à la condamnation de Jean comme meurtrier d'Arthur sur la lecture des documents français de 1216, ou bien sur de vagues relations qui circulaient et dont les auteurs interprétaient conformément à leurs passions politiques la sentence de 1202? Nous ne le saurons jamais. Qu'il nous suffise d'avoir montré comment, au XIII^e siècle, la légende s'est constituée, a paru un moment discréditée, puis a reparu quand les partis, en France et en Angleterre, ont jugé utile d'y puiser des arguments.

la chute de Pierre des Roches, chef du parti des étrangers. Voir l'*Hist. constitutionnelle* de Stubbs, édit. française, t. II, p. 56-58, et W. R. W. Stephens, *English church from the Norman conquest to the accession of Edward I*, 1901 (*Hist. of the English church*, edited by Stephens and Hunt, t. II); ch. XII : *Resistance to pope and King*. — Cf. Gavrilovitch, *ouvr. cité*, p. 13-14, sur la mauvaise volonté des Anglais, qui considèrent « les prétentions du roi d'Angleterre sur la Normandie comme revêtant un caractère de droit privé ».

1. *Annales de Margan*, p. 38.

Digitized by Google

V.

La « tradition bretonne ».

La légende a eu la vie dure. Après le XIII^e^ siècle, certains chroniqueurs attentifs, comme Trivet[1], l'ont rejetée. Mais beaucoup ont copié, sans aucun discernement, Vincent de Beauvais et consorts, y ont même ajouté des fioritures empruntées aux traditions populaires et ont été recopiés par d'autres avec la même quiétude. Tels Henry Knighton[2], les auteurs de la *Chronique de Lanercost*[3] et de la *Chronique martinienne*[4], etc... Au XV^e^ siècle, enfin, un écrivain politique, Robert Blondel, et l' « orateur » d'Anne de Bretagne, Pierre Le Baud, ont fait entrer dans l'histoire, où elle a failli rester, une nouvelle tradition, à demi exacte, à demi romanesque, attribuant aux barons bretons l'initiative d'une action judiciaire qui aboutit à la condamnation de Jean comme meurtrier d'Arthur. C'est ce qu'on a appelé récemment la « tradition bretonne ».

Là aussi il nous faut tâcher de porter la lumière. Paul Guilhiermoz, en effet, parle avec révérence de la « tradition soigneusement gardée par les historiens bretons » et feint de croire que M. Bémont a été obligé de reconnaître qu'elle paraissait exacte[5]. M. Powicke et M. Cartellieri hésitent à se servir de renseignements suspects, mais, en somme, M. Powicke invoque en faveur de sa thèse la « tradition bretonne », qu'il croit « fondée en vérité[6] », et M. Cartellieri considère comme tout à fait possible que Le Baud et Lobineau aient utilisé de bonnes sources anciennes[7].

Je l'ai dit plus haut[8], M. Bémont nous a indiqué la voie : pour comprendre la formation de cette tradition, il faut d'abord

1. *Nicholai Triveti Annales*, édit. Th. Hog, English hist. Society, 1845, p. 169-171.

2. *Chronicon Henrici Knighton*, édit. J. R. Lumby (R. S.), t. I, 1889, p. 183, 189-190. — C'est lui qui a fourni à dom Lobineau la fable de la citation portée à Jean sans Terre « per quemdam militem strenuissimum parentem proximum Arthuri. »

3. *Chronicon de Lanercost*, édit. A. Campbell, Maitland Club, 1839, p. 1-2, 11-12. — On y trouve la fable de la noyade d'Arthur en mer.

4. *La Cronique martiniane*, édit. Antoine Vérard, fol. 127 v°.

5. *Mém. cité* (*Bibl. de l'École des chartes*, 1899, p. 59 et n. 2).

6. *Loss of Normandy*, p. 454, 460-461, 462, etc.

7. *Philipp II August*, t. IV, I, p. 181, n. 4.

8. Chap. II, § 2.

Digitized by Google

se reporter à la *Chronique de Coggeshall*, où nous est décrit l'émoi causé par le faux bruit de la mort d'Arthur. Les nobles bretons avaient juré, en décembre 1202, de venger leur jeune duc; d'autre part, le mois suivant, lorsque la nouvelle avait été démentie, ils avaient, aux côtés de Philippe Auguste, envoyé sommation à Jean sans Terre de délivrer Arthur. La première partie du récit des historiens bretons, qui a trait à la réunion des barons, peut trouver son explication dans l'un ou l'autre de ces deux passages d'une chronique tout à fait digne de foi : il suffit d'admettre une de ces confusions que les historiographes de tous les temps ont si souvent commises. De même que les seigneurs français réunis à la cour de Philippe Auguste en 1216 ont admis que l'arrêt prononcé contre Jean sans Terre, arrêt antérieur à la capture et au meurtre d'Arthur, s'appliquait à l'affreux crime de 1203, de même, par un « phénomène d'illusion historique[1] » analogue, les historiens bretons se sont imaginé que les barons de la province ne s'étaient concertés pour la vengeance qu'après la réelle tragédie de Rouen. Mais où ont-ils pris la suite de leur récit, l'appel des barons bretons suivi d'un procès criminel en Cour des pairs? Je crois qu'on peut, plus catégoriquement que ne l'a fait M. Bémont, démontrer le caractère fabuleux de ce prétendu appel, et il n'est pas inutile d'insister sur la naïveté et la légèreté des historiens bretons. M. Bémont a recherché avec diligence à quelles sources ils avaient pu puiser. Nous aurons quelques additions à faire aux résultats, souvent négatifs, de son enquête. Mais surtout nous essaierons de reconstituer la formation de la légende.

Ce n'est pas Alain Bouchart qui est « le premier des historiens modernes de la Bretagne ». C'est Pierre Le Baud[2]. Mais il nous faut remonter au delà de l'*Histoire de Bretagne* de Le Baud. La chaîne de la « tradition bretonne », ainsi que l'a montré M. Bémont, a pour premier anneau un ouvrage que Le Baud cite comme sa source : l'*Oratio historialis* de Robert Blondel, qui date de 1449[3].

1. Voir les excellentes remarques d'Achille Luchaire, *la Condamnation de Jean sans Terre*, dans *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, nouv. série, t. LIII, 1900, p. 166.

2. Mort en 1505. Son *Histoire de Bretagne* n'a été publiée qu'au XVII[e] siècle. Les *Grandes Croniques de Bretaigne* d'Alain Bouchart ont été publiées du vivant de l'auteur, en 1514.

3. Éditée par A. Héron, *Œuvres de Robert Blondel* (Soc. d'hist. de Normandie, 1891-1893).

Digitized by Google

Dans son Prologue, Blondel dit que ce petit livre a été fait pour extirper du royaume la peste de la tyrannie anglaise. Il annonce qu'il exposera les démêlés des rois de France et d'Angleterre, et notamment « tous les refus frauduleux et ruptures de fidélité envers leur seigneur commis par les Anglais, jadis vassaux de la couronne de France, et, pour ce motif, la sentence de la Cour des pairs de France portée selon le droit civil contre Jean, roi d'Angleterre, vassal infidèle et parricide, sentence déclarative de confiscation de tous ses domaines dans le royaume[1] ». Dans les premiers chapitres, il encourage Charles VII à poursuivre sans trêve le recouvrement de son royaume et à se méfier des Anglais. Il raconte, à titre d'exemple, la récente surprise de la ville bretonne de Fougères par les Anglais en pleine trêve; il exhorte les princes français et les villes à aider le duc de Bretagne, qui veut se venger. Puis il énumère les trahisons des Anglais et les guerres depuis l'époque de Louis VII. Il consacre trois chapitres aux événements de 1200 à 1203[2]. Il les embrouille et les rend inexplicables en plaçant l'enlèvement d'Isabelle d'Angoulême après la première campagne de Philippe Auguste en Normandie. On doit lui savoir gré de mentionner brièvement et sans enjolivements l'assassinat d'Arthur, mais ensuite il ajoute (et c'est ici que, pour la première fois, apparaît dans un texte la version de l'appel des barons bretons) : « Les barons de Bretagne, poursuivant selon droit la vengeance de la mort de leur prince, actionnèrent ce scandaleux Jean, homme lige de la couronne de France, comme coupable de parricide et d'infidélité, auprès du roi Philippe, son suzerain, et de la Cour suprême des pairs de France. » Après un procès en bonne forme, la Cour des pairs confisqua tous les domaines que Jean tenait en France et les unit, par sentence définitive, à la couronne. Philippe, en exécution de cette sentence, envahit de nouveau la Normandie et en acheva la conquête. L'auteur rappelle ensuite longuement la série des guerres franco-anglaises jusqu'au temps de Charles VII et termine avec des prosopopées et la péroraison obligée en faveur de la délivrance de la terre sainte.

On voit quel est le caractère de cet opuscule. C'est un pamphlet de circonstance. Il a été rédigé en pleine guerre, peu après

1. *Œuvres*, t. I, p. 157.
2. Voir p. 194 et suiv.

Digitized by Google

la prise de Lisieux (16 août 1449)[1], pour empêcher Charles VII de mollir et d'écouter des propositions de trêve. L'auteur a travaillé vite et ne se pique pas d'exactitude. C'est ainsi que, selon lui, après la soumission de Jean au Saint-Siège en 1213, le pape a obligé les deux rois à faire la paix, et, moyennant la concession d'une petite partie de l'Aquitaine, Jean a renoncé à ses autres fiefs de France, qui ont été « adjoints à la couronne par décret du pape[2] ».

On peut donc se demander si l'appel des barons bretons, suivi de la condamnation de Jean comme meurtrier, n'est pas, tout simplement, une invention du pamphlétaire. Cette supposition devient assez plausible, si nous rappelons que Robert Blondel était de cœur à moitié breton. Il appartenait à cette noblesse du Cotentin qui s'unit si souvent à celle de Bretagne pour combattre les Anglais. Ayant fui son pays natal vers 1418, pour échapper à la domination anglaise, il avait reçu des faveurs du duc de Bretagne, Jean V, et, en 1449, il était précepteur du jeune comte d'Étampes, le futur duc François II, fils de Richard de Bretagne[3]. On sait que la campagne de 1449 eut pour origine un événement breton, la prise de Fougères par les Anglais (24 mars) : les excès commis par les Anglais déchaînèrent en Bretagne une indignation analogue à celle qu'avait soulevée jadis le bruit de la mort d'Arthur. Le duc François Ier se plaignit au roi, demanda réparation à Henry VI et chargea son oncle Richemont, connétable de France, de préparer la reprise de Fougères[4]. C'est à ce moment que Blondel conçut le plan de son livre[5]. Tout naturellement, il fut porté à faire la part belle aux Bretons dans son récit du déshéritement de Jean sans Terre et, en son esprit, un parallèle s'établit entre les événements auxquels il assistait et ceux qu'il voulait remémorer. Dans un cas

1. Voir t. I, p. 173 et 320.

2. Ibid., p. 202-203, 214-215. — Blondel raconte avec une exactitude relative les faits de la guerre de Cent ans, mais les transpositions chronologiques et les bourdes abondent dans les chapitres concernant le XIIe et le XIIIe siècle.

3. Voir l'Introduction de l'éditeur Héron.

4. Blondel, *Reductio Normanniae*, dans *Œuvres*, t. II, p. 7 et suiv. — Cosneau, *le Connétable de Richemont*, 1886, p. 394 et suiv. — Du Fresne de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. IV, 1888, p. 322 et suiv.

5. Voir la lettre du scribe Henri Anquetil au roi Charles VII (*Œuvres de Blondel*, t. I, p. 155).

Digitized by Google

comme dans l'autre, les Bretons lui parurent avoir donné le signal du recouvrement de la Normandie.

Nos soupçons prennent plus de force quand nous constatons que Robert Blondel n'a puisé l'indication de l'appel des barons bretons dans aucune des sources connues de lui. Il mentionne, en effet, à la fin de son livre, les trois chroniques d'où il a tiré fidèlement, dit-il, son exposé historique : ce sont « les écrits de Vincent et de Richard de Saint-Victor » et « les chroniques des souverains pontifes de France », c'est-à-dire la *Chronique martinienne*. Vincent de Beauvais et l'auteur de la *Chronique martinienne* lui ont fourni la demi-page qu'il consacre au prétendu procès en Cour des pairs, mais ils ne disent mot de l'appel des barons bretons. Quant à la « Chronique de Richard de Saint-Victor », que M. Bémont n'a pas réussi à identifier, Robert Blondel désigne certainement, sous ce titre défiguré, la célèbre *Chronique universelle* de Robert d'Auxerre, qui commence elle-même par une copie de la *Chronique universelle* de Hugues de Saint-Victor[1]. Une phrase de l'*Oratio historialis*, empruntée au soi-disant « Ricardus de Sancto Victore », rend cette identification certaine[2]. Cette phrase ne se retrouve, en effet, que dans le *Chronicon Turonense*, qui, pour l'époque de Jean sans Terre, est une adaptation tourangelle de l'œuvre de Robert d'Auxerre[3]. Il est tout naturel que Blondel, qui a résidé longtemps à Angers, ait eu entre les mains la Chronique de Tours. Elle a été connue aussi de l'auteur breton des prétendues « Chroniques annaulx[4] ». Or, il n'y est point parlé non plus de l'appel des barons bretons.

Nous ne croyons pas, cependant, que Blondel ait puisé cette fable dans sa seule imagination et commis sciemment une im-

1. Molinier, *Sources de l'Hist. de France*, t. III, 1903, n° 2514, p. 86-87. — Le fait que Robert Blondel écorche le nom du fameux théologien de Saint-Victor de Paris et attribue à un auteur mort en 1141 des assertions concernant Jean sans Terre est un témoignage caractéristique, mais non unique, de la précipitation avec laquelle il a écrit son *Oratio*.

2. « Ricardus enim de Sancto Victore in suis Gestis scribit [regem Johannem], contradicente Arturo, Britannie comite, per suppremam Francie curiam de Andegavie comitatu investitum fuisse » (*Oratio historialis*, p. 193). Cf. *Chronique de Tours*, dans *Historiens de France*, t. XVIII, p. 295 : « Contra Arturum, nepotem suum, pecunia data, de comitatu Andegavensi fuit per curiae regalis judicium investitus. »

3. Molinier, *loc. cit.*, n° 2515, p. 87-88.

4. Sur cette compilation, qui s'arrête à l'année 1463, voir plus loin.

Digitized by Google

posture historique. Quelques souvenirs confus l'ont inspiré. En écrivant à la hâte son *Oratio historialis*, il a travaillé souvent de mémoire et rapporté, au lieu de faits authentiques, des traditions plus ou moins fondées[1]. Des événements de décembre-janvier 1202-1203, transmis jusqu'à nous par la *Chronique de Coggeshall*, notre auteur a conservé un imprécis souvenir et il les a reliés à la prétendue condamnation qu'il trouvait relatée dans le *Speculum historiale* de Vincent et la *Chronique martinienne*. Il a été conduit à cette association d'idées, non seulement par la suggestion des événements de 1449, qui lui faisait voir en 1203 des événements analogues, mais par l'influence d'une tradition populaire. C'est qu'en effet il existait une tradition populaire conservée par les ménestrels sur l'assassinat d'Arthur et ses suites. Nous allons en trouver la trace dans les ouvrages de Pierre Le Baud.

Pierre Le Baud[2] était le fils d'un chevalier manceau et d'une fille de Patry, seigneur de Châteaugiron, en Bretagne. D'abord aumônier de Guy, comte de Laval et seigneur de Vitré, il rédigea les *Chroniques de Vitré;* il y déclare, sans donner ni références ni détails, que Mgr André de Vitré et les autres barons de Bretagne s'armèrent pour venger la mort d'Arthur et aidèrent Philippe Auguste à conquérir la Normandie[3]. Il travaillait en même temps à une « compilation des Cronicques et ystoyres des Bretons », depuis les origines jusqu'à la mort d'Arthur II en 1458. Il la termina en 1480. Puis, devenu « orateur et aumônier[4] » d'Anne de Bretagne, qui le fit élire évêque de Rennes, il composa sa fameuse *Histoire de Bretagne*, qui a été imprimée seulement en 1638 par les soins de d'Hozier.

Les *Cronicques et ystoyres des Bretons*, dont l'édition, entreprise de nos jours, n'a pas encore été poussée loin, ont été peu explorées par les érudits, bien qu'elles se présentent sous la forme avenante d'un magnifique manuscrit à miniatures[5]. Les

1. Par exemple quand il donne pour cause du divorce de Louis VII les amours d'Aliénor et de Saladin.

2. Voir l'Avertissement de d'Hozier, en tête de son édition de l'*Hist. de Bretagne avec les Chroniques des maisons de Vitré et de Laval*, 1638, et la Préface de M. Ch. de La Lande de Calan, qui a commencé en 1907 à publier les *Cronicques et ystoires des Bretons*.

3. *Les Chroniques de Vitré*, p. 35 (à la suite de l'*Hist. de Bretagne*, édit. d'Hozier).

4. Prologue de l'*Histoire de Bretagne*.

5. Bibl. nat., ms. fr. 8266 (Réserve).

Digitized by Google

exploits et les malheurs d'Arthur y sont racontés avec des détails romanesques qu'on ne retrouvera point dans l'*Histoire de Bretagne*. L'auteur connaît les Chroniques, cite Robert Blondel[1], mais il semble soucieux surtout d'amuser ses lecteurs: il néglige des faits importants pour conter des anecdotes qui sont des fables de ménestrels. Tel son récit de la mort d'Arthur. Jean sans Terre, dit-il, ayant fait prisonnier Arthur, essaya d' « encliner a sa partie » son neveu, qui résista vertueusement. Pour l'enjôler, Jean le retenait constamment à ses côtés, l'emmenait partout avec lui. « Quant il ne le peut accorder ne tourner a son voulloir, il arma a l'encontre de lui son cueur couveteux[2] et enflé de cruaulté, qui est a debonnarité contraire, et ledit Artur, son neveu, occultement sur le rivage de la mer occist de sa main et renversa son corps en la mer, a estre proye aux bellues[3] et autres monstres et poissons de mer ravissables[4]. Et n'ay point leu que son noble corps eust autre sepulture fors les enveloppemens des undes de la mer, demenées par les siffleys furieux des vens enragez et terribles[5]. »

Comme il faut tout de même être précis, Le Baud donne une date : le meurtre eut lieu « le jour de la sollempnité saint Pierre des Liens, l'an de l'incarnacion Nostre Seigneur mil CC et II[6] », c'est-à-dire le 1er août 1202; c'est la date où Arthur fut fait prisonnier à Mirebeau. Les barons bretons, ayant appris cet affreux crime, car « ainsi que tesmogne l'Escripture il n'est riens si secret qui a notice ne parvienne », furent « doloreux oultre mesure »; Arthur était le dernier héritier mâle « de la ligniée de leurs princes royaux ». Ils décidèrent de tirer vengeance du roi Jean. « Et tout premier les sires de Vitré, de Foulgères, de Avaugour, de Lannaux, de Rays, de Ancenis, de La Roche, le vicomte de Leon, les sires de Derval, de Montfort, de Malestroit, de Quintin, avecques les autres barons de Bretaigne, scelon droyt poursuyvans a avoir de lui vengeance, le firent ajourner a se comparoir a certain jour par devant le roy Phelippe, son souverain, en la Court des pers de France, pour respondre a ce que les barons de Bretaigne proposeroient a l'encontre de lui. » La

1. Fol. 159 : « Et dit Maistre Robert Blondel historiagraphe... »
2. Convoiteux.
3. *Bellua*, animal.
4. Rapaces.
5. Fol. 159 v°.
6. Fol. 161.

Digitized by Google

Cour prononça la confiscation des fiefs français de Jean et les Bretons formèrent une armée qui se joignit à celle de Philippe Auguste pour exécuter la sentence[1].

Ce récit de Le Baud a nettement le caractère d'une tradition poétique. Peut-être a-t-il trouvé dans les archives du sire de Vitré (dont il cite l'ancêtre en première ligne, comme on l'a vu) une liste des nobles qui s'étaient assemblés à la nouvelle qu'Arthur avait péri. En tout cas, son récit de la mort d'Arthur n'est autre que la fable que, dès le XIII[e] siècle, les ménestrels racontaient dans les châteaux, avec diverses variantes. Le Baud a reproduit ce qu'il a entendu ou lu dans un recueil, peut-être dans les *Récits d'un ménestrel de Reims*[2]. Il est extrêmement vraisemblable que la tradition du procès en Cour des pairs sur la plainte des barons bretons a la même origine et qu'elle faisait corps avec la fable de la noyade en mer. Il n'est pas besoin de rappeler que la Bretagne a toujours été un pays d'élection pour la propagation et l'enracinement des légendes et que la fable populaire s'attaquait parfois aux personnages et aux faits historiques[3].

L'*Histoire de Bretagne* de Le Baud a un caractère moins romanesque que ses *Cronicques et ystoyres*. Les érudits bretons d'aujourd'hui reconnaissent qu'elle est fort sujette à caution. Mais elle impose par l'étendue des recherches et la gravité du récit, qui a l'allure historique. Dans les chapitres qui nous intéressent, Le Baud, au lieu de recueillir, comme jadis, d'émouvantes anecdotes, demande ses informations à Guillaume le Breton, à une compilation bretonne que nous possédons et qu'il appelle *Chroniques annaulx*, et à l'*Oratio historialis*, ou plutôt à la traduction française faite en 1460 sous le nom de *Droiz*

1. Fol. 159 v°-160. — Ni ici, ni dans le récit de Blondel, il n'est question d'assemblée à Vannes.

2. « Li rois, qui estoit fel et crueus, fist apareillier une neif pour aleir a un sien chastel; et entra enz a privée mesnie, et Artus ses niés avec lui. Et quant il vint loing en meir, si le rua enz aus maqueriaus pour avoir sa terre et la contei de Bretaingne que il devoit tenir; et quant il ot ce fait, si retourna a Londres » (édit. N. de Wailly, p. 129, § 245).

3. Voir les innombrables légendes bretonnes analysées dans la *Revue des traditions populaires*. Le Baud parle de ses « lectures », mais il est bien vraisemblable que la mort tragique d'Arthur servait, à son époque, de thème à des récits et des chansons populaires. Sur l'ancienneté des légendes historiques chantées en Bretagne, voir une note de Ch. de La Lande de Calan, dans *Revue de Bretagne*, t. XXXIX, 1908, p. 272

Digitized by Google

de la couronne de France. Il n'a d'ailleurs point, pour les textes qu'il cite, le respect et l'attention que nous exigeons maintenant des historiens[1], et il accorde volontiers crédit aux récits les plus invraisemblables : il ne se décide pas à sacrifier la fable de la noyade en mer[2]. En ces conditions, que penser de la page qu'il consacre à l'assemblée des barons et des évêques tenue à Vannes[3] et à l'ambassade envoyée en cour de France? Ici, il cesse de donner aucune référence. Dans ses *Ystoyres*, il n'avait point parlé d'assemblée réunie à Vannes et n'avait cité qu'une douzaine de noms. Il nous donne maintenant une liste de cinquante-quatre barons et évêques, et, à la place du sire de Vitré, c'est Guy de Thouars, beau-père d'Arthur, qui est protocolairement nommé le premier. Alain, sire de Châteaugiron, ancêtre de Pierre Le Baud, n'est pas oublié[4]. M. Bémont, vérification

1. On peut se rendre compte de sa négligence en comparant ce qu'il dit (édit. d'Hozier,, p. 206), d'après Robert Blondel, de l'investiture de l'Anjou, et les deux textes (latin et français) de l'*Oratio historialis*, p. 193 et 351. Le contresens est manifeste.

2. Sur la mort d'Arthur, il s'exprime en ces termes, p. 208 : « Dient les Chronicques Annaux que celuy roy Jean, meu d'ambition, occist de sa propre main ledit Artur son nepveu luy requerant pardon, pour ce qu'il craignoit qu'il luy ostast Angleterre, Normandie, Acquitaine, et les autres comtez et seigneuries qui luy appartenoient par droict comme au fils de Geoffroy, lequel estoit premier né que ledit Jean. Et rapportent lesdits Annaux que ce fut a Rouen. Mais autres acteurs dient qu'il le mena a Cherbourg assez loin en la mer, ou il le jetta et renversa après qu'il l'eut occis. » Dom Lobineau a publié dans les Preuves de son *Histoire de Bretagne* (t. II, 1707, col. 351 et suiv.; voir col. 357) ce « Chronicon aliud Britannicum, ex variis chronicorum fragmentis in veteri collectione ms. ecclesiae Nannetensis repertis, quae laudantur a Petro Le Baud sub hac, ut plurimum, appellatione : Les Croniques annaulx ». La version de l'assassinat à Rouen est contenue dans un fragment qui n'est qu'une reproduction de la *Chronique de Tours;* la version de l'assassinat à Cherbourg est donnée en quelques mots dans un « aliud chronicon »; aux renseignements très secs que lui fournissait cette mosaïque de chroniques, Le Baud a manifestement mélangé une tradition poétique concernant le pardon demandé par Arthur et le voyage en mer.

3. Ici apparaît, pour la première fois, la mention de ce qu'on a appelé plus tard les « États de Vannes ». Il n'est peut-être pas sans intérêt de remarquer qu'à l'époque où Le Baud a composé cette seconde rédaction de son œuvre, les droits de la ville de Vannes à servir de siège au parlement de Bretagne venaient d'être fixés par une ordonnance du duc François II (1485). C'était une des résidences préférées des ducs et les sessions des États s'y tenaient souvent (de La Martinière, *Documents pour servir à l'hist. de Vannes*, Annales de Bretagne, t. XXXV, 1921, p. 69 et suiv.).

4. *Hist. de Bretagne*, édit. d'Hozier, p. 209-210. — Après avoir énuméré, sans donner sa source, les principaux barons et prélats participant à l'assem-

Digitized by Google

faite, a conclu qu' « aucun de ces noms ne paraît erroné, et par conséquent arbitraire »; cependant, il s'est demandé si la liste n'a pas été forgée à l'aide d'un ancien rôle de service d'ost, comme le rôle du temps de Philippe Auguste qu'a publié dom Lobineau. N'avons-nous pas là une de ces falsifications destinées à justifier les prétentions de certaines familles et à vieillir l'institution des États provinciaux? Le Baud a pu avoir en mains un document faux ou fabriquer lui-même la liste. Il n'est à l'abri ni d'un soupçon de crédulité assez niaise ni même d'une accusation plus grave. Dans l'état actuel de nos informations, c'est d'ailleurs un problème insoluble.

Aussi bien, l'assemblée de Vannes a pu avoir lieu. Là n'est pas le nœud de la question. Il s'agit de savoir si la tradition de l'assemblée de Vannes, que M. Bémont a pu concilier avec les renseignements fournis par la *Chronique de Coggeshall*, a pour complément nécessaire la tradition du procès criminel en Cour des pairs sur l'appel des barons bretons, et si cette dernière a quelque chance d'être authentique. Le long examen auquel nous venons de nous livrer nous permet de répondre que les deux traditions n'apparaissent liées l'une à l'autre qu'au XV^e^ siècle et que pour la seconde les garanties d'authenticité sont nulles.

Après Le Baud, les historiens de la Bretagne nous apportent-ils des renseignements qui puissent nous troubler? Alain Bouchart, auteur des *Grandes Croniques de Bretagne*[1], a visiblement utilisé ici les *Cronicques et ystoyres des Bretons* de Le Baud, et il n'y ajoute rien que des sottises et des anachronismes, tel qu'un appel de Philippe Auguste au futur concile. A la fin du XVI^e^ siècle, Bertrand d'Argentré, petit-neveu de Le Baud, a employé les ouvrages de son grand-oncle pour écrire sa médiocre *Histoire de Bretaigne*[2]; juriste entiché des privilèges de sa province, il transforme la réunion de Vannes en « assemblée de tous estats ». Il accepte la version de Le Baud sur la sentence de confiscation, mais, quelques pages auparavant, usant des documents de 1216, il a rapporté, sans y contredire, la

blée, il mentionne, d'après Robert Blondel, la plainte portée par les barons bretons auprès du roi.

1. Rééditées par H. Le Meignen pour la Société des bibliophiles bretons, 1886; voir fol. 97 v° et 98.

2. Voir l'édition de 1588, p. 209 et suiv.

Digitized by Google

version de la condamnation à mort. De tous les historiens bretons, il est peut-être le plus dénué de sens historique[1].

Au XVIII[e] siècle, l'*Histoire de Bretagne* de dom Lobineau[2] forme le dernier chaînon de la « tradition bretonne »; car dom Morice[3] et M. de La Borderie[4], venus après lui, n'ont fait que reproduire ce qu'il dit d'Arthur, des États de Vannes et du procès de Jean. Dom Lobineau a été un érudit sincère, probe et courageux[5], et il a eu des informations plus étendues que ses prédécesseurs, mais nous devons bien constater que, en traitant la question qui nous occupe, il n'a pas montré un sens critique avisé. Tantôt il copie Le Baud, tantôt il puise à tort et à travers dans les chroniques françaises et anglaises du XIII[e] et du XIV[e] siècle. Voici l'exemple le plus caractéristique. Selon lui, la sentence de confiscation a été prononcée « quinze jours après le crime »; quinze jours ont suffi pour que la nouvelle du mystérieux drame de Rouen parvînt en Bretagne et pour que, les seigneurs bretons s'étant réunis, leur député arrivât à Paris, la citation fût portée à Jean et le procès fût terminé. Si l'on recherche, en se reportant à ses références, comment Lobineau est arrivé à se former une opinion si absurde, on voit qu'il a déformé et combiné arbitrairement les *Annales de Margan* et la *Chronique* de Nicolas Trivet, auxquelles il se réfère. L'annaliste de Margan dit qu'Arthur a été assassiné le jeudi saint de 1203 et que Jean a été condamné dans la suite comme meurtrier. Trivet, qui était attentif et puisait aux bonnes sources, nous donne un récit exact et, ne trouvant pas de trace authentique d'une condamnation (il n'a pas utilisé la *Chronique de Coggeshall*), n'en parle point; il raconte seulement comment, en 1202, Philippe Auguste, voulant rompre la paix du Goulet, ajourna Jean sans Terre à comparoir à Paris quinze jours après Pâques; il place ensuite dans leur correcte succession chronologique l'invasion de la Normandie, puis la capture et la mort d'Arthur[6]. Dom Lobineau, pour lequel le procès criminel intenté

1. « Les pièces fausses pullulent, les fables fourmillent dans le travail de d'Argentré » (Ch. de La Lande de Calan, *Bertrand d'Argentré*, thèse de doct. en droit, Paris, 1892, p. 15).

2. Voir le t. I, publié en 1707, p. 188 et suiv.

3. *Hist. de Bretagne*, t. I, 1750, p. 131 et suiv.

4. *Hist. de Bretagne*, t. III, 1899, p. 292.

5. Voir un article de J. Loth (*Annales de Bretagne*, t. II, 1886-1887, p. 466-467).

6. *Nicholai Triveti Annales*, édit. Hog, p. 169. — Trivet a vécu, selon l'estimation de Hog, de 1258 à 1328.

Digitized by Google

à Jean sans Terre était un article de foi, a transporté après l'assassinat d'Arthur, après le jeudi saint de 1203, la citation à comparaître « quinze jours après Pâques » qu'il trouvait dans le texte de Trivet, et a établi ainsi cette version du procès terminé quinze jours après le crime, que dom Morice a reproduite avec sérénité, et qui a quelque peu intrigué Guilhiermoz et M. Bémont.

Ainsi, depuis Robert Blondel jusqu'à nos jours, tous les auteurs qui ont constitué cette fameuse « tradition bretonne » peuvent être pris en flagrant délit de crédulité, d'esprit de système ou de déformation des textes, et, à voir comment ils utilisent les documents, on peut légitimement leur refuser créance quand ils ne citent aucune source. Aux deux premiers anneaux de la chaîne, n'oublions pas qu'il y a un pamphlet politique et un recueil d'*Ystoyres* qui n'offrent pas beaucoup plus de garanties que les *Récits du ménestrel de Reims*.

Le seul fait indiscutable, répétons-le donc, est l'émotion qui a secoué la Bretagne à la fameuse nouvelle qu'Arthur avait été tué à Falaise. Si l'assemblée de Vannes a eu lieu à ce moment-là, elle n'a pas eu pour conséquence un procès. La « tradition bretonne » n'est vraie que pour une petite part.

C'est la part de fiction qu'elle contient qui lui a valu d'être acceptée par Guilhiermoz et M. Powicke, et estimée vraisemblable par M. Cartellieri. Que dis-je? Ils l'ont trouvée encore trop timide, car ils croient à une condamnation à mort, ou tout au moins à un forbannissement, et les conteurs ou historiens bretons n'ont parlé que de confiscation. Chose curieuse, depuis la démonstration faite par M. Bémont, on a prétendu renforcer la légende qu'il a voulu détruire. Les chroniqueurs du moyen âge avaient, nous l'avons vu, ou rejeté l'imposture de 1216 ou refusé de l'accepter tout entière. Au XIX^e^ siècle, bien des historiens n'avaient point admis la condamnation à mort[1]. Mais M. Cartellieri, qui a consacré à l'histoire politique du règne de Philippe Auguste cinq volumes de recherches minutieuses, n'a même pas discuté la question de savoir si la confiscation était plus vraisemblable que la peine capitale. Si l'on ne criait pas gare, nous verrions bientôt redescendre et s'installer dans les manuels classiques et l'enseignement une erreur renforcée et

1. Voir, par exemple, l'*Histoire de France* de Michelet, la *Biographie Michaud*, etc.

Digitized by Google

pire que jamais. Car la version de la condamnation à mort n'est pas seulement une déformation infligée aux faits, c'est une déformation infligée aux idées du XIII[e] siècle : on ne peut l'adopter sans méconnaître la conception que les contemporains de Philippe Auguste se faisaient de la Royauté ; les hommes du moyen âge, depuis le pape jusqu'au plus modeste annaliste, ont refusé d'être dupes d'une affirmation que Philippe Auguste lui-même n'avait pas prise à son compte et dont ses clercs seuls avaient eu l'audacieuse initiative.

On peut dire ainsi que la légende a continué à vivre, à se développer et à s'aggraver jusqu'à nos jours[1].

Conclusion.

Résumons-nous. La seule action qui ait été intentée à Jean sans Terre en cour de France est le procès dont les barons poitevins, ses vassaux, ont eu l'initiative. Philippe Auguste a saisi cette occasion de rassembler tous les griefs qu'il pouvait invoquer et, le 28 avril 1202, les fiefs que le roi d'Angleterre possédait en France ont été confisqués, en raison des fautes commises par Jean et ses prédécesseurs en tant que vassaux du roi de France. Cette sentence permet d'expliquer tous les événements qui ont suivi, et notamment l'invasion immédiate de la Normandie. Elle exclut, par elle seule, la possibilité d'un second procès intenté à Jean sans Terre par ses pairs de la cour de France ou par son suzerain Philippe Auguste, car, dès lors, Jean n'était plus le vassal du roi de France ni le pair des barons français.

Arthur a été tué à Rouen un an après, le 3 avril 1203, et nous pouvons nous fier aux traits généraux des récits de Guillaume le Breton et de l'annaliste de Margan, qui ont été très probablement informés par Guillaume de Briouse.

Lorsque Philippe Auguste a soupçonné ce meurtre, que Jean s'est efforcé de tenir secret, il a sans doute proféré, avec ses barons, des paroles de vengeance, mais il a jugé tout à fait inutile de procéder à une seconde confiscation, qui n'aurait eu au-

1. Elle varie selon l'imagination et les tendances des auteurs. Voici les perles que je cueille dans la plus récente Histoire de France écrite pour le « grand public » (un public plus « grand » qu'exigeant) : « Jean était accusé de plusieurs crimes (?) et surtout d'avoir assassiné son neveu Arthur de Brie furieuse. Philippe Auguste ait son vassal. Ses domaines *'indignité.* » C'est ainsi que , 1924, p. 61) écrit l'histoire.

Digitized by Google

cun sens. Il est vrai qu'en 1216 il a prétendu, ainsi que son fils, que Jean avait été privé de ses biens comme meurtrier d'Arthur, et les agents du roi sont même allés plus loin et ont parlé de condamnation à mort. Mais les documents de 1216, rédigés pour faire croire que Louis avait des droits sur la couronne d'Angleterre, ne peuvent inspirer confiance, car ils sont bourrés de mensonges et de contradictions, et on ne saurait y voir qu'une des preuves les plus éclatantes de l'audace avec laquelle les politiques du moyen âge, aussi bien que les hommes d'Église, opéraient des falsifications. Le « second procès » de Jean sans Terre, dont personne n'a pu avec vraisemblance fixer la date, est d'ailleurs une invention des historiens modernes : dans aucun texte il n'est question de deux procès; une des habiletés de Philippe Auguste a été de se servir du vague souvenir qu'on avait conservé de la première sentence pour faire croire que Jean avait été condamné non point en raison de fautes vassaliques, mais en raison d'un crime. La cause de son fils exigeait qu'il soutînt cette thèse. Quant à une condamnation à mort, elle est complètement invraisemblable, étant donné les idées du temps, et seuls les agents de Louis ont osé en parler : elle n'est mentionnée que dans leurs déclarations.

La légende de la condamnation de Jean comme meurtrier d'Arthur avait été imaginée par des politiques, pour des motifs politiques. Dès qu'elle est devenue politiquement inutile, elle s'est évanouie. Pendant vingt ans, on n'en parle plus, et quand une sentence est invoquée, c'est de celle de 1202 qu'il s'agit. Aucune chronique, ni française ni anglaise, ne parle d'une condamnation pour meurtre, ni à l'époque de Jean sans Terre ni pendant cette période de vingt années.

Vers 1235, la légende reparaît dans les *Annales de Margan;* en France, le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais lui donne un certain succès. Plus tard, Guillaume de Nangis et des historiens du XIV^e^ siècle l'admettent. Ces auteurs, inspirés par des raisons de circonstance, des motifs politiques, ont d'ailleurs été, très probablement, sincères, et ont simplement confondu la sentence authentique et la sentence imaginaire. Quant à Mathieu de Paris, il n'a certainement pas cru que le roi d'Angleterre ait été condamné à mort pour assassinat, mais il a contribué à accréditer cette invention, en insérant les documents de 1216 dans sa fameuse *Grande Chronique* et en y ajoutant un commentaire obscur, qu'on a interprété inexactement.

Digitized by Google

Ce qui achève de former la conviction, c'est que saint Louis et les chroniqueurs qui, de son temps, ont écrit à l'abbaye de Saint-Denis, n'ont point cru à la condamnation de Jean comme meurtrier d'Arthur.

En ces conditions, il importe peu que les historiens de la Bretagne, du XV^e^ au XIX^e^ siècle, y aient ajouté foi. Il est d'ailleurs facile de discerner, dans la plupart des cas, leur manque de critique et leurs négligences.

Si la thèse construite avec tant de rigueur et de sérénité scientifique par M. Charles Bémont n'a pas réussi à convaincre tous les érudits, ce n'est pas qu'une obscurité impénétrable interdise, sur ce sujet, des conclusions définitives : c'est que les méthodes de travail de beaucoup d'historiens, même réputés, restent encore bien fantaisistes. Les motifs qui les déterminent paraîtraient vraiment singuliers à des biologistes ou des chimistes. Voici des documents officiels, manifeste d'héritier royal et procès-verbaux de discussion, qui sont visiblement tendancieux et bourrés d'indéniables impostures; or, on nous les présente comme des « témoignages formidables » et les contester est « de l'audace », parce que ce sont des allégations émanées des agents royaux! Tant de candeur, en plein XX^e^ siècle, désarme. Et avec quelle légèreté certains savants contemporains continuent, comme les écrivains romantiques, à user pêle-mêle des chroniques les plus inégales de valeur, les plus distantes dans le temps et l'espace! Des textes qui, à l'épreuve, ne pèsent pas lourd, sont acceptés d'emblée et utilisés parce qu'ils sont « précis » — ou pour telle autre raison qui aurait eu bien besoin d'être soumise à l'examen — et aussi parce qu'ils servent à étayer en apparence la thèse adoptée. En réalité, pour arriver à résoudre un problème comme celui-ci, il faut non seulement étendre au plus loin le champ des investigations, mais mesurer rigoureusement la valeur de tous les textes employés, établir leur signification exacte et autant que possible se représenter l'état d'esprit des auteurs. Une faute de critique, qui pourra avoir peu d'importance dans un exposé historique d'un autre genre, ici gâtera tout, et la discussion, qui, à le bien prendre, devait être close, se rouvrira, sans motif valable.

Les historiens ont besoin d'être aidés par les érudits, les éditeurs de textes, et il faut reconnaître, pour excuser les historiens, que les érudits leur fournissent souvent des documents insuffisamment élaborés. Les diverses chroniques anglaises que

Digitized by Google

nous avons eu à citer comptent, en général, parmi les mieux publiées de la collection des *Rerum Britannicarum scriptores;* pourtant l'appareil critique en est bien incomplet, et elles sont presque dépourvues de notes. Si Luard avait recherché quels étaient les rapports de Guillaume de Briouse avec l'abbaye de Margan et s'il avait déterminé la date de composition des *Annales* de cette abbaye, s'il avait mieux mis en garde le lecteur de Mathieu de Paris contre les incohérences de ce fameux chroniqueur, et de même chez nous si d'Hozier s'était soucié de donner une édition critique de Le Baud, beaucoup des erreurs et des incertitudes que nous avons signalées auraient été évitées. Même de notre temps, le médiéviste travaille souvent avec des matériaux bien grossiers.

De notre étude, on conclura peut-être aussi que l'image du règne de Philippe Auguste risque d'être défigurée, si les chroniques anglaises, plus pittoresques et attrayantes que les nôtres, sont appréciées au-dessus de leur valeur réelle. Les œuvres de Rigord, de Guillaume le Breton, du chroniqueur de Tours, doivent rester le guide de l'historien de Philippe Auguste. Les additions et corrections qui ont pu être faites à l'exposé de M. Bémont proviennent en grande partie d'une critique plus minutieuse des chroniques anglaises et d'une utilisation plus étendue des chroniques françaises. D'autres sont dues à une exploitation plus approfondie des sources diplomatiques : telles les lettres patentes de Jean sans Terre, dont M. Powicke a fait un excellent emploi ; telles les lettres cancellées du *Registrum Veterius*, précieuses pour nous précisément parce qu'elles sont cancellées.

La longueur du présent mémoire, dont l'objet était très limité, a pour motif qu'abordant une question si souvent posée, il nous fallait tâcher de donner une réponse catégorique et définitive. On l'excusera mieux encore si nous avons réussi à fixer, au passage, des vérités d'ordre plus général, et à éclairer mieux l'origine de la chute de l'empire angevin et la psychologie des protagonistes, ainsi que le caractère multiforme que pouvait prendre l'institution, assez primitive encore, des assemblées de la *Curia regis*. Si l'on admet avec nous que les textes de Rigord et du chroniqueur de Coggeshall sont véridiques tous deux et doivent être conciliés, la réunion du 28 avril 1202 n'est pas seulement un fait capital dans l'histoire des relations franco-anglaises, elle devient un des faits les plus caractéristiques de

Digitized by Google

l'histoire de la *Curia regis*. Un procès que le roi d'Angleterre avait essayé d'allonger indéfiniment a été terminé en conseil de guerre. La rupture du lien féodal entre les deux dynasties a été justifiée par de vigoureux considérants, et les ancêtres de Jean comme Jean lui-même ont été déclarés responsables, mais les clercs de Philippe Auguste n'ont pas rédigé de jugement, la décision a été prise dans le cliquetis des épées nues, et cette assemblée du 28 avril a pu ainsi être présentée, selon la tournure d'esprit plus ou moins juridique des chroniqueurs, tantôt comme un conseil politique, tantôt comme une cour chargée de prononcer une sentence.

Enfin, les documents que nous avons pesés un à un nous ont montré en plein relief un Innocent III peu accessible aux impressions sentimentales, subtil et ironique raisonneur, refusant d'être dupe; un Jean sans Terre neurasthénique, cruel, mais convaincu aussi de ses droits de roi justicier, qui n'a de comptes à rendre qu'à Dieu; un Philippe Auguste tout à fait dénué de scrupules, n'ayant en vue, comme son digne descendant Louis XI, que « l'augmentation et accroissement de la couronne ». — Tels maîtres, tels serviteurs. A la lueur bien pâle de quelques textes, les serviteurs nous apparaissent un instant : en 1202, le justicier anglais Geoffroy Fitz-Pierre vient trouver le roi Jean la veille du meurtre d'Arthur; en 1216, des clercs et des chevaliers de la cour de France, anonymes ou à peu près inconnus de nous, plaident à Melun, plaident à Rome, composent un manifeste, entassent froidement les mensonges, parlent au nom de l'héritier royal, qui ne dit rien, laisse agir son redoutable père et ses acolytes. Sous les pieux rois qui succéderont à Philippe Auguste, l'inquiétante séquelle de conseillers prêts à tout n'aura plus le grand rôle : elle reparaîtra au temps de Philippe le Bel. Il faut la connaître. De telles gens, en France et ailleurs, ont pris part à la fondation de l'État et de l'unité nationale. Parce que l'histoire politique a des laideurs, ce n'est point une raison pour refuser naïvement de la voir telle qu'elle est, et, pour la bien comprendre, il faut se représenter l'état d'âme de ces hommes passionnés, obsédés par une idée fixe supérieure encore à leur ambition personnelle et qui, en tout temps et en tout pays, n'ont songé qu'au triomphe de la cause qu'ils servaient.

Ch. PETIT-DUTAILLIS.

Digitized by Google

MÉLANGES ET DOCUMENTS

UN CLUB RÉVOLUTIONNAIRE INCONNU :

LE CLUB DE LA RÉUNION

Le club de la Réunion est inconnu de tous les historiens de la Révolution. Les bibliographes eux-mêmes, ces fureteurs, ont perdu sa trace. On chercherait en vain son nom dans la longue liste des clubs parisiens que M. Maurice Tourneux a dressée dans son célèbre répertoire.

Et, cependant, le club de la Réunion a joué un rôle politique considérable. Il a groupé secrètement tous les soirs les membres les plus influents ou les plus hardis du côté gauche de la Législative. Il a contribué puissamment à la chute du trône. Il a fait sentir son action dans la campagne électorale d'où est née la Convention. Il mérite donc à tous égards de sortir de l'ombre.

Comme il délibérait en secret, par prudence, de crainte d'avertir les royalistes et la Cour, il n'a laissé de son activité que très peu de documents publics.

Le seul que je connaisse, très intéressant il est vrai, est un placard imprimé, sorti des presses de Galetti, « imprimeur de la Réunion », dans les derniers jours de la Législative.

Je l'ai retrouvé dans les papiers Mailhe aux Archives nationales, F^7 4439[3], et un autre exemplaire identique figure dans le dossier de Rühl, au même dépôt (F^7 4475[5-7]).

L'imprimé est orné, en tête de sa première page, d'un médaillon circulaire où on lit dans le cercle extérieur : *Réunion des députés à l'Assemblée nationale*, et dans le cercle intérieur : *Liberté. Égalité. Incorruptibilité.*

Digitized by Google

Le texte du document vaut d'être reproduit in-extenso :

RÉUNION DE DÉPUTÉS
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE
du 21 septembre 1792[1]
L'AN IVe DE LA LIBERTÉ, LE Ier DE L'ÉGALITÉ.

La Réunion, en considération du zèle assidu qu'a montré à l'Assemblée nationale

M. Mailhe,

patriote incorruptible, membre de la Réunion,

de son dévouement à la cause du peuple, de son amour pour la liberté et l'égalité, voulant lui témoigner sa satisfaction et lui donner des marques de son estime fraternelle, arrête qu'il lui sera délivré le présent diplôme pour constater aux bons citoyens qu'il a rempli son devoir de représentant de la nation et qu'il a été fidèle à son serment de VIVRE LIBRE OU MOURIR.

CALON, *président.*
Secrétaire, SANTAYRA.

MOTIFS DE LA RÉUNION.

Des députés, amis de la liberté et de l'égalité, qui n'ont jamais varié dans leurs principes, douloureusement affectés de voir trop souvent la cause du peuple compromise, résolurent de s'assembler en société sous le titre de RÉUNION et de n'admettre parmi eux que ceux qui auront donné des preuves constantes de civisme.

Un comité de présentation et un comité préparatoire furent formés, le premier, après deux proclamations faites au sein de la RÉUNION des députés qui désiroient y entrer, devoit prendre des informations, s'assurer de leur caractère et de leurs opinions, et en rendre compte avant d'arrêter leur admission.

Le second comité étoit chargé de préparer les travaux, de les soumettre ensuite à une discussion approfondie, avant que d'être portés et discutés à l'Assemblée nationale.

La Réunion avoit encore pour but de prévenir ou de déjouer les projets criminels de tous les ennemis de la chose publique et de rompre le concert de toutes les sociétés inciviques.

Dans les temps orageux, la *Réunion* tenoit tous les jours ses séances après celles du soir de l'Assemblée nationale, depuis dix heures et demie jusqu'à minuit, souvent une heure et quelquefois deux heures du matin. C'est à la fermeté et à l'incorruptibilité des députés qui composent cette société que l'on doit la non-dissolution de l'Assemblée na-

1. Les passages que nous avons mis en italiques sont écrits à la main sur l'imprimé.

Digitized by Google

tionale; c'est à leur courage, à leur entier dévouement à la cause du peuple que sont dus les excellens décrets rendus depuis la journée du 10 août et le triomphe de la liberté et de l'égalité.

Citoyens! Sociétés populaires!

ayez pour les députés patriotes, membres de la Réunion, qui vont s'en retourner dans leur habitation, les égards, la considération due à des hommes qui ont rempli leur devoir, qui ont fait preuves de vertu civique et qui ont si bien mérité la confiance de leurs commettans.

Les membres composant la Réunion leur doivent ce témoignage, ils doivent le leur rendre authentiquement, et c'est cette considération qui les engage à délivrer à chacun d'eux le diplôme ci-dessus, afin qu'il puisse les distinguer et les faire reconnoître en tout temps et en tout lieu.

Nous voyons donc, par les considérants de ce diplôme, que le club de la Réunion fut un club exclusivement parlementaire, comme l'avaient été les Jacobins à leur origine. Ce fut, en somme, un « groupe », le premier qui eût existé en France.

Il fut fondé pour résister aux menées des Feuillants et de la Cour. Il se targue d'avoir réussi à écarter la menace de dissolution qu'Adrien Duport, dans son journal *l'Indicateur*, avait suspendue sur l'Assemblée. Il se vante d'avoir inspiré les bons décrets que vota celle-ci, surtout ceux qui suivirent la journée du 10 août.

Pouvons-nous en savoir davantage?

Les mémoires du montagnard Choudieu, qui joua un rôle de premier plan dans la chute du trône, nous apportent des précisions intéressantes.

Choudieu nous dit que, depuis l'affaire des députés Chabot, Basire et Merlin de Thionville, poursuivis pour avoir dénoncé « le comité autrichien » des Tuileries et frappés d'un mandat d'amener par le juge de paix La Rivière, c'est-à-dire depuis le milieu de mai 1792, « les députés qu'on a désignés sous le nom de Montagnards se rassemblaient secrètement tous les soirs et changeaient chaque jour le lieu de leurs séances, parce qu'ils craignaient que de nouveaux mandats d'arrêt fussent lancés contre eux[1] ». Avant et après cette alerte, le rassemblement avait lieu « dans une maison particulière de la rue Saint-Honoré », c'est-à-dire tout près des Jacobins et tout près de l'Assemblée.

Choudieu voit dans le club de la Réunion le noyau de la future Montagne de la Convention. Il admet cependant que « presque tous les députés de la Gironde » s'y présentèrent et y furent reçus. Mais,

1. *Mémoires* publiés par Barrucand, p. 124-126.

Digitized by Google

à l'en croire, les députés girondins n'eurent pas beaucoup d'influence sur le club, qui s'en défiait. Et, pour montrer que les Montagnards jouèrent seuls un rôle actif, il raconte une anecdote qui le place d'ailleurs en posture avantageuse : « Le 8 août au soir, les membres les plus marquants de la Gironde vinrent se réunir à nous, les uns pour connaître nos projets, les autres parce qu'ils croyaient ne pouvoir se sauver qu'avec nous. Prévenus qu'ils devaient faire cette démarche, je me concertai avec le vieux général Calon, notre président, et je profitai de l'occasion pour placer les Girondins dans une fausse position. » Il fit la motion que le club envoyât auprès du maire Petion une délégation de six membres pour lui demander quelle serait sa conduite si le château était attaqué. Calon désigna trois Girondins, Gensonné, Isnard et Grangeneuve, et trois Montagnards, Duhem, Albitte et Granet. Petion répondit qu'il repousserait la force par la force, et les Girondins adoptèrent son opinion.

Choudieu écrit dans une pensée apologétique, afin de prouver que les Montagnards furent de meilleurs patriotes et de meilleurs républicains que les Girondins. Il a probablement accentué la note montagnarde du club de la Réunion. Au moment même, avant le 10 août, la séparation entre Montagnards et Girondins n'était pas encore d'une netteté tranchante. Elle ne le deviendra que plus tard.

Du reste, il y a une preuve péremptoire que le club de la Réunion n'était pas aussi à gauche que le prétend Choudieu, ce sont les attaques dont il fut l'objet à la séance des Jacobins du 1er août 1792.

Un agitateur du nom de Desfieux, qui jouissait au club des Jacobins d'un réel crédit, puisqu'il fut longtemps leur trésorier et plus longtemps encore secrétaire de leur comité de correspondance, dénonça, ce jour-là, des députés « qui ont », dit-il, « quelque influence aux Jacobins et qui ne s'occupent que de trouver des moyens d'envoyer des patriotes à Orléans » (c'est-à-dire devant la Haute-Cour qui siégeait dans cette ville).

« Oui, Messieurs, avant-hier, au club nommé de la Réunion, club formé de députés qu'on ne voit plus ici, deux députés, et, pour ne pas les nommer, ce sont MM. Isnard et Brissot, s'y trouvaient lorsqu'on y vint rendre compte des opinions qu'avaient énoncées dans cette Société MM. Robespierre et Antoine [sur la nécessité de la déchéance du roi et de la convocation d'une Convention]. On y raconta aussi que j'avais dit que, tout bien compté, il n'y avait dans l'Assemblée nationale que quarante-cinq à quarante-six députés sur lesquels on pût compter; alors M. Isnard monta à la tribune et y prit l'engagement sacré de dénoncer MM. Antoine, Robespierre et quelques autres à l'Assemblée nationale et de faire tout ce qui dé-

Digitized by Google

pendrait de lui pour les envoyer à Orléans. M. Brissot lui a succédé et a renchéri sur ces engagements et ces menaces. Deux des quarante-cinq députés que j'avais désignés comme des patriotes purs, et dont l'un est M. de Bellegarde, étant indignés d'un pareil projet, leur ont dit la vérité, toute la vérité, ont déchiré leurs cartes d'entrée et ont déclaré qu'ils ne remettraient plus les pieds dans cette Société. »

Nous voici loin du récit de Choudieu. Pour le jacobin Desfieux, qui parle au moment même, le club de la Réunion est dirigé par les meneurs de la Gironde, qu'il compare aux Feuillants dans cette même séance; les Montagnards, en minorité, sont obligés de protester en leur cédant la place et en déchirant leurs cartes.

Mais Desfieux, personnage assez suspect, n'est pas le seul témoin qui nous renseigne sur les véritables tendances du club de la Réunion. Après lui, Merlin de Thionville monta à la tribune des Jacobins. Il était député. Il s'exprima en ces termes : « J'atteste que MM. Montaut du Gers et Ruamps m'ont dit que les rôles avaient été distribués pour faire mettre MM. Robespierre et Antoine en état d'accusation; que MM. Brissot et Isnard devaient demander le décret à l'Assemblée[1]. Je me félicite, Messieurs, n'ayant jamais mis le pied à cette réunion, de n'avoir pas eu besoin de remettre ma carte. »

Un autre jacobin, dont le nom n'est pas mentionné dans les comptes-rendus « acheva de dévoiler les complots de cette réunion » : « Quelques membres du côté gauche, et qui ont la réputation de patriotes, sont entièrement contre la déchéance du roi; ils voudraient des mesures partielles, telles qu'une simple suspension du pouvoir exécutif, tant que dureraient les dangers de la patrie; ils voudraient que, pendant ce temps-là, l'exercice de ce pouvoir fût remis entre les mains de la commission des Vingt-et-un qui nommerait les ministres, aurait le maniement du trésor public, choisirait les généraux, enfin exercerait toutes les fonctions attribuées au pouvoir exécutif. » Le reste de la séance fut occupé par de vives attaques contre Brissot. Antoine demanda même qu'il fût rayé de la liste des Jacobins.

Il n'est donc guère douteux qu'à la veille même du 10 août les députés, qui se réunissaient au club de la Réunion, étaient loin d'être gagnés en majorité à l'idée de la déchéance, qui était alors le grand cheval de bataille des Montagnards. Choudieu, qui était député et qui s'éleva après l'insurrection contre les prétentions de la Commune à tenir l'Assemblée en tutelle, a grandi après coup le rôle du

1. Dans son grand discours du 25 juillet à l'Assemblée, Brissot avait déjà menacé les républicains du « glaive de la loi ».

Digitized by Google

club où s'assemblaient les parlementaires. Il affirme que le groupe prépara les grands décrets qui furent votés après le 10 août. C'est possible, c'est probable, mais je suis obligé de le croire ici sur parole; car l'activité du club dans cette période n'a laissé aucune trace.

Je ne le retrouve que le jour même où se réunit la Convention. Le 21 septembre 1792, on demande sa disparition aux Jacobins et cette demande est faite par l'homme même qui, d'après son aveu, est le propriétaire du local des Jacobins et le propriétaire aussi de la salle où s'assemblaient les députés de la Réunion. Voici ce qu'expose le citoyen Guiraut :

> Vous savez tous que, comme adjudicataire de ce terrain[1], j'ai facilité moi-même le rassemblement de quelques députés dans une caserne qui en dépend, dans un moment où des dissentiments d'opinions trop prononcés ne permettaient pas qu'ils se réunissent ici. J'ai cru faire le bien et je crois encore l'avoir fait, car cette réunion a produit de très bons effets, au milieu des petits maux dont on ne peut se dissimuler qu'elle a pu être la cause, car ce fut là que s'agita la grande question de savoir si on demanderait un décret d'accusation contre M. Robespierre.
>
> Aujourd'hui que toutes les vues doivent se tourner vers un même but, un même point de vue, je vous engage à faire tous vos efforts pour ramener ici tous les patriotes et ne souffrir aucun rassemblement dans cette enceinte; tous les patriotes, tous les amis du peuple doivent sans cesse être sous ses yeux. Mettez donc le scellé de l'amitié sur des portes qui doivent à jamais être fermées à l'avenir. Qu'ici seulement s'agitent toutes les grandes questions relatives à l'intérêt du peuple et que tout bon citoyen poursuive et détruise les rassemblements secrets où l'intrigue seule peut chercher à le concentrer.

On aurait tort de croire que le citoyen Guiraut, qui traduisait en ces termes les sentiments des Jacobins dans leur grande majorité, fût uniquement inspiré par un sentiment de jalousie à l'égard d'un club rival. C'était alors une opinion générale, acceptée sans discussion, que les représentants du peuple ne devaient pas se concerter en secret avant les séances, qu'ils devaient toujours rester sous les yeux du public. Le grave défaut de la Réunion était d'être un groupe uniquement parlementaire et de tenir des séances confidentielles. Les Jacobins avaient pu lui pardonner cette incorrection, en raison des circonstances, quand la lutte entre la Cour et les craintes d'un coup d'État fayettiste paraissaient exiger une organisation secrète. Mais, maintenant que le trône est à bas, que la république est proclamée, tout doit se passer au grand jour. La Réunion n'a plus

1. Le couvent des Jacobins était un bien national.

Digitized by Google

sa raison d'être. Elle doit se confondre avec les Jacobins. Là, les députés populaires délibéreront sur un pied d'égalité avec les militants de la société mère, sous les yeux des auditeurs des tribunes. Ainsi, le peuple pourra juger ses élus sur leurs paroles et sur leurs actes.

Il faut croire, cependant, que les députés membres de la Réunion firent la sourde oreille à l'appel que leur avait adressé le citoyen Guiraut, propriétaire de leur salle. Ils persistèrent à s'assembler à part.

Le 30 septembre, le président des Jacobins, qui était alors Réal, le futur substitut de Chaumette à la Commune et le futur comte de l'Empire, provoqua un nouveau débat sur la question : « Pourquoi, dit Réal, le nombre des membres de la Convention nationale est-il si petit dans cette assemblée qui devrait les réunir tous? On parle d'une réunion de députés qui s'assemblent pour se concerter ailleurs que sous les yeux du peuple. Je ne crains pas de le leur dire : ces rassemblements nuisent à la chose publique ; car, lorsqu'on veut véritablement le bien du peuple, qu'on s'en dit les amis, c'est sous ses yeux que l'on concerte les moyens de lui être utile. J'engage donc ceux des députés qui m'entendent à inculquer ces principes dans l'esprit de leurs collègues et à leur faire sentir combien l'intérêt général exige qu'ils se réunissent tous ici pour discuter les principes sur lesquels ils doivent poser les bases du bonheur public et les moyens d'appliquer ces principes. »

Un député, que le compte-rendu désigne sous le nom de Bourdon tout court et qui me paraît être Bourdon (de l'Oise), car l'autre Bourdon (Léonard, de la section parisienne des Gravilliers) ne se serait pas exprimé en ces termes à l'égard des clubistes non députés, tout en approuvant en principe les considérations développées par Réal, tenta cependant d'expliquer, sinon d'excuser, la répugnance de ses collègues à revenir aux Jacobins : « Je suis loin d'approuver la réunion des députés ailleurs que dans cette enceinte ; mais, de quelque importance que je croie au salut public de les y voir très assidus, comme rien ne m'empêchera jamais de dire la vérité et toute la vérité, je dois dire à la Société que beaucoup de députés en ont été éloignés par le désordre qu'ils ont vu régner dans les premières séances auxquelles ils ont assisté, désordre qui est dû à l'esprit dominateur de certains sociétaires, bons patriotes, mais peu éclairés. » Les Feuillants, remarquons-le, avaient invoqué des raisons toutes semblables pour quitter les Jacobins au lendemain du massacre du Champ-de-Mars. Mais les députés qui se réunissaient à part ne voulaient pas précisément qu'on pût les accuser de marcher sur les traces des Feuillants.

Digitized by Google

Dans cette même séance du 30 septembre aux Jacobins, le général Calon, député de l'Oise, qui présidait le club de la Réunion depuis sa fondation, semble-t-il, monta à la tribune pour faire cette déclaration qui fut accueillie par les applaudissements universels : « Je crois pouvoir lever tous les nuages qui paraissent s'élever contre la société intitulée *la Réunion*, en annonçant qu'elle vient de prendre l'arrêté de se réunir tout entière aux Jacobins et de ne former qu'une seule masse avec eux. »

Les Jacobins devaient le même jour renouveler leur comité de correspondance. Bourdon fit décider que la nomination de ce comité serait remise après la rentrée des membres de la Réunion, afin que le club pût leur faire place dans le principal de ses organes de direction.

Les députés rentrèrent donc aux Jacobins, mais ils entendirent y rentrer la tête haute. Thuriot, en leur nom, réfuta les reproches qu'on leur avait adressés : « Dans les moments d'orage, dit-il le 1er octobre, et dans un temps où les députés patriotes de l'Assemblée législative ne pouvaient pas douter qu'il n'y eût dans la législature un parti aristocratique considérable, dans ce même moment où les séances du soir de l'Assemblée nationale privaient ces députés des moyens de se rassembler ici aux heures où la Société tenait ses séances, ces députés patriotes ont cru qu'il était dans l'intérêt public de se réunir pour se renforcer contre les aristocrates, et ce motif seul a donné lieu à cette espèce d'association connue sous le nom de la Réunion, contre laquelle on a cherché à élever des nuages que je dissiperais facilement s'ils n'étaient pas déjà levés dans vos esprits; mais je me contenterai de vous assurer que cette Réunion, par les mesures auxquelles elle a donné lieu, a évité de très grands malheurs à la nation française. Je demande donc que la Société déclare d'une manière précise que, par l'arrêté qu'elle a pris d'exclure de son sein tout député qui tiendrait à une société dont les séances ne seraient pas publiques, elle n'a pas entendu rejeter du nombre de ses membres ceux des députés qui ont assisté à cette Réunion. Si, contre mon attente, le but de votre arrêté eût été celui-là, vous eussiez commis une grande injustice et vous éloigneriez d'ici plus de 200 membres éclairés qui sont capables de faire le plus grand bien à la Société et à tout l'empire. » Thuriot obtint satisfaction. Le club, par un arrêté formel, reconnut que les députés inscrits à la Réunion n'avaient commis aucune faute.

Mais déjà la guerre était déclarée à la Convention entre la Gironde et la Montagne. Les députés de la Réunion, qui tenaient au premier parti s'abstinrent de revenir aux Jacobins. Brissot, leur chef, qui

Digitized by Google

fut rayé des Jacobins le 10 octobre, leur conseilla de déserter le club passé aux mains des Montagnards. Et, de fait, le nombre des députés inscrits sur le contrôle des Jacobins ne dépassait pas 113 au 5 octobre. La moitié de ceux qui fréquentaient la Réunion avaient refusé d'obéir à l'invitation de leur président Calon.

Les Jacobins en conçurent du dépit et, dans le projet de circulaire qu'ils se proposaient d'adresser aux sociétés affiliées pour leur expliquer les raisons de la radiation de Brissot, ils avaient inséré ce passage : « Il se forme un club appelé de la Réunion, qui tenait et qui tient peut-être encore ses séances à huis clos. Ce club se prêta aux événements du 20 juin, que les Jacobins n'approuvaient pas, parce qu'ils ne les considéraient que comme une mesure partielle. »

Ce blâme indirect parut maladroit au capucin Chabot. Il en réclama la suppression à la séance du 14 octobre : « Je demande qu'on raye l'article du club de la Réunion ; plusieurs patriotes avec moi se sont réunis dans ce club pour tirer des explications de Brissot, et il était peut-être nécessaire alors d'opposer la masse des Brissotins et des patriotes du côté droit aux bas-cotés et au marais de la Législative. Je demande le retranchement de cet article qui semble inculper les membres de la Montagne du corps législatif. » Le club, docilement, fit droit à l'observation de Chabot, comme il avait fait droit précédemment à la réclamation de Thuriot.

Puisque la moitié de ses membres seulement se firent inscrire aux Jacobins, on peut se demander si la Réunion disparut entièrement en ce début d'octobre 1792.

Si on en croyait un passage de la notice apologétique que Sieys fit paraître sur lui-même après le 9 thermidor, la Réunion aurait encore existé au milieu de l'année 1793.

Sieys nous dit, en effet, qu'après son entrée au Comité d'instruction publique de la Convention, il fit un rapport sur les écoles primaires que ce Comité adopta, mais qui ne vint pas devant l'Assemblée. « La Convention en ajourna la discussion, dit-il, à un jour assez prochain. Le rapporteur, se conformant à la prudence du temps, crut devoir le soumettre d'avance à l'assemblée dite *la Réunion*, où, après quelques amendements, il n'y eut de partage d'opinion que sur la manière de le faire décréter en masse ou article par article[1]. » Or, nous savons que Sieys fut adjoint au Comité d'instruction publique le 28 février 1793 et que le rapport, dont il déclare être l'auteur, fut lu par Lakanal à la tribune de la Convention

1. Notice sur la vie de Sieys dans la *Révolution française*, 1892, t. II, p. 269.

Digitized by Google

à la séance du 26 juin 1793. Entre cette lecture et l'impression du rapport qui fut distribué le 1er juillet, des modifications nombreuses furent apportées au texte de Sieys. Si ce que dit celui-ci est exact, si Lakanal ou Sieys firent d'abord connaître leur projet au club de la Réunion, il en résulterait que ce club existait encore même après la révolution du 2 juin, qui avait abouti à l'arrestation des chefs girondins.

Telles sont les données que j'ai pu recueillir sur ce club inconnu, qui n'a laissé de son activité qu'un seul imprimé officiel, mais dont l'influence sur les événements n'a pas été négligeable.

Il fut, à le bien voir, l'ancêtre authentique des groupes parlementaires qui foisonnèrent après 1815. C'est un groupe, puisqu'il ne s'ouvre qu'aux seuls députés. Comme les groupes, il a un bureau, un président, un secrétaire. Mais, tandis que nos groupes actuels ne font pas mystère de leur constitution ni de leurs résolutions, le club de la Réunion, obligé de ménager les susceptibilités ombrageuses d'une opinion hostile à tout ce qui ressemble à l'intrigue, dissimule jusqu'à son existence. C'est ce qui explique, à défaut d'autres raisons, qu'il ait échappé aux historiens.

Les quelques pages qui précèdent ne sont qu'une esquisse bien sommaire, bien insuffisante. Il appartiendra aux érudits de la compléter et peut-être de la rectifier. L'histoire n'est-elle pas une longue patience?

Albert MATHIEZ.

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE DE SUISSE

PUBLICATIONS DES ANNÉES 1922 ET 1923[1]

BIBLIOGRAPHIE. SOURCES. — Avant de faire une très rapide connaissance avec quelques livres d'histoire suisse, il vaut la peine de suivre M. Gaston CASTELLA dans sa récente enquête sur les conditions actuelles du travail intellectuel dans ce domaine particulier[2]. Évidemment, et en Suisse peut-être plus plus qu'en d'autres pays, la situation économique n'est pas favorable à la publication de mémoires scientifiques; les étudiants en histoire et les thèses de doctorat sont en diminution; les périodiques des sociétes savantes sont gênés par le rétrécissement des budgets. M. Castella voudrait ajouter à ces causes matérielles une sorte de désaffection pour l'histoire et ses méthodes, par suite de l'incertitude où les événements contemporains ont jeté le monde et de l'impossibilité où l'on se trouve de fonder sur des « antécédents historiques » une prévision quelconque de l'avenir. En fait, et M. Castella le constate, les recherches d'histoire cantonale et locale sont abondantes et rencontrent plus de faveur que les travaux d'intérêt plus général. C'est là une des caractéristiques constantes de l'érudition en Suisse et à laquelle la guerre n'a rien changé : une multiplicité de petites monographies, une tendance à creuser profondément le sillon d'une histoire qui est naturellement particulariste, un éparpillement de mémoires et d'articles dans de nombreuses revues cantonales.

Pour se reconnaître dans ce dédale, pour assembler les matériaux

1. Depuis 1910, la *Revue historique* n'a pas publié de Bulletin sur les publications concernant l'histoire suisse. M. Paul E. Martin, archiviste de l'État de Genève, a bien voulu accepter de remplacer M. van Berchem. Nos lecteurs l'en remercieront; mais il ne lui était pas possible de combler la lacune de quinze années où la production historique en Suisse n'avait pas cessé de s'accroître. [NOTE DE LA RÉDACTION.]

2. Gaston Castella, *Société des Nations. Commission de coopération intellectuelle. Enquête sur la situation du travail intellectuel.* 2e série : *la Vie intellectuelle dans les divers pays. Suisse. Les études historiques*, 12 p. in-4°.

Digitized by Google

de toute construction plus vaste, il faut un guide. De là la nécessité de bons instruments de recherches bibliographiques. La Société générale suisse d'histoire a voulu depuis longtemps répondre à ce besoin; au cours de ces dernières années, elle a réservé plus spécialement aux travaux bibliographiques une série de *Handbücher* dans ses *Quellen zur Schweizer-Geschichte;* c'est là que M. Barth a publié de 1914 à 1915 trois volumes d'une *Bibliographie der Schweizer-Geschichte*, qui comprend, selon un classement systématique complété par une table alphabétique, la liste des ouvrages relatifs à l'histoire suisse parus jusqu'en 1913, sous forme de livres et de brochures. Cette liste un peu sèche, qui ne saurait être complète, comprend néanmoins plus de 33,000 titres; elle constitue une source d'informations extrêmement riche. Pour les périodiques, on aura recours aux Répertoires où MM. Brandstetter et Barth ont donné le dépouillement des revues et recueils spéciaux de 1812 à 1900. L'*Indicateur d'histoire suisse*, organe de la Société générale qui publiait en annexe une bibliographie annuelle, a cessé de paraître avec l'année 1920; pour le remplacer et substituer du même coup à l'*Indicateur* comme au *Jahrbuch* ou *Annuaire* un seul et même périodique, la Société a commencé, en 1921, la publication d'une *Zeitschrift für schweizerische Geschichte*, rédigée dans les trois langues nationales; M^lle^ Hélène Wild est chargée de joindre aux quatre fascicules annuels de cette Revue un appendice bibliographique, selon le plan de M. Barth, mais en comprenant aussi bien les articles des revues et périodiques que les livres et les brochures; elle a déjà fait paraître les bibliographies des années 1920, 1921 et 1922.

Le dernier fascicule de la *Bibliographie nationale suisse*, qui intéresse les sciences historiques, est une bibliographie de l'Église réformée évangélique de la Suisse; M. Henri Heyer a consacré plusieurs années à préparer ce recueil, qui, dans sa pensée, devait être une bibliographie complète du protestantisme genevois; il n'a pu donner à l'impression que le premier cahier et la continuation de l'ouvrage semble, malheureusement, compromise par la mort de l'auteur. Ce premier cahier contient des listes d'imprimés (livres, articles de revues, même coupures de journaux) concernant la statistique, la constitution, l'organisation et l'histoire de l'Église de Genève de 1537 à 1900; sous le titre de « Biographies individuelles », M. Heyer a tout particulièrement soigné les notices concernant Mathurin Cordier, Guillaume Farel, Antoine Saunier, Antoine de Marcourt et Jean Calvin. C'est donc un recueil très utile et aussi complet que

Digitized by Google

possible qu'il nous a laissé; malheureusement, la suite des articles déjà préparés ne semble pas près d'être livrée à l'impression[1].

La *Bibliographie générale* et le *Manuel* de M. F.-C. Longchamp s'adressent surtout aux libraires et aux collectionneurs[2]; la *Bibliographie* est un catalogue, par ordre alphabétique, de livres, surtout de livres rares et de descriptions d'ouvrages précieux; le *Manuel*, qui en forme l'*Introduction*, est une compilation de faits réunis sans grande critique sur l'histoire de l'imprimerie, de l'illustration et de la décoration des livres en Suisse.

On sait qu'en dehors de l'alliance fédérale proprement dite, les États de la Ligue de la Haute-Allemagne pratiquaient soit individuellement, soit collectivement, le système d'alliance et de combourgeoisie avec leurs voisins, seigneurs laïques ou ecclésiastiques et communautés urbaines; ces combourgeoisies formaient la base de relations d'amitié, de commerce et de secours qui se sont transformées le plus souvent en une alliance politique; publier les traités d'alliance et de combourgeoisie des cantons suisses avec les comtes et les bourgeois de Neuchâtel, c'est donc réunir un ensemble de documents fort importants pour le progrès de l'influence des Confédérés dans une région frontière et pour son agrégation à l'alliance générale; M. J. Jeanjaquet a terminé l'an passé ce long travail[3]; il a groupé dans un volume cent deux lettres d'alliance et de combourgeoisie, depuis le traité passé entre Rodolphe, seigneur de Neuchâtel, et les bourgeois de Fribourg, du 5 août 1290 jusqu'à la ratification par la Diète fédérale, le 19 mai 1815, de la réunion de Neuchâtel à la Suisse; les textes sont parfaitement établis; à la table alphabétique figurent seulement les noms des contractants; l'introduction, rédigée par M. Arthur Piaget, fait surtout l'historique de la publication et indique les grandes lignes d'une étude qui, mettant en œuvre d'aussi bons matériaux, décrirait les efforts des Neuchâtelais pour devenir Suisses.

1. *Bibliographie de l'Église évangélique réformée de la Suisse*, 3e cahier. Genève, 1re partie : *Constitutions. Histoire. Biographies. Calvin*, par Henri Heyer et Eugène Pallard. Berne, 1918, VII-295 p. in-8°.

2. F.-C. Longchamp, *Bibliographie générale des ouvrages publiés ou illustrés en Suisse et à l'étranger de 1475 à 1914 par des écrivains et des artistes suisses*. Paris et Lausanne, 1922, 500 p. in-8°. — Du même : *Manuel du Bibliophile suisse*. Ibid., 1922, XXXVIII-440 p. in-8°.

3. *Traités d'alliance et de combourgeoisie de Neuchâtel avec les villes et cantons suisses, 1290-1815*, publiés par Jules Jeanjaquet. Préface d'Arthur Piaget. Neuchâtel, imprimerie Paul Attinger, 1923, XVI-488 p. in-8°, avec plusieurs fac-similés d'actes originaux reproduits en phototypie.

Digitized by Google

La collection des *Registres du Conseil de Genève*, commencée en 1900 par M. Émile Rivoire avec l'année 1409, s'est enrichie d'un nouveau volume qui contient les séances du 28 octobre 1514 au 30 juin 1520, consignées dans dix-neuf registres originaux[1]; ce tome VIII est l'œuvre de M. Émile Rivoire, du Dr Léon Gautier, qui avait activement collaboré aux tomes V à VII, mais qui mourut en 1916, et surtout de Théophile Dufour, dont ce fut le dernier travail scientifique; c'est lui qui rédigea les notes et les appendices, en même temps que les *errata* des volumes précédents; il le fit en rapprochant des délibérations des Conseils les documents relatifs aux mêmes faits. Ses recherches, fort étendues, en valaient la peine; l'année 1519 est, en effet, une année critique pour la communauté genevoise; elle est signalée par une première tentative d'alliance avec la ville suisse de Fribourg et par l'exécution du chef des « Eidguenots », partisans des Suisses, mis à mort par ordre de l'évêque Jean de Savoie. Pour toutes ces années de luttes qui aboutissent en 1526 à une combourgeoisie durable avec Berne et Fribourg, puis en 1535 et 1536 à l'émancipation politique et religieuse de la cité épiscopale, les *Registres au Conseil* constituent la source la plus sûre et la plus abondante; augmentés des notes de Th. Dufour et, pour les volumes qui vont venir, de celles de MM. Émile Rivoire et Victor van Berchem, ils n'intéressent plus simplement l'histoire locale, mais aussi la transformation progressive d'une petite communauté citadine en un État indépendant, dont le territoire était sans doute fort exigu, mais dont l'influence intellectuelle a été féconde.

A côté des *Registres du Conseil*, document administratif, l'histoire de Genève jusqu'en 1530 n'a guère d'autre source que la chronique de François Bonivard, prieur de Saint-Victor, le célèbre prisonnier de Chillon. Cette œuvre, extrêmement intéressante, fut composée de 1546 à 1551, sur la demande du Conseil; elle commence aux origines fabuleuses de la cité et se termine, avec l'année 1530, par le récit des luttes pour la souveraineté de la ville, des compétitions d'influence entre le parti du duc de Savoie et celui des Ligues suisses, par un tableau du développement des libertés municipales et de l'émancipation politique de la communauté. Bonivard, témoin et acteur lui-même, présente bien souvent la seule version connue de faits récents ou même contemporains; son récit est devenu la tradition nationale et quasi officielle de l'histoire de Genève; mais la cri-

1. *Registres du Conseil de Genève*, publiés par la *Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. VIII, du 28 octobre 1514 au 30 juin 1520 (vol. 18 et 19). Genève, 1922, IX-624 p. gr. in-8°, au siège de la Société.

Digitized by Google

tique ne l'a point épargné, encore qu'il soit difficile d'étudier son texte à l'aide de documents d'archives ou d'autres renseignements certains. Un jeune érudit allemand tué à la guerre, M. Joseph-Ernest Berghoff, n'avait pas craint, en rédigeant une thèse de doctorat sur les écrits philologiques de Bonivard (Bonn, 1914), de reprendre le problème dans son ensemble et de pousser assez loin ses recherches sur la vie et l'œuvre du prieur de Saint-Victor. Son travail n'a été publié qu'en 1923; bien qu'il suive constamment l'excellente notice du Dr J.-J. Chaponnière, parue en 1845, il ne nous apporte pas moins des éléments nouveaux d'appréciation sur un monument capital de l'historiographie genevoise[1]. Berghoff attire avec raison l'attention sur le caractère de « Mémoires » que revêtent les Chroniques de 1510 à 1530; il n'y voit pas une histoire officielle de la Réformation; Bonivard n'aborde pas l'étude de la crise religieuse, il manifeste avant tout des sentiments antisavoyards bien plus que calvinistes; par contre, dans le *Traité de l'ancienne et nouvelle police*, qui résume la lutte du réformateur français contre les Libertins de 1546 à 1555, il attaque avec une extrême violence les adversaires de Calvin. Le livre de Berghoff permet de mieux connaître Bonivard et surtout les jugements qui ont été portés sur lui et sur son œuvre; il prépare et facilite les recherches qu'il reste à entreprendre, notamment sur les manuscrits des Chroniques et la critique interne de leur texte.

M. Herman de Vries a publié, en 1918, le tome I d'un ouvrage sur *Genève pépinière du calvinisme hollandais;* il vient d'en paraître un second sur les relations de Genève avec les Pays-Bas avant le synode de Dordrecht. Dans ses pièces justificatives, M. de Vries publie un grand nombre de lettres échangées entre Genevois et élèves de l'Académie revenus dans leur patrie. Le dossier de Bonaventure Vulcanius, réuni par ses soins et publié à part, est devenu à lui seul un livre imposant[2]. Le célèbre helléniste brugeois a séjourné à Genève en 1575 et à Bâle de 1575 à 1577, avant sa nomination à la chaire de grec de l'Université de Leyde; bien qu'indifférent en matière religieuse, il fut attiré à Genève par la renommée de Théodore de Bèze et prépara pour Henry Estienne une édition d'Arrien; à Bâle, il s'entendit mieux avec les impri-

1. Joseph Ernst Berghoff, *François de Bonivard. Sein Leben und seine Schriften.* Heidelberg, Winter, 1923, 369 p. in-8°.

2. *Correspondance de Bonaventura Vulcanius pendant son séjour à Cologne, Genève et Bâle, 1573-1577*, précédée de quelques lettres écrites avant cette époque, publiée et annotée par H. de Vries de Heekelingen. La Haye, Nijhof, 1923, XVI-562 p. in-8°. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXXVII, p. 84.

Digitized by Google

meurs et élargit ses relations épistolaires. M. de Vries publie 128 lettres de Bonaventure de 1556 à 1577, 108 lettres à lui adressées, six lettres et quelques autres pièces relatives à sa vie et à ses œuvres. Cette correspondance, bien annotée par son éditeur, est importante pour l'histoire intellectuelle de Genève et de Bâle; elle est riche en renseignements bibliographiques et nous fait connaître dans leur commerce familier ou professionnel le groupe de savants et d'érudits dont Th. de Bèze fut le chef de file.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — L'excellente *Geschichte der Schweizerischen Eidgenossenschaft* de Johannès DIERAUER a été traduite en français et compte déjà plusieurs éditions du texte original; l'année 1922 a vu paraître la deuxième édition allemande du tome V, qui comprend les années 1798 à 1848. L'éloge de cette œuvre magistrale n'est plus à faire; elle doit être considérée, tant par la clarté de l'exposition que par la sûreté de l'information et la richesse des notes bibliographiques, comme l'instrument de travail indispensable pour connaître l'histoire de la Suisse; le lecteur pressé pourra recourir aux deux volumes en langue allemande, dans lesquels M. Ernest GAGLIARDI a résumé une si ample matière avec le talent et la science qui lui sont propres[1]. Un nouveau livre vient de s'ajouter à cette suite de grands manuels; c'est celui que le regretté Wilhelm OECHSLI avait écrit pour les presses universitaires de Cambridge et qui a été publié après sa mort, en anglais, sous le titre : *History of Swizerland*, de 1499 à 1914[2].

Sur le même plan que ces vastes synthèses, qu'on ne peut songer à analyser à cette place, il convient de signaler le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, entreprise de librairie conçue par M. Victor Attinger et placée sous la direction scientifique de M. Henri TÜRLER, archiviste fédéral, et de M. Marcel GODET, directeur de la Bibliothèque nationale, avec l'aide de nombreux collaborateurs cantonaux. Dès 1918, M. Victor Attinger a voulu dresser un inventaire sommaire des connaissances historiques actuelles « sur la Suisse » et mettre « les recherches érudites à la portée du public le plus étendu dans les milieux les plus divers ». Ce vaste programme comprend des articles biographiques, des notices historiques sur les localités et de copieux articles dits « généraux » sur les institutions, les mœurs, l'activité économique, le tout accompa-

1. Ernst Gagliardi, *Geschichte der Schweiz von der Anfängen bis auf die Gegenwart*. Zurich, Roecher et Cie, 1920, 2 vol., VIII-284 p. et VIII-444 p. in-8°.

2. Wilhelm Oechsli, *History of Swizerland*. Cambridge, University Press, 1922, in-8°.

Digitized by Google

gné de nombreuses illustrations documentaires; les difficultés de toutes sortes que l'éditeur a rencontrées sur sa route ne l'ont point découragé; sans doute, il a fallu pratiquer de sérieuses coupures dans la matière des premiers fascicules; au lieu d'articles fondés sur des recherches originales et critiques, on se contente souvent de résumés destinés au grand public; mais les deux premiers volumes n'en constituent pas moins un répertoire considérable de faits, en même temps qu'une source abondante de renseignements bibliographiques et iconographiques[1]; il faut donc souhaiter que, dans les limites qu'il s'est lui-même imposées, le *Dictionnaire* continue sa marche normale et parvienne au bout de sa lourde tâche.

Le débat sur les origines de la Confédération, qui semblait clos depuis le livre classique de Wilhelm Oechsli, paru en 1891, s'est rouvert, mais non pas d'emblée sous la forme ancienne, où tout le poids de la discussion tendait à infirmer ou à défendre les traditions légendaires du Grütli, de Guillaume Tell et du soulèvement contre les baillis autrichiens. Bien que les documents d'archives aient permis de donner un sens nouveau à ces traditions, c'est tout d'abord sur le problème des origines des institutions et du pacte de 1291 que se concentre l'attention des historiens, ou plutôt c'est à l'étude de ce problème que les convie M. Karl Meyer, professeur à l'Université de Zurich. Il a tout d'abord dirigé ses recherches vers les vallées transalpines du Tessin et sur les institutions de la Haute-Italie; frappé par les analogies qu'il rencontrait entre l'état de ces contrées au XIII^e^ siècle et les faits déjà observés de l'autre côté du Gothard, il a repris l'étude des premières alliances des Waldstætten; dans une série de travaux très minutieux, il s'est efforcé de rattacher le mouvement d'émancipation des communautés rurales d'Uri, Schwyz et Unterwald au mouvement communal italien; dans la Haute-Italie, ce ne sont pas seulement les communautés urbaines qui entrent en lutte avec les seigneurs féodaux, mais aussi les communautés rurales, encouragées par la politique des empereurs gibelins; les premières alliances des cantons suisses seraient donc issues du grand courant d'idées provoqué ailleurs par la révolution communale; le serment qui unit les conjurés, *conspiratores*, *conjurati*, *confederati*, est tout d'abord de nature strictement personnelle; avec le temps, il s'étend à des communautés entières et se transforme en une ligue fédérative génératrice d'un véritable État : l'*Eidgenossenschaft*. Cette évolution n'est point le fait de tendances particularistes pure-

1. *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse;* t. I : *A.-Baroche.* Neuchâtel, 1921, gr. in-8°, XII-600 p.; t. II : *Baroffio-Équey.* Ibid., 1924, 792 p.

Digitized by Google

ment germaniques, mais au contraire le résultat d'influences venues du Sud et qui ont trouvé au delà du Gothard un terrain particulièrement favorable[1].

A résumer, en les simplifiant ainsi, les idées de M. Karl Meyer, on risque de ne pas être entièrement fidèle à la pensée d'un auteur qui n'ignore rien du détail des faits et de leurs contingences compliquées; aussi le moment ne semble-t-il pas encore venu de dégager une doctrine définitive de travaux qui commencent seulement à faire l'objet d'examens critiques. Le professeur allemand G. von Below a tout récemment réfuté certaines des propositions de Meyer, qui vient de répliquer par une copieuse dissertation[2] où il reprend toute la question des sources et de leur valeur historique; cette discussion a pour intérêt d'élargir des conceptions nouvelles et encore provisoires, à l'aide d'éléments de comparaison jusqu'ici ignorés; l'émancipation politique et économique des Waldstætten, leur union en une *Confederatio* ne peuvent être utilement comprises et étudiées que si on les replace dans le cadre européen du mouvement communal; cette méthode comparative permettra de discerner ce qu'il y a dans son histoire de particulier ou, au contraire, de commun avec d'autres régions et des civilisations différentes.

Dans une étude approfondie sur les sources relatives à la bataille de Sempach (9 juillet 1385), M. le Dr Hans G. Wirz suit le développement de la tradition écrite dans les chroniques du XIVe au XVIe siècle; sa conclusion tend à dégager de la légende un élément primitif qui lui semble indiscutablement historique : c'est une petite troupe d'hommes résolus qui, par son énergique intervention, a changé la face des choses et déterminé l'issue de la bataille; depuis

1. Karl Meyer, *Ueber die Einwirkung des Gotthardpasses auf die Anfänge der Eidgenossenschaft* (*Geschichtsfreund*, vol. 64, 1919, p. 257-304). — *Der Schweizerbund als Grundlage der urschweizerischen Eidgenossenschaft* (*Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1919, p. 183-194). — *Italienische Einflüsse bei der Eidgenossenschaft* (*Jahrbuch für schweizersche Geschichte*, 45e vol., 1920, p. 1-76). — *Zur Enstehung der ältesten Bundesbriefe* (*Zeitschrift für schweizerische Geschichte*, 2e année, 1922, p. 294-305). — Cf. Robert Durrer, *Premiers combats de la Suisse primitive pour la liberté* (*Histoire militaire de la Suisse*, 1er cahier). Berne, 1915, in-8e, p. 29-105.

2. G. von Below, *Die Enstehung der schweizerischen Eidgenossenschaft* (*Zeitschrift für schweizerische Geschichte*, 3e année, 1923, p. 120-163). — Karl Meyer, *Der älteste Schweizerbund* (*Ibid.*, 4e année, 1924, p. 1-156). — Voir sur l'ensemble de la question : Ch. Gilliard, *les Origines de la Confédération suisse, d'après les travaux les plus récents* (*Revue belge de philologie et d'histoire*, t. III, 1924, p. 101-113).

Digitized by Google

quatre cents ans, ce courage des vieux Suisses a été personnifié dans la figure du héros national, Arnold de Winkelried[1].

Les hommes d'État de la Suisse de la fin du XVI[e] siècle ne furent pas toujours, on le sait, des politiques dévoués aux seuls intérêts de leur pays et totalement indépendants; les pensions étrangères qu'ils touchaient, du reste sans aucune vergogne, les attachaient aux desseins des grandes puissances voisines; de leur côté, les ambassadeurs de l'Empereur, du roi de France, du pape et du duc de Milan rivalisaient dans leurs quêtes d'hommes en vue, qu'ils voulaient faire figurer sur leurs listes de clientèle; pris ainsi entre leur peuple et les dispensateurs de leur richesse, les chefs des Confédérés devaient souvent choisir entre leurs pensions ou de graves accusations de trahison; il en fut de même aux Grisons, ce pays de hautes montagnes que sa situation stratétique exposait aux compétitions du roi de France, de l'Empereur et du duc de Milan et qui se déclarait de plus en plus pour l'alliance des Confédérés contre les Habsbourg; M. Antoine DE CASTELMUR a retracé avec habileté ce conflit en écrivant l'histoire de Conradin de Marmels, un des chefs de la Ligue grise, avec l'évêque de Coire et l'abbé de Disentis, un des trois plus puissants personnages de la ligue de la Maison-Dieu et qui possédait la seigneurie de Rhäzuns engagée par le comte de Zollern en 1472[2]. Pour comprendre le rôle joué par cet homme considérable au pays des Ligues, il faut tout d'abord savoir comment s'est formé l'État féodal de l'évêque de Coire et la place qu'y tenait depuis trois siècles la famille de Marmels. M. de Castelmur n'a point manqué d'écrire cette introduction nécessaire; il nous montre ensuite Conradin pensionné par le duc de Milan, puis par l'empereur Maximilien, et malgré cela incapable, en 1486-1487, de maintenir la paix avec le duché; en 1498, de même que l'évêque, il est obligé de suivre la tendance populaire qui veut l'union avec les Confédérés; nommé commandant en chef des troupes grisonnes, il s'efforce, lors du conflit de Munster, de rétablir la paix avec les Tyroliens; mais les articles de Glurns (26 janvier 1499) ne sont point ratifiés par les gens de la Maison-Dieu; la guerre de Souabe devient inévitable; Conradin de Marmels, accusé de trahison, est remplacé à la tête des Grisons par Benoît Fontana, le futur héros de Calven.

Mathieu Schiner, évêque de Sion et cardinal de Sainte-Pudentienne, exerça sur ses compatriotes une prodigieuse influence; adver-

1. D[r] Hans Georg Wirz, *Der Sieg von Sempach* (*Neujahrsblatt der Feuerwerker Gesellschaft in Zurich, auf das Jahr 1922*). Zurich, 56 p. in-8°.

2. Anton von Castelmur, *Conradin von Marmels und seine Zeit*. Erlangen, 1922, 138 p. in-8°. Thèse de Fribourg.

Digitized by Google

saire passionné de l'alliance française, il mit les armes redoutables des Confédérés au service de la papauté et fit intervenir les Suisses, comme les protagonistes d'une politique indépendante, dans les guerres d'Italie, jusqu'au désastre de Marignan (1515). Il valait la peine de mettre en pleine lumière cette puissante personnalité qui, de nos jours encore, représente une politique extérieure opposée à la conception traditionnelle de la neutralité. M. Albert Büchi, professeur à l'Université de Fribourg, a consacré quinze années de recherches à cette tâche; après nous avoir donné (1920) un volume de correspondances et de documents, il vient de terminer le tome Ier de sa grande biographie[1]. Dans ce livre attachant et bien ordonné, M. Büchi restitue tout d'abord le milieu qui a produit Schiner, le Valais du xve siècle; il décrit les luttes locales d'influence et les soulèvements populaires, puis l'activité de l'évêque de Sion comme administrateur spirituel, en particulier son rôle dans le célèbre procès des Dominicains de Berne en 1508-1509; au temporel, la situation de Schiner est loin d'être solide; il lui faut compter avec un adversaire redoutable : Georges de Supersaxo, grand partisan de l'alliance française, qu'il fera excommunier en 1512. C'est en 1500 qu'il commence à manifester son dessein politique; il s'efforce de tourner les Confédérés contre Louis XII; avec ses Valaisans, il soutient Ludovic le More; en 1510, ses efforts aboutissent et le traité qu'il a habilement préparé fait des Suisses les protecteurs de l'Église et du Saint-Siège. Les historiens des guerres d'Italie ne pourront ignorer à l'avenir tout ce que M. Büchi leur apporte de renseignements et de faits nouveaux sur la coalition qui chasse les Français de la Haute-Italie en 1512, les campagnes des Suisses au delà des Alpes, l'expédition de Chiasso en 1510, la grande victoire de Novare en 1513. Un prochain volume nous montrera les lendemains du triomphe de Schiner, l'écroulement de son œuvre à Marignan et l'échec définitif de sa politique.

M. Edgar Bonjour s'est proposé de rechercher quel fut, dans le canton de Berne, le contre-coup de la révolution agraire des pays allemands en 1525; pour définir les causes du mouvement, il étudie les conditions sociales et économiques dans lesquelles se trouvait le pays bernois dans le premier quart du xvie siècle; il a constaté que, si les paysans ne souffraient guère du servage, la culture des terres ne leur assurait cependant pas une vie matérielle prospère;

1. Albert Büchi, *Kardinal Matthäus Schiner als Staatsmann und Kirchenfürst. Ein Beitrag zur allgemeinen und schweizerischen Geschichte von der Wende des XV-XVI Jahrhunderts.* I. Teil (bis 1514). Zürich, Kommissionsverlag Seldwyla, xxiv-396 p. in-8°. Cf. *Rev. histor.*, t. CXLIII, p. 255.

Digitized by Google

l'Église, en pleine décadence, subissait de son côté la forte tutuelle de l'État[1]. Les dangers de l'agitation populaire refroidirent tout d'abord le zèle des autorités bernoises à l'endroit des nouvelles doctrines religieuses, mais le mécontentement des paysans s'en prenait surtout aux droits féodaux et aux redevances foncières. M. Bonjour analyse leurs revendications; il montre le gouvernement bernois aux prises avec de sérieuses difficultés, de mai à septemb re1525; pour refréner le mouvement, l'avoyer et le Conseil allègent le fardeau des impôts, celui des dîmes et des prestations ecclésiastiques; mais ils restent fermement attachés à l'ordre de choses établi, qu'ils font confirmer par le plébiscite des communes, la célèbre *Volksanfrage* de la démocratie bernoise; Berne intervient alors comme médiateur à Soleure et dans l'évêché de Bâle; il coupe court à tout recrutement en faveur des rebelles du Sundgau; ainsi la crise se trouva conjurée. Bien qu'elle s'en tienne au seul canton de Berne, la thèse de M. Bonjour est très instructive pour l'étude du malaise général qu'éprouvent, au moment de la Réformation, les cantons suisses; elle permet de pénétrer quelques-unes des causes d'ordre économique qui ont favorisé la propagation des nouvelles idées religieuses.

La date du 21 mai 1536 doit être considérée comme celle de l'adoption de la Réforme par le peuple de Genève, en même temps que de la véritable création de la République genevoise. C'est ce qui ressort du bel exposé où M. Charles Borgeaud, le savant historien de l'Académie de Genève, décrit le rôle, soit du peuple, soit du Conseil général, dans cette grande détermination qui va de pair avec l'établissement de l'instruction publique obligatoire[2]. La réformation genevoise est donc bien de caractere démocratique; par son origine elle exerça son influence sur Calvin lui-même.

Le pays et canton de Glaris a été longtemps disputé entre les influences contraires de Schwyz et de Zurich; la nouvelle foi prêchée par Zwingli y gagne rapidement la majorité, malgré Schwyz, jusqu'en 1532, où le régime de la parité et de la tolérance y est introduit à la suite d'un accord entre les partis. Schwyz et les cantons catholiques comptaient bien que cette situation ne serait que provisoire; dès 1556, ils se plaignent de la violation de l'accord; ils soutiennent les catholiques glaronais et leur chef Aegidius Tschudi. En 1559-1560, le conflit de Glaris fut bien près de faire renaître la

1. Edgar Bonjour, *Die Bauernbewegungen des Jahres 1525 im Staate Bern.* (Diss. Phil.). Berne, 1923, 100 p. in-8°.

2. Charles Borgeaud, *l'Adoption de la Réforme par le peuple de Genève, 1536.* Genève, Atar, 1923, 44 p. in-8°.

Digitized by Google

guerre religieuse entre les cantons; mais l'attitude de Lucerne fut plus modératrice que celle de ses coreligionnaires; les puissances étrangères, de leur côté, poussèrent à la conciliation; au lieu de se battre, on négocia; le 3 juillet 1564, l'accord était conclu et la paix rétablie entre les cantons catholiques d'une part et Glaris de l'autre. Schwyz n'y souscrivit jamais et n'abandonna pas son projet de catholiciser à nouveau Glaris; il n'en restait pas moins qu'au lendemain du concile de Trente, la coexistence des deux cultes était assurée et garantie dans la vallée de la Linth. M. Dominique Aufdermaur a fort bien décrit la crise politico-religieuse issue du conflit de Glaris; il tient à disculper Tschudi d'avoir voulu provoquer la guerre par fanatisme et analyse avec objectivité tous les éléments de la querelle[1].

M. Henri Naef donne dans sa thèse de doctorat un grand nombre de renseignements nouveaux sur le tumulte d'Amboise de mars 1560[2]; mais son but n'était pas de retracer dans tous ses épisodes ce premier soulèvement des huguenots français; il a voulu discerner le rôle joué par Genève dans la conjuration, et pour cela étudier de près les accusations de complicité portées par les Guises contre les prédicants de Genève, puis les dangers que courut la ville de la Réforme après l'événement. Deux procédures conservées aux Archives de Genève lui ont permis de passer au crible de sa critique les accusations portées contre Calvin et Bèze, et dont les gentilshommes français, réfugiés à Genève, se faisaient imprudemment l'écho; il s'agit des poursuites intentées à Jean Morély, seigneur de Villiers, et à François Bordon, accusés d'avoir tenu des propos dangereux à l'égard des ministres, et à Ardoin de Maillane, coupable d'avoir recruté des gens de guerre au nom de l'Église de Genève. M. Naef tire de ces documents inédits, dont il publie un grand nombre dans ses pièces justificatives, les conclusions suivantes : Calvin a très certainement refusé d'intervenir dans l'aventure de La Renaudie; quant à Bèze, en remettant au chef des conjurés le texte du psaume 54, en faisant passer en France le fameux livret de Strasbourg, il aurait encouragé, au moins dans ses débuts, le mouvement.

Le livre de M. Tony Borel sur l'abbé de Watteville contient

1. Dr D. Aufdermaur, *Der Glanerhandel oder Tschudikrieg, 1556-1564. Ein Beitrag zur Geschichte der Gegenreformation in der Schweiz* (*Mittheilungen des historischen Vereins des Kantons Schwyz*, Heft 3, 1922, p. 1-102).

2. Henri Naef, *la Conjuration d'Amboise et Genève*. Paris et Genève, 1922, in-8°; tirage à part des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XXXII, 1922, p. 325-730. Cf. *Rev. histor.*, t. CXLII, p. 243.

Digitized by Google

beaucoup plus de choses que son titre ne l'indique[1]; il débute par des notes sur l'histoire de l'abbaye de Baume-les-Messieurs, au diocèse de Besançon, et par une notice généalogique sur la branche espagnole, c'est-à-dire comtoise, de la famille bernoise de Watteville. Le héros du récit est le célèbre abbé Jean de Watteville, dont la vie aventureuse a été racontée par divers auteurs, en particulier par Saint-Simon. Sans en faire la critique, M. Borel rappelle la légende qui s'est formée autour de cet étrange personnage : ancien officier de cavalerie devenu chartreux, Jean de Watteville s'enfuit en Espagne, puis sert la Turquie en renégat; amnistié et soumis, il reçoit en 1659 l'abbaye de Baume. Ce qui intéresse M. Borel, ce ne sont pas les aventures, vraies ou fausses, de dom Jean; c'est son rôle diplomatique en 1667 et 1668; c'est surtout la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV. Au moment où le roi de France, en vertu du droit de dévolution, réclame les Pays-Bas et la Franche-Comté, les Trois-États de Dôle se décident, apres un difficile conflit avec le Parlement, à demander au Corps helvétique une alliance et le secours de ses armes; il s'agit pour les Suisses de donner une sanction pratique à l'alliance héréditaire de 1511, pour les Espagnols de remettre en vigueur le traité conclu en 1610 entre la France et l'Autriche pour la neutralité des deux Bourgognes; ce fut Jean de Watteville qui fut chargé de la négociation en Suisse. M. Borel retrace ses voyages et ses pourparlers, en même temps que l'action diplomatique que lui oppose, auprès des cantons, le résident de France Mouslier. L'invasion de la Franche-Comté, en février 1668, met fin à une seconde mission de l'abbé de Baume, qui ne fut, du reste, pas le dernier à se soumettre au nouveau régime; aussi le traité d'Aix-la-Chapelle du 2 mai 1668, en rendant la Franche-Comté aux Espagnols, créa-t-il pour lui une situation difficile : pourvu par Louis XIV d'un nouveau bénéfice, il ne put retrouver ses dignités et ses terres qu'après la conquête de 1673 et le traité de Nimègue de 1678.

Les missions de l'abbé de Watteville telles que les relate M. Borel mettent en évidence l'incapacité des Confédérés à poursuivre avec énergie et ténacité une politique vraiment indépendante. Mouslier neutralise sans trop de peine leurs velléités d'intervention; mais le mécontentement des cantons qui perdent de l'autre côté du Jura une zone protectrice de leurs frontières eut au moins une influence salutaire sur le développement de leurs institutions militaires : il les amena à conclure la convention connue sous le nom de « Defensional de Wyl » de mai 1668.

1. Tony Borel, *l'Abbé de Watteville, conseiller au parlement de Dôle, et sa mission en Suisse.* Bâle, Frobenius, 1923, 467 p. in-8°.

Digitized by Google

La question de la Franche-Comté et les missions de Jean de Watteville avaient naturellement pris la place qui leur revenait dans la grande *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses* par notre si regretté collaborateur Édouard Rott; l'année 1923 a vu paraître le tome VIII de cet ouvrage monumental[1]. Il ne peut être question de résumer en quelques lignes la variété et la complexité des sujets traités par M. Rott dans ce livre; on y trouvera non seulement l'histoire des ambassades françaises auprès des Ligues helvétiques, mais tout le détail des relations diplomatiques entre la France et la Suisse de 1676 à 1684. On a déjà loué comme il convenait la documentation de M. Rott, la sûreté de ses jugements comme aussi la ténacité de son labeur; il ne nous reste qu'à souligner l'importance d'une œuvre qui mériterait une étude approfondie, tant à cause des éléments de fait qu'elle apporte à la connaissance de la politique intérieure et extérieure des Suisses que par les vues générales qu'elle expose sur quelques-uns des grands problèmes de l'histoire européenne.

Au XVIII[e] siècle, la Suisse a vu à la fois l'apogée et la décadence du régime aristocratique. A Genève, c'est un droit public basé sur la seule coutume, né de la guerre du XVI[e] siècle, qui a remis le gouvernement de l'État à un petit nombre de familles et diminué le rôle du peuple réuni en Conseil général; aussi les bourgeois s'avisent-ils que leurs droits sont méconnus : en 1707, ils trouvent un chef en la personne d'un avocat de talent appartenant lui-même à une famille gouvernementale. Les revendications de la bourgeoisie, formulées par Pierre Fatio, sont le point de départ des luttes politiques qui rempliront le XVIII[e] siècle; sa tentative pour restaurer l'ancien pouvoir du Conseil général provoque, de la part du gouvernement, tout d'abord une riposte de doctrine : le syndic Jean-Robert Chouet invoque la théorie du gouvernement représentatif; puis Fatio et ses amis sont enveloppés dans une accusation, restée mystérieuse, de complot contre l'État. M. André Corbaz s'est proposé de faire la lumière sur ce drame qui aboutit à la condamnation à mort et à l'exécution de Pierre Fatio; il a reconstitué dans tous ses détails le mouvement populaire de 1707 et réussi à prouver la complète innocence du chef de la bourgeoisie; son crime fut un simple délit d'opinion[2]. Si l'on peut reprocher à l'auteur d'avoir procédé trop sommairement à la critique des sources et de

1. Berne, Stæmpfli et C[ie], et Paris, Félix Alcan, 1923, VI-542 p. gr. in-8°; voir le compte-rendu de M. Henri Hauser dans la *Revue historique*, t. CXLVI, p. 258-259.

2. André Corbaz, *Pierre Fatio, précurseur et martyr de la démocratie genevoise, 1669-1707*. Genève, Atar, 1923, 344 p. in-8°.

Digitized by Google

ne pas tenir assez compte de l'esprit du temps pour juger des sentiments qui animaient les adversaires du mouvement, son livre n'en représente pas moins un effort considérable pour découvrir la vérité; son récit, plein de verve et de passion, communique un intérêt poignant à l'histoire de la première en date des révolutions genevoises.

Le deuxième centenaire de l'exécution à Vidy, près Lausanne, le 24 avril 1723, du major Davel a été célébré dans le canton de Vaud par des cérémonies patriotiques fort dignes et par la publication de nombreuses études historiques. Jean-Daniel-Abraham Davel est le héros national vaudois par excellence; aussi, le Conseil d'État du canton a-t-il tenu à mettre en pleine lumière, à l'aide de tous les documents connus, sa vie et ses projets. La Société d'histoire vaudoise s'est bien acquittée de cette tâche et, dans un livre de bonne apparence, des auteurs compétents ont fort objectivement traité la matière qui leur était répartie. M. Charles Gilliard explique la tentative de Davel par la situation du pays de Vaud sous la suzeraineté de Berne depuis la conquête de 1536. M. Maxime Reymond a rassemblé et analysé toutes les pièces utilisables pour la biographie du major; l'entreprise même du 31 mars et du 1er avril 1723 est racontée d'après les actes de la procédure criminelle et les relations du temps par M. Henri Chastelain. Les suites politiques de l'affaire, son contre-coup sur la révolution vaudoise de 1798 sont traités par MM. Charles Gilliard et Marius Perrin; MM. Perrin et Maurice Barbey montrent la place occupée par Davel dans la littérature et dans l'art. Enfin M. Eugène Mottaz tire de ces diverses monographies une conclusion générale[1] : Davel ne fut pas un politique avisé ni un habile conspirateur, il fut surtout un caractère et une personnalité religieuse. Seul, il conçut le projet de délivrer son pays de la sujétion bernoise; dans ce dessein, il mobilise trois compagnies du district de Lavaux, circonscription militaire à la tête de laquelle il était placé; le manifeste qu'il rédige notifie leur déchéance à Leurs Excellences de Berne et expose ses griefs contre leur administration; son plan, qu'il révèle au Conseil de Lausanne, provoque une stupéfaction générale et, dès le lendemain, Davel arrêté et mis en prison ne sera plus considéré par ses compatriotes que comme un rebelle digne du plus juste châtiment; son souvenir n'inspire ni ne guide les révolutionnaires vaudois de 1798; c'est seulement en 1805 que le plus célèbre d'entre eux, Frédéric-César de La Harpe, commence sa réhabilitation.

1. *Le Major Davel, 1670-1723. Étude historique écrite à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de Davel.* Lausanne, Payot, Rouge, etc., 1923, VIII-278 p. in-8°.

Digitized by Google

Les études publiées à l'occasion du bicentenaire de l'exécution de Davel reconstituent dans le détail la tentative de 1724; elles permettent d'estimer à leur juste valeur les plaintes des Vaudois contre les souverains-seigneurs qui exploitent avec habileté le pays; elles ne dissimulent, d'autre part, aucun des bienfaits qui résultent pour la région lémanique de la conquête bernoise. Davel donna sa vie pour une idée qui était alors une utopie; mais ses scrupules, ses méditations, son sacrifice montrent à l'évidence la pureté et la grandeur de ses intentions; le temps devait réaliser son œuvre.

L'*Histoire militaire de la Suisse*, commencée en 1915 sur l'ordre du chef de l'état-major général comme devant être avant tout un manuel d'éducation civique, n'a pas tardé à prendre les proportions d'un recueil de monographies parfois très poussées et qu'illustrent dans les trois éditions, allemande, française et italienne, des cartes et des plans. Le dernier cahier de la collection est consacré aux événements militaires de 1798 à 1813, quand la Suisse était sous la tutelle étrangère. Pour en retracer l'histoire, M. Hans Nabholz a puisé aux meilleures sources; son récit est à la fois bien ordonné, précis, sûr et non exempt d'une patriotique émotion[1]. La perte de son indépendance déchaîne sur la Confédération tous les maux de la guerre; après la répression terrible des soulèvements nationaux, viennent les opérations exécutées par les armées de Masséna et de Lecourbe, de l'archiduc Charles et de Sovoroff, dans les Alpes et autour de Zurich; des épreuves de toutes sortes s'abattent sur la malheureuse République une et indivisible, jusqu'à la guerre civile et à la médiation de Bonaparte en 1803; sous le régime fédératif issu de l'acte de médiation, les lois de 1804 et de 1807 tentent une première organisation militaire : les frontières sont occupées et la neutralité respectée en 1805 et en 1809; mais, épuisée par les levées continuelles d'hommes fournis à la France, ruinée par le Blocus, démembrée par la perte de Neuchâtel et du Valais, la Suisse a perdu, par la faute de la politique napoléonienne, la force de résistance qui aurait pu, en 1813, couvrir l'aile droite des armées françaises.

C'est ce que démontre, d'autre part, l'étude de M. Gustave Steiner sur la violation de la neutralité suisse par les Alliés en 1813[2]. Plusieurs auteurs, en particulier le regretté Wilhelm Oechsli, avaient

1. Capitaine Hans Nabholz, *la Suisse sous la tutelle étrangère*. Berne, Commissariat central des guerres, 1921, 146 p. in-8°. *Histoire militaire de la Suisse*, 8e cahier.

2. Gustav Steiner, *Der Bruch der schweizerischen Neutralität* (102 *Neujahrsblatt herausgegeben von der Gesellschaft zur Beförderung des Guten und Gemeinnützigen*). Bâle, 1924, 198 p. in-4°.

Digitized by Google

déjà traité ce sujet; pour le faire à son tour, M. Steiner disposait de documents inédits tirés des archives suisses et françaises; mais il s'est appliqué à faire moins l'examen critique de ses sources qu'un exposé général et très minutieux de la crise où la Confédération chercha en tâtonnant le chemin de sa restauration; les négociations des députés de la Diète au quartier général des Alliés sont contrecarrées par les intrigues nouées avec l'Autriche par les réactionnaires bernois du comité de Waldshut. Malgré ses promesses au tsar Alexandre, Metternich réussit à imposer le plan stratégique de Schwarzenberg : l'armée de Bohême, concentrée dans le triangle du Rhin, passe le pont de Bâle le 21 décembre 1813 et s'écoule à travers la Suisse, cependant que les troupes de la Confédération sont licenciées dès le 24 du même mois. Tous les détails de l'action militaire et de ses préparatifs ont été exactement rapportés par M. Steiner. Quant aux véritables mobiles qui ont fait agir Metternich, ils sont plus de nature politique que de caractère stratégique : le ministre de François II a voulu mettre un terme au régime de la médiation en Suisse et substituer l'influence de l'Autriche à celle de la France; c'est pourquoi il força la main au tsar et fit agir Lebzeltern sur la Diète réunie à Zurich.

On sait que la plus grande partie de l'ancien évêché de Bâle fut attribuée au canton de Berne par le Congrès de Vienne; au point de vue ecclésiastique, le diocèse de Bâle eut pour chef-lieu Soleure; mais le gouvernement bernois rencontra auprès des populations catholiques du Jura les plus grandes difficultés, lorsqu'il voulut régler ses rapports avec le clergé. Les premiers conflits remontent à 1832; et eurent pour origine le serment à la constitution réclamé des prêtres; en 1836, le Grand Conseil du canton adhérait aux délibérations des conférences intercantonales de Baden et de Lucerne qui proposaient un nouveau statut pour les relations des autorités civiles et religieuses et tendaient à organiser une église catholique nationale. L'application des articles de Baden provoqua une telle résistance que l'occupation militaire de l'ancien évêché fut décidée; quelques membres de son clergé entrèrent alors en rapports avec l'ambassade de France; le gouvernement accusa les partisans des prêtres de travailler à constituer le Jura en un canton séparé de Berne. La France et l'Autriche firent, en effet, auprès des autorités bernoises des représentations fondées sur les actes du Congrès de Vienne; le Grand Conseil soutint le Conseil exécutif, mais, après le retrait des troupes d'occupation, il décida d'ouvrir des négociations avec la cour de Rome pour l'exécution des articles de Baden. En fait, cet essai renouvelé du joséphisme en Suisse avait échoué; mais il avait excité les passions à un très haut point dans l'ancien évêché;

Digitized by Google

il avait semé des germes de désaffection entre l'ancien et le nouveau canton et suscité même des difficultés avec les puissances étrangères. M. Ernest Daucourt s'est fait l'historien attentif et passionné de ces luttes; il en explique les origines et le développement, à grand renfort de textes et de citations, avec une sympathie marquée pour le parti de la résistance[1]. Le conflit qu'il décrit est instructif; il montre l'incapacité totale de l'État régénéré de 1830 à légiférer en matière ecclésiastique, en face d'une population qui ne pouvait ni suivre ni subir son action; cette première expérience, si claire qu'elle ait été, n'empêcha pas les tentatives ultérieures du « Kulturkampf », vouées, comme elle, à des échecs retentissants.

Histoire locale. — Dans un joli livre illustré, M. Henri Mercier fait l'histoire anecdotique de Baden en Argovie; la description des mœurs et coutumes balnéaires, du xiv^e^ au xix^e^ siècle, voisine avec de pittoresques récits sur les Diètes, particulièrement sur le congrès de 1714, pour lequel l'auteur a surtout utilisé la correspondance du comte du Luc et celle de Pierre Bilouet de Camilly[2]. M. Werner Bourquin a rassemblé depuis plusieurs années des documents pour une nouvelle histoire de la ville de Bienne; il se proposait de remplacer l'ouvrage, fort estimable mais épuisé, du D^r^ C. A. Blœsch paru en 1855; auparavant, il a cru utile d'éclaircir un peu la forêt de ses notes en publiant une série de notices préparatoires, ou, comme l'on dit, de « contributions ». Ses *Beitræge*, agréablement illustrés, forment donc une suite d'études sur le vieux Bienne; ils traitent tour à tour de quelques épisodes de l'histoire de la commune, des métiers, de la sigillographie, de la topographie biennoises[3]. Les quelque trente-cinq articles qui les composent sont appuyés sur une documentation abondante.

L'histoire d'un canton suisse est à elle seule l'histoire d'un petit État nettement distinct de ses confédérés, car chaque canton a ses institutions propres, sa ville et sa campagne, sa politique intérieure et, jusqu'en 1815, sa politique extérieure. Décrire en un volume une vie régionale aussi complexe et aussi active est une tâche redoutable pour un historien. M. Gaston Castella s'est sérieusement préparé

1. Ernest Daucourt, *les Troubles de 1836 dans le Jura bernois*. Porrentruy, 1923, 336 p. in-8°.

2. Henry Mercier, *Histoire pittoresque de la ville et des bains de Bade*. Lausanne, Spes, 1922, 186 p. in-8°.

3. Werner Bourquin, *Beitræge zur Geschichte Biels*. Bienne, 1922, III-185 p. in-8°.

Digitized by Google

à écrire l'histoire du canton de Fribourg[1]; il déclare modestement, il est vrai, que son travail est, avant tout, destiné à l'enseignement primaire et qu'il s'appuiera uniquement sur les publications de ses devanciers; d'autre part, il s'est efforcé de replacer l'histoire de son canton dans le cadre de l'histoire suisse et des grands événements européens. En réalité, son livre, grâce à l'étendue de ses recherches, a une portée plus grande qu'il semblerait, si l'on prenait à la lettre son avant-propos. Telle qu'il l'a conçue, l'histoire de Fribourg est tout d'abord celle d'une ville neuve, créée par les Zæhringen au XII^e^ siècle, acquise par les Habsbourg en 1277, mise en 1452 sous la suzeraineté savoyarde, puis émancipée et reconnue comme canton suisse en 1481. Devenu à son tour seigneurie et puissance territoriale, ce canton fait, dans la Confédération, le pont entre la Suisse alamannique et la Suisse romande; dès le XVI^e^ siècle, il appartient au parti de la Contre-Réforme catholique. M. Castella a bien marqué cette situation spéciale; il a patiemment reconstitué le jeu des institutions urbaines et leur évolution progressive dans le sens du patriciat. Au point de vue extérieur, Fribourg, alliée d'abord au XVI^e^ siècle à la Savoie et à l'Espagne, s'ouvre au siècle suivant à l'influence française; un mouvement populaire avorté en 1781 jette à Paris un grand nombre de réfugiés politiques qui préparent dans le Club helvétique la révolution de leur patrie. En 1798, l'Ancien régime tombe; M. Castella suit les destinées de son canton à travers l'Helvétique et la Médiation jusqu'à la restauration de 1814 et aux régimes politiques successifs qui aboutissent au gouvernement conservateur de 1855; il n'oublie pas de décrire pour chaque période les transformations économiques du pays, le développement des lettres et des arts. Cette œuvre très complète témoigne d'un gros effort de recherche et de synthèse; elle nous fait pénétrer profondément dans le passé de Fribourg.

La région de Genève est riche en vestiges des civilisations anciennes, préhistoriques et protohistoriques, de l'âge de la pierre à l'époque romaine. M. Raoul MONTANDON, archéologue et bibliographe, décrit ces diverses époques, en groupant tous les produits des fouilles et les objets des collections publiques; en même temps, il dresse sous la forme de répertoires bibliographiques et de cartes établies avec le plus grand soin, l'inventaire des découvertes archéologiques faites dans la région[2]. On pourra, à l'avenir, tenir à jour

1. **Gaston Castella**, *Histoire du canton de Fribourg depuis les origines jusqu'en 1857*. Fribourg, Fragnière frères, 1922, 638 p. in-8°.

2. **Raoul Montandon**, *Genève : des origines aux invasions barbares*. Genève, Georg et C^ie^, 1920, 220 p. in-8°.

Digitized by Google

cet inventaire en utilisant les rapports annuels du Musée d'art et d'histoire de Genève, que son nouveau directeur général, M. Waldemar Deonna, transforme en un périodique scientifique. Ce Bulletin, qui est annuel, renseigne sur l'enrichissement des séries diverses du Musée ; il contient une chronique archéologique de l'année rédigée par M. Louis Blondel et de nombreux articles sur l'archéologie et l'art régional ; beaucoup sont dus, comme bien l'on pense, à l'érudition si active de M. Deonna lui-même[1].

M. Antoine Largiader s'est proposé, comme l'avait déjà fait Philippe de Segesser pour Lucerne, de montrer comment la ville libre de Zurich, membre de la Confédération en 1351, est devenue un État disposant d'une puissance territoriale étendue[2]. Parmi les raisons politiques et économiques qui, depuis le XVI^e^ siècle, ont favorisé cette transformation, il place en première ligne les concessions faites par l'Empire à la ville de droits féodaux importants, puis l'institution des bourgeois extérieurs répandue de plus en plus dans les campagnes. Après ces préliminaires indispensables, M. Largiader consacre une étude particulière à chacun des territoires réunis, du XIV^e^ au XVI^e^ siècle, sous la suzeraineté de la ville.

Histoire ecclésiastique. — M. Ernest Stæhelin aborde l'histoire des Jésuites en Suisse dans un esprit de stricte objectivité, mais, tout de même, en protestant convaincu[3]. Sans éprouver à leur endroit une sympathie particulière, il considère que leur esprit a complètement triomphé dans le catholicisme en 1864 et en 1870 et qu'il est inutile de vouloir de nos jours distinguer et opposer l'une à l'autre deux tendances dans l'Église romaine ; il se demande cependant si, malgré tout, la présence des Pères en Suisse, dans le cas où l'article constitutionnel de 1874, qui les exclut du territoire de la Confédération venait à être abrogé, ne serait pas extrêmement nuisible à la paix confessionnelle. Il décrit avec la plus grande clarté l'origine et le développement de l'ordre en Suisse : son installation est une conséquence de la restauration catholique entreprise à Trente ; elle est plus directement l'œuvre du nonce J. F. Bonhomini. C'est surtout par l'instruction supérieure qu'il arrête les progrès de la Réforme ; à cet égard, son action est décisive et

1. *Genava* (*Bulletin du Musée d'art et d'histoire*, t. I, 1923, 180 p. in-8°, pl.). Nombreuses illustrations.

2. Anton Largiader, *Die Anfænge des zurcherischen Stadtstaates* (Zurich, *Festgabe Paul Schweizer ;* cf. *Rev. histor.*, t. CXLV, p. 284). Zurich, 1922, p. 1-92.

3. Ernst Stæhelin, *Der Jesuitenorden und die Schweiz. Geschichte ihrer Beziehungen in Vergangenheit und Gegenwart.* Bâle, 1923, VIII-158 p. in-8°.

Digitized by Google

M. Stæhelin l'analyse dans le détail en retraçant l'histoire des collèges et maisons qu'ils établissent à Lucerne (1574), à Fribourg (1580), à Porrentruy (1591), à Brigue (1607). Dans les territoires menacés de Fribourg, de l'évêché de Bâle et du Valais, la foi catholique ne tarde pas à être raffermie. Au point de vue politique, M. Stæhelin, après Dierauer, dénonce l'influence exercée par les deux pères jésuites Canisius et Leubenstein, quand les cantons catholiques repoussent la demande de paix faite par les cantons protestants en 1585. Ce refus précède de peu l'adhésion des cantons de la vieille observance à la ligue Borrhomée et à l'alliance espagnole; elle divise pour deux siècles la Suisse en deux camps. Toutefois, si M. Stæhelin incline à faire retomber sur l'ordre une très lourde responsabilité dans les divisions de l'ancienne Confédération, il n'oublie aucun des mérites religieux et scientifiques des Jésuites suisses du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle; il expose avec soin le système de leurs études, leurs missions, le réveil de la piété et de la vie spirituelle; il retrace également la résistance que leur opposent les controverses et les travaux des théologiens protestants. La suppression de l'ordre en 1773 coïncide en Suisse avec une nouvelle orientation des esprits; c'est l'époque de la philosophie et du progrès des lumières; le catholicisme lui-même en est imprégné; il faut la restauration de 1814 pour engager à nouveau la lutte. Revenus en Suisse par Brigue, les Jésuites reprennent leur rôle d'enseignement et de propagande; mais, lorsqu'ils arrivent à Lucerne en 1845, ce n'est plus le protestantisme qu'ils rencontrent sur leur route, c'est le radicalisme politique, fils du XVIII^e^ siècle; la lutte leur est fatale; ils sont expulsés en 1847 et la constitution de 1874 les exclut du pays. En terminant, M. Stæhelin décrit l'activité des jésuites suisses hors de leur pays.

Sous le titre : *le Protestantisme suisse au XVIII^e^ siècle*, le professeur WERNLE a fait paraître, en 1923, le premier volume d'une histoire religieuse qui est, à tous égards, une œuvre remarquable[1]; l'auteur a étudié pendant dix années l'Ancien régime, afin de pouvoir parler en connaissance de cause du XIX^e^ siècle; ce qui devait être son introduction est alors devenu tout un livre, nouveau en beaucoup de ses parties, et qui, malgré l'abondance de ses informations, conserve le caractère d'une belle synthèse. Dans la première partie, M. Wernle étudie la situation de l'Église réformée au XVIII^e^ siècle; il y retrouve un singulier mélange d'institutions héri-

1. **Paul Wernle,** *Der schweizerische Protestantismus im XVIII Jahrhundert.* **Erster Band :** *Das reformirte Staatskirchentum und seine Ausläufer* (*Pietismus und vernünftige Orthodoxie*). Bâle, XX-684 p. in-8°.

Digitized by Google

tées du moyen âge catholique, engagées dans de nouvelles directions par les églises protestantes des cantons; ensuite il expose les idées, la doctrine de la Réforme, la pensée religieuse dans les églises et chez la population de croyance évangélique. L'ancien esprit de la Réforme se transforme et cette évolution donne naissance à deux grands mouvements, le piétisme et l'orthodoxie; les manifestations diverses de ces deux tendances, leurs créations pratiques et durables, surtout leur influence sur le mouvement général des idées, c'est ce que l'auteur s'attache à reconstituer, autant en théologien qu'en historien. Il est persuadé que l'on n'a pas jusqu'ici attaché une importance suffisante au facteur religieux dans l'étude des prodromes de la Révolution, et vraiment il sait mettre en évidence la place considérable qu'occupent en Suisse au XVIII^e^ siècle les personnalités religieuses et l'effet de leurs doctrines sur l'émancipation des esprits. Un pareil livre ouvre de larges horizons sur les origines de l'esprit moderne. On ne saurait ici ni le résumer ni porter sur lui un jugement qui serait fatalement hâtif et superficiel. Un ouvrage de cette envergure se recommande par lui-même; il ne tardera pas à s'imposer par des qualités hors de pair.

INSTITUTIONS. HISTOIRE ÉCONOMIQUE. — Le grand ouvrage du professeur F. FLEINER sur le droit public suisse mérite d'être signalé à cette place comme un guide très sûr pour la connaissance des institutions actuelles de la Confédération[1]; son introduction historique résume avec finesse la formation de l'État fédératif et les éléments de sa constitution; il est spécialement intéressant en ce qui concerne la situation respective et le rôle des langues nationales.

L'ancienne Confédération était, on le sait, composée de trois grands groupements politiques, les cantons souverains, les alliés, les sujets. M. Paul ROTH constate que, si l'on a déjà étudié les rapports des cantons avec leurs alliés, on n'a jamais encore consacré un travail d'ensemble aux pays sujets, qu'il s'agisse des bailliages communs ou des possessions particulières des cantons. Pour mieux saisir dans sa réalité la politique intérieure de la Suisse au XVIII^e^ siècle, il a étudié un milieu déterminé, à savoir les bailliages de Bâle[2]. Il recherche comment se sont formées ces circonscriptions administratives et quels furent, pour ce qui les concernait, les organes et le fonctionnement du gouvernement; un consciencieux dépouillement des fonds

1. Fritz Fleiner, *Schweizerisches Bundestaatsrecht*. Tubingue, 1923, XVI-816 p. in-8°.

2. Paul Roth, *Die Organisation der Basler Landvogteien im XVIIIen Jahrhundert*. Zurich, 1922, 144 p. in-8°.

Digitized by Google

d'archives lui a permis de décrire les communautés de la campagne, et le tableau qu'il nous donne de cette vie locale est assez précis pour expliquer par analogie la situation d'autres régions de la Suisse à la même époque. Des constatations faites par M. Roth se dégage ce double caractère de l'administration provinciale de l'Ancien régime suisse : la fiscalité et l'archaïsme médiéval des formes.

M. Jacques BERNARD examine l'application des lois de l'Helvétique et de la Médiation au régime religieux, politique et économique du village fribourgeois[1]; par de bonnes citations de textes, il définit l'effort de l'Helvétique pour appliquer dans tout le territoire de la Suisse les principes de la Révolution française; il recherche les causes qui ont empêché la réalisation pratique de cette tentative, en particulier le traditionalisme de populations le plus souvent hostiles aux idées de leurs nouveaux gouvernements. La Médiation revient à une conception plus voisine des faits et de l'histoire, tout en favorisant l'émancipation politique consécutive à la chute de l'ancienne Confédération. M. Bernard fournit en particulier des renseignements très précis sur le maintien des bourgeoisies rurales, l'application très modérée du partage des biens communaux et la création du système municipal par la loi du 17 février 1799.

M. Hans NABHOLZ demande à une étude minutieuse des rôles d'impôts de Zurich, Bâle, Berne et Fribourg aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, des données sur l'état des fortunes privées. En face des faits qu'il établit, il place les postulats de la théorie de Sombart; cet économiste veut que la richesse foncière ait alimenté le commerce des bourgeoisies urbaines et donné une première impulsion à la formation du capitalisme; M. Nabholz arrive à des constatations opposées; c'est bien par le commerce que les bourgeois s'enrichissent, c'est même le gain réalisé dans les affaires qui tend à se convertir en terres et en revenus fonciers[2].

M. WALDVOGEL s'attaque à des sujets d'actualité; il se propose avant tout d'étudier le développement du commerce anglo-suisse de 1850 à 1914 et les relations économiques entre la Suisse et la Grande-Bretagne de 1914 à 1921[3]. Dans ses deux pre-

1. Jacques Bernard, *le Village fribourgeois sous l'Helvétique et la Médiation. Étude juridique et historique de la communauté rurale.* Fribourg, 1922, IX-90 p. in-8°.

2. Hans Nabholz, *Zur Geschichte der Vermögensverhæltnisse in einigen Schweizerstædten in der ersten Hælfte des 15 Jahrhunderts* (Zurich, *Festgabe Paul Schweizer*, 1922, in-8°, p. 93-110).

3. William Waldvogel, *les Relations économiques entre la Grande-Bretagne et la Suisse dans le passé et le présent.* Neuveville, XII-276 p. in-8°.

Digitized by Google

miers chapitres, il s'attache plus particulièrement à noter les échanges commerciaux et les relations des deux pays dans l'ordre intellectuel, politique et religieux, à partir du XV^e^ siècle. Les progrès du commerce, du XV^e^ au XVIII^e^ siècle, sont exposés d'une manière intéressante ; de même aussi les effets qu'eurent pour la Suisse la révolution industrielle anglaise et le Blocus continental. On trouvera plus de détails originaux dans le troisième chapitre qui est l'histoire du traité de commerce de 1855.

C'est le récit d'une belle vie que la biographie de Théodore Turrettini écrite par M. Édouard FAVRE. Né à Genève en 1845, Turrettini a eu comme ingénieur une activité scientifique et technique remarquable ; mais c'est surtout en qualité de magistrat municipal de 1882 à 1902 que son nom restera ; il fut, en effet, l'initiateur et l'animateur des grands travaux entrepris pour capter les forces du Rhône et distribuer dans Genève l'eau, la force et la lumière électrique[1].

L'exposé officiel du développement économique de la Suisse, présenté en 1922 par le « Département fédéral d'économie publique », n'a pas la prétention d'être un travail d'histoire ; il contient cependant, pour le XIX^e^ siècle, un grand nombre de faits utiles, de chiffres, de données statistiques[2] ; en outre, les rédacteurs de ce gros mémoire ont songé à recueillir, dans l'histoire des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, des renseignements utiles sur les origines de l'industrie suisse et de la protection ouvrière ; quelques références bibliographiques, bien loin de déparer leur travail, en auraient au contraire augmenté la valeur, d'ailleurs indiscutable.

Paul E. MARTIN.

1. Édouard Favre, *Théodore Turrettini, 1845-1916*. Genève, Kundig, 1923, 122 p. in-8°.

2. *La Suisse économique et sa législation sociale*. Exposé publié par le Département fédéral de l'Économie publique à l'occasion de la XIII^e^ session du Bureau international du travail. Interlaken, 1922, VIII-218 p. in-8°.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

P. Boissonnade. **Le travail dans l'Europe chrétienne au moyen âge (V^e^-XV^e^ siècle)**. Paris, Félix Alcan (*Histoire universelle du travail*, publiée sous la direction de Georges Renard), 1921. In-8°, II-425 pages, figures. Prix : 18 fr.

L'ouvrage de M. Boissonnade se classe certainement à l'un des tout premiers rangs parmi les volumes publiés sous la direction de M. Georges Renard. L'auteur n'exagère pas quand il dit qu'il a tenté de « constituer la première synthèse complète, ordonnée et précise de l'évolution du travail dans l'Europe chrétienne médiévale ». En ce sujet complexe où abondent les monographies locales ou nationales, les études sur les corporations, M. Boissonnade a fait effort pour s'élever au-dessus des limites des États et des métiers, pour nous donner une vue d'ensemble, allant de la chute de l'Empire romain à la révolution économique qui ouvre les temps modernes. Comme l'histoire du travail, entendue au sens large, est une partie considérable de la vie de l'humanité, c'est presque une vue d'ensemble de l'histoire de la civilisation occidentale qui nous est ici présentée.

Une vue d'ensemble, ou plutôt une succession de tableaux. Le haut moyen âge, du V^e^ au X^e^ siècle, avec ses deux aspects, activité productrice de l'Empire byzantin et premières tentatives de reconstruction de l'Occident ébranlé par les invasions; la belle période qui va du milieu du X^e^ siècle au milieu du XIV^e^ et que M. Boissonnade appelle « l'apogée du travail dans l'Europe chrétienne »; enfin « la naissance de l'économie nationale et du capitalisme », tels sont les trois livres entre lesquels l'auteur a divisé sa matière. Ce plan lui permet de négliger les détails au milieu desquels on se perd d'ordinaire. Que l'on cherche ailleurs ces détails, sur lesquels une bibliographie classée en grandes sections permettra de se renseigner.

Ce plan, très solide, très cohérent, n'est pas sans quelques inconvénients. Dans l'histoire du travail plus encore que dans d'autres histoires, l'évolution est lente, les mutations brusques sont rares, et par suite la fixation des périodes a toujours quelque chose d'arbitraire. Le résultat c'est que, d'un livre à l'autre, les répétitions sont inévitables. Conquête du sol, colonisation de l'Europe dès les temps mérovingiens; conquête du sol encore et progrès du peuplement rural au XIII^e^ siècle; progrès de la colonisation au XIV^e^ siècle, il est parfois difficile de distinguer exactement ce qu'une période ajoute à la précé-

Digitized by Google

dente. De même pour la situation des classes : l'apparition d'une forme de tenure nouvelle, métayage, fermage, *copyholding*, n'abolit pas les modes antérieurs, qui persistent et qui ont même des retours offensifs. L'auteur est donc obligé de décrire parfois ce qu'il a déjà décrit dans des chapitres antérieurs.

D'autre part, ces périodes très vastes ont elles-mêmes subi une évolution intérieure. A présenter une période sous la forme d'un tableau, on s'expose à donner comme synchronismes des faits qui, en réalité, sont séparés par de longs intervalles. Ceci est particulièrement sensible dans le chapitre du dernier livre qui traite de la transformation du commerce et de l'industrie à la fin du moyen âge. Quand finit, dans le cadre de l'hisioire économique, le moyen âge; quand s'ouvre l'ère capitaliste? Problème difficile à résoudre, car il ne se pose de la même façon ni pour tous les pays ni pour toutes les formes de l'activité. Ici la synthèse a ses excès, que contredit l'analyse. Présenter en un vigoureux raccourci (p. 357) les *livery companies*, les Six corps, l'*Arte di Calimala*, les *Merchant adventurers* et la Hanse, c'est fausser quelque peu la réalité, car c'est mettre ensemble des organismes très différents, parfois antagonistes, dont les uns sont agonisants, dont les autres annoncent au contraire les temps modernes. Que la Hanse ait groupé cinquante-deux villes en 1360, quatre-vingts à quatre-vingt-dix entre 1450 et 1500, cela n'empêche que l'âge d'or de la Hanse est passé après le milieu du XV^e^ siècle.

De même le développement, avant la découverte du nouveau monde, de l'industrie minière dans l'Europe centrale (p. 367), est beaucoup plus une préface de l'ère moderne qu'une conclusion de l'époque antérieure. Il y a un certain anachronisme (p. 373) à placer dans le moyen âge même le début de « l'ascension des dynasties bourgeoises des Fugger et des Baumgartner, des Hochstetter et des Herwarth », surtout à considérer cette ascension comme un phénomène du même ordre que l'enrichissement de Cosimo de 'Medici ou de Jacques Cœur. L'un est lié à un fait du moyen âge, l'hégémonie commerciale de la Méditerranée; l'autre est le résultat de la révolution géographique, merveilleusement utilisée par les gens d'Augsbourg et de Nuremberg, qui fit passer la grande route des épices de Venise à Anvers, et de la révolution monétaire qui donna son essor définitif au commerce de l'argent et au crédit. Entre ce volume et celui qui, dans la même collection, a été rédigé par MM. Renard et Weulersse, la limite n'apparaît pas toujours très nette.

Mais, nous le répétons, ces incertitudes sont la rançon inévitable d'un plan dont nous avons dit les avantages. Si nous pouvions examiner chapitre après chapitre, que de choses nous aurions à louer dans cet exposé ferme, que l'on sent établi sur des bases documentaires très solides et que n'alourdit jamais un encombrant appareil d'érudition! C'est une lecture très attachante, surtout parce que l'auteur, au lieu de se borner à exposer « les variations juridiques des personnes et des terres », a essayé de peindre la vie.

Digitized by Google

On lui reprochera peut-être d'avoir donné des invasions barbares l'impression d'un événement trop imprévu et trop catastrophique[1]. Les textes des contemporains sont fortement suspects d'exagération (p. 30). On louera les pages excellentes sur la civilisation byzantine. Le jugement sur l'administration carolingienne (p. 81) paraîtra sans doute un peu bien enthousiaste aux lecteurs du dernier livre de M. Halphen. Mais sur la colonisation monastique il n'y a qu'à se laisser conduire. Dans la peinture de la première renaissance industrielle, le désir de conserver à l'exposé une allure générale a trop fait sacrifier les détails techniques. L'histoire de la technique, si étroitement liée à l'évolution économique et sociale, est d'ailleurs un peu trop parcimonieusement traitée dans tout le volume. On pourrait souhaiter aussi un peu plus de détails sur le fait des croisades et ses conséquences. M. Boissonnade a voulu sans doute ne pas déflorer le volume qu'on nous annonce, dans la même collection, sur le travail dans l'Islam, mais il ne risquait pas de faire double emploi avec celui-ci.

Ce qui apparaît comme tout à fait solide, c'est la définition du métier, l'étude des caractères du métier dit libre, l'apparition et surtout la diffusion tardive de la communauté jurée. M. Boissonnade ne pouvait, en ce livre de vulgarisation, donner ses preuves, mais on sent qu'il est armé. Je suis un peu moins tranquille lorsque, pour laisser à son lecteur des idées précises, M. Boissonnade se risque à donner des chiffres, surtout des chiffres en monnaie moderne. Même quand il s'agit simplement de monnaies anciennes converties en fractions du marc d'argent et ensuite traduites en francs et centimes, j'ai toujours peur qu'il y ait là quelque fantasmagorie. Quelle base de calcul permet de dire que les douanes et droits de marché de Constantinople, au XI^e^ siècle, fournissaient un milliard de francs (p. 64), et que le budget byzantin des recettes atteignait « 600 millions, l'*équivalent de 6 milliards actuels* »? En est-on bien sûr? J'avoue ne pas me méfier moins des chiffres de population et des chiffres des morts causées par les grandes épidémies.

Quoi qu'il en soit de ces réserves, M. Boissonnade a écrit un volume qui restera et qui sera consulté avec profit[2].

Henri HAUSER.

1. On aimerait à retrouver ici quelque chose de l'*Introduction* à *l'histoire de l'Asie* de Cahun.

2. Je ne me donnerai pas le ridicule d'y faire un erratum. On n'imprime pas 400 pages sur un tel sujet sans laisser échapper des coquilles. — Je m'excuse enfin de la date à laquelle paraît ce compte-rendu, vieux de trois ans.

Digitized by Google

Marc BLOCH. **Les rois thaumaturges. Étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale, particulièrement en France et en Angleterre.** Paris et Strasbourg, Istra, 1924. In-8°, VII-542 pages. Prix : 30 fr.

Ce beau volume, bien imprimé et bien présenté, constitue le fascicule 19 des *Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg*. — Nombreux étaient déjà les écrits qui traitaient du toucher des écrouelles tant par le roi de France que par le roi d'Angleterre, des *cramp-rings* ou anneaux guérisseurs, de saint Marcoul, le céleste associé des rois de France dans leur œuvre miraculeuse, et même du *signe royal*, par quoi nos rois étaient censés se distinguer du commun de leurs sujets. De ces écrits, M. Bloch ne manque pas de nous donner une liste copieuse en tête de son livre; il les connaît; il les a utilisés, mais il ne les a pas recommencés. Son but n'a pas été tout à fait le même que le leur. Il a été poussé dans sa recherche moins par le désir de découvrir des particularités inédites que par l'espoir d'apporter une contribution importante à l'histoire générale, en comblant une lacune. Il lui a semblé qu'on n'avait pas tenu assez compte jusqu'ici du pouvoir thaumaturgique des rois, en étudiant les idées monarchiques. Les croyances et les fables qui fleurirent autour des maisons princières, remarque-t-il justement, font partie de l'image authentique de la royauté; et les décrire avec précision, les analyser avec exactitude, c'est pénétrer plus avant dans les représentations que les hommes du passé se sont faites de la nature et du caractère du pouvoir royal.

En fait, au cours de ces cinq cents pages, il n'est guère question que des miracles et privilèges plus ou moins surnaturels attribués au roi de France et à son frère d'Angleterre. Ce n'est pas qu'il ne se soit, de ci et de là, élevé quelques prétentions à la concurrence, par exemple chez les Habsbourg d'Autriche et d'Espagne : elles n'ont pas réussi; nous ne voyons pas très clairement pourquoi. Peut-être se sont-elles produites trop tard et n'ont-elles pas rencontré les circonstances particulières qui se sont trouvées en France et en Angleterre, aux temps où la foi en la puissance surnaturelle des deux rois s'est fait accepter.

Le plan du livre est le suivant : trois grandes divisions : *Les origines* du rite français et du rite anglais du toucher des écrouelles, dans leur rapport avec la royauté sacrée, telle que se l'imaginaient les premiers siècles du moyen âge. — *Grandeur et vicissitudes des royautés thaumaturgiques* française et anglaise. Cette section comprend, avec l'histoire du toucher des écrouelles, celle des *anneaux médicinaux* du roi anglais; celle du *signe royal* du roi français et de son privilège merveilleux de n'avoir rien à craindre des lions, au contraire; celle de saint Marcoul. — *L'interprétation critique du miracle royal*. Nous ne croyons plus au privilège thaumaturgique des deux princes en cause, mais les contemporains y ont cru comme à une cons-

Digitized by Google

tatation d'expérience : M. Bloch recherche pourquoi. — Cinq appendices : *Le miracle royal dans les comptes français et anglais. — Le dossier iconographique. — Les débuts de l'onction royale et du sacre. — Analyse et extraits du « Traité du sacre » de Jean Golein. — Le pèlerinage des rois de France à Corbeny après le sacre et le transport de la châsse de saint Marcoul à Reims.*

Au fond, nous ne savons pas au juste quand a débuté en France la thaumaturgie royale au regard des écrouelles. Le plus ancien témoignage, celui de Guibert de Nogent, se rapporte à Philippe Ier (1060-1108); mais rien du tout ne nous prouve que ce Philippe ait réellement inauguré le fameux privilège. Vers la fin du XVIe siècle, une légende en rapportera l'honneur à Clovis, sans aucune vraisemblance; mais entre Clovis et Philippe Ier il y a de la marge. Peut-être conviendrait-il de songer à Robert le Pieux, père de Philippe, qui passait pour guérir les malades. M. Bloch accepterait volontiers que c'est parce que ce prince aurait particulièrement réussi la guérison des écrouelles que la spécialité en serait restée dans sa descendance. J'ai du mal à le croire, parce que les écrouelles n'étaient tout justement pas de ces affections qui se guérissent par suggestion; mais je n'ai, je le confesse, aucune explication à proposer de ma part. En Angleterre, c'est pour Henri II († 1189) que nous possédons le premier témoignage du *miracle royal;* mais, plus tard, une légende, dont nous entendons l'écho dans *Macbeth* (acte IV, scène 3), fait remonter le présent privilège à Édouard le Confesseur. M. Bloch croirait plutôt que ce fut Henri Ier († 1135) qui, le premier, toucha les écrouelles en Angleterre et qui mit sa prétention nouvelle à l'abri du nom vénéré d'Édouard. Au total, les débuts des deux rites royaux nous demeurent fort obscurs et, tout au plus, pouvons-nous affirmer que le roi de France eut la priorité sur le roi d'Angleterre.

A partir du XIIe siècle, la foi au *miracle royal* s'agrémente progressivement, dans les deux pays, de compléments divers, destinés à marquer aussi fortement que possible la nature exceptionnelle, et au-dessus de la condition humaine, de la personne royale. M. Bloch étudie de plaisante manière la légende de la Sainte-Ampoule, celle de l'invention des fleurs de lis, celle de saint Marcoul qui finit par être associé au roi pour guérir les écrouelles en France, et le curieux privilège des *cramp-rings*, en Angleterre, très efficaces contre l'épilepsie, d'Édouard II à Marie Tudor inclusivement. Cette dernière étude (p. 171 et suiv.) m'a tout spécialement semblé intéressante pour l'histoire des superstitions : il est trop clair que, primitivement, les *anneaux guérisseurs*, vers lesquels on s'avance en *rampant*, tirent leur vertu du séjour sur l'autel des pièces de métal dont on les fabrique et ne doivent rien au pouvoir thaumaturgique du roi qui les distribue; pourtant, peu à peu, ils s'annexent au *miracle royal*.

Que les Français et les Anglais du moyen âge aient cru à la guérison miraculeuse des écrouelles, cela n'a rien d'étonnant : ils croyaient

Digitized by Google

facilement à bien d'autres miracles; ce qui est plus singulier, c'est qu'ils aient rapporté celui-là au roi. M. Bloch a raison de chercher l'explication de ce fait dans l'attribution à la royauté d'un caractère *sacré*. Il a non moins raison de se refuser à projeter sur les gens du moyen âge les imaginations des Polynésiens et autres primitifs qui font du roi un être divin, mais dont les contemporains de Robert le Pieux ou d'Henri Beauclerc n'avaient pas le moindre soupçon. Toutefois, ce n'est pas seulement le sacre qui, prolongeant les opinions germaniques sur l'essence divine des rois, autorise à dire du roi en général, comme le fait Pierre de Blois d'Henri II : « Sanctus enim et christus Domini est »; c'est la théorie biblique de la royauté, qui regarde le prince comme l'élu et le fils de Dieu, son premier et immédiat serviteur. Du moment que les rois, sans être *dieux*, sont plus que des hommes, et que Dieu, qui les a choisis, les regarde avec une complaisance particulière, qu'ils reçoivent une *onction* qui les place à mi-chemin entre les prêtres et les laïques, qui les *sacre*, donc qui les fait *sacrés*, il est naturel que le pouvoir de guérir — *le propre du sacré* — leur soit attribué. Sur l'acquisition par les rois francs de ce caractère sacré, sur les efforts du roi au moyen âge pour acquérir la dignité sacerdotale qui lui échappe, puisque l'onction royale ne devient jamais un sacrement, M. Bloch dit des choses pleines de sens et d'intérêt; de même sur l'évolution de l'explication qui s'attache au *miracle royal*, dont on se demande s'il est un privilège dynastique — idée que le roi voudrait naturellement faire prévaloir — ou s'il n'est qu'une conséquence de l'onction et du sacre — idée qui sourit davantage à l'Église et que le roi repousse. Excellente aussi est l'étude des changements d'attitude et d'opinion de l'Église à l'égard du *miracle royal*, depuis le temps de Grégoire VII, où elle voit un danger pour ses propres privilèges et en parle sans aménité, jusqu'à celui de Philippe le Bel, où elle l'accepte, malgré l'usage que le prince en fait contre elle, et où elle voit volontiers un hommage à la religion.

La guérison des écrouelles et de l'épilepsie par le roi est un miracle « attesté par d'innombrables témoins ». Son histoire critique dépasse les faits auxquels elle se rapporte et constitue une contribution de premier ordre à l'étude du miracle en général. L'exposé de M. Bloch, sur ce point délicat, est tout à fait satisfaisant (p. 420 et suiv.). Il a parfaitement montré qu'il ne s'agissait que d'un cas particulier du *miracle guérisseur* surabondant au moyen âge, qu'à y regarder de près il n'est pas mieux attesté que les autres et que, si l'on tient compte des échecs reconnus, des interprétations optimistes, des améliorations accidentelles et des erreurs de diagnostic, on reste devant le néant ou à peu près. « Ce qui créa la foi au miracle, ce fut l'idée qu'il devait y avoir un miracle » : assurément.

Quand les hommes en vinrent à se persuader — du moins l'élite d'entre eux — que le surnaturel et l'arbitraire ne tenaient point dans l'ordre du monde la place que le moyen âge leur avait attribuée, ils

Digitized by Google

perdirent la foi dans le *miracle royal*. La Réforme aussi lui causa du tort, spécialement en Angleterre, d'où elle fit disparaître les *cramp-rings*. Les Ligueurs, en France, prétendirent que de mauvais princes, comme Henri III et Henri IV, avaient perdu le précieux privilège. Le rite anglais disparut avec les Stuarts : la dernière séance officielle du toucher des écrouelles fut probablement celle que présida la reine Anne, le 27 avril 1714. Du reste, les prétendants Stuarts exilés continuèrent de jouer aux thaumaturges sur le continent, jusque et y compris le dernier, « Henri IX, roi de Grande-Bretagne, de France et d'Irlande, cardinal-évêque de Tusculum » († 1807). Quant au rite français, il prit fin avec la Révolution; on ne sait pas au juste à quel moment. M. Bloch remarque justement que la solution de ce petit problème déterminerait assez exactement la date où la vieille royauté sacrée cessa de paraître supportable à l'opinion (p. 401). L'expérience à laquelle se résigna Charles X, le 31 mai 1825, à l'hospice Saint-Marcoul de Reims, pour complaire aux ultras, fut un anachronisme un peu ridicule et sans lendemain.

Le détail du livre est riche et suggestif, mais son auteur ne s'est pas abusé en recherchant pour son travail un autre mérite. Il jette, en effet, sur divers coins de l'histoire générale des clartés qui ne sont point méprisables. L'usage que firent du *don royal* les apologistes de la royauté et ses agents, par exemple sous Philippe le Bel et Charles V, et au XV^e^ siècle, est d'importance; il est certain que la foi au *miracle royal* a été une des composantes des sentiments royalistes des masses en France et en Angleterre. Il est bien possible qu'au temps où, dans le monde féodal, un roi ne semblait plus nécessaire, la foi dans le caractère sacré et miraculeux de la royauté ait contribué largement à la sauver. C'est là une hypothèse à laquelle M. Bloch tient beaucoup et qui mériterait d'être examinée d'aussi près que possible; de même que cette autre suivant laquelle Philippe le Bel n'aurait osé se dresser contre Boniface VIII, ainsi qu'il le fit, que parce qu'il se regardait, en se fondant sur son charisme thaumaturgique, comme aussi *sacré* que lui.

Au premier abord, mon impression avait été que c'était là un bien gros ouvrage pour un petit sujet; j'ai, en l'étudiant, changé d'avis : le livre élargit le sujet en le replaçant dans une perspective d'histoire religieuse et politique où il prend toute sa valeur. S'il n'a pas apporté une solution définitive à toutes les questions qu'il a abordées, il a eu le mérite de les poser avec précision et parfois d'être le premier à les avoir vues. Cela est considérable.

Ch. GUIGNEBERT.

Digitized by Google

Curtea Domneasca din Arges. Cultura Nationala, Bucarest, gr. in-8°, 286 pages. Prix : 600 Lei. (*Buletinul Comisiunii Monumentelor istorice*, anul X-XVI (1917-1923.)

La collection des Bulletins de la Commission des Monuments historiques est un magnifique recueil du patrimoine artistique des pays roumains. Le volume paru en 1923 est tout entier consacré à la résidence princière d'Argès. Il est orné avec abondance et luxe : 13 planches en couleurs et 305 illustrations. Les fouilles récentes d'Argès ont mis à jour des tombeaux, des fresques, des objets qui présentent le plus haut intérêt. Les articles sont dus à divers auteurs, aussi sont-ils très inégaux comme étendue et comme importance; l'on aurait pu souhaiter une plus grande unité dans leur présentation, mais ils sont tous intéressants et soignés.

M. Virgile Draghiceanu assume la plus large place et fournit un exposé nourri (p. 9 à 77). Il montre comment s'est formée la légende de la fondation de l'État valaque, en 1290. En réalité, dès 1223, le pape Honorius III prend sous sa juridiction la région occupée par les Teutoniques « ultra Alpes montium » et qui formera plus tard le territoire des princes valaques. Une invasion des Tartares, en 1241, détruit toute l'organisation des frontières. En 1280, le voévode de la « terra Vlachorum », Lituon, luttant contre les Hongrois, trouve la mort sur le champ de bataille et son frère Barbat, fait prisonnier, doit payer rançon. Entre 1301, fin de la dynastie arpadienne, et 1308, avènement de la dynastie d'Anjou, les princes roumains profitent de la faiblesse de la royauté hongroise pour élargir leur puissance. Tihomir, puis son fils, le Grand Bassarab, conquièrent le versant des Carpathes. Les troupes de Charles-Robert sont écrasées à Argès, où Bassarab avait bâti l'église princière pour servir de chapelle à sa cour. A la mort de Bassarab (1352), son fils, Nicolas-Alexandre Bassarab, depuis deux ans co-régent, occupe le trône. Il a pour successeur, en 1364, son fils Vladislas Voévode, mort en 1370 et dont le tombeau a été retrouvé à Argès. Son frère, le voévode Radu dit le Noir, lui succède; il achève l'église d'Argès et fait peindre son portrait comme principal fondateur. C'est ce prince, dont le règne est très obscur, que la chronique du pays considérait à tort non seulement comme le fondateur de l'église d'Argès, le plus ancien des édifices conservés, mais encore comme le fondateur de l'état roumain. — Les fouilles effectuées dans l'église princière ont amené la découverte de quatorze tombeaux renfermant les débris de quinze squelettes. Six de ces tombeaux sont princiers, les autres sont des tombeaux de fils ou de parents des princes. Un des tombeaux est celui de Vladislas; un autre, bien que ne portant pas d'inscription, est celui du prince Radu (voir le plan de la distribution des tombes, fig. 30). Dans la maison princière, on a mis à jour les murs en pierres de

Digitized by Google

rivière fixées par du mortier; de belles fresques décoraient les parois intérieurs. Les objets découverts ont une importance de premier ordre pour la connaissance de la vie médiévale. La tunique du voévode Radu, primitivement pourpre, aujourd'hui marron, est d'une facture semblable à celle des costumes que l'on voit dans les sculptures de Saint-Vinceslas à Prague et de Saint-Étienne à Vienne. Une splendide ceinture, brodée en fil d'or, est ornementée de perles fines disposées en losanges; le fermoir est en or, sa partie centrale représente un château, elle pivote sur des charnières la reliant à deux tours. On a découvert de nombreuses bagues; l'une d'elles porte les initiales A. L. (voévode [Nicolas-]Alexandre) et M. A. (Maria, nom de sa femme). Une applique représente un chevalier aux cheveux flottants, assis, vêtu d'une cotte de mailles, chaussé de pantoufles à la poulaine. Sur le style et la provenance de toute cette orfèvrerie, les avis des savants sont partagés; il est à croire — c'est l'avis de M. Dalton du British Museum — que ces objets, introduits par l'intermédiaire des Angevins de Hongrie, sont de provenance vénitienne. La poterie et les terres cuites se distinguent par leur épaisseur peu commune : chandeliers, écuelles, assiettes plates ornées qui devaient être accrochées aux murs.

M. Gr. Cerchez expose la restauration de l'église princière (p. 77 à 101). En 1911, comme l'église menaçait de s'effondrer, la préfecture donna l'ordre de la démolir; c'est alors qu'intervint la Commission des Monuments historiques. M. Cerchez, qui critique vivement les procédés destructeurs de Leconte de Noüy, s'est proposé d'abord de conserver l'édifice, puis de le restaurer en lui laissant, autant que possible, la forme qu'il avait originairement.

M. D. Onciul, le savant historien des origines roumaines, décédé en 1923, établit par une critique serrée (p. 101) que le graffite découvert à l'intérieur de l'église princière indique bien la date de la mort du Grand Bassarab (1352).

M. Ghica-Budesti étudie l'architecture de l'église princière, ses origines et son influence (p. 105-121). Quoique cette église soit la plus ancienne parmi celles de Valachie, les qualités de construction caractérisent une époque de floraison.

M. Constantin Moisil passe en revue les monnaies trouvées dans divers trésors monétaires (p. 122-134) et dans les sépultures (p. 150-152). Celles de Radu Ier attestent que l'activité économique du règne de Vladislas s'est continuée sous le sien. Un certain nombre de pièces d'argent représentent sur l'avers un écu parti, le premier quartier fascé, le second plein, et sur le revers un casque en profil surmonté d'un aigle, les ailes pliées et la tête tournée vers la gauche. Les légendes sont tantôt en latin, tantôt en slavon. D'autres monnaies de Radu représentent sur l'avers un blason orné d'un casque et d'un aigle et sur le revers la figure d'un chevalier.

M. Virgile Draghiceanu donne le journal des fouilles (p. 134-152)

Digitized by Google

du 20 juillet 1910 au 1er avril 1921, avec des procès-verbaux garantissant l'authencité des découvertes. M. Rainer publie de minutieuses recherches anthropologiques sur les ossements trouvés dans les sépultures (p. 152-161).

M. P. Panaitescu étudie les inscriptions religieuses grecques de l'église princière (p. 163-171). L'orthographe est barbare, mais le texte (versets de l'Évangile ou des Prophètes, passages de la sainte Liturgie) est exact. Sans doute les peintres, originaires des petits centres religieux de Serbie, savaient par cœur les passages à écrire sur les fresques. M. V. Bratulescu et M. Cancel ont relevé les inscriptions slaves religieuses de l'église (p. 190-192).

M. I. Mihail (p. 172-189) consacre une étude approfondie à la peinture; l'église est, en effet, un véritable musée où l'on peut suivre l'évolution de la peinture de la première moitié du XIVe siècle à la première du XIXe. Les fresques du XIVe siècle représentent le prototype byzantin de la peinture religieuse valaque; celles de l'époque de Brancovan montrent que la peinture, en se localisant, reçoit un caractère spécialement roumain; enfin, après 1827, les plus récentes font assister à la décadence de la peinture religieuse.

M. N. Iorga, en étudiant l'église de Valea-Danului, village voisin d'Argès (p. 193-196), fait très justement remarquer que « toute une influence d'art s'est détachée, au cours de plusieurs siècles, de la peinture du XIVe siècle de l'église princière ».

Le volume se termine par un bel album représentant les fresques du XIVe siècle de l'église. Ajoutons que les éditeurs, pour rendre accessibles aux spécialistes occidentaux les études consacrées à ces précieuses découvertes, ont ajouté, en supplément sur le tiers des exemplaires du tirage, une traduction en langue française des principaux articles.

Septime GORCEIX.

Édouard DRIAULT. **Napoléon et l'Europe. Le grand Empire (1809-1812).** Paris, Félix Alcan, 1924. In-8°, x et 424 pages. Prix : 20 fr.

Le grand travail de M. Driault sur la politique extérieure de Napoléon est maintenant presque achevé. Voici le quatrième volume; le cinquième et dernier est en préparation. Belle œuvre, et qui fait honneur à l'école historique française, autant qu'à la persévérance, à la probité scientifique, à l'élévation d'esprit de son auteur. La valeur de ces travaux, connue seulement des spécialistes au début, commence à l'être aussi du grand public, et ce n'est que justice.

On trouvera ici, d'abord, un récit des négociations, écrit sans longueurs inutiles, d'après les meilleures sources, surtout d'après les

Digitized by Google

archives, encore en grande partie inédites, des Affaires étrangères. Mais l'intérêt principal du volume est ailleurs : dans l'essai tenté par M. Driault pour préciser ce que fut la pensée impériale de Napoléon, les fins qu'il voulait atteindre et les moyens par où il y tendait. Sans prétendre à une certitude que ne permettent d'acquérir ni les documents qui nous restent, ni la nature même du génie de l'Empereur, l'auteur a cru pouvoir affirmer que l'empire conçu par Napoléon ne s'étend pas seulement à l'Europe et à l'Orient méditerranéen, qu'il est une sorte d'empire universel à la romaine, une *pax romana* réalisée par la France, peut-être seulement pour un temps et même (mais ceci est moins nettement indiqué) en attendant l'avènement des nationalités nouvelles. On voit clairement que les guerres napoléoniennes, ainsi expliquées, prennent un tout autre caractère que chez Albert Sorel et les historiens de son école, où elles apparaissent comme nettement offensives et dominatrices. A la thèse de Sorel, M. Driault oppose volontiers les idées de M. James Bryce, qui regarde la France moderne comme la vraie continuatrice de Rome. E. Lavisse tenait pour un anachronisme la pensée impériale de Napoléon; M. Driault lui répond qu'elle est, au contraire, en plein dans le sens de l'histoire.

On voit l'importance du problème et de l'œuvre. Nous ne saurions en discuter ici. Qu'il nous suffise, ne fût-ce que comme preuve de l'intérêt qu'éveille la lecture de ce livre, de faire à ce sujet trois remarques.

D'abord au sujet des sources. M. Driault nous dit (p. x) qu'il a surtout puisé aux sources françaises, ayant à rechercher la pensée de Napoléon, et non à écrire l'histoire de ses alliés ou de ses ennemis. D'accord; mais parmi les témoins de cette pensée il y a beaucoup d'étrangers, et leurs témoignages, surtout ceux des agents diplomatiques, sont dans les archives étrangères, où il faut bien aller les chercher, à titre d'information et non pas seulement de contrôle.

Ensuite, il est très important, aujourd'hui surtout, de se rendre compte dans quelle mesure la pensée napoléonienne sur le grand Empire est en accord — ou en opposition — avec les tendances et les besoins de la nation française. A cet égard, une étude de l'opinion, si difficile qu'elle paraisse, serait nécessaire. Le grand Empire est-il, comme l'a pensé M. Émile Bourgeois, le « secret » de l'Empereur, et est-il devenu irréalisable du jour où il n'a pas pu demeurer secret? Selon la réponse qu'on fait à cette question, la nation française encourt, de la part des autres peuples, des jugements absolument opposés.

Enfin, pour se rendre compte des procédés de l'impérialisme napoléonien et de son caractère, réalisable ou chimérique, ne faut-il pas examiner s'il était d'accord, non seulement avec les traditions, les passions, mais avec les intérêts des peuples de l'Empire, et en particulier de la France? L'Empereur a-t-il voulu le fonder là-dessus ou

Digitized by Google

seulement sur une doctrine historique et juridique imposée à coups de canon? En d'autres termes, eut-il une politique financière, économique, sociale même si l'on veut, qui tende, comme ses négociations et ses guerres, à réaliser l'Empire? On l'a pensé, et c'est en ce sens qu'on interprète le plus souvent aujourd'hui le *Système* (et non *Blocus*) continental, surtout après 1809. M. Driault ne nous donne que peu de chose là-dessus. Il n'en parle guère qu'à propos de la rupture avec la Russie, en 1812, et d'après les travaux de Sir John Holland Rose, dépassés maintenant par les études spéciales de Melvin et de Heckscher.

Là est, croyons-nous, un point capital du problème. Car si, à la rigueur, un empire militaire et administratif à la romaine était, pour un génie pareil à celui de Napoléon, réalisable en Europe et même dans l'ouest de l'Asie, il ne l'était qu'au prix d'une domination économique simultanée, que Napoléon n'a peut-être pas sérieusement tentée, et dont, en tout cas, il ne possédait pas les moyens, acquis dès lors à l'Angleterre et, jusqu'à un certain point, à l'Amérique.

On voit de quelle portée générale sont les questions soulevées par ces études. Ce ne sera pas un des moindres mérites de M. Driault de les avoir mises en lumière. Son œuvre tiendra, pour cette raison surtout, une place à part parmi les meilleurs travaux historiques de notre époque.

R. Guyot.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale. — *Histoire du monde*, publiée sous la direction de E. CAVAIGNAC; t. I : *Prolégomènes*, par E. CAVAIGNAC (Paris, E. de Boccard, 1924 [1922, par erreur au titre intérieur], in-8°, x-373 p. + 4 p. non numérotées et une carte). — M. Cavaignac, professeur à l'Université de Strasbourg, a entrepris la publication d'une « Histoire du monde » en douze petits volumes in-8°, dont le plan a été calculé de façon à ménager à chaque époque et à chaque partie du monde une place proportionnée à son importance réelle dans le temps ou dans l'espace. Ce plan comporte, outre une introduction sur laquelle nous allons revenir, un volume sur « le monde méditerranéen jusqu'à 400 avant J.-C. » par M. Cavaignac, un autre sur « l'Inde jusqu'en 300 avant J.-C. et la Chine jusqu'en 200 avant J.-C. » par MM. de La Vallée-Poussin et H. Maspero; le t. IV sera intitulé « le monde méditerranéen de 400 avant J.-C. à 400 après J.-C. » et sera écrit par MM. Cavaignac et Zeiller; le t. V, sur « l'Inde et la Chine jusqu'à l'époque des pèlerins bouddhistes », sera encore l'œuvre de MM. de La Vallée-Poussin et H. Maspero: MM. Gaudefroy-Demombynes et Fliche se sont chargés du t. VI : « Chrétienté et islam » ; le t. VII, sur « l'Inde, la Chine et l'empire des Mongols », sera de MM. E.-J. Thomas, H. Maspero, Deny et Bouvat; le t. VIII, sur « l'Amérique jusqu'à la conquête européenne », de M. de Périgny; le t. IX, intitulé « l'hégémonie européenne, période italo-espagnole », ouvrira l'histoire du XVII^e^ siècle et aura M. Van der Linden pour auteur; le t. X (« l'hégémonie européenne, période française ») sera de M. Tramond; le t. XI (« l'hégémonie européenne, période anglo-allemande »), de MM. Vaucher et Vermeil; le t. XII, qui apportera la conclusion de l'ouvrage, sous le titre : « la Civilisation européenne », sera rédigé par MM. Perès, Bauer, Ambard et Rocheblave.

Le tome I^er^ porte le titre de « Prolégomènes » et est dû tout entier au directeur de l'entreprise. Il est divisé en quatre parties fort inégales : 1° « la terre » : aperçu géographique, en 264 pages, comprenant les grandes divisions suivantes : le pôle nord et l'Atlantique, la Méditerranée et les pays méditerranéens, l'Asie centrale, l'Inde, « le monde jaune intérieur », la mer des Antilles et l'Amérique, le Pacifique et le pôle sud, avec un appendice sur la Bactriane et la Sogdiane; 2° « l'homme », bref résumé de 14 pages sur les races humaines, avec un appendice sur la façon de calculer la population du globe au cours des siècles et la construction mathématique d'une courbe (une hyperbole) de l'ac-

Digitized by Google

croissement de cette population; 3° « les civilisations », ou essai de définition du terme « civilisation », avec quelques remarques sur la naissance des civilisations antiques et un appendice intitulé : « Chronologie primitive », consacré à l'examen des chronologies égyptiennes et chaldéennes — appendice lui-même pourvu d'une note additionnelle sur la chronologie chaldéenne proposée par M. Langdon; 4° « l'histoire », 12 pages sur les points de contact des histoires particulières depuis la plus haute antiquité juqu'à nos jours, avec indication des grandes divisions adoptées dans l'ouvrage.

Nous reparlerons plus longuement de ce volume lorsque les premiers de ceux dont il est la préface auront paru, ce qui ne saurait plus tarder beaucoup. L. HALPHEN.

— Paul PERRIER. *Artiste ou philosophe. Étude sur le rôle opposé de l'art et de la philosophie dans la civilisation* (Paris, Champion, 1924, in-8°, 253 p.). — L'artiste est l'homme d'imagination dont la sensibilité est émue par la magie des couleurs, des sons, du verbe humain; il vit surtout du passé dont il conserve le souvenir en l'embellissant; le philosophe, qui, s'élevant au-dessus du monde des faits constatés par l'expérience ou le raisonnement, en scrute les rapports logiques et les causes lointaines, prépare et façonne l'avenir. Considérés de ce point de vue, l'art et la philosophie ont été souvent en conflit, du moins dans les pays classiques, où la pensée humaine évolue et se transforme sans cesse. C'est l'étude de ce conflit qui fait l'objet du présent livre; plein de faits et de rapprochements parfois inattendus qui sont présentés dans un pêle-mêle assez pittoresque, il surprend le lecteur, l'intéresse et l'instruit. Ch. B.

— B. SAINT-JOURS. *L'Atlantide de Solon et de Platon n'est qu'un mythe* (extrait de la « Revue méridionale », 15 août 1924, 16 p.). — Examen critique des arguments présentés en faveur de l'existence réelle de cette Atlantide, thèse qu'aucune observation vraiment scientifique ne saurait recommander. Ch. B.

— James Westfall THOMPSON. *Reference studies in medieval history* (Chicago, University of Chicago Press, [1923-1924], 3 vol. petit in-8°, XXXVI + XII + XII et 342 p.). — Ceci est la troisième édition, revue et augmentée, d'un guide bibliographique rédigé à l'usage des étudiants de Chicago. Outre une introduction sur les grandes divisions de cette histoire, avec des conseils sur la méthode à suivre pour l'étudiant et l'indication des ouvrages généraux à consulter, ce guide comprend une série de quatre-vingt-onze bibliographies méthodiques, correspondant à autant de chapitres d'un cours complet d'histoire du moyen âge tel que l'envisage l'auteur. Ces bibliographies, assez développées, mais où une place est faite aux livres élémentaires, sont malheureusement conçues de façon un peu étrange, puisque, pour des raisons pratiques qu'on devine aisément, seuls les livres écrits en langue anglaise ou traduits dans cette langue y sont admis. Le résultat

Digitized by Google

est déconcertant : des livres essentiels sont omis; des livres sans valeur ou démodés sont souvent cités pour ce seul motif qu'ils sont en anglais. Les articles de revues sont, en outre, habituellement signalés d'une façon trop sommaire : par le seul titre de la revue, avec le numéro du tome et de la page. Sans pouvoir, en conséquence, rivaliser avec le petit *Guide* de M. Paetow — quoique plus complet sur plus d'un point — l'ouvrage de M. Thompson sera néanmoins utile à d'autres qu'aux étudiants américains. Ajoutons qu'à chacune des trois parties dont il se compose sont annexés de très commodes tableaux chronologiques et que l'on a pris soin d'interfolier les volumes afin de permettre au lecteur de tenir lui-même la bibliographie au courant.

L. HALPHEN.

— Walter Clifford MELLER. *A knight's life in the days of chivalry* (London, Werner Laurie, 1924, in-8°, XVI-300 p. et 7 pl.; prix : 30 sh.). — Voilà un bien beau livre, mais qui n'était peut-être pas indispensable. L'auteur a voulu nous faire profiter de ses lectures en nous exposant d'une façon plus impartiale, nous dit-il, que tous ses prédécesseurs ce qu'était au vrai la chevalerie. Malheureusement il connaît mal les publications relatives à cette institution, plus mal encore l'histoire générale du moyen âge et il confond toutes les époques. Sa grande autorité — et il pense l'avoir découverte — est Eustache Deschamps, dont il aime à transcrire longuement les poèmes pour colorer son exposé. Il serait cruel d'insister. L. H.

— Johann THYSSEN. *Die Einmaligkeit der Geschichte, eine Geschichtslogische Untersuchung* (Bonn, F. Cohen, 1923, 1 vol. in-8° de 259 p.; prix : 6 m. 50). — Cet ouvrage, écrit par un philosophe, dépasse un peu, au moins par la façon dont il a été conçu, le domaine de l'histoire. Il pose cependant des questions qui intéressent au plus haut point la méthode historique. L'histoire est-elle une science analogue aux sciences de la nature? Peut-elle arriver à établir des généralisations, c'est-à-dire des lois? Y a-t-il progrès et évolution ou simplement des périodes en quelque sorte circulaires? L'auteur insiste particulièrement sur cette idée que les faits, qui se situent dans le temps, ne se produisent jamais qu'une fois (c'est l'*einmaligkeit*). Ces faits ont aussi un caractère essentiellement individuel. Même lorsqu'on se représente des groupes d'hommes, il s'agit, en somme, d'individus, mais conçus comme généralité. L'histoire ne peut donc être assimilée aux sciences de la nature, d'autant moins qu'elle n'a pas affaire uniquement à l'univers matériel, mais à l'esprit de l'homme.

Nous ne pouvons donner une idée des discussions, souvent profondes et pénétrantes, qui abondent dans ce livre. Les historiens auront profit à les lire, mais ils trouveront sans doute qu'elles sont par trop abstraites, que l'auteur ne se réfère que trop rarement aux faits concrets que pourrait fournir l'histoire.

Peut-être aussi aurait-il fallu montrer davantage que l'histoire ne consiste pas uniquement dans le récit des faits individuels; que,

Digitized by Google

quand on étudie les institutions, les mœurs, les faits économiques et sociaux, on voit des phénomènes analogues se répéter; que l'on peut, par conséquent, surtout si l'on emploie la méthode comparative, aboutir, sinon à des lois, du moins à certaines généralisations approximatives. C'est surtout aux confins de l'histoire, dans des domaines voisins de la sociologie, de l'économie politique, de la géographie humaine, que l'on se trouve dans des conditions un peu analogues aux sciences physiques. Ce qui est vrai, c'est que, comme l'a si bien montré M. Seignobos dans son *Introduction aux études historiques*, il y a toujours en histoire un résidu de faits individuels qui constituent précisément l'histoire générale, sans laquelle on ne saurait pleinement comprendre l'évolution des institutions et des faits économiques et sociaux. A ce point de vue, les conclusions de M. Thyssen sont justes. Les historiens regretteront seulement que l'auteur se soit tenu trop exclusivement sur le domaine de la logique abstraite, qu'il n'ait pas davantage utilisé les travaux des historiens et la littérature fort abondante qui traite de la méthodologie historique[1]. Henri SÉE.

La guerre. — *Bulletin of the Central Commission for neutral investigation to the causes of the world war* (La Haye, N. Nijhof, nos 4-5, juin 1923). — Dans la présente livraison, M. N. J[APIKSE ?] analyse un certain nombre d'ouvrages (par Adolf Köster, N. Gjelsvik, Zitelman, Bausman), tous allemands ou scandinaves, tendant à prouver que, si l'Allemagne a déclaré la guerre et violé la neutralité de la Belgique, c'est néanmoins la France qui porte la plus lourde responsabilité en ce qui concerne la volonté d'allumer le conflit; qu'enfin le traité de Versailles, rédigé en contradiction avec les quatorze points de Wilson et les conditions de l'armistice, est un acte sans valeur au point de vue juridique. Donc l'Allemagne n'a rien à se reprocher et ne doit rien! — — Dans la sixième livraison (avril 1924), A. Herman COHEN analyse et critique l'étude d'Alfred Pévet : *Les responsables de la guerre*, qui n'est pas moins hostile à la France que celles des Allemands et des Scandinaves. — Les indications bibliographiques sont utiles à consulter.

Antiquité. — Albert MALET et Jules ISAAC. *L'Orient et la Grèce*, rédigé conformément aux programmes du 3 décembre 1923 (Paris, Hachette, 1924, in-8°, 420 p., avec 246 gravures et 17 cartes; prix : 7 fr. 50). — Ce livre de Malet, refondu par MM. J. Isaac et G. Dez, résume, après des notions générales sur les temps préhistoriques, l'histoire des principaux peuples de l'Orient, Égyptiens, Chaldéens et Assyriens, Hébreux, Phéniciens, Perses, et l'histoire de la Grèce, depuis les civilisations crétoise et mycénienne jusqu'à la conquête romaine, avec une révision des principaux faits et de la chronologie.

1. Ainsi, il ne cite ni le livre si remarquable de Paul Lacombe, *l'Histoire considérée comme science*, ni les intéressants travaux de M. Henri Berr sur la synthèse historique.

Digitized by Google

Tenu au courant des principales découvertes de l'archéologie et de l'épigraphie, des plus importants résultats de l'érudition contemporaine; pourvu de nombreuses citations empruntées aux textes originaux, d'une illustration très abondante, parfaitement choisie et accompagnée de légendes explicatives; exact autant que peut l'être, dans sa concision, un travail de ce genre; clairement et élégamment rédigé, d'une lecture agréable, cet excellent manuel, qui fait des parts équitables aux faits, aux institutions, à la civilisation, rendra les plus grands services aux élèves et aux maîtres. Ch. LÉCRIVAIN.

— Émile JOBBÉ-DUVAL. *Les morts malfaisants, « larvae, lemures », d'après le droit et les croyances populaires des Romains* (Paris, Sirey, 1924, XI-334 p.; prix : 20 fr.). — Les croyances relatives aux morts malfaisants, dans la superstition et dans la magie, ont exercé une influence visible sur le droit criminel et le droit privé des Romains. Ce sujet a déjà été traité dans de nombreux travaux de tout genre, mais M. Jobbé-Duval a eu le mérite de les réunir, de les soumettre, pour le côté juridique, à une critique minutieuse et perspicace et d'apporter sur beaucoup de points des vues et des idées ingénieuses. Les trois premiers chapitres du livre avaient déjà paru dans la *Revue historique de droit* (1923). Après un chapitre préliminaire sur les rites funéraires et la croyance contradictoire à une double vie du mort dans la tombe et dans les enfers, que l'auteur a raison de ne pas rattacher, comme MM. Cuq, Piganiol et d'autres, à la différence des deux rites, inhumation et incinération, les chapitres II-VI exposent la théorie générale des morts malfaisants, des revenants, leurs noms spéciaux (outre le nom général de *manes*) : *lemures, larvae, maniae, monstra, mostella;* puis les genres de mort qui rendent les morts malfaisants, qui les privent en outre des cultes public et privé, qui les font utiliser dans les rites et dans les tablettes magiques, dans les maléfices, dans la nécromancie : la mort non suivie de sépulture rituelle (avec différents cas : morts *insepulti* en général, en particulier disparus, noyés, mutilés, troublés par une violation de sépulture ou l'abandon de la tombe); la mort prématurée surtout des enfants en bas âge, *aori;* la mort violente, avec ses principales formes : condamnation à mort, accompagnée généralement d'une mutilation du corps et de la privation de sépulture, suicide qui a été l'objet d'une législation spéciale, assassinat, accident, coup de foudre et même mort à la guerre. M. Jobbé-Duval aurait pu utiliser ici les nombreux textes de Firmicus Maternus sur les *biaeothanati.* Le chapitre VII étudie les diverses catégories de dangers que les morts malfaisants font courir aux vivants, aux animaux, aux moissons : apparitions des revenants, maisons hantées, pestes et épidémies, maladies considérées comme des « possessions » démoniaques, folie, lycanthropie, épilepsie, chorée, stérilité des femmes. Naturellement, M. Jobbé-Duval étudie longuement la folie et ses conséquences juridiques, en particulier le prétexte de folie (*color insaniae*) dans

Digitized by Google

la *querela inofficiosi testamenti;* il tient avec raison pour la synonymie des termes *furiosus* et *demens*. Au chapitre VIII sont exposées les mesures de défense contre les morts malfaisants : chant lémural que M. Jobbé-Duval ne réussit pas plus qu'Édon à identifier avec le chant des frères Arvales; sacrifices aux *larvae*; emploi d'amulettes, de différents objets; traitements dans les temples, exorcismes; mutilation ou destruction du cadavre malfaisant. Un long appendice (p. 217-320), original et intéressant, mais plutôt hors-d'œuvre que partie du sujet, est consacré à la peine de la privation de sépulture dans le droit privé. L'auteur y étudie et critique minutieusement, à la lumière du droit comparé et du folklore, le mode d'exécution de la peine de mort infligée par un particulier à diverses catégories de voleurs, à l'adultère et surtout au débiteur insolvable; après avoir discuté à fond le mécanisme de la *legis actio per injectionem*, M. Jobbé-Duval explique avec vraisemblance le fameux texte des XII Tables en reconnaissant aux créanciers le droit de couper en morceaux à leur gré, non pas le corps vivant, mais le cadavre de l'insolvable, et suit jusqu'au Bas-Empire la survivance de ce droit sous la forme de la privation de sépulture du débiteur. Il étudie enfin les cas d'abandon noxal du coupable vivant ou mort. Sur plusieurs points il aurait pu se référer davantage au droit grec et utiliser les *Recherches sur le développement de la pensée juridique et morale en Grèce* de Gernet; le manuel allemand de Wissowa sur la *Religion et le culte des Romains* lui aurait fourni d'utiles indications.

Ch. LÉCRIVAIN.

— Paul MONCEAUX. *Le manichéen Faustus de Milev; restitution de ses « Capitula »* (Paris, Impr. nationale; extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XLIII, 1924, in-4°, 111 p.; prix : 26 fr. 25). — Faustus, né vers 340 à Milev, en Numidie, fit de brillantes études à Carthage; converti au manichéisme dont il aimait l'enseignement moral et le culte de la raison, il devint évêque et mourut vers 390. C'était un excellent homme, un remarquable rhéteur, qui, dit son biographe, se considérait aussi comme un saint homme. Il écrivit un important traité « de Christiana fide et veritate » qu'Augustin, le futur évêque d'Hippone, jugea assez important pour valoir la peine d'être réfuté; c'est alors qu'il écrivit son *Contra Faustum* (p. 398). Dans ce traité, comme dans les *Confessions*, il parle souvent de Faustus; il y transcrit morceaux par morceaux le « de Christiana fide »; mais il fallait rétablir l'ordre des chapitres dispersés dans le *Contra Faustum*. C'est ce qu'a fait M. Monceaux; une étude attentive de l'œuvre de saint Augustin lui a permis de reconstituer la suite des « capitula » dont se compose la célèbre apologie du manichéisme, tel qu'il était enseigné et pratiqué en Afrique. Le texte ainsi rétabli forme la seconde partie du mémoire. Ch. B.

Allemagne. — *Monumenta Germaniae historica. Legum sec-*

Digitized by Google

tio III : Concilia; tomi II Supplementum : Libri Carolini sive Caroli Magni capitulare de imaginibus, publ. par H. BASTGEN (Hannover et Leipzig, Hahn, 1924, in-4°, VIII-231 p.). — Ceci est le premier volume de la grande collection des *Monumenta Germaniae* que la *Revue historique* reçoive depuis bien des années, et il nous faut attendre pour en pouvoir parler autrement qu'en quelques lignes la publication de notre prochain Bulletin. Peut-être ce léger retard nous permettra-t-il du même coup de signaler en connaissance de cause les autres fascicules parus depuis 1914, s'ils nous sont adressés d'ici là. Mais nous tenons à souligner sans délai l'intérêt très vif de l'édition due à M. Bastgen, dont on n'a pas oublié les études très poussées du *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XXXVI et XXXVII. Par raison d'économies, on s'est borné ici à y renvoyer, de sorte que l'édition des « Livres carolins » nous est donnée sans préface; mais le texte, reproduit d'après le manuscrit latin 7207 de la bibliothèque du Vatican, est attentivement annoté. Quoique cette annotation se compose presque exclusivement de simples renvois aux sources ou de rapprochements sommaires avec les autres textes canoniques, elle facilitera grandement l'étude de ce document, capital tant pour l'histoire religieuse que pour l'histoire politique de l'État franc sous Charlemagne et aussi de l'Empire byzantin au temps de la querelle des images. L. HALPHEN.

— Henri STROHL. *L'épanouissement de la pensée religieuse de Luther, de 1515 à 1520* (Strasbourg-Paris, libr. Istra, fasc. 9 des *Études*... publiées par la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg, 1924, in-8°, 424 p.; prix : 18 fr.). — C'est aux théologiens plus qu'aux historiens que M. Strohl songe en écrivant ces belles études (un volume précédent, le premier fascicule des *Études*, était consacré à l'*Évolution religieuse de Luther jusqu'en 1515*). Mais les historiens trouveront à puiser dans ce volume où sont repris et discutés les textes relatifs à l'affaire des indulgences, remise à sa place dans l'évolution de la doctrine romaine. Ils liront également le chapitre dernier, analyse du *Discours à la noblesse*. Les paragraphes (p. 400 et suiv.) sur les idées économiques de Luther ne vont pas au fond du sujet. H. HR.

— Franz HUEMMERICH. *Die erste deutsche Handelsfahrt nach Indien, 1505-1506* (Munich et Berlin, R. Oldenbourg, « Historische Bibliothek », 1922, in-8°, VI-150 p.; prix : 21 m. 50). — Ce premier voyage n'était nullement inconnu; Häbler en particulier nous l'a fait connaître. Ce n'est pas, en réalité, un voyage allemand, mais un voyage portugais, dirigé par d'Almeida. Seulement, dans cette flotte portugaise figuraient trois vaisseaux, armés en Portugal, avec pilotes et équipages portugais, et qui avaient été affrétés en commun par un syndicat de banquiers sud-allemands et des marchands italiens. Le caractère « allemand » de l'expédition serait donc très faible si deux

Digitized by Google

Allemands n'y avaient pris part et si l'un d'eux, Balthasar Sprenger, mandataire des gens de Nuremberg et d'Augsbourg, n'en avait écrit une relation, publiée en 1509. Il a également enrichi de commentaires les dessins de Burgkmaier sur le pays des épices. D'autre part, une autre relation du même voyage, écrite en portugais et conservée à Munich, a été d'abord attribuée à l'autre voyageur allemand, Hans Mayr. Il est probable que cette relation avait été composée par le capitaine portugais d'un des vaisseaux, écrite sous ses ordres par le scribe Hans Mayr, et que Mayr en avait remis une copie à Valentin Ferdinand, le fameux imprimeur allemand du roi de Portugal. Ce texte a servi de source aux historiens portugais de l'expédition.

M. Hümmerich, qui a publié (ou republié) ces documents sous le titre *Quellen und Untersuchungen zur Fahrt der ersten Deutschen nach den portugiesischen Indien 1505-1506* dans les *Abhandlungen* de l'Académie bavaroise (*Philol. u. hist. Kl.*, XXX Bd. en 1918), a essayé ici de donner « à l'entreprise allemande un plus riche arrière-plan ». Il a donc débuté par des chapitres généraux, bien faits d'ailleurs, nous dirons même brillants, sur le commerce des épices et sur le rôle que les maisons de l'Allemagne du Sud, grâce à leurs succursales anversoises, jouaient dans le trafic de Lisbonne. Chapitres composés surtout à l'aide de Peschel et de Häbler. Puis il suit la flotte du célèbre vice-roi, qui part de l'estuaire du Tage en mars 1505 pour toucher la côte de Malabar à la fin de septembre, après avoir en passant emporté d'assaut Quiloa et réduit Mombasa en un monceau de cendres. Le séjour sur la côte de Malabar est également troublé par des histoires de massacre et de pillage qui ne devaient pas rendre les nouveaux venus très sympathiques aux populations. Les vaisseaux chargés d'épices partent de Cananor le 2 janvier 1506 et les plus heureux arriveront à Lisbonne le 22 mai, d'autres seulement le 15 novembre, d'autres au début de 1507.

Aidé de Sprenger, de Valentin Ferdinand et aussi des précieuses archives de Torre do Tombo, M. Hümmerich nous donne de très précieuses indications. Il nous initie au mécanisme du monopole lusitanien et à l'organisation (p. 101 et suiv.) de la *Casa das Indias*, généralement moins connue que sa rivale espagnole la *Casa de contratacion*. Son récit de la prise de Quiloa nous fait comprendre comment se fondait un établissement portugais, et le rôle que jouaient dans ces épopées le pillage et la prévarication (p. 72). Chemin faisant, il recueille des historiettes très suggestives, par exemple celle du Juif Gaspar da Gama ou Gaspar *da India*. Descendant d'une famille posnanienne que les édits de proscription des Jagellons avaient chassée vers le Levant, né à Alexandrie, trafiquant entre Le Caire, La Mecque et l'Inde, il devient musulman et, sous le nom de Mahmet, marchand de pierres précieuses, puis corsaire au service de Yousouf Adil Schah, le seigneur de Goa. Capturé par Vasco de Gama, mis à la torture, il se fait baptiser à bord du vaisseau qui l'emmène en Portugal. Sa connaissance

Digitized by Google

des langues et des mœurs en fait dès lors un instrument de premier ordre, et le voilà, avec un don royal de 170 cruzades, chevalier de la maison de Dom Manuel.

Ainsi, quoique les Welser, les Imhoff, les Gossemprot et consorts ne tiennent ici qu'une place secondaire, on ne lira pas sans un vif intérêt la monographie de M. Hümmerich. Il y manque une table des matières. Cela étonne dans une collection qui émane de la *Historische Zeitschrift.* H. Hr.

Espagne. — Jean Régné. *Catalogue des actes de Jaime I, Pedro III, Alfonso III et Jaime II, rois d'Aragon, concernant les Juifs, 1213-1327.* Privas, chez l'auteur, 1924, 4 fasc. in-8°, 117, 149, 171 et 190 p.; (extrait de la *Revue des Études juives*, t. LX à LXXVIII; prix : 80 fr.). — Notre maître regretté, M. Morel-Fatio, avait accepté de présenter ce recueil aux lecteurs de la *Revue historique.* Puisque aussi bien la mort ne lui en a pas laissé le temps, peut-être nous sera-t-il permis d'exposer, à sa place, ce que le Catalogue précité contient et ce qu'il ne contient pas. Chargé de mission par M. le ministre de l'Instruction publique (1908-1909), l'auteur a dépouillé dans le riche dépôt d'archives de la couronne d'Aragon, à Barcelone — sans parler de pièces isolées, écrites sur parchemin ou sur papier — cent quarante registres de la chancellerie royale.

Le « regeste » des Juifs d'Aragon, limité au XIIIe siècle et au premier quart du XIVe, a nécessité dix mois pleins de recherches et d'analyses. Si je m'étais proposé d'aller jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à l'expulsion des Juifs de la péninsule, en 1492, c'eût été près de 4,000 registres qu'il m'aurait fallu parcourir feuillet par feuillet; à ce compte, ce n'est pas un an de séjour, mais quinze à vingt qui m'auraient été nécessaires. Je me suis donc borné à la période d'organisation et de rayonnement des communautés israélites dans l'Espagne de l'Est, entre les années 1213 et 1327, c'est-à-dire à la période la plus heureuse et la plus brillante de leur colonisation hispanique.

Est-ce à dire que l'histoire des juiveries, des *aljamas* comme les désigne la chancellerie d'État, diminue d'intérêt dans la suite? Bien au contraire : à mesure que la protection des rois dégénère en défiance et presque en défaveur, les annales des Juifs aragonais, catalans et valenciens deviennent plus mouvementées et plus tragiques. Au surplus, l'expulsion générale de 1492 n'éclate pas comme un coup de foudre dans un ciel serein; c'est l'aboutissement fatal d'une longue série de pillages et de massacres, nous dirions aujourd'hui de *pogroms*, perpétrés, un siècle auparavant, comme sur un mot d'ordre de la capitale madrilène et sous l'œil indifférent des fonctionnaires royaux, par le fanatisme populaire déchaîné. Dans l'intervalle, le pouvoir royal appuie l'effort de prédication et de conversion entrepris par la papauté et les ordres religieux. Louis XIV ne procédera pas autrement à l'égard des protestants de son royaume. L'introduction de l'inquisition castillane dans les États de la couronne d'Aragon, au XVe siècle, n'a

Digitized by Google

fait que consommer la ruine de communautés dont la vitalité économique et intellectuelle d'autrefois se trouvait déjà réduite à sa plus simple expression.

Il serait à souhaiter que l'œuvre d'investigation documentaire inaugurée par nous dans les archives barcelonaises fût continuée, comme à l'École de Rome pour les registres des papes, par une équipe de travailleurs hispanisants et judaïsants. Pour terminer, je dois faire un *mea culpa :* j'avais promis en commençant (cf. *Revue historique*, CIX, 421) de munir mon Catalogue d'une introduction historique et d'un index détaillé. Je crains bien que les difficultés actuelles de l'impression et les exigences, d'ailleurs légitimes, de ma carrière d'archiviste ne m'interdisent désormais ce double complément. Un autre que moi se chargera d'accomplir le travail de synthèse. J'espère que l'analyse que j'ai faite de 3,456 actes royaux lui en fournira la matière. Je suis persuadé, en outre, que la Société des Études juives facilitera sa tâche, comme elle a facilité la mienne. J. R.

— *Anuario de historia del derecho español*, t. I (Madrid, impr. de la « Revista de Archivos », 1924, in-8°, 480 p.; publication du « Centro de estudios historicos »; prix : 25 pes., ou 22 pes. pour les souscripteurs). — Le « Centro de estudios historicos » de Madrid avait annoncé la publication d'un recueil annuel d'études d'histoire du droit espagnol. Le tome I^er^, qui vient de paraître, n'a pas déçu les espérances que cette annonce avait suscitées. C'est un gros volume de près de 500 pages divisé en quatre parties : 1° des mémoires originaux, qui remplissent à eux seuls les trois quarts du volume; 2° des documents, sobrement commentés (p. 382-416); 3° des comptes-rendus (p. 417-471); 4° des nouvelles (p. 472-477). — Les mémoires insérés dans ce tome I^er^ n'ont pas tous une égale importance. Le plus étendu de beaucoup est celui de M. Claudio SÁNCHEZ-ALBORNOZ (p. 158 à 334) sur cette forme très particulière de la « recommandation » qui a donné naissance dans les Asturies, le Léon et la Castille à l'institution des *behetrias*, si surprenante au premier abord. M. Sánchez-Albornoz a eu le mérite de replacer l'histoire de cette institution dans le cadre de l'histoire générale du patronat et de la recommandation depuis les temps romains jusqu'à l'époque féodale, en passant par l'époque wisigothique, et il nous semble avoir réussi à expliquer avec lucidité comment ces pratiques s'étaient peu à peu transformées sous l'influence des conditions politiques et économiques spéciales à l'Espagne des IX^e^, X^e^ et XI^e^ siècles, pour aboutir finalement à d'autres pratiques d'une couleur locale si prononcée. Le mémoire de M. Sánchez-Albornoz devra être lu par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du droit seigneurial. — M. RAMOS Y LOSCERTALES a donné au même recueil une courte étude sur la *devotio* en droit ibérique (p. 7 à 26) et M. Paulo MEREA quelques pages (p. 75 à 85) sur le mot *atonitus* ou *atondo* (synonyme d'abord de *pecus*, puis finalement de *beneficium* ou fief) dans les textes des X^e^ et XI^e^ siècles. On doit à M. DIEZ CANSECO des

Digitized by Google

vues nouvelles sur le *fuero* de Léon (p. 337 à 371); à M. Ricardo LEVENE des remarques utiles sur les sources du droit indien (p. 55 à 74) et à M. OTS CAPDEQUI un solide exposé de l'organisation municipale dans l'Amérique espagnole aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles (p. 93 à 157). Enfin, deux juristes allemands ont apporté leur contribution à ce volume : le baron VON SCHWERIN par quelques aperçus sur la loi d'Euric (p. 27 à 54) et M. Ernst MAYER par une critique de la thèse de A. Dopsch touchant l'origine aquitanique du capitulaire *de villis* (p. 86 à 92). M. Mayer semble ignorer les travaux français sur la question. — Ce beau volume fait bien augurer de la suite. L. H.

France. — *Anonymi Gesta Francorum et aliorum Hierosolymitanorum*, publ. par Beatrice A. LEES (Oxford, Clarendon Press, 1924, in-16, XXXII-156 p.; prix : 7 sh. 6). — Au moment même où s'achevait le tirage de la nouvelle édition critique avec traduction française de l'*Histoire anonyme de la première croisade* que M. Louis Bréhier vient de publier dans la collection des *Classiques de l'histoire de France au moyen âge* (voir *Rev. hist.*, t. CXLVII, p. 220), M^lle^ Lees mettait la dernière main à une autre édition de la même chronique à l'usage des universités anglaises. En fait, elle s'est contentée, pour établir la sienne, de reproduire les leçons de l'édition Hagenmeyer ou du *Recueil des historiens des croisades* et de revoir de temps à autre le manuscrit de Cambridge, qui n'offre au surplus qu'une version altérée du texte primitif. Les principes qui l'ont guidée dans le choix des leçons adoptées n'apparaissent pas nettement : il semble qu'elle se soit souvent prononcée au juger et pas toujours, il faut bien le dire, d'une façon très heureuse. L'annotation est soignée. L'introduction est, en majeure partie, occupée par un résumé de la première croisade. Il est un peu délicat — on le comprend sans peine — pour le directeur de la collection des *Classiques de l'histoire de France*, de porter un jugement sur ce volume; mais il lui sera peut-être permis d'exprimer le regret que M^lle^ Lees n'ait pu tirer parti du travail français, dont elle savait la publication imminente. L. H.

— Roger Sherman LOOMIS. *The origin and date of the Bayeux embroidery* (extr. de *The Art Bulletin*, publ. par le « College art Association of America », t. VI, n° 1, 7 p. in-4° et 2 pl.). — Dans cette intéressante étude, M. Loomis s'efforce de démontrer que la fameuse « tapisserie » de Bayeux est d'origine anglo-saxonne et était achevée en 1077. Ses raisonnements et les rapprochements qu'il fait avec les miniatures du fameux *Commentaire* de Beatus sur l'Apocalypse (Bibl. nationale, manuscrit latin 8878) ne nous semblent malheureusement pas décisifs; mais plusieurs des remarques qu'il présente méritent considération. L. H.

— *Gérard de Nevers. A study of the prose version of the « Roman de la Violette »*, by Lawrence F. H. LOWE (« Elliott monographs in

Digitized by Google

the romance languages and literature, edited by Edward C. Armstrong ». Princeton, N. J., et Paris, Champion, 1923, in-8°, 72 p.). — Étude consciencieuse, en vue d'une prochaine édition, du roman en prose de *Gérard de Nevers*, dont on possède deux manuscrits (Paris, Bibl. nationale, franç. 24378, et Bruxelles, Bibl. royale, n° 9631), ornés de miniatures; elle est accompagnée de deux planches qui reproduisent la page initiale de chaque manuscrit.

On aurait aimé que l'auteur indiquât les raisons qui lui font appeler *Guiot d'Augerans* ou *Daugerans* (p. 6) le scribe du manuscrit de Paris, que G. Doutrepont nomme *G. d'Angerans* dans sa *Littérature française à la cour des ducs de Bourgogne* (p. 56, etc.), et qui figure dans le *Répertoire* d'U. Chevalier sous la forme altérée *G. d'Angers*, empruntée à Bradley. La lecture *Daugerans* doit être la bonne; ce scribe (dont on connaît d'autres œuvres) tire manifestement son nom de celui de la commune d'Augerans, canton de Montbarrye, arrondissement de Dôle (Jura).

L'auteur publie, dans son dernier chapitre, le texte d'un épisode dont le prosateur a enrichi le remaniement du *Roman de la Violette*, poème de Gilbert de Montreuil. Dans cet épisode figure un personnage nouveau, *Baudrain* d'Appremont. Ce nom de *Baudrain*, dont l'auteur déclare ne pas connaître d'autre exemple, et où il est disposé à voir une variante de *Baudri* ou de *Baudouin* (p. 67), a une tout autre origine. C'est le surnom d'un héros chevaleresque créé par Jacques de Longuyon dans son poème des *Vœux du Paon* : Cassiel, seigneur de *Baudre*, nom altéré de l'antique Bactres, en Asie. Dans une étude qui vient de paraître (*Hist. litt. de la France*, t. XXXVI, fasc. I, p. 19, n. 1), j'ai rappelé que ce surnom avait été à la mode au XIV^e^ siècle dans l'aristocratie française, et porté notamment par Jean, dit *Le Baudrain* de La Heuse, amiral de France de 1359 à 1369. Sa présence dans *Gérard de Nevers* est un nouveau témoignage de la large diffusion qu'a eue le poème de Jacques de Longuyon. — A. T.

— *Le Roman des Romans, an old French poem*, edited by Irville C. LECOMPTE (Ibid., 1923; XXXII-68 p. et 4 fac-similés). — Le *Roman des Romans* est un poème moral, dont P. Meyer disait, en 1880, qu'il était « à divers égards très remarquable et jusqu'ici à peu près inconnu » (*Bull. de la Soc. des anciens textes français*, 1880, p. 68-69). G. Paris l'a attribué conjecturalement à Guillaume le Clerc, en lui reconnaissant « un style assez remarquable » (*Littérature française au moyen âge*, § 153). Or, voici que nous en avons maintenant deux éditions concurrentes, celle de M. Tanquerey, parue en 1922 (*Deux poèmes moraux anglo-français*, Paris, Champion), et celle de M. Lecompte, dont je viens de transcrire le titre, dédiée pieusement « à la mémoire de Jean Acher »[1]. M. Lecompte, qui avait, dès

1. Sur ce jeune savant, né à Lods (Pologne) en 1880, naturalisé Français en 1914 et porté « disparu » à la suite d'un combat de tranchées dans l'Argonne,

Digitized by Google

1916, commencé à recueillir des matériaux pour son édition, n'a pas cru que celle qu'a publiée avant lui M. Tanquerey dût le faire renoncer à son projet; on ne saurait lui en vouloir. Ce n'est pas ici le lieu de comparer les résultats obtenus, de part et d'autre, dans l'établissement du texte, dont on possède quatre manuscrits complets et différents fragments. Constatons seulement que l'édition de M. Lecompte, avec les variantes au bas des pages et un glossaire développé, est plus commodément utilisable que celle de son devancier. Les deux éditeurs sont d'accord pour refuser à Guillaume le Clerc la paternité du *Roman des Romans;* mais, tandis que le premier croit le poème « écrit vers le milieu du XII^e^ siècle, soit par un Anglo-Français, soit par un Normand qui aurait vécu assez longtemps en Angleterre pour y acquérir certaines habitudes anglo-françaises », le second déclare (p. XXXI) que « l'auteur était probablement un clerc normand, peut-être de la partie orientale de la Normandie, et qu'il a composé son poème aux environs de l'an 1200 ». Antoine THOMAS.

— Paul SABATIER. *Le privilège de la très haute pauvreté accordé à sainte Claire d'Assise par Innocent III. Son authenticité et son histoire de 1215 à 1253* (Paris, Aug. Picard, in-8°, 54 p.). — M. Paul Sabatier nous promet une vie de saint François d'Assise. Elle ne sera pas seulement un remaniement du volume qui, il y a quelque trente ans, provoqua un si grand enthousiasme, mais une œuvre entièrement nouvelle, où chaque épisode de la biographie du *Poverello* sera passée au crible d'une discussion serrée. C'est une discussion de ce genre qu'on trouvera dans cette brochure. Dans un vieux recueil franciscain, intitulé *Firmamenta trium ordinum*, imprimé à Paris en 1512, on trouve le texte d'une bulle d'Innocent III, accordant à Claire et aux autres servantes de l'église Saint-Damien d'Assise le privilège de très haute pauvreté, c'est-à-dire le droit de repousser tout don de propriété qu'on voudrait leur faire. Par toutes sortes d'arguments, M. Sabatier tente de démontrer contre le P. Sbaralea l'authenticité de cette bulle. Il s'appuie surtout sur le testament de sainte Claire. En tout cas, Grégoire IX, le 17 septembre 1228, renouvela ce privilège par une bulle dont l'original est conservé au monastère de Santa Chiara, à Assise; et Thomas de Celano affirme qu'Innocent IV, après son retour de Lyon à Pérouse, le confirma à la prière instante de la sainte qui était alors sur son lit de mort. Nous n'oserons affirmer que M. Sabatier nous ait entièrement convaincu; mais son argumentation précise et probe mérite d'être prise en très sérieuse considération. C. PF.

— Edmond PERRIN. *Catalogue des chartes de franchise de la Lorraine antérieures à 1350.* (Extrait de l'*Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine*, t. XXXIII, 1924, p. 269

au printemps de 1915, voir la notice émue de Mario Roques (*Romania*, t. XLVI, p. 149).

Digitized by Google

à 413. Metz, impr. Paul Even). — Dès l'année 1914, la Société d'histoire du droit songea à donner une édition de toutes les chartes de franchise de l'ancienne France; après la guerre, elle reprit ce projet suivant un plan moins vaste et elle demanda aux érudits d'établir, avant tout, un répertoire sur fiches de toutes les chartes de franchise dans une province déterminée. Or, M. Perrin prépare depuis assez longtemps un travail sur la situation des campagnes en Lorraine au moyen âge; il avait déjà exploré tous les fonds d'archives du pays, en même temps que les dépôts de Paris; il avait relevé un très grand nombre de chartes de franchise; à l'appel de la Société de droit, il a revisé et classé ses notes et il nous donne ici le résultat de ses recherches. Il prend du reste le mot Lorraine dans son sens étendu, la province formée par la réunion du duché de Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés. Il exclut toutefois les trois grandes cités de Metz, Toul et Verdun et aussi Épinal; dans ces villes, le pouvoir épiscopal n'a pas créé d'un seul coup le régime municipal; elles ont été émancipées par des actes successifs dont il nous promet la liste dans un travail ultérieur. M. Perrin définit du reste fort bien la charte de franchise et la distingue des rotules colongers où l'abbé Hanauer voulait voir, bien à tort, pour l'Alsace l'origine de toutes les libertés. Rentre dans les actes de franchise toute charte accordée par le pouvoir seigneurial à l'ensemble des sujets d'une seigneurie pour régler les relations du seigneur et de la communauté; les rotules sont des textes de redevances dues par les sujets aux seigneurs et qui sont « rapportées » dans les trois plaids banaux. Le catalogue établi par M. Perrin comprend 252 numéros, plus une trentaine de chartes trouvées après coup. Il indique la provenance de chaque pièce, original et copies, les ouvrages où le document est analysé. Les résumés sont faits avec une grande exactitude, les identifications des noms de lieux et de personnes irréprochables : des notes nombreuses indiquent les difficultés et les lèvent la plus grande partie du temps. C'est un véritable modèle; puisse M. Perrin trouver des imitateurs dans les autres provinces de la France. C. Pf.

— Le prince Sixte de Bourbon-Parme a publié en un très beau volume tiré à petit nombre (300 exemplaires seulement) une étude intitulée : *Le traité d'Utrecht et les lois fondamentales du royaume* (Paris, Champion, 1924, in-8°, VI-394 p.). Il contient quatre parties intitulées : 1° l'héritage espagnol; 2° la lutte pour le droit; 3° les lois fondamentales de la monarchie française; 4° du traité d'Utrecht à la Constituante : la continuité de la tradition. Suivent un recueil de soixante-trois pièces justificatives, la plupart inédites ou peu connues, et un appendice sur les sources et la bibliographie.

— A. Alba. *La Révolution française* (Paris, Hachette. « Encyclopédie par l'image », in-4°, 64 p.; prix : 2 fr. 50). — Beaucoup d'images en effet, assez bien choisies. Le texte est écrit d'une plume

Digitized by Google

alerte et pittoresque. La lecture en plaira certainement aux gens pressés. Ch. B.

— M. Henri CARRÉ nous adresse une brochure (Poitiers, 16 p. in-8°; tirée du *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre 1924 : *le Prestige de l'Empereur en Poitou, 1804-1815.* — Il énumère, d'après les archives de la Vienne, série M[4], les manifestations de ce culte napoléonien pendant la durée de l'Empire, la première Restauration et les Cent-Jours, plus tard encore; car, même après 1815, « officiers et soldats de l'ancienne armée, politiques révolutionnaires et jeunes libéraux, poètes romantiques, chansonniers populaires exaltent sa mémoire et beaucoup font de lui le génie mystérieux qui les délivrera des Bourbons restaurés, trop peu différents, à leur gré, de ceux d'ancien régime ». C. PF.

— Charles-H. POUTHAS. *Guizot pendant la Restauration. Préparation de l'homme d'État, 1814-1830.* (Paris, Plon, 1924, in-8°, 498 p.; prix : 30 fr.). — Du même auteur : *Essai critique sur les œuvres et la bibliographie de Guizot pendant la Restauration* (même librairie, 1924, in-8°, 120 p.; prix : 15 fr.). — L'ouvrage de M. Pouthas se distingue des travaux analogues présentés comme thèses en Sorbonne par deux caractères. C'est une étude biographique, alors que les historiens, aujourd'hui, n'en écrivent plus guère, et c'est un volume écrit principalement d'après des archives privées, celles de la famille Guizot surtout. Évidemment, il y a un lien entre les deux faits, et c'est sans doute la possibilité de puiser à une source réservée qui a conduit M. Pouthas à écrire la vie politique de Guizot, dont il nous donne aujourd'hui le tome Ier. Disons tout de suite que cette étude, où il fallait un tact particulier, est faite dans le meilleur esprit, et suivant une méthode où il n'y a rien à reprendre.

Le petit volume sur les sources est un bon modèle du genre. Si l'on souhaite avoir la liste des *besognes* historiques de Guizot jeune écrivain, par exemple de ses articles dans la *Biographie Michaud*, elle y est au complet. Mais on y trouve aussi, à propos de Guizot, une excellente bibliographie critique de l'histoire de France sous la Restauration et de précieux renseignements sur les archives du Val-Richer.

L'ouvrage sur Guizot est, en somme, une tranche de biographie : il débute, sans préambule, à la nomination de Guizot comme secrétaire général de l'Intérieur, et finit à la révolution de 1830. M. Pouthas, qui a voulu nous donner une étude psychologique autant qu'historique, a certainement en réserve un volume préliminaire où les origines de son personnage seront indiquées, son caractère, son tempérament étudiés spécialement. Ce volume-ci est plus proprement descriptif et apporte comme tel beaucoup de faits nouveaux. Il renouvelle en grande partie l'histoire du ministère Decazes, du parti doctrinaire, de la campagne libérale contre Villèle et Polignac. Dans tout cela, M. Pouthas le reconnaît loyalement, Guizot n'a jamais fait figure de

Digitized by Google

conducteur d'hommes. Il ne prévoit guère, il ose encore moins, il est toujours « en retard sur les événements ». C'est que déjà il cesse presque de les comprendre, ayant construit dès ce moment un système politique où il va demeurer attaché, « univers artificiel fait à la fois d'expérience et de raisonnement, qui figure à ses yeux la réalité véritable ». Selon M. Pouthas, « beaucoup plus qu'un intérêt de classe ou que la peur du peuple, c'est le mécanisme propre de sa pensée qui fait désormais de Guizot un conservateur ». Explication ingénieuse, acceptable en somme, mais qui ferait de Guizot un homme bien exceptionnel. Car quel homme, et surtout quel homme politique, quel orateur parlementaire a jamais eu le pouvoir — et même le loisir — de conformer entièrement ses doctrines et sa conduite au mécanisme de sa pensée? Guizot l'a peut-être cru. Sommes-nous obligés de faire comme lui?

Il faut louer M. Pouthas de son excellent ouvrage, si approfondi, si bien ordonné et si plein de choses. Souhaitons qu'il le complète bientôt. Napoléon disait que tous les hommes ont un *envers*. M. Pouthas nous doit l'envers de Guizot. R. G.

— Adolphe DIEUDONNÉ. *Les monnaies françaises* (Paris, Payot, 1923, 153 p., 50 fig.; prix : 5 fr.). — L'auteur, qui s'est, depuis longtemps, fait connaître par des études approfondies sur les monnaies de la troisième race, a bien compris que l'histoire monétaire de la France date de plus haut. Il a donc eu raison de faire une place assez large au numéraire de la Gaule indépendante, et une autre, trop petite je crois, au monnayage romain en Gaule. Puis, M. Dieudonné a groupé sous le titre de *Monnaies franques* toutes les espèces frappées sous les rois mérovingiens et carolingiens. Ce n'est pas non plus sans logique que l'étude des monnaies « féodales » sert d'introduction à l'étude des monnaies de la troisième race. Ainsi, dans un tableau d'ensemble, d'où les détails intéressants ne sont pas exclus, l'auteur a su présenter le développement de notre monnayage national jusqu'à la crise qui l'affecte gravement aujourd'hui. Adrien BLANCHET.

— H. VAN WERVEKE. *Het bisdom Terwaan* (L'évêché de Thérouanne, des origines au début du XIV^e^ siècle), avec une carte (Gand et Paris, Champion, 1924, in-8°, 164 p.). — Cette brochure, publiée par l'Université de Gand (Recueil des travaux de la Faculté de philosophie et lettres), dénote des recherches sérieuses et une connaissance approfondie des sources. L'évêché, qui occupait l'ancien pays des Morins, avait pour principaux centres Thérouanne et Boulogne. Il parait avoir porté le nom de la première de ces cités (*Teroanensis* ou *Terwanensis*) avant d'être appelée souvent *Morinensis* par des ecclésiastiques imbus des souvenirs de l'époque romaine. Il avait une grande étendue, de la mer du Nord à la Canche (du nord au sud) et de la Canche à la région d'Ypres et à l'embouchure de l'Yser (de l'ouest à l'est). Les habitants furent sans doute évangélisés d'assez bonne heure, mais un évêché proprement dit n'exista probablement pas avant Audomarus

Digitized by Google

(saint Omer), premier évêque relativement bien connu (639 à 667 environ). M. van Werveke a consciencieusement étudié l'histoire de l'évêché jusqu'au XIVe siècle, puis son organisation religieuse, administrative et économique. Des appendices sont consacrés aux saints Fuscianus et Victoricus, premiers missionnaires dans le pays au IIIe siècle, à la donation d'Omer en 663, au *De Morinis* du jésuite Jacques Malbrancq publié à Tournai en 1639, et aux *Regestes des évêques de Thérouanne*, dus à O. Bled (2 vol., Saint-Omer, 1904-1907). Des listes d'évêques et de couvents, une bibliographie et un index alphabétique complètent avantageusement la monographie.

A. W.

— Abbé Jean CAPEILLE. *Histoire de la maison des chevaliers de Banyuls, barons de Nyer, marquis de Montferré, seigneurs de la Rocha, Porcinyans, Fornols, Puig, Réal, Odeillo, Leca, Millepetit, 1132-1922* (Céret, impr. Casteil, 1913, in-4°, x-643 p.; prix : 100 fr.). — Ce gros volume retrace *con amore*, depuis le XIIe siècle, l'histoire d'une famille de seigneurs roussillonnais que l'auteur, dans son zèle enthousiaste, n'hésite pas à qualifier « une famille de grands féodaux et de nobles illustres ». Le siège de leur seigneurie se trouvait aux abords d'Arles-sur-Tech. Plusieurs d'entre eux occupèrent au moyen âge et au XVIe siècle la charge modeste de viguier de Conflent. Les personnages les plus marquants de la famille furent sans doute Dalmace, chancelier du royaume de Majorque dans la première moitié du XIVe siècle, et Thomas, gouverneur du Roussillon et de la Cerdagne de 1643 à 1652. A ce dernier, M. l'abbé Capeille consacre une centaine de pages dont l'histoire générale pourra faire son profit. Au surplus, le livre est riche en documents inédits reproduits in-extenso et sera utilement consulté par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Roussillon.

L. HALPHEN.

— F. DUINE. *Les communes rurales en Bretagne. Guipel des origines à nos jours* (Rennes, librairie moderne, 1924, 42 p.; extrait des *Annales de Bretagne*, t. XXXVI). — Cette monographie d'une modeste commune du département d'Ille-et-Vilaine (cant. de Hédé) mérite d'être signalée aux historiens, car on peut la considérer comme un modèle pour toute étude analogue. M. F. Duine, bien connu par une belle biographie de La Mennais et d'excellents travaux sur l'histoire religieuse de la Bretagne, a épuisé toutes les sources possibles d'information (papiers seigneuriaux et judiciaires, rôles d'impositions, registres paroissiaux, etc.). Rien d'étonnant qu'une étude entreprise dans de telles conditions fournisse de précieuses indications pour l'histoire générale. Sous l'ancien régime, Guipel est une paroisse pauvre; les habitants, écrasés par les charges seigneuriales et les impôts royaux, sont, aux époques de crise, dans un état voisin de la misère. Après la Révolution, la situation économique s'améliore, surtout depuis 1830; la monarchie de Juillet commence à s'occuper des chemins vicinaux, de l'assistance, de l'enseignement. Mais c'est dans la seconde moitié

Digitized by Google

du XIXe siècle et au XXe que les progrès s'accentuent ; les défrichements, les desséchements, de meilleures méthodes agricoles ont fait de ce coin de terre un pays vraiment prospère. Depuis la grande guerre, le bien-être des paysans a encore augmenté, les salaires se sont élevés d'une façon extraordinaire (un charretier payé 350 fr. par an, en 1914, gagne maintenant 1,800 ou 2,000 fr.), ce qui marque la rareté de la main-d'œuvre. On trouvera encore dans cette étude beaucoup de renseignements intéressants sur le clergé, surtout à l'époque révolutionnaire, sur la chouannerie ; enfin le *folklore* n'a pas été négligé. L'abondante et précise bibliographie qui clôt le travail devra être étudiée par quiconque se proposera d'entreprendre une semblable monographie. Henri SÉE.

— Lucien AUVRAY et Alexandre POMMIER. *Gustave Baguenault de Puchesse, 1843-1922.* Notices biographique et bibliographique (Orléans, in-8°, 42 p.; extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XX). — Le nom de Baguenault de Puchesse restera attaché à l'histoire de la France au XVIe siècle ; aussi sera-t-on reconnaissant aux auteurs de cette plaquette d'avoir, à la suite de la biographie du regretté historien, dressé une bibliographie complète de son œuvre. Ch. B.

Grande-Bretagne. — H. Munro CHADWICK. *The origin of the english nation* (Cambridge University Press, 1924, in-8°, VI-331 p.; prix : 12 sh. 6.). — Réimpression pure et simple de l'édition originale donnée en 1907 ; même les « Addenda » qui terminent le volume (p. 325-326) ont été maintenus sans aucun changement. On y chercherait vainement par exemple la mention d'ouvrages tels que celui de Leeds : *The archæology of the anglo-saxon settlements* (1913) ou celui de Baldwin Brown : *Saxon art and industry in the pagan period* (tomes III et IV de *The arts in early England*, 1915). Deux des cartes ont été déplacées et l'économie de quelques blancs a permis de ramener le chiffre des pages de 351 à 331. C'est tout. Ch. B.

— *An anglo-norman poem by Edward II, king of England*, a été publié, sous ce titre, par M. Paul STUDER, dans « The Modern language Review », t. XVI, n° 1, janvier 1921, p. 33-46. Ce poème, conservé dans un manuscrit appartenant à Lord Bath (Longleat Collection), a-t-il été composé par le roi lui-même, alors qu'il était détrôné, en prison ? Il reproche à ses serviteurs, comblés par lui de ses bienfaits, de l'avoir trahi ; il se lamente de la rigueur avec laquelle il est traité, mais il offre au Seigneur et à la Vierge ses souffrances pour l'expiation de ses péchés. Thème assez banal et facile à mettre en vers médiocres. — Au texte, M. Studer a joint une traduction littérale en anglais qui ne résout pas toutes les difficultés de l'original. — Ch. B.

— Paul DOTTIN. *Robinson Crusoe examin'd and critis'd ; or a new edition of Charles Gildon's famous pamplhet, now published with an introduction and explanatory notes* (Londres et Paris, Dent, 1923, in-8°, 189 p.). — Dès son apparition (avril 1719) le chef-

Digitized by Google

d'œuvre de Daniel De Foe eut un succès prodigieux qui suscita tout naturellement à son auteur de jalouses inimitiés. L'homme, on l'a déjà dit (*Rev. histor.*, t. CXLVI, p. 55), n'était pas sans tare, ni le roman sans défauts. Un pauvre hère de publiciste que la littérature, le théâtre, la politique n'avaient pas enrichi, tout au contraire, Charles Gildon (1660-1724), espéra détourner à son profit la faveur du public en lançant avec grand tapage un pamphlet où il dénonçait avec une verve cynique non seulement les erreurs et les fautes de composition ou de style qui abondent dans *Robinson Crusoe*, mais ce qui est plus grave, les erreurs de conduite dont De Foe s'était rendu coupable. Son roman vécu était beaucoup moins édifiant que son roman écrit. Gildon était le dernier qui eût le droit de prêcher la morale à son heureux confrère; son pamphlet, au fond plus que médiocre, eût mérité de rester enseveli dans un profond oubli s'il ne contenait tout de même sur De Foe et la société de son temps des renseignements qu'on ne trouverait pas ailleurs. C'est ce qui justifie la nouvelle édition donnée par M. Dottin; on appréciera surtout la biographie du personnage, qui n'avait jamais encore été écrite avec autant d'abondance et de précision. Ch. B.

— *Diary of the first Earl of Egmont*, t. III (Londres, H. M. Stationery Office, 1923, in-8°, v-xi et 542 p.; prix : 10 sh.). — Le tome III et dernier du *Journal du premier comte d'Egmont* a suivi rapidement le second dont nous avons déjà précédemment rendu compte dans cette *Revue* (t. CXLV, p. 279). Il s'étend sur neuf années, 1739-1747. Les affaires relatives à la Géorgie et à la société fondée pour mettre cette colonie en valeur et dans laquelle Lord Egmont avait de gros intérêts, y tiennent toujours la plus grande place. A cet égard, ce volume a la même valeur que le précédent : en particulier, les relations entre l'auteur du *Journal* et l'apôtre évangélique, Georges Whitefield, y sont précisées et détaillées; elles éclairent abondamment la question religieuse, jusqu'ici imparfaitement connue. — Par contre, les incidents de la vie parlementaire en Angleterre ne sont que brièvement mentionnés, par exemple, la chute de Robert Walpole en février 1742. Lord Egmont avait, à cette époque, peu de rapports avec les hommes politiques; toutefois ses conversations confidentielles avec Lord Wilmington et surtout avec Sir Joseph Shelley fournissent des indications intéressantes sur l'état des affaires. A maintes reprises, mais sans y insister, l'auteur fait des allusions aux changements politiques survenus après la démission de Walpole, à l'action personnelle du roi, à l'influence de Lord Carteret, des ducs d'Argyle et de Newcastle, etc. — De même, il est rarement question de la guerre avec la France : il est cependant curieux de voir les Anglais souvent hantés par l'idée d'un débarquement possible des troupes françaises dans leur pays et n'hésitant pas à prendre des mesures maritimes de précaution contre ce danger redouté, quoique imaginaire. — Comme antérieurement, les renseignements sont nombreux sur la vie de famille et de cour, comme sur les dissentiments qui divisent le roi et son

Digitized by Google

entourage immédiat. L'éditeur a ajouté trois appendices, dont le dernier mérite d'être retenu et étudié (p. 352-373). C'est le journal tenu par le père de Lord Egmont, Sir John Percival. Celui-ci, résidant à Burton, dans le comté de Cork, a consigné par écrit ses impressions, du 1er octobre 1685 au 8 avril 1686. Il expose l'état troublé de l'Irlande au début du règne de Jacques II, les divisions des partis, les menus incidents quotidiens. Ces renseignements, dont il ne faut certes pas exagérer l'importance, pourront, dans une certaine mesure, servir à ceux qui tenteront de raconter l'expédition française, effectuée dans l'île en 1689. — Une introduction suffisante et un index général bien fait complètent et terminent cette publication utile, qui est tout à l'honneur de la Commission anglaise des manuscrits historiques.

L. ANDRÉ.

— John BERESFORD. *The diary of a country parson : the Reverend James Woodforde, 1758-1781* (Londres, Humphrey Milford, Oxford University Press, 1924, in-8°, 364 p.; prix : 12 sh. 6 d.). — Rien ne ressemble moins à la « petite vie » de Pepys, que nous annoncions récemment (*Rev. histor.*, t. CXLVII, p. 122), que celle de James Woordforde (1740-1803). Il fit ses études à Winchester, puis à Oxford, New College, dont il devint fellow; fut ministre de l'Église anglicane à la fois comme « recteur » d'Ansford et comme « vicaire » de Castle Cary (co. Somerset), puis alla passer ses dernières années en Norfolk dans un bénéfice (Weston Longeville) dont la présentation appartenait à New College. Dès l'année 1758, il tint un journal en une belle écriture moulée comme des caractères d'imprimerie, qui remplit soixante-huit carnets. Qu'y a-t-il noté? Sur ses fonctions religieuses, rien que des banalités, à peine quelques allusions au mouvement méthodiste; sur les grands événements de son temps, de rapides mentions qui n'apprennent rien; mais sur les minuscules événements d'une vie d'honnête curé de campagne il est intarissable : il marque exactement ses dépenses, à la maison ou en voyage, les visites qu'il a faites ou reçues, les gratifications gastronomiques offertes à ses paroissiens quand ils venaient lui payer leurs dîmes, ses divertissements, qui sont surtout les bons repas et les bons vins, de temps en temps les cartes, la pêche à la ligne, etc. Rien de plus terre à terre; mais de ces menus traits se dégage une peinture très caractéristique de la vie rurale dans les familles aisées avant la révolution industrielle qui dépeupla les campagnes au profit des villes. M. Beresford, à qui le possesseur des carnets a laissé toute liberté pour copier et publier le Journal, estime qu'une édition complète demanderait une douzaine de forts volumes. C'est beaucoup; aussi a-t-il pris, non sans quelque regret, le parti d'en faire connaître seulement des extraits, en y ajoutant d'ailleurs les raccordements, les notes nécessaires et de copieux indices. Le tome I s'arrête à l'année 1781; souhaitons, sans trop l'espérer, que le second nous apporte des faits intéressants pour l'histoire de la Révolution française et de l'Empire. En attendant, remercions M. Beresford de nous avoir fait connaître une âme simple et tranquille,

Digitized by Google

un esprit modestement éclairé et libéral, un digne serviteur, en un mot, d'une Église qui, matériellement satisfaite d'une situation privilégiée, avait perdu le sens profond de la vie religieuse et de son devoir social. Ch. B.

— S. F. GRANT. *Every day life in an old Highland farm, 1769-1782* (Londres, Longmans, 1924, in-8°, 276 p.; prix : 12 sh. 6 d.). — Cet excellent ouvrage, composé et écrit avec talent, fournira des données précieuses sur l'histoire agraire de la Haute-Écosse, encore fort mal connue. Miss Grant a eu à sa disposition un document de grande valeur, le livre des comptes de la ferme de Balnespick, à Dunchaston, appartenant à William Mackintosh. Ces comptes se rapportent aux années 1769-1782, c'est-à-dire à une époque antérieure à la grande transformation qui a bouleversé l'aspect du pays. Le grand *clearing* n'a pas encore été opéré, et les campagnes sont encore très peuplées, surpeuplées même, étant donné les ressources du pays. Les habitants sont fort pauvres, mais leur honnêteté est proverbiale; ils sont, d'ailleurs, remarquablement doués pour la poésie et la musique, comme l'auteur le montre en un chapitre très vivant.

A l'aide des comptes de la ferme et d'autres documents contemporains, miss Grant décrit de façon très précise la vie économique des *Highlands*. La ferme de Balnespick ne produit qu'assez peu de céréales, trop peu pour la consommation des habitants; sa principale ressource, c'est le bétail, la race bovine du moins, car l'élevage du mouton ne se développera que plus tard. Aussi les revenus du fermier, du *tacksman*, sont-ils assez faibles; William Mackintosh, quoique de naissance noble, a donc un train de vie très simple, tant pour la nourriture que pour l'habitation, dont ne voudrait pas un *farmer* d'aujourd'hui. D'ailleurs, il se montre fort peu exigeant vis-à-vis de ses sous-tenanciers, dont il est vraiment le conseiller et le bienfaiteur. Ceux-ci exploitent leurs petites tenures et travaillent souvent aussi comme journaliers sur le domaine de Balnespick; sans connaître la misère, ils sont très pauvres, vivant surtout de pommes de terre et de lait; l'émigration seule soulage réellement ces familles trop nombreuses. Miss Grant montre aussi avec beaucoup de force que la région, qui a peu de communications avec le reste du pays, vit surtout des produits du sol. D'assez nombreux ouvriers fabriquent ce qui est nécessaire aux besoins fort simples des villageois. C'est un état de choses encore très primitif, qui se modifiera seulement au courant du XIX^e siècle. H. SÉE.

— Sir John A. R. MARRIOTT. *The english constitution in transition, 1910-1924* (Oxford, at the Clarendon Press, 1924, in-18, 40 p.; prix : 1 sh. 6 d.). — L'auteur a publié en 1910 un bon livre sur les *English political institutions;* mais depuis une quinzaine d'années de profonds changements se sont produits dans la constitution anglaise. Sir John, qui est membre du Parlement, se trouve à la source

Digitized by Google

même des renseignements les plus certains. Les quarante petites pages où il résume ce passé si récent offrent un intérêt de première importance. Ch. B.

— René GROUSSET. *Le réveil de l'Asie; l'impérialisme britannique et la révolte des peuples* (Paris, Plon-Nourrit, 1924, in-18, 251 p.; prix : 8 fr.). — Aux publicistes, aux hommes d'État, à tout Français désireux de comprendre la situation des peuples de l'Orient et de l'Extrême-Orient, surtout dans leurs rapports avec l'Empire britannique, le rapide exposé donné par M. Grousset fournira des faits et des idées indispensables à connaître. Neuf chapitres d'une lecture aussi instructive qu'agréable sur le nationalisme turc et la révolte de l'Islam, la libération de la Syrie (depuis 1919), l'indépendance égyptienne, le nationalisme persan et l'indépendance afghane, l'indépendance des Indes (le caractère de l'agitation fomentée par Gandhi est d'un grand enseignement), la transformation de l'Extrême-Orient, l'hégémonie japonaise, la République chinoise, la nation annamite, tel est le cadre où l'auteur a résumé la connaissance étendue qu'il possède sur l'histoire et les aspirations d'un autre monde plein de mystérieuses possibilités. Dans ces différents domaines, la politique de l'Angleterre est aujourd'hui mise en échec; l'auteur attribue ce fait évident à l'empirisme à courte vue du gouvernement britannique et de ses représentants, qui, gens pratiques avant tout, n'ont ni le temps ni le goût de préparer l'avenir en faisant leur part aux légitimes désirs des peuples soumis à leur autorité ou à leur contrôle. Alors ceux-ci, fatalement, se libéreront en brisant le lien qui les rattache encore à l'Empire. *Chi lo sa?* Ch. B.

— Henry GUPPY. *The John Rylands library Manchester, 1899-1924* (Manchester, the University Press, 1924, in-8°, XVIII-144 p.). — Ce fascicule, abondamment illustré, a pour objet de commémorer la fondation de la belle bibliothèque dont s'enorgueillit justement la « cité » de Manchester. C'est le 6 octobre 1899 qu'elle a été officiellement inaugurée; elle porte le nom de John Rylands (1801-1888) et de sa femme, morte vingt ans après lui (1908). John Rylands était un bourgeois de Manchester qui fit une grosse fortune par le commerce et l'industrie et qui en consacra la plus grande partie à des œuvres charitables. Pour lui-même, il s'était formé une bibliothèque de livres théologiques où la Bible occupait la place principale. Sa veuve continua son œuvre sur un plan très élargi. En 1890, elle entreprit la construction d'un édifice capable d'abriter une grande bibliothèque à l'usage tout d'abord des étudiants en théologie; mais peu après, ayant acquis au prix d'au moins six millions de francs une admirable collection d'incunables et de livres rares formée au XVIII^e siècle par Lord Althorp, devenu en 1783 le second comte Spencer, elle résolut d'en faire « un lieu de pèlerinage à tous les vieux livres »; elle y dépensa, sans hésiter, son temps et son argent. En 1899, la bibliothèque comptait environ 70,000 livres imprimés et quelques manus-

Digitized by Google

crits; aujourd'hui elle possède plus de 400,000 volumes et 10,000 manuscrits (provenant en partie de la « Bibliotheca Lindesiana » acquise du comte de Crawford). Elle est administrée par un « Council » de dix-huit « governors », dont huit sont nommés par le « Council » et dix par la municipalité et l'Université; mais elle a une existence tout à fait indépendante : elle ne reçoit de la « Cité » aucune subvention; elle vit des donations et legs dus à l'intelligente libéralité de la fondatrice.

La notice de M. Guppy, directeur actuel de la bibliothèque, contient une histoire de la fondation et des principaux fonds dont se compose l'établissement. Vient ensuite une liste des catalogues déjà publiés et des ouvrages édités sous son patronage, parmi lesquels il faut rappeler le *Bulletin*, revue trimestrielle fort appréciée dans le monde de l'érudition. De nombreux fac-similés signalent les livres imprimés et manuscrits qui se recommandent le mieux à l'attention des spécialistes. Ch. B.

Italie. — Ludo Moritz HARTMANN. *Geschichte Italiens im Mittelalter;* t. I : *Das Italienische Königreich*, 2e éd. revue (Stuttgart-Gotha, F.-A. Perthes, 1923, in-8°, XII-398 p.). — Le tome Ier de la grande Histoire de l'Italie au moyen âge de M. Hartmann était épuisé depuis quelque temps; en le rééditant après plus de vingt-cinq ans, l'auteur a tenu à le mettre au courant des dernières recherches, et l'on s'apercevra, rien qu'en parcourant les notes, qu'il a fait effort pour ne rien laisser échapper d'essentiel. Mais les grandes lignes n'ont pas été modifiées et n'avaient du reste pas à l'être. Le volume reste un des meilleurs certainement de tout l'ouvrage, qui en est aujourd'hui à la première moitié du tome IV (le 6e volume en réalité, plusieurs étant divisés en deux) et atteint l'époque des Otton. L. HALPHEN.

— Luigi CHIAPPELLI. *L'età longobarda e Pistoia* (Firenze, R. Deputazione toscana di Storia patria, 1922, in-8°, 114 p.; extrait de l'*Archivio storico italiano*, 1921). — On a discuté et l'on discutera longtemps encore sur l'importance de l'élément germanique et particulièrement de l'élément lombard dans l'histoire de l'Italie médiévale. M. Chiappelli a tenté de reprendre l'examen du problème, en se restreignant à la région de Pistoia, et il est de fait qu'il a pu rassembler d'assez curieux documents sur la persistance des noms germaniques appliqués à certains domaines, dans lesquels il voudrait reconnaître les anciens lots (*sortes*) attribués aux conquérants lombards. Il s'est donné beaucoup de mal pour les localiser et a même dressé une carte qui tendrait, selon lui, à prouver que les Lombards ont voulu surtout occuper des points stratégiques. Mais ses documents sont d'une époque tardive (XIe, XIIe et XIIIe siècles), et le scepticisme reste permis. L. H.

Digitized by Google

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — **Annales historiques de la Révolution française**. 1924, septembre-octobre. — Albert MATHIEZ. Un fournisseur aux armées sous la Terreur (Pierre-Étienne Choiseau, entrepreneur des charrois d'artillerie, qui fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et guillotiné avec deux de ses complices). — Henri SÉE. La doctrine politique et sociale de Turgot. — Antoine RICHARD. Un homme d'affaires bayonnais dans la politique : Jean-Pierre Basterrèche, 1762-1827. — H. D'ESTAINVILLE. Les sociétés populaires du district d'Ervy, Aube. — Albert MATHIEZ. Le médecin Georges Wedekind (publie deux pièces qui font connaître ce médecin allemand qui fut un des principaux orateurs du club de Mayence et qui, en l'an II, résidait à Strasbourg en qualité de quatrième médecin à l'hôpital militaire). — O KARMIN. Les transformations genevoises de la Carmagnole. — G. LAURENT. « Deux ouvrages inconnus de Robespierre » (sont en réalité l'œuvre du Dr François Lanthenas). — M. CIVRAYS. Une lettre d'un garde-française sur la prise de la Bastille (du 25 juillet 1789). = C.-rendus : *Albert Mathiez*. La Révolution française; t. II : la Gironde et la Montagne (met fort bien en lumière le côté économique de leur lutte). — *G. Lefebvre*. Les paysans du Nord pendant la Révolution française (« beau travail »; documentation très étendue, mais aussi toute locale). — *Georges Michon*. Essai sur l'histoire du parti feuillant : Adrien Duport (très bonne thèse, qui a été examinée de près par A. Mathiez). — *Rod. Reuss*. La grande fuite de décembre 1793 et la situation politique et religieuse du Bas-Rhin de 1794 à 1799 (copieux recueil de documents; mais les préventions de l'auteur contre les Jacobins ont vicié ses jugements).

2. — **Bulletin de la Société d'histoire moderne**. 1924, juin. — RENOUVIN. L'Allemagne et la conclusion de l'alliance franco-russe (étudie seulement la période qui s'étend d'août 1890, date du renvoi de Bismarck, jusqu'en janvier 1894. Montre qu'une entente de principe eut lieu d'abord entre France et Russie, ce qui ne signifiait pas grand chose, et qu'ensuite la politique allemande a contribué à transformer en alliance ce qui n'était encore qu'une amitié : « C'est le renouvellement anticipé de la Triplice qui a incité le tsar à signer un accord écrit; c'est la note militaire allemande qui l'a conduit à sanctionner les pourparlers de l'état-major à la fin de 1893 »; mais le secret des né-

Digitized by Google

gociations fut bien gardé : en 1896 encore, Alexandre III ne voulait pas qu'on parlât officiellement de la « signature » d'un traité). — Ed. ESMONIN. Note sur la valeur documentaire de l' « État de la France » et de l' « Almanach royal » (relève des inexactitudes et des lacunes graves dans ces deux publications en ce qui regarde, par exemple, les subdivisions territoriales de la généralité de Dijon). — Léon CAHEN. Le congrès international d'histoire à Bruxelles, deuxième partie (depuis 1789).

3. — Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. 1924, juillet-septembre. — P. BEUZART. Les fugitifs protestants devant le Parlement de Flandre (le Parlement qui siégeait à l'origine à Tournai fut transféré à Douai quand Tournai devint une ville de la *Barrière;* les archives du Parlement sont à Douai, mais mal classées : on y trouve, de 1686 à 1704, toute une série de sentences contre des fugitifs arrêtés à la frontière et accusés de sortir du royaume sans autorisation de S. M.; ce sont des protestants. Statistique des condamnations : 135 dont 68 aux galères, sur 264 accusations. Extraits de quelques arrêts de 1686 à 1691; à suivre). — R. RITTER. Lettres de Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, duchesse de Bar (sommaire de sa vie; sept lettres inédites, de 1570 (?) à 1577, avec une abondante annotation). — A. LODS. Paul Rabaut et le duc de Mirepoix (le duc, nommé commandant du Languedoc, offrit de rendre la liberté à Jean Fabre et à Honoré Turge si Paul Rabaut sortait du royaume; celui-ci ne voulut pas abandonner son apostolat; les deux inculpés furent néanmoins relâchés). — État des réfugiés au pays de Vaud après la Révocation (de Champendal à Joubert). — Inauguration de deux monuments (à Jessé de Forest à New-York et Avesne; au pasteur du Désert Pierre Durand au Bouchet-de-Pranles en Vivarais). = C.-rendus : *É. Magne.* Tallemant des Réaux, 2 vol. (très documentés, mais large part faite à l'imagination). — Vicomte *Menjot d'Elbenne.* Mme de La Sablière (beau livre). — Mme *Saint-René-Taillandier.* Mme de Maintenon (plaidoyer).

4. — Carnet de la Sabretache. 1924, septembre-octobre. — Comte MARESCHAL DE BIÉVRE. La garde constitutionnelle de Louis XVI; suite et fin (licenciement décrété par l'Assemblée législative, le 29-30 mai 1791 et cérémonie du désarmement, le soir même du 30. A ce moment, la garde comptait 1,604 hommes et officiers, ce qui était loin de l'effectif réglementaire. La garde fut remplacée par la milice, qui fut impuissante à protéger le roi, le 20 juin suivant. Rôle joué par l'ex-maison militaire du roi du 9 au 10 août 1792; les anciens officiers qui n'avaient pas émigré sont envoyés à la guillotine. Ce que devinrent les autres sous la Restauration). — Eug. CAVAIGNAC. Où était César durant la dernière journée d'Alésia? (Un examen attentif des *Commentaires* montre que c'est sur les pentes nord de la montagne de Bussy qu'il est apparu aux Gaulois attaquant le mont Réa; César

Digitized by Google

ne se trouva donc face à face ni avec Vercingétorix ni avec son cousin Vergasillaun).

5. — Le moyen âge. 2e série, t. XXV, 1923, janvier-avril (cf. *Rev. histor.*, t. CXLV, p. 131). — A. BRUTAILS. La géographie monumentale de la France aux époques romane et gothique (importante étude sur le classement des types régionaux d'architecture et sur l'utilité qu'il y aurait à dresser un atlas monumental de la France en s'inspirant de l'exemple donné par Gilliéron pour les formes du langage dans son Atlas linguistique). — E. JORDAN. La politique ecclésiastique de Roger Ier et les origines de la « légation sicilienne » (fin. On s'est mépris jusqu'ici sur la portée du véritable concordat scellé en 1098 entre Urbain II et le roi Roger Ier de Sicile. Le pape y sauvegarde nettement les droits du Saint-Siège et refuse à Roger le titre de légat). — J. BILLIOUD. De la date de la prise de Chypre par la branche légitime des Lusignan (1464). = C.-rendus : *O. Oppermann.* Untersuchungen zur nordniederländischen Geschichte des 10 bis 13 Jahrh. (quelques réserves à faire touchant les conclusions critiques de l'auteur). = Bulletin bibliographique : publications des années 1911-1921 sur l'histoire médiévale de Pologne par Th. Zebrowski. = Mai-août. P. GUILHIERMOZ. Les sources manuscrites de l'histoire monétaire de saint Louis et des premières années de Philippe III. — E.-G. LÉONARD. Un document sur l'opposition du chapitre de Saint-Martin de Tours à l'administrateur Seguin d'Anton (1386). — P.-G. THÉRY. Contribution à l'histoire de l'aréopagitisme au IXe siècle (d'une étude approfondie des sources des *Areopagitica*, tire cette conclusion que la doctrine « qui veut identifier le patron du monastère de Saint-Denis et le premier évêque de Paris avec Denys l'Aréopagite, le converti de saint Paul » a pour auteur responsable Hilduin, abbé de Saint-Denis à la fin du règne de Charles le Chauve). = C.-rendus : *Dom Poulet.* Guelfes et Gibelins (médiocre). — *Éginhard.* Vie de Charlemagne, publ. par *L. Halphen* (texte, traduction et commentaire donnent satisfaction). = Septembre-décembre. L. LEVILLAIN. L'archichapelain Ébroin, évêque de Poitiers (archichapelain de Charles le Chauve; excellente esquisse biographique avec un tableau généalogique). — M. PRINET. Armoiries françaises et allemandes décrites dans un ancien rôle d'armes anglais (de la fin du XIIIe siècle ou du début du XIVe). = C.-rendus : *P. Boissonnade.* Le travail dans l'Europe chrétienne au moyen âge (important article critique de G. Espinas).

6. — Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires. Tome XXII, fasc. 5 (1924). — Frédéric MACLER. Rapport sur une mission scientifique en Belgique, Hollande, Danemark et Suède, juillet-septembre 1922 (en vue de rechercher et d'étudier les manuscrits et documents arméniens. Catalogue de quatre-vingt-onze numéros, avec une seconde partie consacrée aux médailles arméniennes, et une troisième analysant plusieurs documents historiques conservés aux Archives royales de La Haye. Nombreux fac-similés).

Digitized by Google

7. — Polybiblion. 1924, juillet. — *A. Chéradame.* Les vraies raisons du chaos européen (beaucoup de faits, mais tendancieux) : *Jean Priou.* Le territoire de la Sarre (très optimiste). — *F. Brunot.* Histoire de la langue française, t. IV, 2e partie, 1660-1715 (remarquable). — *H. Bremond.* Histoire littéraire du sentiment religieux en France, t. III et IV (de premier ordre). — *J. Carrère.* Le pape (se lit avec agrément et profit). — *Émile Bourgeois* et *L. André.* Les sources de l'histoire de France, XVIIe siècle; IV : Journaux et pamphlets (très utile). — *R. Reuss.* La constitution civile du clergé et la crise religieuse en Alsace, t. II (« précieux documents utilisés par un savant d'une compétence hors de pair »). — *Ch. Lesage.* Napoléon Ier créancier de la Prusse (intéressant). — *Dom Gabriel Meunier.* Dom Leduc, moine de Solesme, et l'œuvre des oblates servantes des pauvres (œuvre créée à Angers en 1873). — *E. Seillière.* Le cœur et la raison de Mme Swetchine (édifiant et instructif). — Mgr *Clément.* Vie du cardinal Richard, archevêque de Paris (excellent). = Août-septembre. O. M. B. Ouvrages récents sur la musique et les musiciens. — H. FROIDEVAUX. Histoire coloniale et colonisation (*V. Beauregard, A. Sarraut, Lyautey, A. Demangeon, P. Daye*). — *A. Gauvain.* L'Europe au jour le jour, t. XIV (mars 1919-janvier 1920, dernier volume du recueil). — *G. Schelle.* Œuvres de Turgot et documents le concernant, t. V (avec une triple table). — *P. Boissonnade.* Du nouveau sur la chanson de Roland (beaucoup d'hypothèses sur Turold, mais œuvre de grand mérite). — *L. Sainéan.* La langue de Rabelais (de haute valeur). — *É. Magne.* Scarron et son milieu (beaucoup de recherches). — Marquis *d'Argenson.* Correspondance du comte d'Argenson, ministre de la Guerre (publie les lettres de Marie Lesczinska et celles du cercle de la reine adressées au comte; publiera celles des autres correspondants). — Abbé *A. Boulenger.* Histoire de l'Église (manuel honorable). — *H. Bordeaux.* Saint François de Sales et notre cœur de chair (grand succès d'écrivain). — Abbé *Louis Kerbibiou.* Jean-François de La Marche, évêque-comte de Léon, 1729-1806 (excellente thèse de doctorat). — *Otto Karmin.* Sir François d'Ivernois, 1757-1842 (instructif et documenté). — *M. Paléologue.* Romantisme et diplomatie. Talleyrand, Metternich, Chateaubriand (trois portraits bien compris). — *A. Blanchet.* Les souterrains-refuges de la France (documentation abondante; liste par départements de ces souterrains). = Octobre. A DE TARLÉ. Économie politique et sociale (signale vingt ouvrages). — *Jean Vic.* La littérature de guerre, cinq volumes (bon). — *J. Laporte.* La doctrine de Port-Royal (remarquable). — *R. Huchon.* Histoire de la langue anglaise; t. I : 450-1066 (excellent). — *J. Bédier* et *P. Hazard.* Histoire de la littérature française illustrée (« une des meilleures que nous ayons »). — *G. Monod.* La vie et la pensée de Jules Michelet, 1798-1852 (« riche en renseignements et fécond en enseignements »). — *E. Albertini.* Les divisions administratives de l'Espagne romaine (étude sûre et patiente). — *M. Poëte.* Paris; I : La jeunesse (des origines au milieu du XVe siècle;

Digitized by Google

utile). — *J. Calmette* et *P. Vidal*. Histoire du Roussillon (bon). — *H. Sée*. Les idées politiques en France au XVIIe siècle (érudit et méthodique). — *G. Goyau*. Les origines religieuses du Canada (éloge de l'œuvre des missions). — *J. Lorédan*. La machine infernale de la rue Nicaise (mal conduit, mais impartial). — *Élie. Halévy*. Histoire du peuple anglais au XIXe siècle, t. I et II (grande maîtrise du sujet). — *Pauline de Metternich*. Souvenirs d'enfance et de jeunesse, trad. par Mme *H. Pernot* (intéressant). — *É. Renard*. Louis Blanc (conclusion loyale, mais remplie de préventions). — *A. Dieudonné*. Les monnaies françaises (précis utile). — *P. Caron* et *H. Stein*. Répertoire bibliographique de l'histoire de France, années 1920 et 1921 (excellent).

8. — La Révolution de 1848. 1924, juillet-août. — M.-T. LAURIN. Un précurseur de la Société des nations (il s'agit de Francisque Bouvet, médecin, représentant de l'Ain en 1848, promoteur d'un Congrès de la paix qui se réunit à Bruxelles le 20 septembre 1848). — *Ph. Morère*. Le recouvrement des quarante-cinq centimes dans l'Ariège, 1848-1849 (ajoutés au rôle des quatre contributions directes). — J.-F. JEANJEAN. Le coup d'État de décembre 1851 dans l'Aude (conférence faite à Carcassonne le 19 janvier 1924). — F. UZUREAU. Le combat de Rocheservière (en Vendée, 19-20 juin 1815, au lendemain de Waterloo entre des corps royalistes et les généraux impériaux).

9. — La Révolution française. 1924, juillet-septembre. — Capitaine DE CARDENAL. Les origines des sociétés populaires (place ces origines en Bretagne; en décembre 1789, le Comité de Bretagne perdait son caractère provincial et devenait la Société des amis de la constitution; en même temps se multipliaient en province des sociétés autonomes qui ne tardèrent pas à chercher dans la capitale un centre de ralliement). — G. LEFEBVRE. Thèse de doctorat : les paysans du Nord pendant la Révolution française (exposé fait par le candidat à la soutenance). — G. MARTIN. Thèses de doctorat : 1° Carrier et sa mission à Nantes; 2° la politique nantaise des subsistances sous la Constituante et la Législative. — R. VIVIER. L'esprit d'opposition à Strasbourg de 1830 à 1848, I (détails intéressants d'après les dossiers des archives départementales; le premier article s'arrête en 1835). — H. BUFFENOIR. Louis XIV précurseur de la Révolution : ses bâtards (article virulent contre Louis Bertrand). — Mlle E. DESPRÉAUX. La propagande révolutionnaire en Russie (en 1798-1799). — B. MIRKINE-GUETZEVITCH. La littérature russe contemporaine sur la Révolution française, II (Djivelogoff, S. Melgunoff, Aldanow; articles de revues). = C.-rendus. *Louis Kerbiriou*. Jean-François de La Marche, évêque-comte de Léon, 1729-1806 (livre utile; s'efforce d'être impartial). — *Wladimir d'Ormesson*. Conrad-Alexandre Gérard (le premier des ministres plénipotentiaires de France aux États-Unis, d'après sa correspondance). — Dr *Cabanès*. Au chevet de l'Empereur (sur les maladies de Napoléon Ier; curieux et instructif). — *Rod. Reuss*. La grande

Digitized by Google

fuite de décembre 1793 (érudition aussi loyale que riche). — *Marc Séménof*. Histoire de Russie (succession d' « époques » de l'évolution de la Russie; souvent paradoxal).

10. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1924, 1er octobre. — *G. Cohen*. Ronsard, sa vie et son œuvre (remarquable). — *Albert Mousset*. Un témoin ignoré de la Révolution : le comte de Fernan Nuñez, ambassadeur d'Espagne à Paris, 1787-1791 (sa correspondance prouve l'illusion où vivait la cour de France menacée, quand elle croyait pouvoir compter sur l'appui des puissances étrangères et en particulier de l'Espagne). — *G. Hanotaux*. Sur les chemins de l'histoire (intéressant, mais l'auteur est muet sur les circonstances qui ont le mieux contribué à former sa vocation d'historien). — Général *von Hœppner*. L'Allemagne et la guerre de l'air (ouvrage d'un précieux enseignement au point de vue non seulement technique, mais aussi moral). — *Léon Bourgeois*. L'œuvre de la Société des nations 1920-1923 (l'auteur est optimiste, mais de quelles illusions il se nourrit!). — *Étienne Dupont*. Le véritable chevalier Destouches (montre à grand renfort d'érudition à quel point le héros de Barbey d'Aurévilly diffère du véritable chef de chouans). — *Wladimir d'Ormesson*. La première mission officielle de la France aux États-Unis : Conrad-Alexandre Gérard, 1778-1779 (ce qu'il y a de bon dans ce livre est gâté par des opinions trop sentimentales). — *Henri Béraldi*. Le sommet des Pyrénées (on aura intérêt à savoir que dans cet ouvrage il est beaucoup question de l'affaire du Collier et de Cagliostro, sujets sur lesquels l'auteur a su apporter quelque lumière). = 15 octobre, *R. Pettazzoni*. I Misteri (bonne étude sur les cultes de mystère dans leur rapport avec les cultes primitifs, notamment les cultes agraires prénationaux. « Si le christianisme a son point de départ dans la prédication de Jésus, il n'a pas été fondé réellement par Jésus, mais, en tant que religion distincte du judaïme, par les sectateurs de Jésus qui l'ont instituée sur le mythe du Christ promptement élaboré en mythe de dieu mourant et ressuscitant ». Or, dit A. Loisy, ce mythe « procède de la tradition immémoriale d'où sortent tous les mythes similaires »). — *Goguel*. Le quatrième évangile (œuvre d'érudition minutieuse, de critique prudente et subtile. Alfred Loisy écrit : « La question qui se pose actuellement est de savoir si l'on peut parler de sources historiques à propos des évangiles, et si tout ce qu'on est convenu d'appeler tradition évangélique n'a pas été, dès l'origine, une légende cultuelle, un témoignage de foi, non un recueil de souvenirs »). — *A. Causse*. Israël et la vision de l'humanité (livre de savante vulgarisation). — *H. W. C. Davis*. Mediæval England (bon manuel). — Publications de la Fondation Carnegie (annonce : *William R. Manning*. Arbitration treaties among the american nations to the close of 1910; *C. van Bynkershœk*. De dominio maris; *C. H. H. Cole*. Labour in the coal-mining industry, 1914-1921). — *H. Buffenoir*. La maréchale de Luxembourg, 1707-1787 (intéressant). — *K. Waliszewski*. Le

Digitized by Google

règne d'Alexandre Ier; tome II : 1812-1816 (érudit et intéressant). — *F. Laudet.* Histoire populaire de Jésus (récit très attrayant). — Mélanges offerts à M. Charles Andler par ses amis et ses élèves. = 1er novembre. *T. Hennecke.* Neutestamentliche Apokryphen, 2e édit. (fin de cette savante publication). — Chanoine *Champault.* Une possédée contemporaine, 1834-1914 (conclusion de l'ouvrage : « Les diables existent et ils attestent l'existence de Dieu »). — *N. Turchi.* Saggi di storia delle religioni (recueil d'études qui témoignent d'un véritable sens critique et d'une information étendue). — *G. Levi della Veda.* Storia e religione nell' Oriente semitico (beau et bon livre de vulgarisation). — *H. Strohl.* L'épanouissement de la pensée religieuse de Luther, 1515-1520 (bon). — *Alexander Souter.* Pelagius' expositions of thirteen epistles of saint Paul (remarquable). — *J. de Ghellinck, E. de Backer, J. Poukens, Lebacqz.* Pour l'histoire du mot « sacramentum ». Les Antinicéens (important travail fondé sur de très minutieuses analyses et textes). — *G. Bardy.* Paul de Samosate (c'est la première étude d'ensemble qu'on possède en France sur ce personnage dont les démêlés avec l'épiscopat de son temps ont eu du retentissement). — *Aug. Fliche.* La réforme grégorienne; I : La formation des idées (documentation remarquable; récit instructif et parfois émouvant). — *E. Duchesne.* Le stoglav ou les Cent chapitres (bonne étude sur la législation religieuse d'Ivan le Terrible).

11. — Revue de l'histoire des colonies françaises. 1924, 3e trimestre. — H. Dehérain. Les premiers consuls de France sur la côte septentrionale de l'Anatolie (le traité signé à Paris par la France et l'Empire ottoman le 25 juin 1802 ouvrait la mer Noire aux navires français; un consulat fut créé alors à Sinope et deux vice-consulats à Héraclée-du-Pont et à Trébizonde; le consul fut Pascal-Thomas Fourcade, les deux vice-consuls Allier de Hauteroche et Pierre Dupré. Œuvre accomplie par eux : ils ont fait connaître la géographie de l'Anatolie; ils ont donné un certain concours à la politique persane de Napoléon; ils ont contribué à l'expansion française en Orient). — Comte Filippi. Fragmens historiques et statistiques sur la régence de Tunis, publiés par Ch. Monchicourt; suite et à suivre (description de Tunis et de La Goulette en 1829 : climat et terroir de la Régence, productions, religion, langage, mœurs des habitants). — E. Lauvrière. Le peuple acadien au XVIIe siècle (fragment de la seconde édition de « La tragédie d'un peuple »). = C.-rendus. *A. Launay.* Histoire de la mission de Cochinchine, t. I et II (série de documents historiques de 1658 à 1771; renseignements historiques et géographiques qu'ils fournissent et sommaire de l'histoire des missions pendant cette période). — *L. Massignon.* Annuaire du monde musulman, 1924 (en réalité une description de la vie musulmane). — *H. Dehérain.* Les infortunes des Français d'Alep pendant l'expédition d'Égypte, 1798-1799 (extrait de *Syria*, t. III; très intéressant). — *G. Goyau.* Les origines religieuses du Canada (identité de l'œuvre coloniale et de l'œuvre missionnaire). —

Digitized by Google

Colonel *Abadie*. Les races du Haut-Tonkin (races qui sont superposées au lieu de se fondre).

12. — Revue de l'histoire des religions. 1924, janvier-avril. — W. DEONNA. Quelques réflexions sur le symbolisme, en particulier dans l'art préhistorique (ce n'est pas une étude exhaustive du symbolisme; l'auteur a seulement voulu, par quelques exemples — rouelle suspendue au collier d'argent gallo-romain des Fins d'Annecy, coupe halstatienne trouvée près de Zurich — attirer l'attention sur ce problème et montrer la nécessité d'accorder une place plus grande à la pensée symbolique). — F. MACLER. De erroribus Armenorum (bibliographie des ouvrages écrits contre les Arméniens depuis Jacques de Vitry au début du XIII^e^ siècle jusqu'au traité de « La perpétuité de la foy touchant l'Eucharistie » par l'abbé Eusèbe Renaudot, Paris, 1711). — V. NOVOTNY. Les origines du mouvement hussite en Bohême (Hus n'est pas un simple imitateur de Wyclif; mais sa doctrine a été puisée dans la pensée tchèque; le hussitisme est antérieur à Hus et ne s'est pas éteint avec lui). = C.-rendus : *Leighton Pullan*. Religion since the Reformation (fait à un point de vue anglican). — *P. Vuillaud*. La kabbale juive (machine de guerre contre la science officielle; travail consciencieux, mais qui, lui aussi, contient de graves erreurs). — *J. Vidgrain*. Le christianisme dans la philosophie de Malebranche (n'a pas assez approfondi les sources de sa philosophie). — *R. de Montessus de Ballore*. Ethnographie sismique et volcanique (les tremblements de terre et les superstitions populaires; défauts graves, mais premier essai de folklore de ce genre). — *P.-J. André*. L'islam et les races (beaucoup d'erreurs). — Rev. *A. Cohen*. The babylonian Talmud : Tractate Berakot (bonne traduction anglaise). — *F. Hrozny*. Code hittite provenant de l'Asie Mineure (ces textes remontant à 1350 av. J.-C. ouvrent un vaste champ aux études de philologie, d'histoire et de droit comparé). — *G. Contenau*. La glyptique syro-hittite (remarquable). — *A. Bros*. L'ethnologie religieuse (médiocre). — *Ch.-Th. Gérold*. La Faculté de théologie et le séminaire protestant de Strasbourg, 1803-1870 (excellente histoire administrative de ces deux écoles). = Société Ernest Renan. M. MAYER-LAMBERT. Un mot mystérieux dans l' « Histoire du peuple d'Israël » de Renan (est-il vrai que les Juifs ne consacraient à la science que les heures *subsécives*, c'est-à-dire les heures de loisir?). — H. GIRARD. La pensée religieuse des romantiques (la pensée religieuse des romantiques a été hétérodoxe, comme l'a montré M. Viatte, mais d'une sincérité parfaite et d'une véritable grandeur).

13. — Revue des études historiques. 1924, juillet-septembre. — E. CAVAIGNAC. Les dékarchies de Lysandre (ce sont les commissions de dix membres, recrutés dans les hétairies, et auxquelles, après la victoire d'Aigospotamos en 405, Lysandre confia le gouvernement des cités). — Ém. DÉBORDE DE MONTCORIN. Louis XIV à travers

Digitized by Google

l'histoire (sa faveur et défaveur chez les historiens depuis le lendemain de sa mort jusqu'à Louis Bertrand). — G. VAUTHIER. Une princesse ottomane à Paris au XVIII[e] siècle (Marie-Cécile, fille d'Achmet III; elle devint chrétienne et on écrivit sur elle des romans fantaisistes). — G.-Nestler TRICOCHE. La prise de Nassau (Bahamas) par les loyalistes de la Caroline du Sud en 1783 (un chapitre des « Batailles oubliées »). — Marquis DE MONTMORILLON. Thiers et la Congrégation (en 1824-1826; ce furent les débuts de Thiers dans l'opposition). — Commandant VIVIELLE. Le Mont-Athos (notes d'un voyage en 1919). — Ch. SAMARAN. Antonio Caracciolo, évêque de Troyes, 1515?-1570 (d'après le livre de Roserot de Melin). = C.-rendus : *Charles Jean.* Sumer et Akkad (remarquable). — *A. Kingsley-Porter.* Romanesque sculpture of the pilgrimage roads (riche information; réserves sur le système). — *A. Lefranc.* Le secret de William Stanley, VI[e] comte de Derby (résume et précise la thèse de l'auteur sur l'origine des drames de Shakespeare). — *L. Romier.* La conjuration d'Amboise (bon). — *Léo Mouton.* Le duc et le roi; d'Épernon, Henri IV, Louis XIII (amusant). — *Hyrvoix de Landosle.* Vauban. Lettres inédites au marquis de Puysieulx (intéressant). — *Charles Lesage.* Napoléon I[er], créancier de la Prusse, 1807-1814 (démasque la mauvaise foi de la Prusse). — Marquis *de Noailles.* Le comte de Molé, 1781-1855 (biographie à lire). — *A. Pereire.* Le Journal des Débats politiques et littéraires, 1814-1914 (beaucoup de documents nouveaux). — *Ét. Richet.* La Mauritanie (livre définitif).

14. — Revue des études napoléoniennes. 1923, septembre-octobre. — A. FUGIER. Un financier diplomate : José Martinez de Hervas, chargé d'affaires d'Espagne à Paris, 1803-1804 (après la rupture de la paix d'Amiens; il était chargé d'offrir au premier Consul un subside en argent en place de contingents militaire et naval, mais échoua lamentablement). — J. KUHN. Après Sedan. Bismarck et Napoléon III; fin (négociations entre eux après la capitulation de Metz; pression qu'exerce Bismarck sur le gouvernement du 4 septembre, « ces messieurs du pavé », par la menace d'une restauration de Napoléon III). — M. LHÉRITIER. Le traité d'alliance secret entre la Grèce et la Serbie (14 août 1867; en publie le texte. Sous l'influence de la Russie, les deux puissances s'allient contre la Turquie; mais l'intervention du roi Georges de Grèce, influencé par les puissances occidentales, rendit l'alliance inopérante). — Jean BOURGUIGNON. L'histoire de la Malmaison (pages empruntées à l' « Album de Malmaison », qui est en cours de publication).

15. — Revue des questions historiques. 1924, octobre. — G. FAGNIEZ. L'assistance publique et la charité féminine dans la première moitié du XVII[e] siècle, II (l'œuvre de M. Vincent : les filles de la Charité, les dames de la Miséricorde, les filles de Sainte-Geneviève. Conclusion). — Comte DE SÉRIGNAN. Le général Malet et le coup de force du

Digitized by Google

23 octobre 1812; fin (arrestation de Malet; son exécution avec ses onze complices le 29 octobre dans la plaine de Grenelle; leur ensevelissement au cimetière de la commune de Vaugirard, à l'emplacement du lycée Buffon actuel). — R. LAMBELIN. Deux livres d'histoire générale (l'*Histoire d'Angleterre* d'A. Filon, l'*Histoire de France* de J. Bainville). — HYRVOIX DE LANDOSLE. Les « Mémoires-Journaux » de Pierre de L'Estoile (deux lettres de J.-A. de Thou, fils de l'historien et ambassadeur à La Haye, chargé en 1660 d'empêcher à La Haye la publication non expurgée de ce document). — Comte DE LA VÉRONNE. La propriété foncière au XVII^e siècle (exemple d'un retrait lignager en 1648). — J. CHARRIER. La vie d'une société populaire pendant la Révolution (celle de Pouilly-sur-Loire, Nièvre, d'après un registre allant du 27 janvier 1794 au 28 février 1795). = C.-rendus : *P. Champion.* Histoire poétique du XV^e siècle, t. I et II (a renouvelé l'histoire littéraire du XV^e siècle). — *M. Marion.* Histoire financière de la France depuis 1715, 3 vol. (conclusions originales dont la plupart doivent être considérées comme définitives). = E.-G. LEDOS. Chronique générale. — A. ISNARD. Revue des périodiques français. — M. BESNIER. Chronique d'histoire ancienne grecque et romaine. — G. ALLEMANG. Courrier allemand. = Notes bibliographiques, parmi elles : *Étienne Clouzot.* Pouillés des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun (remarquable). — *H.-M. Delsart.* Marguerite d'Arbouze, abbesse du Val-de-Grâce, 1580-1625 (intéressant). — *M.-M. Gorce.* Saint Vincent Ferrier (applique les règles d'une critique sévère). — *Ch. Dugas.* La céramique grecque (excellent). — *A. Dufourcq.* Histoire ancienne de l'Église, t. I (sixième édition avec des données nouvelles). — *Émile Picot* et *Henri Stein.* Recueil de pièces historiques sous le règne de Louis XI (très belle publication). — *L. Bertrand.* Louis XIV (les conclusions appellent des réserves). — Vicomte *de Noailles.* La mère du grand Condé (très documenté). — *Éd. Rott.* Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses; t. VII et VIII : 1663-1684 (instrument de travail des plus précieux). — Marquis *d'Argenson.* Autour d'un ministre de Louis XV. Lettres intimes (adressées au comte d'Argenson, ministre de la Guerre; intéressant). — *L. Abensour.* La femme et le féminisme avant la Révolution (esquisse). — *Alexandre Ribot.* Lettres à un ami (justification posthume de ses faits pendant la guerre mondiale). — *R. Grousset.* Le réveil de l'Asie (à méditer). — *A. Gain.* L'école centrale de la Meurthe à Nancy (monographie qui peut servir de modèle).

16. — Revue de synthèse historique. 1921. T. XXXII. — H. BERR. L'Université de Strasbourg (organisation de la Faculté des lettres; groupement des enseignements en Instituts). — H. SALOMON. Une expérience politique en 1870 et ses conséquences (le ministère du 2 janvier et les responsabilités d'Émile Ollivier; l'incident Hohenzollern, tel que l'ont vu les contemporains et tel que les publications contemporaines permettent de le connaître). = Revues critiques : G. DAVY.

Digitized by Google

Une nouvelle contribution de M. Frazer à l'histoire comparative des institutions (à propos de l'ouvrage : Folklore in the old Testament); V. CHAPOT. L'Histoire économique de la Grèce (à propos du livre de M. *Glotz* : Le travail dans la Grèce ancienne); L. FEBVRE. A propos d'un Manuel d'histoire économique (le livre de *Renard* et *Weulersse* : Le travail dans l'Europe moderne); A. REY. A propos de « l'explication dans les sciences » de *M. Meyerson*. — P. VAN TIEGHEM. Principaux ouvrages récents de littérature générale et comparée. = C.-rendus : *P. Prentout*. Histoire d'Angleterre (on signale quelques erreurs; mais c'est un résumé commode). — *Tourneur-Aumont*. L'Alsace et l'Alémanie (« livre sérieux, nourri, dense et probe »). — *J. Hatzfeld*. Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique (bon). = T. XXXIII. Introduction à l'histoire de la guerre mondiale. I : Questions de méthode; P. CARON. Sur l'étude de l'histoire de la guerre; Marc BLOCH. Réflexions d'un historien sur les fausses nouvelles de la guerre. II : Centres d'études et de documentation pour l'histoire de la guerre; M. Camille BLOCH. Bibliothèque et Musée français de la guerre; P. RENOUVIN. La documentation de la guerre à l'étranger. III : La Presse et l'histoire; P. RENOUVIN. Les principaux « Bulletins de Presse » français et étrangers; J. CAIN. Le bureau français d'étude de presse étrangère et ses publications. IV : R. VILLATE. Les documents cartographiques sur la guerre. = Revues critiques : H. SALOMON. Les origines et les responsabilités de la guerre (1870) d'après É. Bourgeois et G. Pagès; D. PASQUET. Un critique de l'état-major allemand : Matthias Erzberger, d'après ses Mémoires; Geneviève BIANQUIS. La guerre vue du G. Q. G. austro-hongrois (surtout d'après le livre du maréchal Conrad et du général von Cramon); L. RÉAU. Les débuts de la guerre et de la révolution en Russie (d'après les mémoires du comte de Witte, les ouvrages de MM. Paléologue et Legras); C. BARBAGALLO. Contribution de l'Italie à l'histoire de la guerre mondiale; Stefan POMARANSKI. Contributions de la Pologne à l'histoire de la guerre mondiale. = 1922. T. XXXIV. H. BERR. L'Université de Strasbourg vue de l'Allemagne (critiques faites au haut enseignement français sur la rive droite du Rhin, notamment à l'*Examens-Drill*). — J. DE MORGAN. Des origines des Sémites et de celles des Indo-Européens (place l'origine des Sémites en Arabie; celle des Indo-Européens en Sibérie; les premiers durent sortir de leur péninsule à cause de la sécheresse, les seconds de leurs steppes à cause du refroidissement). — H. TRONCHON. Les études historiques et la philosophie de l'histoire aux alentours de 1830 (la philosophie de l'histoire à la fin du XVIII^e siècle; tendances diverses de l'histoire avant 1830; étapes de l'idée de progrès en 1830; comment, après 1830, la philosophie de l'histoire ne trouve que des sceptiques). — M. HANDELSMAN. La méthodologie de l'histoire dans la science polonaise (coup d'œil sur l'historiographie de la Pologne du XVI^e au XIX^e siècle). = Revues critiques : T. KOMARNICKI. L' « Historique » de M. Marcel Handelsman (ouvrage

Digitized by Google

polonais à rapprocher de celui de MM. Langlois et Seignobos en France, de M. Bernheim en Allemagne); V. CHAPOT. Quand fut instituée l'éphébie attique (d'après le travail de Mlle Brenot, dont la thèse est contestée); L. FEBVRE. Publications d'après-guerre dans le domaine de l'histoire moderne (Renaudet, Naef, Doucet, Romier, Mathorez, L. Verriest, M. Rouff, l'Histoire de la nation française de M. Hanotaux); L. CAHEN. A propos de « l'Histoire de France contemporaine » d'Ernest Lavisse (éloge de ces volumes); Paul VAN TIEGHEM. Principaux ouvrages récents de littérature générale et comparée. = C.-rendus : *L. Lévy-Bruhl.* La mentalité primitive (remarquable). — *E. Bergmann.* Der Geist des XIX Jahrhunderts (ne s'occupe guère que de l'Allemagne). — *G. Weill.* L'enseignement secondaire en France (bien documenté). — *O. Martin.* Histoire de la coutume de la vicomté et prévôté de Paris (excellente synthèse). = 1923. T. XXXV. H. BERR. Le Ve congrès des sciences historiques, Bruxelles, 8-15 avril, et la synthèse en histoire. — J. DE MORGAN. La notion innée du progrès dans l'esprit humain (montre les similitudes entre la culture précolombienne en Amérique et celle du vieux monde; en conclut que l'évolution humaine s'est produite suivant des règles précises et immuables). — Amelja HERTZ. L'Égypte sous les quatre premières dynasties et l'Amérique centrale, fin au tome suivant (en Égypte dans les premiers temps et dans l'Amérique centrale au moment de la conquête espagnole existaient des séries analogues d'évolutions de l'écriture, de l'outil en cuivre, de l'architecture, de la sculpture. L'écriture et l'outil en cuivre ont donc été inventés deux fois : en Égypte 4.000 ans av. J.-C., en Amérique centrale au XVIe siècle ap. J.-C.; puis de l'identité des civilisations l'auteur tire une suite d'hypothèses assez contestables). — A travers les papiers de Paul Lacombe (notes classées par ordre chronologique, du 7 novembre 1914 au 5 avril 1915, Lacombe avait alors quatre-vingt-un ans). = Revues générales et critiques : H. SÉE. L'évolution commerciale et industrielle de la France sous l'ancien régime (études des travaux et questions à traiter); L. FEBVRE. Le problème de la géographie humaine à propos d'ouvrages récents (P. Vidal de La Blache, J. Brunhes et C. Vallaux); A. JARDÉ. L'histoire de l'antiquité, méthodes et résultats à propos d'un livre récent (celui de M. Holleaux : Rome, la Grèce et les monarchies hellénistiques au IIIe siècle av. J.-C.); capitaine R. VILLATE. L'histoire militaire, sa nature, son rôle; la place qu'elle a occupée, celle qu'elle devrait occuper, à propos d'un ouvrage récent (la thèse du lieutenant-colonel Tournès). = T. XXXVI. H. BERR. Les réflexions sur l'histoire d'un historien combattant (cet historien signe : « Hodierne », une brochure intitulée : Tournants brusques). — C. TOUSSAINT. L'enseignement de l'histoire des religions dans les Facultés des lettres (points de suture par lesquels l'histoire des religions se rattache aux sections classiques). — H. SÉE. Remarques sur l'application de la méthode comparative à l'histoire économique et sociale

Digitized by Google

(étude comparative soit dans l'espace soit dans le temps). — R. LENOIR. Philosophie comparée et humanisme (examine et appprouve le plan fait par M. Masson-Oursel d'une philosophie comparée; histoire intellectuelle des civilisations de l'Europe, de l'Inde et de la Chine). — H. SÉE. Le travail d'histoire en Bretagne de 1886 à 1923 (on prend comme point de départ l'apparition des « Annales de Bretagne »). = Revues critiques. P. VAN TIEGHEM. Principaux ouvrages récents de littérature générale et comparée; G. ASCOLI. Le français en France et hors de France au XVII[e] siècle (d'après Ferdinand Brunot); Geneviève BIANQUIS. Nietzsche, ses précurseurs et sa doctrine (d'après Charles Andler); R. SCHNEIDER. Le château de Meudon d'après un livre récent (celui de M. Paul Biver); M. SÉMÉNOFF. L'art russe d'après un ouvrage récent (celui de M. Louis Réau). = 1924. T. XXXVII. L. FEBVRE. Pour l'histoire des sciences (signale le bel ouvrage de M. de Martonne : Le Jura; 1[re] partie. Bibliographie sommaire du Jura français et suisse, paru dans les Mémoires pour servir à l'explication de la carte géologique de France). — P. DESCAMPS. L'exode des campagnes vers les villes (en Chaldée vers 3100 av. J.-C. et tout récemment dans l'Afrique équatoriale). — H. SÉE. Remarques sur l'évolution du capitalisme et les origines de la grande industrie (comment se fait la concentration ouvrière et industrielle, condition nécessaire de l'industrie capitaliste; le machinisme; très intéressant). — André D. TOLÉDANO. Le véritable Amiel (d'après la nouvelle édition des « Fragments d'un Journal intime », publiée par Bernard Bouvier. « L'Amiel de 1922 est plus humain, plus près de nous que l'Amiel de 1883; mais, avec toutes ses faiblesses, il est plus grand aussi »). — Ad. FERRÈRE. L'enseignement de l'histoire (réponse à un questionnaire posé par le professeur Varma, de Cachemire). — Halvdan KOHT. Le problème des origines de la Renaissance (conférence faite au dernier congrès international de Bruxelles). = Revues critiques : L. FEBVRE. Quelques ouvrages récents de géographie (Demangeon, Arbos, André Allix, Élie Reynier, Maurette); L. DELAPORTE. Quelques récentes publications relatives aux Hittites (Weidner, Contenau, Hrozny, Pottier). — H. SÉE. Interprétation de quelques données historiques relatives à l'évolution des classes sociales (de l'invasion des barbares à la monarchie de Juillet).

17. — Revue d'histoire de l'Église de France. 1924, juillet-septembre. — Louis AMIET. Les avoués du chapitre cathédral de Chartres au moyen âge (origine de l' « avouerie bourgeoise » ou canoniale; conflits avec l'autorité temporelle; comparaison de l'avouerie canoniale et de la bourgeoisie du roi; conflits avec l'autorité séculière jusqu'en 1271 où fut octroyée la « charte aux avoués du chapitre », dont on donne ici une analyse détaillée). — J. RENNARD. A propos d'un récent essai sur l'histoire religieuse de la Martinique (dans l'Annuaire pontifical catholique de 1924, dont on rectifie plusieurs allégations fausses tendant à « porter atteinte à la réputation des habitants de l'île et de son ancien clergé »). — Georges BOURGIN. Les sources

Digitized by Google

manuscrites de l'histoire religieuse de la France moderne. Deuxième partie : les archives (le fonds des cultes aux Archives nationales). = C.-rendus : *E. Clouzot.* Pouillés des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun (observations à retenir). — *A. Renaudet.* Le concile gallican de Pise-Milan; documents florentins, 1510-1512 (recueil considérable, mais où la quantité l'emporte de beaucoup sur la qualité). — *L. Romier.* La conjuration d'Amboise (important; à noter ce que dit l'auteur sur Michel de l'Hôpital, « ministre de la tolérance »). — *Jean Laporte.* La doctrine de Port-Royal (manuel de la théologie de Port-Royal, « parfois partial et injuste dans ses critiques, mais intéressant et très documenté »). — *Rod. Reuss.* La constitution civile du clergé et la crise religieuse en Alsace, 1790-1795 (documentation surabondante, instructive à coup sûr, mais mise en œuvre avec trop de passion sectaire). — Abbé *A. Boulenger.* Histoire de l'Église (bon manuel). — Abbé *Alban Cabos.* Un essai de propagande française à l'étranger au XVI^e siècle; l'apologie de la Saint-Barthélemy, par Guy du Faur de Pibrac (curieux). — Abbé *E. Lafforgue.* Histoire des fabriques de l'Église de France sous l'ancien régime (essai où, malgré un peu d'inexpérience, il y a beaucoup à prendre). — *Jean Guiraud.* Histoire partiale, histoire vraie. IV. L'ancien régime, XVII^e-XVIII^e siècle, 2^e partie (consacré à la Compagnie de Jésus et au bref « Dominus ac Redemptor »). — *Henri Sée.* Les idées politiques en France au XVIII^e siècle (trop sommaire et superficiel). — *Henri Carré.* La noblesse de France et l'opinion politique au XVIII^e siècle (excellent). — Abbé *E. Audard.* Actes des martyrs de la Révolution, t. II et III (important). — Abbé *Henri Bouvier.* Histoire religieuse de la ville d'Amiens, des origines au XIV^e siècle (compilation trop souvent superficielle). — Chanoine *J.-B. Daranatz.* L'église de Bayonne (surtout depuis le Concordat; beaucoup de menus détails où l'on se perd, faute d'index). — D^r *Christen.* Vaucresson depuis ses origines jusqu'à nos jours (bon). — *Joseph Burnichon.* La Compagnie de Jésus en France, 1814-1914; t. IV : 1860-1880 (instructif). — Institut des religieuses augustines de l'Hôtel-Dieu de Paris, VII^e-XX^e siècle (très brève étude sur l'Hôtel-Dieu).

18. — Revue historique de droit français et étranger. 1924, juillet-septembre. — Ed. CUQ. Les lois hittites (recueils des lois hittites, première et seconde rédaction, droit civil et droit pénal). — A. FLINIAUX. La faillite des Ammanati de Pistoie et le Saint-Siège (au début du XIV^e siècle, à l'époque de Benoît XI et de Clément V; la crise prit les allures d'une catastrophe). — A.-J. BOYÉ. Les destinées de la novelle 61 chez les romanistes et les canonistes du moyen âge (c'est la novelle qui interdit d'aliéner et d'hypothéquer les immeubles faisant partie de la dot). — Ant. FLOROVSKIJ. Un légiste français au service de la tsarine Catherine II (Charles de Villiers qui mourut en Russie le 4 avril 1774 comme conseiller; son rôle à la commission pour un nouveau code). = C.-rendus : *F. de Visscher.* La *Condictio*

Digitized by Google

et le système de la procédure formulaire (fait grand honneur à son auteur). — *Luis Cabral de Moncada*. Elementos de historia do Direito romano, t. I (traité des sources et des éléments du droit privé à Rome, dans un exposé historique). — *Manuel Paulo Mérea*. Estudos de historia do Direito (recueil de onze articles). — *Émile Lesne*. La propriété ecclésiastique et les droits régaliens à l'époque carolingienne, t. II, fasc. Ier. Les étapes de la sécularisation des biens d'église du VIIIe au Xe siècle (remarquable). — *Karl Blume*. Abbatia (comment le mot s'est identifié avec *monasterium*). — *A. Longnon*. La formation de l'unité française (bon). — *R. Doucet*. L'état des finances de 1523 (document intéressant). — *Anton Mauger*. Recherches sur les relations économiques entre la France et la Hollande pendant la Révolution, 1785-1795 (rend service). — *E. Vermeil*. La constitution de Weimar (a étudié surtout le choc des doctrines et des théories lors de la discussion). = Ernest PERROT. Bulletin bibliographique d'histoire économique et juridique (du 15 juillet 1923 au 15 juillet 1924).

19. — La Revue maritime. 1924, septembre. — A. THOMAZI. La marine française au Monténégro, 1914-1915 (pourquoi elle ne réussit pas à empêcher la prise du mont Lovcen, le 8 janvier 1916). — A. DE SOLMINIHAC. Notes sur les établissements français d'Océanie. — E. DELAGE. Scènes de la Révolution navale en Russie, suite et fin (destruction par les révolutionnaires de la flotte de la Mer Noire; une partie fut coulée; une autre rentra à Sébastopol et s'y laissa interner par les Allemands). = Octobre. Capitaine LARCHER. La première offensive contre le canal de Suez, 3 février 1915 (d'après une relation du major Ali Fouad bey, chef du bureau des opérations de la 4e armée turque). — Bruno DURAND. Pierre Puget, architecte de la marine. = C.-rendus : *G. Grandidier*. Le Myre de Vilers, Duchesne, Gallieni; quarante années de l'histoire de Madagascar, 1880-1920 (excellent). — *D. Groos*. Der Krieg in der Nordsee (publication officielle qui utilise de nombreux documents; le t. IV comprend à peu près toute l'année 1915. L'auteur ne dissimule pas son adhésion aux théories de l'amiral von Tirpitz). — Narrative of the battle of Jutland (relation officielle et anonyme, avec un appendice par Lord Jellicoe).

20. — Le Correspondant. 1924, 25 septembre. — Victor BUCAILLE. Le comte d'Haussonville (sa vie et ses œuvres). — DE LANZAC DE LABORIE. Le *Journal des Débats* avant 1914. = 10 octobre. William D. GUTHRIE. La liberté scolaire aux États-Unis. — Amédée BRITSCH. Une nouvelle histoire de France (celle de Jacques Bainville, « une des plus claires et des plus utiles que nous ayons en ce genre; livre conciliant, réconciliant »). — A travers la presse étrangère. Revues de Grande-Bretagne (sur la crise irlandaise, la frontière de l'Assam, etc.). — ***. Un paradoxe de l'histoire. La secte des « Napoléoniens » en Russie (fondée en 1820 par la secte des Khlisty de Moscou, que le peuple appelait des « farmazons » ou francs-maçons. « Deux de leurs

Digitized by Google

principaux précepteurs spirituels, après avoir accompli certain rituel et après avoir prophétisé, adorent le buste de Napoléon comme une divinité. » La secte est morte probablement; du moins on n'en parle plus depuis 1846). = 25 octobre. Jacques DE PRÉCHAC. Un ultra-nationalisme maladif en Allemagne : le racisme (portraits de Ludendorff, Hittler, Rossbach, Ehrhardt). — DE LANZAC DE LABORIE. La fin du ministère de Chateaubriand, septembre 1823-juin 1824 (d'après le t. V de la Correspondance générale de Chateaubriand publiée par Louis Thomas). = 10 novembre. André GEORGE. L'œuvre historique de M. de Lanzac de Laborie. — Guy DE VALOUS. Gaspard de Saulx-Tavannes, maréchal de France, 1509-1573. — DE LANZAC DE LABORIE. Marie-Antoinette et Trianon (d'après l'ouvrage de M. P. de Nolhac).

21. — La Grande Revue. 1924, août. — Paul RAPHAËL. Lamennais et Fortoul (ils furent mis en rapport en 1834; les premières lettres de Lamennais à Fortoul, son admirateur et ami, sont de 1839. Très cordiales pendant que Lamennais purgeait à Sainte-Pélagie sa peine d'un an de prison, leurs relations se relâchent depuis que Fortoul, professeur à Toulouse, paraît incliner vers la droite. Après 1848, elles cessent complètement, Lamennais restant fidèle à ses opinions républicaines et Fortoul étant devenu ministre du Prince président, puis de l'empereur Napoléon III). = Septembre. Ch. GUIGNEBERT. Dieux et religions; suite : les Livres saints (les livres saints sont une œuvre humaine formée par une suite d'accroissements que constate la critique du texte. « Le livre saint représente un procédé un peu élémentaire de fixer l'autorité d'une religion. Il correspond à une étape de la vie des religions du passé et l'on ne conçoit pas une religion de l'avenir qui s'immobiliserait dans un livre saint »). — A. DE BERSAUCOURT. Le compagnonnage pittoresque (décrit l'organisation et les coutumes des compagnons, ouvriers syndiqués avant l'avènement du syndicat : les « enfants de Salomon », ceux « de maître Jacques » et ceux du « père Soubise ». C'est, aujourd'hui encore, une force et une puissance avec lesquelles il faut compter). — Geneviève BIANQUIS. L'œuvre et la pensée de Kurt Eisner. = Octobre. Jules DUHEM. Étude pour les agitateurs d'Alsace et de Lorraine (expose et discute les thèses invoquées par l'Allemagne, surtout en 1917 et 1918, pour justifier le maintien des deux provinces dans l'unité impériale).

22. — Mercure de France. 1924, 1er octobre. — C.-J. GIGNOUX. La politique de Londres (la conférence de Londres nous a « partiellement désarmés pour nous placer dans le sillage de l'Angleterre »). — M. HÉNON. L'instruction publique en Russie (d'après un mémoire communiste inédit communiqué par le Bureau international du travail. Restons fidèles à la doctrine française qui est « de ne rien détruire et de tout perfectionner »). = 15 octobre. Paul VULLIAUD. Un prétendant à la couronne de Ronsard (biographie d'Édouard Du

Digitized by Google

Monin, 1559-1586). — J. BRUND. Les Vieux de la Montagne et le culte sexuel des Ismaïliehs de Syrie. — A. VAN GENNEP. Préhistoire (annonce deux ouvrages : *Passemard*, les Stations paléolithiques du pays basque, et *Harold Peake*, The bronze age and the celtic world. Ce dernier veut prouver « que les dialectes et toute la civilisation celtiques sont venus par le continent d'est en ouest, du massif alpin central vers les côtes de France et en Grande-Bretagne »). — J.-W. BIENSTOCK. Lettres russes (annonce les Mémoires de Soukhomlinov, qui viennent de paraître à Berlin. Arrêté comme traître en 1916, condamné aux travaux forcés à perpétuité, il fut mis en liberté par la révolution bolcheviste. Ses Mémoires ne sont qu'une apologie de sa conduite et, incidemment, une attaque à fond contre le rôle joué en 1914 par Poincaré. Il termine par l'apothéose du bolchevisme). = 1er novembre. Raoul DE NOLVA. Le mysticisme et l'esprit révolutionnaire du fascisme. — A. VAN GENNEP. Histoire des religions (parle de *Ch. Picard*, Éphèse et Claros, et de *E. M. Loeb*, The blood sacrifice complex).

23. — La Revue de Paris, 1924, 1er octobre. — B. MAKLAKOFF. La Russie de 1900 à 1917. Le dénouement (l'ancien régime s'effondre en 1917 devant une simple émeute, sans se défendre, abandonné par tous ceux qui auraient dû lui être attachés; c'est que, depuis les revers militaires, tout le monde sentait que le maintien du régime était impossible. La Douma n'avait rien su prévoir ni rien diriger : « Elle avait à contre-cœur subi le mouvement qui s'était déclanché sans elle et se forma finalement contre elle »; elle aussi abdiqua sans combattre). — Commandant L. KOELTZ. La bataille de la Meuse, 26 août-2 septembre 1914 (critique minutieuse appuyée surtout de documents allemands : la IVe armée, commandée par le grand-duc Albert de Wurtemberg, rencontra une si vive résistance de la part des IIIe et IVe armées françaises et sa situation fut à certains moments si critique qu'il fallut envoyer à son secours la IIIe armée, celle de von Hausen, et ce mouvement vers le sud-est contraignit Bülow et von Kluck à interrompre le mouvement enveloppant par l'ouest de Paris. Ainsi s'expliquent l'abandon du plan primitif, le dégagement de la capitale et l'heureuse offensive de la VIe armée française sur le flanc de l'ennemi, déconcerté par une retraite opiniâtre aux retours foudroyants). — J. LUCAS-DUBRETON. Le roman de la duchesse de Berry : la princesse captive, I (récit d'allure romanesque, assez en harmonie d'ailleurs avec l'aventure de la duchesse qui, étant partie en guerre chez les Vendéens pour reconquérir le trône de son fils, le duc de Bordeaux, fut, comme on sait, vaincue, puis capturée à Nantes en des circonstances maintenant bien connues, enfin transférée dans la prison de Blaye. Histoire tragi-comique de sa détention). = 15 octobre. Comte DE SAINTE-AULAIRE. Souvenirs de mon ambassade de Vienne; suite (intéressants détails sur les négociations relatives à un mariage projeté entre le duc d'Orléans et l'archiduchesse Thérèse, fille de l'ar-

Digitized by Google

chiduc Charles, 1835-1836; l'affaire n'eut pas de suite). — ***. États-Unis et Japon (communication faite par une « importante personnalité américaine » sur les rapports actuels entre les deux États). — Georges GROSJEAN. La diplomatie rhénane de Vergennes (retrace les efforts d'une politique tendant à profiter de la succession de Bavière, qu'attendait le duc de Deux-Ponts, pour acquérir un nouveau morceau de la rive gauche du Rhin. Ils aboutirent à la convention du 15 novembre 1786 qui nous donnait la vallée de la Queich). — J. LUCAS-DUBRETON. Le roman de la duchesse de Berry; suite (le général Bugeaud, chargé de garder la duchesse à Blaye, réussit à lui faire signer, le 22 février 1833, une déclaration concernant son état de grossesse : je déclare « m'être mariée secrètement pendant mon séjour en Italie »); fin le 1er novembre (l'accouchement de la duchesse et les témoins, dont elle a dû tolérer la présence, car il s'agissait d'une affaire d'État; c'est alors que sont proclamés publiquement le nom du père : le comte Lucchesi-Palli, et ceux de l'enfant : Anne-Marie-Rosalie. Mise en liberté de la duchesse, qu'abandonnent ses partisans; précautions prises pour qu'elle ne soit pas enlevée en route; elle quitte Blaye le 8 juin 1833, toujours escortée de Bugeaud. Ici, l'auteur utilise le journal de route de Turpin, commandant la corvette *l'Agathe;* arrivée à Palerme le 5 juillet, où paraît le comte Lucchesi-Palli, qui semble se soucier peu de l'enfant née de lui).

24. — Revue des Deux Mondes. 1924, 1er octobre. — Léon BÉRARD. Ce que j'ai voulu faire (pour la réorganisation de l'enseignement public). — G. LENOTRE. Les colonnes infernales, 1794; II : Charette (hardie défensive menée par le chef vendéen en face de Turreau et de l'armée révolutionnaire; victoires qu'il remporte sur Haxo et Duquesnoy; terreur qu'il inspire aux troupiers de la République, surtout depuis que le pillage les a enrichis. Excès épouvantables commis par certains de ses subordonnés, tels que l'ivrogne Huché, qui commandait la division de Luçon). — Noëlle ROGER. Jean-Jacques Rousseau et Mme de Warens (d'après le tome I de la correspondance de Rousseau, qui vient de paraître. L'auteur donne d'utiles détails sur les travaux entrepris par son père, Th. Dufour, en vue de publier cette correspondance qui l'occupa toute sa vie). — Denys COCHIN. Sur les lois laïques (lettres qu'il écrivit contre les lois qui, depuis 1902, entravèrent ou interdirent l'enseignement libre et catholique; plusieurs sont adressées à M. Buisson, « homme désintéressé, sincère, auquel je garderai toujours mon estime; mais jamais je ne m'associerai avec lui, non plus qu'avec ses amis. Ils ont commis trop d'iniquités »). = 15 octobre. Comte D'HAUSSONVILLE. Derniers souvenirs (sur l'Assemblée nationale et la Commune. Peu intéressant; des erreurs graves : ainsi l'insurrection parisienne, qui conduisit à la Commune, placée trois fois au 20 mars, au lieu du 18 mars. Au sujet de la répression, l'auteur ose dire qu'après l'exécution de Millière, fusillé sur les marches du Panthéon, « il y eut peu d'exécutions som-

Digitized by Google

maires. Autant qu'il était possible, on observa les formes juridiques »). — René CAGNAT. La véritable Carthage (ce que les fouilles des cinquante dernières années nous apprennent sur la ville punique est peu de chose. Mais on est mieux renseigné sur la civilisation carthaginoise). — Jacques KULP. Les maladies monétaires de l'Europe. — Comtesse Jean DE PANGE. Un amour de Mme de Staël; lettres au chevalier de Pange (1795-1796; curieux et touchant). — Claude PROST. La puissance chérifienne et le wahabisme (instructif). — Victor GIRAUD. Les étapes du XVIIIe siècle; II : Voltaire et les encyclopédistes (et aussi leurs adversaires : Lefranc de Pompignan, Fréron, le Père Bridaine, etc.; et aussi les neutres : Montesquieu, Buffon. Résultats généraux de la propagande voltairienne et encyclopédique). — Georges-G. TOUDOUZE. Un grand chemin commercial : Rotterdam-Brazzaville (qu'il faut opposer à la ligne d'eau navigable : Hambourg-Mer Noire, que projettent les Allemands). = 1er novembre. J.-N. PRIMOLI. Autour du mariage de l'impératrice (intéressants détails sur la comtesse de Montijo et sa fille, doña Eugenia. C'est par la princesse Mathilde, alors en instance de divorce avec son mari, Anatole Demidoff, que la comtesse et sa fille furent présentées au Prince président, le 31 décembre 1849. Puis une correspondance s'échangea entre le futur empereur et la jeune comtesse; l'impératrice disait plus tard : « Nous appartenions à la même génération d'exaltés; il y avait dans nos deux natures du romantisme de 1830 et de l'utopisme de 1848; à quinze ans, mon livre de chevet était *Mes prisons*, de Silvio Pellico ». Intéressants détails sur les circonstances qui amenèrent l'empereur à déclarer ses intentions. Plusieurs extraits des Souvenirs inédits de la princesse Mathilde). — Georges GROSJEAN. République et Saint-Siège; I : 1793. — J.-M. CARRÉ. Michelet et Montalembert, d'après leur correspondance inédite (1830-1840).

BELGIQUE.

25. — Analecta Bollandiana. T. XLII, fasc. 3-4, 1924. — H. DELEHAYE. La mort et les miracles de saint Isaïe le Prophète (texte grec d'après un ms. de la Bodleienne). — Louis VILLECOURT, O. S. B. Les collections arabes des miracles de la sainte Vierge; suite. — Paul PEETERS. Saint Démétrianus, évêque d'Antioche? (on peut admettre le récit de la chronique de Séert en ce qui concerne l'invasion persane des années 256 et 261. Démétrianus, successeur de Fabien d'Antioche en 253, est emmené en exil après avoir gouverné effectivement son église pendant quatre ans; il meurt peu après, vers 261). — H. DELEHAYE. Saint Hédiste et saint Oreste (saint Oreste n'est qu'un dédoublement de saint Hédiste, martyrisé près de Laurentum, sur la voie Ardéatine, un 12 octobre. Lorsqu'on a su qu'il existait un saint de ce nom, on se procura les reliques de saint Oreste, martyr de Cappadoce, et l'on institua sa fête le 12 décembre). — Albert PONCELET. Catalogus codicum hagiographicorum latinorum

Digitized by Google

bibliothecae Universitatis Bononiensis. — Robert LECHAT. Les bienheureux de l'abbaye de Villers (liste critique). — Henri QUENTIN, O. S. B. La correction du Martyrologe romain (de la méthode à suivre pour cette œuvre nécessaire et qui maintenant paraît possible; critique de quelques éditions récentes). — Bulletin des publications hagiographiques (à noter : *Lina Eckenstein*, A history of Sinai; *Gustave Bardy*, Paul de Samosate, suivi d'une imposante bibliographie; *Achatius Batton*, Wilhelm von Rubruk, und seine Sendung in das Land der Tataren, etc.).

GRANDE-BRETAGNE.

26. — The Cambridge historical journal. Vol. I, n° 2 (pour le n° 1, voir *Revue historique*, t. CXLV, p. 159). — J. S. REID. De quelques aspects de l'autonomie locale dans l'Empire romain. — Hélène M. CAM. L'office de « maréchal des tournées judiciaires » (cet office, dont le rôle nous est connu surtout par les « Yearbooks », avait un caractère nettement féodal; c'était en effet une « sergenterie » attachée à une possession foncière et héréditaire; l'auteur dresse le tableau généalogique d'une famille titulaire de cet office de 1156 à 1357 environ; étude sur les fonctions du maréchal). — J. Holland ROSE. Napoléon I^er^ et la puissance maritime (dès le début de la Révolution, Bonaparte étudia l'histoire de la marine anglaise et comprit son importance au point de vue militaire; les erreurs qu'il commit plus tard s'expliquent à la fois par l'insuffisance de ses notions pratiques et par la grandeur démesurée de son ambition). — C. K. WEBSTER et H. W. V. TEMPERLEY. La politique anglaise telle qu'elle se reflète dans les documents diplomatiques publiés sous Castlereagh et Canning. — G. P. GOOCH. La crise orientale de 1840, d'après les papiers inédits de Lord John Russell (publie quelques extraits de la Correspondance de Lord John, qui va bientôt paraître). — J. L. MORISON. Lord Elgin dans l'Inde, 1862-1863 (d'après sa correspondance encore inédite). — J. B. BURY. Fin de la domination romaine dans la Gaule septentrionale (au temps de Clovis). — J. H. CLAPHAM. Le tableau des dîmes considéré comme source de l'histoire agraire (exemple emprunté aux dîmes d'une paroisse du comté de Lancastre au XVIII^e^ siècle). — C. N. CRAWLEY. Une prophétie oubliée : Grèce, 1820-1821 (reproduit et commente une lettre adressée par Joseph Planta, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, à son ami Stratford Canning, le 8 août 1821). — H. W. V. TEMPERLEY. Inventaire sommaire de quelques fonds d'archives conservés à Cambridge. — Sir Stanley LEATHES et G. P. GOOCH. De la méthode employée par feu Adolphe Ward pour la publication de la « Cambridge modern history » et de la « Cambridge history of British foreign policy ».

27. — The english historical Review. 1924, octobre. — R. H. HODGKIN. Le début de l'année dans la chronique anglo-saxonne (à

Digitized by Google

partir de Bède, les chroniqueurs marquèrent le début de l'année au 24 septembre, sur le modèle de l'indiction impériale; Alfred le Grand, sous l'influence des idées continentales, fit adopter, vers 890-891, un nouveau mode de comput d'après lequel l'année commençait à Noël; l'abandon de l'usage anglais était une défaite pour l'insularité). — Miss May McKisack. La représentation des bourgs sous le règne de Richard II (montre combien sont contestables les assertions de M. Pollard sur le nombre des députés qui en fait assistaient au Parlement). — Clyde Leclare Grose. L'alliance anglo-hollandaise de 1678; suite et fin. — William Miller. George Finlay considéré comme journaliste (d'après le recueil de ses articles de journaux conservé, avec sa bibliothèque, à l'École britannique d'Athènes). — Helen M. Cam. Une assemblée de comté dans l'Anglie orientale au temps d'Étienne, 1148-1153 (publie, d'après un registre original de Bury St Edmunds conservé à Cambridge, le texte d'une notice relative à la convocation des deux comtés de Norfolk et de Suffolk devant le roi à Norwich; l'assemblée, présidée par le sénéchal du roi, devait délibérer de certaines affaires « que ad rempublicam pertinebant ». Document d'un très grand intérêt). — J. F. Chance. William Duncombe et son rapport sur sa mission en Suède, 1689-1692. — C. S. B. Buckland. L'auteur de l' « Essai sur le système militaire de Bonaparte », 1810 (il s'appelait Salazar; c'était un émigré français qui réussit à quitter l'Autriche sous un nom et une profession d'emprunt, ceux d'Antonio Saluzzo, marchand viennois). — Harold Temperley. Documents relatifs à la réception et à la signification de la doctrine de Monroe en Europe, 1823-1824 (quelques brèves indications). = C.-rendus : *J. H. Breasted.* Oriental forerunners of Byzantine painting (il s'agit des peintures de Salihiey). — *O. Martin.* Histoire de la coutume de la prévôté de Paris (important). — *H. Finke.* Acta aragonensia, 1291-1327, t. III (précieux recueil de textes inédits). — *R. Sabbadini.* Giovanni da Ravenna; studi umanistici (il faut distinguer deux professeurs fameux du XIVe siècle : Giovanni di Conversino et Giovanni Malpaghini; on précise la biographie du premier, qui fut aidé et aimé par Pétrarque). — *Johannes Hollnsteiner* et *Heinrich Finke.* Acta concilii Constanciensis, II (ces documents obligeront de refaire l'histoire du concile). — *Periclès G. Zerlentes.* Γράμματα τῶν τελευταίων Φράγκων τοῦ Αἰγαίου Πελάγους, 1138-1565, et Μηλιγγοὶ καὶ Ἐζερῖται σλάβοι ἐν Πελοποννήσῳ (beaucoup de faits intéressants sur la condition sociale des Cyclades au XVIe siècle et sur la slavisation du Péloponnèse). — *Bertha S. Phillpotts.* The life of the Icelander Jón Ólafsson, I (bonne traduction d'un intéressant journal tenu par un Islandais qui visita l'Angleterre en 1615, vécut plusieurs années en Danemark, voyagea enfin en Inde et séjourna à Tranquebar). — *Wallace Notestein.* The Journal of Sir Simonds D'Ewes (excellente édition). — *Vyacheslav Polonski.* Bakunin. I : Bakunin-romantik (utilise la fameuse « Confession » de Bakounine, au temps de sa carrière romantique, avec les remarques

Digitized by Google

au crayon de Nicolas Ier, 1851, et la lettre à l'empereur Alexandre II, février 1857). — *H. W. V. Temperley.* A history of the Peace conference of Paris, t. VI (fin de cette grande et importante publication; le t. VI s'arrête, sauf en ce qui concerne le traité de Lausanne, à la fin de 1922). — *Ifor L. Evans.* The agrarian revolution in Roumania (bon). — *David Murray.* Early burgh organization in Scotland; I : Glasgow (information défectueuse et critique insuffisante. De bonnes cartes). — Abhandlungen zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Festgabe Clemens Bæumker zum 70 Geburtstag (intéressant volume de mélanges). — *James E. Dunlap.* The office of the Grand Chamberlain in the later roman and byzantine empires (bonne étude sur les « cubicularii »). — *Aloys Schulte.* Die Kaiser-und Königskrönungen zu Aachen, 813-1531 (excellente dissertation). — Dr *Bolland.* Chief justice Sir William Bereford (bonne biographie d'un haut magistrat qui défendit la cause de Pierre de Gabaston contre le parti des réformateurs). — *Lillian M. Penson.* The colonial agents of the British West Indies (excellent). — *Richmond Lennov.* Edmund Burke und sein politisches Arbeitsfeld, 1760-1790 (bon). — *B. Kingsley Martin.* The triumph of Lord Palmerston; a study of public opinion in England before the Crimean war (brillante esquisse). — *Theophilus Talbot.* The manorial roll of the isle of Man, 1511-1515 (indispensable pour l'histoire de l'île de Man au début du XVIe siècle).

28. — The Quarterly Review. 1924, octobre. — L'Église d'Angleterre telle qu'elle est (le malaise dont souffre actuellement l'Église anglicane; le remède est, non dans une plus grande activité, mais dans une plus grande intelligence des besoins moraux et religieux du pays). — C. E. Lawrence. La personne de Geoffroi Chaucer (son caractère, sa nature intellectuelle et sensible). — William Miller. Le retour des Turcs en Europe (est un échec grave pour les puissances occidentales). — La situation actuelle de l'Irlande (situation difficile où se trouve aujourd'hui l'État libre). — La maison d'Airlie (analyse une étude bien documentée sur cette maison féodale d'Écosse à laquelle appartenaient les O'Gilvy; elle est intitulée « The House of Airlie » par le Rév. William Wilson, l'actuel ministre de la paroisse d'Airlie. Publiée à une époque où l'ancien système de la propriété foncière en Écosse disparaissait rapidement, elle offre un véritable intérêt). — J. H. Morgan. Le désarmement de l'Allemagne (l'auteur, qui est général de brigade et qui commandait la délégation anglaise de contrôle à Berlin en 1921, estime que l'effort persévérant de l'Allemagne pour reconstituer son armée est un danger imminent pour le maintien de la paix. Si, affirme-t-il, on renonçait au contrôle et si les armées qui montent la garde sur le Rhin étaient réduites à rien, la guerre recommencerait « dans un an »).

Italie.

29. — Nuova Rivista storica. 1923, janvier-avril. — C. Barba-

Digitized by Google

GALLO. Comment se déchaîna la guerre mondiale (fin au fascicule suivant. Ces articles ont paru en volume; nous en rendrons compte). — F. EBOLI. Le problème du « latifondo » (à propos du livre de Ciasca, *Il problema della terra*, Milan, 1921; origines et développement de cette forme de propriété; contestations dont il a été l'objet). — N. RODOLICO. Le municipalisme dans l'historiographie sicilienne (à propos de la *Brevis historia liberationis Messanae;* montre les jalousies qui animaient les unes contre les autres les cités de Sicile). — G.-A. CESAREO. Bouffons, parasites et courtisanes à la cour de Léon X. — A. VISCONTI. Idées et projets pour la réforme scolaire en Lombardie en 1848; fin au fascicule suivant. — E. ROTA. Giuseppe Poggi et la formation psychologique du patriote moderne (fin au fascicule suivant. Ces articles ont paru en volume; nous en rendrons compte). — G. MALIANDI. De quelques épisodes de la tradition évangélique (quelques vues critiques sur Barabas et Simon de Cyrène). = C.-rendus : *P. Matter*. Cavour (excellent ouvrage que l'auteur aurait encore amélioré en utilisant les livres de Masi et d'Oriani). — *Picavet*. Une démocratie historique : la Suisse (très bonne vue d'ensemble). = Mai-juin. O. MALIANDI. Études italiennes d'histoire religieuse (à propos des livres de Turqui, *Storia delle religioni* et Pettazzoni, *Dio, formazione e sviluppo del monoteismo nella storia delle religioni*). — G. PORZIO. A propos des Gracques. = Juillet-août. Gianna PAZZI. Gregorovius et l'Italie (étude des *Promenades en Italie*, au point de vue artistique et littéraire, et de la *Storia di Roma nel medio evo*). — BOISARD. Revue archéologique (découvertes de Lord Carnarvon; Populonia). = C.-rendu : *K. Kaser*. Späteres Mittelalter (regrette que l'auteur n'ait pas insisté davantage sur l'Italie). = Septembre-octobre. G. PARDI. Naples à travers les siècles (suite dans le fascicule de nov.-déc. Étude intéressante d'histoire économique et démographique depuis les origines de la ville). = C.-rendus : *H. Salomon*. L'incident Hohenzollern (excellent, parce que sans passion). — *V. Gayda*. La Germania contro la Francia (reportage de grand intérêt sur la situation économique réelle de l'Allemagne). = Novembre-décembre. L. AMOROSO. Sur les marges du système de Pareto (étudie, à propos de V. Pareto, les rapports de la sociologie et de la science politique). — R. MONDOLFO. Paysans et prolétariat dans la révolution russe (étude sur les conséquences agraires de la révolution russe, d'après des sources dont aucune, sauf Alexinsky, n'est russe). = C.-rendus : *G. Bloch*. L'empire romain (belle tentative, mal réussie sur plusieurs points). — *A. Valori*. La guerra sulla fronte franco-belga (étude d'histoire stratégique; travail de premier ordre).

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

Messieurs les Directeurs,

Si je n'avais eu qu'à relever des inexactitudes dans le compte-rendu, d'ailleurs vigoureux et courtois, que M. Charles Bost a donné ici même (t. CXLVII, p. 79) de mon volume sur le *Rôle politique des protestants français de 1685 à 1715*, je me serais abstenu de répondre. Ni un seul fait ni un seul texte n'ont été mis en doute ou niés : mais un savant prélèvement sur les résultats de mon enquête voudrait faire croire que les travaux de « devanciers, surtout protestants », n'en sont ni enrichis ni modifiés. Ce choix critique affecte surtout les chapitres relatifs aux émeutes de 1686-1689, à la guerre des Vaudois et à la révolte camisarde.

Le dossier des émeutes contenait un document essentiel, la lettre de Brousson du 26 août 1689. A quatre reprises, mes « devanciers protestants » ont déformé, rejeté ou tronqué cette pièce, capitale pour l'intelligence de l'affaire : elle annihile, en effet, les apologies de Brousson, donne tout son sens à une tentative de séparatisme, montre enfin, du point de vue de la critique des sources, que la nécessité s'impose de vérifier les textes cités par certains auteurs. Trois résultats d'un « détail » que M. Bost appelle, avec quelque dédain, « intéressant ». L'erreur de mes devanciers ne serait, par contre, qu'une « inadvertance ». Quatre fois renouvelée, cette « inadvertance » avait la vie dure! M. Bost ne croit-il pas, avec moi, que la voilà désormais bien morte?

Pour la guerre des Vaudois, mes « devanciers » avaient avoué « ne rien savoir de la participation directe des pasteurs à cette seconde expédition ». M. Bost réduit ce que j'en révèle à deux noms : celui de l'ambassadeur Coxe et celui du pasteur Gaultier. Or, ma liste des organisateurs de ce mouvement comprend les pasteurs suivants : le « grand » Arnaud, Lagrange, Cabrol, Blancard, Jurieu, Jean Dubourdieu, Manuel, Léger, Brousson, Teissier... et Gaultier enfin! Les historiens protestants n'ignoreront plus ces responsables.

Pour la révolte camisarde, dit M. Bost, « aux noms connus des agitateurs, comme Miremont, d'Arzeliers, Flotard, Guiscard, Rocayrol », j'aurais « simplement ajouté ceux du pasteur Clarion et de Braconnier ». Si la réduction est habile (ce sont là deux pauvres sires), elle n'est pas moins artificielle, car M. Bost a négligé de noter que ma liste indicatrice est plus mélangée, comprenant les noms des pasteurs Nicolle, Jean Dubourdieu, Arnaud, Jurieu, Pierre Durand, Clarion enfin, des prédicants Vallette et Abraham Mazel, auxquels j'ajouterai aujourd'hui le ministre Fléchier. On chercherait vainement leur nom dans les récits de mes « devanciers », sans en excepter Court lui-même. Mieux encore : M. Bost nous apprend que ceux-ci auraient pu les révéler, et qu'ils ne l'ont point fait. J'ai publié une lettre écrasante de Pierre Durand ou Corteiz. Les papiers Court, nous apprend M. Bost, contenaient l'original. Par quel étrange oubli l'historien Court et, après lui, mes « devanciers protestants » ont-ils laissé ce document irréfutable sous le boisseau?

Ayant ainsi procédé pour assurer que les résultats de mon enquête n'ajoutent rien aux récits de mes précurseurs, M. Bost veut convaincre le lecteur « que je ne

Digitized by Google

modifie en rien les faits, tels qu'ils les avaient déjà exposés ». Il m'a suffi de rectifier l'état de mes listes d'agitateurs pour faire apparaître où je plaçais les véritables responsabilités de ces événements, que s'efforcent de repousser mes « devanciers protestants ». Le procédé analytique de M. Bost est encore plus évident en ce qui concerne la révolte camisarde.

A l'en croire, je m'attacherais à développer l'intérêt que les Alliés prenaient à ces révoltes, qui auraient été « provoquées par les ennemis du roi », et ne changerais donc rien à la thèse de mes précurseurs, surtout protestants. Le sens de mon chapitre serait-il par hasard dissimulé ou hermétique? Cependant, on ne peut pas ne pas remarquer avec quelle insistance (p. 129, 130, 133, 135, 139, 142, 146, 150) j'établis que l'intervention étrangère ne se produisit que sur les vives instances des complices dont j'ai tiré les noms de l'oubli, et qui se montrèrent acharnés à la *provoquer* par des rapports souvent mensongers (M. Bost l'avoue nettement pour celui de Nicolle). La thèse que m'attribue M. Bost constitue à mes yeux un audacieux déplacement des responsabilités. Comment ne l'aurais-je pas modifiée, si je la combats pour la détruire?

M. Bost regrette enfin que je n'aie point rappelé, pour excuser leur politique de violence, les horribles souffrances des Réformés, après la révocation de l'Édit de Nantes. En quoi j'aurais fait preuve d'une « psychologie un peu courte ». C'est qu'à vrai dire, je ne pouvais donner à cet argument, au premier abord impressionnant, plus de valeur que ne lui en ont accordé les zélateurs eux-mêmes. J'en ai cru Jurieu apaisé, critique du Jurieu révolté. Tout mon chapitre relatif à la paix de Ryswick est l'illustration de ce fait que Jurieu a condamné, en paroles véhémentes, la politique « d'attentat et de trahison », et qu'il se rattachait, ce faisant, au groupe des dissidents qui, à la suite de Bayle, se refusaient à admettre que la cruauté de l'attaque pût justifier l'infamie de la riposte. Les uns et les autres s'accordèrent, ce jour-là, dans une égale aversion pour toute politique de violence. M. Bost voudrait-il que je recueille un argument que Jurieu lui-même a blessé à mort? Ou dirons-nous que Jurieu fit preuve lui-même « d'une psychologie un peu courte », quand il désavoua les violences qu'il aurait dû justifier par l'amertume des âmes[1]?

Ces précisions seraient utiles si elles ouvraient la voie à des démarches communes, en vue de déblayer, avec courtoisie, mais complète liberté d'esprit, l'histoire du refuge de préjugés que les documents condamnent.

Joseph DEDIEU.

1. Sur l'agence de Jurieu et les négociations de la paix d'Utrecht, M. Bost et moi sommes d'accord. Sauf sur un détail; j'ai vu Jurieu, au cœur de son intrigue, torturé par l'angoisse. M. Bost le voit toujours calme et véritable brasseur d'affaires. Si la lettre du 5/15 avril 1696 montre un Jurieu impassible, celle du 4/14 mai 1696 révèle un Jurieu visiblement affolé. Attitude bien plus humaine! Si Jurieu était resté, comme le veut M. Bost, dans une inaltérable sérénité, quelle misère eût donc été cette âme, qui avait, nous le savons, conscience de sa vilenie!

M. le pasteur Charles Bost nous autorise à déclarer qu'il juge inutile de prolonger la discussion. Les lecteurs jugeront. [NOTE DE LA DIRECTION.]

Digitized by Google

CHRONIQUE.

France. — Nous avons signalé dans la *Revue historique* (t. CXLIV, p. 316) la mort de M. Léonce Pingaud. La famille a fait imprimer les discours prononcés sur la tombe et les notices que lui ont consacrées MM. Jean GUIRAUD et Georges GAZIER (*Léonce Pingaud, 1841-1923*, in-8° de 95 p.). M. Gazier a dressé avec le plus grand soin une bibliographie du professeur décédé; elle comprend 174 numéros, tant articles que grands volumes. C. PF.

— L'Annuaire de l'École pratique des Hautes Études (4e section) pour l'année 1924-1925, contient deux articles nécrologiques : l'un sur *Rodolphe Reuss*, par M. Charles BÉMONT; le second sur *Alfred Morel-Fatio*, par M. Alfred JEANROY. — Sur la proposition de la 4e section de cette École, le ministère de l'Instruction publique vient de créer une chaire pour l'histoire des États-Unis; le premier titulaire en est notre collaborateur M. D. PASQUET. Ainsi se trouve comblée dans notre haut enseignement une lacune des plus regrettables. — M. Louis ANDRÉ a été maintenu dans les cadres de l'École pour continuer l'enseignement de R. Reuss sur l'histoire des XVIIe et XVIIIe siècles. — MM. Georges BOURGIN et BOURDON ont été chargés de suppléer M. Landry pour son cours d'histoire des idées et des faits économiques.

— *Société d'histoire du droit.* Séance du 12 juin 1924. — M. CHÉNON reprend, après Mgr Lesne, l'étude du terme *beneficium;* il montre qu'il ne faut pas considérer seulement et à part le bénéfice ecclésiastique, mais qu'il faut remonter plus haut et partir des bénéfices conférés à des laïcs; c'est de ces derniers, devenus peu à peu héréditaires, que sortira plus tard le fief. — M. ESPINAS, revenant sur la question des magistrats des villes de Flandre au XIIe siècle, réfute la théorie de Vanderkindere sur la dualité des échevins et des jurés. Les jurés n'existent que rarement; leur origine n'est pas communale. — M. Olivier MARTIN étudie la renonciation à la communauté et préciput du conjoint noble à Paris aux XIVe et XVe siècles et relève à ce sujet une erreur de P. Guilhiermoz provenant d'un texte très défectueux du *Grand Coutumier.*

— Dans l'*Almanach catholique français pour 1925* (Paris, Bloud et Gay, 544 p.; prix : 5 fr.), on trouvera trois pages sur « les Conversations de Malines » entre Mgr Mercier et Lord Halifax, sur l'union

Digitized by Google

projetée entre l'Église anglicane et l'Église romaine (1920-1922); un Petit dictionnaire des ordres religieux et des congrégations d'hommes (p. 89-108); « ce qu'il faut savoir de droit canonique... sur les confréries, les associations diocésaines et les paroisses » (p. 209-211); les actes du Saint-Siège pour l'année ecclésiastique et les nominations épiscopales (p. 293-295); les congrès catholiques tenus dans les diocèses de France et les manifestations religieuses en 1923-1924 (p. 296-299); les grandes paroisses françaises et le haut enseignement catholique français à l'étranger (p. 389-390), etc.

Allemagne. — M. Ludo Moritz HARTMANN est mort en novembre 1924 à l'âge de cinquante-neuf ans. Il était né à Genève où son père, ancien député au parlement de Francfort, avait dû se réfugier après les événements de 1849 et avait acquis le droit de bourgeoisie. C'est, néanmoins, en Allemagne et en Autriche qu'il eût désiré faire sa carrière universitaire; sa qualité d'Israélite lui opposa un obstacle presque infranchissable. Il fut attaché pendant un temps à la rédaction des *Monumenta Germaniae historica* et, en collaboration avec P. Ewald, il publia le *Gregorii I papae registrum epistolarum*; mais c'est à l'histoire médiévale de l'Italie qu'il s'adonna de préférence. Son nom restera attaché à une belle publication : *Geschichte Italiens im Mittelalter* (4 vol. en six tomes, 1897-1915; nouvelle édition du tome I en 1921. Collection Heeren-Ukert; voir plus haut, p. 131), complétée par une *Kurzgefasste Geschichte Italiens* qui va jusqu'en 1870 (1924). Comme son père, il consacra une grande partie de son activité à la politique et il fut pendant un temps ambassadeur de la République autrichienne à Berlin; mais c'est comme historien que son nom survivra.

— La librairie Mittler et fils (Berlin) a mis en vente le tome IV, 2e partie, du grand ouvrage de Robert DAVIDSON : *Geschichte von Florenz*. Cette partie est consacrée aux métiers, aux corporations industrielles et marchandes, au commerce et à la banque.

Canada. — Le 28 octobre 1924 a été inaugurée, à Versailles, la Société historique franco-canadienne. Elle est, en quelque sorte, une filiale de la Société anglaise que préside Sir Campbell Stuart. A sa tête est le duc de Lévis-Mirepoix.

Chine. — La librairie Albert Nachbaur, éditeur à Pékin, 16, Kan Yu Hutung, fait paraître par souscription le premier volume du *Livre de Marco Polo*, rédigé en français sous la dictée de l'auteur en 1295 par RUSTICIEN DE PISE, revu et corrigé par MARCO POLO lui-même en 1307, publié par G. PAUTHIER en 1867, mis à jour et annoté par A.-J.-H. CHARIGNON.

Grande-Bretagne. — Une exposition s'est ouverte sans bruit à Londres en décembre 1924, au « St Bride Institute », pour célébrer le centenaire de la naissance de William Blades (né le 5 décembre 1824), à qui l'on doit un ouvrage bien connu des bibliographes sur la Vie et

Digitized by Google

les productions typographiques de Caxton (*Life and typography of William Caxton*, 1861-1863). Une longue analyse de cet ouvrage parue dans le supplément littéraire du *Times* (11 décembre) montre combien il a contribué au remarquable développement pris en Angleterre depuis trois quarts de siècle par les études de bibliographie ancienne. — M. Griffith, professeur à l'Université du Texas, a signalé dans le même supplément littéraire (11 et 18 décembre 1924) d'assez nombreux numéros des plus anciens journaux qui aient paru en Angleterre au début de la guerre civile (1642); conservés aujourd'hui à la bibliothèque de l'Université, ils étaient inconnus en Angleterre.

Islam. — Deux nouvelles livraisons (27 et 28) de l'*Encyclopédie de l'Islam, dictionnaire géographique, ethnographique et biographique des peuples musulmans*, publiée par MM. Th. HOUTSMA, R. BASSET, T. W. ARNOLD et H. BAUER, viennent de paraître; elles contiennent les mots de *Islam à Kaitbey* (Paris, Aug. Picard, 1924; prix de chaque livraison : 25 fr.). — En vue d'accélérer l'impression de l'*Encyclopédie*, la rédaction se propose de commencer dès maintenant la publication des articles commençant par les lettres « S » et suivantes, en même temps que la suite des articles qui se trouvent actuellement sous presse.

Italie. — Au début du mois d'août 1924 est morte, à l'âge de quatre-vingt-un ans, Mme Dora MELEGARI, romancière italienne appréciée, à qui est due la publication du *Journal* de Benjamin Constant et des lettres intimes de Mazzini. G. BN.

— Le douzième Congrès de la « Società nazionale per la storia del Risorgimento » s'est tenu à Turin le 17 octobre et les jours suivants. Le roi a assisté à l'inauguration de ce Congrès, qui coïncidait avec le soixante-quinzième anniversaire de la mort du roi Charles-Albert. A ce personnage a été consacrée une exposition de documents manuscrits et artistiques groupés à la Mole Antonelliana. G. BN.

— On a annoncé la publication d'un *Bolletino del museo storico degli esuli italiani in Como*, mai 1924, qui ne peut manquer d'offrir quelque intérêt pour l'histoire du Risorgimento. Cette revue se publie à Bergame (tip. ed. commerciale, via S. Lucia, 18; prix : 5 l. par an). Le premier numéro a paru en mai 1924.

Serbie. — M. Michel GAVRILOVITCH est mort subitement dans le courant de novembre 1924. Il était venu terminer ses études à Paris, à l'École des Hautes-Études et à la Sorbonne, où il conquit le grade de docteur d'Université pour une thèse sur *le Traité de 1259* (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, no 125). Nommé ensuite archiviste de l'État à Belgrade, il organisa ce service d'après les méthodes les plus modernes; puis il fut envoyé comme ministre de Serbie à Rome et à Londres. Agent diplomatique actif et dévoué, il fut de tout temps un sincère ami de la France. Ch. B.

Digitized by Google

Suisse. — M. Henri TRONCHIN est mort le 30 novembre 1924 dans sa soixante-douzième année. Il descendait de Théodore Tronchin, dont la femme était la petite-fille adoptive de Théodore de Bèze, aussi possédait-il des papiers, des portraits et autres objets provenant du célèbre ami de Calvin, collections qu'étaient venus grossir les manuscrits d'Agrippa d'Aubigné. On lui doit deux ouvrages riches en documents inédits : *Le conseiller François Tronchin et ses amis : Voltaire, Diderot, Grimm, etc.* (1895), et *Un médecin du XVIII^e siècle : Théodore Tronchin, 1709-1781* (1906).

Suède. — Une Société littéraire s'est fondée en 1920 à Lund, sous la direction de MM. S. B. Liljegren, J. Sahlgren, L. Weibull, avec trois associés étrangers : MM. Hans Hecht pour l'Allemagne, J. G. Robertson pour la Grande-Bretagne et Denis Saurat pour la France. Elle a déjà publié quatre volumes de Mémoires dont nous mentionnerons seulement le n° 3 : *Staat und Manufaktur im römischen Reiche*, par Axel W. PERSSON (1923, 143 p.; prix : 5 cour. suédoises), et le n° 4, édition de l'*Oceana* de Harrington, par S. B. Liljegren (1924, XXIII-372 p.; prix : 10 cour.). Cinq annuaires ont paru depuis 1920; dans le dernier (1924) on peut signaler les articles de A. CHIAPPELLI : *Gli studi recenti sulla storia dell' arte medievale e moderna in Italia*; K. MARÓT : *Zur religionsgeschichtlichen Wertung Homers*, et H. SKÖLD : *Quelques remarques sur l'art d'écrire chez les Indo-Européens orientaux*. Enfin d'une Revue critique intitulée *Litteris, an international critical Review of the humanities*, le tome I^er est en cours de publication; on y lit des comptes-rendus de Sköld sur *F. Braun* : Die Urbevölkernug Europas und die Herkunft der Germanen; de Saintsbury sur *P. Dottin* : Daniel de Foe et ses romans; d'Alfred Stern sur *R. W. Collins* : Catholicism and the French second Republic; de Harnack sur *Bell* et *Crum* : Jews and Christians in Egypt; the jewish troubles in Alexandria and the Athanasian controversy, etc.

Turquie. — Le gouvernement turc a décidé d'ouvrir aux savants de tous les pays les collections de manuscrits conservés dans les bibliothèques ottomanes. On peut présumer que d'importantes trouvailles y seront faites.

Le gérant : R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

L'AVÈNEMENT

DE

LA DYNASTIE DANOISE EN GRÈCE

(1862-1863)

Les derniers évènements de Grèce ont rendu l'actualité à la question de l'avènement au trône hellénique de la dynastie danoise. Cette question peut passer pour européenne ; elle occupa nombre de cours et de chancelleries. Elle présente des aperçus nouveaux sur la politique de Palmerston et sur celle de Gortchakof. Elle éclaire des physionomies intéressantes comme celles du roi des Belges Léopold Ier, du duc Ernest de Saxe-Cobourg, du prince Christian et du roi Frédéric de Danemark. Et elle a presque échappé à l'attention des historiens[1].

Au mois d'octobre 1862, une révolution nationale mit fin brusquement au règne d'Othon, prince de la maison de Bavière. La crise pouvait être résolue de diverses façons. Sans penser à l'établissement du régime républicain, qui n'avait pas de chance d'être adopté, on pouvait envisager le retour pur et simple d'Othon, son remplacement par un prince de sa famille, ou par un grec, ou par un étranger, qui pouvait appartenir, soit à l'une des grandes maisons régnantes, soit à une petite cour princière.

Othon pouvait revenir, puisqu'il n'avait pas abdiqué. Il pouvait invoquer en sa faveur l'accord de 1832, conclu entre les trois Puissances dites protectrices de la Grèce : la France, l'Angleterre, la Russie. Mais Othon était devenu tout à fait impopulaire et, comme il était sans enfant, la question de sa succession s'était posée même avant sa chute.

1. Les documents diplomatiques ou autres concernant la question sont restés jusqu'à présent secrets, ce qui nous impose à nous-même une certaine discrétion. Nous avons le regret de ne pouvoir indiquer nos sources et de devoir omettre quelques-unes de nos références.

Digitized by Google

A son défaut, toujours en s'autorisant du traité de 1832, la Bavière pouvait fournir un nouveau prince à la Grèce, et l'on avait déjà parlé, comme candidats possibles, du prince Luitpold[1] et de son fils le prince Louis. Mais ces princes se trouvaient eux-mêmes enveloppés dans l'impopularité d'Othon. La Bavière manquait de ressources pour les introniser de force. Les Puissances n'y seraient peut-être pas disposées. En outre, l'article 40 de la Constitution grecque, confirmé par le traité de 1852, astreignait le successeur d'Othon à professer la foi orthodoxe, condition qui ne pouvait agréer aux très catholiques princes bavarois.

La solution était à peine à chercher du côté d'un candidat grec. Les Hellènes se jalousent entre eux, et le jeune prince Ypsilanti n'avait pas assez des quelques partisans qu'il comptait parmi les fanariotes[2]. En revanche, la Grèce devait aspirer à posséder un prince puissant, comme le duc de Leuchtenberg, neveu de l'empereur de Russie[3] ou comme le prince Alfred, fils de la Reine Victoria[4]. C'est peut-être dans l'espoir d'obtenir Alfred que les Grecs avaient fait la révolution d'octobre[5]. Malheureusement il était assez invraisemblable que la rivalité des Puissances leur permît un pareil choix. D'ailleurs il se trouvait écarté d'emblée par les traités de 1827 et de 1830, en vertu desquels les trois Puissances protectrices s'interdisaient d'investir de la couronne de Grèce aucun des membres de leur maison. Restait la solution du petit prince sans prestige et sans fortune. Mais les Grecs la trouvaient indigne de leur patrie et surtout ils ne voulaient plus accepter d'Allemands[6].

Dans ces conditions, une solution satisfaisante devenait difficile à trouver; l'Europe et la Grèce devaient rester longtemps à la recherche d'un roi.

1. Luitpold, second fils du roi Louis Ier de Bavière, né en 1821, eut trois fils, dont le prince Louis né en 1845.

2. Rechberg au baron Testa, du 1er novembre 1862.

3. Nicolas, Maximilianovitch Romanoffski, duc de Leuchtenberg, petit-fils du prince Eugène de Beauharnais, était né en 1843.

4. Le prince Alfred, second fils de la reine Victoria, était né en 1844.

5. Cf. le *Times* du 2 octobre 1862.

6. Note jointe à la lettre privée de Kalergis à Lord Cowley, en date du 28 octobre, et correspondance de Tricoupis à son gouvernement.

Digitized by Google

I. — *L'exclusion du duc de Leuchtenberg et du prince Alfred (octobre à décembre 1862).*

Pendant les premiers jours qui suivirent la chute d'Othon, la situation fut des plus troubles. On savait mal ce que l'on voulait et l'on hésitait à prendre contact.

Les Grecs ne se pressèrent pas de s'entendre sur le choix d'un souverain. Par son décret du 10/22 octobre, le Gouvernement provisoire déclarait abolies la royauté d'Othon et la régence d'Amélie[1] et il annonçait la convocation immédiate d'une Assemblée nationale constituante à laquelle incomberait le soin d'organiser le pays et d'élire le roi. L'exclusion de la dynastie bavaroise n'était pas mentionnée; cependant le ministre des affaires étrangères affirmait un peu plus tard au ministre d'Angleterre que le gouvernement et la nation étaient contraires à l'avènement d'un prince bavarois[2]. Dans le public, plusieurs noms de candidats étaient prononcés, notamment ceux du prince Alfred, du duc de Leuchtenberg, du duc d'Aoste[3], du prince Ypsilanti[4]. La Grèce ne prenait pas parti. Elle semblait demander d'être dirigée, conseillée, jusqu'au moment où, dans la seconde semaine de novembre, sous l'impulsion des Grecs de Paris et de Londres, et à la pensée que les îles Ioniennes pourraient être cédées par l'Angleterre au royaume, la Grèce tout entière s'accorda pour demander Alfred.

L'indécision régna plus longtemps à la cour de Bavière. Le roi Othon n'arrivait pas à se décider ou plutôt à décider la reine à une abdication[5], ce qui ne pouvait qu'empêcher les princes bavarois de poser leur candidature. D'ailleurs, ils n'y montraient aucun empressement, pas plus que le gouvernement de Munich ne se souciait d'envoyer des troupes en Grèce[6]. Après avoir fait demander aux Puissances protectrices si elles étaient toujours disposées à maintenir les droits de sa dynastie, le roi de Bavière se confina dans l'expectative.

1. La princesse Amélie d'Oldenbourg était devenue reine de Grèce, à la suite de son mariage avec Othon, en 1836.
2. Scarlett à Russell, du 29 octobre.
3. Le duc d'Aoste ou prince Amédée, frère du roi Humbert Ier d'Italie, était né en 1845, il devait être roi d'Espagne en 1871.
4. Testa à Rechberg, du 1er novembre.
5. Severine à Gortchakof, du 29 octobre-9 novembre.
6. Ibid.

Digitized by Google

Les Grandes Puissances n'étaient pas beaucoup plus décidées, bien que chacune s'efforçât de percer le secret de l'autre.

L'Autriche, qui était alliée à la Bavière par des liens dynastiques étroits, la soutiendrait, mais sans prendre d'initiative[1].

La France paraissait souverainement indifférente[2]. Napoléon aurait dit à Morny : « Vous concevez que nous avons en ce moment d'autres intérêts à soigner[3]. » Ce qui était sûr, c'est que le gouvernement impérial n'était pas disposé à se compromettre pour la Bavière; c'est aussi qu'il ne voulait ni d'Alfred, ni d'un prince italien. Soutiendrait-il Leuchtenberg, petit-fils du prince Eugène de Beauharnais? L'Autriche soupçonna un moment la France et la Russie de s'être entendues sur son nom[4]. Mais le 14 novembre, Drouyn de Lhuis écrivait à Bourée, notre ministre en Grèce : « Nous n'avons pas... à encourager et encore moins à prendre sous notre patronage la candidature du duc de Leuchtenberg. » La France, qui n'avait pas de candidat, se préoccupait moins du maintien des exclusions stipulées par les traités que du droit de la Grèce à se donner un souverain de son choix. Sous réserve de ses intérêts primordiaux, elle patronnait un principe.

La Russie paraissait avoir un candidat tout trouvé en la personne de Leuchtenberg. Mais on peut se demander si le gouvernement de Saint-Pétersbourg était tellement disposé à le mettre en avant ou à le soutenir. Ce qui ressort des instructions les plus confidentielles de Gortchakof, c'est que tout d'abord la Russie n'avait pas l'intention de soutenir la dynastie bavaroise; c'est aussi que l'Empereur était résolu à conserver toute sa valeur à l'article 40, en se refusant à recommander comme souverain de la Grèce un prince qui ne professerait pas la foi orthodoxe[5]. Voulait-il exclure ainsi tout candidat autre que Leuchtenberg? On le pensa et le ministre d'Autriche à Pétersbourg put écrire : « Il n'est pas impossible qu'on espère des manifestations qui préparent la voie à une dynastie Leuchtenberg, et qu'on veuille se donner l'air de céder malgré soi à une espèce

1. Rechberg à Wimpffen, du 29 octobre, et Rechberg à Metternich, du 6 novembre.

2. Metternich à Rechberg, du 2 novembre.

3. D'Oubril à Gortchakof, du 16-28 octobre.

4. Metternich à Rechberg, du 13 novembre.

5. Gortchakof à Brunnow, lettre particulière du 18-30 octobre.

Digitized by Google

de contrainte morale[1] ». Cependant le ministre de Russie en Grèce avait ordre de se tenir sur la réserve et il s'y tint[2]. Gortchakof éconduisit un intrigant qui s'offrait pour soutenir « certaine candidature de nature à sourire au cabinet impérial[3] ». En fin de compte, la Russie semblait surtout vouloir défendre en Grèce les intérêts de l'orthodoxie.

A la candidature russe éventuelle, le cabinet britannique pouvait avantageusement répondre en proposant celle d'Alfred qui avait fait en Grèce, trois ans auparavant, un voyage plein de promesses[4]. En principe, il était décidé à s'abstenir de toute intervention dans les affaires intérieures de la Grèce et particulièrement dans le choix d'un souverain nouveau. Mais il voulait aussi que les exclusions stipulées fussent strictement maintenues[5], surtout contre les candidats mal vus de l'Angleterre. Il se sentait lié par ses engagements, mais il demandait que les autres gouvernements se sentissent encore plus tenus que lui-même. Il ne voulait sans doute pas introniser Alfred, mais il voulait éviter surtout l'avènement de Leuchtenberg[6], qui pourrait jeter contre la Turquie, amie de l'Angleterre, la Grèce alliée de la Russie, qui pourrait menacer l'intégrité de l'Empire ottoman — ce principe fondamental dont Gortchakof disait « qu'il ne pouvait comprendre pourquoi l'Angleterre attachait une si grande importance à une si petite chose[7]... ». Il fallait à l'Angleterre un candidat docile; pour qu'il fût docile, et pour que la Grèce le choisît, le gouvernement britannique n'hésita pas à jeter l'offre des îles Ioniennes dans la balance[8]. C'était le cabinet de Londres qui savait le mieux ce qu'il désirait et ce fut lui qui chercha le premier à voir plus clair, en fournissant des explications et en en provoquant de la part de ses partenaires[9].

Les premières explications, très loyales dans la forme, mais peu précises pour le fond, ne réalisèrent que l'apparence d'un accord véritable[10].

1. Revertera à Rechberg, du 24 octobre-5 novembre.
2. Gortchakof à Bloudoff, du 29 octobre-10 novembre.
3. Soutzo à Diamantopoulo, du 11 novembre.
4. Cf. le *Times*, du 2 octobre.
5. Russell à Scarlett, du 6 novembre.
6. Tricoupis à son gouvernement, des 10 et 17 novembre.
7. Wimpffen à Rechberg, du 15 novembre.
8. Tricoupis en parle déjà dans sa dépêche du 6 novembre.
9. Revertera à Rechberg, du 23 novembre.
10. Revertera à Rechberg, du 23 novembre.

Digitized by Google

Les échanges de vues commencèrent vers le 30 octobre. C'est à Saint-Pétersbourg que la conversation fut poussée le plus loin. Tandis qu'à Londres et à Paris, les diplomates se concertaient seulement sur leur désir d'arriver à une entente et de s'abstenir de toute intervention[1], tandis que Russell envisageait encore, conformément au traité de 1832, la possibilité de recommander aux Grecs, pour la forme, le choix d'un prince bavarois[2], Gortchakof posait délibérément la question sur son vrai terrain, en envisageant une vacance définitive du trône et en faisant connaître l'intention du gouvernement russe de maintenir les exclusions. Puis comme Lord Napier, ministre d'Angleterre, le sondait avec son insistance trop souvent indiscrète, Gortchakof précisait que les exclusions devaient être maintenues, à moins qu'on n'y renonçât d'un commun accord, que la Russie insisterait sur l'application de l'article 40, enfin que rien n'était encore décidé dans l'éventualité d'une candidature bavaroise[3].

Sur ce, le gouvernement britannique fit savoir qu'il était prêt, maintenant que le principe de non-intervention était admis, à traiter la question grecque de concert avec la France et la Russie, et qu'en outre il s'engageait à maintenir les exclusions avec l'espoir que les cours de France et de Russie prendraient le même engagement[4]. Le cabinet britannique déclinait d'ores et déjà expressément la candidature d'Alfred[5].

Dans son esprit, ce geste de désintéressement devait appeler un geste analogue de la part de la Russie en ce qui concernait Leuchtenberg. Russell développa sa pensée dans la dépêche que, le 6 novembre, il adressait à Scarlett et qui fut communiquée par Cowley à Drouyn de Lhuis et par Napier à Gortchakof. Il y était dit que les candidats à exclure étaient non seulement les membres des maisons régnantes, suivant le texte des traités, mais encore les princes alliés à ces maisons, *connected*[6]. Le mot était choisi pour atteindre Leuchtenberg, qui n'était pas né dans la maison régnante de Russie.

1. Brunnow à Gortchakof, du 18-30 octobre, lettre particulière et télégramme; Metternich à Rechberg du 2 novembre; Cowley à Russell, du 4 novembre, etc.

2. Dépêche circulaire de Russell, du 1er novembre; Drouyn de Lhuis à Flahault, du 10 novembre.

3. Napier à Russell, du 31 octobre.

4. Wimpffen à Rechberg, du 4 novembre.

5. Conversation à ce sujet de Cowley avec Drouyn de Lhuis, rapportée dans une dépêche de ce dernier à Bourée, du 7 novembre.

6. Russell à Scarlett, du 6 novembre.

Digitized by Google

Tandis que la France insistait surtout sur la liberté qu'avait la Grèce de disposer de son sort, Gortchakof observa que le mot *connected* n'était pas dans les traités, qu'il tendrait à exclure tous les princes de l'Europe, qu'à ce compte les Grecs ne trouveraient jamais un roi, qu'on les jetait dans la république[1]. L'Angleterre répliqua en contestant la validité de l'article 40[2].

Le désaccord s'accusait entre la Russie et l'Angleterre. Des difficultés surgissaient depuis que les gouvernements essayaient de donner des contours plus nets à leurs idées[3]. Les ministres anglais dénonçaient à plaisir les moindres démarches des agents russes. Le cabinet britannique crut indispensable d'éclaircir encore la situation.

Russell proposa que les représentants des trois Cours fissent une démarche collective à Athènes pour exprimer le désistement mutuel de leur gouvernement. Napier avait comme instruction particulière de demander à Gortchakof si le gouvernement russe regardait le duc de Leuchtenberg comme visé par les exclusions[4].

Napier se présenta devant Gortchakof le 19 novembre dès huit heures et demie du matin. Il lui expliqua l'objet de sa visite. Sans y répondre, Gortchakof parla d'un projet de démarche auprès de la cour de Munich pour connaître les intentions de la dynastie bavaroise. Napier revint à son propos. Alors Gortchakof déclara qu'il voyait dans la démarche à Athènes une mesure dangereuse, susceptible de décourager les Grecs et de les pousser à l'anarchie. Quant aux dispositions du gouvernement russe à l'égard de Leuchtenberg, « je lui dis » — c'est Gortchakof qui parle — « que nous n'avions ni convoitise, ni arrière-pensée, que le ministre de l'Empereur à Athènes n'avait pas prononcé un seul mot... se rattachant au choix du souverain..., que je ne pouvais en dire autant des agents anglais, et que, même le Premier Secrétaire d'État de S. M. britannique s'en est écarté... J'ajoutai que, si l'état civil du duc de Leuchtenberg était déféré à un examen juridique, il serait possible qu'il ne fût pas reconnu pour un membre direct de la famille impériale de Russie ». — « Nous désirons », repartit Napier, « savoir l'interprétation personnelle

1. Napier à Russell, du 14 novembre.
2. Russell à Napier, du 15 novembre, et à Cowley, du même jour.
3. Revertera à Rechberg, du 11-23 novembre.
4. Russell à Napier et à Cowley, du 17 novembre.

Digitized by Google

que l'Empereur y donne... » — « C'est-à-dire », répliquai-je, « vous n'êtes pas sûr que le traité soit interprété dans le sens de nos désirs. Vous paraissez même redouter le contraire et vous demandez que l'Empereur de Russie tranche la question dans votre sens... et vous initie dès aujourd'hui dans sa pensée intime. C'est donc une confidence que vous désirez. Permettez-moi de vous demander si l'attitude observée... par le gouvernement anglais... vous autorise à l'espoir d'épanchements de ce genre. Nous ne rencontrons que défiance à notre égard de la part du gouvernement anglais... et vous venez me demander ce qui ne s'accorde qu'entre gouvernements qui se sont donné des témoignages de confiance réciproque ». Napier voudrait encore savoir la nature des communications échangées entre le gouvernement russe et le gouvernement français. Il ajoute que son gouvernement considère le duc de Leuchtenberg comme compris dans les exclusions, et il demande enfin le texte de l'ukase réglant la situation officielle du duc. Gortchakof le lui refuse et, pressé de prendre le train, il fait mine de rompre l'entretien. « Le sujet est si grave », dit Napier, « et d'une si haute importance pour mon gouvernement que le retard d'un train ne devrait pas peser dans la balance ». — « Voulez-vous », répond Gortchakof, « que je risque de faire attendre l'Empereur? » Napier propose encore au chancelier de l'accompagner. Gortchakof lui répond : « Je n'aurai absolument rien à ajouter à ce que je vous ai déjà dit, Mylord[1] ».

La proposition de démarche collective faite au gouvernement français amena ce dernier à déclarer qu'il était prêt à informer le gouvernement grec de ses échanges de vues, et à se considérer comme lié par ses engagements antérieurs, mais qu'il ne se croirait pas autorisé à refuser indéfiniment sa reconnaissance à un prince que la nation hellénique aurait élu par un suffrage libre, sans tenir compte de ces contingences. Dans le cas où l'une des puissances protectrices se considérerait comme déliée de ses engements, la France reprendrait sa liberté d'action. Elle était disposée d'ailleurs, pour prévenir toute complication, à s'en-

1. Gortchakof à Brunnow, du 7-19 novembre, lettre confidentielle. Le compte-rendu de Napier à Russell, daté du même jour, confirme le récit du chancelier en y ajoutant le fait que Gortchakof aurait montré à Napier une dépêche adressée à Brunnow, où Gortchakof se montrait assez irrévérencieux pour l'Angleterre. Le compte-rendu de Montebello à Drouyn de Lhuis, établi d'après les renseignements de Napier et de Jomini, insiste sur les rapports pleins de confiance de la France et de la Russie; il est daté du 20 novembre.

Digitized by Google

tendre immédiatement pour le choix d'un prince avec les autres cours garantes[1].

Mal satisfait[2] de la réponse russe, sinon de la réponse française, le cabinet britannique parut vouloir laisser aller les choses, comme s'il ne se croyait plus lié par ses engagements[3]. Pour écarter la candidature de Leuchtenberg, il n'avait qu'à laisser s'affirmer celle d'Alfred[4] et elle était déjà assurée du succès.

Pour Alfred, Athènes est en frénésie. Les manifestations s'y succèdent. Le 22 novembre, à huit heures du soir, au milieu d'une foule qui tient des cierges allumés, s'avance une voiture chargée d'étudiants. Ils promènent l'image d'Alfred, qu'ils appellent déjà le souverain élu des Grecs. Son portrait est encadré de fleurs. On l'acclame. Le cortège se rend à la Légation d'Angleterre; le ministre Scarlett paraît au balcon; il fait remercier les manifestants par un Grec qui est à ses côtés. La foule suit jusqu'au théâtre qui est envahi aux cris de : « Vive Alfred! » Les musiciens du théâtre doivent prendre la tête du cortège qui se remet en marche, qui revient à la légation britannique. Le ministre fait dire à la foule qu'il la remercie, qu'il ne peut, quant à présent, exprimer aucune opinion sur la candidature d'Alfred, mais qu'il souhaite sincèrement à la Grèce, dans l'avenir, toute sorte de prospérités. Le lendemain dimanche, une nouvelle manifestation a lieu. Cette fois le portrait d'Alfred apparaît escorté des trois portraits de l'Empereur Napoléon III, de la reine Victoria et du tsar Alexandre II[5].

Toutes les Puissances étaient ainsi conviées à la fête, bien que toutes n'y fussent pas aussi bien disposées. Encore les Grecs prétendaient-ils brusquer les choses en confiant l'élection d'Alfred, non pas au vote de l'Assemblée nationale trop lente à se constituer, mais à un simple referendum, à une consultation populaire improvisée.

Les circonstances étaient de plus en plus favorables à l'Angleterre. Scarlett n'avait qu'à rendre son attitude plus énigmatique et à laisser intriguer ses agents. Russell, plus strict dans

1. Cowley à Russell, du 20 novembre, et note verbale française du même jour.

2. « Unsatisfactory », dit textuellement Russell à Napier dans sa dépêche du 28 novembre.

3. Palmerston le déclara formellement à Brunnow. Cf. dépêche de Brunnow à Gortchakof, du 13-25 novembre.

4. Tricoupis à son gouvernement, du 27 novembre.

5. Journal d'une légation d'Athènes que nous ne pouvons pas nommer.

Digitized by Google

l'exécution des engagements pris, n'avait qu'à s'effacer devant Palmerston, qui ne disait ni oui ni non quand on lui demandait si Alfred pourrait être roi[1]. Pour faire contrepoids à la Russie, Palmerston éveillait les susceptibilités de l'Autriche, qui était intéressée, elle aussi, « à l'intégrité de l'empire Ottoman et à la Méditerranée[2] ». L'Angleterre ménageait la France et tenait tête à la Russie. A Saint-Pétersbourg, Napier restait à l'écart depuis l'entrevue du 19[3]. A Londres, Palmerston s'expliquait durement le 25 novembre avec Brunnow sur la liberté qu'avait l'Angleterre d'accepter la candidature d'Alfred[4]. Enfin le 28 novembre Russell donnait comme instruction à Napier de dire à Gortchakof, en lui en laissant copie, que s'il ne plaisait pas à la Russie de voir un prince anglais sur le trône de Grèce, l'Angleterre avait des objections insurmontables à y voir un prince russe, et qu'une pareille éventualité créerait de sérieuses difficultés entre la Grèce et l'Angleterre et mettrait en danger la paix de l'Europe[5].

Contre l'Angleterre, la Russie essaya de s'appuyer sur la France. Gortchakof représentait à notre ambassadeur que nous étions plus encore que les Russes intéressés à la question. Quant à la candidature de Leuchtenberg, « si elle se posait en dehors de nous », déclarait-il au duc de Montebello, « nous nous concerterions avec la France, et je vous prie de donner à votre gouvernement l'assurance formelle que nous n'accepterions comme roi de Grèce qu'un prince qui serait accepté par vous ». Et il concluait : « Quoique la Russie soit encore recueillie, elle pourra prouver que son amitié n'est pas sans quelque valeur[6] ».

Entre l'Angleterre et la Russie, la France hésitait à se prononcer. D'après Drouyn de Lhuis, c'est pour complaire à la Russie que le gouvernement français avait évité d'engager sa liberté d'action, avec la pensée que « le cabinet de Saint-Pétersbourg tenait peut-être à se réserver les chances que la candidature du duc de Leuchtenberg pouvait présenter encore ». En fait, dans

1. Wimpffen à Rechberg, du 22 novembre et Tricoupis à son gouvernement, du 1er décembre. Tricoupis fait dater du 23 novembre le changement survenu dans la politique anglaise.
2. Wimpffen à Rechberg, du 22 novembre.
3. Revertera à Rechberg, du 22 novembre.
4. Brunnow à Gortchakof, du 13-25 novembre.
5. Russell à Napier, du 28 novembre.
6. Montebello à Drouyn de Lhuis, du 21 novembre.

Digitized by Google

cette affaire, la France commençait de s'inquiéter aussi pour elle. Il ne lui convenait en aucune manière de voir installé à Athènes, au cœur de l'Orient, un prince anglais. Lord Cowley avait beau vouloir représenter la France comme favorable à Alfred[1], aucun doute n'était possible. Indirectement, par des insinuations, le cabinet des Tuileries essayait d'amener l'Autriche à intervenir auprès de l'Angleterre dans un sens modérateur[2]. D'autre part, il s'adressait directement au cabinet britannique, en s'autorisant de la cordialité des rapports existant entre les deux nations[3]. Il représentait « que la susceptibilité de l'opinion en France ne verrait peut-être pas avec indifférence le trône de Grèce assuré à la dynastie de la Grande Bretagne[4] », que l'équilibre existant risquait d'être rompu... Il allait encore plus loin, en se permettant des menaces dont s'étonnait le ministre autrichien à Paris, Metternich[5]. Napoléon aurait dit à Drouyn de Lhuis : « Si l'Angleterre cherche à rompre l'équilibre à son profit, nous la laisserons faire, mais nous le rétablirons au nôtre[6] ». Quant à Drouyn de Lhuis, il envisageait ces deux attitudes, « ou bien mettre dans la balance tout le poids de la France avec l'intention bien arrêtée de tirer l'épée... ou bien juger avec calme d'une manière débonnaire, mais tout en faisant ses réserves[7] ». Ce fut cette dernière attitude qui fut adoptée[8]. Le cabinet de Londres « ayant répondu en renouvelant l'assurance de son désir de rester dans les prescriptions des traités et en ajoutant qu'il refuserait d'accepter la candidature du prince Alfred, si la cour de Russie prenait de son côté le même engagement à l'égard du duc de Leuchtenberg[9] », le cabinet français se retourna contre la Russie. Il se prononça contre la démarche qu'elle proposait à Munich[10]. Il interdit formellement à Bourée, notre ministre à

1. D'Oubril à Gortchakof, du 18-30 novembre.
2. Metternich à Rechberg, du 24 novembre, et Rechberg à Metternich, du 2 décembre, lettre particulière. Le gouvernement autrichien ne se souciait pas d'intervenir. Il voyait sans déplaisir le désaccord prochain des deux grandes puissances maritimes.
3. Circulaire de Drouyn de Lhuis, du 4 décembre.
4. Cf. Wimpffen à Rechberg, du 26 novembre.
5. Metternich à Rechberg, du 28 novembre.
6. Metternich à Rechberg, du 26 novembre.
7. D'Oubril à Gortchakof, du 18-30 novembre.
8. Cf. Brunnow à Gortchakof, du 5 décembre.
9. Circulaire de Drouyn de Lhuis du 4 décembre.
10. Tricoupis à son gouvernement, du 27 novembre, d'après communication de Russell.

Digitized by Google

Athènes, de prendre en main la candidature de Leuchtenberg. Il trouvait fâcheuse l'insistance de la Russie pour l'application de l'article 40. Il observait que le plus simple serait de renoncer simultanément aux deux candidatures Leuchtenberg et Alfred, ce qui permettrait à la France de proposer le prince Henri des Pays-Bas[1]. Il insistait enfin, à la date du 30 novembre, sur la nécessité de déclarer exclu Leuchtenberg, purement et simplement.

A tout prix la Russie devait écarter l'élection d'Alfred. Abandonnée par nous, il lui fallait se rapprocher de l'Angleterre. Il lui en coûta beaucoup. Gortchakof se sentait bien plutôt disposé à batailler à coups de dépêches et d'articles virulents contre le *Morning Post*[2]. Cependant il avait laissé le ministre russe à Athènes sans une ligne d'instructions quant à l'appui éventuel à donner à Leuchtenberg[3]. Le 25 novembre, il lui confirmait comme restant en vigueur l'engagement excluant du trône les membres des trois familles en ajoutant : « Le cabinet anglais croit utile de le rappeler à Athènes. Si Scarlett en reçoit l'ordre, prononcez-vous de votre côté dans le même sens après vous être concerté avec Bourée[4]. » Deux jours plus tard il faisait connaître à Brunnow que l'Empereur de Russie n'avait jamais posé la candidature du duc, ni voulu permettre qu'elle fût posée[5]. Le 28, Brunnow, ignorant les dernières intentions du chancelier, adressait une communication à Russell uniquement sur le maintien des exclusions; Russell voulait des précisions supplémentaires[6]. Le Gouvernement français ayant encore insisté à Saint-Pétersbourg, Gortchakof réitéra le 30 à Brunnow par télégramme[7] ses déclarations du 27. Brunnow sentait lui-même qu'il devenait indispensable « de ne pas laisser à l'Angleterre le moindre prétexte de se prétendre dégagée[8] ». De son côté Drouyn de Lhuis proposait maintenant une déclaration d'exclusion mutuelle et le conseil des ministres anglais devait en délibérer

1. D'Oubril à Gortchakof, du 18-30 novembre. — Le prince Henri des Pays-Bas, fils de Guillaume II, prince d'Orange, était né en 1820.
2. Revertera à Rechberg, du 3 décembre.
3. Bourée à Drouyn de Lhuis, du 27 novembre.
4. Gortchakof à Bloudoff, du 13-25 novembre.
5. Gortchakof à Brunnow, du 27 novembre, lettre particulière.
6. Marquis de Cadore à Drouyn de Lhuis, du 30 novembre.
7. Gortchakof à Brunnow, du 18-30 novembre, télégramme.
8. Brunnow à Gortchakof, du 1er décembre.

Digitized by Google

le 2 décembre à Londres[1]. Enfin la candidature du prince Alfred se trouvait retirée au même moment sur la volonté expresse de la reine Victoria, d'accord avec l'opinion et avec les journaux qui ne dépendaient pas de Palmerston[2]. L'apaisement tendait à se faire. Le 2 décembre, Brunnow adressait à Russell une note ainsi libellée : « Les directions de ma Cour confirment en entier les explications que j'ai eu l'honneur d'offrir à votre Excellence confidentiellement. Elles m'autorisent à vous donner la certitude que l'éventualité de voir Monseigneur le duc de Leuchtenberg appelé au trône hellénique ne s'accorde point avec les intentions de ma Cour[3] ». La note qui parvint à Palmerston, au lieu d'atteindre Russell indisposé, n'aurait peut-être pas été jugée satisfaisante[4], si Brunnow n'avait encore pris l'initiative, « pour saisir Palmerston dans ses propres filets », de lui proposer un échange de notes déclarant l'élection du prince Alfred et du duc de Leuchtenberg non avenue si l'un ou l'autre était choisi[5], Les notes furent échangées à Londres dans la matinée du 4 décembre[6]. Le péril était conjuré.

L'adhésion de la France étant d'avance acquise, il ne restait plus qu'à faire à Athènes la déclaration combinée.

L'Angleterre se mit en retard comme pour donner à l'élection d'Alfred le temps de se produire. Alléguant l'importance du document à transmettre, Russell ne confia pas au télégraphe le projet de déclaration qu'il envoyait à Scarlett[7]. Il s'ensuivit que le 8 décembre, deux jours avant la fin de la consultation populaire sur l'élection d'un souverain, Scarlett refusa de se joindre à notre agent Bourée pour faire la déclaration[8]. En dépit de notes particulières envoyées par Bourée et Bloudoff, le plébiscite eut lieu et il consacra le triomphe d'Alfred[9].

Le 13 décembre seulement, les trois ministres remirent au gouvernement grec la déclaration d'exclusion mutuelle; encore

1. Brunnow à Gortchakof, du 1er décembre.
2. Gortchakof à Bloudow, du 6 décembre, et Tricoupis à son gouvernement, du 3 décembre.
3. Brunnow à Russell, du 2 décembre.
4. Brunnow à Gortchakof, du 5 décembre.
5. Brunnow à Gortchakof, du 3 décembre.
6. Brunnow à Gortchakof, du 4 décembre (télégramme) et du 5; circulaire de Gortchakof, du 14 décembre.
7. Cadore à Drouyn de Lhuis, du 5 décembre.
8. Bourée à Drouyn de Lhuis, du 9 décembre.
9. Scarlett à Russell, du 17 décembre.

Digitized by Google

Scarlett refusa-t-il d'inviter le cabinet d'Athènes à entourer cette communication d'une certaine publicité[1].

L'Angleterre triomphait en Grèce, mais sans pouvoir, en vertu de la déclaration, profiter complètement de sa victoire. Elle allait lui servir surtout à jouer le premier rôle dans la suite du débat. Jusqu'alors le problème de la succession d'Othon n'avait été résolu que négativement en quelque sorte, par l'élimination concertée des candidats à exclure; il s'agissait maintenant de lui trouver une solution positive, de faire un roi.

II. — *A la recherche d'un candidat (décembre 1862 à mars 1863).*

La question était peut-être plus embarrassante encore qu'au lendemain du départ d'Othon. Il fallait chercher un candidat qui fût accepté par les Grecs, d'autant plus enthousiastes d'Alfred qu'on le leur refusait, qui fût admis par les Puissances mécontentes de la place prise par l'Angleterre, enfin un candidat qui voulût d'une couronne offerte sans succès à un autre et appartenant en droit au souverain déchu. Des refus étaient à prévoir et beaucoup de difficultés.

Avant la crise russo-anglaise, des noms de candidats éventuels autres qu'Alfred et que Leuchtenberg avaient été prononcés à Athènes et plus encore à Londres. La capitale anglaise est le centre des conversations, l'Angleterre ayant adopté dès le début une attitude moins passive que la France et que la Russie. Sur le choix d'un prince, des vues se sont échangées fréquemment entre Tricoupis, l'agent grec, Russell et Palmerston. L'Angleterre en a profité pour exprimer ses préférences, et pour les soutenir de la promesse des Ioniennes, promesse d'abord vague, mais qui s'est de plus en plus précisée[2]. La partie s'est alors nouée entre la Grèce et l'Angleterre, encore que le gouvernement britannique déclarât son intention de s'entendre avec la France et la Russie sur le nom d'un candidat[3].

Dès les premiers jours de novembre, Palmerston indique à Tricoupis que la Grèce devrait élire un prince déjà formé et, sans fixer son choix, il nomme le prince Nicolas de Nassau, que

1. Bourée à Drouyn de Lhuis, du 13 décembre.
2. Wimpffen la mentionne dès le 4 novembre, et Tricoupis le 6.
3. Russell à Scarlett, du 6 novembre.

Digitized by Google

Tricoupis repousse, parce qu'il est allemand, le roi Ferdinand de Portugal, un Cobourg, et le prince Henri de Holstein, « qui avait passé à Londres la plus grande partie de sa vie ». Tricoupis nomme de son côté le second fils du roi d'Italie, que Palmerston ne repousse pas, le duc d'Aumale, que Palmerston écarte d'emblée, parce que son avènement porterait préjudice à la Grèce et parce que « une telle main mise de la France en Orient ne conviendrait pas à l'Angleterre ». Tricoupis cite encore le comte de Flandre[1], que Palmerston croit destiné à exercer le pouvoir suprême en Belgique même. La conversation tombe enfin sur Ypsilanti, candidature peu sérieuse qui a le don d'égayer le ministre anglais[2].

Le 10 novembre, Russell informe Tricoupis que la Russie propose une réunion des représentants des trois Puissances pour le choix d'un nouveau roi. Russell n'admet pas cette réunion dont les décisions limiteraient la liberté des Grecs, mais il ne se prive pas, quant à lui, de donner à Tricoupis des indications nouvelles. Le 12, il lui parle de l'archiduc Maximilien et du prince Oscar de Suède[3]. Tricoupis écarte l'Autrichien et prononce le nom du prince Amédée d'Italie. Russell l'accepterait, mais le Sous-Secrétaire d'état, M. Layard, lui est contraire. Tricoupis se rabat sur le roi Ferdinand[4].

L'allure de ces conversations change, quand la crise éclate, à partir du milieu de novembre. Aucune candidature ne semble plus désirable aux ministres anglais, ni celle du prince Amédée, ni celle du roi Ferdinand, qui ne paraît pas désirer la couronne, ni celle des princes allemands, ni celle d'Oscar de Suède, qui est l'héritier désigné de la couronne de Suède, ni même celle de Maximilien, que Russell abandonne. Quel est le prince qui pourrait soutenir la comparaison avec le prince Alfred? En revanche, il est beaucoup plus parlé des îles Ioniennes, bien que tous ces propos à leur sujet n'aient, d'après Palmerston, « aucun rapport avec l'élection du prince Alfred, qui, si

1. Philippe, comte de Flandre, fils du roi de Belgique Léopold Ier, était né en 1837.

2. Tricoupis à son gouvernement, du 6 novembre.

3. Le prince Oscar, futur roi de Suède, fils d'Oscar Ier, était né en 1829.

4. Tricoupis à son gouvernement, du 12 novembre. — Ferdinand, roi régent de Portugal, était né en 1816. Il était le fils de Ferdinand Georges Auguste, duc de Saxe-Cobourg-Gotha. Il avait épousé la reine Maria II de Portugal.

Digitized by Google

elle a lieu, devra se faire indépendamment de toute considération sur les îles[1] ».

Maintenant qu'on prétend à Londres n'avoir plus de candidat, on en indique à Paris pour empêcher le choix d'Alfred de s'imposer. On parle du roi Ferdinand, du prince Henri des Pays-Bas, du prince de Linange[2], comme on parle à Pétersbourg de princes bavarois[3].

A mesure que la crise s'apaise, des conversations sur le choix d'un candidat s'amorcent particulièrement entre Paris et Londres[4], en même temps que le gouvernement russe se déclare prêt lui-même à délibérer sur la question[5].

Lord Cowley est chargé de pressentir le cabinet des Tuileries sur le compte du prince Nicolas de Nassau ; Napoléon le repousse parce que ce prince s'est mis du côté de l'Autriche pendant la guerre d'Italie[6].

Nicolas évincé et le prince Oscar de Suède ayant refusé[7], l'Angleterre propose officiellement Ferdinand de Portugal[8], tandis que la France s'en tient à Henri de Hollande. Russell prévient d'ailleurs Tricoupis que le don des Ioniennes ne sera fait qu'à un souverain pacifique et agréable à l'Angleterre. Comme si déjà il n'était pas très sûr de Ferdinand, il se reprend à indiquer, à Tricoupis, Maximilien dont il a été question dans le conseil d'une manière générale, et qui passe pour « libéral, capable et très distingué[9] ». C'est de Maximilien encore que Palmerston parle au ministre ottoman Musurus, en même temps que de Nicolas de Nassau et d'un prince danois. Russell fait redouter à

1. Tricoupis à son gouvernement, du 17 novembre.

2. Metternich à Rechberg, du 28 novembre, et d'Oubril à Gortchakof, du 30. Le prince Henri est recommandé par Drouyn de Lhuis en raison des preuves de sagesse et de savoir-faire politique qu'il a données dans son gouvernement du Luxembourg.

3. Gortchakof à Bloudoff, du 28 novembre : « En mettant sur la voie d'un candidat bavarois... nous déroutons ceux de nos adversaires politiques qui nous attribuent fort à tort des convoitises personnelles. »

4. Tricoupis à son gouvernement, du 1er décembre.

5. Brunnow à Russell, du 2 décembre.

6. Brunnow à Gortchakof, du 1er décembre, et Tricoupis à son gouvernement, de la même date.

7. Wimpffen à Rechberg, du 4 décembre, télégramme.

8. Cadore à Drouyn de Lhuis, du 11 décembre.

9. Tricoupis à son gouvernement, du 4 décembre.

Digitized by Google

l'Autriche la candidature du duc d'Aoste[1]. La France demande à la Russie si elle a un candidat.

Le prince Henri des Pays-Bas, très étroitement apparenté à la famille de Russie, ayant décliné les ouvertures de la France, la candidature anglaise du roi Ferdinand de Portugal reste la seule officieusement proposée, tandis qu'à Athènes on parle secrètement du duc d'Aumale[2], tout en continuant d'ailleurs les menées pour Alfred, sans doute avec l'aveu des agents britanniques[3].

A défaut d'Alfred, l'Angleterre veut faire accepter Ferdinand par les Grecs. Ferdinand pourrait ne pas leur être sympathique à cause de son origine allemande et encore parce qu'il est très catholique, médiocrement riche et qu'il n'a été souverain que d'un petit État[4]. Pour effacer ces impressions, l'Angleterre va faire à la Grèce le cadeau le plus précieux. Comme l'écrivit Gortchakof, d'une main elle présentait un candidat, de l'autre elle offrait les îles Ioniennes[5].

Russell aurait dit lui-même d'après Apponyi : « Nous avons voulu... nous y assurer [en Grèce] une forte influence par la cession des îles et diriger ainsi le choix du souverain et les tendances de sa politique[6] ».

Le 11 décembre 1862, le gouvernement britannique communiquait officiellement d'abord à Tricoupis et ensuite aux représentants des Grandes Puissances sa résolution de faire abandon des îles Ioniennes[7]. Il leur annonça au même moment l'envoi à Athènes en mission extraordinaire d'Henri Elliot, ancien ministre en Grèce. Les instructions données à Elliot le 12 décembre

1. Wimpffen à Rechberg, du 5 décembre, télégramme.

2. Bourée à Drouyn de Lhuis, du 10 décembre, télégramme.

3. Bourée à Drouyn de Lhuis, du 13 décembre, confidentiel. Elliot écrivait le 5 janvier à Russell : « As long as it remains uncertain to whom it is desirable that the choice of the nation should be directed, the prevalence of the feeling in favour of Prince Alfred continues to have the most salutary effect, by preventing the country from being divided by a diversity of views ».

4. Apponyi à Rechberg, du 24 décembre.

5. Gortchakof à Budberg, du 15 décembre, particulière.

6. Apponyi à Rechberg, du 17 décembre. C'est la thèse fondamentale d'un des premiers promoteurs de la démocratie grecque, M. Philaretos, dans son ouvrage *Xenocratia*, p. 141-142.

7. Cadore à Drouyn de Lhuis, du 11 décembre ; Brunnow à Gortchakof, et Apponyi à Rechberg, du 12, et Tricoupis à son gouvernement, du 11. La communication fut également faite au ministre de Prusse.

Digitized by Google

précisaient l'offre des îles dans les termes suivants : si la nouvelle assemblée nationale maintenait la monarchie constitutionnelle et s'abstenait de toute agression contre les États voisins; si de plus elle faisait choix d'un souverain « against whom no well founded objection could be raised », S. M. verrait dans cette attitude une promesse d'heureux avenir pour la Grèce. Dans ce cas S. M., dans le dessein de fortifier la monarchie grecque, était prête à s'entendre pour la réunion des îles Ioniennes avec les Puissances et avec le sénat ionien[1]. Elliot devait encore, suivant des informations confidentielles, remercier les Grecs des témoignages qu'ils avaient donnés à Alfred, décliner son élection, motiver le refus, préparer l'élection de Ferdinand[2], et même étudier sur place la question de l'extension des frontières helléniques du côté de la terre[3].

Ce plan était fort bien conçu. Cependant Elliot, arrivé le 23 décembre à Athènes, se montra tout surpris de la persistance des Grecs à réclamer Alfred[4], et il en vint à leur déclarer que, si le roi Ferdinand ne leur convenait pas, ils pourraient faire leur choix eux-mêmes[5]. De nouvelles démonstrations eurent lieu en faveur d'Alfred[6]. Les Grecs parlaient maintenant d'envoyer à Londres une commission pour offrir la couronne à Alfred[7] et d'organiser, en attendant, une régence qui gouvernerait au nom du prince anglais[8]. Le gouvernement britannique, pressé par Brunnow, s'engagea à ne pas reconnaître une telle régence si elle était formée[9].

Ainsi déclinée par les Grecs, la candidature anglaise de Ferdinand n'était pas mieux accueillie par les Puissances. La France, il est vrai, avait donné son adhésion, et l'Angleterre en tirait avantage[10], mais cette adhésion n'allait pas jusqu'à empêcher le

1. Russell à Elliot, du 12 décembre.
2. Brunnow à Gortchakof, du 12 décembre.
3. Tricoupis à son gouvernement, du 11 décembre, et Testa à Rechberg, du 10 janvier 1863.
4. Elliot à Russell, du 25 décembre, et Testa à Rechberg, du 27 décembre 1862.
5. Ibid.
6. Elliot à Russell, du 28 décembre 1862.
7. Bloudoff à Gortchakof, du 3 janvier 1863.
8. Apponyi à Rechberg, du 24 décembre; Brunnow à Gortchakof, du 2 janvier; Elliot à Russell, du 5 janvier 1863.
9. Brunnow à Gortchakof, du 2 janvier 1863.
10. Tricoupis à son gouvernement, du 11 décembre 1862.

Digitized by Google

cabinet de Paris de tenir compte de l'avis de la Russie, ni jusqu'à l'obliger à combattre la candidature du duc d'Aumale si elle se présentait. « Nous verrions sans répugnance comme sans déplaisir », écrivait-on à Bourée, « qu'elle fût proposée au choix de la nation grecque ». Il n'en fallut pas davantage pour que Bourée, toujours disposé à agir, se mît en mouvement et pour que Scarlett et Lord Cowley se plaignissent, et Russell après eux. « A son avis, le cabinet français, après avoir promis son appui à la candidature de don Ferdinand de Portugal, ne devait pas admettre une seconde combinaison[1] ». D'ailleurs, pas plus après qu'avant, le gouvernement anglais ne voulait du duc d'Aumale[2].

La Russie, comme on pouvait s'y attendre, contrecarre nettement la politique du cabinet de Londres. Elle repousse Ferdinand qui est, suivant elle, non plus « l'Angleterre ostensible », mais « l'Angleterre déguisée[3] ». Comme la presse anglaise va jusqu'au point d'affirmer que la Russie est consentante, Brunnow met les choses au point brutalement avec Russell[4]. Gortchakof de son côté traite assez mal Napier[5]. La Russie ne se prononce pas. Elle n'a pas de candidat, bien qu'on puisse la soupçonner de revenir à la Bavière[6]. Elle veut surtout compromettre la France, en lui donnant sa voix, pour écarter les candidats mal vus de Napoléon[7]. Gortchakof affecte de penser que le cabinet des Tuileries n'a pu se prononcer définitivement sur le compte de Ferdinand sans avoir pris l'avis de la Russie[8], et il amène ainsi notre gouvernement à faire volte-face et à prendre le parti de marcher d'accord avec la Russie[9]. Depuis l'annonce de la réunion des Ioniennes, Gortchakof cherche chicane à l'Angleterre. Il voudrait que cette réunion ne devînt pas un marché « pour introniser en Grèce un souverain qui ne recevrait ses instructions que de Londres ». Il demande que les deux questions soient disjointes, que le souverain soit choisi d'abord et que l'affaire des Ioniennes soit réglée après[10].

1. Brunnow à Gortchakof, du 22 décembre 1862.
2. Tricoupis à son gouvernement, du 1er janvier 1863.
3. Montebello à Drouyn de Lhuis, du 12 décembre 1862, télégramme.
4. Brunnow à Gortchakof, du 10 décembre.
5. Napier à Russell, du 15 décembre.
6. Ibid.
7. Montebello à Drouyn de Lhuis, du 12 décembre, télégramme.
8. Ibid.
9. Budberg à Gortchakof, du 24 décembre.
10. Gortchakof à Budberg, du 15 décembre.

Digitized by Google

L'Autriche même ne vient pas au renfort de l'Angleterre. Elle songe plutôt à s'inquiéter de la cession des Iles[1] et à se garantir contre l'élection possible d'un prince piémontais, soutenue par le ministre italien à Athènes. Sur la question des Ioniennes, son point de vue se rapproche de celui de la Russie[2]. Pour écarter la candidature italienne, elle se met d'accord avec la France secrètement[3], tandis qu'elle demande à l'Angleterre « des explications très nettes », parce qu'il s'agit en l'occurrence, dit le gouvernement de Vienne, « d'intérêts trop graves pour que nous puissions négliger aucune précaution[4] ».

Le pis était que Ferdinand ne voulait pas se porter candidat. De même que l'Angleterre avait agi seule auprès des Grecs pour introduire sa candidature, elle prétendait ne faire appel à personne pour le convaincre lui-même[5].

La reine Victoria qui semble avoir eu l'initiative du choix de Ferdinand[6], un Cobourg, s'était empressée de lui télégraphier. Ferdinand la prévint, télégraphiquement encore, qu'il lui adressait une réponse écrite[7]. Cette réponse fut rapportée de Lisbonne par un bateau de la marine anglaise. Elle arriva mal à propos, pour l'anniversaire de la mort du prince consort. La reine attendit pour ouvrir la lettre que l'anniversaire fût passé. Ferdinand y exposait les obligations qui le retenaient en Portugal, et qui lui faisaient repousser la couronne de Grèce. Russell déclara que le gouvernement anglais ne regardait pas ce refus comme définitif, étant donné que Ferdinand paraissait ignorer les dispositions de l'Angleterre à l'égard des Ioniennes. Pour être plus sûr du succès, il fit intervenir le roi Léopold de Belgique, cousin de Ferdinand[8]. Sur les instances de l'Angleterre, et en dépit de nouveaux refus du candidat récalcitrant[9], Léo-

1. Rechberg à Metternich, du 19 décembre.

2. Ibid. Pour l'Autriche, comme pour la Russie, le choix du souverain doit précéder le règlement de la question des Ioniennes.

3. Metternich à Rechberg, du 15 décembre.

4. Rechberg à Metternich, du 26 décembre.

5. Ce qui amena une observation de Brunnow, mentionnée dans sa dépêche à Gortchakof du 7 janvier 1863.

6. Brunnow à Gortchakof, du 10 décembre 1862.

7. Tricoupis à son gouvernement, du 11 décembre.

8. Tricoupis à son gouvernement, du 15 décembre, et *Mémoires* d'Ernest de Saxe-Cobourg, t. III, p. 250.

9. Gortchakof à Bloudow, du 19 décembre; Tricoupis à son gouvernement, du 24 décembre. Ozerow, ministre de Russie à Lisbonne, informe le chance-

Digitized by Google

pold lui envoya M. Devaux, son secrétaire, avec une lettre où il vantait le charme de la Grèce et la beauté des femmes du Levant[1]. De violentes tempêtes dans la Manche retardèrent d'abord le passage de M. Devaux en Angleterre. Il y arriva pourtant le 23 décembre et en repartit immédiatement pour Lisbonne sur un bateau anglais[2]. Le gouvernement britannique voulut encore attendre le retour de M. Devaux, qui s'éternisait à Lisbonne[3]. Il n'enregistra le refus de Ferdinand que dans les derniers jours de janvier 1863 à la suite d'un nouveau télégramme[4], et il n'en informa officiellement Elliot que le 15 janvier[5].

Le gouvernement russe comprenait très bien le jeu du cabinet anglais. « Il tient avant tout », écrivait Brunnow, « à écarter les candidatures qui lui seraient contraires. Il ne veut pas laisser la voie ouverte à des chances qui favoriseraient soit l'influence russe, soit l'influence française[6]. »

Comme Russell avait vent de la candidature de Guillaume de Bade qui était destiné à devenir le beau-frère du duc de Leuchtenberg, il la repoussa par avance, tandis qu'il assurait d'autre part Tricoupis que l'Angleterre ne manquait pas de candidats, d'abord le duc Ernest de Saxe-Cobourg, et ensuite Guillaume de Danemark, destiné d'ores et déjà à devenir le beau-frère du prince de Galles[7].

C'était donc maintenant le tour du duc Ernest. La candidature de Ferdinand était restée en question environ un mois, du milieu de décembre au milieu de janvier. La candidature d'Ernest se posa des derniers jours de décembre aux premiers jours de février. Elle comporta plusieurs phases[8].

Tandis que l'Angleterre affectait de considérer la candidature de Ferdinand comme toujours posée, elle négociait secrètement avec le duc Ernest, un autre Cobourg, le frère même du prince consort[9]. Le cabinet de Saint-James, peut-être inspiré par la

lier que Ferdinand demande qu'on ne le tourmente plus (*sic*) de cette affaire (dépêche du 22 décembre).

1. Cité par Ernest de Saxe-Cobourg, *Mémoires*, t. III, p. 250.
2. Tricoupis à son gouvernement, du 24 décembre.
3. Brunnow à Gortchakof, du 7 janvier 1863.
4. Brunnow à Gortchakof, du 8 janvier.
5. Russell à Elliot, du 15 janvier, télégramme.
6. Brunnow à Gortchakof, du 22 décembre 1862.
7. Tricoupis à son gouvernement, du 24 décembre.
8. Tricoupis à son gouvernement, du 8 janvier 1863.
9. Ernest II de Saxe-Cobourg-Saalfeld, puis Gotha, était né en 1818.

Digitized by Google

reine, lui avait préféré Ferdinand. Léopold, le roi des Belges, avait par contre recommandé plutôt le duc Ernest[1]. Il était ainsi désigné à servir une fois de plus d'intermédiaire pour les négociations qui allaient s'ouvrir. A la date du 25 décembre, il écrivait déjà à Ernest pour l'engager à accepter le royaume de Grèce augmenté des îles Ioniennes, et pour lui représenter qu'en Grèce comme en Angleterre on voulait un Cobourg[2]. Là-dessus, d'après Ernest, Palmerston aurait adressé à la reine un mémoire en faveur du nouveau candidat. Les conditions d'une bonne candidature étaient très simples, déclarait Palmerston : pas d'attache ni avec la Russie ni avec la France; une certaine expérience et des principes libéraux; les attaches les plus étroites avec l'Angleterre, condition décisive, d'autant plus qu'il y avait eu des Grecs, selon Palmerston, pour exprimer l'idée absurde que la couronne de Grèce fût offerte à un gentleman quelconque. Le choix d'Ernest s'imposait donc. Pour achever de convaincre la reine, Palmerston exprimait l'idée qu'Ernest devenant roi de Grèce pourrait transmettre son duché au prince Alfred[3].

La reine était conquise. Le duc Ernest, à la date du 3 janvier, demandait des précisions à Léopold, son oncle[4]. Elles lui furent fournies le lendemain[5]. Le duc avait demandé, entre autres choses, quelle était la pensée de la France, de la Russie, de l'Autriche. Léopold crut pouvoir répondre d'emblée que la France s'en remettait à l'Angleterre, que la Russie laissait faire également, que l'Autriche ne songeait qu'à complaire à la Grande-Bretagne[6]. Russell de son côté faisait savoir que les Puissances ratifieraient le choix de la Grèce, que l'Angleterre n'avait besoin que d'une acceptation de principe du duc Ernest, que le cabinet britannique était enfin très pressé d'aboutir[7].

Ces affirmations pouvaient sembler d'autant plus risquées que la Grèce persistait à demander Alfred et Alfred seulement[8],

1. Léopold l'écrivait à Ernest le 4 janvier. *Mémoires* d'Ernest de Saxe-Cobourg, t. III, p. 254.
2. Léopold à Ernest, du 25 décembre 1862, *ibid.*, t. III, p. 250.
3. *Mémoires* d'Ernest, t. III, p. 253, et Thun à Rechberg, du 18 janvier.
4. *Mémoires* d'Ernest, t. III, p. 251-252.
5. *Mémoires* d'Ernest, t. III, p. 254.
6. *Ibid.*
7. *Mémoires* d'Ernest, t. III, p. 259.
8. Testa à Rechberg, du 3 janvier 1863, et Elliot à Russell, du 5.

Digitized by Google

que la défiance régnait de plus en plus entre Londres et Saint-Pétersbourg[1], et que la Bavière intriguait, conseillée d'un côté par la Russie[2], appuyée d'un autre côté par l'Autriche qui n'attendait plus qu'une occasion favorable pour intervenir en sa faveur[3].

Le moment était arrivé pour l'Angleterre de s'ouvrir de ses projets aux Puissances. C'est ce qu'elle fit, à la date du 8 janvier, en assurant tant notre chargé d'affaires que l'ambassadeur russe du consentement du duc Ernest, dans le cas où il serait élu par les Grecs et accepté par la France et par la Russie[4]. Avant de répondre, le gouvernement de Saint-Pétersbourg essaya de connaître les dispositions de la France[5]. Budberg écrivit au chancelier que la dernière combinaison de l'Angleterre avait paru trop singulière à Paris pour ne pas soulever quelques objections, que Napoléon était fatigué par cette question où il ne croyait pas pouvoir marquer son influence, et qu'il semblait vouloir laisser les événements suivre leur cours[6]. A la date du 13, Brunnow, agissant d'après les instructions du chancelier, adressait un billet à Russell pour l'informer que l'Empereur regrettait de ne pouvoir adhérer au choix d'un prince qui, sans héritiers directs, n'était pas à même d'assurer la succession au trône d'une manière conforme à la loi constitutionnelle de la Grèce[7]. La France de son côté demandait des éclaircissements à Londres sur la succession d'Ernest qui pourrait échoir à Alfred; elle soulevait des objections sur l'impopularité dont les Grecs enveloppaient tous les princes allemands; elle ajoutait d'ailleurs qu'elle ne contesterait pas le choix de la Grèce. Cette attitude n'était pas nette. Pour qu'elle se précisât, Gortchakof intervint; il proposait au gouvernement français une communauté d'action. Le cabinet des Tuileries aima mieux rester sur la réserve.

Le gouvernement britannnique en profita pour pousser les

1. Cadore à Drouyn de Lhuis, du 5 janvier.
2. Soutzo, ministre de Grèce en Russie, à son gouvernement, du 3 janvier, et Vind, ministre de Danemark à Saint-Pétersbourg, à Hall, du 22 janvier.
3. Rechberg à Metternich, du 7 janvier.
4. Les assurances données à notre représentant étaient plus fermes; celles que reçut Brunnow étaient plus vagues. Brunnow à Gortchakof, du 14 janvier.
5. Ibid.
6. Budberg à Gortchakof, du 11 janvier.
7. Brunnow à Gortchakof, du 14 janvier, secret.

Digitized by Google

choses encore plus loin. Il passerait outre au besoin à l'opposition de la Russie et à l'abstention de la France[1]. Il disposerait seul du trône de Grèce sans se soucier des critiques de Gortchakof. Le 19 janvier, s'autorisant de ce que le président du gouvernement provisoire hellénique « avait exprimé l'espoir que le gouvernement anglais recommandât un candidat pour le trône vacant », Russell recommandait à Elliot et, par lui, à la Grèce, la candidature d'Ernest de Saxe-Cobourg[2]. Ainsi, comme le notait le ministre de Russie à Athènes, l'Angleterre, après avoir repoussé en Leuchtenberg le neveu du tsar, en venait à proposer l'oncle du futur roi d'Angleterre. C'était un degré analogue de parenté[3].

Malheureusement pour elle, l'Angleterre ne pouvait compter, pour aboutir, ni sur les Puissances, ni sur Ernest, ni sur les Grecs.

L'opposition de la Russie s'affirmait de plus en plus nette. Gortchakof revenait sur ses propositions d'entente avec la France[4]. Russell soutenait en vain qu'il n'y avait pas de protestation russe[5]. Quant à la France, que l'Angleterre s'efforçait de compromettre en parlant de « sa cordiale adhésion[6] », elle pouvait bien se montrer complaisante, elle allait même jusqu'à envoyer au duc Ernest le maréchal Magnan[7], mais elle persistait officiellement dans l'abstention, et il n'est pas sûr que la presse française ne fût pas encouragée à faire campagne contre Alfred, et que Bourée ne reçût pas d'argent pour faire arriver le duc d'Aumale[8]. Drouyn de Lhuis était d'ailleurs moins bien disposé pour Ernest que l'Empereur[9].

Ernest lui-même se montre de moins en moins décidé. Il a posé des conditions : renonciation de la dynastie bavaroise, accord des trois Puissances en faveur de son élection, faculté

1. Memorandum de Russell dans les *Mémoires* d'Ernest, t. III, p. 261.
2. Russell à Elliot, du 19, puis du 22 janvier. Bloudoff à Gortchakof, du 19 janvier.
3. Bloudoff à Gortchakof, du 23 janvier.
4. Montebello à Drouyn de Lhuis, du 24 janvier, télégramme.
5. Tricoupis à son gouvernement, du 26 janvier.
6. Bloudoff à Gortchakof, du 26 janvier; Tricoupis à son gouvernement, de la même date.
7. Renseignement de Russell à Tricoupis; Tricoupis à son gouvernement, du 26 janvier; Bloomfield à Russell, du 18 février.
8. Bloomfield à Russell, du 18 février; Testa à Rechberg, du 24 janvier.
9. Tricoupis à son gouvernement, du 26 janvier.

Digitized by Google

pour lui de conserver son duché de Cobourg, de n'aller à Athènes que comme régent, renforcement sérieux de la Grèce, réorganisation de son armée, accroissement de son territoire, relèvement de ses finances, etc.[1]... Dans son memorandum du 15 janvier, Russell entreprit d'éluder ces conditions[2], puis une conférence eut lieu à Bruxelles, les 18 et 19 janvier, entre le roi Léopold, le duc Ernest, deux de ses ministres et le général Grey, secrétaire de la reine Victoria. Le roi voulait entraîner en Grèce son neveu; les ministres du duc faisaient effort au contraire pour le retenir en Allemagne. Le duc sentait de plus en plus, dit-il, que l'Angleterre voulait faire de lui un prince vassal sans argent, sans armée, sans marine, sans autre appui que la flotte anglaise de la Méditerranée et la diplomatie de Palmerston[3]. Puis le cabinet bavarois adressait au ministre du duc, von Seebach, une lettre indignée où il fulminait contre la politique anglaise, où il faisait appel à la bonne foi du duc qui ne voudrait pas laisser dépouiller une autre maison d'Allemagne, qui donnerait à Lord Palmerston, au « lord Feuerbrand », disait Schrenck, une leçon bien méritée[4]. A ces derniers arguments, le duc Ernest ne résista plus. Le 26 janvier, Tricoupis annonçait déjà la fin de sa candidature[5]. Le 29, Victoria lui écrivit encore en même temps que Grey[6]. Le 31, Russell annonçait officiellement au baron Gros le refus d'Ernest qui le renouvelait par télégramme le 2 février[7].

Le lendemain, l'Assemblée nationale grecque qui en était encore à Alfred, le proclamait élu par la volonté souveraine de la nation. L'original du décret de proclamation était remis à Elliot et Tricoupis était chargé d'en présenter une copie à la reine d'Angleterre[8].

On ne pouvait dire si le gouvernement britannique enregistrait un nouvel échec ou un nouveau succès. Il ne pouvait plus

1. *Mémoires* d'Ernest, t. III, p. 261; Brunnow à Gortchakof, du 26 janvier; Tricoupis à son gouvernement, du 12 janvier.
2. *Mémoires* d'Ernest, t. III, p. 261.
3. *Mémoires* d'Ernest, t. III, p. 265.
4. Schrenck à von Seebach, du 21 janvier, dans les *Mémoires* d'Ernest, t. III, p. 260.
5. Tricoupis à son gouvernement, du 26 janvier.
6. Victoria à Ernest, du 29 janvier, dans les *Mémoires* d'Ernest, t. III, p. 267.
7. *Mémoires*, t. III, p. 265.
8. Gouvernement grec à Tricoupis, du 5 février.

Digitized by Google

être question d'Alfred pour le trône de Grèce. En vain les Grecs entourèrent-ils sa proclamation de manifestations éclatantes. Comme réponse à sa communication du décret d'élection, Tricoupis n'obtint qu'un refus aimablement accompagné de témoignages de reconnaissance et de protestations de dévouement[1]. Dans le même temps, Elliot devait encore faire connaître à la Grèce le refus du duc Ernest[2]. L'impression produite fut considérable. Grecs et Anglais se montrèrent un moment pareillement mortifiés, tandis que Français et Russes pouvaient se réjouir de la leçon donnée à la Grèce et à l'Angleterre[3]. Le cabinet britannique allait-il continuer ses démarches?

Dans les derniers jours de la candidature d'Ernest, l'Angleterre avait encore placé son espoir dans le prince de Linange, capitaine de la marine anglaise, neveu de Victoria, marié à une princesse de Bade[4]. Ce prince s'empressa d'informer la reine qu'il n'accepterait pas. C'était trop de déconvenues. Russell déclara à notre ambassadeur : « Priez donc M. Drouyn de Lhuis de nous donner un candidat; car nous n'en avons plus. » La France n'en avait pas plus qu'auparavant. La Russie pas davantage; elle était même d'avis maintenant, comme l'Autriche, que l'abdication du roi Othon devrait précéder toute nouvelle combinaison[5].

Le terrain était libre maintenant. Or, Palmerston voulait plus que jamais écarter autant les Bavarois que Guillaume de Bade et que le duc d'Aumale. « Il regardait comme loyal, » écrivait Tricoupis, « de m'avertir que, si ce prince[6] était appelé au trône de Grèce, la réunion des îles Ioniennes n'aurait pas lieu[7] ». Dans ces conditions, l'Angleterre n'avait plus qu'à susciter de nouvelles candidatures. Palmerston revenait toujours à Nicolas de Nassau que Tricoupis repoussait toujours. Il parlait aussi maintenant du duc d'Augustenbourg et de Guillaume de Danemark. Il ne parlait pas à Tricoupis de l'archiduc Maximilien qu'il savait peu symphatique au représentant de la Grèce, mais précisément il engageait avec la France et avec l'Autriche, qu'il

1. Russell au gouvernement grec, du 9 février.
2. Télégramme de Russell à Elliot, reçu le 8 février à Athènes.
3. Bourée à Drouyn de Lhuis, du 13 février.
4. Tricoupis à son gouvernement, du 26 janvier.
5. Gortchakof à Bloudoff, du 29 janvier et du 12 février.
6. Il s'agit du duc d'Aumale, né en 1822.
7. Tricoupis à son gouvernement, du 4 février.

Digitized by Google

désirait détourner de la Bavière, des négociations à son sujet[1]. Le 11 février, Russell écrivait à Cowley de pressentir le cabinet français qui se déclarait favorable. Le 14, il télégraphiait à Bloomfield d'en parler à Rechberg et au besoin à l'Empereur, en insistant sur la réunion des Ioniennes. Le 15, Bloomfield transmettait à Russell le refus de l'Autriche, motivé par l'intimité de ses rapports avec la Bavière. Une fois de plus, le gouvernement britannique pria Léopold d'intervenir. Le 16, ce dernier écrivait à l'archiduc, tandis que Bloomfield recevait l'ordre de voir François-Joseph lui-même[2]. L'entretien eut lieu le 18 et, le même jour, l'archiduc faisait part à Rechberg de ses intentions.

L'Empereur réitéra le refus de l'Autriche, au nom du droit qui lui semblait être du côté d'Othon, en raison des difficultés qui seraient la conséquence d'une acceptation. Il observa aussi qu'après avoir été répétée si souvent, l'offre de la couronne hellénique avait cessé d'être flatteuse[3]. L'archiduc se plaignit de même du manque de tact du cabinet anglais : « Même si le trône était vraiment vacant », écrivait-il, « par la mort ou la renonciation du roi Othon..., je serais le dernier à vouloir d'une couronne colportée sans succès à une demi-douzaine de princes. D'ailleurs je connais trop bien la Grèce moderne... pour penser qu'elle peut former un État indépendant[4]. » Encore une fois, l'Angleterre en était pour sa peine.

Elle revint à la charge, d'accord avec la France que les affaires de Pologne éloignaient de la Russie. Sans que la Grèce fût informée, elles semblèrent proposer ensemble le prince Léopold de Hohenzollern, mari de l'infante Antonia de Portugal, gendre du roi Ferdinand, major dans l'armée prussienne et très attaché à la maison royale de Prusse[5]. La Russie consultée déclara s'abstenir, en répétant encore qu'Othon n'avait pas abdi-

1. Tricoupis à son gouvernement, du 12 février.

2. Cf. D. Dawson, *The Archduke Ferdinand Maximilian and the Crown of Greece* (1863), dans *English historical Review* de 1922, p. 107-114. On consultera aussi avec intérêt le *Maximilien* du comte Corti, qui est à l'impression. — Maximilien, frère de François-Joseph, était né en 1832.

3. Bloomfield à Russell, du 18 février, cité par D. Dawson.

4. Maximilien à Rechberg, du 18 février, cité par Corti, *op. cité*.

5. Brunnow à Gortchakof, du 19 février. — Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen, fils de Charles-Antoine, né en 1835, devait être connu plus tard comme candidat à la couronne d'Espagne.

Digitized by Google

qué[1]. Le prince de Hohenzollern refusa[2]. « Aucun candidat sur le terrain », écrivait Gortchakof à Bloudoff[3].

A ce moment, au mois de février, un mouvement révolutionnaire éclatait à Athènes, ce qui n'était pas pour encourager les éventuels candidats.

L'Angleterre cherchait quand même. Russell et Palmerston disaient à Tricoupis le 19 mars que « l'Angleterre se regardait comme obligée de faire ainsi et qu'elle ne voulait pas empêcher de se réaliser ses promesses pour les Ioniennes[4] ». A Londres, on indiquait encore le nom de Waldemar de Holstein qui refusa[5]. A Paris, on parlait de Guillaume de Hesse et l'on revenait à Guillaume de Bade, que l'Angleterre continuait d'écarter[6]. Finalement, la France se décidait à conseiller à la Grèce de prendre elle-même l'initiative « en s'adressant directement aux princes qui lui paraîtraient pouvoir être appelés à la gouverner », et l'Angleterre encourageait le gouvernement hellénique à former une commission qui chercherait de son côté. Du temps passerait...

La Grèce cependant était déchirée par les intrigues. Au-dessus des vieux partis anglais, français et russe, on en remarquait deux nouveaux qui semblaient avoir hérité des autres : le parti avancé, favorable à une candidature italienne, le parti contre-révolutionnaire, favorable à la restauration des Bavarois[7]. Le parti italien patronnait la candidature du prince de Carignan qui devait adopter comme héritier son neveu, le duc de Gênes[8]. Combattue par l'Autriche, même par la France et par l'Angleterre, cette candidature tomba vers le milieu de mars, après le refus du prince de Carignan que confirma la Légation de Sardaigne[9]. Le parti bavarois parut un moment capable de triom-

1. Gortchakof à Bloudoff, du 19 février.
2. Gortchakof à Bloudoff, du 25 février.
3. Ibid.
4. Tricoupis à son gouvernement, du 19 mars.
5. Russell à Elliot, des 2 et 16 mars.
6. Russell à E lliot, du 21 mars.
7. Rechberg à Testa, du 5 mars, distingue et oppose très nettement les deux tendances.
8. Testa à Rechberg, du 21 février, signale l'arrivée d'un vaisseau sarde. — Eugène-Emmanuel de Savoie-Villefranche, né à Paris en 1816, devint prince de Carignan à partir de 1831; il fut lieutenant général du royaume de Piémont.
9. Ibid.

Digitized by Google

pher. L'attitude hostile de l'Angleterre avait empêché la Bavière de déclarer ouvertement[1] que le prince Louis était prêt à se porter candidat. En revanche, elle avait regagné la Russie, et même la France ne lui paraissait plus absolument contraire. Surtout le nombre de ses partisans en Grèce devenait plus nombreux. La contre-révolution se préparait dans le Péloponèse, avec le concours des Mavromichales[2]. Deux navires de guerre autrichiens se trouvaient à Calamata, peut-être pour appuyer le mouvement. Une restauration était en vue. Mais tous ces espoirs se trouvèrent réduits à néant après l'arrivée au pouvoir d'Athènes d'un nouveau ministère. Tous les membres de l'Assemblée nationale hellénique vinrent signer le décret du 3 février qui prononçait la déchéance d'Othon et de sa dynastie[3]. Le consul de Bavière, soupçonné de fomenter des troubles, fut arrêté[4]. Un incident fut soulevé à propos du débarquement de marins autrichiens[5]. Une circulaire fut envoyée à tous les consuls de Grèce pour déclarer la maison bavaroise définitivement déchue[6]. C'en était fait une fois de plus des prétentions de la Bavière.

III. — *Le succès de la candidature danoise (mars à octobre 1863).*

Transportons-nous maintenant en esprit de la Grèce au Danemark. L'entrée en scène de ce dernier pays devait tirer l'Europe d'embarras.

La princesse Alexandra, fille du prince Christian, nièce du roi de Danemark Frédéric VII, était partie le 26 février 1863 de Copenhague pour épouser le prince de Galles. Elle emmenait avec elle le prince Christian son père, le prince Guillaume son frère et la princesse Dagmar, dont on parlait déjà comme devant épouser le grand-duc héritier de Russie[7]. Leurs Altesses

1. Séverine à Gortchakof, du 15 février, et Budberg à Gortchakof, du 21. — Il s'agit de Louis, fils de Luitpold et petit-fils du roi Louis Ier.
2. Testa à Rechberg, du 8 février.
3. Testa à Rechberg, du 21 février.
4. Bourée à Drouyn de Lhuis, du 6 mars.
5. Diamantopoulo à Testa, du 25 février.
6. Circulaire grecque du 27 février.
7. On en parlait déjà à la cour d'Angleterre. Cf. Gros à Drouyn de Lhuis, du 27 mars.

Digitized by Google

Royales passèrent par la Belgique, dont le roi allait devenir le grand-oncle par alliance de la princesse Alexandra. Le mariage eut lieu le 10 mars. Au retour, une sorte de conseil de famille se tint le 25 au château de Laeken[1]. Le prince Christian ne devait rentrer que le 4 avril à Copenhague. D'autre part, dès le 16 mars, le gouvernement britannique informait sa légation d'Athènes qu'il mettait en avant la candidature au trône de Grèce du prince Guillaume de Danemark[2]. Des entretiens avaient eu lieu à ce sujet entre le prince Christian, Palmerston et Russell. Qu'en ressortait-il exactement? D'après le cabinet de Londres, le prince Christian s'en serait remis à la décision du roi comme chef de la maison royale[3]. D'après le général Oxholm de la suite du prince, ce dernier aurait réservé son consentement de toutes ses forces, tout en renvoyant l'affaire au roi[4]. D'après Brunnow, l'ambassadeur russe que Christian avait mis dans la confidence, le prince n'aurait consenti à porter l'affaire à la connaissance du roi qu'après avoir appris l'opinion favorable du tsar[5]. Enfin, d'après le prince Christian lui-même, loin d'avoir donné son consentement, il aurait télégraphié au roi d'attendre son retour[6]. Les choses s'arrangèrent de telle manière que la version anglaise fut la première connue à Copenhague et qu'elle y produisit un effet décisif.

Le 23 mars, le gouvernement britannique savait à la fois par Brunnow que le gouvernement russe donnait son agrément[7], et par Cowley que la France était très favorable[8]. Sans plus attendre, il télégraphia à Paget, ministre d'Angleterre à Copenhague, de demander l'agrément du gouvernement danois. Le 23 au matin, Dotézac, notre ministre, apportait la cordiale adhésion de l'Empereur à Hall, chef du gouvernement de Copen-

1. Dotezac à Drouyn de Lhuis, du 27 mars, et Neergaard, *Under Junigrundloven en fremstilling af det danske folks politiske Historie fra 1848 til 1866*, t. II, p. 667.

2. Russell à Elliot, du 16 mars, télégramme. — Le prince Guillaume avait alors dix-sept ans.

3. Dotezac à Drouyn de Lhuis, du 25 mars; Bill, ministre danois, à Hall, du 17 avril; compte-rendu des séances aux Lords et aux Communes, pour les 16 et 17 avril.

4. *Journal* de Krieger (*Kriegers Dagboger*), publié par Koppel, Friis, Munch, t. II, p. 296.

5. Brunnow à Gortchakof, du 27 mars.

6. Nicolai à Gortchakof, du 9 avril.

7. Rapport de Hall au roi, du 24 mars, et *Journal* de Krieger, t. II, p. 299.

8. Neergaard, *op. cit.*, t. II, p. 667.

Digitized by Google

hague. Hall, qui ne savait rien, fut stupéfait. Dans l'après-midi, il reçut du général Oxholm un télégranme énigmatique annonçant simplement l'envoi d'une lettre. Le 24 au matin, Paget faisait part à Hall des instructions qu'il avait reçues à 10 heures, la veille au soir. La lettre d'Oxholm n'arriva que le 26, et elle donnait peu de détails. Quant au télégramme, que Christian disait plus tard avoir envoyé le 28 après son entretien avec Léopold, tout porte à croire qu'il n'arriva jamais.

Entre temps, Paget avait poussé de l'avant à Copenhague, d'autant plus que, d'après Neergaard, le plan anglais se serait présenté au gouvernement danois comme un bienfait de la Providence, en raison de l'appui moral qu'il lui apportait indirectement dans la question des Duchés. Paget éluda les questions que Hall lui posa. Dotézac parlait de la répugnance des Grecs pour les Allemands, et Hall se réjouissait de la déconvenue des princes germaniques, surtout de celle que pourrait éprouver la famille d'Augustenbourg. Le roi Frédéric en voulait à Christian de son silence et du temps qu'il mettait à rentrer. Le 26 au soir, Paget recevait l'ordre de presser l'acceptation de Frédéric, au besoin en le voyant lui-même. Le 27, à 9 heures du matin, il se concertait avec Hall qui se réserva d'insister. Malgré la présence du prince Frédéric de Hesse qui, revenu de Londres, exprimait des doutes sur les intentions de Christian, le cabinet danois, avec Hall à sa tête, emporta le consentement du roi, « à condition que le jeune prince et ses parents accepteraient également[1] ».

Les événements marchèrent, s'il se peut, encore plus vite à Athènes. Déjà, le 23 mars, le journal *l'Avenir de l'Orient* annonçait, sur la foi d'un télégramme parvenu à Elliot, que les parents du prince acceptaient et le prince lui-même[2]. Le lendemain, Bloudoff faisait connaître l'adhésion de la Russie[3]. Le surlendemain, Bourée recevait l'ordre d'appuyer la candidature. Le 26, le gouvernement anglais donnait l'ordre à Elliot d'agir en vue de l'élection du prince[4]. Le 29, Kalergi transmettait encore de bonnes nouvelles de Paris[5]. Il n'en fallut pas davantage

1. Brenner à Rechberg, du 1er avril.
2. L'*Avenir de l'Orient* du 23 mars et Testa à Rechberg du 28 mars.
3. Bloudoff au gouvernement grec, du 24 mars.
4. Russell à Elliot, du 26 mars.
5. Kalergi à son gouvernement, du 29 mars.

Digitized by Google

pour que, dans la journée du 30, l'Assemblée nationale proclamât à l'unanimité roi des Grecs le prince Guillaume, sous le nom de Georges Ier. Le décret ajoutait que les enfants du roi seraient élevés dans la religion grecque et qu'une députation de trois personnes élues par l'Assemblée serait chargée d'aller offrir la couronne au prince[1].

Pendant que toute la Grèce était dans l'enthousiasme[2], pendant qu'à Smyrne même tous les bateaux hellènes se pavoisaient et tiraient sans discontinuer[3], la nouvelle de l'élection brusquée du prince arrivait au Danemark. Hall se prenait à douter maintenant des assertions de l'Angleterre, et il s'étonnait aussi qu'Elliot n'eût pas parlé aux Grecs de la réserve mise au consentement du roi[4]. Le prince Christian fut encore beaucoup plus surpris quand, le 4 avril, il arriva enfin à Copenhague[5].

L'Angleterre, suivant l'expression d'Ernest, avait mis toutes voiles dehors. Elle avait gagné tout le monde de vitesse. Elle avait joué les uns et les autres. Elle avait créé le fait accompli. N'était-elle pas allée trop vite et l'histoire que nous avons déjà racontée pour Ferdinand, pour Ernest, pour Maximilien, n'allait-elle pas recommencer?

On entrevoyait après coup les difficultés. A Londres même, Brunnow avait attiré l'attention de Christian sur les égards dus à la Bavière et sur la promesse des Ioniennes qui devrait être confirmée[6]. Hall parle ensuite à Paget de l'article 40 relatif à la religion du prince, du délai qui lui serait octroyé avant de quitter le Danemark, de la régence à organiser, du règlement à intervenir pour la succession danoise. La presse avait exprimé sa défiance à l'égard de l'Angleterre, son regret de perdre un prince qui pourrait être appelé à régner[7]. Toutes ces questions avaient été agitées à Copenhague, mais elles ne pouvaient être résolues qu'avec Christian lui-même. Celui-ci, dès son arrivée, posa trois conditions expresses : la maison de Bavière se désiste-

1. Cette démarche avait été conseillée par le gouvernement britannique, sans doute d'accord avec la France. Cf. Russell à Elliot, du 26 mars, à Cowley, du 31 mars.
2. Consul danois du Pirée à son gouvernement, du 4 avril.
3. Consul danois de Smyrne à son gouvernement, du 10 avril.
4. Nicolai à Gortchakof, du 2 avril.
5. Nicolai à Gortchakof, du 9 avril; Brenner à Rechberg, du 8 avril.
6. Brunnow à Gortchakof, du 27 mars.
7. Cf. le *Dagblad* du 28 mars et du 10 avril, le *Berlingske* du 30 mars.

Digitized by Google

rait, les frontières continentales de la Grèce seraient étendues, les trois Puissances consentiraient au jeune roi, à titre de garantie contre toute éventualité, un emprunt de 50 à 60,000 livres sterling[1]. Ces conditions ne pouvaient être admises par Paget. Après un entretien avec Frédéric VII, Christian déclara renoncer à l'extension des frontières continentales, mais non au désistement de la Bavière. Il demandait encore pour son fils une liste civile de 50,000 livres sterling, plus une somme annuelle de 10,000; il insistait pour que le prince Guillaume gardât ses droits au trône de Danemark et pour qu'il pût rester à Copenhague jusqu'à sa majorité fixée au 5 décembre suivant. En outre, pour se décider tout à fait, il sollicitait un délai de huit jours qui prendrait fin le 11 avril. Le 6 avril, le roi s'entretenant avec Paget mit deux conditions de plus : le prince Guillaume n'aurait pas à changer de religion et les puissances protectrices garantiraient à nouveau l'intégrité de la Grèce.

C'est sur ces bases que, le 7 avril, la discussion s'ouvrit au Conseil. En cours de séance, Frédéric VII reçut un télégramme de Christian qui posait brusquement trois conditions nouvelles : l'armée grecque serait dissoute et réorganisée; l'armée et la marine prêteraient serment au roi seul, la marine devant être relevée du serment qu'elle avait prêté à la constitution; une escadre anglaise serait mise pour un temps indéterminé à la disposition du roi. Le prince abusait vraiment de la complaisance de son frère. Passant outre aux prétentions de Christian, le Conseil s'arrêta aux six conditions suivantes : renonciation de la maison bavaroise à la couronne de Grèce, faculté pour le nouveau roi de conserver sa religion, de garder ses droits à la couronne de Danemark, garantie de l'existence et des frontières de la Grèce, octroi au souverain d'une liste civile et d'un apanage convenables, faculté pour le prince d'ajourner son départ jusqu'à sa première communion et jusqu'à sa majorité. Le 11, quand le prince Christian revint à Copenhague, plutôt mal disposé par les avis des siens, il était plus indécis que jamais. Le roi dut encore passer outre. A la séance du Conseil qui eut lieu le 14, il commença par faire lire le règlement royal sur l'obéissance du prince et se montra si décidé que le prince lui prit la main en signe de soumission[2].

1. Nicolai à Gortchakof, du 9 avril.
2. *Journal* de Krieger, t. II, p. 300.

Digitized by Google

La négociation allait pouvoir continuer, d'autant plus que le prince Guillaume s'était épris follement de l'Hellade[1], que l'Angleterre avait cessé de se montrer pressée, qu'elle était conciliante, et enfin que le roi Frédéric et son ministre Hall se montraient pareillement désireux d'aboutir.

Un échange de vues avait commencé de s'établir entre Hall et Paget sur les six conditions énoncées[2]. La question la plus difficile était celle du désistement de la Bavière. Paget avait essayé de montrer que cette renonciation n'était pas indispensable[3]. Le roi Frédéric se déclarait prêt à accepter un compromis[4]. La France essayait de faire intervenir l'Autriche auprès de la Bavière pour amener Othon à abdiquer[5]; mais l'Autriche se dérobait[6] et la Bavière persévérait dans son intransigeance. Le 12 avril, son roi protestait solennellement « contre tous actes attentatoires ou préjudiciables aux droits de sa Maison au trône de Grèce, de même que contre toutes les conséquences que ces actes pourraient avoir[7]. »

Comment sortir de cette impasse? Le Danemark avait à ménager l'Autriche à cause de la question des Duchés et la Russie avait à ménager la Bavière à cause des affaires de Pologne[8]. Mais Gortchakof était aussi tenu à des égards envers la dynastie danoise et, ce faisant, il sauvegardait les intérêts de son pays. Il proposa une démarche à Munich pour exposer au roi de Bavière que la solution de la question grecque ne pouvait plus être différée[9]. Le gouvernement anglais parut vouloir englober cette proposition dans un projet plus vaste de conférence[10]. La France et la Russie donnèrent leur approbation.

Avant la conférence, dont on attendait le règlement définitif de la question, la députation grecque composée essentiellement

1. Neergaard, *op. cit.*, p. 666.

2. Voir à ce sujet, aux Arch. du ministère des Aff. étr. à Copenhague, une feuille sans date où sont notées avec les conditions les propositions et les contre-propositions. Neergaard parle de quatre conditions (*op. cit.*, p. 667), mais il en groupe deux ensemble. La feuille sans date en mentionne six.

3. Aff. étr. Danemark, feuille sans date.

4. Ibid.

5. Metternich à Rechberg, du 7 avril.

6. Rechberg à Metternich, du 14 avril.

7. Schrenck au ministre bavarois à Paris, du 12 avril. Le 4 mai, le gouvernement autrichien prescrivait à Metternich d'appuyer la démarche bavaroise.

8. Gortchakof à Brunnow, du 15 avril.

9. Ibid. et Thun à Rechberg, du 19.

10. Russell à Cowley, du 25 avril, et Metternich à Rechberg, du 22 avril.

Digitized by Google

de Canaris, Zaïmis, Grivas, arrivait à Copenhague malgré les efforts que le gouvernement danois avait faits pour la retenir à Hambourg, en attendant que l'acceptation du prince Guillaume fût une chose bien arrêtée[1]. Elle arrivait ignorante de la situation[2]. Pourrait-elle patienter et qu'allait devenir la Grèce? Le désordre s'y déchaînait avec la complicité des partisans de la contre-révolution.

La conférence se réunit à Londres le 29 avril. Lecture y fut faite de deux projets de protocole. Le premier déclarerait la vacance du trône et la nécessité d'y pourvoir, en tenant compte du vote émis par l'assemblée hellénique en faveur du prince Guillaume; l'envoyé de Bavière à Londres serait appelé à prendre part à la délibération qui précéderait l'adoption de ce protocole. Le second aurait pour objet de régler les diverses conditions de l'avènement du prince Guillaume[3]. Le ministre de Bavière à Londres refusa de prendre part aux délibérations. Christian, troublé par la protestation bavaroise, paraissait vouloir reprendre son consentement et s'adressait même dans cette intention à la reine d'Angleterre. Quant au gouvernement danois, il réduisit à trois, à la date du 8 mai, le nombre de ses conditions : 1° dans l'acte par lequel les Puissances prononceraient la vacance du trône, il serait dit que c'était pour déférer au vœu des trois Puissances que le prince Guillaume acceptait l'élection faite en sa faveur; 2° un apanage viager serait constitué pour le prince; 3° l'annexion des îles Ioniennes serait garantie.

Russell, de nouveau impatient, demanda à Bill, ministre de Danemark à Londres, d'assister aux prochaines conférences et d'y faire de la part de son gouvernement une déclaration d'acceptation[4]. En même temps, la délégation grecque annonçait à Hall que ses instructions ne lui permettaient pas de prolonger son séjour. Hall lui demanda d'attendre jusqu'au 17, ce qui ne l'empêcha pas de refuser à Bill l'autorisation demandée, les Puissances n'ayant pas encore donné satisfaction aux vœux exprimés une fois de plus par le Conseil danois[5].

Le 14 mai, Russell arrêtait les dispositions à prendre à

1. Consul grec de Copenhague à son collègue de Hambourg, du 24 avril.
2. *Journal* de Krieger, t. II, p. 302.
3. En dehors du compte-rendu officiel, compte-rendu particulier de Hall au roi, daté du 7 mai.
4. Bill à Hall, du 11 mai.
5. Hall à Bill, du 13 mai.

Digitized by Google

l'égard de la Bavière, d'accord avec les ministres de France et de Russie[1]. Satisfaction était donnée aux vœux de Gortchakof qui avait scrupule d'abandonner le terrain des traités et qui préconisait toujours, en faveur de la Cour de Munich, une démarche de courtoisie[2]. Le protocole de la conférence tenue au Foreign Office à la date du 16 mai constatait l'intention des trois Cours d'offrir à l'auguste chef de la maison de Bavière un juste témoignage d'égards en l'invitant à autoriser son représentant à Londres à prendre part à leurs délibérations. Une triple démarche fut faite; celle de la Russie fut la plus ferme, comme si le cabinet de Saint-Pétersbourg « avait voulu se débarrasser de toute l'affaire en une fois ». La Bavière refusa de se faire représenter à une assemblée réunie pour constater la déchéance de sa maison.

La Conférence n'en continua pas moins ses travaux. Le protocole du 27 mai établit qu'en dépit de l'abstention de la Bavière, les trois Puissances ne pouvaient retarder indéfiniment l'époque où il conviendrait de replacer la Grèce sous un régime conforme aux principes monarchiques, régime qu'elles avaient intérêt à maintenir dans le nouvel État fondé par leurs efforts réunis.

Le 25 mai, la délégation grecque avait une fois de plus pressé Hall de donner la réponse promise[3]. Cependant, comme de jour en jour l'anarchie envahissait la Grèce, les alarmes se faisaient plus vives à la cour de Danemark. Hall se réservait : « Nous envisageons », disait-il, « l'affaire grecque comme une question qui intéresse plutôt l'Europe que le Danemark[4]. »

En dehors des conférences, des négociations particulières se poursuivaient entre le Danemark et l'Angleterre sur la question des Ioniennes et sur celle de la dotation. Christian ne voulait pas céder. Pour faciliter les choses, Russell demanda à Brunnow de s'entendre avec Bill. Brunnow agit en ami du Danemark, « *amicus Daniæ* », disait Bill[5]. Il déclara à son collègue danois qu'il fallait en finir au plus vite, si l'on ne voulait pas que tout fût remis en discussion et qu'un autre prince fût appelé[6].

1. Bill à Hall, du 14 mai.
2. Thun à Rechberg, du 17 mai.
3. La députation grecque à Hall, du 25 mai.
4. Hall à Bill, du 20 mai.
5. Bill à Hall, du 29 mai.
6. Bill à Hall, du 27 mai.

Digitized by Google

Le 26 mai, à la séance du Conseil, Christian s'était obstiné une fois de plus, tandis qu'en dehors de lui l'unanimité s'était faite pour l'acceptation immédiate. « Je veux assurer mon fils contre les revers de fortune » avait déclaré Christian. « S'il s'agissait de moi en cette circonstance, » avait répondu le roi, « je dirais aux Grecs : « Vous m'appelez. Je vais à vous seul et sans condition. La Grèce est désormais ma patrie et votre Dieu est le mien. » Ayant suspendu la séance, le roi prit avec lui le prince dans son cabinet. Après une heure d'effort, il avait obtenu seulement que Christian ajournât sa réponse. Hall croyait la partie perdue. La députation grecque informée avait demandé au roi une audience de congé; elle annonçait son départ pour le 1er juin. Là-dessus on apprit l'intervention de Brunnow. Christian en fut impressionné. Il paraissait convaincu, et Hall, le 28 au matin, crut pouvoir expédier à Bill l'autorisation non pas de signer, mais de promettre une réponse définitive dans les quarante-huit heures. Ce même matin, Christian se présentait à Paget. Il avait encore changé d'avis.

Le 30 mai, le Conseil se réunit, non seulement le matin mais encore l'après-midi. Christian résistait encore. Un conseiller se permit de dire : « Si c'était à mon fils qu'une semblable proposition fût faite, j'aurais honte de parler d'argent... » On finit par convenir que le consentement serait donné malgré l'avis du prince. « Il y a trois jours, » dit le roi à Christian, « tu étais satisfait... Je te déclare que je suis décidé à accepter le trône de Grèce pour ton fils; libre à toi ensuite de protester et de faire constater la désunion qui règne dans ma maison. » Le prince tout tremblant demandait encore de pouvoir ajourner sa réponse jusqu'au lendemain. « Non, » lui répondit le roi, « il faut en finir aujourd'hui. Je ne veux plus me livrer en spectacle par toutes ces tergiversations. » Le prince obtint seulement jusqu'au soir. Il revint à 8 heures après avoir reçu la visite du ministre russe Bernstorf. Il apportait enfin son consentement et celui de la princesse. La querelle finit par une scène d'effusion[1]. Le roi était radieux.

Le 1er juin, Bill fut informé puis, officieusement, la députation grecque[2]. Le gouvernement danois n'insistait plus que sur la réunion des îles Ioniennes, dont il faisait une condition *sine qua non*[3].

1. *Journal* de Krieger, t. II, p. 306.
2. Gouvernement danois à la députation grecque, du 1er juin.
3. Hall à Bill, des 1er et 2 juin.

Digitized by Google

La conférence tenue à Londres le 5 juin réunit le représentant du Danemark aux ministres des trois Puissances. Le protocole daté du même jour constata l'accord intervenu entre les parties, tant pour le choix du nouveau roi que pour la réunion promise des Ioniennes. La question de la dotation était réglée. L'article 40 était confirmé. Des dispositions étaient prises pour que dans aucun cas les deux couronnes de Grèce et de Danemark ne pussent se trouver réunies. Les plénipotentiaires réservaient à leurs Cours de donner la forme d'une convention aux dispositions prises. Enfin les trois gouvernements promettaient d'employer d'ores et déjà leurs bons offices pour faire reconnaître le nouveau roi des Grecs[1].

La question étant ainsi réglée diplomatiquement, la demande solennelle de la députation grecque pouvait être reçue sans aucun délai. Elle donna lieu le 6 juin à une impressionnante cérémonie dans la salle dite des Appartements au château de Christiansborg, en présence des ministres de France, d'Angleterre et de Russie. A midi, le roi fit son entrée en tenant par la main le prince Guillaume qui prit place à la gauche du trône. Les trois délégués grecs introduits donnèrent lecture d'une adresse et du décret de l'Assemblée nationale. Le roi de Danemark répondit pour accepter la couronne, pour rappeler aussi la condition expresse de l'union des îles Ioniennes. Il fit approcher ensuite le jeune roi, le félicita, le salua comme un frère, lui exprima ses vœux, lui décerna l'ordre de l'Éléphant, lui donna l'accolade. Puis il quitta la salle du trône en reconduisant son neveu par la main. Après la cérémonie, le roi Georges reçut les délégués grecs, écouta la courte adresse qu'ils lui lurent et leur répondit en terminant par la devise du roi de Danemark : *Folgets Koerlighed min Styrke*[2] (« l'amour de mon peuple fait ma force »).

Après le décret d'acceptation, par le roi de Danemark, du royaume de Grèce pour Georges[3], la Bavière crut devoir protester encore[4], et les ministres de Prusse et d'Autriche s'abstinrent d'assister aux fêtes qui eurent lieu à Athènes[5].

1. En plus du protocole, Bill à Hall, du 6 juin.

2. Paget à Russell, du 6 juin; Dotézac à Drouyn de Lhuis, du 7. On trouvera des détails abondants dans le *Journal* de Krieger, t. II, p. 307; dans Neergaard, *op. cit.*, p. 670 et suiv.; dans Christmas, *Kong Georg I...*, p. 63 et suiv., etc...

3. Décret du 10 juin, publié par Mano, *La Grèce et le Danemark*, p. 173.

4. Circulaire de Schrenck, du 17 juin.

5. Testa à Rechberg, du 13 juin.

Digitized by Google

De nouveaux accords intervinrent entre les Puissances pour consacrer les résultats acquis. Un protocole fut signé à la date du 26 juin pour confirmer la Convention du 7 mai 1832, quant à la garantie de l'existence et des frontières de la Grèce et quant aux obligations financières de la Grèce à l'égard de ses protecteurs. Une convention s'y ajouta le 13 juillet pour fixer les dispositions énoncées dans les protocoles. Il fallut concéder aux Turcs, inquiets des aspirations de leurs sujets de race grecque, que le titre de roi des Grecs, décerné à Georges, fût remplacé par celui de roi des Hellènes (protocole du 3 août).

Le 17 septembre, le jeune roi quittait le Danemark et, le 30 octobre, il faisait son entrée à Athènes sous un arc de triomphe décoré de drapeaux anglais, russes, français, grecs et danois.

La Grèce avait reçu son nouveau souverain des Puissances dites protectrices, particulièrement de l'Angleterre qui voulait sans doute, comme le soutiennent les historiens grecs Kyriakidis, Philarétos et d'autres, s'assurer ainsi le moyen de régler le développement de l'Hellénisme. Tout l'avenir de la dynastie devait se ressentir de ses origines, et l'histoire de la Grèce contemporaine en découla logiquement. D'après les déclarations mêmes de l'Angleterre, le nouveau souverain n'aurait pas dû être l'allié, *connected*, des maisons régnantes de France, d'Angleterre, de Russie. Or le roi Georges devait être un jour étroitement apparenté au roi d'Angleterre et au tsar, leur beau-frère, c'est-à-dire un peu anglo-russe, sous l'empire des circonstances.

Palmerston pouvait se flatter d'avoir traité la question de main de maître. Il avait triomphé à force d'obstination, et aussi à force d'adresse, pour ne pas employer un mot désobligeant, en ébranlant la résistance passive, hautaine, de Gortchakof, et en débordant largement la politique française assez prétentieuse, inconsistante, mais plutôt désintéressée.

La paix de l'Europe n'avait pas été troublée; un compromis adroit avait été trouvé pour satisfaire les trois grandes Puissances en cause. Cependant la Grèce, qui avait failli ne pas obtenir de roi en raison de leurs rivalités, devait continuer d'être disputée entre leurs intérêts et leurs influences.

Michel LHÉRITIER.

Digitized by Google

MÉLANGES ET DOCUMENTS

OBSERVATIONS SUR LE TEXTE DU PROCÈS DE CONDAMNATION DE JEANNE D'ARC[1]

La publication, par M. Pierre Champion, d'une nouvelle édition du Procès de condamnation de Jeanne d'Arc[2] invite à reprendre l'examen de quelques passages de ce précieux et difficile document.

I.

L'obscurité ne tient pas à l'état du texte, qui est très satisfaisant; les manuscrits ne présentent que des divergences peu importantes. Elle tient à la nature même du procès-verbal sommaire que nous avons sous les yeux.

Les notes en français étaient prises à l'audience par trois notaires, Manchon, Taquel et Boisguillaume; puis Manchon, aidé de ses collègues, en faisait une mise au net. Cette mise au net (*minuta in gallico*) existait encore lors du procès de réhabilitation, vingt-cinq ans après; elle est perdue, à l'exception d'un fragment assez long (3-19 mai) qui se trouve dans le manuscrit de Claude d'Urfé au Cabinet des Manuscrits et a été certainement copié sur la minute originale, non pas traduit du latin. Plusieurs années après la mort de Jeanne — en 1435 au plus tôt, suivant le P. Denifle — la minute française fut traduite en latin et quelque peu abrégée par Thomas de Courcelles, conseiller du tribunal, et le notaire Manchon. Ce résumé prit la forme d'une lettre ouverte émanant de l'évêque de Beauvais et du vice-inquisiteur; on en fit cinq expéditions, dont trois subsistent, entre autres celle qui était restée entre les mains de l'évêque

1. Mémoire lu à l'Académie des inscriptions, août-septembre 1923.

2. *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc; texte, traduction et notes* (1920). Cf. *Rev. histor.*, t. CXXXVIII, p. 82.

Digitized by Google

de Beauvais et qui est aujourd'hui à la bibliothèque de la Chambre des députés.

Là où elle est possible, la comparaison avec la minute française montre que le texte latin a été rédigé de bonne foi; mais l'étude de ce texte même prouve qu'il est incomplet. Ainsi, parmi les soixante-dix articles de l'acte d'accusation qui résument les interrogatoires précédents (27 mars), on lit, à l'article 11, des propos échangés entre Jeanne et Robert de Baudricourt; Jeanne, à la lecture de cet article, répond qu'elle s'en réfère à ce qu'elle a dit ailleurs sur ce sujet et nie s'être vantée qu'elle aurait un jour trois enfants. Or, il n'y a aucune mention de la conversation dont il s'agit dans l'interrogatoire; nous ne connaissons cet épisode que par l'acte d'accusation.

Mais il suffit de lire avec attention les interrogatoires pour s'assurer qu'ils ne constituent nullement une sténographie; ce sont des résumés qui, très souvent, ne relatent pas les questions posées et réunissent *toute une série de réponses* de manière à faire tenir à l'accusée de petits discours sans cohésion apparente. Pour y voir clair, il faut rétablir par la pensée les questions qui manquent et restituer le colloque qui fait défaut. Je prends pour exemple un passage difficile qui a déjà, en 1850, préoccupé Quicherat et Sainte-Beuve, dans le *Lundi* où le grand critique a rendu compte de la première édition du *Procès* (t. II, p. 378).

Dans le procès-verbal de la seconde séance (22 février 1431), on lit ce qui suit[1] :

Ensuite, elle a déclaré que, sur l'âge de treize ans, elle eut une voix de Dieu pour l'aider à se gouverner. Et la première fois eut grand'peur. Et vint cette voix sur l'heure de midi environ, en temps d'été, dans le jardin de son père, et ladite Jeanne n'avait pas jeûné la veille. Elle entendit la voix, du côté droit, vers l'église; et rarement elle l'ouït sans clarté. Cette clarté est du même côté où la voix est ouïe, et il y a là, communément, grande clarté. Et quand elle vint en France souvent entendit cette voix. Interrogée comment elle pouvait voir cette clarté qu'elle disait être là, puisque cette clarté était sur le côté, elle ne répondit rien et passa à autre chose.

M. Champion a traduit le texte des manuscrits. Quicherat avait imprimé : *et ipsa Johanna jejunaverat die praecedenti*, au lieu du texte *non jejunaverat*. Cette correction malencontreuse se fondait pourtant sur une observation juste. Dans l'acte d'accusation où sont relatés les mêmes faits (Quicherat, t. I, p. 216), on lit : *Erat in horto patris sui, et tunc erat jejuna, nec praecedente*

1. Éd. Champion, t. II, p. 33 (Quicherat, t. I, p. 52).

Digitized by Google

die jejunaverat. Les mots *et tunc erat jejuna* doivent donc être ajoutés au premier texte; ils devaient figurer dans la minute française qui a servi de base à l'acte d'accusation. Il est singulier d'entendre dire à Jeanne : « Ce jour à midi j'étais à jeun et je n'avais pas non plus jeûné le jour précédent. » Quicherat, et Sainte-Beuve après lui, en ont conclu que Jeanne avait dû répondre : « Ce jour à midi j'étais à jeun et j'avais également jeûné (*jejunaveram* au lieu de *non jejunaveram*) le jour précédent. » On a bâti là-dessus des hypothèses sur l'état physique de Jeanne et l'épuisement, dû à un jeûne de trente-six heures, qui pouvait la disposer à des hallucinations. Mais l'analyse du texte conduit à de tout autres conclusions.

II.

Quelque célèbre que soit la déclaration de Jeanne, il est impossible, dans l'état où elle nous a été transmise, de la considérer comme fidèle. D'abord, elle ne semble répondre à aucune question précise. Jeanne allègue des circonstances d'âge, de temps, de lieu, des détails relatifs à son régime (le jeûne ou le contraire), à la direction d'où venait la voix, à la clarté qui l'accompagnait, au sens dans lequel se manifestait cette clarté, toutes choses qu'elle a dû dire, mais qu'elle n'a pu dire d'un seul coup et comme d'une traite, ne fût-ce qu'à cause de l'ordre méthodique, bien différent de celui que suit une personne même instruite en s'abandonnant à ses souvenirs, que la réflexion permet d'y apercevoir. C'est le résumé d'un interrogatoire où l'ordre méthodique est le fait du questionneur. Je crois qu'on peut le restituer avec certitude comme il suit :

D. A quel âge avez-vous entendu, pour la première fois, une voix? — R. Vers l'âge de treize ans. — D. Que vous a dit cette voix? — R. Elle m'a dit d'être bien sage. — D. N'avez-vous pas eu peur? — R. La première fois, j'ai eu grand'peur. — D. Quelle heure était-il? — R. C'était sur le midi. — D. A quelle époque de l'année? — R. En temps d'été. — D. Où cela se passait-il? — R. Dans le jardin de mon père. — D. Étiez-vous à jeun? — R. Oui. — D. Aviez-vous jeûné la veille? — R. Non. — D. De quel côté semblait venir la voix? — R. Du côté droit, vers l'église. — D. Avez-vous aperçu quelque lumière? — R. J'ai rarement entendu la voix sans voir une clarté. — D. Cette clarté, de quel côté venait-elle? — R. Du même côté que la voix. — D. Était-ce une grande clarté? — R. Oui, comme à l'ordinaire. — D. Avez-vous entendu souvent cette voix? — R. Oui, quand j'étais en France.

On lit ensuite dans le procès-verbal :

Interrogée comment elle pouvait voir cette clarté qu'elle disait être

Digitized by Google

là, puisque cette clarté était sur le côté, elle ne répondit rien et passa à autre chose.

Encore une rédaction rapide et inexacte, mais qui laisse entrevoir la vérité. Jeanne n'a pas pu « passer à autre chose » puisqu'elle ne fait jamais que répondre à des questions, et encore seulement quand il lui convient de répondre : elle a dû, comme elle le fait souvent, dire à l'interrogateur : « Passez outre », ce qui, dans la rédaction, est devenu « passa à autre chose ». Ce qui est exact, c'est qu'elle n'a pas répondu, et elle ne pouvait le faire, car on la questionnait sur une explication qu'elle n'avait pas à donner. Mais la question même, comme nous le verrons, a son intérêt : il s'agissait de savoir si la clarté, qui venait du même côté que la voix, était seulement une lueur dans l'air ou si, comme la voix, elle venait aussi sur Jeanne, en tout ou en partie seulement.

Les questions que j'ai restituées n'ont pas été prises au hasard : c'est le *quid*, *quomodo*, *quando* des scolastiques qui a servi de guide à l'interrogateur. Mais deux de ces questions répondent à une curiosité particulière qu'on n'a pas encore, que je sache, démêlée et expliquée. Il s'agit du jeûne. Nous avons déjà vu que la question de texte, soulevée par Quicherat, peut être considérée comme résolue : *non jejunaverat*, Jeanne n'avait pas jeûné la veille. Mais en quoi cela intéressait-il le tribunal?

Dans tout le cours du procès, il n'est pas question de ce que nous appelons aujourd'hui des hallucinations. Les juges estiment tantôt que Jeanne a été déçue par l'esprit malin, qui, au dire d'une épître de saint Jean (I, 4, 1) et des *Vies des Pères du Désert*, expressément alléguées, peut revêtir les apparences des bons esprits, tantôt que Jeanne est une menteuse. Ainsi, dans la délibération des seize docteurs et six licenciés ou bacheliers en théologie (12 avril) sur le résumé de l'acte d'accusation, on lit[1] : « Il y a lieu de penser que lesdites apparitions et révélations... ne viennent pas de Dieu ; ce sont bien plutôt des fictions d'invention humaine ou procédant de l'esprit malin. » Et Zanon, évêque de Lisieux, déclare[2] : « Comme le propose saint Augustin, au livre *De spiritu et anima*, dans ces sortes de visions et d'apparitions, l'esprit est souvent trompé et joué... On doit présumer de deux choses l'une : ou qu'il y a eu fantasmagories et tromperies de la part des démons, qui prennent la figure d'anges lumineux, ou bien que ce sont des mensonges forgés et inventés humainement. »

1. Champion, t. II, p. 214.
2. Champion, t. II, p. 231.

Digitized by Google

Le traité attribué par Zanon à saint Augustin est une compilation du moyen âge, que l'on a donnée depuis à Hugues de Saint-Victor ou à un moine de Clairvaux, nommé Alcher[1]. Comme il était lu, au XV^e^ siècle, par les théologiens, il y a intérêt à y chercher la doctrine qui, sur la question des apparitions et des voix, a pu guider les juges de Jeanne. Or, aux chapitres XXIII et suiv., il est nettement question des erreurs de l'âme quand elle prend pour des vérités les illusions des sens. *In visione corporali saepe fallitur anima, cum in ipsis corporibus fieri putat quod fit in corporis sensibus.* « Les visions des frénétiques ressemblent aux visions de ceux qui rêvent : ils ne voient pas par les sens, mais ils voient comme on voit en songe... L'esprit de l'homme est quelquefois sous l'empire des esprits : tantôt c'est un bon esprit qui le transporte, tantôt un mauvais esprit; il n'est pas toujours facile d'en faire la distinction si ce n'est que l'un éclaire et l'autre trompe. » Ainsi le fait même de l'hallucination, analogue au rêve à l'état de veille, est connu de ces docteurs, mais tend à se confondre avec celui de la possession démoniaque; on comprend dès lors, à la rigueur, pourquoi les théologiens de Rouen et de Paris se sont abstenus, dans le cas de Jeanne d'Arc, de l'hypothèse qui eût semblé la plus charitable. Pourtant, dans la dernière partie du procès, celle qui concerne les témoignages recueillis après le cas de relapse, il y a un texte précieux où paraît la notion d'une hallucination purement humaine, sans participation de l'esprit malin. Deux Dominicains, Toutmouillé et Martin Ladvenu, accompagnés de Pierre Maurice, professeur de théologie à Rouen, interrogent une dernière fois Jeanne sur ses voix et ses apparitions. D'après le procès-verbal rédigé le 7 juin 1431, huit jours après, Jeanne répondit que réellement elle entendait des voix, surtout quand on sonnait les cloches, à l'heure de complies et de matines; sur quoi Pierre Maurice lui aurait dit que parfois des hommes, entendant sonner les cloches, *croient entendre et saisir certaines paroles*[2]. Cela suffit à prouver que la notion des illusions d'ordre psychique n'était pas étrangère à ces docteurs; comment, d'ailleurs, l'aurait-elle été, puisque chacun peut en faire l'expérience sur soi-même?

Ceci nous amène à un passage de Tertullien qui n'est pas cité dans le *Procès*, mais que, directement ou indirectement, les juges de Jeanne ont dû connaître (*De anima*, 48). Il y est question de l'influence du jeûne sur les songes. Tertullien rappelle que Daniel a

1. Saint Augustin, éd. Vivès, t. XXII, p. 413 et suiv.
2. Champion, t. II, p. 301.

Digitized by Google

jeûné pendant de longs jours aux légumes et à l'eau afin de se mettre en état d'avoir des visions et des songes, ainsi que d'expliquer ceux des autres (*somniorum gratiam impetrandorum et disserendorum*). Tertullien dit d'ailleurs en avoir fait l'expérience sur lui-même. Que le jeûne prolongé dispose à l'hallucination est un fait avéré et dont la connaissance se retrouve, à l'état implicite, dans nombre de religions anciennes : c'est le jeûne *préparatoire*, par opposition au jeûne *expiatoire*, le premier n'ayant pas le caractère d'une pratique de mortification, mais pour objet de rendre plus faciles ou plus difficiles certains actes mystiques de divination, de communication avec les esprits ou de communion[1]. Même dans les Écritures saintes, les exemples de jeûne préparatoire ne manquent pas.

Que les juges de Rouen aient ou non séparé l'hallucination de la possession, leurs études ne leur avaient certainement pas permis, à défaut d'une expérience personnelle facile, de méconnaître les effets du jeûne sur l'imagination. Ainsi, *mais ainsi seulement*, s'expliquent les questions posées à Jeanne, telles que nous les avons restituées. Lui demander, sans motif sérieux, si elle avait mangé le jour où elle eut sa première vision et la veille de ce jour, eût été complètement déraisonnable; or, quelque mal que l'on peuse des juges de Rouen, c'étaient des clercs qui savaient leur métier et qui ne parlaient jamais pour ne rien dire. Ils veulent savoir si Jeanne était à jeun depuis trente-six heures, parce que, si elle avait répondu affirmativement, ils auraient conclu pour le moins entre eux que cet état d'inanition la rendait plus accessible aux tentatives de l'esprit malin. En un mot, ils n'étaient pas loin de l'idée qui a été celle de certains critiques rationalistes à la suite de l'altération du texte par la correction non motivée de Quicherat : Jeanne affaiblie et, comme on dirait aujourd'hui, déséquilibrée par un long jeûne. La preuve que je ne me trompe pas sur ce point, c'est que la même question a a été posée une autre fois. A la troisième séance, le 24 février, maître Jean Beaupère demande à Jeanne, aussitôt après qu'elle eut prêté serment, à quelle heure elle avait bu et mangé pour la dernière fois[2]. Elle répond qu'elle n'a ni mangé ni bu depuis l'après-midi de la veille. Aussitôt, Beaupère lui demande quand elle a entendu la voix et à quelle heure. Elle répond qu'elle l'a ouïe ce jour et la veille trois fois, une fois le matin, l'autre à vêpres et la troisième au coup de l'*Ave Maria* le soir. Beaupère n'a pu lui poser ces deux ques-

1. Voir l'article *Fasting* dans l'*Encyclopaedia* de Hastings.
2. Champion, t. II, p. 39.

Digitized by Google

tions connexes que dans l'attente de s'entendre dire que Jeanne avait ouï la voix ce matin même, étant à jeun depuis la veille à midi, et que la veille, n'étant pas à jeun, elle n'avait rien entendu.

III.

Les questions répétées des juges sur la lumière qui accompagne les voix et les visions s'expliquent aussi par une doctrine, non par une vaine curiosité. Il s'agit de savoir si les visions sont l'œuvre d'un esprit lumineux ou d'un esprit des ténèbres. Il est vrai que le second, à ce qu'enseignent les théologiens, peut prendre l'aspect du premier, mais il y a, le plus souvent, différence à cet égard et l'abondance, l'intensité de la lumière sont des indices favorables. Les docteurs de Rouen avaient pu apprendre cela même dans Virgile. La déesse s'offre aux regards d'Énée *purâ in luce* (*Aen.*, II, 589), ce que Servius interprète : *in luce, in nimbo, qui cum numinibus semper est.* Énée voit Mercure *manifesto in lumine* (*Aen.*, IV, 318), sur quoi Servius : *aut claro, aut in nimbo, cujus majus est lumen.* Ces visions lumineuses se rencontrent aussi dans les Écritures; elles caractérisent un peu partout les apparitions célestes[1]. Jeanne a dit et répété que ses voix sont presque toujours accompagnées de lumière; les questions qu'on lui pose ont pour but de contredire, du moins en partie, ses affirmations à cet égard. On veut savoir de quel côté venait la clarté, si elle était vive, comment elle a pu l'apercevoir, puisque la clarté était « sur le côté ». Les juges se remémoraient sans doute le mot de Jésus dans saint Luc (X, 18) : « Je voyais Satan descendre du ciel comme un éclair. » Une telle clarté, même vive, n'annonce rien de bon; il faut qu'elle soit à la fois vive et diffuse, qu'elle illumine le visionnaire et n'illumine pas que lui. Cela posé, je vais pouvoir, je crois, expliquer un passage sur lequel on a fait ce qui me semble un singulier contresens.

Nous sommes le 27 février, à la quatrième séance. Je cite d'abord le texte latin (Q., t. I, p. 75) : *Interrogata quando vidit illam vocem quae venit ad ipsam, utrum ibi erat lumen, respondit quod ibi erat multum de lumine ab omni parte, et quod hoc bene decet*[2]. *Dixit etiam interroganti quod non totum lumen veniebat ad ipsam.*

1. Voir les textes réunis dans Friedrich Pfister, *Reliquienculi im Altertum* (1912), p. 518.

2. « Interrogée, le vingt-septième jour, s'il y avait clarté avec la voix, répondit qu'il y avait beaucoup de lumière de tous côtés et que cela convenait bien. » (Champion, t. II, p. 130.)

Digitized by Google

Trois remarques préliminaires s'imposent : 1° *Vidit illam vocem* est étrange et l'on pourrait vouloir corriger *vidit* en *audivit*. Mais cet emploi de *videre* n'est pas isolé dans le *Procès;* ainsi, le 22 février, Jeanne dit que le roi et plusieurs autres entendirent et virent les voix qui venaient à elle, *rex suus et plures alii audiverunt et viderunt voces venientes ad ipsam Johannam.* Le 1er mars, Jeanne dit qu'elle a grand'joie quand elle *voit* sa voix, qu'il lui semble, quand elle la *voit*, qu'elle n'est pas en péché mortel; 2° l'addition : *et quod hoc bene decet* — il y avait beaucoup de lumière, et cela convient bien (sous-entendu : à une apparition céleste) — ne peut être attribuée à Jeanne que sous une réserve : elle avait appris cela dans ses interrogatoires de Chinon et de Poitiers. Nous verrons plus loin que bien des choses, autrement incompréhensibles, s'expliquent par les souvenirs que les interrogatoires de 1429 lui avaient laissés; 3° à la fin de la phrase citée, le P. Ayroles a corrigé tacitement *ipsum* en *ipsam;* c'est à peine une correction, tellement l'*u* et l'*a* se ressemblent dans cette minuscule du XVe siècle. Mais ce n'est pas seulement le bon sens qui réclame *ipsam;* c'est l'identité avec d'autres passages que j'ai cités à l'instant : *vocem quae venit ad ipsam, voces venientes ad ipsam.* C'est sans doute à cause de ce malencontreux *ipsum* que M. Anatole France a traduit (t. II, p. 279) :

Quand vous voyez cette voix venir à vous, y a-t-il de la lumière? Elle, alors, moqueuse comme à Poitiers : « Toutes les lumières ne viennent pas à vous, mon beau seigneur. »

J'avais, dans la *Revue critique* du 19 mars 1908, signalé ce contresens; M. Champion l'a commis à son tour, quoique moins accusé :

Dit en outre à l'interrogateur que toute la lumière ne venait pas pour lui tout seul.

Le moindre tort de cette interprétation c'est d'admettre une sorte de jeu de mots : *lumière* pris une fois dans l'acception de clarté visible, une autre fois dans celle de clarté intellectuelle. Mais le sens véritable est tout indiqué par les réflexions qui précèdent :

D. Toute cette grande lumière dont vous parlez, venait-elle seulement sur vous? — R. Non, toute la lumière ne venait pas sur moi (c'est-à-dire qu'il y avait beaucoup de lumière alentour, de la lumière répandue et non un jet de lumière).

« Moqueuse comme à Poitiers », écrit Anatole France. Qu'en sa-

Digitized by Google

vons-nous? Ce qu'on a pu reconstituer des interrogatoires de Poitiers l'a été avec des bribes de souvenirs vieux de vingt-sept ans, épars dans le procès de réhabilitation. Quelle autorité! Mais, même dans ces bribes, il n'y a qu'une seule moquerie, et je vais montrer qu'elle est apocryphe.

Le frère Seguin, limousin, des Frères prêcheurs, doyen de la Faculté de théologie de Poitiers et alors âgé de soixante-dix ans, témoigne au procès de réhabilitation : *Ipse autem loquens interrogavit eam quod idioma loquebatur vox eidem loquens : quae respondit quod melius idioma quam loquens, qui loquebatur idioma Lemovicum.* D'où l'on a tiré ce joli dialogue, cité partout : « Quelle langue parlent vos voix? Jeanne répond : une meilleure que la vôtre » (A. France, t. I, p. 231). « Car le frère était limousin et son origine paraissait à son langage. Il parlait avec une lenteur pesante et employait des termes ignorés en Lorraine et en Champagne. Peut-être avait-il cet air épais et lourd qui rend les gens de son pays un peu ridicules aux Français de la Loire, de la Seine et de la Meuse. » C'est Anatole France qui s'exprime ainsi.

Tout cela ne résiste pas à la critique. Seguin a pu et dû rapporter la réponse de Jeanne : *Mes voix parlaient le français mieux que vous*, et cette réponse signifie simplement que des voix célestes sont supérieures en tout à des voix humaines. La suite, *qui loquebatur idioma Lemovicum*, ne peut être qu'une addition, une glose du rédacteur; Seguin ne s'est pas complu à dire qu'il parlait incorrectement le français. Mais il y a plus. Dans la suite de sa déposition, Seguin dit, ou on lui fait dire : *Et iterum eam interrogavit si crederet in Deum; quae respondit quod sic, melius quam loquens.* Ainsi Jeanne aurait eu l'extrême impertinence de répondre à un Dominicain qu'elle croyait en Dieu mieux que lui! Notez le parallélisme *melius idioma quam loquens, melius quam loquens.* Ce second *melius quam loquens* est une évidente interpolation ou simplement une dittographie, comme il s'en trouve si souvent dans les manuscrits et même dans les imprimés. Il ne reste donc rien des deux prétendues moqueries de Jeanne devant ses juges. L'article 63 de l'acte d'accusation prétend, il est vrai, que le langage de Jeanne n'est pas toujours convenable : *multa trufatica et derisoria, quae non decent mulierem sanctam, inverecunda proferens.* Mais ces mots ne trouvent aucune confirmation dans le texte du procès. Si on voulait les prendre au sérieux, d'ailleurs, ce n'est pas *une* impertinence — comme celle qu'un contresens prête à Jeanne interrogée par Beaupère — qu'il faudrait y découvrir, mais toute une série de *derisoria* et d'*inverecunda*.

Digitized by Google

Sans doute n'y a-t-il là qu'une allusion malveillante et venimeuse à la conversation que Jeanne aurait eue jadis avec Robert de Baudricourt, conversation gaillarde, sans plus, et dont il a déjà été question.

IV.

Un témoin du Procès de réhabilitation dit que Jeanne avait une merveilleuse mémoire et que lorsqu'elle déclarait, au premier procès, avoir déjà répondu sur un point, elle avait raison même contre les greffiers. Il est assurément surprenant qu'une paysanne illettrée, privée d'avocat, enchaînée dans le château de Rouen avec trois gardes anglais, ait su éviter le piège qu'on lui tendait en revenant sans cesse sur les mêmes questions, dans l'espoir évident qu'elle se contredirait, ce qui, d'ailleurs, lui est arrivé quelquefois. Il n'est pas moins surprenant qu'elle ait, à plusieurs reprises, demandé terme et délai pour répondre. Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que, lorsqu'il ne lui convient pas de répondre, elle sache dire à l'interrogateur : « Passez outre » ou « Cela n'est pas de votre procès. »

J'ai réuni ces passages; je commence par ceux où elle a dit « passez outre ».

(Champion, t. II, p. 33.) D. Recevez-vous le sacrement de l'Eucharistie aux fêtes autres que la Pâque? — R. Passez outre.

L'objet du procès étant l'orthodoxie de Jeanne, cette réponse ne semble pas motivée. Elle a juré de répondre sur tout ce qui touche à sa foi et n'a fait de réserves que sur les révélations qu'elle a communiquées au roi Charles et à lui seul. De celles-là elle ne dira jamais rien.

(C., t. II, p. 36.) D. Quand la voix vous montra le roi Charles à Chinon, n'y avait-il point de lumière? — R. Passez outre. — D. Ne vîtes-vous point un ange au-dessus du roi? — R. Épargnez-moi, passez outre.

(C., t. II, p. 37.) D. Pensez-vous avoir bien fait d'engager une escarmouche devant Paris un jour de grande fête? — R. Passez outre.

(C., t. II, p. 39). Requise et admonestée de jurer qu'elle dirait toute la vérité, sous peine d'être chargée de ce qu'on lui imposait, elle répond : passez outre.

Depuis la séance où elle s'est exprimée ainsi (la troisième), elle n'a plus usé de cette formule, mais a désormais distingué ce qui concernait le procès de ce qui lui paraissait étranger à la cause. Je cite les exemples :

Digitized by Google

(C., t. II, p. 46.) Interrogée si elle jeûnerait tous les jours de carême, répondit : « Cela est-il de notre procès? » Comme on lui dit que cela était de son procès, répondit : « Oui vraiment; j'ai toujours jeûné durant carême. »

Interrogée si elle avait entendu la voix samedi soir dans la salle où on la questionnait, répondit : « Ce n'est point de votre procès. » Et ensuite dit qu'elle l'avait ouïe.

(C., t. II, p. 51.) Quant à dire où elle a perdu l'épée de Fierbois, cela n'est pas du procès.

(C., t. II, p. 58.) Interrogée quelles promesses lui firent les saintes, elle répondit : « Ce n'est pas du tout de votre procès. » Puis elle dit qu'elles avaient annoncé que le roi recouvrerait son royaume et qu'elle irait en Paradis. Interrogée si elle eut autre promesse, répondit que oui, mais que cela ne concerne pas le procès. — Les voix vous ont-elles dit qu'avant trois mois vous serez délivrée de prison? — Ce n'est pas de votre procès. — Son conseil ne lui a-t-il pas dit qu'elle serait délivrée de la présente geôle? — Demandez aux assesseurs, sur leur serment, si cela concerne mon procès. (Les assesseurs délibèrent et concluent que cela concerne le procès.) Sur quoi Jeanne dit qu'elle ne dira pas tout, qu'elle requiert délai. Interrogée alors si les voix lui défendent de dire la vérité, répond : « Voulez-vous que je vous dise ce qui ne va qu'au roi de France? Il y a bien des choses qui ne concernent pas le procès. »

(C., t. II, p. 63.) Interrogée si élle avait su par révélation qu'elle s'échapperait, répondit : cela ne touche pas votre procès. Voulez-vous que je parle contre moi? — Interrogée si les voix lui en dirent quelque chose, répondit : cela n'est de votre procès. Et si tout vous concernait, je vous dirais tout.

(C., t. II, p. 64.) Interrogée si le roi ou la reine ou d'autres de son parti ne la requirent point parfois de déposer son habit d'homme, répondit : ce n'est de votre procès.

(C., t. II, p. 65.) Interrogée si elle n'a point vu jeter d'eau bénite sur les panonceaux, répondit : ce n'est pas de votre procès.

Cette dernière réponse est du 3 mars (sixième séance). Ainsi, jusqu'à la troisième séance (24 février), elle a écarté les questions indiscrètes ou qui lui semblaient telles en disant : « Passez outre! » Depuis la quatrième séance (27 février) jusqu'à la sixième, elle a dit : « Cela n'est pas de mon (ou de votre) procès. » Il n'y a plus rien de tel dans les interrogatoires suivants, qui se font dans la prison (10 mars, 12 mars, 13, 14, 15, 17 mars, 2 et 9 mai), alors que les précédents ont eu lieu dans la chambre de parement (d'apparat) du château de Rouen. Il est permis de croire que ces derniers ont été recueillis moins exactement, ou que la force de résistance de Jeanne était ébranlée par les rigueurs de la captivité aux fers qu'on lui imposait.

Digitized by Google

On a pu remarquer que Jeanne s'est plusieurs fois trompée en écartant ainsi du procès des questions pertinentes. Une fois, elle a demandé que l'on consultât sous serment les assesseurs, afin de décider si elle avait ou non à répondre. Une autre fois (C., t. II, p. 41) elle s'est servie de la formule interrogative : *Ego vobis habeo dicere?* c'est-à-dire : « Ai-je vraiment à vous le dire? » A plusieurs reprises, elle a motivé autrement son refus de répondre, en alléguant qu'il s'agissait de choses secrètes qu'elle n'était pas libre, sans commettre de parjure, de révéler.

Tout cela est extraordinaire. Les juges de Rouen auraient été aussi étonnés que nous le sommes de cette variété de moyens opposés à l'interrogatoire et auraient manifesté à cet égard leur surprise, notamment dans l'acte d'accusation, s'ils n'avaient pas compris, comme nous devons le comprendre, que l'éducation de Jeanne, à cet égard, avait été faite ailleurs et dans des circonstances analogues. A Chinon et à Poitiers, pas plus qu'à Rouen, elle ne dut être assistée en séance d'un avocat; mais, à Poitiers, elle avait été logée dans l'hôtel de maître Jean Rabateau, avocat général du roi dans les causes criminelles et conseiller du duc d'Orléans. Cela, nous le savons par le Procès de réhabilitation. Il est clair que Rabateau a dû enseigner à Jeanne les divers moyens d'écarter des questions non pertinentes et aussi d'éviter de répondre plusieurs fois aux mêmes questions en faisant observer qu'elle avait déjà donné réponse. Ainsi, le procès de Poitiers, dont nous n'avons malheureusement pas conservé le registre, dut être considéré comme une sorte de répétition de celui de Rouen.

V.

J'ai fait observer, au début de ce mémoire, que lorsque Jeanne, dans l'interrogatoire du 27 février, questionnée au sujet de la lumière qui accompagnait la voix, répondit : *Ibi erat multum de lumine ab omni parte*, ET HOC BENE DECET, ces derniers mots impliquent une doctrine théologique dont Jeanne ne pouvait avoir l'intuition. Tout en reconnaissant, en effet, d'après quelques textes de l'Écriture, que les démons peuvent prendre l'apparence des anges de lumière, les théologiens de ce temps admettaient qu'une lumière abondante caractérise les apparitions venues de Dieu. C'est ce qui ressort de plusieurs opuscules rédigés en vue du Procès de réhabilitation. Ainsi le cordelier Élie de Bourdeilles, évêque de Périgueux, mort archevêque de Tours, écrit : « Ces apparitions de Jeanne sont entourées de lumière et de clarté; ce n'est pas ainsi que se mani-

Digitized by Google

festent les anges des ténèbres[1]. » De même, Théodore de Lellis, qui vint en France avec le cardinal d'Estouteville lors de la légation de ce prélat : « Les apparitions se montraient entourées de lumières et de clartés; il n'est pas à présumer que ce fussent des esprits de ténèbres[2]. » Cet argument est repris dans le résumé du grand inquisiteur Bréhal : « Jeanne ajoute que ces apparitions se montraient entourées d'une grande lumière, signe qui les recommande[3]. » Jeanne pouvait naturellement parler de ces clartés, puisqu'il s'agissait d'expériences personnelles; mais elle ne pouvait pas, sans en avoir été informée par ailleurs, ajouter que cela était dans l'ordre, *hoc bene decet*. Elle avait appris cela au cours des interrogatoires qu'elle avait subis à Poitiers, comme elle avait appris aussi, à Poitiers, ces moyens légitimes de défense consistant à écarter les questions indiscrètes on non pertinentes par ces mots : « Passez outre » ou « cela n'est pas de mon procès. »

Bien que les conclusions des docteurs de Poitiers, qui nous sont parvenues, aient été favorables à Jeanne, le témoignage même de l'accusée, à Rouen, implique que l'examen fut à la fois long et pénible, qu'elle y fut non seulement interrogée, mais tourmentée de questions, en péril d'être renvoyée comme suspecte de possession ou de mensonge. Voici, dans l'ordre chronologique, les mentions que Jeanne a faites de ce premier procès. Je remarque une fois de plus, avant de les transcrire, que les questions auxquelles répond Jeanne, à Rouen, font le plus souvent défaut et qu'il y a toujours lieu de suppléer à leur absence si l'on veut que la vraisemblance soit sauvegardée.

27 février. — D. Était-ce la voix d'un ange qui vous parlait, ou la voix d'un saint ou d'une sainte, ou celle de Dieu directement? — R. Cette voix était celle de sainte Catherine et de sainte Marguerite. — D. (à suppléer). Sous quel aspect avez-vous vu ces saintes? — R. Leurs figures sont couronnées de belles couronnes, moult richement et précieusement. — Le texte ajoute, sans qu'il soit possible de restituer l'interrogatoire sur ce point : « Et de ce j'ai congé de Notre-Seigneur. Si vous en faites doute, envoyez à Poitiers où autrefois j'ai été interrogée. »

Cela signifie-t-il que Jeanne s'en réfère aux réponses qu'elle a données à Poitiers sur l'apparence des saintes? Évidemment non. Si la réponse a été bien comprise par le greffier, elle ne peut vouloir

1. Ayroles, *la Pucelle devant l'Église*, p. 383.
2. *Ibid.*, p. 263.
3. *Ibid.*, p. 459.

Digitized by Google

dire que ceci : « Je suis libre de répondre sur ce point, ce n'est pas une des choses que je garde pour moi, à preuve que j'ai déjà répondu ainsi à Poitiers. »

Même séance, un peu plus loin :

D. Lesdites saintes sont-elles vêtues d'un même drap? — R. Je ne vous en dirai maintenant autre chose; et je n'ai pas congé de vous le révéler. Et si vous ne me croyez, allez à Poitiers!

Ici encore, le renvoi à Poitiers signifie : « J'ai déjà déclaré à Poitiers qu'il m'était interdit de répondre à ce sujet. » La pensée de Jeanne est évidemment celle-ci : « A Poitiers, interrogée par des clercs de mon parti, j'ai refusé de répondre sur ce point; je m'y refuse d'autant plus ici, où je suis interrogée par des adversaires. »

Les historiens de Jeanne, du moins ceux que j'ai lus, ne paraissent pas avoir compris ainsi ces passages; ou, s'ils les ont compris comme il me semble que l'exige le texte, ils en ont gardé l'intelligence pour eux seuls.

Même séance :

D. Des deux saintes, laquelle vous apparut la première? — R. Je ne les reconnus pas de si tôt; et je l'ai bien su jadis, mais l'ai oublié; et, si j'en avais congé, je vous le dirais volontiers. Et c'est marqué dans le registre à Poitiers.

Ici encore, ce qui est marqué dans le registre de Poitiers, c'est qu'elle n'a pas eu congé de dire laquelle, de sainte Catherine ou de sainte Marguerite, lui apparut la première. Elle n'a pas voulu dire que ce qu'elle avait oublié après deux ans, ses juges le pourraient trouver par écrit s'ils consultaient le registre de Poitiers. Ainsi, les nombreux refus de répondre, que l'acte d'accusation relèvera à la charge de Jeanne, n'ont pas été un caractère de son attitude au procès de Rouen; instruite par l'avocat-général du roi, chez qui elle logeait à Poitiers, elle avait su, dès 1429, opposer cette fin de non-recevoir à des questions indiscrètes ou pédantes.

Même séance, il est question de saint Michel. Le passage est particulièrement obscur, parce que les questions font défaut, et qu'on est fort embarrassé de les rétablir. La répétition du mot *item* ne signifie rien de précis.

Interrogée sur ce que saint Michel lui dit, la première fois, répondit : vous n'aurez encore aujourd'hui de réponse. *Item* dit que les voix lui dirent qu'elle répondît hardiment. *Item* dit qu'elle a bien dit une fois à son roi tout ce qui lui avait été révélé, car cela le concernait. Dit cependant qu'elle n'a pas encore congé de révéler ce que

Digitized by Google

saint Michel lui a dit. Dit en outre qu'elle voudrait bien que son interrogateur eût copie de ce livre qui est à Poitiers, pourvu que ce soit le plaisir de Dieu.

Concluons du moins qu'à cette date (27 février) la copie du registre de Poitiers n'était pas sous les yeux des juges de Rouen. Le plus récent historien de Jeanne, M. Goyau[1], écrit à ce propos : « Un registre en fut tenu (de l'interrogatoire de Poitiers), que les juges de Rouen auront un jour entre les mains et que nous voudrions tant, nous, tenir dans les nôtres. » Il ne peut s'agir, en tous les cas, que d'une copie de ce registre, et il appert de la réponse de Jeanne que, le 27 février 1431, cette copie n'avait pas été fournie au tribunal.

Même séance :

Dit que, durant trois semaines, elle fut interrogée par les clercs à Chinon et à Poitiers. Et son roi eut signe de ses faits avant de croire en elle. Et les clercs de son parti furent de cette opinion qu'ils ne voyaient rien que du bien en son fait.

Du fait du greffier, et non certes du fait de Jeanne, bien des choses sont ici confondues ou trop brièvement indiquées. L'interrogatoire de Chinon paraît avoir été peu important ; il précéda la première entrevue de Jeanne avec le roi, qui avait d'abord refusé de la recevoir. C'est au cours de cette première entrevue qu'elle lui donna « le signe de ses faits » sur lequel on a tant et si inutilement discuté, car le seul témoin qui eût pu éclairer l'histoire à ce sujet, Charles VII, ne dit rien au Procès de réhabilitation, où personne ne semble l'avoir osé interroger sur quoi que ce soit, ni même faire appel indirectement à ses souvenirs. L'examen de Poitiers fut d'autant plus sérieux que le président des enquêteurs, Regnault de Chartres, chancelier de France et archevêque de Reims, était certainement hostile à Jeanne. La conclusion de l'enquête, conservée par le Registre delphinal, est bien ce que dit Jeanne en quelques mots ; mais c'est, à y regarder de près, une déclaration très froide, qui rend pleinement hommage à la moralité et à la piété de la jeune fille sans même faire allusion à ses dons surnaturels ni à la révélation merveilleuse qui avait triomphé des scrupules du roi. On a dit qu'il eût été indiscret de mentionner cette révélation, sur laquelle Charles avait demandé à Jeanne, sous la foi du serment, d'observer le secret ; mais les enquêteurs auraient pu signaler un fait de clairvoyance ou de « lecture de pensée » sans entrer, à ce sujet, dans aucun détail et sans mettre en cause le roi.

1. Goyau, *Sainte Jeanne d'Arc*, p. 10.

Digitized by Google

Séance du 3 mars :

D. Quand, pour la première fois, vous vîntes devers votre roi, vous demanda-t-il si c'était par révélation que vous aviez changé votre habit? — R. Je vous en ai répondu. Toutefois ne me rappelle s'il me fut demandé. Et cela est écrit à Poitiers.

Cela est inintelligible. Littéralement interprété, le texte signifie : « Je ne me souviens pas si mon roi, à notre première entrevue, me demanda si j'avais changé d'habit par révélation. Mais cela est écrit dans le registre de Poitiers. » Il n'est pas possible que les enquêteurs de Poitiers aient interrogé Jeanne sur les questions que lui avaient posées le roi. Donc, ce qui est écrit à Poitiers, c'est une réponse de Jeanne sur le fait de cette révélation, ou sur le refus qu'elle opposa à une question qui la concernait. Cette dernière explication est la seule vraisemblable : 1° Jeanne ne se souvient pas si le roi lui a demandé telle chose; 2° elle se souvient que les juges de Poitiers la lui ont demandée, et de la réponse qu'elle leur fit de « passer outre ». Ce qui est confirmé, je crois, par ce qui suit, à une réserve près que je ferai à l'instant.

Même séance :

Interrogée si elle se souvient que les maîtres qui l'examinèrent dans l'autre parti, les uns par l'espace d'un mois, les autres pendant trois semaines, l'aient interrogée sur le changement de son habit, répondit : Il ne m'en souvient. Toutefois ils me demandèrent où j'avais pris cet habit d'homme; et je leur ai dit que je l'avais pris à Vaucouleurs.

Interrogée si lesdits maîtres lui demandèrent si elle avait pris cet habit suivant ses voix, répondit : « Il ne m'en souvient. »

Interrogée si la reine (Yolande d'Anjou) ne s'enquit point du changement de son habit quand la visita pour la première fois, répondit : « Il ne m'en souvient. »

Interrogée si son roi, ou sa reine, ou d'autres de son parti ne la requirent point parfois de déposer son habit d'homme, répondit : « Ce n'est point de votre procès. »

Cette dernière formule, dont j'ai déjà relevé la fréquence, explique celle qui répond aux questions précédentes : « Il ne m'en souvient. » Jeanne a dit ailleurs assez nettement que ses voix lui avaient ordonné de prendre l'habit d'homme et qu'elles ne lui permettaient pas d'y renoncer encore; mais, en ce moment, elle est décidée à ne pas répondre, sauf sur le fait qu'elle prit l'habit d'homme à Vaucouleurs, c'est-à-dire avant d'avoir vu ni le roi, ni la reine, ni les juges ecclésiastiques de Chinon et de Poitiers. En répondant autrement, elle

Digitized by Google

aurait mis à la charge de son roi, de sa reine ou des clercs de son parti un travestissement qu'elle savait prohibé par les canons de l'Église, et l'on ne peut qu'admirer, une fois de plus, la prudence de sa réponse ou plutôt de son refus de répondre. Nous avons d'ailleurs des preuves certaines que son travestissement souleva, dès le début de sa mission, des objections que les juges de Rouen ne pouvaient ignorer. Cela ressort de la correspondance de Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, avec Charles VII[1]. Gelu était probablement informé par Machet, confesseur du roi, qui fut un des enquêteurs de Chinon et de Poitiers. Il commença par mettre Charles VII en garde contre une crédulité qui pourrait le rendre ridicule; puis, aussitôt après la prise d'Orléans et avant la campagne du sacre, en mai 1429, il écrivit un petit traité latin sur la Pucelle où il la défend contre les accusations dont elle est dès lors l'objet. « Des hommes doctes, à ce qu'on assure, affirment que la Pucelle n'est pas l'envoyée de Dieu, mais bien le jouet des illusions de Satan... Si les œuvres que nous voyons étaient de Dieu, disent-ils, il les eût accomplies par un ange et non par une adolescente, *sujette à toutes les illusions par la nature de son sexe et en raison du désœuvrement d'une vie solitaire.* » Plus loin, il écrit : « La Pucelle, par sa mission même, est autorisée à porter des vêtements d'homme. Obligée de vivre avec des guerriers, elle a dû s'accommoder aux lois de leur discipline. » Ainsi, les griefs que fera valoir le tribunal de Rouen, suspicion d'inspiration démoniaque, travestissement prohibé par l'Église, étaient déjà formulés au printemps de 1429 par ceux que Gelu appelle des « hommes doctes ». Qui étaient ces hommes, sinon la minorité du tribunal de Poitiers? Du même mois de mai, daté du 14 de ce mois, aussitôt après la prise d'Orléans (le 8), est le mémoire de Gerson, alors à Lyon, sur la Pucelle[2], où toute une section, la dernière, est consacrée à réfuter l'objection tirée des vêtements d'homme que portait Jeanne. Cela dit pour établir qu'on n'a point attendu que la fortune tournât contre elle pour la mettre en suspicion tant sur le chapitre de ses révélations que sur celui de son costume. Nous sommes absolument assurés que ces graves questions ne furent pas seulement abordées dans les interrogatoires de Poitiers, mais que la conclusion, d'ailleurs si réservée, des enquêteurs ne supprima pas les scrupules de tous les doctes, puisqu'on en trouve l'écho dans les apologies de Gelu et de Gerson.

Séance du 10 mars :

Interrogée quand le signe vint à son roi, quelle révérence elle lui

1. Ayroles, *la Pucelle devant l'Église*, p. 2 et suiv.
2. Ayroles, *ibid.*, p. 25.

Digitized by Google

fit, et s'il vint de par Dieu, répondit qu'elle remercia Notre-Seigneur de ce qu'il la délivra de la peine qui lui venait des clercs de son parti qui arguaient contre elle et s'agenouilla plusieurs fois... *Item* dit que les clercs cessèrent de l'arguer quand ils eurent ledit signe. Interrogée si les gens d'église de ce parti virent le signe susdit, répondit que quand son roi et ceux qui étaient avec lui eurent vu ce signe, et aussi l'ange qui le bailla, elle demanda à son roi s'il était content, et il répondit que oui. Et alors elle s'en alla en une petite chapelle assez près et ouït dire alors qu'après son départ plus de trois cents personnes virent ledit signe. Dit en outre que, pour l'amour d'elle, et afin qu'ils cessassent de l'interroger, Dieu voulut permettre que ceux de son parti, qui virent ledit signe, le vissent.

La scène est à Poitiers, non à Chinon[1]. Un signe que Jeanne indique allégoriquement — c'est l'explication généralement admise — mit fin à des interrogatoires qui la tourmentaient en entraînant, ou en parachevant, la conviction du roi. Il n'y a pas un mot de cela dans la conclusion des enquêteurs, pas plus que dans les écrits contemporains ou un peu postérieurs. Mais deux faits paraissent ressortir des paroles prêtées à Jeanne. Le premier, c'est que les clercs de son parti la harcelaient de questions énervantes ou indiscrètes; ceux de Poitiers n'étaient pas de meilleure composition que ceux de Rouen. La seconde, c'est que l'enquête se termina assez brusquement par l'intervention du prince; les enquêteurs n'eurent plus qu'à se mettre d'accord sur un texte élogieux, mais qui rendait uniquement justice aux vertus chrétiennes de la jeune fille, sans indiquer ni même laisser pressentir autre chose. En cela encore, l'analogie avec le procès de Rouen est manifeste, car si ce dernier, commencé régulièrement, se termina par un brigandage et un assassinat, ce fut par suite de la pression de l'autorité civile, en l'espèce des Anglais. Dans les deux cas, les clercs commencèrent le procès et le prince le termina suivant ce qu'il jugeait être conforme à son intérêt.

Séance du 15 mars :

Interrogée si, en fait de la guerre, elle a rien fait sans le congé de ses voix, répondit : « Vous avez réponse sur tout cela. Lisez bien votre livre et vous le trouverez. »

« Votre livre » désigne-t-il le registre de Poitiers? La même question se pose pour le passage suivant.

Même séance :

Interrogée quelle doctrine saint Michel lui enseigna, répondit que,

1. Ce que dit à ce sujet Anatole France (t. II, p. 301) est certainement erroné.

Digitized by Google

sur toutes choses, il lui disait qu'elle fût bonne enfant, et que Dieu l'aiderait; et, entre autres choses, lui dit qu'elle viendrait au secours du roi de France. Et une grande partie de ce que l'ange lui enseigna est dans ce livre.

Quicherat écrit en note à ces derniers mots : « Les interrogatoires de Poitiers, ou peut-être l'Évangile que tenait l'un des juges. » Cette dernière hypothèse est invraisemblable, car, à quelques minutes d'intervalle, *votre livre* et *ce livre* ne peuvent signifier des choses différentes. Le P. Ayroles écrit[1] : « Les interrogateurs de Rouen possédaient-ils l'interrogatoire de Poitiers, ou se le procurèrent-ils? Il semble bien qu'au 15 mars il était sous les yeux de l'accusée, puisqu'à la séance de ce jour elle répondait : la plus grande partie de ce que l'ange m'a appris est dans ce livre. » Resterait à savoir comment Jeanne, illettrée, a reconnu le registre de Poitiers ou une copie de ce registre; il faudrait admettre qu'on le lui eût montré hors séance ou dans une partie non conservée de son interrogatoire. M. P. Champion, à la différence de ses prédécesseurs, me paraît être tout à fait dans le vrai quand il nie que « votre livre » et « ce livre » désignent le registre de Poitiers : c'est celui du procès en cours, où s'inscrivait la minute française des interrogatoires. Ce que le P. Ayroles inclinait à croire, M. Goyau l'admet comme certain, sans d'ailleurs donner de preuves, ce qui ne convenait peut-être pas au caractère populaire de son ouvrage. Il reconnaîtra sans doute, à la réflexion, que M. Champion a raison. Si les juges de Rouen avaient possédé le registre de Poitiers, ils auraient cherché, avec leur esprit de chicane, à mettre Jeanne en contradiction avec elle-même en lui alléguant, ce qu'ils n'ont jamais fait, ses réponses de 1429. Quicherat n'a pas insisté sur l'hypothèse qu'il indique en note (t. I, p. 171); mais ailleurs, constatant que le registre de Poitiers n'a pas été produit au procès de réhabilitation, que plusieurs juges de Poitiers ont été interrogés alors comme si ce registre n'existait pas, il a justement supposé que ce document avait été perdu par négligence ou sacrifié par des raisons politiques[2]. La seconde hypothèse semble de beaucoup la plus probable. Les juges du second procès auraient dû réclamer ce registre, ou en regretter avec insistance la disparition : ils n'en dirent rien. S'ils n'en dirent rien, c'est qu'on leur avait fait savoir qu'il ne convenait pas d'en parler. Ici encore, on entrevoit le *fait du prince*. Charles VII victorieux, par des raisons qui resteront toujours obscures, et dont l'une peut-être est la conformité des

1. *La Pucelle devant l'Eglise*, p. 13.
2. Quicherat, *Aperçus*, p. 3-4.

Digitized by Google

griefs de certains interrogateurs de Poitiers avec ceux des juges de Rouen, devait avoir intérêt à la disparition de ce registre comme à la conservation de la conclusion de l'enquête, seule connue des juges de la réhabilitation et plusieurs fois alléguée par eux.

Séance du 17 mars :

Item dit qu'elle croit aussi fermement les dits et les faits de saint Michel, qui lui apparut, comme elle croit que Notre-Seigneur Jésus-Christ souffrit mort et passion pour nous. Et ce qui la mut à le croire, c'est le bon conseil, confort et bonne doctrine qu'il lui a faits et donnés.

Si je cite ce texte, bien qu'il n'y soit pas question de Poitiers, c'est que, sans l'enquête de Poitiers, il serait complètement inintelligible. La dernière phrase est théologiquement très correcte. On enseigne, en effet, d'après les Pères : 1° qu'une apparition vient de Dieu et non du malin lorsque la joie, le *confort*, y succède à la crainte; 2° qu'une révélation est de source divine, et non démoniaque, quand la fin poursuivie est d'affermir la foi et les bonnes mœurs. Les auteurs des mémoires insérés au Procès de réhabilitation ont insisté sur ces deux points et cité des textes. Déjà, le clerc anonyme, écrivant à Rome immédiatement après la délivrance d'Orléans[1], insistait sur la bonté et la piété de Jeanne pour établir le caractère divin de sa mission. D'autres ont rappelé à propos le texte de saint Mathieu (VII, 15-16) : « Gardez-vous des faux prophètes... vous les reconnaîtrez à leurs fruits. » Il est évident que la pureté et la piété de Jeanne, expressément reconnues par les enquêteurs de Poitiers, ainsi que la joie qu'elle disait éprouver après la crainte, quand elle était favorisée de visions, ont été alléguées par les juges qui lui voulaient du bien comme de puissants arguments en sa faveur; si elle n'a pas su cela directement des examinateurs de Poitiers, son confesseur, Paquerel, n'aura pas manqué de le lui dire. Ainsi s'explique ce qu'elle dit le 17 mars, dans une phrase assurément très simple et sans prétention, mais qui, par les deux éléments qu'elle réunit — le réconfort, la bonne doctrine — se révèle comme l'écho lointain de la première enquête théologique à son sujet, tout comme les mots « cela convenait bien » qu'elle dit au sujet de la lumière et des clartés accompagnatrices de ses visions.

Il est question une dernière fois de Poitiers dans un passage très difficile (séance du 2 mai; Q., t. I, p. 397) :

D. En ce qui concerne le signe donné à votre roi, voulez-vous vous

1. Ayroles, *op. cit.*, p. 57.

Digitized by Google

en rapporter à l'archevêque de Reims, au sire de Boussac, à Charles de Bourbon, à La Trémonille et à La Hire, auxquels vous avez dit autrefois avoir montré cette couronne, ou qui étaient présents, suivant vos dires, quand elle fut apportée par l'ange qui la donna audit archevêque? Ou voulez-vous vous en rapporter à d'autres gens de votre parti, qui écriront sous leur sceau ce qui en est? — R. Donnez-moi un messager et je leur écrirai au sujet de tout ce procès. — Et le texte ajoute : « Autrement elle refusa de les en croire ou de se rapporter à eux. »

Même séance, un peu plus loin :

D. Si l'on vous envoie trois ou quatre clercs[1] de votre parti, qui viendront ici sous sauf-conduit, voudrez-vous vous en rapporter à eux touchant vos apparitions et choses contenues dans le présent procès? — R. Qu'on les fasse venir, je répondrai ensuite. — Et le texte ajoute : après cela, elle refusa de s'en rapporter à eux et de leur soumettre ce procès. — D. Voulez-vous vous rapporter ou vous soumettre à l'église de Poitiers, où vous avez été examinée? — R. Croyez-vous me prendre par cette manière et par là m'attirer à vous?

M. Champion trouve avec raison que cette réponse est *étonnante;* elle ne paraît cependant pas inexplicable.

VI.

Personne ne pouvait voir Jeanne dans sa prison sans la permission expresse de l'évêque de Beauvais; mais il usa lui-même du droit de l'entretenir et l'accorda à nombre de gens de sa confiance. Jeanne a dû être avertie ainsi que sa captivité avait modifié le sentiment de son propre parti et que la minorité du tribunal d'enquête de Poitiers avait repris le dessus. Peut-être ces nouvelles lui avaient-elles été données à l'époque de la maladie sérieuse qu'elle fit au milieu d'avril et qui paraît avoir mis sa vie en danger.

Cette même séance du 2 mai avait débuté par une admonition publique de l'archidiacre d'Évreux, où on lit ces lignes :

Attendu les mensonges évidents relatifs à la couronne apportée à Charles et à la venue des anges, qu'elle avait imaginés, mensonges et fictions qui ont été reconnus *aussi bien par ceux qui, par la suite, furent de notre parti que par les autres...*

Ces « autres » ce sont les clercs ou, du moins, certains clercs du parti de Charles VII; ce sont les anciens opposants de Poitiers et

1. *Clericorum* dans le latin, *chevaliers* dans le français.

Digitized by Google

sans doute aussi ceux que l'insuccès de Jeanne a rangés parmi ses adversaires.

Nous connaissons l'un d'eux : c'est le propre président du tribunal de Poitiers, l'archevêque de Reims, chancelier de France, Regnault de Chartres. Au XVII^e siècle existait encore une lettre de ce prélat aux habitants de Reims, connue seulement aujourd'hui par un résumé, mais d'une authenticité incontestable. L'archevêque dit que Jeanne s'est perdue par son orgueil, que, d'ailleurs, un petit berger venu du Gévaudan (celui que les Anglais devaient noyer bientôt dans la Seine[1]) n'en dit ni moins ni plus qu'elle. Cette lettre, qui n'était pas confidentielle, a dû être connue aussitôt du parti anglais.

Le vieux Gerson, dans son mémoire de mai 1429, avait prévu ce revirement au lendemain même du triomphe de Jeanne à Orléans : « Un premier miracle », écrivait-il, « n'amène pas toujours ce que les hommes en attendent. Aussi, ce qu'à Dieu ne plaise, quand même l'attente de la Pucelle et la nôtre seraient frustrées, il ne faudrait pas en conclure que ce qui a été accompli est l'œuvre du démon et ne vient pas de Dieu. Notre ingratitude, nos blasphèmes, telle autre cause pourront faire que, par un secret mais juste jugement de Dieu, nous ne vissions pas la réalisation de tout ce que nous attendons[2]. »

Si Charles VII lui-même, ayant perdu Jeanne, a donné quelque temps sa confiance au petit pâtre du Gévaudan, ce que nous savons par la lettre de l'archevêque de Reims et d'autres textes, c'est qu'il avait cessé de croire, non pas au secours et à la faveur du ciel, mais à l'inspiration de Jeanne. Ceux qui l'accusent d'ingratitude introduisent, pour ainsi dire, dans son cas une idée moderne : Charles était devenu *incrédule* à Jeanne[3] et ne revint à de meilleurs sentiments que lorsque la prise de Paris et de Rouen, la reconquête de presque tout le royaume, lui eussent à nouveau ouvert les yeux sur la nature de l'inspiration de la Pucelle, par l'accomplissement des promesses qu'elle lui avait faites (1452). Il ne voulut pas alors avoir été sacré à Reims sous la protection et par les œuvres d'une sorcière; le premier mémoire commandé par lui le 14 février 1450 au théologien Guillaume Bouillé exprime sans détours l'intérêt du roi : « Laisser dans le silence cette inique condamnation serait manifestement laisser porter atteinte à l'honneur royal, puisque c'est en combattant sous les drapeaux du roi que la Pucelle a été condamnée comme hérétique et invocatrice des démons. Quelle tache dans

1. Après le combat de Gournay où il fut pris (décembre 1431).

2. Ayroles, *op. cit.*, p. 27.

3. Ainsi s'explique aussi l'attitude passive de l'Église de France pendant le procès, que M. A. France trouve scandaleuse (t. II, p. 342).

Digitized by Google

l'avenir, si les ennemis pouvaient dire qu'un roi de France a entretenu dans son armée une femme hérétique et invocatrice des démons[1]! » La réhabilitation ne devait être prononcée par l'Église que six ans après; on comprend, d'ailleurs, que Bouillé se soit prudemment abstenu de rien dire du sacre de Reims ; c'est de Jeanne, *soldat du roi*, combattant sous ses drapeaux, qu'il pouvait seulement être parlé sans inconvénient.

Ainsi, au mois de mai 1431, Jeanne vaincue était et se savait abandonnée. Rien d'étonnant dès lors qu'elle ait refusé tout appel de ses adversaires à l'archevêque de Reims, aux chevaliers les plus illustres de son parti, aux clercs de Poitiers. Elle ne pouvait accepter qu'à la condition de faire une tentative d'éclairer ces hommes par la relation de la persécution qu'elle subissait; et de cela, étant donné le parti pris des juges de Rouen et la pression qui s'exerçait sur eux, il ne pouvait naturellement pas être question.

Reste à expliquer le mot de Jeanne : « Me cuidez-vous... *attirer* à vous? » Je crois qu'on peut l'interpréter ainsi. Dans la longue discussion qui eut pour objet la soumission de Jeanne à l'Église militante — sans qu'on lui eût jamais fait bien comprendre de quoi il s'agissait — Jeanne a semblé nettement refuser de s'en remettre aux clercs de Rouen, jugés avec raison ses ennemis mortels. On lui fait alors entrevoir qu'elle pourrait s'en remettre aux clercs de Poitiers, qui étaient de son parti; mais elle a été avertie qu'elle ne peut plus compter sur eux; alors elle comprend qu'on veut lui faire dire : « Puisqu'il s'agit de m'en rapporter à une église, aussi bien me soumettre à celle de Rouen. » De là sa réponse sous forme interrogative : « Pensez-vous me tromper (*prendre*) ainsi et m'induire à m'en remettre à vous (*m'attirer*)? » Cette interprétation paraît naturelle, mais il est évident qu'ici plus qu'ailleurs le texte de l'interrogatoire a été singulièrement écourté.

VII.

Une des irrégularités du procès de Rouen, signalée dès l'époque du procès de réhabilitation, est le manque d'un procès préliminaire de diffamation, ce que nous appelons aujourd'hui une instruction. Au procès de réhabilitation, il a seulement été question d'un enquêteur, Nicolas Bailly, que l'évêque de Beauvais aurait envoyé à Domrémy et qui serait revenu avec des témoignages si favorables à l'accusée qu'on aurait refusé d'en faire état. Mais il faut bien que les

1. Ayroles, *op. cit.*, p. 212.

Digitized by Google

interrogateurs, en particulier Beaupère, le plus actif de tous, aient eu sous les yeux un exposé assez complet de ce qui touchait au passé de Jeanne, tant à sa première jeunesse qu'à son rôle dans l'armée de Charles VII. Comment auraient-ils pu connaître, sans une enquête sérieuse, les propos tenus par Baudricourt à Jeanne, l'affaire de Franquet d'Arras, celles de l'enfant de Lagny, de Catherine de la Rochelle, du cheval de l'évêque de Senlis, le séjour de Jeanne à Neufchâteau, le procès intenté par elle à un jeune homme devant l'official de Toul? Puisqu'il y a eu des enquêtes, même très complètes, même dans les pays qui obéissaient à Charles VII[1], pourquoi n'a-t-on rien publié à ce sujet? La réponse à cette difficulté est tout au moins indiquée, ce me semble, par la phrase déjà citée, très singulière, de l'archidiacre d'Évreux sur les prétendus mensonges de Jeanne « qui ont été reconnus *aussi bien par ceux qui, par la suite, furent de notre parti que par les autres* ». Il y a là une allusion assez nette à des transfuges du parti français qui ont dû passer au camp anglais entre 1429 et 1431. L'histoire, que je sache, est muette sur leur compte; mais c'est sans doute parmi ces hommes, bien placés pour se faire une opinion sur Jeanne et témoins de ses débuts à la cour de Charles VII, qu'il faut chercher quelques-uns des informateurs les plus zélés du tribunal de Rouen, autrement dit quelques-uns des auteurs du crime, trop commodément mis à la charge des autorités anglaises. La crainte de compromettre ces gens-là peut avoir été le vrai motif qui fit supprimer le procès préliminaire de diffamation.

Salomon REINACH.

1. Anatole France, *Jeanne d'Arc*, t. II, p. 240.

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DU MOYEN AGE

Ouvrages généraux. — Saint Augustin a exercé une influence immense sur la pensée médiévale. A ce titre, les six conférences réunies en un volume par M. Figgis[1] rentrent dans le cadre de ce bulletin, surtout la troisième et la quatrième, qui traitent de la notion d'État et de la notion d'Église dans saint Augustin, et la cinquième, sur la fortune de la *Cité de Dieu* au moyen âge. M. Figgis met en garde contre la confusion souvent faite de la cité de Dieu — qui est la réunion invisible des prédestinés — avec l'Église visible; de la cité terrestre avec l'État, qui n'est pas, aux yeux d'Augustin, mauvais en soi et produit du péché. L'erreur a été souvent commise, parce qu'elle est très excusable; la pensée d'Augustin n'était pas toujours exempte d'obscurité et de flottement; sa théorie — un peu hésitante — de l'emploi de la contrainte contre les hérétiques, et son affirmation que la justice est nécessaire à un véritable État tendent à préparer la conception d'une Église-État. Sans identifier lui-même la cité de Dieu avec un État terrestre déterminé, il pouvait donner l'idée de le faire. Inversement, il a inspiré Grégoire VII dans sa lettre à Hermann de Metz, si méprisante pour le pouvoir civil. Enfin, Wyclif, avec sa doctrine de l'Église invisible, dépend étroitement de lui[2].

L'introduction à l'histoire du christianisme de M. Foakes-Jackson[3] est un livre de vulgarisation très passablement informé (les erreurs de fait y sont rares et peu graves), bien composé (sauf quelques défauts de proportion : le développement du droit et des institutions ecclésiastiques est quelque peu sacrifié) et écrit avec un

1. John Neville Figgis, *The political aspect of S. Augustine's City of God.* Londres, Longmans, Green et Cie, 1921, in-8°, IV-132 p.

2. Une phrase un peu obscure de M. Figgis, p. 90, a l'air de dire que les Décrétales de Grégoire IX et le *Sexte* n'ont pas été imposés aux tribunaux. Ce serait une erreur : les bulles papales disent : *in judiciis.*

3. F. J. Foakes Jackson, *An introduction to the history of christianity*, 590-1314. Londres, Macmillan, 1921, in-8°, X-390 p.

Digitized by Google

sérieux souci de mesure et d'impartialité. Mais il s'adresse au grand public plutôt qu'aux travailleurs.

Le grand ouvrage en trois volumes que M. PAULUS[1] a consacré à l'histoire des indulgences au moyen âge est un chef-d'œuvre de science. Ce n'est pas un chef-d'œuvre de composition. L'auteur s'est trop souvent contenté de mettre bout à bout, sans les fondre ensemble, des articles publiés par lui dans diverses revues. D'où une impression de décousu et de nombreuses répétitions. D'autre part, voulant épuiser sa matière, il donne pour chaque grande période l'énumération des indulgences connues, classées d'après les conditions exigées (visites d'églises, croisade, aumônes, etc.) et d'après les autorités qui les accordent (papes ou évêques); de même l'inventaire complet, par ordre chronologique, des opinions des théologiens, d'une part, des canonistes, de l'autre; comme, bien entendu, ils se copient souvent les uns les autres, on voit à quelles longueurs, à quelles redites se condamne M. Paulus. On y gagne, du moins, d'avoir une espèce de *corpus* de tout ce qui concerne le sujet et le moyen de vérifier toutes les conclusions de l'auteur. Quelques beaux chapitres de synthèse montrent et font regretter ce qu'il aurait pu faire s'il s'était préoccupé davantage d'organiser sa matière. — Comme il est naturel, c'est la question des origines qui est la plus difficile. Et la moindre difficulté n'est pas la pauvreté et l'impropriété de la langue théologique du moyen âge, qui désignait souvent du même mot des choses très différentes. Heureusement M. Paulus, interprétant les textes les uns par les autres, excelle à débrouiller les sens et à faire l'histoire d'expressions embarrassantes et qui ont été souvent mal comprises. — De quand datent les indulgences? Peut-être ici M. Paulus a-t-il été un peu influencé par une définition trop précise qu'il en donne en commençant : « L'indulgence est une remise des peines temporelles dues au péché, accordée par l'Église *en dehors du sacrement de pénitence* et valable devant Dieu. » En dehors du sacrement de pénitence; M. Paulus s'appuie sur ces mots pour dénier le caractère d'indulgence à une pratique de la primitive Église bien connue par l'histoire de saint Cyprien : abréger, sur l'intercession des confesseurs, la durée de la pénitence des *lapsi*; cette pénitence avait, en effet, un caractère sacramentel, étant la préparation et la condition de la réconciliation du coupable avec l'Église et avec Dieu. Mais,

1. Dr Nicolaus Paulus, *Geschichte des Ablasses im Mittelalter*. Paderborn, Schöningh, 1922-1923. T. I et II : *Vom Ursprunge bis zur Mitte des 14 Jahrhunderts*, in-8°, XII-392 et II-364 p. T. III : *Geschichte des Ablasses am Ausgange des Mittelalters*, in-8°, XII-558 p.

Digitized by Google

ailleurs, M. Paulus insistera, avec raison, contre certains malentendus, sur tout ce qui rattache les indulgences au sacrement de pénitence. Historiquement, elles ont commencé (les formules même le disent : *tot dies ex injuncta tibi poenitentia relaxamus*) par être une réduction de la pénitence sacramentelle imposée en vue de la réconciliation; elles ont toujours été considérées comme supposant, jamais comme créant l'état de grâce; la confession est l'une des conditions pour les obtenir, généralement rappelée dans les actes mêmes de concession; toute une catégorie d'indulgences — ainsi entre autres l'indulgence *in articulo mortis* — ont été et sont encore liées à l'absolution sacramentelle et appliquées par le confesseur en vertu de lettres apostoliques. M. Paulus explique précisément par quelques-unes de ces circonstances l'expression d'*indulgentia a culpa et poena*, théologiquement impropre, qui a souvent scandalisé les modernes, qui d'ailleurs, même au moyen âge, était plus employée dans le langage courant et populaire que dans le style officiel de la chancellerie, et contre laquelle théologiens, canonistes et prédicateurs ont souvent protesté. Le peuple entendait, sous le même mot d'indulgence, les deux parties, les deux aspects, pratiquement associés, de la rémission complète du péché : l'absolution et l'indulgence proprement dite. Mais, alors, où est cette séparation radicale d'avec la pénitence que M. Paulus estime être caractéristique de l'indulgence? Nous nous retrouvons pleinement d'accord avec lui pour reconnaître une des origines des indulgences dans la pratique des rachats de pénitence qui s'introduisit au temps de la pénitence tarifée. Par là apparaît un des traits futurs de l'indulgence telle qu'elle se constituera définitivement : elle sera un remplacement, avec atténuation très grande, mais non tout à fait une suppression, de la pénitence encourue. En somme, les indulgences apparaissent pleinement constituées au XI^e^ siècle. Les concessions plus anciennes sont apocryphes. Une analyse très précise des privilèges conservés fait ressortir que, jusqu'au XIII^e^ siècle inclus, les papes ont été assez économes de faveurs de ce genre; une indulgence ancienne trop considérable est suspecte par ce seul fait. Une seule exception : l'indulgence de croisade, qui, dès le début, fut très souvent plénière. — En tout cela, la pratique a précédé la théorie. Mais déjà, au temps de la pré-scolastique, jusque vers 1230, la théologie s'occupe des indulgences et essaie d'en donner une explication. Cela ne va pas, au début, sans beaucoup de tâtonnements. Mais des copieuses analyses de M. Paulus il résulte à l'évidence, d'une part, qu'on distinguait nettement entre la coulpe et la peine, l'indulgence s'appliquant à celle-ci seulement; d'autre part, que l'indulgence

Digitized by Google

était réputée avoir une valeur non seulement devant l'Église, mais devant Dieu. — Aux hésitations des théologiens, jusque vers 1230, s'oppose la netteté de la doctrine constituée par les grands scolastiques et qui, pour l'essentiel, est demeurée classique dans l'Église. Elle repose, en somme, sur la théorie de la « satisfaction vicaire », dont le prototype le plus parfait est la Rédemption : à l'image du Christ lui-même, les hommes peuvent réparer et satisfaire les uns pour les autres, étant comme solidaires devant Dieu. De là, par une transition naturelle, on a passé (le premier auteur, semble-t-il, en est Hugues de Saint-Cher, vers 1230) à la théorie du trésor de l'Église, rempli par les mérites infinis ou surabondants du Christ et des saints, et dans lequel puise l'Église quand elle accorde des indulgences. — La fin du moyen âge, encore une fois, n'apporte aucune nouveauté essentielle, mais de nombreux abus. Sur ce chapitre, il faut rendre hommage à la loyauté scientifique de M. Paulus : s'il excuse parfois un peu trop, il ne dissimule rien. Mais rien n'a plus déconsidéré les indulgences que la conduite des quêteurs qui les annonçaient, gens avides et menteurs, d'autant qu'ils étaient parfois personnellement intéressés à faire rendre le plus possible à des indulgences dont ils avaient affermé le produit. — En sens contraire, il ne faudrait tout de même pas exagérer toutes ces tares. De nombreuses tentatives ont été faites pour les corriger, notamment par le Saint-Siège. Depuis la fin du XII^e^ siècle, combien de mesures ont été prises contre les quêteurs! Mais, sur ce point comme sur tant d'autres, on a dû reculer en fait devant la coalition des intérêts et des habitudes qui barrait le chemin à toute réforme. — Une autre exagération injuste serait de croire que la doctrine des indulgences ait été faussée à l'usage du peuple. Ce que l'on sait des grands prédicateurs de la fin du moyen âge, ce qu'on peut lire dans les livres de dévotion du temps, prouve que la doctrine était correctement présentée, la nécessité du repentir et de la confession toujours rappelée, et que les indulgences ne tenaient pas une place excessive dans les exhortations adressées aux fidèles. Répétons en terminant qu'il faut renoncer à donner, dans les limites d'un compte-rendu, une idée adéquate de la richesse de faits et d'idées que contient ce livre, à tous égards considérable.

Dans le titre de l'ouvrage de M. COULTON[1] : *Cinq siècles de religion*, religion doit s'entendre au sens qu'il appelle « médiéval », celui de monachisme; il fait bien d'en prévenir (p. XXXIII), car le

1. G. G. Coulton, *Five centuries of religion.* Volume I : *S^t^ Bernard, his predecessors and successors, 1000-1200 A. D.* Cambridge, University Press, 1923, in-8°, XLV-578 p.

Digitized by Google

lecteur pourrait ne pas s'en douter. Sous prétexte, sans doute, que la religion était la grande préoccupation du moyen âge et que le moine passait pour le type du chrétien, c'est de toute la vie morale et spirituelle de cette époque qu'il est question, au moins incidemment. Cela ne va pas sans inconvénients graves. Car M. Coulton tend à rendre le monachisme responsable de tout ce qu'il trouve à critiquer, ce qui n'est pas pleinement juste. Il serait au moins aussi vrai de dire que c'est le monachisme et la religion au sens large qui ont subi l'influence fâcheuse d'un milieu où la brutalité, l'ignorance, la superstition ne se rencontraient que trop souvent. De même, quels sont les cinq siècles qu'il se propose d'étudier? Ceux qui précèdent la Réforme, explique-t-il, du XI^e^ inclus au XV^e^ inclus. Et ce premier volume doit être consacré spécialement aux XI^e^ et XII^e^. Alors, pourquoi trois chapitres sur saint Benoît, sans parler de bien d'autres digressions? Nous touchons ici à un autre défaut de sa méthode : il prend le moyen âge comme une espèce de bloc; il juxtapose des textes pris dans les pays et les époques les plus divers, comme si ce qu'on est convenu d'appeler moyen âge avait toujours été identique à soi-même. On voit déjà que l'art de la composition n'est pas sa qualité dominante. Son livre est une espèce de grenier où il a entassé un peu en désordre le fruit de ses lectures, d'ailleurs immenses, très variées; même les gens les plus familiarisés avec le moyen âge s'instruiront beaucoup à le lire. S'ensuit-il que son livre soit très équitable? C'est un recueil très riche des erreurs, des superstitions, des opinions baroques, des déformations malsaines du sentiment religieux, toutes choses qui ont pullulé au moyen âge. Seulement tous ces faits exacts, inconsciemment triés *ad probandum*, donnent une image vivement éclairée, mais par un seul côté, d'une époque qui est précisément remarquable par les contrastes les plus heurtés, et à propos de laquelle rien n'est plus dangereux que les généralisations hâtives. — Par exemple, M. Coulton (p. 115) se scandalise avec véhémence que l'on refusât la communion aux condamnés à mort. Du point de vue des croyances catholiques, cela peut passer, en effet, pour une grande cruauté. Mais les quelques faits que cite M. Coulton, pêle-mêle, du XII^e^ au XVII^e^ siècle, ne suffisent ni à établir que la pratique fût générale et constante[1], ni à déterminer la vraie responsabilité. Surtout il serait juste d'ajouter que l'assistance aux condamnés à mort, envisagée comme une des plus grandes œuvres de

1. On notera que l'Inquisition (cf. la *Practica* de Bernard Gui et le *Directorium* d'Eymeric) prescrivait de donner l'eucharistie aux remis au bras séculier qui la demandaient.

Digitized by Google

charité[1], a suscité, au moins en Italie, des institutions très touchantes, des confréries pieuses dont cette assistance était la spécialité[2]. — M. Coulton estime qu'il faut juger d'une doctrine ou d'une institution d'après la manière dont la grande masse des médiocres s'en est inspirée ou l'a pratiquée. Je ne dis pas que ce principe soit complètement faux; mais il est dangereux et contestable, surtout quand il s'agit d'une institution comme le monachisme, qui est ou devrait être faite pour une minorité. Après tout, si les médiocres sont le nombre, ce sont les meilleurs qui importent le plus, car c'est par eux que le monde progresse. M. Coulton manque du minimum de sympathie, sans lequel on ne peut bien traiter un sujet. Il a une si pauvre idée du moyen âge qu'il en devient crédule lui-même quand il s'agit de lui prêter une absurdité. On sait que les artistes médiévaux avaient l'habitude de représenter l'âme humaine (sortant, par exemple, de la bouche d'un mourant, ou recueillie par les anges dans le sein d'Abraham) sous la forme d'un petit enfant nu. Il ne voit pas qu'il s'agit d'une convention artistique; il prend cela pour l'expression de la croyance « orthodoxe ». Ses préjugés lui font parfois commettre de fortes omissions. Il répète trop facilement certains clichés; il juge toutes choses du point vue de nos idées morales d'aujourd'hui, sans essayer de comprendre ce qui lui est peu sympathique au premier abord. Sa psychologie est un peu courte et sans nuances[3]; d'une manière générale, il nous paraît exagérer les côtés sombres de la religion médiévale[4]. La thèse du petit nombre des élus n'était-elle pas pour une bonne part un thème

1. M. Coulton, p. 116, n. 1, cite bien une confrérie de ce genre établie à Pérouse; c'est beaucoup trop peu dire.

2. Cf. entre autres la fameuse lettre de sainte Catherine de Sienne sur la mort de Niccolo Toldo. Je sais que M. Fawtier, dans l'ouvrage qui sera analysé plus loin, p. 254-257, la déclare apocryphe. Mais d'abord ses arguments ne convaincront peut-être pas tout le monde; ensuite, même fabriquée, la lettre l'aurait été par un contemporain de ce saint et pour lui faire honneur; elle témoigne des sentiments des milieux religieux du temps.

3. Montalembert a vu beaucoup trop en beau le monachisme médiéval. Mais il est ridicule de l'accuser d'insincérité, parce qu'ayant célébré la grandeur de la vocation monastique, il a éprouvé un vif chagrin le jour où une de ses filles s'est faite religieuse. De pareils conflits de sentiments ne sont-ils pas de tous les jours? Quel est le père qui, ayant la joie de marier sa fille selon ses désirs, n'éprouve pas en même temps le chagrin de la séparation?

4. Peut-on dire (p. 99) que « la danse macabre est une conception spécialement monastique », et (p. 367) que « l'artiste médiéval, qui échouait souvent à rendre les subtiles harmonies du ciel, n'était jamais embarrassé pour représenter les horreurs de l'enfer; cette inégalité dans l'exécution artistique correspond à un manque analogue de perspective dans les esprits des hommes ».

Digitized by Google

développé dans une intention morale, et l'âme religieuse vivait-elle vraiment dans le pessimisme et dans la terreur perpétuelle de l'enfer? La vérité me semble être que le moyen âge a cultivé à la fois, avec les mêmes exagérations naïves, deux thèmes opposés, entre lesquels l'âme religieuse balancera toujours, et qui l'un et l'autre peuvent, à les bien prendre, avoir une valeur religieuse et morale : celui de la confiance et celui de la crainte; jusqu'au dernier instant, le salut des meilleurs est incertain; jusqu'au dernier moment, le salut des pires est possible; le salut dépend de nous et il dépend de Dieu; il est difficile et il est facile; toute une vie ne le garantit pas nécessairement; une larme suprême peut l'obtenir. — Nous sommes forcés de nous borner; nous croyons avoir justifié le jugement qu'appelle à chaque page le livre de M. Coulton : beaucoup d'érudition, pas assez d'objectivité.

Une bonne étude sur les tiers ordres nous manquait jusqu'à présent. Je ne voudrais pas dire que le P. Frédégand[1] [Callaey] comble tout à fait cette lacune; son livre n'est qu'une esquisse assez brève, mais tracée avec beaucoup de compétence et d'intelligence. Après un bref aperçu de la situation religieuse au commencement du XIII^e^ siècle, l'auteur examine successivement les origines et la première règle du tiers ordre franciscain, puis, d'une façon plus méthodique qu'historique, la condition juridique du tiers ordre, les relations du tiers ordre avec les Frères Mineurs et avec le clergé séculier, la vie religieuse au sein du tiers ordre, l'adaptation aux besoins des différentes époques, la diffusion, l'activité et l'influence. On aimerait à pouvoir, à l'aide de quelques chiffres, se faire une idée de la diffusion du tiers ordre. Faute de documents sans doute, le P. Callaey en donne peu[2]. Du moins, et c'est une des parties les plus neuves et les plus intéressantes de son livre, il a définitivement fait justice d'un texte souvent allégué, même dans les controverses politiques, et avec des intentions tout opposées. C'est un passage d'une lettre attribuée à Pierre de la Vigne, qui aurait écrit à Frédéric II : « Les Frères Mineurs et Prêcheurs..., pour ruiner plus efficacement nos droits et nous enlever l'attachement des particuliers, ont créé deux nouvelles fraternités, dans lesquelles ils ont reçu en si grand nombre hommes et

Ceci est affaire d'impression, mais il me semble au contraire que, dans les jugements derniers de nos cathédrales, le côté des damnés est en général plus bizarre et grotesque que terrible; le côté des élus est souvent d'une pureté, d'une suavité, d'une poésie exquises.

1. P. Frédégand, *le Tiers ordre de saint François d'Assise*. Paris, librairie Saint François, 1923, in-8°, 135 p.

2. Ceux qu'il donne pour Bologne, p. 88, ne sont pas très élevés.

Digitized by Google

femmes, qu'il n'y a presque personne qui ne soit inscrit dans l'une ou dans l'autre. » Témoignage extrêmement important, et qui aurait été à peu près unique, sur la diffusion du tiers ordre et l'importance de son rôle politique. « Les membres du tiers ordre », croyait-on pouvoir écrire, « prirent les armes pour la défense de la patrie et s'engagèrent en masse dans la Ligue lombarde, qui arrêta net la marche de l'empereur. » Le P. Callaey a eu l'idée d'y regarder de plus près et il a vu que, si le passage allégué se trouve bien dans le recueil de Pierre de la Vigne, on s'est trompé sur le caractère de la lettre : c'est une supplique qui fut envoyée à un évêque ou à un pape, d'après certains manuscrits; au concile de Lyon, d'après un autre; peut-être aussi à l'empereur, d'où l'insertion dans le recueil de Pierre de la Vigne. L'auteur en appartenait certainement au clergé séculier[1]; ce sont les droits et intérêts de celui-ci que les Mendiants et leurs fraternités sont accusés de menacer. En fait, il s'agit d'un épisode assez banal de la rivalité des deux clergés, et il faut renoncer à la chimère du tiers ordre faisant trembler l'empereur.

Le titre sous lequel le cardinal Gasquet[2] a réuni un certain nombre d'articles jusqu'ici dispersés ne leur convient qu'à moitié, car une bonne part d'entre eux n'ont rien ou pas grand'chose à voir avec l'histoire monastique; à commencer par le dernier et l'un des plus considérables, qui est une étude sur les relations diplomatiques entre le Saint-Siège et l'Angleterre au temps de la Révolution. Plusieurs de ces articles, déjà anciens, paraissent avoir été reproduits tels quels, sans que l'auteur se soit préoccupé de les mettre au courant. Ainsi l'étude sur Adrien IV et l'Irlande, qui retarde vraiment. Le cardinal Gasquet y soutient la fausseté de la bulle *Laudabiliter*, par laquelle Adrien aurait concédé l'Irlande à Henri II (depuis, le P. Thurston et M. Bémont ont donné en faveur de l'authenticité des arguments très forts). Parmi les autres articles, il en est un d'ordre général et d'étendue assez considérable qui intéresse par les vues qu'il contient sur l'ordre bénédictin. Le cardinal, qui fut lui-même président de l'ordre en Angleterre, fidèle à la pensée de son fondateur, se montre assez hostile, en somme, à toutes les tentatives centralisatrices, notamment à celles de Cluny et de Cîteaux. Ceci était écrit en 1895; on sait que, depuis, Rome a tendu, au contraire, à favoriser la réu-

1. Le P. Callaey serait porté, mais ce n'est qu'une conjecture, à l'identifier avec Arnaud de Fournival, doyen d'Amiens vers 1235, et plus tard évêque de la même ville.

2. Cardinal Gasquet, *Monastic life in the middle ages, with a note on Grea Britain and the Holy See, 1792-1806*. Londres, Bell and Sons, 1922, in-12, IV-342 p.

Digitized by Google

nion des Bénédictins en un véritable « ordre ». Dans son exposé historique, le cardinal Gasquet ne nous paraît pas avoir suffisamment insisté sur l'institution si importante de l'exemption. — D'autres articles concernent, au contraire, des détails de l'histoire monastique anglaise; ainsi une étude sur un abbé célèbre et très discuté de Saint-Alban à la fin du XV^e^ siècle, Wallingford; une autre sur le livre de comptes (1371-1373) de Nicolas Litlington, abbé de Westminster. Nous signalerons encore un mémoire sur le *dives et pauper*, qui est une espèce de catéchisme du XV^e^ siècle. Il donne évidemment une assez haute idée de l'esprit éclairé et vraiment chrétien avec lequel était distribué l'enseignement religieux à la veille de la Réforme. Comme, d'autre part, les preuves d'ignorance et d'incurie abondent, force est bien de constater une fois de plus que le moyen âge a été, dans l'ordre religieux et moral, une époque de violents constrastes.

Dans une thèse de doctorat en droit canonique, œuvre solide et claire, à laquelle on ne pourrait reprocher dans la forme qu'un peu de longueur et quelques redites, M. l'abbé FOURNIER [1] a retracé les origines du vicaire général. Il le fait dériver, non pas, comme on le dit ordinairement, du désir des évêques de lutter contre la puissance et l'indépendance trop grandes des archidiacres, mais simplement de la nécessité où étaient les évêques de se faire suppléer quand ils s'absentaient. D'abord intermittents, les vicaires généraux tendent à devenir permanents; ils assistent l'évêque, même présent. Ce changement, en beaucoup d'endroits, est accompli dès le début du XIV^e^ siècle. En soi, leurs fonctions sont tout à fait distinctes de celles de l'official, chargé de la juridiction contentieuse. En fait, les deux charges sont très souvent réunies sur une même tête. Il faut faire une exception pour l'Italie, où, à raison de la petitesse des diocèses, vicariat et officialat sont à peu près confondus. Les canonistes italiens du début du XIV^e^ siècle ont pleine conscience de cette différence et la signalent.

M. AMIET [2] a étudié l'organisation de l'ancien chapitre cathédral de Chartres. Le mot organisation est à prendre dans le sens strict : l'auteur a laissé volontairement de côté tout ce qui concerne les rapports du chapitre avec les pouvoirs extérieurs, évêque, pape ou roi, n'y faisant que les plus indispensables allusions. C'est ainsi que par son livre on ne prendra pas une idée précise de l'importance

1. Abbé Édouard Fournier, *les Origines du vicaire général*. Paris, Aug. Picard, 1922, in-8°, 153 p.

2. Louis Amiet, *Essai sur l'organisation du chapitre cathédral de Chartres du XI^e^ au XVIII^e^ siècle*. Chartres, impr. Lainé, 1922, in-8°, XX-240 p.

Digitized by Google

qu'avaient pour le chapitre les collations pontificales ou les brevets royaux de joyeux avènement (de quand même datait cette pratique?). L'ouvrage, d'autre part, est purement descriptif et s'interdit presque entièrement les vues générales. Chacun est, d'ailleurs, libre de délimiter son sujet; ce qui est un peu plus grave, car il s'agit de méthode, c'est le plan, qui ne fait pas apparaître l'évolution des institutions. Il aurait fallu un chapitre spécial pour l'esquisser, en réunissant les renseignements épars. Malgré ces légères critiques, il reste à M. Amiet le mérite d'avoir décrit, avec une érudition très étendue et très scrupuleuse, un des principaux établissements ecclésiastiques de la France d'autrefois.

Les statuts et les coutumes des villes de la Belgique actuelle, à la fin du moyen âge, parlent très souvent de pèlerinages expiatoires imposés aux auteurs de certains crimes ou délits, soit comme clauses d'une réconciliation volontaire entre les parties, soit par les tribunaux communaux. Cette curieuse institution est l'objet du livre de M. Van Cauwenbergh[1]. Il est évident que l'origine doit en être cherchée dans le droit canonique. En effet, dès le haut moyen âge, soit les pénitentiels, soit les canons des conciles, infligent des pèlerinages, peine qui débarrassait provisoirement d'un indésirable; elle était sérieusement afflictive par les dépenses, les fatigues et les dangers qu'elle entraînait; elle passait pour amendante, « médicinale », très propre à réconcilier le coupable avec Dieu. L'Inquisition en a fait aussi grand usage contre les hérétiques repentants. Mais il faudrait prouver qu'elle se rencontre plus tôt et plus souvent dans les pays où l'Inquisition a tenu une grande place. — Quoi qu'il en soit, un grand nombre d'exemples le montrent, elle était infligée, dans les villes wallones et flamandes, pour les délits les plus divers. La liste des pèlerinages dont il est fait mention, avec indication des villes où on les voit en usage, aurait plus d'intérêt encore si quelques renseignements nous étaient donnés sur la fréquence avec laquelle chacun d'eux était imposé et sur la gravité des délits auxquels ils correspondaient. — Une question très importante était celle du rachat. Dès le début, le rachat en argent était possible et très souvent pratiqué. C'était la condition nécessaire pour que cette pénalité se répandit comme elle l'a fait. Sans quoi, ni elle n'aurait pu être considérée comme une satisfaction pour la partie lésée, ni elle n'aurait eu la faveur d'autorités très enclines à voir dans la

1. Étienne Van Cauwenbergh, *les Pèlerinages, expiatoires et judiciaires dans le droit communal de la Belgique au moyen âge.* Louvain, 1922, in-8°, VIII-244 p. (*Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain*, fasc. 48.)

Digitized by Google

justice avant tout un droit utile et une source de revenus. En appendice, M. Van Cauwenbergh donne les principaux tarifs de rachat conservés. — Néanmoins, il arrivait que les pèlerinages dussent être ou fussent, en fait, effectivement accomplis; de très curieux détails nous sont donnés sur le mode d'exécution et sur les garanties par lesquelles on le constatait. — Notons, enfin, que non seulement les tribunaux communaux, mais le tribunal rectoral de l'Université de Louvain usait très souvent de cette peine.

Ouvrages rangés par ordre chronologique. — Le P. de Ghellinck[1] et ses collaborateurs ont inauguré une nouvelle section du *Spicilegium sacrum Lovaniense*, celle des documents ou instruments de travail, par une importante contribution à l'histoire du mot *sacramentum* dans la période anténicéenne. Aucun exemple ne montre mieux combien de bonnes études de sémantique peuvent être utiles à l'histoire des idées, surtout quand il s'agit de mots tellement chargés de sens divers. Les auteurs du présent volume se défendent modestement d'avoir voulu faire œuvre définitive. A les en croire, ils n'ont fait qu'apporter à pied d'œuvre des matériaux. Soit; mais ils les ont recueillis avec tant de soin, si bien triés, si bien classés, qu'ils n'ont vraiment pas laissé grand'chose à faire après eux. Tous les textes où se trouve le mot *sacramentum* ont été recueillis et rangés d'après les auteurs ou groupes d'auteurs qui l'emploient. Un premier chapitre est, comme de juste, consacré à Tertullien, le créateur de la langue chrétienne latine; un second à saint Cyprien et à ses contemporains; un troisième aux derniers anténicéens, Arnobe, Lactance, Commodien, les traducteurs de saint Irénée, quelques actes de martyrs et les premiers documents donatistes. Dans chaque chapitre, les textes sont classés en deux groupes, selon que le mot est pris au sens classique de serment, ou bien correspond au grec μυστήριον avec ses nuances diverses de symbole ou de figure. Pour Cyprien, un troisième groupe reçoit les textes pour lesquels il est trop difficile de dire laquelle des deux idées l'emporte. Cela seul suffit à avertir que la distinction, en soi très légitime, est difficile en pratique. On comprend bien comment le baptême, qui fait entrer dans la « milice du Christ », a pu être comparé au serment militaire, *sacramentum*, qui incorporait les recrues dans l'armée; *sacramentum*, de là, a pu signifier initiation

1. R. P. de Ghellinck, S. J., E. de Backer, R. P. Poukens, S. J., R. P. Lebacqz, S. J., *Pour l'histoire du mot « sacramentum ». I, les Anténicéens*. Louvain, bureaux du *Spicilegium sacrum Lovaniense*, et Paris, Édouard Champion, 1924, in-8°, x-392 p. (*Spicilegium sacrum Lovaniense*, fasc. 3.)

Digitized by Google

à des mystères, puis s'est appliqué à l'ensemble de la religion chrétienne, puis a été pris au sens de vérité, de règle de foi, même de règle des mœurs, « avec ceci de particulier qu'une idée de mystère est ordinairement attachée à ces concepts ». Mais alors nous sommes bien près de l'autre groupe de sens, les dérivés du *sacramentum mysterium*. — D'autre part, M. de Backer (l'auteur du chapitre sur Tertullien) classe sous le groupe *sacramentum* — serment — ce qu'il appelle le « sens étymologique » du mot : *sacramentum* = *id quod sacrat, vel id quo quis sacrat*. Il me semble que ce sens, auquel se rattache fort naturellement celui de rite, de sacrement au sens moderne du mot, tout en ayant bien quelques rapports avec le serment militaire, en est déjà assez séparé pour pouvoir former à bon droit un groupe distinct. — Autrement dit, on pourrait chicaner un peu les auteurs sur les démarcations tour à tour trop et pas assez tranchées qu'ils établissent entre des sens voisins, mais chaque texte est traduit, interprété, commenté avec précision et exactitude. En somme, travail très utile et fait de main d'ouvrier.

A propos de la cinquième édition des *Origines du culte chrétien* de feu Mgr Duchesne[1], il est inutile de s'étendre longuement sur un ouvrage si connu et si estimé. Il suffit de signaler brièvement les retouches et les adjonctions apportées par l'auteur. Il a enrichi ce qu'il disait de la liturgie alexandrine grâce à la découverte, par M. Wobbermin, de l'Eucologe de Sérapion. Il a légèrement atténué ou expliqué sa théorie que le rite gallican vient de l'Orient par l'entremise de Milan. Il se montre un peu plus porté à supposer des éléments anciens dans le sacramentaire dit grégorien. Il décrit d'après dom Férotin les livres mozarabes. Il donne quelques détails sur l'origine de la triple messe de Noël. Il retouche un peu l'opinion de de Rossi sur le rite de l'alphabet dans la dédicace des églises, et adopte la théorie récemment proposée par le P. Thurston, qui fait venir le rite d'Irlande. L'appendice est enrichi de l'*ordo* romain pour les trois jours avant Pâques, ainsi que d'extraits de la *Tradition apostolique* attribuée à Hippolyte par Schwartz et dom Hugh Connolly.

L'histoire de l'Église chrétienne durant le haut moyen âge, de M. von Schubert[2], est une œuvre de très grand mérite, un peu compacte, même typographiquement, et qui pourra sembler de lecture un peu dure; mais, comme livre de consultation, elle rendra

1. L. Duchesne, *Origines du culte chrétien; étude sur la liturgie latine avant Charlemagne;* 5e éd. Paris, de Boccard, 1920, in-8°, VIII-574 p.

2. Hans von Schubert, *Geschichte der christlichen Kirche im Frühmittelalter*. Tubingue, Mohr, in-8°, 1917-1921, XXIX-808 p.

Digitized by Google

les plus précieux services; bien informée, révélant à chaque page une étude personnelle des questions, et non pas une simple compilation; ordinairement bien distribuée (mérite sérieux dans un sujet qui manque un peu d'unité) et arrivant à des conclusions presque toujours modérées et judicieuses. Nous ne pouvons naturellement pas songer à discuter l'ouvrage en détail. Les quelques remarques générales que l'on peut faire se réduisent à peu de chose; ce sont plutôt des nuances. L'auteur prend l'Église à la fin du v^e^ siècle et la conduit jusqu'à la fin du IX^e^. Dans cette période, et abstraction faite de l'Orient, il rencontre ce qu'il appelle lui-même le « problème fondamental du moyen âge, celui des influences réciproques de l'Église et du germanisme ». Nous croyons qu'il a un peu exagéré l'apport de ce dernier, et aussi, pour l'époque mérovingienne, si barbare, la part du réfléchi et du conscient. Il adopte en somme, sauf quelques bien légères réserves, la thèse de Stutz, que le régime de l'appropriation privée des églises est d'origine germanique. Il nous paraît germanique surtout en ce sens que les invasions, par les bouleversements qu'elles ont causés, ont introduit un désordre et une anarchie très favorables à une pratique qui, en soi, n'avait rien de spécialement conforme au génie germanique. Ce serait, d'ailleurs, un triste cadeau que le germanisme aurait fait à la chrétienté; car de là sont, en somme, sortis et l'investiture laïque, et le régime bénéficial, les deux plaies de l'Église au moyen âge. — La « ruralisation » de l'Église, si on me permet ce barbarisme, est-elle aussi, p. 545, un effet du germanisme ou tout simplement de l'évolution sociale d'une époque où la civilisation urbaine disparaissait par impuissance à vivre et où la terre, dont l'Église, par les donations qu'elle recevait, était abondamment pourvue, était presque la seule forme de richesse et le seul moyen d'influence? — M. von Schubert nous semble prêter à un Clovis, à un Dagobert, plus de sens et de vues politiques que n'en pouvaient avoir ces barbares intelligents. N'exagère-t-il pas le contraste entre une prétendue période d'éclat de l'Église nationale franque jusqu'à Dagobert et la chute brusque qui aurait suivi, et ne faut-il pas parler plutôt d'une décadence à peu près ininterrompue durant toute la période mérovingienne? — Le rétablissement de l'Empire au profit de Charlemagne est un des rares grands événements sur le caractère et les ressorts duquel M. von Schubert ne soit pas parvenu à se faire des idées très claires. On aurait aimé le voir insister un peu plus sur un trait de la mentalité du haut moyen âge qui a eu une réelle importance : l'imprécision du vocabulaire et des idées juridiques et politiques, l'incapacité constitutionnelle et législative, l'indifférence aux formes; il

Digitized by Google

note, p. 599, que le mode d'élection du pape, au IXe siècle, est inconnu; mais y en avait-il un qui fût vraiment précis et certain? Le remarquable est justement qu'il n'y en avait pas. — L'importance immédiate de la Donation de Constantin n'a-t-elle pas été exagérée? — M. von Schubert a caractérisé avec mesure et justesse les grands hommes d'Église de l'époque qu'il étudiait, un Boniface, un Nicolas Ier, un Photius, un Hincmar; il n'en est que plus frappant qu'il ait si peu rendu justice à saint Méthode. Il écarte à notre avis un peu vite, par un simple argument de vraisemblance, l'hypothèse qu'Adrien II ait autorisé la liturgie slave; il passe bien vite sur la politique slave de Jean VIII et n'en souligne pas, malgré les hésitations du début, la hardiesse et la grandeur. L'idée de Méthode était discutable, et l'on peut demander quelles en auraient été les conséquences pour les Slaves; elle aurait, sans doute, maintenu leur unité et défendu leur indépendance politique; elle les aurait isolés de la civilisation chrétienne, fondée sur la culture latine ou grecque. Mais, par sa grandeur, elle mérite au moins d'être examinée avec sympathie. Et l'homme est un héros.

M. Hildebrand[1] s'est occupé de la déposition du pape Silvère; après une étude serrée des textes, il croit pouvoir la placer au 21 mars 537 et l'attribuer non pas, comme le prétendent le *Liber Pontificalis* et Liberatus, au refus de Silvère de donner au monophysisme les gages que réclamait l'impératrice Théodora, mais tout simplement à l'accusation qui pesait sur lui d'avoir voulu livrer Rome aux Goths. C'est plus tard que la légende aurait fait de lui un martyr de l'orthodoxie. M. Hildebrand suppose aussi que Silvère, après avoir abdiqué le 11 novembre 537, mourut quelques semaines après; c'est depuis cette date du 11 novembre que quelques-uns auraient compté les années de règne de Vigile; d'où les contradictions dans la chronologie de ce pape.

Mgr Lesne[2] continue l'ouvrage considérable qu'il a entrepris sur l'histoire de la propriété ecclésiastique en France, en abordant la période carolingienne. Quand on a la mémoire remplie de belles phrases sur l'alliance intime des Carolingiens avec l'Église et l'esprit religieux du gouvernement de Charlemagne, on est un peu sur-

1. Hildebrand, *Die Absetzung des Papstes Liberius, 537*. Munich, J. G. Weiss, s. d., in-8°, 37 p.

2. Émile Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*. T. II : *la Propriété ecclésiastique et les droits régaliens à l'époque carolingienne;* fasc. I : *les Étapes de la sécularisation des biens d'Église du VIIIe au IXe siècle*. Paris, Desclée et De Brouwer, 1922, in-8°, XII-294 p. (Mémoires et travaux publiés par les professeurs des Facultés catholiques de Lille, fasc. XIX.)

Digitized by Google

pris de la brève formule par laquelle il résume son travail : la politique des Carolingiens vis-à-vis de l'Église « est une politique de sécularisation ». Cependant, rien de plus exact. A peu près à aucun moment, ces princes n'ont cessé d'exploiter à leur profit la propriété ecclésiastique, et cela sous deux formes : soit en disposant, au profit de prélats choisis par eux, de l'ensemble des biens qui constituaient le temporel des évêchés et des abbayes, soit en démembrant ce temporel pour en céder des portions à leurs fidèles. Seulement, cette exploitation a pris des formes différentes. Elle est violente et brutale sous Charles-Martel, qui n'use de son pouvoir que pour diriger la curée commencée avant lui par l'aristocratie laïque. La réforme de saint Boniface, parmi les articles de son programme, comprenait la restitution et la protection du patrimoine ecclésiastique; mais, si Carloman parut un instant entrer dans ces vues, Pépin, moins pieux et plus pratique, le retint. Les restitutions ne furent que très partielles, et le mouvement de sécularisation fut à peine arrêté. Il reprit dès 751, à l'occasion et à la suite d'une enquête sur l'état temporel des églises, d'une *descriptio*, qui fut le prélude d'une *divisio* entre les églises et le roi. Il s'est continué sans interruption jusqu'à la fin du règne de Charlemagne. Malgré tout, l'opération devient moins grave pour l'Église, parce qu'elle se fait avec ordre et méthode et qu'elle s'accompagne de garanties et d'indemnités partielles. Le fidèle du roi, bénéficiaire de la spoliation, doit souscrire une précaire au profit de l'église (cet expédient, employé d'abord pour régulariser après coup, tant bien que mal, les sécularisations de Charles-Martel, fut appliqué aux sécularisations nouvelles). Il doit, d'autre part, payer un cens, contribuer à l'entretien des bâtiments, payer la dîme et la none, soit double dîme. En même temps, d'ailleurs, Pépin et Charlemagne ont indirectement profité même des biens laissés aux églises, en prolongeant systématiquement la durée des vacances, pendant lesquelles ils jouissaient du temporel, en obligeant rigoureusement à l'ost les chefs et les sujets des églises. La plus grande preuve que Louis « le Pieux » a mérité son surnom, c'est que, sous l'influence de saint Benoît d'Aniane, il a sérieusement essayé de réagir. Il a accordé à un certain nombre de monastères le privilège de libre élection; pour les monastères donnés en bénéfice, il a déterminé, au profit des moines, une portion congrue suffisante pour leur entretien et à laquelle ne pouvait toucher l'abbé séculier. Là est une des origines de la division en menses du temporel des abbayes. Enfin il a décrété qu'il ne serait plus fait à l'avenir de *divisio* des biens d'église.

On vit alors la conséquence de la renaissance intellectuelle et de

Digitized by Google

la réforme religieuse, auxquelles le nom de Charlemagne est attaché. Un clergé, où les hommes cultivés et de valeur morale étaient devenus aussi nombreux qu'ils avaient été rares un siècle plus tôt, ne pouvait pas ne pas réclamer le respect des canons. Charlemagne avait travaillé contre sa propre politique. On n'avait rien osé dire de son vivant. Sous son fils, Agobard, puis Wala soulèvent la question de principe, et quand, sous les fils de Louis le Pieux, on revient en grand aux sécularisations, le clergé proteste; d'une part, d'abord, dans des décisions synodales; ensuite, à la mode du temps, par la mise en circulation d'apocryphes (c'est l'un des objets, non pas cependant le principal, du pseudo-Isidore, de Benoît le Diacre, des historiographes manceaux); puis aussi par la menace de châtiments célestes, appuyée sur des visions, dont il y a toute une littérature; enfin, par le recours au Saint-Siège. Deux institutions sont nées de ces conflits. D'une part, la protection apostolique des monastères, dont le pape seul parait en mesure de protéger le temporel. D'autre part, une transaction est progressivement acceptée, par laquelle le clergé reconnait l'obligation d'entretenir sur ses biens une partie de la *militia* du royaume. L'évêque distrait des biens de son église de quoi constituer des bénéfices à des *milites* qui, comme le dit Hincmar, « seront propres à rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu », c'est-à-dire qui grossiront l'effectif de l'armée royale, mais seront les hommes et les vassaux de l'Église et non du roi. Ainsi achève de se constituer la seigneurie ecclésiastique. — Tels sont les faits. « Une sécularisation », dit justement Mgr Lesne, « qui se prolonge avec un tel esprit de suite... et dans des temps où la discipline sociale est restaurée », a sûrement été tenue par Charlemagne pour parfaitement légitime. Elle suppose une doctrine, encore que celle-ci n'ait nulle part été mise en forme. C'est à la dégager que sera consacré le prochain volume de Mgr Lesne, qui, espérons-le, ne se fera pas attendre.

M. Blume[1], dans une étude très minutieuse, a déterminé les sens successifs et divers du mot *abbatia*. Il n'appartient pas à la langue patristique. Le premier exemple certain en est de 651. Il est probablement originaire de l'Irlande, le pays où l'Église avait la curieuse constitution monastique que l'on connait. Il a passé de là dans la France occidentale, puis dans toute l'Europe. Il a signifié primitivement la fonction abbatiale; puis il a pris une signification plus matérielle : d'abord la circonscription confiée aux soins d'un abbé

1. Karl Blume, *Abbatia, ein Beitrag zur Geschichte der kirchlichen Rechtsprache*. Stuttgart, Enke, 1914, in-8°, XIV-118 p. (*Kirchenrechtliche Abhandlungen herausgegeben von U. Stutz*, fasc. LXXXIII.)

Digitized by Google

missionnaire, puis l'ensemble du temporel d'un monastère; en même temps commence à apparaître le sens qui a prévalu, d'établissement monastique, envisagé parfois, plus particulièrement, en tant qu'ensemble de constructions ou en tant que personne morale, communauté de moines. Le mot pouvait s'appliquer d'abord aux collégiales aussi bien qu'aux monastères; assez vite il a été réservé à ces derniers. En Allemagne, au temps d'Otton III et d'Henri II, il y a des cas où le mot est pris dans le sens précis d'abbayes royales. Des recherches de ce genre ont beau paraître très spéciales, elles offrent un réel intérêt. Nous ferions quelques réserves sur les considérations générales qu'y mêle M. Blume. Il nous semble inutile, pour expliquer ce cas tout naturel de la vie des mots, de faire intervenir un conflit entre le droit romain et le droit germanique. Comme l'école de Stutz, M. Blume est trop dominé par le désir de tout expliquer par le phénomène de l'appropriation privée des églises et de voir dans celui-ci quelque chose de spécifiquement germanique.

Le R. P. Peitz[1] a étudié un groupe de pièces relatives à l'archevêché de Hambourg et qui avaient été jusqu'ici considérées comme fausses ou gravement interpolées : une bulle de Grégoire IV de 832; un diplôme de Louis le Pieux du 15 mai 834; la bulle de confirmation de Nicolas Ier du 31 mai 864; un autre diplôme de Louis le Pieux et une bulle de Nicolas Ier à propos du monastère de Rameslo h; diverses pièces concernant le différend entre Cologne et Hambourg; une série de bulles conférant le pallium aux archevêques successifs. Il arrive à la conclusion, assez surprenante à première vue, que nous avons affaire non à des faux proprement dits, mais à des documents récrits, dignes de foi dans l'ensemble en dépit de certaines bévues, et il accepte notamment la plus extraordinaire des assertions qui s'y rencontrent : il faudrait considérer comme parfaitement authentique la mention faite par Grégoire IV, Louis le Pieux, Nicolas Ier, de l'Islande et du Groenland comme compris dans le ressort de la légation confiée à Anskaire et à ses successeurs. Ces pays qui passaient pour avoir été découverts, l'Islande vers 870-880 et le Groenland vers la fin du xe siècle, l'auraient été, au moins une première fois, beaucoup plus tôt. Tout cela se rattache à un travail antérieur où le P. Peitz se flatte d'avoir démontré, contre l'opinion commune, que des deux formes sous lesquelles nous est parvenue la *Vita Anskarii*, c'est la plus courte qui est la plus ancienne, et

1. Wilhelm M. Peitz, S. J., *Untersuchungen zu Urkundenfälschungen des Mittelalters;* I Theil : *Die Hamburger Fälschungen.* Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1919, in-8°, XXVIII-319 p., 3 pl. de fac-similés. (*Ergänzungshefte zu den Stimmen der Zeit*, 2e série : *Forschungen*, fasc. III.)

Digitized by Google

à un travail annoncé comme prochain sur l'histoire des découvertes géographiques dans le Nord. Le P. Peitz estime que des recherches faites d'après sa méthode arriveraient à des résultats analogues pour d'autres groupes de prétendus faux. C'est une petite révolution dans la critique diplomatique et dans l'histoire du haut moyen âge qu'il prétend inaugurer. Ses thèses ont déjà provoqué et provoqueront encore de vives contradictions. Il faudrait, pour les discuter, une place dont nous ne pouvons disposer. Nous dirons seulement que ses démonstrations, ingénieuses, subtiles, un peu pénibles à suivre, sont loin de nous paraître convaincantes. Tout au plus peuvent-elles engager à la prudence.

Le livre de M. PERELS[1] comprend deux parties. D'abord une étude sur le pontificat de Nicolas Ier. Peu de personnes auraient été plus qualifiées pour l'écrire que l'éditeur des lettres de ce pape dans les *Monumenta Germaniae*. Elle est sinon toujours bien neuve (le sujet a déjà été tant étudié), du moins très claire, très mesurée, et aboutit à un jugement d'ensemble nuancé, réservé et prudent quand il le faut[2], en somme favorable; on ne peut contester à Nicolas un sentiment très élevé et très sincère, non seulement des intérêts, mais plus encore des responsabilités et des devoirs de sa charge. En cela il avait d'autant plus de mérite qu'il tranche sur son entourage. Car, entre les faits que M. Perels a bien mis en lumière, il y a celui-ci, qui a pesé si lourdement sur la politique pontificale et tant compromis le prestige du Saint-Siège : le manque d'un personnel administratif et surtout diplomatique qui fût sûr. Une des conclusions les plus importantes de M. Perels, c'est qu'il faut se garder d'exagérer la nouveauté des grandes thèses politico-religieuses de Nicolas Ier; « on a presque toujours méconnu que de grandes parties de son exposé, et en particulier celles qui concernent les rapports de l'Église et de l'État, ont été empruntées » à Gélase Ier; elles doivent à leur forme nette et vigoureuse de s'être si bien imposées à l'esprit des canonistes qu'elles ont comme fait oublier leurs sources. Nous avouons trouver M. Perels un peu superficiel dans l'analyse de ces théories. On ne les a pas suffisamment définies quand on a parlé de théocratie. Nicolas Ier a-t-il revendiqué plus que ce que l'on appellera plus tard la *juridictio ratione peccati?* Il nous paraît très près de Grégoire VII, encore qu'il ne semble pas

1. Ernst Perels, *Papst Nikolaus I und Anastasius Bibliothekarius*. Berlin, Weidmann, 1920, in-8°, XII-327 p.

2. Ainsi il n'essaie pas de trancher la question, insoluble autrement que par des raisons de sentiment : Nicolas a-t-il été trompé ou complice dans l'emploi des Fausses Décrétales?

Digitized by Google

s'être attribué le droit de déposer les souverains; il est encore très en deçà d'Innocent III, et surtout d'Innocent IV ou de Boniface VIII. Sur tous ces points, M. Perels ne remplace pas la monographie de Greinacher[1]. On notera que la Donation de Constantin n'était guère en honneur dans les milieux romains d'alors, si l'on en juge par la fameuse lettre de Louis II à Basile (lettre que M. Perels, avec raison, tient pour authentique et à laquelle il croit qu'Anastase a eu une large part) : ce document reproche aux Grecs, bien loin de les en louer comme d'un acte de piété, d'avoir abandonné Rome et l'Occident. — En somme, la grandeur de Nicolas I^er^ est plus encore dans ses actes que dans ses doctrines; par son énergie, sa hauteur de vues, par la puissance de sa personnalité, ainsi que par d'heureuses chances, comme dans l'affaire de Photius, il a obtenu des succès éphémères en un sens, mais qui ont eu des conséquence lointaines. La deuxième partie du livre de M. Perels traite du rôle d'Anastase le Bibliothécaire (neveu, et non fils, d'Arsenius d'Orte) et de la part qu'il a pu prendre à la rédaction de la correspondance de Nicolas I^er^. Là encore le bon sens, la mesure et la prudence caractérisent ses conclusions. Il admet une bonne partie de la thèse du P. Lapôtre dans son *De Anastasio Bibliothecario;* il établit que, surtout dans les affaires grecques, mais ailleurs aussi, Nicolas I^er^ a fait très largement appel aux connaissances et à la plume d'Anastase; mais il ne veut pas aller jusqu'au point de refuser au pape le mérite et la responsabilité de sa politique. Trop de faits protesteraient. Il est certain que Nicolas, bien avant son pontificat et bien avant de s'être assuré les services d'Anastase, exerçait déjà une influence considérable. Sous son successeur, Adrien II, bien qu'Anastase ait été bien plus mêlé encore à la correspondance pontificale, la politique du Saint-Siège change du tout au tout et n'a plus le même caractère de grandeur. Enfin, tous les contemporains de Nicolas I^er^ parlent de son énergie avec une admiration profonde; il est bien peu vraisemblable qu'il ait été en réalité un incapable et un faible, mené par un conseiller retors.

M. Hoffmann[2] explique dans une postface qu'il s'était proposé un double but : écrire une monographie détaillée de Notker Labeo ou l'Allemand, écolâtre de Saint-Gall; puis dégager les caractéristiques de l'homme médiéval (mais pourquoi à propos de Notker plutôt que de bien d'autres?). Il est fâcheux qu'il ne s'en soit pas tenu

1. *Die Anschauungen des Papstes Nikolaus I über das Verhältniss von Staat und Kirche*, 1909.

2. Paul Th. Hoffmann, *Der mittelalterliche Mensch, gesehen aus Welt und Umwelt Notkers des Deutschen*. Gotha, Perthes, 1922, in-8°, VI-356 p.

Digitized by Google

au premier point et qu'il ait cru devoir encadrer une étude, intéressante et solide tant qu'elle reste sur un terrain précis, dans des considérations qui sont tout, sauf de l'histoire, exposées en un style déclamatoire et apocalyptique, à grand renfort d'épigraphes voyantes et de titres à effet (*La grande impossibilité; — L'éternel masculin*, etc.); quelque chose comme du Victor Hugo dans ses mauvais jours[1].

Le livre de Mlle Smith[2] sur les premiers temps de l'histoire de Cluny est un peu une déception. Elle dit dans sa préface n'avoir pu trouver dans les sources rien qui appuie la théorie d'après laquelle les principes grégoriens auraient eu leur origine à Cluny et auraient été, pour la première fois, formulés par des Clunisiens. L'idée est intéressante. On en attend la démonstration et on trouve seulement un exposé superficiel de l'histoire clunisienne, qui néglige notamment l'histoire des institutions et des idées. Le plus intéressant, ce sont peut-être les nombreuses anecdotes édifiantes, parfois touchantes, naïves où étranges, empruntées aux biographies des abbés successifs, quelque chose comme des *fioretti* clunisiens.

M. Fliche[3] inaugure un ouvrage de premier ordre sur la réforme de l'Église au XIe siècle par un volume sur la formation des idées grégoriennes, qui est une refonte développée de son précédent travail, *les Pré-Grégoriens*, paru en 1916. A son exemple, nous conservons l'expression consacrée d'idées grégoriennes, bien que sa thèse soit justement qu'on a exagéré la part du célèbre pape dans l'élaboration du programme de réformes. A qui faut-il en faire honneur? On a très souvent pensé à Cluny. M. Fliche le conteste. C'est une des conclusions principales de son livre; on l'a critiquée, on la critiquera encore; dans l'ensemble, elle nous paraît fort bien établie. Évidemment, tout dépend de l'idée qu'on se fait de la réforme grégorienne. Si on la ramène, avec M. Fliche, à ces deux points essentiels, que la racine de la corruption de l'Église étant l'investiture laïque, la

1. Un exemple de la manière dont M. Hoffmann recherche l'effet aux dépens de l'exactitude : dans les monastères médiévaux, d'après lui, « l'œil reste fixé sur l'éclat de l'autel et de l'ostensoir ». Il oublie que la pratique de l'exposition du Saint-Sacrement, et par suite l'usage de l'ostensoir, ne sont pas antérieurs à la fin du XIIIe siècle. — Est-ce bien définir l'esprit de Cluny que de le résumer par les trois mots : sévère, froid, ascétique?

2. L. M. Smith, *The early history of the monastery of Cluny*. Oxford, University Press, 1920, in-8°, x-225 p.

3. Augustin Fliche, *la Réforme grégorienne; I : la Formation des idées grégoriennes*. Louvain, *Spicilegium sacrum Lovaniense*, et Paris, Champion, 1924, in-8°, x-423 p. (*Spicilegium sacrum Lovaniense*, Études et Documents, fasc. VI.)

Digitized by Google

réforme devait se faire sans et contre le pouvoir laïque, ainsi que par l'affranchissement de l'Église, condition de sa renaissance morale, on ne trouve pas grand'chose de cela dans l'histoire de Cluny ni dans la doctrine des plus illustres clunisiens. La réforme de Cluny a été presque exclusivement monastique; le bon accord avec les souverains est toujours resté une des traditions des chefs de l'ordre. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les différentes parties de la réforme religieuse sont jusqu'à un certain point solidaires; qu'en ranimant l'esprit chrétien dans le cloître, Cluny le réveillait aussi au dehors; qu'au temps du plus grand abaissement du Saint-Siège, Cluny a entretenu l'esprit romain, ne fût-ce que pour s'assurer l'avantage de l'exemption, et qu'ainsi la célèbre abbaye a contribué à créer « une atmosphère favorable à l'éclosion de la réforme grégorienne[1] ». — Parmi les vrais précurseurs de celle-ci, M. Fliche range deux grands évêques du x^e^ siècle : Atton de Verceil et Rathier de Liège, évêque de Vérone; assez différents d'ailleurs, le premier ne comptant que sur les exhortations pour amener la réforme morale; le second proclamant « tout à la fois le principe de la théocratie et celui de la supériorité du Saint-Siège, qui, en fin de compte, constituent les deux colonnes fondamentales sur lesquelles reposera l'édifice grégorien ». Un instant on put se demander si ce ne seraient pas les souverains qui prendraient en main la réforme et la feraient aboutir. Ici j'avoue que M. Fliche me paraît bien sévère pour une conception qui méritait d'être analysée, ne fût-ce que pour éclairer, par le contraste, la théorie grégorienne : celle de l'Empire chrétien. Conception qui, en somme, n'est pas une simple invention intéressée du pouvoir laïque; qui est pour une bonne part d'origine ecclésiastique; où des générations d'hommes d'Église ont trouvé leur idéal. Il ne faut pas oublier, en effet, à côté des abus, les services qu'elle a rendus. Peut-on dire, p. 2, que les empereurs du ix^e^ siècle ont voulu le discrédit de l'institution pontificale « dès le lendemain de la mort de Charlemagne »? D'abord y a-t-il, dans la question romaine, une si grande différence entre celui-ci et ses successeurs? Les empereurs n'ont-ils pas été comme forcés d'intervenir à Rome par les désordres et les scandales qui s'y produisaient? Du ix^e^ au xi^e^ siècle, le Saint-Siège n'a eu le choix qu'entre deux alternatives : être opprimé par la noblesse romaine ou subir le lourd protectorat de l'Empire. Peut-on contester que le régime d'un Henri III ne fût tout de même très supérieur à celui des comtes de Tusculum? La restauration de l'Empire par Otton a servi le Saint-Siège,

1. Cf. le trait d'Halinard, moine de Saint-Bénigne de Dijon, refusant, lors de sa nomination à l'archevêché de Lyon, de prêter serment à Henri III.

Digitized by Google

en lui maintenant son caractère universel, qu'il aurait fini par perdre sous le régime des Albéric et des Crescentius. L'idée romaine, que ranimait l'Empire, profitait aussi à la papauté, en un temps où l'on ne distinguait pas bien clairement entre les fondements chrétiens et les fondements antiques du prestige de Rome[1]. D'une manière générale, on pourrait montrer, croyons-nous, qu'au cours des « siècles de fer », ce sont quelques pouvoirs laïques, avant tout les Ottons, qui ont empêché l'Église de retomber tout à fait dans la barbarie mérovingienne. Au fond, si l'Église a voulu s'affranchir d'eux, c'est qu'ils avaient commencé par la moraliser[2]. — Les circonstances, la mort de Henri III, la minorité troublée, puis le règne scandaleux de Henri IV sont cause que la réforme a dû se faire contre l'Empire, suivant le programme lorrain, tel que venait de le formuler Wazon, auquel M. Fliche accorde avec raison une très grande place. L'indépendance du spirituel et la supériorité du spirituel sur le temporel en sont les articles essentiels. Mais Wazon de Liège a pour source l'écrit anonyme *de ordinando pontifice*, qui, lui-même, dépend des *Praeloquia* de Rathier de Liège; on est donc fondé à parler d'école lorraine. Un fait considérable, ce fut l'arrivée au trône pontifical de deux prélats lorrains, Brunon de Toul (Léon IX) et Frédéric de Lorraine[3] (Étienne IX), ainsi que le recrutement beaucoup plus large des conseillers du Saint-Siège, parmi lesquels figurent d'assez nombreux Lorrains[4]. — L'espèce de diptyque, dans lequel

1. Le patriciat n'est pas une simple usurpation de Henri III. Il s'explique très bien par le caractère romain de l'Empire. Cf. aussi la théorie si curieuse que Pierre Damien, dans sa *Disceptatio synodalis*, met dans la bouche de « l'avocat royal ». L'empereur doit participer à l'élection du pape, parce que celui-ci est pontife universel et qu'il a droit à l'obéissance non seulement du peuple romain, mais de l'empereur romain, *qui caput est papae*. C'est une application du *Nullus invitis detur episcopus*.

2. Pour le dire en passant, la parfaite correction de l'arrivée de Grégoire VI au pontificat me paraît moins certaine qu'à M. Fliche. Pierre Damien parle de vénalité, et il est un témoin grave. Le silence d'autres sources, et de Pierre Damien lui-même en un autre passage, est-il une preuve péremptoire d'innocence? Pour moi la question est douteuse.

3. Dans une note ingénieuse, p. 173, M. Fliche expose l'hypothèse que le pontificat d'Étienne IX, « trait d'union entre les deux personnages qui ont le plus contribué à l'élaboration du programme lorrain, ... Wazon de Liège et Humbert de Moyenmoutier », « marque peut-être encore plus que celui de Léon IX la première étape qui soit vraiment décisive ».

4. Ici encore ne faudrait-il pas signaler un autre service, involontaire, je le veux bien, que l'Empire a rendu à la papauté? Avec le régime qui avait fonctionné jusqu'aux Ottons : le pape et ses agents pris exclusivement dans le milieu romain, le pape ne risquait-il pas de rester « un desservant de grand sanctuaire et un administrateur de gros intérêts temporels », pour parler comme Mgr Duchesne? Pouvait-il gouverner le monde avec les ressources d'une

Digitized by Google

M. Fliche oppose l'un à l'autre les deux portraits de saint Pierre Damien et d'Humbert de Silva-Candida, le moraliste et le juriste, le premier très indulgent encore aux interventions impériales, le second qui a déclaré la guerre à l'investiture laïque, est un modèle d'analyse de caractères et de doctrines. — Un des actes les plus importants parmi ceux qui ont inauguré la réforme, notamment au sens où l'entend M. Fliche, c'est le décret de 1059 sur l'élection papale. Faut-il admettre que, dès 1060, Nicolas II lui-même l'ait modifié, en supprimant le passage qui reconnaissait encore un certain droit à l'Empire? Le silence du quatrième canon du concile de 1060 a-t-il bien cette portée? Comment alors s'expliquer que Pierre Damien n'ait pas invoqué ce canon dans le passage assez embarrassé de la *Disceptatio synodalis* où il tâche de justifier Alexandre II de s'être fait introniser sans attendre le consentement de Henri IV? — Nous n'avons pas encore parlé d'Hildebrand. M. Fliche estime que la légende, hostile ou sympathique, a beaucoup grandi son rôle antérieur à son pontificat. Son dernier chapitre remet les choses au point avec beaucoup de vraisemblance.

On ne peut s'empêcher de se demander avec quelque surprise à qui s'adresse le livre de M. Lawlor[1]. Y a-t-il donc des personnes qui soient capables de s'intéresser à des recherches érudites, très techniques, sur l'état de l'église irlandaise aux XI^e^ et XII^e^ siècles et sur la réforme progressive qui la fit rentrer dans le moule du catholicisme latin, et qui, cependant, ignorent le latin, puisqu'on est obligé de traduire à leur usage un texte aussi accessible et aussi facile que la vie de saint Malachie par saint Bernard? Peu importe, d'ailleurs. L'essentiel est que l'introduction et les notes de M. Lawlor paraissent excellentes et constituent un curieux chapitre d'histoire religieuse. Il est fâcheux qu'il n'ait pas conduit son exposé quelques années plus loin. Il se serait trouvé en présence d'un petit problème : comment concilier la politique d'Eugène III et de son légat Jean Paparo, qui (conformément aux vues de Gilbert de Limerick et de Malachie) font, aux dépens de Cantorbéry, l'unité religieuse de l'Irlande, Dublin compris, sous la primatie d'Armagh, avec l'acte d'Adrien IV livrant l'Irlande à l'Angleterre pour y assurer la réforme religieuse? L'Irlande, au début du XII^e^ siècle, a paru un instant devoir évoluer vers le type des États scandinaves, de la Po-

église locale? En brisant les cadres surannés, l'Empire a rendu possible la monarchie pontificale. Par une conséquence, qui est aussi une condition de la réforme grégorienne, l'Église est devenue plus universelle en un sens en même temps que plus romaine en un autre.

1. M. J. Lawlor, *S^t^ Bernard of Clairvaux's life of S^t^ Malachy of Armagh*. Londres, Society for promoting Christian Knowledge, 1920, in-12, LXVI-183 p.

Digitized by Google

logne, de la Hongrie : autonomie politique et religieuse sous la dépendance immédiate de Rome. Puis ses destinées sont devenues toutes différentes. Il faut, croyons-nous, chercher la cause de ce revirement dans la défiance qu'inspirait à Rome le particularisme religieux des Celtes, défiance dont le Saint-Siège a également donné la preuve dans l'affaire de la métropole galloise et de la métropole armoricaine.

D'une plume qui brode et invente à l'occasion[1], et n'évite pas toujours les élégances littéraires discutables, M. MAIRE[2] a publié de saint Norbert, le fondateur de Prémontré, une biographie attachante, mais de laquelle on ne peut dire qu'elle aille au fond des choses. Une connaissance plus approfondie de l'époque lui aurait fait mieux comprendre peut-être et mieux marquer l'originalité de son héros dans les tâches variées auxquelles il s'est consacré. Il est incomplet; ainsi il oublie un fait curieux : Norbert décidant Innocent II, malgré l'avis de tout son entourage, à promettre de comparaître devant Lothaire pour une espèce d'arbitrage *in extremis* entre son rival et lui, passant ainsi par-dessus la grosse objection : *Sedes Petri a nemine judicatur*, et semblant reconnaître à Lothaire un droit analogue à celui qu'avait, en réalité, exercé Henri III. De quelque manière qu'on interprète sa conduite : confiance absolue dans le bon droit d'Innocent ou habileté diplomatique, surenchère par rapport à Anaclet, le fait méritait d'être relevé. Quant à la demande du nouvel empereur, que Norbert fit rejeter, en quoi consistait-elle? S'agissait-il, comme le veut M. Maire, du « droit de nommer aux bénéfices[3] »? La *Vita Norberti*, notre seule source, parle seulement des investitures : « investituras episcopatuum, libertatem videlicet ecclesiarum ». Lothaire a dû réclamer, comme il l'avait fait à Liège, l'investiture telle que ses prédécesseurs l'avaient exercée, c'est-à-dire probablement par la crosse et par l'anneau. Il a obtenu au moins quelque chose : le privilège du 8 juin 1133 le confirma dans son droit à conférer l'investiture (dans les conditions du concordat de Worms). Enfin, M. Maire ne dit pas un mot de l'acte par lequel Innocent II, abandonnant — momentanément — toutes les traditions de la politique pontificale, subordonna à Magdebourg tous les évêchés polonais, y compris la métropole de Gnesen. Ce fait témoigne du crédit dont Norbert jouissait à la curie et révèle un côté de son caractère, très jaloux des privilèges

1. Que veut-on dire quand on parle, p. 110, du « carnet de route » de Norbert?

2. Élie Maire, *Saint Norbert (1082-1134)*. Paris, Lecoffre-Gabalda, 1922, in-12, 205 p. (Collection *Les Saints*.)

3. M. Maire, à ce sujet, a l'air de dire que Lothaire était de la famille de Henri IV et de Henri V.

Digitized by Google

de son église[1] et très dévoué à l'influence allemande. — Norbert a eu des adversaires, de son temps et du nôtre. De son temps, il y en a eu au moins un qui n'est pas négligeable, Rupert de Deutz. M. Maire a fait une brève allusion à leurs querelles; on aurait voulu qu'il précisât et discutât un peu. Récemment, d'autre part, M. Hauck, dans sa *Kirchengeschichte Deutschlands*, a tracé du fondateur de Prémontré un portrait sévère et même injuste, fondé sur bien des conjectures, dont il aurait pourtant fallu tenir compte; une caricature fait remarquer parfois certains traits du modèle.

Saint Albert de Louvain, élu évêque de Liège en 1191, écarté de ce siège par l'empereur Henri VI, confirmé au contraire par le pape Célestin III, vivait en exil à Reims quand il fut assassiné par quelques chevaliers allemands qui avaient réussi à se glisser dans son intimité. Ses restes passaient pour avoir été transférés à Bruxelles en 1612; mais ils avaient été confondus avec ceux d'un archevêque de Reims du x[e] siècle, Odalric; on les a retrouvés et identifiés récemment, à la suite des travaux de réparation faits à la cathédrale de Reims. Cet incident d'actualité est l'occasion du livre de dom DEL MARMOL[2]; sans quoi on pourrait trouver le sujet un peu mince pour un volume de la collection *Les Saints*. Car la vie de saint Albert, pourrait-on dire, n'a de remarquable que sa mort, et même sa physionomie morale reste assez vague, sous les éloges conventionnels de son biographe du XII[e] siècle, qui serait, d'après les uns, Hervard, archidiacre de Liège; d'après d'autres, Wéry, abbé de Lobbes, ou mieux (c'est l'avis de dom del Marmol) un moine anonyme de ce monastère. Dom del Marmol suit cette vie de très près. Mais que vaut-elle? Les faits qu'elle énumère, et dont quelques-uns sont de très réelle importance, ont-ils été « inventés ingénument par l'auteur[3] »? Alors, comment peut-on dire (p. XXVII, n. 1) que « peu de documents de cette époque se présentent avec autant de garanties de véracité »? En général, dom del Marmol tranche trop sommairement ou néglige de discuter les points intéressants par lesquels son sujet toucherait à l'histoire des institutions ou à l'histoire politique.

1. Cf. sa querelle de préséance avec l'abbé de Fulda, le jour même du sacre de Lothaire (dont M. Maire ne parle pas non plus).

2. Dom del Marmol, *Saint Albert de Louvain*. Paris, Lecoffre-Gabalda, 1922, in-12, XXX-168 p. (Collection *Les Saints*.)

3. Inversement il est possible qu'il supprime des circonstances importantes. Il est bien clair que l'attitude de Henri VI dans l'affaire de l'élection apparaît dans un jour tout différent selon qu'on admettra ou non qu'il avait pour lui une consultation de presque tout l'épiscopat rhénan (dans lequel dom del Marmol fait figurer l'évêque d'Argenteuil! Il s'agit bien entendu de celui de Strasbourg, *Argentinensis*).

Digitized by Google

Exécutant un projet de son père, le savant historien récemment décédé, Mlle Tangl[1] a donné une traduction allemande du célèbre *Regestum... super negotio Romani Imperii*. Les lettres sont tantôt analysées, tantôt traduites *in extenso*; l'introduction comme les notes sont sobres, précises et judicieuses.

A l'occasion du septième centenaire de saint Dominique, le P. Mandonnet a publié un petit livre de vulgarisation très intelligente et compétente[2]. Il fait à merveille ressortir l'originalité de la fondation dominicaine, le besoin auquel elle a répondu, les tâtonnements infructueux qui l'avaient précédée. Pour « éclairer encore la vie de saint Dominique », l'auteur l'a « complétée par une vue sommaire de l'activité de son ordre pendant le premier siècle de son histoire ». Il s'agit surtout de sa vie intérieure et de son apostolat intellectuel ou missionnaire; ce qui concerne soit l'Inquisition, soit les conflits avec l'Université et avec le clergé séculier, est seulement indiqué.

Le livre de M. Turberville[3] sur les hérésies médiévales et l'Inquisition est aussi, dans l'ensemble, un bon ouvrage de vulgarisation. Il n'apprend rien au spécialiste, mais il renseigne, en général, le grand public avec une exactitude suffisante. La bibliographie, cependant, présente quelques lacunes (ainsi, sur la sorcellerie, les importants travaux de Hansen sont omis). La première partie, sur les hérésies, est peut-être celle qui laisserait le plus à désirer. La deuxième partie est un bon exposé, clair, équitable, modéré de ton, sauf une conclusion quelque peu déclamatoire, de l'histoire et de la procédure de l'Inquisition. Ici encore, cependant, quelques remarques. C'est tout à fait fausser les choses que d'écrire, p. 168 : « L'histoire des destinées de l'Inquisition en Italie, c'est en gros celle des destinées des guelfes dans leur lutte avec les gibelins. » M. Turberville n'est pas tout à fait exempt du travers de regarder comme des particularités de la procédure de l'Inquisition des pratiques bien antérieures et très répandues (par exemple les appels à la délation). Il n'a pas toujours bien vu le point sur lequel portent légitimement les critiques. Par exemple, il se plaint, p. 193, que devant l'Inquisition la charge de la preuve incombe au simple suspect, c'est-à-dire, pratiquement, à tous les accusés, obligés de prouver leur innocence.

1. Georgine Tangl, *Das Register Innocenz' III über die Reichsfrage 1198-1209 in Auswahl übersetzt und erläutert*. Leipzig, Dyk, 1923, in-12, xxxvi-256 p. (*Die Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit*, t. 95.)

2. Pierre Mandonnet, *Saint Dominique, l'homme et l'œuvre*. Gand, impr. Veritas, 1921, in-12, 185 p.

3. A. S. Turberville, *Mediaeval Heresy and the Inquisition*. Londres, Crosby Lockwood, 1920, in-8°, viii-264 p.

Digitized by Google

Cela est vrai, mais à condition d'ajouter que, dans le cas de suspicion, l'innocence se prouve par le simple serment. Procédure à coup sûr très critiquable, mais non pas en ce sens qu'elle grève injustement l'innocent, car rien de plus simple pour celui-ci que de jurer. Son véritable vice est de violenter la conscience du coupable, placé entre le parjure et l'aveu.

M. WARNER[1] s'est proposé d'étudier la doctrine, non l'histoire, des Albigeois; ni la croisade ni l'Inquisition ne rentraient dans son plan. Son livre, assez confus et superficiel, a été fait trop vite, et beaucoup d'assertions sont invérifiables faute de références. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de douter que l'albigéisme se rattache à l'ancien manichéisme, mais c'est une bien bizarre idée que de rappeler à ce propos la parenté de race des Gaulois et des Galates et de supposer des contacts qui n'auraient jamais cessé. M. Warner n'essaie nulle part de rechercher l'extension géographique de l'albigéisme. Sans méconnaître la distinction entre les Vaudois et les Albigeois, et parmi ceux-ci entre les croyants et les parfaits, il ne semble pas bien en voir la nature ni l'importance; il applique aux Vaudois une description liturgique faite par Pierre de Vaux-Cernay qui nous paraît concerner bien plutôt les Albigeois; il a bien l'air de dire qu'on devenait croyant par le *consolamentum* (qu'il confond avec la *convenenza*).

Dans sa biographie de saint Bonaventure, le P. CLOP[2] rencontre le philosophe, le théologien, le mystique; la compétence nous manque pour dire s'il en donne une idée bien exacte; en tout cas, il n'en donne pas, pour le profane, une idée claire et précise. Bonaventure, d'autre part, est un homme d'action, mêlé comme professeur à la querelle des Mendiants et de l'Université, comme polémiste à la querelle des Mendiants et du clergé séculier, et surtout, comme chef d'ordre, à la querelle des Spirituels et du parti de la communauté. Le P. Clop ne parle guère des deux premières questions; aussi bien n'était-il guère préparé à les traiter[3] (il croit, p. 27, que Charlemagne a fondé l'Université de Paris et, p. 141, que Bonaventure était professeur à la Sorbonne). Il insiste davantage sur le généralat du saint; encore voudrait-on que les positions des partis en présence, celle de Bonaventure lui-même, l'importance

1. Rev. H. J. Warner, *The Albigensian Heresy*. Londres, Society for promoting Christian Knowledge, 1922, in-12, 94 p.

2. R. P. Eusèbe Clop, *Saint Bonaventure*. Paris, Lecoffre-Gabalda, 1922, in-12, IV-211 p. (Collection *Les Saints*.)

3. Visiblement il ne se rend pas compte (p. 68) du sens dans lequel maître Christian (de Verdun) déclare Bonaventure et Thomas d'Aquin maîtres de l'Université.

Digitized by Google

de son rôle dans l'histoire des Mineurs, que tout cela fût caractérisé avec plus de netteté et de vigueur. En somme, livre superficiel, fait à la hâte, à coups de ciseaux, et sans une connaissance assez sérieuse du milieu historique[1]. Tout le prouve : références vagues, auteurs modernes, de nulle autorité, allégués comme des sources, noms propres estropiés (le cardinal Ottobuono Fieschi devient le cardinal Otton le Bon), confusions[2], anachronismes[3].

Aux historiens qui, sans être des spécialistes en philosophie scolastique, auraient besoin de prendre une idée rapide de la doctrine de saint Thomas, on peut recommander les deux petits volumes du P. Pègues[4] et de M. Grabmann[5]. Celui-ci, notamment, a le mérite de donner une bonne bibliographie, d'insister sur les controverses dont le thomisme a été l'objet, d'exposer avec un certain détail ce qui intéressera le plus les historiens, les doctrines politiques et sociales, et de conclure par des conseils très pratiques sur la nécessité et la manière d'étudier historiquement le thomisme afin d'en avoir une connaissance vraiment scientifique.

Une autre preuve de l'ardeur avec laquelle on s'efforce de vulgariser dans les milieux catholiques la doctrine de saint Thomas nous est fournie par la traduction, faite récemment par les Dominicains anglais, des deux premiers livres de la *Somme contre les gentils*[6]. Il est clair d'ailleurs que, dépourvue d'introduction et de notes, cette traduction ne peut intéresser que les lecteurs anglais.

Martène (*Veterum Scriptorum Amplissima Collectio*, t. VII, p. 174), puis Mansi (*Concilia*, t. XXIV, p. 109) ont publié, d'après un manuscrit du Vatican (fonds de la reine de Suède, lat. 880), des *Extractiones*, analyse d'un mémoire composé par Humbert de Romans, ex-général des Dominicains, en vue du concile de Lyon. D'autre part, Crabbe (*Concilia omnia tam generalia quam par-*

1. Salimbene est qualifié, p. 108, de *savant chroniqueur*. Le R. P. Clop l'a-t-il lu, pour le gratifier de l'épithète qu'il mérite le moins?

2. Eudes Rigaud est donné, p. 168, comme ayant composé un traité de la visite des paroisses.

3. P. 1, des camériers de cape et d'épée au XIIIe siècle! — La moindre connaissance des usages de la cour de Rome, en ce qui concerne les promotions cardinalices, aurait montré au P. Clop que l'historiette de saint Bonaventure occupé à laver la vaisselle, au moment où on lui apporte le chapeau, ne pouvait être qu'un conte.

4. R. P. Thomas Pègues, O. P., *Initiation thomiste*. Toulouse, Privat, et Paris, Téqui, 1921, in-12, 418 p.

5. Martin Grabmann, *Saint Thomas d'Aquin* (trad. de l'allemand par E. Vansteenberghe). Paris, Bloud et Gay, 1920, in-16, x-218 p.

6. S. Thomas Aquinas, *The summa contra Gentiles*, literally translated by the English Dominican Fathers. T. I et II. Londres, Burns Oates et Washbourne, in-8°, x-214 et x-305 p.

Digitized by Google

ticularia, t. II, p. 967), d'après un manuscrit aujourd'hui perdu, et d'après lui Brown, *Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum*, ont publié un mémoire anonyme dans lequel Gieseler (*Lehrbuch der Kirchengeschichte*, t. II, p. 176) a reconnu le premier l'ouvrage complet d'Humbert de Romans. C'est un texte de premier ordre pour l'histoire politique et religieuse de la seconde moitié du XIII[e] siècle, et en particulier pour le projet d'union avec les Grecs. M. MICHEL[1] se propose d'en donner une édition critique et d'en faire une étude historique. Il ne publie encore. dans une thèse de doctorat devant la Faculté de Fribourg en Suisse[2], que la première partie de son travail; encore ce peu de pages n'est-il pas exempt de longueurs et de répétitions. Le résultat le plus important concerne la date du traité. M. Michel croit, pour de bonnes raisons, qu'il a été composé avant l'ouverture officielle du concile et avant la bulle *Dudum* (10 mars 1273) par laquelle Grégoire X demandait aux prélats des mémoires, mais seulement sur la réforme intérieure de l'Église. — On notera que le célèbre passage où Humbert de Romans exposait ses vues sur l'Empire est très différent, dans la rédaction complète, de ce qu'il est dans l'abrégé connu de Martène. — On attend avec intérêt le complément de l'ouvrage.

A l'occasion de leur avènement ou de leur couronnement, les souverains allemands du moyen âge avaient le privilège de présenter à chaque collateur ordinaire de bénéfices ecclésiastiques un candidat à pourvoir. C'était le *jus primariarum precum*[3]. M. BAUER[4] en étudie l'histoire dans un excellent volume. Il montre qu'il faut en rechercher les origines plus haut qu'on ne le fait communément et qu'il a commencé par être plus étendu qu'il ne l'est devenu par la suite. Il n'a été au début qu'un cas particulier d'un usage très général : le sujet, le vassal, à chaque événement important pour lui-même et surtout pour le seigneur suzerain, faisait à ce dernier un cadeau ou une gracieuseté quelconque. La plus ancienne attestation bien formelle s'en trouve dans un acte de l'abbé Théodoric de Saint-Maximien, sous Henri III, conférant, *ad primam ejus petitionem*, un fief à un chevalier de l'empereur. La requête, ici, a pour objet un fief laïque, non ecclésiastique; pour bénéficiaire un laïque; pour

1. Karl Michel, *Das opus tripartitum des Humbertus de Romanis O. P.* Chez l'auteur, Felsoör, Hongrie, 1920, in-8°, IV-47 p.

2. Une singulière pratique tend à s'implanter dans les universités étrangères : on accepte comme thèse un fragment de livre, qui bibliographiquement est un monstre et scientifiquement ne se suffit pas à lui-même.

3. Un droit analogue a existé en France, le droit de nomination royale de joyeux avènement. De même en Angleterre.

4. Hanns Bauer, *Das Recht der ersten Bitte bei den deutschen Königen bis auf Karl IV.* Stuttgart, Enke, 1919, in-8°, XI-175 p., (*Kirchenrechtliche Abhandlungen* de Stutz, fasc. XCIV.)

Digitized by Google

occasion la promotion, non pas du souverain, mais de l'abbé lui-même à qui elle est adressée au moment de son investiture. La plupart de ces traits tendront à disparaître plus tard. De même, au début, l'objet de la prière pouvait être l'élection à un évêché; Frédéric II encore, en 1214, demande au clergé de Gurk, comme *precum nostrarum primitias*, l'élection de son candidat. — Il est difficile de dire dans quelle mesure ces pratiques ont été répandues; la rareté des faits que l'on connaît peut s'expliquer non seulement par la perte de beaucoup de documents, mais par cette circonstance que la négociation devait souvent être orale. — De très grands changements ont eu lieu au XIII^e^ siècle. La pratique s'est limitée aux bénéfices ecclésiastiques. Comme les papes, les souverains ont été amenés à attirer à leur disposition dans la plus large mesure possible cette monnaie, si commode pour payer des dévouements; comme les papes, ils ont été assiégés d'innombrables quémandeurs. Mais il ne s'agit que de bénéfices mineurs. Précisément parce que la prière tend à devenir en fait un ordre, la coutume un droit, l'Église ne peut tolérer que le souverain s'empare de nouveau, par cette voie, de la nomination aux évêchés. Mais, sous cette réserve, l'Église elle-même a contribué à légaliser la coutume. Ce fut la conséquence de l'alliance intime entre Guillaume de Hollande et Innocent IV; la bulle du 11 décembre 1248 reconnut même aux candidats royaux un droit de préférence sur les candidats pontificaux. Expédient utile pour la lutte contre Frédéric II, cette concession eut d'ailleurs des effets durables. Tout en en profitant, les souverains eurent cependant soin, dans les formules qu'ils employèrent, de fonder leur droit sur la coutume, non sur l'octroi par le pape. — Rodolphe de Habsbourg fit des *primariae preces* un usage plus grand qu'aucun de ses prédécesseurs. M. Bauer donne d'intéressants détails sur l'énergie qu'il y apporta, les arguments qu'il invoqua, les résistances qu'il rencontra, les moyens par lesquels il les combattit (et qui sont imités de l'administration pontificale; ainsi la nomination d'exécuteurs). — La décadence commence au XIV^e^ siècle. D'abord par l'abandon de son droit fait par le souverain à certains princes. Moralement, d'autre part, en demandant l'approbation pontificale pour l'usage qu'il avait fait des *primariae preces*, Henri VII se donna l'air de douter de son droit. De plus en plus, la prérogative royale se heurtait à la concurrence, avant tout, des provisions apostoliques, accessoirement des premières prières des princes, qui ne se contentaient même plus des concessions royales, mais revendiquaient un droit propre. Au temps de Charles IV, on voit les résistances se faire beaucoup plus vives. L'institution perdra de plus en plus de son importance.

Digitized by Google

M. l'abbé Mollat[1] a donné une troisième édition de ses *Papes d'Avignon*. Nous avons jadis signalé la première et n'avons pas à revenir sur la disposition générale du livre, qui n'a pas changé, l'éditeur et l'auteur ayant voulu éviter de coûteux remaniements. La bibliographie a été mise à jour. Parmi les modifications plus importantes, il faut citer celles qui ont trait à l'affaire de la vision béatifique sous Jean XXII (le pape, en somme, n'a pas rétracté pleinement son opinion), à l'appellation de Sachsenhausen, surtout à la Bulle d'or et à ses suites; quatre pages supplémentaires, paginées 228[a] à 228[d], résument avec les nuances nécessaires les relations entre Charles IV et le Saint-Siège. Enfin un appendice discute les causes de la prolongation de la « captivité de Babylone ». M. Mollat l'excuse avant tout par l'insécurité de l'Italie. Mais n'est-ce pas un cercle vicieux; car l'insécurité tenait pour une part à l'absence même de la papauté? Après tout, les papes du XIII[e] siècle avaient bien trouvé le moyen de résider, ordinairement au moins, dans leurs États, sinon à Rome, et dans des circonstances qui n'étaient pas plus favorables. La vraie cause semble être celle que M. Mollat regarde comme secondaire : l'attitude du sacré collège. Dès qu'il s'est trouvé presque entièrement français — situation qui tendait à durer par l'influence même qu'il exerçait sur son propre recrutement — l'installation du Saint-Siège en France devenait presque inévitable.

L'étude critique de M. Fawtier[2] sur les sources hagiographiques de l'histoire de sainte Catherine de Sienne a ce caractère particulier et quelque peu paradoxal de donner lieu, à notre avis du moins, à de graves objections, aussi bien dans sa méthode que dans ses conclusions, et d'être cependant un ouvrage considérable et qui marquera une date dans les études catheriniennes. Quand on le lit en même temps que les travaux jusqu'alors les plus réputés, on est surpris de voir combien de choses étaient communément admises que personne n'avait eu le souci de vérifier d'un peu près et qui, à l'examen, se révèlent fausses ou douteuses. M. Fawtier a revisé avec beaucoup d'utilité et de fruit toutes les données traditionnelles. Sur un point très important, il est difficile de ne pas lui donner raison : le rôle politique de la sainte, qu'il s'agisse de la guerre des Huit saints, du schisme, des querelles civiles de Florence, a été très exagéré. Parce que Catherine avait l'habitude de prodiguer de tous

1. Mollat, *les Papes d'Avignon*, 3[e] édition. Paris, Gabalda, 1920, in-12, XVI-439 p. Cf. *Rev. histor.*, t. CXVI, p. 114.

2. Robert Fawtier, *Sainte Catherine de Sienne, essai de critique des sources; sources hagiographiques*. Paris, É. de Boccard, 1922, in-8°, XVI-246 p.

Digitized by Google

côtés les exhortations morales, on s'est persuadé trop facilement qu'elle agissait sur les événements. Mais n'est-ce pas exagérer en sens inverse que de contester la réalité d'interventions politiques dont le résultat réel se réduit à très peu de chose? Par exemple, j'accorde volontiers à M. Fawtier que le retour de Grégoire XI à Rome a été décidé en dehors de Catherine et se serait accompli même si la sainte n'avait pas mis les pieds à Avignon. S'ensuit-il que, dans ses entrevues avec le pape, elle ne lui ait pas parlé de la question qui préoccupait tout le monde alors, et dans le sens qu'on pouvait attendre d'une Italienne? On remarquera que ce n'est pas autre chose qu'engagent à admettre plusieurs des premiers biographes ou témoins au procès de canonisation de la sainte. — De même, M. Fawtier montre très bien, et par l'invraisemblance de la chose en elle-même, et par le silence de tous les documents florentins, que Catherine n'a pu être chargée par les Florentins d'une ambassade officielle. Cela ne prouve pas le moins du monde qu'on ne lui ait pas demandé de porter au pape quelques paroles conciliantes destinées à préparer les voies à une ambassade officielle. Paroles dont l'inexpérience diplomatique de la sainte et sa conviction d'avoir du ciel une mission pacificatrice ont très naturellement grossi l'importance. Mais, d'ailleurs, Raymond de Capoue (ni aucun contemporain) ne parle pas d'une « ambassade » confiée à Catherine; il distingue toujours avec soin l'ambassade officielle, seule chargée de la vraie négociation, et la mission tout officieuse, et qui peut très bien avoir été secrète[1], qu'il dit avoir été celle de la sainte. Au fond, ici encore, ce n'est pas à Raymond de Capoue, c'est aux historiens modernes, qui l'ont lu avec des yeux prévenus, que devaient s'adresser les critiques de M. Fawtier[2]. Il y aurait à dire, à notre avis, sur la manière dont il discute les textes. Elle ne nous paraît pas toujours exempte d'arbitraire, de système, d'esprit de chicane[3]. M. Fawtier a une tendance

1. Le témoignage de Stefano Maconi (cité par M. Fawtier, p. 179) prouverait qu'on la soupçonnait dans le public, qu'on en chuchotait, mais qu'on ne savait pas très bien à quoi s'en tenir.

2. Que M. Fawtier ne fait-il, pour l'affaire de 1376, le raisonnement très juste qu'il fait pour celle de 1378 (p. 203) : « Au fond, Catherine ayant échoué, on ne voit pas pourquoi son intervention, presque entièrement morale, aurait laissé des traces. »

3. Voici un exemple entre bien d'autres. Il existe un sermon à la gloire de sainte Catherine attribué à William Flete, un Anglais, ermite de Saint-Augustin, établi aux environs de Sienne. M. Fawtier repousse cette attribution, entre autres pour cette raison que ce sermon, qui date au plus tôt de 1381, s'exprime en termes violents contre les partisans de Clément VII, tandis que dans des lettres adressées à ses frères d'Angleterre au commencement de 1379, alors qu'il ignorait encore la décision de l'Angleterre en faveur d'Urbain VI, il parle des Clémentins avec une grande modération. Comme si en deux ans

Digitized by Google

à appliquer mécaniquement des recettes de critique[1], tandis que la discussion d'un témoignage est affaire de psychologie, de nuances, d'esprit de finesse; il raisonne comme si un témoin était un phonographe bien réglé, alors infaillible, ou mal réglé, alors incapable de donner une indication utile, tandis qu'il n'y a point de témoins parfaits, et bien peu de témoins inutilisables. Il est bien clair qu'il faut vous tenir en garde contre l'admiration enthousiaste des familiers de la sainte. Mais il faut savoir aussi entrer dans l'état d'esprit des autres témoins et, par exemple, n'attacher aucune importance au silence des ambassadeurs italiens résidant à Avignon. Que devait être pour eux sainte Catherine? Une nonne exaltée qui venait importuner le pape du récit de ses visions; simple fait divers qui n'intéressait en rien leur gouvernement. C'est la réputation acquise plus tard par Catherine qui nous fait croire que son voyage aurait dû, sur le moment, être remarqué de tout le monde. — D'une manière générale, M. Fawtier nous paraît abuser de l'argument dangereux et délicat du silence. — Il est porté à confondre invérifiable et faux : il nie dans bien des cas où un point d'interrogation suffirait. — Il pose à la crédibilité des témoins des conditions excessives[2] ou à peu près irréalisables. Il exige d'eux une

les sentiments de Flete n'avaient pas pu changer, s'exalter, ou comme s'il n'arrivait pas constamment que le même homme s'exprime sur un ton différent, selon qu'il s'adresse à des auditeurs qu'il sait penser comme lui, ou à des correspondants dont il ignore les opinions exactes et qu'il veut gagner à la sienne. — P. 206, « on ne voit pas pourquoi Catherine aurait prêché les cardinaux, Urbain n'ayant plus autour de lui que ses propres créatures intéressées à son succès ». Mais ne prêche-t-on pas souvent des gens convaincus d'avance?

1. Ainsi on ne comprend pas du tout ce que vient faire l'épigraphe empruntée à Gaston Paris. Elle paraît mettre la méthode de M. Fawtier sous le patronage de l'illustre savant. Mais le passage allégué s'applique à un cas tout différent de celui qu'examinait M. Fawtier. La *Légende majeure* peut contenir et contient en effet des inexactitudes. Mais beaucoup de choses peuvent en être vérifiées, et tout ce qu'on peut y vérifier n'y est pas faux, loin de là; M. Fawtier lui-même en accepte avec raison plus d'une assertion, invérifiable, mais d'ailleurs vraisemblable.

2. Neri di Landoccio est mentionné par Raymond de Capoue comme l'ayant renseigné sur les derniers moments de Catherine, auxquels il aurait assisté. Mais il était à Naples au moment de la mort de la sainte. Raymond a donc fait une confusion sur ce point (on notera qu'il écrivait douze à quinze ans après l'événement). Neri « pouvait d'ailleurs », remarque M. Fawtier, « être renseigné par les autres disciples; mais son témoignage avait dans ce cas la même valeur que celui des conducteurs de trains régimentaires qui, pendant la guerre, fournissaient l'arrière de merveilleux récits d'attaques ». Comme si des renseignements de seconde main ne pouvaient pas être sérieusement recueillis et dignes de foi! Comme s'il y avait le moindre rapport entre la crédulité exaltée qui colporte et invente des fausses nouvelles et le pieux

Digitized by Google

minutie dans l'exactitude que personne au monde n'a jamais songé à s'imposer[1]. D'une part, il oublie que les gens d'autrefois étaient comme ceux de maintenant, et que presque tous les documents qui nous servent de sources ont été rédigés par des hommes qui, très légitimement, songeaient beaucoup plus à agir sur les contemporains qu'à renseigner la postérité. Il voit de la malhonnêteté dans des réticences que la pratique impose toujours à quiconque, chef d'État, chef de parti, chef d'un grand corps, a des intérêts considérables à ménager et ne peut tout dire sans les compromettre ou sans trahir une confidence, que sais-je encore? D'autre part, il n'admet pas la simple erreur. Il oublie, quand il s'agit de le juger, les conditions dans lesquelles écrivait Raymond de Capoue : dix, quinze ou vingt ans parfois après les événements, souvent de seconde main, toujours de mémoire, loin de Sienne, et l'esprit distrait par les plus graves affaires. Est-il surprenant que son récit contienne des inexactitudes[2]? — Si j'ai insisté sur ces réserves, c'est que les erreurs que je crois apercevoir dans le livre de M. Fawtier tiennent à un défaut de méthode, qu'il ne faudrait pas laisser se répandre. Il est d'autant plus regrettable ici que l'ouvrage, encore une fois, est très digne d'attention; il fait attendre avec impatience et curiosité le volume que l'auteur se propose de consacrer à la critique, autrement difficile, des lettres de Catherine.

M^lle^ POWER[3] nous apporte, sur les monastères de femmes en Angleterre durant la dernière partie du moyen âge, les résultats d'une enquête vaste, approfondie, impartiale et intéressante. Aucun des aspects du sujet n'a été laissé de côté. Statistique des monastères, répartition par ordres (les trois quarts étaient bénédictins, quelques-

intérêt d'un homme qui, de sang-froid, s'informe de ce qui s'est passé au lit de mort d'une personne qu'il révère.

1. Les souvenirs de Raymond de Capoue sont « vagues », parce qu'il dit du schisme : *tunc incipiebat*, alors qu'il était déjà vieux de plus de deux mois. Comme si nous ne disions pas couramment : au commencement de la guerre, pour un événement d'octobre 1914.

2. M. Fawtier lui en prête d'ailleurs qu'il n'a pas commises. Ainsi, bien qu'il l'affirme avec insistance p. 190 et p. 192, n. 2, Raymond ne dit pas que Catherine rentrant d'Avignon, arriva à Sienne le 25 avril 1377; mais que, après être revenus à Sienne, *postquam ... reversi fueramus de Avinione et perveneramus ad civitatem Senarum*, elle et lui en repartirent pour visiter en dehors de la ville *quosdam servos Dei ... quo facto in die S. Marci evangelistae* (25 avril) ... *reversi sumus ad civitatem*. Il s'agit d'un second retour. La contradiction que M. Fawtier croit apercevoir entre la chronologie de Raymond et d'autres faits certains s'évanouit.

3. Eileen Power, *Medieval English nunneries, 1275-1535*. Cambridge, University Press, 1922, in-8°, XVI-724 p. (8 pl. et 1 carte).

Digitized by Google

uns suivaient la règle de saint Augustin, les Clarisses et les Dominicaines étaient à peine représentées) et par régions (très inégale aussi; les maisons sont rares dans le Nord et dans l'extrême Sud-Ouest); — recrutement (purement aristocratique ou bourgeois; point de nonnes sortant des classes populaires); — situation économique (généralement précaire, par suite de fatalités diverses, d'exactions ecclésiastiques ou royales, d'exploitation par les patrons, ou tout simplement de mauvaise administration et de gaspillage); — culture intellectuelle (fort ordinaire; en même temps que dans le monde distingué d'où elles sortent, on voit disparaître, parmi les religieuses, la connaissance du français; ce qui est plus grave, elles ignorent de plus en plus le latin, sans lequel pourtant l'office divin, leur principale fonction, perd une grande partie de son intérêt); — respect de la régularité monastique (elle laisse beaucoup à désirer); — niveau moral enfin (les cas de nonnes « apostates », débauchées, ayant des amants et des enfants, ne sont pas choses exceptionnelles). En somme, tout en évitant de recourir au témoignage des enquêteurs de Henri VIII, jugé trop suspect, et sans méconnaître que des recherches comme les siennes apportent en grand nombre des traits de mœurs curieux, des anecdotes vivantes, des détails pittoresques, plutôt qu'elles ne permettent des conclusions (car c'est l'extraordinaire, le plus souvent, qui apparaît dans les documents), l'auteur aboutit à un jugement assez sévère sur l'institution monastique à la veille de la Réforme anglaise. Était-elle susceptible de rajeunissement? Deux remarques permettent d'en douter. Le zèle ne manquait pas aux évêques; mais, en fait, ils étaient impuissants : par exemple, ils n'usaient jamais de l'expulsion, seul moyen d'en finir avec les incorrigibles. D'autre part, on ne rencontre point de grandes abbesses, point de saintes, point de tentatives spontanées de réforme, comme les autres pays en offrent, même dans les pires époques. C'est là un symptôme de décadence plus grave peut-être que des scandales qui font grand effet, quand l'énumération en est ramassée en quelques pages, mais qui paraissent moins graves, si l'on réfléchit qu'ils sont répartis sur un grand pays et un espace de deux siècles et demi.

M. Walter Seton[1] a précisé ce que l'on sait de la vie du franciscain allemand Nicolas Glassberger, et notamment de ses relations avec Hartmann Schedel, le célèbre humaniste de Nuremberg. Il a d'autre part publié, pour toute la partie postérieure à 1200, la *Major Cronica Boemorum*, reconnue par lui comme une œuvre de

1. Walter Seton, *Nicholas Glassberger and his works, with the text of his* Major Cronica Boemorum Moderna 1200-1310. Manchester, University Press, 1923, in-8°, LX-117 p. (*British Society of Franciscan Studies*, XI.)

Digitized by Google

Glassberger, d'après le manuscrit autographe de Brünn. Il en a aussi déterminé les sources.

M. SCHNITZER[1] avait déjà consacré d'excellents travaux à la biographie de Savonarole. Celui qu'il nous donne maintenant est sans conteste le plus important qui ait paru depuis le livre de Villari. Inférieur peut-être en qualité littéraire, il a pu profiter de toutes les recherches accomplies depuis trente-cinq ans. M. Schnitzer paraît avoir bien mieux compris son héros que ne le faisait Villari, qui avait fait de lui trop exclusivement le champion des libertés civiques et méconnu le prophète religieux. Des deux volumes du présent ouvrage, l'un est une narration biographique, très solide et intéressante, un peu touffue; les détails empêchent parfois de voir l'ensemble; ou bien certaines explications nécessaires sont données avec trop de parcimonie; un lecteur, peu versé dans les complications de l'histoire constitutionnelle de Florence, comprendra difficilement le caractère vrai des réformes politiques accomplies sous l'inspiration de Savonarole, ce singulier jeu d'institutions qui rendait toujours si précaire la domination du parti au pouvoir; circonstance qui n'a pas peu contribué à la chute du réformateur. — Le deuxième volume nous paraît plus remarquable encore. Il se compose d'abord d'une série d'études sur les différents aspects de la physionomie de Savonarole : le mystique et l'homme de prière, le prophète, le prédicateur, le réformateur ecclésiastique et l'homme d'État. Nous signalerons, comme particulièrement important, l'exposé des idées de Savonarole sur les limites de l'obéissance et le droit de résistance à l'ordre injuste ou immoral. M. Schnitzer semble bien démontrer que ses vues, d'abord, n'ont pas été alléguées seulement pour les besoins de la cause et afin de justifier sa propre résistance; qu'ensuite elles étaient traditionnelles dans les écoles et avaient souvent été mises en pratique. Dans le chapitre sur l'homme d'État, M. Schnitzer montre que, pour Savonarole, la politique doit être soumise aux lois morales et religieuses; mais il ne s'ensuit pas que l'État doive être gouverné par les prêtres, auxquels est, au contraire, assigné un rôle des plus modestes. Il faudrait ajouter qu'en cela Savonarole se montre un fils de son temps et de son pays, et se conforme à la tradition de tous les gouvernements italiens, communaux ou seigneuriaux, tous laïques, au sens étymologique du mot : aucune irréligion, à l'ordinaire, mais le clergé est tenu à l'écart de la vie politique et ne fournit pas, comme dans les autres pays d'Occident, une grande partie des diplomates, des administrateurs et des hommes

1. Joseph Schnitzer, *Savonarola*. Munich, Reinhardt, 1924, 2 vol. in-8°, XII-599 et 600-1167 p., 32 pl.

Digitized by Google

d'État. — Viennent ensuite, sur les historiens de Savonarole, des pages qui sont un modèle de critique historique et littéraire. — M. Schnitzer est un admirateur ardent et un apologiste convaincu de son héros. Il le défend à l'occasion avec une éloquence entraînante et passionnée, notamment contre les jésuites, auxquels il attribue, à son égard, les plus noirs desseins. Son livre est un épisode dans cette bataille posthume entre *Piagnoni* et *Arrabbiati*, dont il a retracé les phases et qui durera longtemps encore. Il faut assurément rendre hommage à la profondeur du sentiment religieux de Savonarole, à sa sincérité, à son désintéressement, à son courage d'apôtre et de réformateur. S'ensuit-il qu'il n'y ait pas chez lui quelques erreurs ou quelques faiblesses sur lesquelles son historien passe un peu trop facilement? On l'a beaucoup accusé d'avoir versé dans la politique. M. Schnitzer répond que, pour tout honnête homme, la politique devant être subordonnée à la morale et, pour tout croyant, la morale étant fondée sur la religion, ce sont là trois choses difficilement séparables. D'accord; mais elles ne sont pas toujours faciles à concilier. Savonarole a dû, à propos de Pise, s'associer, en se payant de raisons bien faibles, à des revendications très injustes de Florence. Sans se faire la moindre illusion sur la moralité politique ou privée des princes italiens d'alors, la politique de la ligue : entente et équilibre entre les États de la péninsule en vue d'exclure les interventions étrangères, était autrement favorable à l'intérêt de la paix, à l'intérêt de l'Italie, que l'alliance française dans laquelle s'obstinait Savonarole, dominé par l'illusion qui lui faisait voir en Charles VIII l'instrument de la réforme de l'Église, ou entraîné à son insu par l'intérêt égoïste des Florentins. Dans le procès de haute trahison fait à Bernardo del Nero et à ses coaccusés, il semble, quoi qu'en dise M. Schnitzer, qu'il pouvait intervenir dans le sens de la clémence et qu'il se serait grandi en le faisant. Que penser, d'après ses propres principes — car c'est d'après eux qu'il doit être jugé — de sa révolte contre le Saint-Siège? Nous avons dit qu'elle pouvait théoriquement se justifier par l'enseignement des théologiens et des canonistes. Mais, en fait, Savonarole a montré une fois de plus qu'on risque d'être mauvais juge en sa propre cause. Enfin il y a sans doute quelque chose d'un peu odieux à reprocher à un homme de n'avoir pas été héroïque devant d'atroces tortures; il n'en est pas moins fâcheux pour lui qu'il ait consenti un instant, avec des réserves illusoires, à désavouer toute son œuvre. — Ces quelques nuances d'appréciation ne sauraient empêcher de reconnaître dans le *Savonarole* de M. Schnitzer une œuvre de premier ordre.

E. JORDAN.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Ettore Pais. **Storia della Sardegna e della Corsica durante il dominio romano.** Rome, Nardecchia, 1923. 2 vol. gr. in-8°, XXI, XIII-769 pages avec 3 cartes et 52 planches. Prix : 130 lire.

M. Pais a exposé l'histoire de la Sicile et de la Corse pendant la domination romaine en deux gros volumes qu'une exposition moins prolixe aurait aisément et avantageusement réduits des trois quarts. Fondateur du Musée archéologique de Sassari, réorganisateur de celui de Cagliari, il connaît à fond et personnellement la Sardaigne de toutes les époques ; mais, sur la Corse, il n'est renseigné que de seconde main. Enfin, pour la période qui s'étend depuis les premières relations de Rome avec ces deux pays et avec Carthage jusqu'à l'époque byzantine, les textes historiques et les monuments archéologiques, rares, insuffisants, sont connus, étudiés depuis longtemps et finalement les longs développements de M. Pais ne nous apprennent pas grand'chose de nouveau, sauf, pour la Sardaigne, sur quelques points de toponymie et de géographie historique.

Après une préface et une introduction, le premier livre de la première partie expose en huit chapitres l'histoire des faits : la conquête graduelle des deux îles, leur rôle pendant les guerres civiles jusqu'à Auguste, leur situation sous l'Empire, sous les Vandales et les Byzantins. Signalons seulement quelques thèses et opinions de M. Pais : l'obligation pour Rome de se défendre contre la menace carthaginoise, la justification de l'expédition de Sardaigne en 238, l'acceptation du texte cependant très suspect de Théophraste sur l'envoi d'une flotte romaine sur les côtes de Corse. Au deuxième livre, qui répète trop souvent le premier, figure l'organisation des deux îles, passablement connue pour la Sardaigne, presque inconnue pour la Corse : gouverneurs ; forces de terre et de mer ; stations navales (Carales, Olbia, Turris) ; emploi des Sardes et des Corses dans l'armée romaine ; routes militaires, encore insuffisamment étudiées ; étapes de la romanisation, assez forte sur les côtes de la Sardaigne, presque nulle pour l'intérieur de ce pays et en Corse ; transformation de la plus grande partie du sol de la Sardaigne en *ager publicus* et fourniture de blé à Rome ; rareté des centres urbains ; *latifundia* impériaux et privés ; catégories de villes : de droit latin (Valentia, Bitia, Neapolis, Sulci), municipes avec ou sans le titre de colonie (Uselis, Cornus, Olbia, Nora, Carales, la capitale), colonie de citoyens romains

Digitized by Google

(Turris Libisonis); autres villes et peuplades connues, soit par les inscriptions, soit par Pline, Strabon, Ptolémée, l'Itinéraire d'Antonin, l'Anonyme de Ravenne et Georges de Chypre; transformations administratives et sociales sous le haut et le bas Empire; lois spéciales aux deux îles, notamment sur les esclaves des grands domaines et la poste; prétendues donations de domaines à l'église de Rome par Constantin et ses successeurs; gouvernement des Vandales et des Byzantins; rôle de saint Grégoire le Grand; survivances des institutions romaines et byzantines sous les régimes ultérieurs. M. Pais nous paraît rapporter à tort à des *latifundia* le décret d'Helvius Agrippa et d'autres inscriptions; son hypothèse de quatre *conventus* sardes est peu vraisemblable.

La deuxième partie (chap. IX-XIII) étudie d'abord les conditions économiques des deux îles; les cultes indigènes, le folklore qui mériterait une étude complète; la pénétration dans toute la Sardaigne de la langue latine, avec maintien d'éléments ibère, punique, libyen, encore insuffisamment étudiés; la vie intellectuelle et artistique, représentée uniquement par Famea, Tigellus et plus tard par les évêques Eusèbe et Lucifer, enfin et de nouveau la correspondance de Grégoire le Grand. Le dernier chapitre et la conclusion renferment un jugement d'ensemble sur l'œuvre des Romains, peu importante, peu durable en Corse, solide et bienfaisante en Sardaigne, les traits principaux de l'évolution ultérieure des deux îles, l'insularité et le relief du sol, causes auxquelles il faut en ajouter une troisième : la race.

Le livre comprend en outre (p. 217, 240, 308, 407, 453, 664-670) plusieurs appendices : la coupe de Gelamir; à propos des Musulmans en Sardaigne (sur le nom *Assinarium*); la liste des empereurs et des gouverneurs nommés sur les milliaires; quelques monnaies émises en Sardaigne; les sénateurs Sardes accusés à l'époque de Symmaque (peut-être pour les révoltes de Maxime ou d'Eugène); la brigade Sassari pendant la Grande guerre; les fausses chartes d'Alborea et les fausses idoles phéniciennes du musée de Cagliari; un index chronologique de 378 av. J.-C. à 742 ap. J.-C.; enfin le commentaire explicatif de trois cartes de la Sardaigne et de la Corse et de 44 planches, bien choisies, qui font connaître la Sardaigne, son paysage, ses types et ses superstitions, les guerriers des époques prépunique et punique. La Corse n'est représentée que par six misérables gravures.

Nous avons jusqu'ici laissé de côté, mais il importe de signaler toute une partie de discussion politique sur la Corse et un peu aussi sur la Tunisie, où se manifeste le nationalisme de M. Pais (préf. XV-XVII; introd. XIII; p. 239, 306, 406, 498, 647-648, 652, 659, 662-663). Dans un sentiment de mauvaise humeur contre la France, que sans doute il a regretté depuis, il expose les revendications italiennes : les souvenirs napoléoniens, dit-il, sont les seuls liens qui unissent la Corse à la France, qui n'a rien fait pour cette île, considérée uniquement

Digitized by Google

comme position offensive; la Corse, si longtemps unie à Rome, à l'Italie, puis vendue à la France, ne doit oublier ni son dialecte ni son caractère italiens; elle n'est pas une terre française. Quant à la Tunisie, le jour où elle aura proclamé son indépendance, les colons italiens manifesteront leur affection pour la métropole. A ces affirmations, particulièrement regrettables à un moment où les nations latines ont plus que jamais besoin de s'unir et de se soutenir, la réponse serait facile : la Corse n'est pas une terre italienne; la géologie la rattache à la Provence; sa population est essentiellement ligure et n'a subi presque aucun des mélanges qui ont fait la population italienne; l'appel aux souvenirs communs de la domination romaine est puéril, puisqu'il pourrait aussi bien s'adresser à la moitié de l'Europe; la langue n'est qu'un des éléments de l'âme d'un peuple; la Corse a dépendu de Pise et de Gênes à des époques où l'Italie n'avait pas son unité et elle n'a pas oublié l'effroyable tyrannie génoise. L'Italie n'a pas sur elle de vrai droit historique. Les Corses veulent rester français en gardant leur langue, leur individualité comme les Basques, les Bretons et les Provençaux.

Ch. LÉCRIVAIN.

Marguerite VAN BERCHEM et Étienne CLOUZOT. **Mosaïques chrétiennes.** Dessins de Marcelle van Berchem. Genève, [imprimerie du « Journal de Genève »], 1924. In-4°, LXII-254 pages, orné de 432 illustrations et 1 planche hors texte en couleur. Prix : 25 fr. suisses. A Paris, Morancé. Prix : 120 fr. français.

La belle publication de Mlle van Berchem et de M. Clouzot n'intéresse pas seulement les simples archéologues; elle doit être signalée à l'attention des historiens, à qui elle est appelée à rendre les plus grands services.

Services de deux sortes : ils y trouveront à la fois de fort intéressants aperçus sur l'histoire même de la décoration dans les églises chrétiennes du haut moyen âge et des documents iconographiques de première importance, classés méthodiquement et commentés avec une sûreté et une sagacité qui leur permettront de les utiliser en toute confiance.

Nous avions déjà, pour quelques-unes des mosaïques les plus connues, de luxueux recueils — ceux, par exemple, de G. Clausse, de Julius Kurth, de Mgr Wilpert — mais tous très volumineux, difficiles à manier, de prix inabordable et, en outre, fragmentaires et rendant les rapprochements difficiles. Mlle Van Berchem et M. Clouzot n'ont pas voulu rivaliser de splendeur avec ces magnifiques publications; pour éviter d'atteindre des prix vertigineux, ils ont même préféré renoncer aux reproductions en couleur, ou du moins n'en donner qu'une à titre de spécimen, ce qui est peut-être tout de même un peu dommage; enfin

Digitized by Google

ils ont voulu faire, avant tout, œuvre méthodique et, dans les limites chronologiques qu'ils s'étaient imposées, œuvre complète et se suffisant à elle-même. Ils nous semblent y avoir pleinement réussi et leur livre n'en conserve pas moins encore un fort joli cachet artistique.

Les mosaïques sont classées par époques et décrites une à une avec d'excellentes reproductions photographiques, où, le cas échéant, un « retombant » aide à distinguer du premier coup d'œil les parties restaurées des parties anciennes. Quarante-deux monuments sont passés en revue, dont vingt-deux pour Rome seule, huit pour Ravenne, trois pour Salonique, deux pour Milan, un respectivement pour Albenga, Capoue, Casanarello, Naples, Parenzo, Germigny-des-Prés, le Sinaï. Les œuvres les plus anciennes remontent au IVe siècle; mais la plupart sont des Ve, VIe, VIIe et VIIIe siècles, cinq seulement du IXe. Une monographie extrêmement précise est consacrée à chacune d'elles. Les photographies donnent les ensembles d'abord, les détails importants ensuite. Chaque mosaïque est non seulement décrite minutieusement, mais datée, accompagnée d'un sobre commentaire sur les réfections subies et sur l'interprétation des scènes figurées par le mosaïste, avec renvoi aux ouvrages spéciaux à consulter.

Le tout est précédé d'une introduction, divisée en trois parties, qu'illustrent d'excellents dessins interprétatifs de Mlle Marcelle van Berchem : une étude sur l'art du mosaïste et son évolution au cours des six ou sept siècles envisagés; une étude sur le costume des personnages représentés; enfin des observations sur la technique. Nous recommandons surtout aux historiens les pages relatives au costume : elles complètent utilement les traités spéciaux, tels que celui de M. Enlart.

Quant aux scènes reproduites, beaucoup sont célèbres, notamment les éblouissantes mosaïques de Saint-Vital-de-Ravenne, qui font revivre à nos yeux de saisissante façon la société byzantine au temps de Justinien et la cour même de l'Empereur, ou bien encore la mosaïque du triclinium du Latran, dont les historiens de Charlemagne ont souvent fait un usage quelque peu inconsidéré. Mais le livre de Mlle van Berchem et de M. Clouzot évitera précisément le retour de pareilles imprudences. Célèbres ou non, les mosaïques du haut moyen âge sont maintenant toutes à notre portée; la critique en est faite, nous serions impardonnables de ne pas en tirer un large profit.

Louis HALPHEN.

Alexandre BROU, S. J. **Les « Exercices spirituels » de saint Ignace de Loyola. Histoire et psychologie.** Paris, P. Téqui, 1922. In-12, XII-230 pages et un appendice. Prix : 4 fr.

Henry Dwight SEDGWICK. **Ignatius Loyola, an attempt at an impartial biography.** Londres, Macmillan, 1923. In-8°, XIII-399 pages. Index. Prix : 15 sh.

Le P. Brou donne ce qu'on peut appeler l'histoire interne des *Exer-*

Digitized by Google

cices. Supposant connue la biographie de saint Ignace, il essaie de reconstruire le processus psychologique d'où l'œuvre est sortie, et les effets qu'elle a produits. Il poursuit l'étude de ces effets (notamment l'étude des retraites) bien au delà de la mort d'Ignace et jusqu'à nos jours. Il tient surtout à protester contre les critiques qui ont voulu voir dans les recettes ignatiennes une mécanisation de la religion. De ces critiques, Michelet, comme on devait s'y attendre, est le plus malmené. Son ami Quinet bénéficie d'une relative indulgence, et quelque peu aussi Payot. Mais Taine ne trouve pas grâce devant le P. Brou, ni l'inoffensif Desdevises du Dézert : « Étrange livre... C'est du Quinet très reconnaissable. » Mais que M. Desdevises se console : le P. Brou refuse presque le droit de parler des *Exercices* à ceux qui ne les pratiquent point. Résignons-nous.

A cette sécheresse théologique s'oppose la manière vivante d'un auteur américain (le livre est daté de Cambridge, Mass.). M. Sedgwick a voulu voir vivre, agir, sentir et penser Ignace de Loyola. Il ne le fait pas sans quelque candeur, et note soigneusement que ce grand homme mesurait tout au plus cinq pieds et un pouce trois quarts ! Mais il le regarde de tous ses yeux, il l'accompagne, je dirais presque qu'il l'assiste lorsqu'il est traduit devant l'Inquisition lors de son séjour à Alcala. Il suit dans les rues tortueuses et les cours fétides le noble mendiant, entouré d'une redoutable cohorte de femmes hystériques... Toutes ces « tribulations », vaguement estampées chez le P. Brou, sont la matière même sur laquelle travaille M. Sedgwick. Il écrit la biographie d'un « héros ». Avec lui, les *Exercices* cessent d'être un livre comme les autres ; ils deviennent un trésor, un viatique, que Loyola emporte sur sa chair, sous ses misérables vêtements de toile grossière, qui l'accompagne sur le pont du bateau, à Jérusalem, rue Saint-Jacques et à Montmartre, à Venise, à Rome. Ce livret se grossit en route des expériences, des douleurs, des espérances de celui qui le porte. Il devient comme un élément de sa personnalité, et aussi un talisman qui fait agir ses disciples.

Chose étrange, « miracle » singulier : où le croyant, le sectateur d'Ignace n'éveillait que notre intérêt intellectuel, c'est l'incroyant qui fait naître notre sympathie. M. Sedgwick n'ajoute rien, en fait, à nos connaissances ; sa très riche bibliographie (p. 375-391) ne contient rien d'inconnu. Mais il nous fait vivre la « vie héroïque » de saint Ignace. Son livre est écrit d'un style alerte, familier, pressant. Il a le goût des comparaisons, parfois inattendues, mais intelligentes, lumineuses, savoureuses. Loyola est chez lui un Calvin à qui l'impitoyable logique des Français a manqué ; c'est un frère (un frère selon l'esprit) de saint François, mais aussi un frère de Phillips Brooks, le descendant des puritains, tout autant que de Charles de Foucauld, le soldat-moine du Sahara. On donnera une idée suffisante de la manière de M. Sedgwick en disant que son livre s'achève sur des vers de Matthew Arnold. Ou encore on citera de lui ce mot charmant sur Bobadilla et Salmerón : « Les plus innocents des hommes », dit-il, « pareils à Phillips Brooks ou au cardinal Gibbons ».

Digitized by Google

Il se demande si l'œuvre d'Ignace fut un succès ou un échec. Un succès, si l'on mesure les résultats obtenus : rien que dans le pays de l'auteur, 2,300 membres de l'ordre, 6 écoles destinées à le recruter avec 4,363 étudiants, 26 collèges, 2 dans le Masssachusetts même — berceau du puritanisme yankee — 2 à New-York, 1 à Chicago, etc. Échec, si l'on pense à certaines pratiques de dévotion d'une écœurante puérilité. Succès triomphal, si l'on fait entrer en ligne de compte certains morts héroïques, telles que celle du P. de Brébeuf chez les « sauvages » du Canada.

M. Sedgwick ne cache pas les côtés fâcheux de l'homme, « sa bigoterie, son aveuglement », ni ceux de l'œuvre : François Xavier (p. 281) fait des chrétiens en leur promettant en retour des pêches et un commerce fructueux, protégés par les Portugais : « Parfois il promettait des faveurs, parfois il ajoutait des menaces... » Mais M. Sedgwick nous demande de juger ces procédés dans l'esprit du temps : « Personne de ceux qui croient à la damnation éternelle n'a jamais hésité à approuver une telle action. La critique de ces moyens de convertir apparaît seulement quand les hommes en viennent à croire qu'il est d'autres portes vers la vie éternelle qu'une église particulière, ou qu'il n'y a pas de damnation après cette vie ». Ne voyons qu'une chose : l'effort passionné vers la sainteté, la lutte contre nos hérédités animales ; c'est l'essentiel des *Exercices*.

C'est ainsi qu'un libre esprit agit parfois plus et mieux qu'un dévot pour nous faire comprendre et juger un « saint ».

Henri HAUSER.

Hubert van HOUTTE. **Histoire économique de la Belgique à la fin de l'ancien régime.** Gand, van Rysselberghe (Université de Gand, Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres, 48e fasc.), 1920. In-8°, VIII-588 p.

Si M. Pirenne a bien dessiné, dans son monumental ouvrage, les « grandes lignes de l'histoire économique » belge, il existe peu d'études de détail sur la période postérieure à Charles VI, pour lequel M. Huisman nous est si précieux. M. van Houtte s'est attaché à cette période, aux règnes de Marie-Thérèse et de Joseph II, période étudiée, il est vrai, par des érudits autrichiens, dont le plus célèbre est Beer. Mais, pour ces écrivains, qui voyaient l'ensemble de la monarchie du point de vue viennois, les Pays-Bas autrichiens étaient une bien petite partie d'un très vaste domaine.

Or, dans les conceptions politiques du XVIIIe siècle, les divers éléments géographiques d'une même souveraineté sont loin de former une unité économique. Même au temps du Joséphisme, la Belgique reste une entité économique distincte ; c'est déjà une lourde tâche que d'établir, entre les diverses parties de cet État, une unité économique analogue à celle que Colbert a essayée, avec un succès imparfait, de réa-

Digitized by Google

liser en France. La Belgique présente donc ce caractère d'être une partie intégrante des États autrichiens, d'être couverte au dehors par le pavillon impérial, et de rester cependant un tout à part, dont l'existence est conditionnée par sa position, par ses particularités culturales et industrielles, par les stipulations d'Utrecht et des traités postérieurs relatives à l'Escaut.

C'est en tenant constamment compte de cette situation spéciale très complexe que M. van Houtte étudie successivement l'industrie, le commerce et l'agriculture.

M. van Houtte fait subir les réductions nécessaires aux théories de Bücher. Il nous montre le régime corporatif encore très vivace au XVIII[e] siècle. Comme en France, il y a même eu, sur certains points, régression depuis le XVI[e] siècle. Mais les métiers corporatifs coexistent avec les manufactures, et même avec les premières manifestations de la révolution industrielle. La politique des « octrois » favorise cette dernière. Il est piquant, à cet égard, de constater combien Joseph II, physiocrate en théorie et lorsqu'il s'agit d'agriculture, se montre, comme sa mère, colbertiste dans sa pratique industrielle.

Mêmes transitions, mêmes coexistences et mêmes survivances dans l'histoire du commerce. L'économie urbaine fermée persiste en partie. Pour le commerce extérieur, M. van Houtte donne une analyse détaillée des relations entre la Belgique et ses divers clients ou fournisseurs. Le paragraphe sur le commerce franco-belge est très soigné, on y voit combien la politique très protectionniste de Joseph II était gênante pour nous. Puis le traité négocié par W. Eden diminua les importations belges en France. L'ouverture, en 1783, du marché américain ne réserva que des déceptions au commerce belge, qui s'y heurta à la prépondérance de l'ancienne métropole. Au reste, tout le commerce maritime était dominé par la malheureuse question de l'Escaut. Malgré tous les efforts du gouvernement impérial, Ostende n'a pu jouer le rôle que les puissances maritimes avaient interdit à Anvers. Il convient d'ajouter que le commerce de transit commence à redevenir un des éléments essentiels de la prospérité belge.

Les chapitres sur l'agriculture paraîtront particulièrement nouveaux et instructifs. Ils donnent une idée de prospérité. Malgré une survivance très accentuée du droit féodal, la propriété, comme en France, tend à devenir accessible à un assez grand nombre de cultivateurs. La technique est relativement avancée, tant en ce qui concerne les instruments aratoires et les amendements que la rotation des cultures. La Flandre (et même une partie de la Wallonie) est déjà un pays de culture intensive, sans jachère.

On voit quel est l'intérêt du travail de M. van Houtte, auquel on souhaiterait seulement une conclusion[1]. La langue est peu châtiée, parfois même peu correcte. Mais nous hésiterions à en faire un re-

1. Par contre, d'excellents appendices sur les octrois des manufactures, les droits de douane, les prix de vente des biens ruraux.

Digitized by Google

proche à l'un de ces professeurs de l'Université de Gand qui veulent bien rester fidèles au culte de la langue française. Ils y gagnent d'assurer à leurs travaux, chez nous et dans les pays où on lit notre langue, une diffusion méritée. Le livre de M. van Houtte est digne de cette récompense.

Henri HAUSER.

N. S. B. GRAS. **An Introduction to economic history**. New-York et Londres, Harper and brothers, 1922. In-8°, XXIV-350 pages, 13 figures.

Le livre de M. Gras est un « manuel » d'enseignement, fruit de son expérience de professeur d'histoire économique à l'Université de Minnesota. Il traite de l'ensemble du sujet, depuis les origines les plus lointaines. Il s'inspire du véritable esprit historique. L'auteur ne considère jamais l'histoire économique comme un fait autonome, à part des autres « histoires ». Il nous présente les aspects économiques de l'histoire.

Les premiers chapitres relèvent peut-être plus de la géographie humaine et de la sociologie que de l'histoire proprement dite, parce que M. Gras a tenu à montrer, contrairement aux théoriciens (surtout aux théoriciens allemands), que le développement de l'humanité n'apparaît point comme une série linéaire unique, mais comme une multiplicité de séries entre lesquelles il n'y a pas synchronisme.

Il n'y a pas, à proprement parler, un *âge de la cueillette*, qui aurait été une fois et qui aurait ensuite cessé d'être. Il y a une *économie de la cueillette* (*collectional economy*), qui survit en certains pays sous certaines formes. De même pour la civilisation pastorale, que M. Gras appelle assez justement *cultural nomadic economy*. Il y a là des idées analogues à celles que Vidal de La Blache a exprimées dans ses études sur les « genres de vie ».

On entre davantage dans l'histoire pure avec le chapitre sur le village (*settled village economy*), et surtout dans celui sur l'économie urbaine. Mais je n'hésite pas à dire que la véritable originalité du livre réside dans les deux derniers chapitres sur « l'économie métropolitaine ». Par métropole, M. Gras entend la grande ville, démesurée, la ville tentaculaire qui, par son réseau de voies de communications, ses marchés, ses institutions bancaires, etc., absorbe ou domine la vie économique de territoires de plus en plus étendus. Ce n'est pas là un phénomène absolument nouveau. Paris, Londres, Lyon, Anvers ont de bonne heure joué ce rôle. Mais l'ampleur et la généralisation de ce phénomène sont des choses de notre temps, et il était réservé à un Américain d'en mesurer l'importance, car nulle part plus qu'aux

Digitized by Google

États-Unis ne s'affirme la puissance de rayonnement des « métropoles[1] ».

Non seulement M. Gras étudie le processus de concentration qui aboutit à la création de ces villes monstres, New-York, Chicago, etc., mais il raconte les luttes auxquelles se sont livrées les grandes villes pour s'assurer, aux dépens de leurs rivales, une situation « métropolitaine ». C'est une histoire passionnante que celle des luttes de New-York contre Montréal, contre la Nouvelle-Orléans, contre Boston et Philadelphie. Il y a des métropoles qui n'ont pas réussi à garder leur rang, comme Cincinnati. Il y a des grandes villes qui n'ont pas pu devenir des métropoles, comme Pittsburg ou Détroit, parce que ces populeuses cités industrielles restent sous la dépendance commerciale d'autres centres. Il y a enfin des métropoles qui naissent sous nos yeux, comme ce curieux groupe des cités jumelles — *Twin Cities* — Saint-Paul et Minneapolis, qui dominent le Nord-Ouest. L'étude qu'en fait M. Gras est des plus suggestives.

L'évolution n'est pas à son terme et n'a pas encore produit ses effets politiques. On peut se demander (p. 322) si, « au lieu de ces divisions presque dépourvues de signification, Michigan, Indiana, Illinois, Wisconsin et Iowa, nous n'aurons pas l'unité métropolitaine administrative de Chicago ». Déjà la création des Federal reserve Banks est une reconnaissance officielle de la prépondérance des centres, une tentative pour déterminer leurs sphères d'influence.

Toutes proportions gardées, le métropolitanisme yankee ressemble à ce que nous appelons en France le régionalisme économique. Trop exclusivement informé des choses anglaises et américaines, l'auteur n'a pas vu que chez nous aussi croissent des « métropoles », dont l'importance est proportionnelle à notre notion européenne de l'étendue et au chiffre de notre mouvement d'affaires, mais qui deviennent aussi des organismes directeurs, dominant de vastes territoires, sans souci des anciennes limites administratives[2].

Chacun des chapitres de M. Gras est complété par deux annexes : une série de questions « scolaires », qui fournissent à d'autres qu'à des étudiants des sujets de réflexion; une bibliographie. Ce manuel rendra de sérieux services aux études d'histoire économique.

Henri HAUSER.

1. Cf. du même auteur *The development of metropolitan economy in Europe and America* (*American historical Review*, juillet 1922).

2. M. Gras voit surtout l'Amérique et l'Angleterre, un peu l'Allemagne. Son chapitre v est intitulé : *Metropolitan Economy, chiefly in England*, et le chapitre vi : *Metropolitan Economy, chiefly in America*. Cela ne veut pas dire qu'il ne soit pas question des villes américaines dans le chapitre v, mais l'auteur estime que les premières phases de cette évolution sont surtout des phases anglaises. Le dernier chapitre est presque exclusivement américain.

Digitized by Google

Yann M. GOBLET (Louis TRÉGUIZ). **L'Irlande dans la crise universelle, 1914-1920.** Paris, Félix Alcan. 1921. 1 vol. in-8°, VI-462 pages. Prix : 20 fr.

Comment, sous l'influence de la guerre mondiale, la question d'Irlande s'est-elle transformée de 1914 à 1920? Telle est la question que M. Yann M. Goblet traite avec la plus grande compétence, et ses conclusions, fondées sur une documentation très sûre et très étendue, semblent aussi impartiales que possible.

L'auteur rappelle, d'une façon assez sommaire, mais avec netteté, les origines de la question d'Irlande. Elle est née de la conquête anglaise et de la spoliation que les vainqueurs ont infligée à la race irlandaise. Si les Irlandais ont été traités si durement, c'est surtout parce qu'ils étaient catholiques. Mais, au XIX^e^ siècle, après l'émancipation catholique, la question religieuse passe au second plan; la question économique elle-même s'atténue après le vote des lois agraires, des *land acts*, qui permettent aux paysans d'accéder à la propriété. Mais, de plus en plus, l'Irlande aspire à une véritable indépendance nationale; elle veut secouer le joug d'une administration étrangère, dont l'oppression l'empêche d'arriver à la prospérité qu'elle rêve. C'est aussi au XIX^e^ siècle que la question de l'Ulster prend une gravité redoutable. L'auteur en montre toute la complexité : l'Ulster est peuplé en majorité de presbytériens écossais, mais les catholiques sont au nombre de près de 700,000 sur une population totale d'environ 1,600,000 âmes; les comtés du Sud et surtout de l'Ouest ont beaucoup de traits communs avec le reste de l'Irlande. Aussi est-il impossible de séparer l'Ulster de l'Irlande; il y a là un problème presque insoluble.

Depuis 1894, l'agitation irlandaise tend à suivre des tendances nouvelles. D'abord, ce fut la renaissance *gaélique*, qui se proposait de faire revivre l'ancienne langue nationale, et qui a réussi à créer 1,785 écoles, fréquentées par 125,000 élèves. En 1894, le mouvement national se préoccupe de l'organisation économique : Horace Plunkett créé l'*Irish agricultural organization Society*, qui parvient à mettre sur pied 1,023 coopératives agricoles, groupant plus de 100,000 cultivateurs et faisant quatre-vingt-douze millions d'affaires. Enfin, en 1903, un *National Council*, dirigé par Arthur Griffith, élabore un nouveau groupement politique, le *Sinn Fein*, qui se donne pour but l'indépendance complète de l'Irlande : « Soyons nous-mêmes », tel est le mot d'ordre. Le Sinn Fein, très démocratique de tendance, s'oppose de plus en plus à l'action plus opportuniste du nationalisme parlementaire. Ainsi, qu'il s'agisse de culture intellectuelle, d'organisation économique, d'organisation politique, c'est une orientation nouvelle qui se dessine. Déjà, de 1912 à 1914, il y a quelque chose de changé en Irlande; on revient au système de la « force physique ». La responsabilité en doit être attribuée à l'orangisme ulstérien, qui, hostile au

Digitized by Google

projet de *home rule*, que la Chambre des Communes s'apprête à voter, n'hésite pas à préparer la guerre civile : dès 1912, s'organise l'*Ulster volunteers force*, qui groupe bientôt plus de 100,000 hommes et qui suscite dans l'Irlande nationaliste la création des *Irish volunteers*. En juillet 1914, la guerre civile était sur le point d'éclater. Elle fut ajournée par la guerre mondiale. Dès le début d'août, au Parlement, Sir John Redmond promet l'appui sans réserve de l'Irlande. Dans l'île, de nombreux volontaires s'engagent, qui, sur tous les champs de bataille, en Orient comme en Occident, se distinguent par leur héroïque courage. Cependant, en Irlande même, la trêve n'a été que de courte durée. L'auteur montre la déception causée par l'ajournement du bill de *home rule* et aussi l'action des Irlandais d'Amérique, qui sont en partie gagnés par la propagande germanophile. Le mécontentement grandit, le Sinn Fein devient de plus en plus actif ; une campagne s'engage contre les enrôlements ; une armée révolutionnaire s'organise. Le gouvernement ne désarme pas les « volontaires irlandais », se contente de prendre des mesures contre les journaux, les orateurs de réunions publiques, les militants. Ainsi s'explique la rébellion, qui, pendant la semaine de Pâques 1916, ensanglante les rues de Dublin ; elle gagne au Sinn Fein les sympathies populaires, qui furent encore accrues par les violences de la répression. L'opinion publique se manifeste si nettement que Lloyd George essaie de résoudre la question d'Irlande par un *settlement*, donnant l'autonomie à l'Irlande, mais en détachant l'Ulster. Sa tentative échoue, parce que les Irlandais ne veulent, à aucun prix, consentir à cette séparation. A la fin de 1917, une *Convention* est chargée de préparer un projet de constitution ; composée de quatre-vingt-quinze membres, dont quinze désignés par le gouvernement, représentant les divers partis — à l'exception du Sinn Fein qui n'avait pas voulu la reconnaître — elle siégea pendant de longs mois et fit de louables efforts pour réussir ; mais elle se heurta finalement à la question de l'Ulster et à la question des douanes.

C'est en vain qu'on a de nouveau recours à la répression violente, qu'au printemps de 1918 on essaie d'établir la conscription en Irlande, qu'on arrête les principaux militants du Sinn Fein (en mai 1918), que la dictature militaire s'appesantit sur l'Irlande. L'opinion tout entière est gagnée à la cause de l'indépendance. Aux élections générales, qui eurent lieu à la fin de 1918, sur cent cinq députés, l'Irlande élisait soixante-treize sinn feiners, les nationalistes, de soixante-huit, étaient réduits à six : c'était la défaite radicale du nationalisme parlementaire.

Immédiatement, on organise spontanément la nouvelle république d'Irlande. M. Yann M. Goblet montre très justement toute la portée de la réunion à Dublin, en janvier 1919, du *Dail Eireann*, c'est-à-dire de l'assemblée constituante d'Irlande. Dès lors, l'Irlande prétend agir comme une nation indépendante. Elle adresse un appel aux États-Unis et invoque l'appui du gouvernement américain. Puis, elle fait porter,

Digitized by Google

par des délégués, ses revendications à la Conférence de la paix. Si celle-ci refuse d'écouter la mission, elle accepte cependant de verser dans ses archives les documents qui lui sont remis. La question est posée devant toutes les puissances du monde.

L'auteur décrit enfin les événements qui ont marqué l'année 1920, un peu trop sommairement pour notre curiosité. Mais, au moins, marque-t-il les faits les plus caractéristiques : c'est le gouvernement anglais qui, par ses mesures de répression, a ouvert l'ère de violences et provoqué l'état de guerre. Malgré la terreur qui règne dans tout le pays, la République organise une armée, institue des tribunaux auxquels seuls les justiciables peuvent avoir recours, dresse un budget, fait percevoir les impôts. L'administration anglaise ne fonctionne plus que nominalement, et la République irlandaise est un pouvoir de fait, avec lequel, à bref délai, on sera obligé de traiter. D'autre part, l'Ulster se montre irréductible, et là, c'est la guerre civile à l'état permanent.

A plusieurs reprises, M. Yann M. Goblet nous laisse entrevoir les causes profondes du mouvement qui aboutira à l'indépendance. L'Irlande a été profondément transformée par la guerre : grâce à l'arrêt de l'émigration, les jeunes gens sont plus nombreux qu'ils n'étaient; l'agriculture a vendu à merveille ses produits, les campagnes se sont enrichies. Cette vigueur et cette prospérité ont rendu plus insupportable encore le joug de l'administration anglaise. On veut maintenir les progrès qui se sont accomplis et l'on se rend compte que l'indépendance seule peut parachever la prospérité du pays. Ces raisons économiques concordent avec les sentiments idéalistes qui animent les patriotes et contribuent à rendre irrésistible le mouvement national. Aussi voudrions-nous connaître avec précision l'état économique et social de l'Irlande contemporaine : comment est constituée au juste la propriété foncière; quelle idée doit-on se faire de l'industrie irlandaise; quelle est la condition des classes ouvrières; quelle est l'importance du commerce et dans quelle mesure se trouve-t-il entre les mains des Irlandais? Autant de questions que l'auteur pourrait nous exposer mieux que personne. Il y aurait là matière à un chapitre qu'on serait heureux de lire dans la prochaine édition de son livre. Espérons aussi qu'il nous décrira les événements plus récents, la formation de la République irlandaise, qui est maintenant un fait accompli.

Henri SÉE.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Préhistoire. — Eug. PASSEMARD. *Les stations paléolithiques du pays basque* (Bayonne, Bodiou, 1924, 218 p., 127 fig., 9 pl. et une carte; prix : 20 fr.). — Cette monographie, où l'auteur décrit, de la manière la plus scientifique, ses fouilles à l'abri Olha, près de Camboles-Bains, et à la caverne d'Isturitz, non loin d'Hasparren, est de tout premier ordre. A Isturitz, toutes les époques se succèdent les unes au-dessus des autres; aussi peut-on, en lisant ce livre si documenté et si abondamment illustré, se rendre très bien compte des conditions de climat et de vie aux temps paléolithiques (cf. surtout le chapitre III, description des restes animaux trouvés dans les fouilles). De nombreuses figures et d'excellents commentaires permettent encore, au lecteur le moins averti, de comprendre l'évolution des industries lithiques et osseuses et celle de toutes les manifestations si curieuses de l'art solutréen et magdalénien : marques de chasse, sculptures pariétales, animaux envoûtés..., etc. G. GUENIN.

— L. JOLEAUD. *Éléments de paléontologie;* t. II : *la Vie aux temps tertiaires et quaternaires* (Paris, Armand Colin, 1924, 216 p., 40 fig.; prix : 5 fr.). — On peut reprocher à l'auteur de ce petit volume de n'avoir pas cru devoir mentionner plus nettement et à sa place, dans le chapitre V, l'apparition de l'homme (à la fin du tertiaire, à la base du crag marin de Suffolk). D'autre part, il convient de renoncer aux théories basées sur la prétendue stéatopygie des figurines aurignaciennes de Brassempouy, Lespugue... et aux identifications, peut-être hâtives, faites avec les Hottentots et les Boschimans. Il s'agit, en réalité, de la représentation voulue de la maternité, très certainement l'objet d'un culte à la fin des temps paléolithiques (cf. *Bulletin de la Soc. préhistorique française*, 1924, p. 84). — Ces réserves faites, on ne peut que souscrire à la synthèse donnée sur l'homme préhistorique et recommander, tout particulièrement, les pages relatives à l'Homme de Neanderthal, représentant sans doute attardé, au milieu de l'humanité quaternaire, d'un type beaucoup plus ancien, et celles où, à la suite de Breuil, l'auteur distingue, à la fin du paléolithique, les deux civilisations méditerranéenne et atlantique. Quant aux différentes civilisations de l'époque néolithique et de l'âge du bronze, il est difficile de trouver un meilleur résumé. G. G.

— Eug. PITTARD. *Les races et l'histoire* (Paris, la Renaissance du livre, 1924, in-8°, 620 p., 3 cartes et 6 fig. « Bibliothèque de syn-

Digitized by Google

thèse historique »; prix : 20 fr.). — L'ouvrage du savant professeur à l'Université de Genève est un livre de haute probité scientifique. La première partie fait entièrement justice d'une foule d'idées erronées au sujet de ces groupements humains, que nous avons coutume d'appeler races, et qui ne sont que des « nationalités » historiques, linguistiques ou religieuses (en Europe, par exemple, les sept pays de langues latines appartiennent à cinq races différentes, p. 60). De même, si l'indice céphalique, c'est-à-dire le rapport entre la longueur et la largeur du crâne, est bien un caractère fondamental pour la classification des races, il n'a « aucune signification psychologique ou sociale », car dans le crâne qui ne change point, le cerveau n'est pas sans se modifier quelque peu. L'influence, incontestable et réelle, du milieu extérieur sur l'homme physique est, pour M. Eug. Pittard, surtout antéhistorique, et elle ne cesse d'aller toujours en diminuant. De nombreux faits viennent à l'appui de ces théories, et l'on peut encore citer, pour montrer ce qu'il faut penser des conquêtes et des colonisations anciennes, incapables de transformer les peuples, l'exemple des Wisigoths d'Espagne. « Il est assez difficile de signaler, dans la population de ce pays, des groupes qui pourraient être rattachés, par un lien anthropologique, à ces envahisseurs : les hommes de type germanique sont rares en Ibérie. »

Après ces considérations générales (p. 1-94), l'auteur aborde l'étude des races. Au cours de cette revue générale, il est facile de relever un certain nombre de faits nouveaux et qui intéressent à la fois le géographe et l'historien : les Alamans n'ont jamais appartenu à la race germanique (p. 96-101; le fait est-il bien acquis?); les Pays-Bas et l'Allemagne se partagent entre dolichocéphales et brachycéphales, de type entièrement différent (p. 207, 212, 242). Tout autour de la mer de Norvège, et au nord du 57° de latitude, apparaissent, au milieu de populations grandes et blondes, sans mélange, des gens de race adriatique, venus, sans doute, par l'Europe centrale et l'Allemagne du Sud (p. 271). Ces quelques exemples montrent l'extrême intérêt de ce livre, écrit avec une remarquable lucidité par un spécialiste qui, au cours de nombreux voyages, a travaillé sur le terrain.

En terminant, un simple reproche. Pourquoi tant de petites erreurs typographiques (p. x, hirondellles...) et des cartes aussi peu claires? L'ouvrage ne pourrait que gagner à être un peu mieux présenté.

G. G.

Histoire générale. — *Histoire générale des peuples, de l'antiquité à nos jours*, publiée sous la direction de Maxime PETIT; fasc. 1 à 8 (Paris, Larousse, in-4°, p. 1 à 96, sur deux colonnes avec 8 planches hors texte; prix : 2 fr. 50 le fascicule). — Les Histoires générales, dont la préparation se poursuivait en France depuis un temps plus ou moins long, commencent à voir le jour l'une après l'autre. Nous signalions récemment (ci-dessus, p. 109) le premier volume de celle de M. CAVAIGNAC; le tome I de celle dont M. SAGNAC et nous-même avons assu-

Digitized by Google

mé la responsabilité (cf. *Rev. histor.*, t. CXXX, 1919, p. 416) paraîtra d'ici quelques semaines; M. GLOTZ, qui avait laissé espérer une Histoire de l'antiquité, annonce, à son tour, qu'il transforme son ouvrage en une Histoire générale, qui ne comptera pas moins de cinquante gros volumes; et la librairie Larousse nous a réservé pour nos étrennes les premiers fascicules de son *Histoire générale des peuples* qui aura trois volumes.

En fait, sans parler de l'*Évolution de l'humanité* de M. BERR, dont les lecteurs de la Revue connaissent la haute valeur, mais qui constitue une collection et non une histoire suivie, ces entreprises parallèles visent des publics divers et sont rédigées de points de vue très différents, qui excluent, heureusement, toute idée de concurrence. M. Cavaignac semble surtout soucieux de donner aux étudiants, en douze petits volumes, une sorte de guide abrégé, fournissant des points de repère sûrs et les aidant à s'orienter à travers l'histoire des civilisations de tous les temps et de tous les pays; M. Glotz paraît préoccupé de doter nos Facultés de manuels d'enseignement supérieur, qui nous manquaient tout à fait jusqu'alors; les vingt volumes qui vont paraître sous notre direction et celle de M. Sagnac voudraient être une vue synthétique de l'histoire du monde, où chaque peuple et chaque civilisation interviendra à son rang, mais où les faits seront considérés d'ensemble, en fonction de leur importance historique réelle et durable; l'*Histoire générale des peuples*, enfin, est un tableau sommaire, mais très étudié et remarquablement illustré, de chaque civilisation envisagée à part et pour elle-même dans ce qu'elle offre de caractéristique.

Le directeur de cette dernière publication, M. Maxime PETIT, a réuni autour de lui un groupe de quarante spécialistes, offrant toute garantie de savoir, et leur a demandé un résumé, d'où l'histoire politique n'est pas exclue, tant s'en faut, mais où, jusqu'à nouvel ordre, l'histoire de la société et de la civilisation tient la première place. Les huit premiers fascicules parus sont d'excellente qualité. L'histoire de l'Égypte des Pharaons est condensée en 12 pages par M. DRIOTON; celle de la Mésopotamie en 16 pages par M. DELAPORTE, qui s'est également chargé de quatre chapitres très brefs sur les Élamites (2 pages), les Hittites (2 pages), les Israélites et les Phéniciens (6 pages), les Mèdes et les Perses (4 pages). MM. Paul MONCEAUX et V. CHAPOT consacrent une quarantaine de pages à la Grèce et M. André BAUDRILLART entame, au fascicule 8, l'histoire romaine. Il ne s'agit là, évidemment, que de simples coups d'œil jetés sur les civilisations antiques; mais l'illustration abondante, choisie avec goût et digne de tous points des autres volumes de la collection Larousse, éclaire utilement cet exposé rapide, que complètent de brèves notes bibliographiques. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des progrès de cette publication, que l'on voudrait voir entre les mains de tous nos lycéens.

Louis HALPHEN.

Digitized by Google

— Albert MALET. *Nouvelle histoire universelle, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, avec la collaboration de MM. MAQUET et GRILLET. T. II : *les Temps modernes* (Paris, Hachette, in-4°, 490 p., 21 cartes, 8 pl. en couleurs, environ six cents illustrations; prix : 75 fr.). — Il y a quelque chose d'un peu écrasant dans ce titre d'*Histoire universelle* imposé à la nouvelle édition du cours du regretté Albert Malet. Nous ne songeons nullement à contester les mérites du livre, l'un des plus vivants et des plus suggestifs qui puissent être mis aux mains de nos collégiens. Mais comment prononcer l'épithète d'*universelle* à propos d'une histoire écrite d'un point de vue strictement européen, surtout français, et où les autres parties du monde n'interviennent qu'à l'heure et dans la mesure où elles influent sur les destinées de notre petit continent?

Le texte de Malet a été à peu près intégralement reproduit, en conservant les cadres qui convenaient mieux à l'enseignement secondaire qu'à un ouvrage scientifique. C'est ainsi que Calvin (dont le prénom est oublié) figure immédiatement à la suite de Luther, et il faut attendre le récit des guerres de religion pour apprendre qu'il y eut une réforme française précalvinienne. Cela n'est pas aussi absurde que les nouveaux programmes de la classe de troisième (voir *Revue historique*, t. CXLVI, p. 155), mais c'est déjà d'une fantaisie un peu aventureuse. De même les premières compagnies de commerce de la fin du XVI^e^ et du début du XVII^e^ siècle n'apparaissent qu'à propos des conflits anglo-français au milieu du XVIII^e^. Ajoutons que les quelques retouches qui ont été faites pour habiller certains passages à la mode du jour n'ont pas toujours été heureuses. P. 68, Malet, énumérant les États possédés en 1519 par le futur Charles-Quint, avait écrit qu'ils correspondaient, entre autres, « à l'Autriche ». On a cru bien faire de corriger : « à l'Autriche et à la Tchéco-*Slovaquie* », sans s'apercevoir que le Habsbourg ne sera roi de Bohême et que la Slovaquie, dépendance de la couronne de saint Étienne, ne lui appartiendra qu'en 1526.

Ce qui fera le succès mérité du volume, c'est son illustration. Établie par MM. Perreux et Marchesné, elle est faite à peu près uniquement avec des documents contemporains des événements. Cette collection de gravures constitue donc un album historique de premier ordre indispensable au lecteur qui veut se représenter les hommes, les scènes, les objets du passé tels qu'ils furent, ou du moins tels que les gens d'alors se les sont représentés. Cela est excellent à peu près de tout point. On regrettera seulement que les petites notices explicatives rappellent un peu trop, par leur fausse et banale précision, celles des revues mondaines. Elles sont émaillées de trop nombreuses coquilles (p. 18, XIV^e^ pour XVI^e^; p. 287, Bossuet, « chef de l'Église *anglicane* »; p. 332, « *a grave of same* » pour « *shame* »). Quelques inexactitudes à propos des cartes (p. 268, 407, 419). On s'étonnera d'apprendre que Palissy fut un « modeste artisan du *midi* de la France ». Et puisque Malet ne fait aucune allusion aux controverses

Digitized by Google

sur Shakespeare, pourquoi en parler au bas du portrait du grand Will (p. 113) et encore au bas de celui de Bacon (p. 282)? H. Hr.

— Arthur Percival Newton. *Federal and unified constitutions; a collection of constitutional documents for the use of students* (Londres, Longmans, 1923, 1 vol. in-8°, VIII-444 p. University of London historical series; prix : 15 sh.). — On sera reconnaissant à l'auteur d'avoir réuni en un volume des textes constitutionnels qu'on ne peut consulter que dans des collections séparées; il aura ainsi rendu un grand service, non seulement aux étudiants et aux professeurs, mais aux historiens. — Il s'agit uniquement de documents relatifs aux constitutions fédérales et aux unions législatives. La première forme fédérative que l'on trouve, ce sont les confédérations d'États, telles que la Ligue perpétuelle entre les cantons forestiers de la Suisse de 1291, et l'Union d'Utrecht entre les Provinces-Unies des Pays-Bas de 1579. L'exemple des États-Unis montre comment on a pu passer de la Confédération d'États (*Staatenbund*) à l'État fédéral (*Bundesstaat*); les articles de la Confédération du 15 novembre 1777 répondent au premier type; la Constitution des États-Unis de 1787, au second[1]. Un autre exemple caractéristique, c'est celui de l'Allemagne : au premier type répond la Confédération germanique; au second, les constitutions de la Confédération de l'Allemagne du Nord de 1867, de l'Empire de 1871, enfin du *Reich* républicain de 1919. Dans le recueil on trouvera encore les textes des différents actes constitutionnels relatifs à la Suisse, de la Constitution des États-Unis du Brésil de 1891.

Un autre groupe important de documents a trait aux unions législatives, qui ont constitué les *dominions* anglais (Canada, Australie, Afrique du Sud). Cette forme constitutionnelle est particulièrement intéressante, et M. Newton a eu encore l'heureuse idée de joindre aux textes de ces constitutions quelques discours d'hommes politiques, tels que l'attorney général Macdonald et le secrétaire d'État comte de Carnarvon, qui nous font encore mieux comprendre le sens de la constitution canadienne de 1865[2]. — Le recueil est précédé d'une introduction substantielle et instructive. H. Sée.

— C.-J. Gignoux. *L'après-guerre et la politique commerciale* (Paris, Armand Colin, 1 vol. in-8°, 200 p.; prix : 6 fr.). — Les historiens auront intérêt à lire ce volume, qui expose avec beaucoup de précision et de netteté les conséquences de la guerre sur le commerce international. L'auteur montre les perturbations désastreuses produites sur ce domaine par la guerre. Il étudie successivement la politique commerciale de la France, celle des alliés et des neutres, la politique des nouveaux États et celle de l'Allemagne. L'appauvrissement géné-

1. On trouvera dans le volume le texte de la Déclaration d'indépendance, de 1776, et le texte des amendements à la Constitution.

2. On nous donne aussi le discours de Joseph Chamberlain, lors de l'établissement du *Commonwealth* d'Australie (mai 1900).

Digitized by Google

ral de l'Europe, produit par la guerre, pèse lourdement sur les vainqueurs comme sur les vaincus, même sur l'Angleterre, que sa crise industrielle incline vers une politique protectionniste répudiée depuis trois quarts de siècle. Une autre conséquence, c'est la tendance des divers pays à tout produire chez eux. M. Gignoux conclut qu' « un minimum d'entente internationale » est nécessaire pour rétablir l'ancien équilibre; ses idées, à cet égard, se rapprochent de celles que M. Henri Hauser a si heureusement exposées dans sa *Nouvelle orientation économique;* le particularisme, « presque partout triomphant », doit être combattu. Il faut aussi résoudre les questions des réparations et des dettes interalliées, qui pèsent si lourdement sur la crise des changes. En un mot, à l'anarchie qui règne dans les relations économiques internationales, il faudrait substituer une organisation rationnelle. H. S.

France. — *Le roman de Jean de Paris*, renouvelé par Jean MARCHAND (Paris, H. Piazza, [1924,] in-16, x-255 p.; prix : 15 fr.). — A peine avions-nous annoncé la nouvelle édition que Mme Wickersheimer vient de donner du *Roman de Jehan de Paris* (voir *Rev. histor.*, t. CXLVII, p. 111) que nous recevions de M. Jean Marchand une charmante adaptation en français moderne de cet agréable petit conte. Le volume, imprimé avec un luxe de bon aloi et agrémenté de jolies reproductions de gravures et de vignettes du XVIe siècle, sera fort apprécié des lecteurs que rebuterait la langue de l'original, qui est de l'extrême fin du XVe siècle. Le « renouveleur » avoue qu'il a pris quelques libertés avec l'original; il semble qu'à l'ordinaire il l'ait fait avec discrétion. Tout de même il a peut-être poussé de-ci de-là un peu loin son désir d'atténuer le mot cru. Mais c'est un excellent début, qui témoigne d'un goût délicat. L. HALPHEN.

— Henri SÉE. *La vie économique et les classes sociales en France au XVIIIe siècle* (Paris, Félix Alcan, 1924, in-8°, 231 p.; prix : 15 fr.). — M. Henri Sée, à qui nous devons tant de travaux intéressants sur l'histoire économique de l'ancien régime, a réuni dans ce volume huit études : quatre sur l'agriculture et quatre sur les classes sociales en France à la fin du XVIIIe siècle. — Les premières traitent de l'activité des sociétés d'agriculture, des tentatives faites pour restreindre la vaine pâture et pour partager les communaux, enfin de la mise en valeur des terres incultes par défrichement ou assèchements. Elles font comprendre pourquoi l'administration royale, très désireuse de développer l'agriculture en France, n'y a que médiocrement réussi. Nous y voyons comment tous les efforts des propriétaires privilégiés pour accroître la superficie des terres cultivées ont échoué devant l'opposition des petits propriétaires paysans, trop pauvres pour renoncer à la vaine pâture et à leurs droits d'usage sur les communaux. Ce sont précisément ces tentatives et ces résistances qui ont créé, entre propriétaires privilégiés et paysans, dans les dernières années de l'ancien régime, un état d'antagonisme violent.

Digitized by Google

Parmi les quatre études sur les classes sociales, deux sont particulières à la Bretagne : elles traitent du « rôle de la bourgeoisie bretonne à la veille de la Révolution » et des « classes sociales à Rennes au XVIIIe siècle ». Dans les deux autres, M. Sée étudie « les classes ouvrières et la question sociale à la veille de la Révolution » et « la notion des classes sociales chez Turgot ». Il en tire cette conclusion, déjà esquissée dans un article publié ici même (t. CXLIV, p. 187), qu'à la veille de la Révolution la petite industrie est encore prédominante en France. Le capitalisme industriel existe à peine; seul le capitalisme commercial commence à jouer un rôle dans la vie économique du pays : il est représenté par les négociants qui, en Normandie par exemple ou dans le Nord, dirigent la production industrielle rurale et réduisent peu à peu à la situation de salariés des artisans jusqu'alors indépendants. On s'explique ainsi qu'en 1789 ce soit la question paysanne qui se pose, et non pas encore la question ouvrière, et qu'il ait fallu toute la pénétration d'un Turgot pour comprendre, dès la fin de l'ancien régime, le rôle qu'allait jouer le capital dans l'antagonisme des classes sociales et pour ouvrir ainsi la voie aux futurs théoriciens du socialisme. G. PAGÈS.

— *Correspondance générale de J.-J. Rousseau*, collationnée sur les originaux, annotée et commentée par Théophile DUFOUR, t. II (Paris, Armand Colin, 1924, in-8°, VIII-400 p., avec 6 planches hors texte; prix : 25 fr.). — Le tome II de la *Correspondance de Rousseau*, publiée par M. Th. Dufour, paraît à peu d'intervalle du tome I (cf. *Rev. histor.*, t. CXLVII, p. 159). Les pièces qui le composent couvrent la période de mai 1751 à février 1757; elles correspondent à la seconde partie du livre VII et au début du livre VIII des *Confessions*. Une quarantaine de textes inédits y figurent, ainsi qu'un grand nombre de lettres qui, jusqu'ici, n'avaient jamais été incorporées dans la *Correspondance*. Un index des noms propres cités dans les deux premiers tomes en rend la consultation facile. Tous les Rousseauistes, et plus généralement tous les historiens du XVIIIe siècle, seront heureux de voir que la publication d'un aussi précieux instrument de travail se poursuit avec régularité. G. P.

— Louis DUCROS. *La société française au XVIIIe siècle, d'après les mémoires et correspondances du temps* (Paris, Hatier, 1922, 1 vol. in-8°, VIII-391 p.). — C'est, sous une forme modeste, un ouvrage utile que nous donne M. Ducros, bien connu par d'excellents travaux sur l'histoire de la littérature et des idées au XVIIIe siècle. En dépit du titre, il ne s'en est pas tenu uniquement aux mémoires et aux correspondances; il a consulté d'autres sources, et il suffit de parcourir sa bibliographie pour voir qu'il est familier avec nombre d'ouvrages d'histoire. Une première partie est consacrée à Versailles; l'auteur y étudie la cour et la noblesse d'épée; une seconde à Paris, dans laquelle il passe en revue la vie journalière, les gens de robe, les financiers, les bourgeois, les médecins, le peuple. Dans la troisième (la province), il

Digitized by Google

consacre d'intéressants chapitres au haut clergé, aux gentilshommes campagnards, aux paysans, à la vie de société. Une quatrième partie traite de l'esprit public. En un mot, c'est un ouvrage de bonne foi, composé sans parti pris, et dont les conclusions semblent toujours fort judicieuses; ainsi, le véritable rôle politique des Parlements a été bien compris et bien mis en lumière. Sans doute, les sources dont l'auteur s'est servi ne lui permettaient pas d'étudier les faits économiques, seuls capables de nous expliquer réellement l'évolution des classes sociales. Mais tel n'était pas son dessein. N'empêche que son volume sera consulté avec fruit par les historiens; ce qui ajoute encore à son agrément, ce sont les nombreuses illustrations empruntées à des tableaux et gravures du temps. H. S.

— Paul Louis. *Le syndicalisme français, d'Amiens à Saint-Étienne, 1906-1922* (Paris, Félix Alcan, Bibliothèque d'histoire contemporaine, 1924, in-18, 235 p.; prix : 10 fr.). — Excellent manuel de l'histoire du syndicalisme de 1906 à 1922, qui fait suite au précédent ouvrage du même auteur sur le syndicalisme français de 1789 à 1906. On y voit nettement indiquées les tendances du mouvement depuis la « Charte » d'Amiens, qui semblait régler les conditions de l'activité syndicale, jusqu'au Congrès de Saint-Étienne, du 25 au 30 juin 1922, qui constata la scission des syndicalistes français, groupés désormais dans les deux organismes de la C. G. T. et de la C. G. T. U. Sans la moindre déclamation, en faisant simplement parler les textes et les chiffres, M. Paul Louis nous initie aux fluctuations d'un mouvement dans lequel se reflètent les divers aspects de la vie économique française et se répercutent les conditions matérielles et morales du monde moderne. Il est regrettable qu'il n'ait pas donné une bibliographie des ouvrages, tracts, journaux qui lui ont servi à composer son livre, ni dressé une table alphabétique des organismes fédéraux ou syndicaux que comprend le mouvement ouvrier français. L'introduction, moins « papillotante » que le reste de l'ouvrage, insiste avec raison sur les modifications substantielles de l'économie française depuis la guerre mondiale. Georges Bourgin.

— Jean Régné. *La civilisation cistercienne en Vivarais au moyen âge : abbayes de Mazan et des Chambons* (Ligugé, 1925; extrait de la *Revue Mabillon;* 30 p.). — Après avoir publié, pour les érudits, une longue analyse du *Cartulaire de Mazan* et un catalogue détaillé des actes de l'abbaye des Chambons, l'auteur de l'*Histoire du Vivarais* consacre une substantielle et vivante étude à l'histoire de ces deux abbayes qui furent, entre le XII[e] et le XV[e] siècle, parmi les plus considérables du diocèse de Viviers. Les moines se firent les auxiliaires agissants de la politique capétienne; mais surtout grands défricheurs de landes, grands éleveurs de troupeaux, grands forestiers, ils furent d'incomparables ouvriers de la civilisation au moyen âge. L. Villat.

Digitized by Google

— Louis BORNE. *Les sires de Montferrand, Thoraise, Torpes, Corcondray aux XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles.* Essai de généalogie et d'histoire d'une famille féodale franc-comtoise (Besançon, Jacques et Demontrond, 1924, in-8°, XXVI-902 p., 32 pl. phot.). — Il y a quelque chose de touchant dans l'histoire de ce beau et gros volume. Son auteur, M. Borne, est un modeste et dévoué instituteur du Doubs. Installé depuis de longues années à Boussières, le chef-lieu du canton dont font partie les villages, voisins les uns des autres, de Montferrand, Torpes et Thoraise, il s'avisa, il y a de longues années, de retracer l'histoire de cette localité ancienne, pittoresquement située au-dessus de la vallée du Doubs, et dont la vieille église est encore précédée d'un porche fort curieux. Mais écrire l'histoire d'un village, c'est nécessairement s'intéresser aux faits et gestes des seigneurs qui, séculairement, ont dominé les hommes et les terres du finage. Ces seigneurs, en l'espèce, étaient les sires de Montferrand, féodaux de grande race, apparentés aux comtes de Bourgogne, et dont sortirent les sires de Thoraise, de Torpes et de Corcondray. Désireux de se documenter sur ces personnages importants, M. Borne recourut tout naturellement aux historiens et aux généalogistes qui en avaient parlé. Hélas! il ne fut pas long, comme il avait l'esprit critique et précis, à s'apercevoir que les notices des uns et des autres n'étaient qu'une série invraisemblable d'erreurs et de confusions. Dunod se trompe; l'abbé Guillaume trompe; les modernes, sans contrôle, répètent les sottises et les bévues de leurs devanciers; ils en ajoutent parfois, à la légère, même (ou surtout) quand ils s'appellent Ulysse Robert et qu'ils édifient, à coup de fiches mal prises, ces gros recueils qui n'en imposent qu'aux ignorants par leur apparente méthode. Logique, M. Borne recourut au vrai, au seul parti qui s'imposât. Il laissa de côté le fatras des imprimés douteux et recourut directement aux documents. Par centaines, les chartes attendaient, aux archives du Doubs, à la bibliothèque municipale de Besançon, dans le chartrier d'Arlay, en dix autres dépôts de moindre importance, le curieux avisé qui, les déchiffrant et les utilisant, se fonderait sur elles pour rétablir « l'histoire vraie » de seigneurs dont nous n'avions jusqu'à présent qu'une légende fautive. Donnant un bel exemple d'énergie et de volonté, M. Borne apprit, sans leçons et à peu près sans guide, tout ce qu'il ne savait pas : le latin des chartes, leur langage technique, ce qu'il fallait de paléographie et de diplomatique pour en tirer parti... De là, ce livre probe et consciencieux — solide, puisqu'il repose uniquement sur des chartes; un peu aride, sans doute, puisqu'il ne nous donne que de l'histoire généalogique, semble-t-il; mais dans les chartes qu'a retrouvées, classées, utilisées et publiées l'auteur, que d'indications précieuses pour l'historien des institutions et des mœurs! Je ne jurerais pas qu'un paléographe exigeant ne trouverait pas à redire, par-ci par-là, sur un certain nombre de transcriptions. Mais l'ensemble est d'un réel intérêt. Le texte proprement dit occupe les 386 premières

Digitized by Google

pages de l'ouvrage. Les preuves — elles sont au nombre de 429 — ne tiennent pas moins de 460 pages compactes. On ne pourra plus faire d'étude sérieuse sur la Comté médiévale sans recourir au travail de ce modeste instituteur qui a donné un si bel exemple de probité intellectuelle et de labeur intelligent. On l'a du reste compris dans son entourage. C'est grâce à divers concours qui lui sont venus, de la part du Conseil général du Doubs, de divers amateurs éclairés, de l'Académie de Besançon et même d'industriels de la région (le livre est imprimé sur du beau papier offert à l'auteur par les papeteries de Torpes), que ce méritoire ouvrage a pu paraître sous la forme très séduisante qu'il revêt : trente-deux planches photographiques de toute beauté illustrent remarquablement le texte; une table générale très soignée des noms de lieux et de personnes le rend facile et utilisable. C'est un bon livre, digne de servir d'exemple. — Lucien FEBVRE.

— Ivan GAUSSEN. *Les foires et les marchés de Sommières en Languedoc depuis leurs origines jusqu'à la Révolution* (Nîmes, Chastanier, 1921, in-8°, 256 p.). — Beaucoup d'inexpérience, un irrespect de la langue française et même de la grammaire qui dépasse la mesure permise à un docteur en droit, un style puéril (dès la première page, on cite de feu Huvelin « son histoire remarquable *sur* les foires »). Avec cela, des recherches intéressantes sur cette petite ville dont sa position faisait un marché. La décadence d'Aiguesmortes entraîna celle de sa voisine, et l'histoire de la multiplication des foires de Sommières au XVI^e^ siècle (il y en eut jusqu'à six) est celle d'un effort désespéré, mais peu efficace, pour reconquérir une prospérité perdue. Les guerres religieuses des XVI^e^ et XVII^e^ siècles consomment la ruine de Sommières. Il reste un marché agricole (grains, vins, bétail, huiles) et une petite bourgade industrielle (fabriques de molletons), qui demeure attachée au travail libre, tandis que la campagne, contrairement à ce qui se passe en d'autres régions, est soumise à une jurande. P. 74, un graphique des prix du blé pour 1696-1717, 1729-1736 et 1778-1789. Les famines s'y inscrivent nettement. Quelques pièces sur les foires. H. HR.

— Chanoine Jean VAUDON. *Histoire générale de la communauté des Filles de Saint-Paul de Chartres. Des origines à 1800* (Paris, Pierre Téqui, 1922, in-8°, XX-524 p., avec 18 illustrations hors texte; prix : 12 fr.). — Le livre de M. le chanoine Vaudon est, avant tout, une œuvre d'édification. La préface, d'ailleurs, le proclame. Il est, d'autre part, écrit selon les pures méthodes de l'histoire romancée : des descriptions lyriques ornent le récit, et, pour nous faire connaître la vie et les sentiments des Filles de Saint-Paul, l'imagination de l'auteur supplée volontiers aux insuffisances des documents. Du moins trouvons-nous ici, parmi les effusions pieuses, une histoire complète d'un ordre charitable et hospitalier, qui, né seulement à la fin du XVII^e^ siècle, a pris une grande extension au XVIII^e^. Contentons-nous

Digitized by Google

de marquer les étapes : l'origine, c'est, en 1694, une communauté de Filles, fondée à Levesville-la-Chenard, en Beauce, par un simple curé, tout pénétré de l'esprit charitable de Vincent de Paul, M. Chauvet. En 1708, l'évêque de Chartres, Godet des Marais, transporte les Filles de leur village à la ville épiscopale et leur donne pour directeur Claude Maréchaulx, chanoine théologal de Notre-Dame de Chartres. Les Filles de Saint-Paul ouvrent de petites écoles, soignent les malades, d'abord à Chartres, puis dans tout le pays chartrain et jusqu'à Dreux et à Mantes. En 1727, quatre Filles partent pour Cayenne : la mission de Guyane était fondée. D'autres missions s'installent à Port-Louis dans l'île de France en 1770, à Saint-Denis de l'île Bourbon en 1775. La communauté avait pris un développement considérable, par le nombre et la diversité de ses établissements, lorsqu'elle eut à subir « la tourmente révolutionnaire », que racontent les trois derniers chapitres. Un second volume en poursuivra l'histoire jusqu'à nos jours. — G. P.

— Jean DE LA MONNERAYE. *Le régime féodal et les classes rurales dans le Maine au XVIII^e siècle* (Paris, Recueil Sirey, in-8°, 1922, 152 p.; extrait de la *Revue historique du droit français*). — Si, depuis longtemps au XVIII^e siècle, la féodalité n'existait plus dans le Maine en tant que fait politique, le régime de la propriété continuait à y être, comme dans le reste de la France, tout féodal. C'est ce régime, en particulier celui des terres nobles et de leur mouvance, que M. de La Monneraye étudie, en se plaçant aux derniers temps de l'ancienne monarchie. Il passe en revue la composition du fief, les droits de justice qui y sont attachés, les redevances et monopoles dont jouissent encore les seigneurs; il cherche enfin à déterminer la portée du régime féodal et la mesure dans laquelle il s'était aggravé au cours du XVIII^e siècle. L'étude montre à quel point les conditions variaient à l'intérieur même d'une province de moyenne étendue, comme le Maine, à quel point aussi il est difficile de conduire les recherches jusqu'à des conclusions précises. Il faut renoncer à se rendre compte de la répartition de la propriété foncière entre les différentes classes sociales, à la veille même de la Révolution. Quant aux droits féodaux, devenus plus lourds dans quelques régions, ils semblent, au contraire, s'être allégés dans d'autres; on ne peut affirmer que, dans l'ensemble, le régime féodal se soit sensiblement aggravé dans le Maine. — G. P.

— Jean CHOLEAU. *L'expansion bretonne au XX^e siècle* (Paris, Champion, 1922, in-8°, 234 p., 9 cartes et graphiques, 27 tableaux, 3 planches hors texte; prix : 15 fr.). — Étude documentaire très soignée sur le mouvement de la population dans les départements armoricains, natalité et mortalité, migrations intérieures en Bretagne, émigration bretonne dans le reste de la France et hors de France (émigration temporaire ou permanente), notamment au Canada. Nous n'avons pas à discuter les conclusions pratiques de l'auteur. Ce qui importe à l'historien, ce sont les résultats : le nombre des Bretons

Digitized by Google

recensés à Paris de 88,000 en 1891 passe à 119,000 en 1901 ; il y a une sorte d'invasion pacifique des Bretons en Normandie depuis le milieu du XIXe siècle ; la seule ville du Havre en renfermerait de 35 à 40,000 ; même mouvement vers les départements qui forment la bordure orientale du massif armoricain. Échec des tentatives de transplantation en Gascogne et dans l'Afrique du Nord. H. Hr.

Allemagne. — Marcel Aubert. *L'art religieux en Rhénanie* (Paris, Société générale d'imprimerie et d'édition et Auguste Picard, 1924, in-8°, 414 p., avec illustrations nombreuses dans le texte et 18 pl. hors texte ; extrait du *Congrès archéologique de Rhénanie*, 1922). — Ce n'est qu'un guide à l'usage des archéologues, mais un guide qui n'a rien de la sécheresse habituelle à ce genre d'ouvrages. M. Aubert, en décrivant les principaux monuments religieux de Trèves, Laach, Andernach, Mayence, Spire, Worms, Limbourg-sur-Lahn, Bonn, Schwarzrheindorf, Cologne et Aix-la-Chapelle, n'a jamais perdu de vue qu'entre l'archéologie et l'histoire les points de contact sont nombreux. De l'antiquité, les architectes et décorateurs romans ont retenu une technique souvent remarquable. Mais plus profonde et plus durable a été l'influence exercée par l'art carolingien, qui s'exprimait de si parfaite façon à la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, avant les transformations considérables subies par ce monument ; et c'est de l'art carolingien que procèdent plusieurs œuvres caractéristiques des XIe et XIIe siècles, auxquelles M. Aubert a réservé d'excellentes pages, comme l'abbatiale de Laach. Le XIIe siècle marque cependant déjà un tournant de l'histoire de l'art rhénan : les rapports entre l'Allemagne et la Lombardie se faisant chaque jour plus étroits sous les Hohenstaufen, l'art lombard rayonne jusque sur les bords du Rhin : par exemple, à Spire, à Worms, à Mayence, à Bonn, ou à l'église de Sainte-Marie-au-Capitole de Cologne. Puis, au XIIIe siècle, c'est l'influence de la France qui se fait prédominante : à Laach, à Limbourg-sur-Lahn, à Trèves, où un architecte champenois est même appelé vers 1250 pour bâtir l'église Notre-Dame, ou bien à Cologne, dont la cathédrale est « toute française ». Il faut suivre dans son livre l'histoire de cette pénétration, à laquelle, d'ailleurs, l'art roman indigène offre une résistance tout à fait digne de remarque. L. Halphen.

Belgique. — *Correspondance de Bonaventure Vulcanius pendant son séjour à Cologne, Genève et Bâle (1573-1577)*, publiée et annotée par H. de Vries de Heckelingen (La Haye, M. Nijhoff, 1923, in-8°, XV-562 p., 5 tables. Voir plus haut, p. 77). — L'éditeur nous a donné déjà un volume et nous en annonce un second sur *Genève pépinière du calvinisme hollandais*. Il a trouvé, surtout à la bibliothèque universitaire de Leyde, la correspondance de l'helléniste belge De Smet (en latin *Vulcanius*), né à Bruges, étudiant à Louvain et à Cologne, bibliothécaire des Mendoza à Burgos et à Tolède. De nouveau à Cologne, d'où il s'enfuit à la suite d'une aventure galante, on

Digitized by Google

le retrouve à Genève, puis à Bâle. Il en partira en 1577 pour devenir secrétaire de Marnix, puis professeur à Leyde, où il meurt en 1614. Les 128 lettres ou minutes de lettres de Vulcanius ici publiées le montrent plus préoccupé des questions philologiques, des nouvelles de la république des lettres que des affaires du temps et des problèmes religieux. Les lettres de ses correspondants (nos 129-242), les imprimeurs Henri Estienne (dont le portrait n'est pas flatté), Christophe Plantin et Commelin, le médecin Joseph Du Chesne, Jean de Serres, de Bèze, Rehdiger, Goulart (dont les nombreuses lettres viennent compléter les recherches de M. Chester Jones), Lambert Daneau, Rodolphe Gualter, etc., sont également pleines de renseignements littéraires; cependant, quelques-uns d'entre eux, surtout ceux qui habitent Genève (au premier rang Daneau) et Zurich (Gualter), transmettent soigneusement à Vulcanius les nouvelles de France et des Pays-Bas. Sur le rôle de Damville dans le Languedoc, sur les États de Blois et la formation de la Ligue, on peut glaner quelques indications. M. de Vries annote ses textes avec soin. Cependant, quelques erreurs sont à relever. P. 322, « Agilam maritimum oppidum » ne saurait être Aigueperse ni Pulzolum Pouzzoles. P. 369, à Calvetonius, dire qu'il s'agit d'Urbain Chauveton (*Fr. prot.*, t. IV, p. 263). De même pour Gardesy (p. 364), renvoyer à *Fr. prot.*, t. VI, p. 835.

H. Hr.

— Richard Kœrperich. *Les lois sur la mainmorte dans les Pays-Bas catholiques* (Louvain, 1922, in-8°, xv-287 p.; prix : 15 fr.). — M. Richard Kœrperich avait entrepris, au Séminaire historique de l'Université de Louvain et sous la direction de M. le chanoine Cauchie, l'étude de la propriété ecclésiastique aux Pays-Bas. Il en a tiré cette dissertation, à laquelle il doit le titre de docteur en droit canon. Celle-ci a surtout pour but de faire connaître la législation du XVIIIe siècle, dans les Pays-Bas catholiques, en matière de propriété ecclésiastique, et particulièrement l'édit de 1753, qui y fut la première loi générale sur la mainmorte. Mais M. Kœrperich ne s'en est pas tenu là. Il a, en réalité, étudié l'évolution générale de la législation monarchique aux Pays-Bas, depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, en ce qui concerne la quadruple question de l'amortissement, de l'érection des établissements de mainmorte, de l'acquisition par ceux-ci de biens immeubles, enfin de l'acquisition de biens meubles ou de rentes rachetables : c'est par là que son travail relève de l'histoire. La monographie de M. Kœrperich, qui a pour bases solides les recueils des anciennes lois et coutumes de Belgique, les fonds de la chancellerie autrichienne des Pays-Bas, ceux du Conseil d'État, du Conseil privé et de la Chambre des comptes, élucide un ensemble de questions importantes et qui n'avaient pas été étudiées jusqu'ici.

G. P.

Grande-Bretagne. — La série des *Calendars* s'est enrichie en 1924

Digitized by Google

des volumes suivants : 1° *Calendar of the fine rolls*, t. VIII, 1368-1377 (Londres, H. M' stationary office, 577 p.; prix : 2 l. st.). Sur ces rôles étaient consignées toutes les sommes d'argent offertes au roi pour obtenir la jouissance de terres, d'offices, d'exemptions, de privilèges et autres marques de la faveur royale et aussi pour faire transcrire ou renouveler les chartes et les concessions royales. Le présent tome se rapporte aux dix dernières années d'Édouard III qui correspondent à la rupture du traité de Brétigny et à la reprise de la guerre franco-anglaise; aussi voit-on le roi d'Angleterre ordonner de séquestrer les biens possédés dans son royaume par des abbayes françaises. Un assez grand nombre de ces abbayes, appartenant pour la plupart à la Normandie, figurent donc dans le volume, avec le chiffre des revenus confisqués sur ces « alien priories ». Par contre, on apprend aussi à connaître les mesures prises par Édouard III pour développer le commerce de Calais, la belle conquête de sa jeunesse. L'Index est une table à la fois des noms propres et des noms de choses : sous les mots : « Council » et « King's Council », « services », « subsidy », « taxation », « woods », par exemple, on trouve beaucoup de renvois utiles pour l'histoire administrative et économique. L'auteur de ce *Calendar* est M. M. C. B. Dawes. — 2° *Calendar of the patent rolls. Edward VI.* Deux volumes préparés par M. R. H. Brodie (IV-420 et 433 p.; prix de chacun : 1 l. 10 sh.); ils se rapportent aux trois premières années du nouveau règne : 1547-1549. A cette époque, les lettres patentes, scellées du grand sceau, servaient surtout pour les concessions ou confirmations de franchises, d'offices, de privilèges, de terres et tenures. Dans les considérants, après l'exposé des motifs pour lesquels était faite la donation, l'acte énumère les terres concédées avec les noms des anciens propriétaires, les dépendances, les revenus et les avantages qui en dépendaient, détails infiniment précieux pour l'histoire de la propriété foncière qui, sous les règnes de Henri VIII et de ses enfants, a subi de si profondes modifications. Un motif souvent allégué est que le roi veut « fortifier sa noblesse »; voyez par exemple l'énorme quantité de terres et d'avantages de toute sorte concédés par le jeune prince à son oncle le duc de Somerset, le 28 juillet 1547, « en considération des services qu'il avait rendus au roi son père et à lui-même »; l'analyse de la charte ne remplit pas moins de quinze pages très compactes (t. I, p. 118-133). — 3° *Calendar of State papers. Colonial series, America and West Indies, 1710-1711*, par Cecil Headlam (XLIX-684 p.; prix : 2 l. st.). Ce volume touche très directement la France, puisqu'il y est question du gouverneur du Canada, le marquis de Vaudreuil, de la guerre d'Acadie et de la prise de Port-Royal par les Anglais, qui s'empressèrent de donner de nouveaux noms au pays appelé désormais Nouvelle-Écosse et à sa capitale nommée Annapolis en l'honneur de la reine d'Angleterre. On lira avec intérêt le poignant récit d'un voyage accompli à travers un pays alors à peu près désert et pendant un hiver rigoureux par le ma-

Digitized by Google

jor Livingston, chargé de porter à Vaudreuil une lettre et un ultimatum (n° 673, p. 371-386). Pour les Indes occidentales, les colonies anglaises et les « Plantations », le volume est plein de renseignements sur le commerce, la piraterie, l'achat des terres, l'émigration (le plus souvent forcée), les rapports avec les Indiens, les conflits entre les colons et les fonctionnaires royaux. Dans les Iles-sous-le-Vent, un gouverneur irascible et cruel, Parke, est assassiné le 7 décembre 1710 par des bandes organisées, et le crime resta finalement impuni (n° 674, p. 386-395). L'inventaire a été conçu et exécuté sur un plan tellement vaste qu'au lieu d'être une simple analyse des documents, il en reproduit parfois tout au long le texte. Personne, d'ailleurs, ne se plaindra d'une telle surabondance. Inutile de signaler l'Index général, qui occupe un peu plus de cent pages. Ch. B.

— En attendant la fin du grand Dictionnaire de la langue anglaise que publie le Clarendon Press, deux abrégés en sont donnés par les frères FOWLER : l'un *Concise Oxford dictionary*, dont un onzième tirage a été mis en vente en 1923; l'autre, qui vient de paraître : *The Pocket Oxford dictionary of current English* (Oxford, at the Clarendon Press, 1924, in-32, XVI-1,000 p.; prix : 3 sh. 6 d.). — Pour un livre de poche, il a fallu sacrifier l'histoire de chaque mot et des formes verbales, l'étymologie, etc.; mais la nomenclature est aussi riche que possible. Deux appendices sont réservés : l'un aux abréviations, dont les Anglais font un usage si varié, l'autre à la prononciation des mots français qui ont trouvé droit de cité dans la langue anglaise; exemple : « *Madelon*, french soldiers' song in great war; cf. Tipperary. » — Dans le même temps a paru *A concise etymological dictionary of modern English*, par M. Ernest Weekley (Londres, Murray, 1924, in-8°, XX-984 p.; prix : 7 sh. 6 d.), précédé d'une brève introduction sur les divers éléments ethniques qui sont entrés en composition dans le vocabulaire de la langue anglaise. On ne trouvera dans le volume ni « Madelon » ni « Tipperary ». Ch. B.

Grèce. — Nous avons reçu : la *Question des réfugiés en Grèce*, par le Dr DOXIADÈS, ancien ministre de l'Assistance publique en Grèce, conférence donnée le 22 avril 1924 à Paris (Soc. générale d'imprimerie et d'édition, in-8°, 20 p.), et la *République en Grèce*, par M. Léon MACCAS, chef du service de presse à la légation de Grèce à Paris, conférence donnée au même lieu le 22 mai (Bruxelles, René Van Sulper, in-8°, 19 p.). Ch. B.

Italie. — *Archivio Muratoriano. Studi e ricerche in servigio della nuova edizione dei « Rerum italicarum scriptores » di L. A. Muratori*, n° 22 (Bologna, Zanichelli, 1922, in-4°, p. 585 à 672; prix : 35 lires). — On sait que M. Fiorini, directeur de la grande réédition des *Rerum italicarum scriptores* de Muratori, préside aussi à la publication d'un recueil d'études préparatoires à cette réédition, qui paraît de temps à autre sous le titre d'*Archivio Muratoriano*. Le 22e fas-

Digitized by Google

cicule de ce recueil renferme une importante étude de M. Roberto Cessi (p. 587-641) sur les sources de la continuation de la Chronique de Prosper d'Aquitaine dite *Continuatio Hauniensis*, laquelle est relative à l'année 641, mais est complétée par des additions curieuses pour l'histoire des v^e^, vi^e^ et vii^e^ siècles. Le texte de l'ensemble est reproduit de nouveau à la suite de son étude par M. Cessi d'après le manuscrit unique de Copenhague. M. L.-A Botteghi se propose de démontrer, en une quinzaine de pages (p. 645-661), que Bernardo Maragone est bien l'auteur des Annales de Pise, et M. E. Carusi décrit brièvement (p. 663-667 et un fac-similé) un manuscrit de l'*Historia Langobardorum* de Paul Diacre, remontant à la fin du x^e^ siècle ou au début du xi^e^, qui a été récemment acquis par la bibliothèque Vaticane. — On annonce que ce fascicule ne sera plus suivi que de deux autres, qui termineront le tome II, une entente étant intervenue pour une fusion du recueil de M. Fiorini avec le Bulletin de l'*Istituto storico italiano*, qui prend en conséquence le titre de *Bulletino dell' Istituto storico italiano e Archivio Muratoriano*. L. H.

— O. Bertolini. *Gli « Annales Beneventani »*, p. 1 à 163 du *Bulletino dell'Istituto storico italiano e Archivio Muratoriano*, n° 42 (Roma, Istituto storico italiano, 1923, in-8°, xxii-182 p.; prix : 40 lires). — Le tome XLII du *Bulletino dell'Istituto...* est entièrement réservé (sauf quelques pages sur la vie intérieure de l'Institut et deux articles nécrologiques) à une excellente édition des Annales de Bénévent terminées vers 1120. Quoique ce document soit très sec et d'un intérêt généralement médiocre, il était utile d'en donner un texte meilleur que celui des *Monumenta Germaniae*. M. Bertolini y a joint une étude très poussée sur la composition de l'œuvre et ses sources, ainsi qu'une annotation presque surabondante. L. Halphen.

— *Chartularium Studii Bononiensis. Documenti per la storia dell'Università di Bologna dalle origini fino al secolo XV* (Bologna, Istituto per la storia dell'Università, t. VII, 1923, in-4°, 367 p.; prix : 50 lires); *Studi e memorie per la storia dell'Università di Bologna*, t. VIII (Bologna, ibid., 1924, in-8°, x-279 p., formant le t. VIII de la *Biblioteca de « l'Archiginnasio »*, 1^re^ série; prix : 20 lires). — L'Université de Bologne, à l'histoire de laquelle s'est vouée avec une si féconde ardeur une société spéciale dite « Institut de l'histoire de l'Université », est une de celles dont le long passé sera bientôt le mieux connu. L' « Institut », dont nous venons de rappeler l'existence, publie simultanément un grand recueil de documents intitulé « Cartulaire de l'Université de Bologne » et une bibliothèque d' « Études sur l'histoire de l'Université ». Le Cartulaire en est au tome VII, qui renferme 596 actes pour les deux seules années 1267 et 1268. C'est dire l'abondance vraiment exceptionnelle des documents dont nous disposons pour retracer l'histoire de la célèbre Université. Tous, bien entendu,

Digitized by Google

ne présentent pas un égal intérêt; mais l'étude attentive de l'ensemble des textes reproduits au tome VII permettrait d'évoquer avec une merveilleuse précision la vie des professeurs et des étudiants bolonais au XIII^e siècle, sans omettre les difficultés matérielles de l'existence, contre lesquelles les « intellectuels » de ce temps devaient déjà se débattre. — Des *Studi*, nous avons reçu le tome VIII, qui renferme plusieurs mémoires, dont le plus important de beaucoup est celui de M. Giuseppe ERMINI (p. 1 à 154) sur l'enseignement et l'œuvre du fameux jurisconsulte bolonais Giovanni da Legnano († 1383) et principalement sur ses deux traités *De bello* et *De pace*, qui ont fait époque dans l'histoire du droit international. Ce mémoire est suivi (p. 157-186) de quelques pages documentées de M. COLINI-BALDESCHI sur un autre juriste bolonais, du XIII^e siècle celui-là : Rolandino Passeggeri, contemporain du pape Nicolas III. M. Guido ZACCAGNINI a replacé en meilleure lumière (p. 213-248) la vie et l'œuvre de maître Pietro de' Boattieri, professeur d'art notarial et de rhétorique à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle. M. Francesco FILIPPINI interprète (p. 251-265) un passage de l'églogue de Giovanni del Virgilio adressée à Dante. M. Albano SORBELLI consacre quelques pages (p. 269-277) à Giulio Benedelli, recteur de l'Université de Bologne au XVI^e siècle, et M. Emilio VEGGETTI (p. 189-209) à G.-L. Mingarelli, « lecteur public d'éloquence grecque » au XVIII^e. L. H.

— A l'occasion du Congrès de philosophie de Naples et de la célébration du centenaire de saint Thomas d'Aquin ont été publiés des *Miscellanea storico-artistica* (Roma, Soc. tip. A. Manuzio, 1923, in-8°, VII-323 p.; prix : 25 l.), qui renferment les études suivantes : F. SCANDONE. La vie, la famille et la patrie de saint Thomas; I. TAURISANO. Disciples et biographes de saint Thomas; P. FEDELE. Parmi les moines de Fossanova qui virent mourir saint Thomas; P. MANDONNET. Le carême de saint Thomas à Naples, 1273 (en français); E. JALLONGHI. L'Université de Paris et le docteur d'Aquin; A. SERAFINI. L'abbaye de Fossanova et les origines de l'architecture gothique dans le Latium; A.-D. SERTILLANGES. Les *Triomphes* de saint Thomas (en français); L. FERRETTI. Un *triomphe* de saint Thomas dans l'église des Dominicains de Tivoli; A. ZUCCHI. Les séquences et la préface pour la messe de saint Thomas; I. TAURISANO. Trois documents inédits sur saint Thomas (1. Un curieux portrait; 2. Une relation de la canonisation du saint; 3. La conversion d'une comtesse napolitaine). G. BN.

— Giuseppe LA MANTIA. *La Sicilia ed il suo dominio nell'Africa settentrionale dal secolo XI al XVI* (Palermo, Scuola tip. « Boccone del Povero », 1922, gr. in-8°, 119 p.; extrait de l'*Archivio storico siciliano*, nouv. série, t. XLIV). — M. La Mantia a eu raison de faire tirer à part ce solide et lucide exposé des rapports de la Sicile avec l'Afrique septentrionale depuis la fondation du royaume normand

Digitized by Google

jusqu'à la fin du XVI[e] siècle. Les faits qu'il résume sont bien connus dans l'ensemble ; mais il les a souvent mis en meilleure lumière. Peut-être, toutefois, y eût-il eu avantage à les étudier un peu moins du point de vue sicilien et un peu plus du point de vue arabe. Les notes sont riches en renseignements bibliographiques. L. H.

— Ferdinand DE NAVENNE. *Rome et le palais Farnèse pendant les trois derniers siècles* (Paris, Édouard Champion, 1923, 2 vol. in-8°, 310 et 266 p.; prix : 25 fr.). — M. de Navenne, qui avait publié il y a une dizaine d'années un volume intitulé *Rome, le palais Farnèse et les Farnèse*, où il menait l'histoire du palais Farnèse et de ses hôtes jusqu'en 1589, en a fait récemment paraître la suite en deux volumes qui nous conduisent jusqu'à l'époque contemporaine. Ces deux volumes sont une agréable « chronique » du palais Farnèse, d'où l'histoire galante n'est pas totalement absente, mais où l'histoire mondaine de Rome, l'histoire diplomatique et l'histoire de l'art occupent la plus grande place. Les chapitres les plus curieux sont ceux qui ont trait à la décoration du palais et à l'exécution des célèbres fresques des Carrache dans les salons du premier étage. M. de Navenne, qui a longtemps vécu à Rome, a piqué de-ci de-là dans son récit — facile à lire, mais un peu superficiel — quelques souvenirs personnels qui ne sont pas sans attrait. L. H.

Orient byzantin. — Louis BRÉHIER. *L'art byzantin* (Paris, Henri Laurens, 1924, in-8° carré, 204 p. et 106 gravures; collection : « Les patries de l'art »). — Charmant ouvrage dû à la plume d'un maître, depuis longtemps apprécié, des études byzantines. Le choix des gravures est excellent et elles sont commentées avec autant de sobriété que de sentiment délicat; il donne un tableau de la civilisation byzantine sous son aspect le plus remarquable dans sa riche variété et dans sa puissante expansion. A la fin, trois pages sur le développement historique de l'empire byzantin sont un mémento et un guide que les professeurs consulteront avec profit. Ch. B.

Suisse. — Édouard FAVRE. *Théophile Dufour, 1844-1922* (Genève, 1924, in-8°, 24 p.). — Après la touchante biographie consacrée par M. Favre à son ami, on appréciera la bibliographie des travaux dus à l'infatigable plume du défunt qui fut le plus consciencieux et le mieux informé des bibliothécaires; elle occupe les pages 13-24 et comprend 77 numéros. Ch. B.

Digitized by Google

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — **Annales historiques de la Révolution française.** 1924, novembre-décembre. — Georges MICHON. Les séances des 8 et 9 thermidor au club des Jacobins (il en existe deux comptes-rendus : l'un dans la « Correspondance politique de Paris et des départements », l'autre dans le « Conservateur décadaire des principes républicains ». On en donne quelques extraits). — Maurice DOMMANGET. Les grèves de moissonneurs du Valois. — A. VÉLASQUE. Études sur la Terreur à Nantes; suite : les Procès de Carrier et du Comité révolutionnaire de Nantes. — Albert MATHIEZ. L'intrigue feuillantine au lendemain de la déclaration de la guerre, avril 1792 (ce sont les royalistes constitutionnels qui ont été, plus que Robespierre, les véritables destructeurs du trône). — ID. Comment le Tribunal révolutionnaire traitait les mercantis (par la guillotine). — Eug. MAURY. L'inventaire du cabinet d'histoire naturelle de l'abbaye de Clairvaux à la Révolution. = C.-rendus : *Pierre de Vaissière.* A Coblence, ou Les émigrés français dans les pays rhénans de 1789 à 1792 (« un des meilleurs livres qu'on ait écrits sur l'émigration »). — Dr *Cabanès.* Au chevet de l'empereur (Napoléon est mort d'un double cancer de l'estomac et du foie, compliqué de tuberculose). = Chronique locale et régionale : Gustave LAURENT. Les premiers maires de Reims, 1790-1820.

2. — **Bulletin de la Société d'histoire moderne.** 1924, novembre. — Bernard FAŸ. Notes sur la presse américaine à la fin du XVIIIe siècle (et sa transformation francophile à partir de 1775 : elle fait avant tout de l'information et s'occupe peu de philosophie politique). — Maurice PIGALLET. Les détenus par « ordre du roi », ou lettres de cachet, en Franche-Comté, vers 1750. = C.-rendus : *J.-M. Bourguet.* Les origines de la victoire (excellent tableau des péripéties militaires, diplomatiques et autres, qui ont conduit à la victoire; sobre, net, impartial). — *H. Sée.* La vie économique et les classes sociales en France au XVIIIe siècle (remarquable).

3. — **Bulletin hispanique.** 1924, octobre-décembre. — Alexandre HAGGERTY KRAPPE. La légende de la maison fermée de Tolède (c'est une légende ancienne originairement localisée en Babylonie et que rapportent Ctésias et Élien; les Arabes l'ont apportée plus tard en Espagne et en Chine). — Homero SÈRIS. Une nouvelle variété de

Digitized by Google

l'édition princeps du Don Quichotte (en espagnol). — C. VIÑAS-MEY. Nouvelles données sur l'histoire des « afrancesados », suite et à suivre (en espagnol). — A. MOREL-FATIO. Don Francisco Amorós, marquis de Sotelo, fondateur de la gymnastique en France, suite et à suivre (l'affaire Amorós et Badin, 1815-1817; accusations qu'ils portent l'un contre l'autre; mais qu'en est-il au juste? Nombreux documents de police). — R. LANTIER. Chronique ibéro-romaine, VI, 1922 (fouilles et ouvrages sur la préhistoire, les Ibères et les Celtes, les Romains dans la péninsule; très intéressant). = C.-rendus : *J. Lucas-Dubreton*. L'Espagne au XVe siècle. Le roi sauvage (Enrique IV; beaucoup d'enthousiasme; mais la critique des sources n'est pas faite). — *Ramiro Guerra y Sanchez*. Historia de Cuba; t. I : 1492-1555 (exposé facile et clair).

4. — Carnet de la Sabretache. 1924, novembre-décembre. — Joseph DURIEUX. Conquête de l'île de Saint-Christophe en 1782 (avec la liste des officiers qui reçurent des récompenses après ce haut fait d'armes). — H. DEFONTAINE. Les généraux Le Marois et de Valazé et la glorieuse remise de Magdebourg en 1814 (d'après les archives de la Guerre).

5. — Journal des savants. 1924, septembre-octobre. — A. PUECH. Les Ennéades de Plotin, I (à propos des t. I et II de la nouvelle édition avec traduction, par M. Émile Bréhier). — A. MERLIN. La civilisation égéenne (d'après le livre de Gustave Glotz, « livre vivant et évocateur, dont il est superflu de dire qu'il est parfaitement informé, mais dont on doit dire combien il excelle à mettre en valeur une matière d'une incomparable richesse, combien il abonde en aperçus lucides, en rapprochements suggestifs, en formules brillamment imagées »). — Louis BRÉHIER. Une forteresse de l'Orient latin. La cité de Rhodes, II (édifices publics et privés dans l'intérieur de l'enceinte; caractères de cette architecture civile; architecture religieuse : les églises latines et grecques). = C.-rendus : *G. Lefebvre*. Le tombeau de Petosiris (mausolée de l'une des plus grandes familles d'Hermopolis, première moitié de l'époque ptolémaïque, la famille Petosiris, que l'auteur a pu suivre à l'aide de divers documents pendant cinq générations). — *Fernande Hartmann*. L'agriculture dans l'ancienne Égypte (bonne mise au point). — Commandant *Lefebvre des Noëttes*. La force motrice animale à travers les âges (objections présentées à la thèse par M. Fougères). — *Della Corte*. Iuventus (société des *juvenes*, en particulier celle des *juvenes Pompeiani*). — *Maurice Lange*. Le comte Arthur de Gobineau (a fourni aux lecteurs les moyens de juger Gobineau à sa vraie valeur).

6. — La Révolution de 1848. 1924, septembre-octobre. — G. VAUTHIER. La correspondance de Louis Blanc (cette correspondance est entrée récemment à la Bibliothèque nationale : M. Vauthier publie *in extenso* ou avec des coupures les lettres qui lui ont paru avoir une

Digitized by Google

réelle valeur. Il les range par ordre alphabétique des auteurs, de Mme de Balzac à Ruiz Zorrilla). — Ph. MORÈRE. Le recouvrement des quarante-cinq centimes dans l'Ariège, 1848-1849, fin (cet impôt n'a pas eu de grandes conséquences politiques; l'affaiblissement de l'esprit républicain sera dû aux divisions du parti, à la pression officielle et à l'exploitation du péril rouge). — A. JULIEN. La concession de Thémistocle Lestiboudois (concession de 600 hectares en Algérie faite en 1848 à un homme politique qui n'observa aucune des clauses des règlements).

7. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1924, 15 novembre. — *B. Mowinkel.* Kultprophetie und prophetische Psalmen, IV et V (savantes études qui renouvellent l'histoire et l'exégèse des psaumes et celle même de la religion israélite). — *J. Braun.* Liturgisches Handlexikon, 2e édit. (excellent). — *A. W. F. Blunt.* Israel social and religious development (l'auteur attribue aux documents le maximum d'historicité qu'ils comportent et même un peu plus, dit A. Loisy). — *A. Dufourcq.* Les religions païennes et la religion juive comparées, 6e édit. (mise au point en ce qui concerne la bibliographie; la critique des sources anciennes n'est pas assez approfondie). — *P.-L. Couchoud.* Le mystère de Jésus (brillante dissertation, dont A. Loisy discute longuement la méthode et les principales affirmations). — *F. Ossendowski.* Bêtes, hommes et dieux (captivant et instructif récit d'aventures par un collaborateur de Kouropatkine, de Witte, de Koltchak, chassé par les Bolcheviks à travers la Mongolie). — Sir *George Fordham.* The road-books and itineraries of Great-Britain, 1570-1850 (histoire résumée de la cartographie de l'Angleterre). = 1er décembre. *Alfred Fabre-Luce.* La victoire (l'auteur veut prouver que la responsabilité de la guerre incombe surtout à la France et à la Russie et que, si la paix ne nous a pas donné les satisfactions légitimes, c'est la faute de Poincaré). — *R. Eaton.* Pionniers ou déments? (l'auteur, journaliste américain qui a subi une longue détention à Moscou, fait le procès du parti bolcheviste, minorité violente qui se maintient au pouvoir par une redoutable organisation de l'espionnage). — *Denys Cochin.* Entre Alliés (intéressant en ce qui concerne l'attitude des Alliés dans le conflit entre la Turquie et la Grèce en 1915-1916). — Abbé *Léon Bournet.* La querelle janséniste (étude très partiale, mais qui renseigne sur l'attitude prise par l'Église catholique dans cette querelle). — *Gilbert Chinard.* Volney et l'Amérique (d'après la correspondance inédite échangée entre Volney et Jefferson). = 15 décembre. *D. Pasquet.* Histoire politique et sociale du peuple américain, I (très remarquable). — Baron *Charles de Werkmann.* Le calvaire d'un empereur, 1918-1922 (plaidoirie habile et émue en faveur de l'empereur Charles IV par un témoin direct de sa vie). — *Henri Joly.* Génies sains et génies malades (curieuses et fines esquisses). — *G. Dubarbier.* En Sibérie après l'armistice (fait bien

Digitized by Google

connaître Koltchak, l'armée tchéco-slovaque, le général Janin, qui ramena en France les reliques de la famille impériale russe).

8. — **Revue archéologique**. 1924, juillet-octobre. — Éd. NAVILLE. L'âge du cuivre en Égypte (il y a eu un âge du cuivre qui a succédé à l'âge néolithique; il date de la conquête du pays par les Chamites du sud de l'Arabie, venus de la partie asiatique du pays de Pount). — R. VALLOIS. Observations sur le culte des Lares (le *Lar familiaris;* les deux *Lares praestites* de la cité; les Lares du *compitum;* principe commun à ces trois cultes). — G.-A.-S. SNIJDER. Une représentation eschatologique sur une stèle attique du IVe siècle (au Musée du Pirée; les satyres nus qui y sont sculptés expriment à la fois l'espoir et le vœu que le jeune défunt soit reçu dans les champs fréquentés par les bienheureux). — R. CAGNAT. Theos hypsistos (sur une inscription trouvée à Plovdiv). — J. LOTH. « Fanum » et « simulacrum » dans la vie la plus ancienne de saint Samson (*simulacrum* désigne un menhir; *fanum*, un reste de temple romain; l'ensemble du *fanum* et *simulacrum* constituait un *nemeton* celtique). — S. REINACH. L'histoire des gestes (dans la sculpture et la peinture; conférence faite au Petit-Palais, le 28 mai 1920). — W. DEONNA. Terres cuites gréco-égyptiennes (catalogue de 328 pièces de la collection réunie en Égypte par le Dr Forcart, et qui est entrée récemment au Musée de Genève; elles sont rangées en diverses catégories : types humains et mœurs; les animaux; le culte et les rites; porteurs d'objets sacrés; les dieux; les animaux divins). — SEYMOUR DE RICCI. Le nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de Rome (publié par Angelo Silvagni, qui reprend sur un nouveau plan l'œuvre de De Rossi; le t. I contient les inscriptions de provenance incertaine). — Salomon REINACH. Datames (satrape de Cilicie au IVe siècle av. J.-C.; essaie de reconstituer sa vie d'après Cornelius Nepos, qui, lui-même, tirait ses renseignements de l'historien Dinon). = Nouvelles archéologiques : voir sous cette rubrique le long et intéressant article de Salomon REINACH sur Jacques de Morgan (1857-1924). = C.-rendus : *E. Pittard.* Les races et l'histoire (information vaste, critique prudente). — *L. Capitan* et *J. Bouyssonie.* Limeuil. Ses gisements à gravures sur pierre (station du type magdalénien au confluent de la Dordogne et de la Vezère). — *E. Passemard.* Les stations paléolithiques du pays basque (détails abondants et précis). — *A. de Ridder* et *W. Deonna.* L'art en Grèce (recueil d'essais sur des questions générales). — *G.-E. Rizzo.* Il teatro greco di Siracusa (remarquable). — *W. Gieseche.* Sicilia numismatica. Die Grundlagen des griechischen Münzwesens auf Sizilien (ce que ce monnayage nous apprend sur les relations commerciales de l'île, etc.). — Commandant *Lefebvre des Noëttes.* La force animale à travers les âges (intéressant). — *V. Cotte.* Documents sur la préhistoire de Provence (hypothèses hasardées). — *Marc Bloch.* Les rois thaumaturges (livre définitif et plein à déborder de curieuse, de solide érudition).

Digitized by Google

9. — Revue des études anciennes. 1924, octobre-décembre. — É. CAHEN. Sur quelques traits du récit de « Salamine » dans les « Perses » d'Eschyle (dans le récit d'Eschyle se retrouve partout l'expression lyrique et généralisée qui force la réalité, qui, au-dessus du détail historique et stratégique, la transpose dans un monde d'impressions poétiques et morales). — E. CHATELAIN. La prétendue découverte d'un manuscrit inédit de Tive-Live (« nascetur ridiculus mus »). — C. JULLIAN. Notes gallo-romaines; CIV : Projet d'enquête sur les tumuli (éléments que l'enquête devrait noter). — E.-C. FLORANCE. L'oppidum de Noviodunum Biturigum (identifié avec Pierrefitte-sur-Sauldre). — A. BLANCHET. L'autel gaulois de la forêt de Corgebin (à une dizaine de kilomètres sud-ouest de la préfecture de Chaumont; en l'honneur d'une déesse Atesmerta jusqu'ici inconnue). — M. BESNIER. Notes sur les routes de la Gaule romaine; II : Questions de méthode (il faut découvrir et reconstituer le plan systématique qui a été conçu à Rome ou à Lyon dès le début de l'Empire et patiemment réalisé entre le règne d'Auguste et la fin du siècle des Antonins). — C. JULLIAN. Chronique gallo-romaine. — R. VALLOIS. Monuments déliens, d'après les deux volumes de *Charles Picard* : l'Établissement des Poseidoniastes de Bérytos, et *J. Chamonard* : le Quartier du théâtre. = C.-rendus : *Ch.-F. Jean*. Sumer et Akkad (remarquable). — *Fr. Hrozny*. Code hittite provenant de l'Asie Mineure, 1re partie (prouve que le hittite est un idiome indo-européen). — *D. S. Margoliouth*. The Homer of Aristotle (a découvert que l'*Iliade*, l'*Odyssée* et toutes les tragédies grecques contiennent des cryptogrammes; retrouve au début des deux épopées le nom d'Homère; tout cela est un peu inquiétant). — Laographia, t. VII, 1923 (Mélanges en l'honneur de N. Politis). — *C. Pascal*. Le credenze d'oltretomba nelle opere letterarie dell' antichità classica, 2e édition (s'est interdit de s'occuper de l'évolution des croyances sur l'au-delà chez les anciens pour ne s'attacher qu'à chaque auteur). — Corpus vasorum antiquorum. Musée national de Copenhague, fascicule I par *Ch. Blinkenberg* et *K.-Friis Johansen* (par ordre chronologique). — *Vasile Parvan*. Histria; VII : Inscriptii găsite în 1916, 1921 si 1922 (documents au nombre de soixante et un trouvés à Histria, sur les côtes thraces de la mer Noire). — *Idem*. Inceputurile vietii romane la gurile Dunarii (les commencements de la vie romaine aux bouches du Danube; excellent ouvrage de vulgarisation). — *Cyril Bailey*. The legacy of Rom (œuvre collective, ce que le monde moderne doit à Rome). — *M. Goguel*. Introduction au Nouveau Testament, t. I-III (l'auteur s'intéresse plus à l'origine et à la valeur historique des matériaux mis en œuvre par les quatre Évangélistes et par l'auteur des Actes qu'à cette mise en œuvre). — *H. Idris Bell*. Jews and Christians in Egypt (dix-huit documents tirés des papyri du British Museum; le premier, lettre de Claude aux Alexandrins de l'an 41, de la plus haute importance). — *F. Cavallera*. Saint Jérôme, sa vie et son œuvre (a fixé les étapes de la vie avec une chronologie très sûre).

Digitized by Google

10. — Revue des études historiques. 1924, octobre-décembre. — E. EUDE. Le vieux moulin de « La Chapelle près Paris » (en détermine l'emplacement : à l'intérieur de l'école des garçons, rue Erckmann-Chatrian). — J. BERGOUGNIOUX. Fénelon, docteur en théologie de l'Université de Cahors (le 23 mars 1677). — G. DU BOSC DE BEAUMONT. Une haine de village sous la Terreur (aventures de M. de Grandmont en Saint-Georges-du-Rosay, près de Bonnétable; il fut guillotiné quatre jours avant le 9 thermidor). — Commandant WEIL. Metternich dans l'embarras (en 1837, au début du règne de l'empereur Ferdinand). — René-P. LEGROS. Lettres inédites de Guizot à Panizzi (seize lettres du 7 mars 1848 au 30 août 1861; elles se trouvent à la bibliothèque du British Museum; demandes de renseignements; recommandations). — F. UZUREAU. Une victime des septembriseurs (M. Brisse, pénitencier du diocèse de Beauvais, massacré au séminaire de Saint-Firmin). = C.-rendus : *F. Funck-Brentano.* Le moyen âge (un peu décousu; mais toute la vie du moyen âge se reflète dans le volume). — *G. Goyau.* Les origines religieuses du Canada (rôle de l'idée religieuse dans l'œuvre de colonisation). — H. ROY. La vie, la mode et le costume au XVII^e^ siècle (livre à regarder, à lire, à consulter). — *P. Saintyves.* Les contes de Ch. Perrault et les récits parallèles (le système de l'auteur est contestable, mais intéressant). — *P.-A. Lemoisne.* La vie et l'art romantiques, Gavarni (excellent ouvrage d'un petit-fils par alliance de l'artiste). — *N. Serban.* Pierre Loti, sa vie, son œuvre (fait la part des souvenirs et de l'art; Loti ne s'est-il pas montré trop favorable aux Turcs?).

11. — Revue des études napoléoniennes. 1924, novembre-décembre. — Fr. CHARLES-ROUX. Bonaparte et l'indigène d'Égypte (relations de Bonaparte avec la population autochtone, après le débarquement d'Alexandrie). — C. S. B. BUCKLAND. Un espion hollandais à la solde de l'Angleterre, 1811-1813 (publie une supplique présentée à Lord Bathurst, secrétaire d'État pour la guerre, par un certain Johannes Cornelius van Noort, qui réclame récompense pour des renseignements envoyés au gouvernement anglais). — Major Georges VAN EGROO. Les Belges à Waterloo (publie la « Relation belge sur la bataille de Waterloo et sur la part qu'y a prise la 3^e^ division militaire des Pays-Bas »). — G. LOTE. Le retour du général Bertrand à Châteauroux, mars 182? (après Sainte-Hélène). — Général LEBLOIS. Napoléon et la guerre de 1914 (s'il était revenu sur terre en 1914, aurait-il pu prendre le commandement de l'armée de France et renouveler les exploits de la campagne de France? Réponse négative). — Capitaine Jean LASSERRE. Récompenses diverses et sabres d'honneur envoyés à l'armée d'Italie en 1797. — IDEM. Composition du bataillon de l'île d'Elbe en 1814.

12. — Revue d'histoire des missions. 1924, n° 2. — G. GOYAU. Le P. Sébastien Racle (1675-1725; missionnaire des Abenakis en Acadie;

Digitized by Google

tué dans une rencontre avec les Anglais). — P. COSTE. Saint Vincent de Paul et la mission de Barbarie (ce qu'était l'esclavage en Barbarie; origine de la mission de Tunis et d'Alger, 1646 et années suivantes; le rôle de Jean et de Philippe Le Vacher). = Document : Rapport de Jean Le Vacher, prêtre de la Mission, à la Propagande sur la Mission de Tunis. = Chronique : De l'Exposition vaticane des missions (qui s'est ouverte le 24 décembre 1924).

13. — Revue d'histoire de l'Église de France. 1924, octobre-décembre. — J. CARREYRE. Les luttes du jansénisme (résumé et bibliographie très détaillée). — Abbé E. SOL. La perception de la dîme ecclésiastique en Quercy sous la Révolution (cette dîme a continué d'être acquittée durant toute l'année 1790, malgré l'abolition des droits féodaux décrétée les 4-11 août 1789. Réclamations véhémentes soulevées par le maintien de cette contribution). — Georges BOURGIN. Les sources manuscrites de l'histoire religieuse de la France moderne; 2e partie : les Archives, suite. = C.-rendus : *Louis Amiet.* Essai sur l'organisation du chapitre cathédral de Chartres du XIe au XVIIIe siècle (mémoire très fouillé sur le « Sénat de Notre-Dame », y compris une étude relative au cloître et à la juridiction spirituelle et temporelle du chapitre). — *Robert Fawtier.* Sainte Catherine de Sienne. Essai de critique des sources (bien que l'auteur ait beaucoup trop diminué la valeur du témoignage de Raimond de Capoue, il a contribué à bien mettre en lumière la personne de la sainte et son rôle politique). — Abbé *Louis Kerbiriou.* Jean-François de La Marche, évêque-comte de Léon, 1729-1806; étude sur un diocèse breton et sur l'émigration (excellent). — *Armel d'Etel,* O. M. C. Les Capucins d'Alsace pendant la Révolution (instructif). — *François Rousseau.* Dom Grégoire Tarrisse, premier supérieur général de la congrégation de Saint-Maur (de 1630 à 1648; grand personnage en son temps et qui mérite de n'être pas oublié). — *L. Bertrand.* Louis XIV (panégyrique d'un panégyrique; une seule ombre au portrait : l'abus des chambres de réunion). — *A. Hamon.* Histoire de la dévotion au Sacré-Cœur; I : Vie de sainte Marguerite-Marie (5e édit. refondue). — *J. Gass.* Studien zur Elsæssischen Kirchengeschichte (suite d'articles déjà parus dans le « Courrier d'Alsace » et relatifs à l'époque moderne).

14. — Revue d'histoire diplomatique. 1924, octobre-décembre. — A. DUMAINE. M. Édouard Rott, 1854-1924 (article nécrologique). — Ernest SELLIÈRE. La politique étrangère des romantiques (vues de ces romantiques sur les races et sur les relations désirables de la France avec certaines de ces races : Lamartine, Victor Hugo, Quinet, Michelet, Gobineau). — René DE WECK. Les relations diplomatiques entre la France et la Suisse jusqu'au commencement du XVIIIe siècle (montre les grandes lignes de l'œuvre historique d'Édouard Rott et en tire les conclusions). — M.-G. PICAVET. État de paix et état de guerre au temps de Louis XIV, 1661-1715 (conclusion : « La diplo-

Digitized by Google

matie française observe en général l'usage des déclarations de guerre. Mais la violence n'est pour Louis XIV qu'un moyen nécessaire afin de résoudre un conflit de puissance. Elle n'interrompt pas forcément les relations entre souverains, ni entre sujets belligérants. La vie économique survit à la guerre : elle n'est que ralentie par elle; les ruptures complètes sont momentanées et procèdent de la conception des représailles indispensables. La paix rétablit l'état normal, troublé plus que détruit. ») — COMBES DE PATRIS. L'ambassade du comte de Serre à Naples (1822-1824; M. de Villèle l'avait exilé dans cette ambassade; le rôle de Serre au congrès de Vérone; sa mort à Castellamare le 21 juillet 1824). = C.-rendus : *J. Ancel.* Manuel historique de la question d'Orient (bon livre). — *A. Siegfried.* L'Angleterre d'aujourd'hui. Son évolution économique et politique (plein d'intelligence, d'expérience et de clair savoir). — *Alexandre Ribot.* Lettres à un ami (important pour l'histoire de la guerre). — Baron *de Vitrolles.* Souvenirs d'un émigré, publiés par *Eugène Forgues* (intéressant). — *Albert Mousset.* Le comte Fernan Nuñez, ambassadeur d'Espagne à Paris, 1787-1791 (riche en documents). — *G. Esquer.* La prise d'Alger, 1830 (bon). — *Frederick-L. Nussbaum.* Commercial policy in the French Revolution. A study of the career of G. J. A. Ducher (genèse de l'acte du 1er mars 1793 et biographie de l'ancien vice-consul aux États-Unis Ducher, à qui l'auteur attribue la paternité de cet acte). — *Ph. Scheidemann.* L'effondrement (document de première main).

15. — Le Correspondant. 1924, 25 novembre. — ***. Notre sécurité. Le problème des relations franco-allemandes (l'auteur expose en particulier les idées du Dr Horneffer, professeur de philosophie à l'Université de Giessen). — Georges LECHARTIER. L'élection présidentielle aux États-Unis; sa signification, sa portée, ses conséquences. = 10 décembre. Comte R. DE GONTAUT-BIRON. La France et les nouveaux problèmes d'Orient (sur tout l'Orient s'étend actuellement un immense réseau d'intrigues turques tendant à la reconstitution intégrale de l'Empire ottoman d'avant guerre. Une entente franco-britannique peut seule, actuellement, conjurer ce péril). — Roger LAMBELIN. La question du Soudan égyptien. — Maurice DESLANDRES. Vers un grand progrès social : l'accession des travailleurs à la propriété de leur foyer. — M. ANTOINE. Quatorze mois de dictature en Espagne (la dictature, loin d'apporter à l'Espagne un allègement et un remède, a aggravé les maux dont elle souffrait). — Maurice HAMEL. Quelques souvenirs du chanoine Dommergues, ancien aumônier de la prison Saint-Lazare. = 25 décembre. F. BALDENSPERGER. Une confession poétique de l'Ouest américain (caractérise l'œuvre poétique d'Edgar Lee Masters, juriste et poète de Chicago, né en 1868, et signale l'extraordinaire empreinte du puritanisme dans le peuple et ses inhumaines rigueurs). — Alexandre MASSERON. Le premier jubilé et les

Digitized by Google

contemporains (le jubilé de 1300 a été illustré par trois chefs-d'œuvre : les fresques de Giotto, dont il ne subsiste plus qu'un fragment au Latran, la chronique de Villani et la Divine Comédie. Dante fait dater sa « conversion » du pèlerinage qu'il fit à Rome à cette occasion; c'est à cette année-là qu'il voulut « fixer l'ascension vers la divine lumière de son âme pécheresse, symbole de l'âme humaine »). — Georges GOYAU. Le catholicisme en Russie au début du XIXe siècle (d'après une importante publication où le Père Rouet de Journel a réuni tous les papiers d'archives relatifs à la nonciature de Mgr Arezzo entre 1802 et 1804). — A travers la presse étrangère. Revues d'Allemagne, trad. par R. ANDÉOL (le problème des dettes interalliées. La plus grande Allemagne ou la plus grande Bavière? Le protectionnisme et l'expérience Dawes. La chute de Seipel).

16. — La Grande Revue. 1924, novembre. — Albert THOMAS. École laïque, école unique, école pacifique. Rapport général sur le 40e Congrès national de la Ligue de l'enseignement. — PACIFICUS. La cinquième assemblée de la Société des Nations. Le problème du désarmement. — C. AUDRAN. La Russie depuis la révolution jusqu'à la reconnaissance. — Henri SÉE. Jean Jaurès et la doctrine de l'évolution révolutionnaire (dans ses *Études socialistes* parues en 1901, Jaurès considère que « la société nouvelle ne serait grande qu'à condition de répondre aux aspirations de tous les êtres humains sans distinction ». C'est un peu vague; mais, d'autre part, il répugne à l'idée d'une dictature, « fût-ce à la dictature du prolétariat »). = Décembre. Élie FAURE. Pascal. — Georges RENARD. La femme dans l'industrie française contemporaine. — Jean SIGNOREL. Le fascisme (ses origines, son développement, son programme; ses rapports avec la démocratie et le gouvernement parlementaire). — Eugène SEMENOFF. Léonide Krassine, ambassadeur de l'U. R. S. S. (sa biographie; ses rapports avec le parti social-démocrate ouvrier russe, avec la maison allemande Siemens-Schuckert, dont il est un des représentants. En Angleterre, en France, ce qu'il vient chercher, c'est, avant tout, de l'argent pour les Soviets). — Charles CHASSÉ. Le biologiste consultant d'une génération littéraire : Georges Pouchet, 1833-1894.

17. — Mercure de France. 1924, 15 novembre. — Ambroise GOT. Le problème de l'expansion allemande et l'émigration. — George SOULIÉ DE MORANT. L'art militaire antique et la guerre en Chine (compare l' « Art militaire des Chinois », publié par le P. Amyot en 1722, et les « Treize tablettes » de Soun Wou, qui vivait au VIe siècle av. J.-C., et montre comment les Chinois ont, de tout temps, conçu la guerre, son but et ses moyens). = 1er décembre. Julien RASPAIL. Les cendres de Voltaire et de Rousseau se trouvent-elles au Panthéon? (examen critique des procès-verbaux rédigés chaque fois que les corps ont été déplacés avant d'être transportés au Panthéon; la violation des sépultures de Voltaire et de Rousseau pose un problème qui n'est

Digitized by Google

pas encore résolu). — Georges GROSLIER. Sur les origines de l'art khmer. = 15 décembre. Henry MASSOUL. Un pèlerin de l'année sainte, 1350 : François Pétrarque. — Roger GAUCHERON. Un discours inédit de Ronsard (sur le sujet proposé par l'Académie du Palais en 1575 : « Discourir des passions humaines et singulièrement de la joie et de la tristesse, et quelle est la plus véhémente des deux »; avec un fac-similé de l'autographe). — Henri BACHELIN. Les Noëls (avec une histoire de ces chants depuis le XII[e] siècle). — Alexandra DAVID. Le bouc émissaire des Thibétains. = C.-rendus : *Hippolyte Roy*. La vie, la mode et le costume au XVII[e] siècle (époque de Louis XIII). — *Bertrand Guégan*. La vie extravagante du comte de Permission, racontée par lui-même (Bluet d'Arbères, du pays de Gex, aventurier mystique dont Henri IV se divertit tout en le pensionnant). — *E. Herbert Stone*. The stones of Stonehenge (donne la forme exacte du monument dans toutes ses parties, mais ne professe aucune solution au problème de sa destination). — *J. de Récalde*. Histoire jésuite, histoire vraie (réponse à Jean Guiraud, qui, au tome IV de son « Histoire partiale, histoire vraie », avait tenté de réhabiliter les Jésuites dans la querelle des rites chinois). — *Julien Feuvrier*. Le problème d'Admagetobriga (d'après les fouilles opérées dans la région de Saint-Aubin, Jura). = M. de Chateaubriand et Méhémet-Ali, 8 mars 1824 (Chateaubriand, ministre des Affaires étrangères, annonce au « gouverneur général d'Égypte » qu'il a reçu l'ordre de lui envoyer « une voiture et des harnais qui lui seront présentés par M. Drovetti, consul général de France ». Ce landau fit, paraît-il, sensation; Méhémet-Ali « a dit hautement que ce présent était digne d'un souverain ». L'agent britannique à Alexandrie en prit ombrage et crut utile d'avertir son gouvernement « qu'on médite quelque plan secret d'opération » pour faire triompher les vues « toujours caressées » par les Français « en ces parages »). = 1925, 1[er] janvier. Ambroise GOT. L'avenir des relations franco-allemandes. — A. CHABOSEAU. La Bretagne, musée des religions. — X. Y. Z. Les armées françaises dans la Grande Guerre, d'après notre État-major général (dès 1919, un projet avait été formé de publier l'histoire de cette guerre en neuf tomes divisés en dix-sept volumes; le vol. I du t. I fut achevé d'imprimer en 1922, mais, pour des raisons non indiquées, la publication en fut interdite. On donne ici l'analyse de ce volume, qui vient enfin de paraître). — AURIANT. Notes et documents d'histoire (quelques documents inédits sur Boutin et la mission d'Orient, 1808-1810).

18. — La Revue de France. 1924, 15 novembre. — R. RECOULY. L'Angleterre contre le socialisme (et les engagements pris par les deux ministres : Ramsay Macdonald et Herriot). — Hélène ISWOLSKY. La confession de Boris Savinkoff (sa rétractation publique lors de son procès en août 1924; d'abord ennemi des Bolcheviks, il finit par reconnaître que, la force se trouvant de leur côté, il devait marcher avec ceux qu'il avait jusqu'alors violemment combattus). = 1[er] décembre. Henri

Digitized by Google

HEINE. Lettres à son frère Gustave. II (de Paris, 23 juillet 1852 au 28 septembre 1855). = 15 décembre. R. RECOULY. La colonisation au Maroc (depuis 1903 et surtout depuis 1913). — E. RODOCANACHI. Jubilés d'autrefois (depuis celui de Boniface VIII en 1300 jusqu'à celui d'Alexandre VI Borgia en 1500). = 1925, 1er janvier. Gaston RAINDRE. Les papiers inédits du comte Walewski; souvenirs et correspondance (publie des extraits des « Souvenirs de jeunesse » notés par le comte, après qu'il eut renoncé à la présidence de la Chambre des députés. Ces extraits ont pour but de combler des lacunes dans la biographie du personnage). — P. BOURGOIN. La guerre chimique et la Société des Nations. — Charles TARDIEU. Le danger communiste (il réside dans l'organisation du parti, qui est redoutable, et dans ses cadres, plus que dans sa force réelle au moment présent).

19. — La Revue de Paris. 1924, 15 novembre. — B. MAKLAKOF. La Russie de 1900 à 1917. Le dénouement, suite (renversement de Kerensky; la « démocratie révolutionnaire » remplacée par le bolchevisme, qui en était un rejeton). — LANZAC DE LABORIE. L'instruction secondaire pendant la période napoléonienne; fondation et régime primitif des lycées, 1802-1814. — F. BALDENSPERGER. Le séjour de Talleyrand aux États-Unis (bien qu'il y séjournât près de deux ans, 1794-1795, Talleyrand ne comprit guère le monde nouveau qui s'y formait; Chateaubriand a dit assez justement : il ne voyait point en avant, il ne voyait qu'en arrière). — Max HOSCHILLER. Comment on travaille en Russie soviétique (d'après des enquêtes officielles sur les résultats du régime du travail dans l'industrie nationalisée). = 1er décembre. B. MAKLAKOFF. La Russie de 1900 à 1917. Le dénouement, suite et fin (la révolution de 1917 a été le dernier terme du mouvement dit « libérateur », qui, commencé en 1900, a été clos par le triomphe de Lénine le 25 octobre 1917. Mais le parti vainqueur périt sous les conséquences de sa victoire : « Le régime communiste coûte trop cher; on ne peut pas le maintenir uniquement sur le dos des paysans; il sait consommer, il ne sait pas produire »). — A. ALBERT-PETIT. Les livres d'histoire (parle de *Glotz :* la Civilisation égéenne, et de *Jardé :* la Formation du peuple grec). = 15 décembre. Comte DE SAINTE-AULAIRE. Souvenirs de mon ambassade à Vienne, suite (quelques détails sur les rapports de l'ambassadeur avec le roi et avec Thiers au lendemain du traité de Londres, 15 juillet 1840, qui mettait la France hors du concert européen, sur le roi qui ne voulait pas faire la guerre et sur Thiers, qui prenait des airs belliqueux tout en protestant de son attachement à la paix. Sainte-Aulaire était hostile à l'entreprise de Méhémet-Ali. La cour de Vienne et le personnel diplomatique au temps où Sainte-Aulaire était ambassadeur. Le sacre des souverains à Prague en 1836 et sacre de l'empereur Ferdinand à Milan et à Venise en 1838; l'ambassadeur constate la « curiosité malveillante » des Italiens, mais ne saurait « s'y associer », et il note à regret que les « patriotes » n'étaient pas « résignés à leur sort »). — Claude FARRÈRE et

Digitized by Google

Paul CHACK. Un combat et une bataille : I Coronel-Falkland (défaite de l'amiral Cradock à Coronel). — G. LACOUR-GAYET. L'impératrice Eugénie avant son règne (il est surtout question des fiançailles et du mariage; ajoute peu aux souvenirs du comte Primoli). — Jean ALLARY. Les progrès du communisme en Grande-Bretagne. — Paul HAZARD. Comment Chateaubriand écrivit une nouvelle espagnole (il s'agit de l'*Abencérage*. L'inspiration lui en vint de N.-L. Joséphine, comtesse de Noailles et plus tard duchesse de Mouchi, que Chateaubriand alla retrouver à Grenade au retour d'Orient en 1807; sources imprimées et sentimentales du roman). = 1925, 1er janvier. Princesse Véra GALITZINE. Souvenirs d'une émigrée (amusants souvenirs sur la haute société russe au temps d'Alexandre II et d'Alexandre III; lettre qu'elle écrivit au vicomte de Vogüé de Rome, le 24 mars 1895, après une audience qu'elle avait obtenue du pape. Les souvenirs s'arrêtent actuellement à cette année-là). — Claude FARRÈRE et Paul CHACK. Un combat et une bataille; II : la Bataille des Falklands (préparatifs faits en Angleterre pour préparer le désastre de Coronel. Marche forcée de l'escadre vers les Falklands; à suivre).

20. — Revue des Deux Mondes. 1924, 15 novembre. — Mgr DUCHESNE. L'Église dans la Gaule franque au VIe siècle (chapitre détaché du dernier livre de l'illustre historien, dont on annonce enfin la prochaine apparition). — Vicomte Georges D'AVENEL. Les conséquences sociales de la guerre. — Maurice LEVAILLANT. Un ami de collège de Lamartine : Prosper Guichard de Bienassis, I, suite et fin le 1er décembre (où il est parlé surtout des dettes contractées par le poète et du secours qu'il trouva chez son ami). — Victor GIRAUD. Les étapes du XVIIIe siècle; III : J.-J. Rousseau et son école. — Georges GROSJEAN. République et Saint-Siège; II : 1848 (d'après la correspondance générale aux archives des Affaires étrangères. Il est inexact de dire qu'il y eut deux époques dans l'histoire des rapports avec Rome après le 24 février; l'une où la politique du gouvernement était libérale; l'autre commençant avec la présidence de L.-N. Bonaparte, qui était ultramontaine. « En réalité, l'expédition de Rome et le rétablissement du pape dans ses États en 1849 sont impliqués dans les démarches de Lamartine, de Bastide et de Cavaignac en 1848 »). = 1er décembre. René BAZIN. Charles de Foucauld et les Musulmans. — FIDUS. Silhouettes contemporaines. M. Émile Mâle. — Henry BIDOU. Réception de M. Camille Jullian à l'Académie française. = 15 décembre. Duc DE BROGLIE. Mémoires, 1825-1870; I : Premier séjour à Broglie, 1825-1830 (le parti doctrinaire au temps du ministère Martignac; situation fâcheuse qui lui est faite par l'avènement de Polignac; amusante anecdote sur Chateaubriand et l'amertume que lui fit éprouver sa démission forcée de l'ambassade de Rome. Enthousiasme produit dans ce petit monde par la révolution de Juillet; « toute la France était dans l'enivrement du triomphe »). — HÉBRARD DE VILLENEUVE. La liberté religieuse (et la loi de 1905). — Marcel BOUTERON. Apologie pour

Digitized by Google

Mme Hanska (celle qui fut l'amie, la maîtresse et la femme de Balzac). — Gabriel HANOTAUX. Diplomatie coloniale (« les époques où la politique coloniale a marqué une régression ont été généralement reconnues comme des périodes de décadence ». L'auteur justifie celle de la France depuis vingt ans). — Paul HAZARD. Trois mois au Chili (comme professeur d'échange à l'Université de Santiago, 1924). — Camille BELLAIGUE. Gluck et la France. — C.-M. SAVARIT. Les Académies de province au travail. = 1925, 1er janvier. ***. Le protocole de Genève et la limitation des armements. — Duc DE BROGLIE. Mémoires; II : Années de collège, 1830-1838. — Victor GIRAUD. Les étapes du XVIIIe siècle; IV : la Révolution française et les idées religieuses (état des esprits, des doctrines et des âmes en France aux environs de 1800; la psychologie et la pensée religieuses de Napoléon). — Commandant MORACHE. La dernière campagne du *Gaulois* (journal du marin qui commandait ce cuirassé en 1915-1916; 1er article : De Moudros à Salonique, du 1er mai 1915 au 11 mars 1916). — Pierre MOREAU. Hippolyte Taine (rapports de Brunetière avec Taine; en 1897, Brunetière écrivit sur Taine une étude qui était restée inédite. Elle est publiée ici à la suite. Elle montre l'évolution qui, vers cette époque, s'était opérée dans ces deux esprits jusqu'alors si différents et qui tendaient à se rejoindre). — Marthe BASSENNE. Aurélie Tedjani, princesse des Sables (roman, mais roman vrai, d'une Française, fille d'un simple gendarme, qui, en 1871, épousa un prince arabe et qui, pendant plus de quarante ans, partagea avec le prince, puis avec le frère du prince, son second époux, le pontificat d'une confrérie religieuse : celle des Tedjania).

21. — Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française. 1924, juillet-septembre. — Fr. DE ZELTNER. Le gisement préhistorique de Toukoto (il appartient au néolithique particulier de la vallée du Sénégal). — P. LAFORGUE. L'outillage moustérien à technique atérienne en Afrique occidentale (il existe en Afrique tropicale une technique moustérienne-atérienne analogue à celle qu'a signalée Reygasse dans le sud constantinois et le Sahara). — DE KERSAINT-GILLY. Essai sur l'évolution de l'esclavage en Afrique occidentale française; son dernier stade au Soudan français (influence profonde de la guerre sur la société indigène; les trois quarts des contingents ont été fournis par des captifs ou anciens captifs qui sont devenus à leur retour indépendants vis-à-vis de leurs anciens maîtres; le mouvement d'émancipation entraîne une régression de l'islamisme et peut aboutir à une substitution des classes, si les anciens hommes libres ne se sauvent par le travail personnel). — M. DELAFOSSE. Le Gâna et le Mâli et l'emplacement de leurs capitales (la capitale du Gâna se serait trouvée à Koumbi, celle du Mâli, d'abord située à Diéliba, aurait été transportée à Niani, sans doute au début du XIIIe siècle).

22. — Bulletin trimestriel de la Société de géographie et

Digitized by Google

d'archéologie d'Oran. 1923, mars. — JAUFFRET. Araouan (historique de cette ville, située à 300 kilom. de Tombouctou). — DOUMERGUE. La grotte de la Guetna (pauvre en ossements; rien de particulier au point de vue de l'industrie néolithique). — ID. Appendice au sujet des outils préhistoriques pédonculés (examen critique des fouilles de Reygasse). = Juin. CALZARONI. Hennaya (historique d'un centre de colonisation de l'Oranie). = C.-rendu : *Cazenave*. Les présides espagnols d'Afrique, leur organisation au XVIII[e] siècle (documentation inattaquable; très important). = Septembre-décembre. Chanoine FABRE. Inscriptions d'Ain-Témouchent : Albulae (trois épitaphes). — CAZENAVE. Cervantès à Oran (son séjour en 1581; son drame : *le Vaillant Espagnol*, qui a pour sujet le siège d'Oran en 1563). — Colonel P. AZAN. Un document de 1845 sur l'armée indigène (rapport anonyme sur l'organisation militaire des Arabes). = C.-rendu : *Esquer*. Les commencements d'un Empire (très important; exposé objectif, intelligent, très vivant). = 1924, mars. BODIN. La brève chronique du bey Hassan (traduction d'une chronique arabe relative au dernier bey d'Oran). = C.-rendu : Capitaine *Augiéras*. La pénétration au Sahara oriental (surtout depuis 1900; important). = Juin. HONTABAT. Relacion de la consistencia de las Plazas de Oran y Mazarquivil (traduction d'un mémoire espagnol sur la situation d'Oran en 1772). = C.-rendu : *R. Vâlet*. L'Afrique du Nord devant le Parlement (consciencieux, mais manque de critique).

23. — Hespéris. 1922, 1[er]-2[e] trimestres. — H. BASSET et LÉVI-PROVENÇAL. Chella : une nécropole mérinide, suite dans le 3[e] trimestre, fin dans le 4[e] (le passé de Chella; avant les Mérinides; son rôle de nécropole mérinide; sa décadence et sa ruine; textes épigraphiques; description des monuments). — MAUNIER. Leçon d'ouverture d'un cours de sociologie algérienne (justification du titre du cours; son objet; les matières à traiter). — J. CÉLÉRIER. Les « merjas » de la plaine du Sébou, suite dans le 2[e] trimestre (comment les terres amphibies du Sébou inférieur ont modifié la vie des indigènes et influé sur la colonisation). — H. BASSET. Les rites du travail de la laine à Rabat. — D[r] FERRIOL. Les ruines de Timmel (complète la description, due à Doutté, de la petite ville almohade de la vallée de l'Oued Nfis). = C.-rendus : *J. Campardou*. Notes archéologiques sur la région de Taza (précieuses indications; intéressant programme de recherches). — Lieutenant *Béjot*. Étude sur le tatouage en Algérie (ignore des travaux importants). — *Carra de Vaux*. Les penseurs de l'Islam, t. I et II (rendra des services, malgré la place minime occupée par le Maghreb). — *Lévi-Provençal*. Les historiens des Chorfa (élargit l'horizon des études marocaines). — *Mercier*. La civilisation urbaine au Mzab (a fait rendre toute sa mesure au sujet). = 3[e] trimestre. H. BRUNO. La justice berbère au Maroc central. — L. MILLOT. Le qânoûn des M'âtqâ, suite (texte, traduction et commentaire). — H. BASSET et LÉVI-PROVENÇAL. Chella : une nécropole mérinide, à suivre (monu-

Digitized by Google

ments à l'intérieur de l'enceinte). = Communications : H. DE CASTRIES. Identification de Mohammedia (il s'agit de Taroudant). — Dr BULIT. Notes sur la thérapeutique marocaine dans le sud du Maroc. — AMMOR-BOUILLOT. Un saint musulman de Salé : Sidi el-Abd El-Medloun. — PARIS et FERRIOL. Hauts fourneaux berbères des Ait Chitachen. = C.-rendus : *H. de Castries.* Les sources inédites de l'histoire du Maroc; 1re série : Dynastie saâdienne. Espagne, t. I (nombreux documents; importante introduction). = 4e trimestre. J. TERRASSE. Les portes de l'arsenal de Salé (ce sont bien les portes d'un arsenal maritime dues au sultan mérinide Aboû Ioûsof). = Actes du 3e congrès de l'Institut des Hautes-Études marocaines (7-9 décembre 1922) : Rapports de P. DE CENIVAL sur les travaux de l'Institut; de LÉVI-PROVENÇAL sur les récents travaux d'histoire littéraire maghrébine (1914-1921); de P. RICARD sur les arts marocains; de PAUTY sur la défense des villes et la restauration des monuments historiques. — Bibliographie marocaine en 1922. = C.-rendus : *Ferrand.* Voyage du marchand arabe Sulaymân en Inde et en Chine (excellente traduction). — *A. Bel.* Les Beni-Snous et leurs mosquées (étude archéologique approfondie). = 1923, 1er trimestre. DELAFOSSE. Les débuts des troupes noires au Maroc. — Dr RENAUD. La peste de 1818 au Maroc (d'après les rapports inédits du consul de France et les chroniqueurs arabes). = C.-rendus : *Pallary.* Notes critiques de préhistoire nord-africaine, et *Reygasse.* Études de palethnologie maghrébine (H. Basset donne un résumé substantiel du débat sur la chronologie préhistorique de l'Afrique du Nord; favorable à Reygasse). — *A. Bernard.* Enquête sur l'habitation rurale des indigènes de l'Algérie (documents recueillis avec beaucoup de soin; conclusions des plus intéressantes). — *Lévi-Provençal.* Les manuscrits arabes de Rabat (décrits et classés avec exactitude et compétence). — *H. de Castries.* Du nom d'Alhambra donné au palais du souverain à Marrakech et à Grenade (prouve qu'il ne s'agit nullement de la couleur rougeâtre de l'enceinte). — *J. du Taillis.* Le nouveau Maroc (n'ajoute rien aux documents du protectorat; renseignements historiques erronés). = 2e trimestre. H. BASSET. Deux pétroglyphes du Maroc occidental (elles représentent des figures anthropomorphes avec une décoration unique en Afrique du Nord, mais apparentée à celle d'Europe occidentale, d'où relations probables entre les deux contrées). — H. TERRASSE. Le décor des portes anciennes du Maroc (nulle part l'évolution du décor hispano-marocain au XIIe siècle ne se traduit avec autant de fidélité). — R. MONTAGNE. Les marins indigènes de la zone française du Maroc (leur vitalité et leur énergie, malgré leur décadence). — HERBER. Les Hamadcha et les Dghoughiyyîn (pratiques de ces deux confréries religieuses qui réunissent presque tout le bas peuple marocain). = C.-rendus : *A. Fischer.* Das Liederbuch eines Marokkanischen Sängers, t. I (reproduction de poèmes vulgaires qu'il est difficile d'utiliser tels quels). — *A. de Puybusque.* Le marquis de Saint-Amans, am-

Digitized by Google

bassadeur au Maroc en 1682 (rapide étude dont on eût espéré davantage). = 3e trimestre. GALLOTI. Sur une cuve de marbre blanc datant du khalifat de Cordoue (un des très rares vestiges des Ommeyades d'Espagne). = C.-rendu : *H. de Castries*. Les sources inédites de l'histoire du Maroc; 2e série : Dynastie filalienne, Arch. et Bibl. de France, t. I (marque une date; labeur infatigable). = 4e trimestre. H. DE CASTRIES. La conquête du Soudan par el Mansour (état politique du Soudan au XVIe siècle; l'expédition victorieuse du pacha Djouder, jeune renégat, créature du sultan el Mansour; publication et traduction d'un texte espagnol peu connu et d'une lettre inédite d'el Mansour). — *L. Chatelain*. Inscriptions de Volubilis (5e série : 30 inscriptions). = C.-rendus : *Miguel Asin Palacios*. Une introduction musulmane à la vie dévote (analyse claire et détaillée de l'ouvrage le plus systématique du grand mystique musulman el-Ghazâli). — *A. Bel*. Zahrat el-As (publication utile du livre écrit vers 1365 par el-Djaznaï à la louange de Fès). = 1924, 1er trimestre. LÉVI-PROVENÇAL. René Basset (vie et œuvre du grand orientaliste; bibliographie). — H. BASSET et TERRASSE. Sanctuaires et forteresses almohades; I : Tinmel, à suivre (la cité d'Ibn Toumert vers 1125; son histoire, ses monuments). — G.-S. COLIN. Une nouvelle inscription arabe de Tanger (renseignements sur Ahmad ibn ʿAlî, chef montagnard du Rif au XVIIIe siècle). — R. MONTAGNE. Coutumes et légendes de la côte berbère du Maroc. = C.-rendus : *J. de La Nézière*. La décoration marocaine (judicieuses remarques, mais de graves inadvertances historiques). — Dr *A. Richer*. Les Touareg du Niger (documentation historique impatiemment attendue).

24. — Revue africaine. 1923, 1er trimestre. — J. CAILLAT. Le voyage d'Alphonse Daudet en Algérie, fin en 1924, 1er trimestre (Daudet et son ami Reynaud, le futur Tartarin, à Alger, Blida, Miliana, dans la plaine du Chéliff, chez les chefs arabes; beaucoup de renseignements sur l'Algérie en 1860-1861). — DE PRADEL DE LAMASE. Le siège de Tizi-Ouzou et la révolte de 1871 (quelques renseignements d'après les papiers de Marcy de Pradel de Lamase, fonctionnaire de l'enregistrement à Tizi-Ouzou, lors de la révolte des Kabyles). — J. COLIN. Sur la restitution d'un milliaire de Trébonien Galle (dans *C. I. L.*, VIII, 21-989, il s'agirait non des Philippe, mais de Trébonien Galle et Volusien). — J. DE MORGAN. Notes sur la préhistoire de l'Afrique du Nord (insiste sur le régionalisme des industries). — DEBRUGE. A propos de préhistoire : simple mise au point (ses fouilles confirment les découvertes de Reygasse). = C.-rendus : *Reygasse*. Études de palethnologie maghrébine, 2e série (réfutation par Pallary). — *Ferrand*. Voyage du marchand arabe Suleyman en Inde et en Chine (traduction érudite). — *Lévi-Provençal*. Les manuscrits arabes de Rabat (œuvre importante). — *Ben Cheneb*. Ad-Dahirat As-Saniyya : chronique anonyme des Mérinides (contribution précieuse à l'histoire des Mérinides). — *Degoumois*. L'Algérie d'Alphonse Daudet (mauvaise méthode). = 2e trimestre. Commandant VOINOT. L'imbro-

Digitized by Google

glio marocain et l'entrevue du général Osmont avec le sultan à Oudjda, 1874-1876 (conséquences de la nomination d'El Bacher à la dignité d'Amel; sa politique à l'égard des Français et du Makhzen; situation des confins; mission du général Osmont à Oudjda; son entrevue avec le sultan; résultats médiocres des discussions entre le lieutenant-colonel Aublin et le grand vizir; pièces justificatives). — CAUVET. Les marabouts, fin dans les 3e-4e trimestres (il s'agit des petits monuments funéraires et votifs du nord de l'Afrique). — DESPARMET. Ethnographie traditionnelle de la Mitidja, suite en 1924, 2e trimestre (calendrier folklorique). = C.-rendus : *A. Bernard.* Enquête sur l'habitation rurale des indigènes de l'Algérie (documents interprétés avec le plus grand soin). — *H. de Castries.* Les sources inédites de l'histoire du Maroc. Espagne, t. I (beaucoup de renseignements, notamment sur Mélilla; introduction claire et substantielle). = 3e et 4e trimestres. Notes pour servir à l'histoire d'Ouargla (rédigées par le service des Affaires arabes). — H. BASSET. Un aqueduc almohade à Rabat (spécimen fort intéressant d'un grand travail d'utilité publique au milieu du XIIe siècle). — YVER. Les préliminaires du traité de la Tafna (le gouvernement français voulait réaliser un royaume arabe sous un chef vassal de la France, mais il oublia de limiter les pouvoirs de Bugeaud, chargé de négocier dans ce sens avec Abd-el-Kader, et du gouverneur, le général Damrémont; d'où conflits). = C.-rendus : *M. Mercier.* La civilisation urbaine au Mzab (riche documentation). — *Esquer.* Les commencements d'un empire : la prise d'Alger (beaucoup de faits nouveaux et présentés dans une forme vivante). — *X...* Chronique de Libye, 1re et 2e années (contribution appréciable à l'histoire actuelle de l'Afrique). = 1924, 1er trimestre. A. BEL. R. Basset (sa vie, son rôle scientifique). — A. COUR. Notes sur les chaires de langue arabe d'Alger, Constantine et Oran, 1832-1879 (leur création, leur rôle, leurs titulaires). = C.-rendus : Mélanges de la Faculté orientale, t. VII (variété et rédaction soignée des articles). — *Rober-Raynaud.* En marge du « Livre jaune » (simple et clair; mais nulle référence et erreurs trop nombreuses). — *H. A. R. Gibb.* The arab conquests in Central Asia (récit clair et vif utilisant les sources arabes, turques et chinoises). = 2e trimestre. A. BODIN. L'agrément du lecteur (texte arabe et traduction d'une notice sur les Arabes soumis aux Espagnols pendant l'occupation d'Oran, par Si Abd-el-Kader Mecherfi). — J. BARDOUX. La vie d'un consul auprès de la régence d'Alger (d'après l'ouvrage de *Mrs Broughton* : Six years Residence in Algiers, 1806-1812, publié à Londres en 1842). — J. DE MORGAN. Les dernières découvertes préhistoriques de M. Reygasse (la plus entière confiance doit être accordée à ses exposés). = C.-rendus : *J. Maspero.* Histoire des patriarches d'Alexandrie (œuvre inachevée, mais d'un artiste et d'un érudit). — *P.-J. André.* L'Islam et les races, t. I (estimable, mais nécessiterait une mise au point très sérieuse). — *R. Vâlet.* L'Afrique du Nord devant le Parlement au XIXe siècle (travail consciencieux, mais les archives et les journaux parisiens n'ont pu être utilisés). —

Digitized by Google

Yver. Documents relatifs au traité de la Tafna (introduction sobre e substantielle; documents importants; index et notes précieux).

BELGIQUE.

25. — Revue belge de philologie et d'histoire. 1924, juillet-septembre. — G. BIGWOOD. Les financiers d'Arras; contribution à l'étude des origines du capitalisme moderne (se renfermant dans le XIII^e^ et le XIV^e^ siècle, l'auteur recherche comment se constituaient les capitaux et quel emploi en faisaient leurs propriétaires). — H. NELIS. Les doyens de chrétienté, suite (étude diplomatique sur les contrats passés par eux, sur les sceaux et sur l'autorité qu'on leur reconnaissait). — M.-G. DE BOER. Guillaume I^er^ et les débuts de l'industrie métallurgique en Belgique, 1815-1825. — A. DE RIDDER. La Belgique et la France au lendemain du coup d'État (d'après les archives diplomatiques du département belge des Affaires étrangères; défiance croissante du gouvernement de Léopold I^er^ à l'égard de la politique « pacifique » de Napoléon III). — H. E. EGERTON. L'étude de l'histoire coloniale dans l'empire britannique. — A. VINCENT. Diminutifs français de noms de lieux en Angleterre. — P. THOMAS. Les imitations de Salluste dans la « Chronique de Saint-Hubert ». — J. VANNERUS. L'origine luxembourgeoise des peintres Van Orley. = C.-rendus : *G. Ghedini*. Lettere cristiane dai papiri greci del III e IV secolo (texte, traduction, notes fort instructives). — *H. Delehaye*. Les passions des martyrs et les genres littéraires (attrayant et substantiel). — *Maurice Wilmotte*. De l'origine du roman en France (court mémoire où l'on traite uniquement de la tradition antique et des éléments chrétiens du roman). — *A. W. Person*. Staat und Manufaktur im römischen Reiche (bonne étude sur les industries textiles au temps de l'Empire romain). — *E. Pottier*. Corpus vasorum antiquorum. France. Musée du Louvre, fasc. 1-2. — *Pietro Bonfante*. Storia del diritto romano, 3^e^ édit. (« une des plus puissantes et des plus originales synthèses de l'évolution juridique à Rome qui ait vu le jour depuis Ihering »). — *Roger Chastanier*. Un aspect des lois relatives aux minorités religieuses. L'état civil des protestants, 1550-1792 (clair et impartial, mais les références et la bibliographie sont médiocres). — *Camille Tihon*. La principauté et le diocèse de Liége sous le règne de Robert de Berghes, 1554-1564 (ouvrage d'un réel mérite, mais incomplet). — *Théophile Simar*. Étude critique sur la formation de la doctrine des races au XVIII^e^ siècle et son expansion au XIX^e^ (bon). — *Gaudefroy Demonbynes*. Le pèlerinage à La Mecque (travail d'érudition très laborieux; mais aucune table ne vient aider à se retrouver dans la multitude de faits mis en œuvre).

ETATS-UNIS.

26. — The American historical Review. 1924, avril. — La réunion de l'American historical Association à Columbus (résumé des

Digitized by Google

communications). — B. E. SCHMITT. Triple-Alliance et Triple-Entente, 1902-1914 (important article, bien documenté et avec nombreuses références; conclusions un peu vagues). — S. E. BEMIS. Le service secret britannique et l'alliance franco-américaine (curieuse étude sur le rôle des agents britanniques auprès des commissaires américains à Paris pendant la guerre d'indépendance). = Notes : Le vice-président et le cabinet (montre que le vice-président des États-Unis n'a pas fait partie du cabinet avant la présidence de Harding). = Documents : Une lettre de Thomas Paine en 1793 (intéressante pour l'épisode Genet et le projet de conquête de la Louisiane espagnole). = C.-rendus : *A. T. Olmstead.* History of Assyria (excellent). — *R. M. Peterson.* The cults of Campania; *L. R. Taylor.* Local cults in Etruria (utiles monographies). — *N. Turchi.* Le religioni misteriosofiche del mondo antico (bonne vue d'ensemble). — *C. L. Scofield.* The life and reign of Edward IV (très complet; peut-être trop de détails). — *F. M. G. Evans.* The principal Secretary of State : a survey of the office from 1558 to 1680 (bon travail). — *W. Foster.* The English factories in India, 1661-1664; *Shafaat Ahmad Khan.* Anglo-Portuguese negotiations relating to Bombay, 1660-1677 (documents intéressants). — *G. N. Clark.* The Dutch alliance and the war against French trade, 1688-1697 (utiles recherches). — Sir *A. W. Ward* and *G. P. Gooch.* The Cambridge history of British foreign policy, vol. III, 1866-1919 (compte-rendu critique de la partie du volume consacrée aux relations anglo-américaines). — Sir *J. S. Corbett.* Naval operations, vol. III (concerne la guerre sous-marine, la fin de l'expédition des Dardanelles et la bataille du Jutland; complet et judicieux, mais trop uniformément bienveillant pour le haut commandement). — *W. S. Churchill.* The world crisis, 1915 (apologie pour l'expédition des Dardanelles). — *A. F. A. Bandelier* and *F. R. Bandelier.* Historical documents relating to Mexico, Nueva Vizcaya and approaches thereto, to 1773, vol. I (très important). — *J. F. Jameson.* Privateering and piracy in the colonial period; illustrative documents (intéressant et pittoresque). — *R. V. Harlow.* Samuel Adams, promotor of the American Revolution (idées originales, mais cette biographie n'a rien de définitif). — *C. M. Fuess.* The life of Caleb Cushing (ce politicien du Nord, favorable à l'esclavage, reste toujours un personnage énigmatique). — *W. G. Shotwell.* The civil war in America (beaucoup de détails, mais peu critique). — *Th. S. Staples.* Reconstruction in Arkansas (bonne monographie, mais surtout politique). — *D. S. Alexander.* Four famous New Yorkers : the political careers of Cleveland, Platt, Hill and Roosevelt (forme le 4e volume de la Political history of the state of New York; très vivant, peu d'idées générales). — *J. P. Nicholls.* Alaska : a history of its administration, exploitation and industrial development (travail intelligent et utile). — *N. Trottman.* History of the Union Pacific (bon). — *H. J. Priestley.* The Mexican nation, a history (remarquable, mais les questions économiques sont négligées). — *P. Mariano Cuevas.* Historia de la Iglesia en Mexico (savant travail,

Digitized by Google

très important). = Juillet. W. BOWDEN. L'influence des industriels sur la politique de William Pitt à ses débuts (montre comment l'industrie anglaise, et particulièrement celle du coton, obligea William Pitt en 1785 à renoncer à l'excise sur le coton et à abandonner ses projets d'union économique avec l'Irlande). — O. L. SPAULDING. Les études militaires de Washington (il n'avait pas seulement une connaissance pratique de l'art militaire, mais lisait les travaux des théoriciens; ouvrages militaires faisant partie de sa bibliothèque). — F. MERK. Les pionniers de l'Orégon et la frontière (précise la part des premiers pionniers de l'Orégon dans les événements qui amenèrent le traité de partage entre l'Angleterre et les États-Unis). — R. S. COTTERILL. Le chemin de fer de Louisville à Nashville, 1861-1865 (son rôle pendant la guerre de Sécession). = Notes : Le gouvernement autrichien et les conspirateurs italiens de 1831-1835 (la justice autrichienne fut beaucoup moins dure qu'on ne l'a dit). — Lincoln et le catholicisme (la soi-disant citation de Lincoln, faite dans une publication récente, où Lincoln attribue la guerre de Sécession aux jésuites et au pape, n'est pas autre chose qu'un faux). = Documents : Marbois et le commerce des fourrures (mémoire rédigé par Barbé-Marbois en 1784 sur l'organisation du commerce des fourrures dans l'état de New York et sur la part que la France pourrait y prendre). = C.-rendus : *L. Robin.* La pensée grecque et les origines de l'esprit scientifique (en réalité, histoire de la philosophie grecque, sous une forme condensée, mais vivante). — *J. Hoschander.* The book of Esther (regarde ce livre comme historique et se rapportant au règne d'Artaxerxès II). — *J. Przyluski.* La légende de l'empereur Açoka dans les textes indiens et chinois (important pour l'étude du bouddhisme primitif et de son développement). — The Cambridge medieval history; vol. IV : The eastern Roman Empire (on signale d'assez nombreuses erreurs de détail). — *M. Poëte.* Une vie de cité : Paris de sa naissance à nos jours, I (très remarquable). — *K. Gjerset.* History of Iceland (bon). — *S. Gwynn.* The history of Ireland (intéressant pour l'histoire politique). — *E. K. Chambers.* The Elizabethan stage (analyse de ces quatre gros volumes, qui représentent un immense travail). — *A. Mousset.* Un témoin ignoré de la Révolution : le comte Fernan Nuñez, ambassadeur d'Espagne à Paris, 1787-1791 (documents d'une importance égale aux lettres de Gouverneur Morris). — *F. L. Nussbaum.* Commercial policy in the French Revolution : a study of the career of G. J. A. Ducher (ne manque pas d'intérêt pour l'histoire économique de la Révolution). — *R. Coupland.* Wilberforce (très vivant). — *A. Stern.* Geschichte Europas seit den Vertraegen von 1815, vol. IX (se rapporte surtout à l'histoire politique des années 1860-1866; indication des points sur lesquels il modifie les idées reçues). — Sir *Charles Lucas.* The Empire at war, vol. II (participation du Canada et des îles anglaises d'Amérique à la grande guerre). — *A. L. P. Dennis.* The foreign politics of Soviet Russia (travail de pionniers dans

Digitized by Google

une forêt vierge). — *C. H. Mac Ilwain.* The American Revolution : a constitutional interpretation (beau travail, dont l'auteur du compte-rendu conteste cependant les conclusions, aux termes desquelles les colonies auraient été fondées en droit à ne pas reconnaître la suprématie du Parlement). — *A. Nevins.* American social history as recorded by British travellers (très bon). — *H. F. Gosnell.* Boss Platt and his New York machine (beaucoup de renseignements, mais se contente trop d'énumérer des faits). = Octobre. T. F. T. PLUCKNETT. Le cardinal mécréant (le personnage désigné ainsi dans un procès plaidé en Angleterre en 1382-1383 est le cardinal Robert de Genève, devenu antipape en 1378 sous le nom de Clément VII). — H. TEMPERLEY. Canning et les conférences des quatre gouvernements alliés à Paris, de 1823 à 1826 (minutieuse étude de ces conférences d'ambassadeurs qui s'occupèrent surtout de la question d'Espagne et auxquelles l'Angleterre ne voulut plus participer). — J. A. JAMES. Dans quelle mesure l'opinion française a-t-elle contribué à empêcher la guerre entre la France et les États-Unis en 1795-1800 (analyse surtout des documents diplomatiques et montre qu'il y a toujours eu en France un courant favorable à une entente). — H. T. CATTERALL. Quelques antécédents de l'affaire Dred Scott (montre l'évolution juridique qui a fini par aboutir à la fameuse décision de la Cour suprême, si importante pour l'histoire de l'esclavage). = Notes : Le plan de Michel Chevalier en 1859 (A. L. Dunham analyse un rapport conservé aux Archives nationales, rapport qu'il attribue à Michel Chevalier et qui aurait été la base du traité de commerce de 1860 entre la France et l'Angleterre). = Documents : Rapport et lettres relatifs à la politique américaine en Extrême-Orient en 1882. = C.-rendus : *E. Pittard.* Les races et l'histoire (utile, mais laisse à désirer, surtout en ce qui concerne l'Amérique). — *E. W. Hopkins.* Origin and evolution of religion (beaucoup de matériaux, qui restent trop à l'état de matériaux). — *A. Segre.* Storia del commercio (utile compilation ; peu d'idées). — *P. B. Potter.* The freedom of the seas in history, law and politics (bon). — *J. Babbitt.* Democracy and leadership (idées ingénieuses et originales, mais trop de métaphysique). — *W. H. Buckler* and *W. M. Calder.* Anatolian Studies presented to Sir William M. Ramsay (études de détail, dont les plus intéressantes sont celles qui se rapportent aux langues de l'Asie Mineure). — *A. M. Shepard.* Sea power in ancient history (résumé commode, mais conception un peu étroite de l'histoire de la marine). — *A. de Ridder* et *W. Deonna.* L'art en Grèce (très agréable et très pénétrant). — *M. Semenoff.* Histoire de Russie (peu de valeur historique). — *L. M. Larson.* History of England and the British Commonwealth (bon résumé, mais les périodes anciennes sont trop sacrifiées). — *J. Mackinnon.* The constitutional history of Scotland from early times to the Reformation (le meilleur résumé que nous possédions d'une question très difficile). — *J. S. C. Bridge.* A history of France from the death of Louis XI ;

Digitized by Google

vol. II : The reign of Charles VIII (vivant et parfois brillant). — *G. Hanotaux.* Histoire de la nation française, tome IV (période 1515-1804; critique des idées de M. Madelin et grand éloge de son talent littéraire). — *L. von Pastor.* Geschichte der Paepste. Band IX : Gregor XIII (résumé des idées de l'auteur). — *J. Lepsius, Mendelssohn* und *Thimme.* Die grosse Politik der Europaeischen Kabinette, vol. VII-XII (long compte-rendu de cette importante publication documentaire qui porte sur la période 1890-1897). — *V. Valentin.* Deutschlands Aussenpolitik von Bismarcks Abgang bis zum Ende des Weltkrieges et Bismarcks Aussenpolitik von 1871-1890 (deux ouvrages importants, qui sont cependant à corriger sur bien des points). — *O. Franke.* Die Grossmaechte in Ostasien von 1894 bis 1914 (intéressant travail d'histoire diplomatique, mais qui doit être utilisé avec précaution, l'auteur étant très hostile à l'Angleterre). — *C. E. Fayle.* Seaborne trade; vol. III : The period of unrestricted submarine warfare (très important et bien présenté). — *L. F. Stock.* Proceedings and debates of the British Parliaments respecting North America; vol. I : 1542-1688 (très utile recueil de textes dispersés). — *D. Pasquet.* Histoire politique et sociale du peuple américain, vol. I (aperçu de cet ouvrage : « not a mere restatement of the American histories, but a fresh treatment »). — *L. M. Penson.* The colonial agents of the British West Indies (savant travail, fait surtout d'après des sources manuscrites). — *D. Y. Thomas.* One hundred years of the Monroe doctrine (a critiqué trop sévèrement la façon dont cette doctrine a été appliquée par le gouvernement des États-Unis). — *C. M. Knapp.* New Jersey politics during the period of the civil war and reconstructian (étudie, mais sans conclusions bien nettes, les sentiments peu favorables au Nord qui ont dominé au New Jersey pendant cette période). — *E. Quesada.* La epoca de Rosas (nouvelle édition d'un travail très original et devenu classique).

GRANDE-BRETAGNE.

27. — The Scottish historical Review. 1924, avril. — J. M. BULLOCH. La vérité sur le tartan de Gordon (ce « tartan » est l'emblème du « clan »; or, les Gordon n'ont jamais formé un « clan » dans le sens strict de la langue celtique. Leur « tartan » a été imaginé en 1793). — George A. SINCLAIR. Officiers écossais au service de Charles XII. — David Baird SMITH. Le retrait lignager en Écosse. — W. H. MARWICK. L'industrie cotonnière et la révolution industrielle en Écosse. — D. A. E. HARKNESS. L'opposition aux articles 8 et 9 du traité d'Utrecht (articles relatifs aux relations commerciales entre la Grande-Bretagne et la France). = C.-rendus : History of the Great war, based on official documents. The campaign in Mesopotamia 1914-1918, vol. I, by General *F. J. Moberly* (consciencieuse mise en œuvre des documents militaires, sans vues générales sur la politique). — *Edmond Curtis.* A history of mediæval Ireland, 1160-1513 (très bon résumé). — *Philipp W. Sergeant.* The life of Anne Boleyn

Digitized by Google

(bon). — *W. H. Buckler* et *W. M. Calder*. Anatolian studies presented to Sir William Mitchell Ramsay (recueil de trente-trois mémoires érudits sur les problèmes que soulève l'histoire de l'Asie Mineure dans l'antiquité). — *William Gaston Shotwell*. The civil war in America (exposé très touffu des événements, d'après les Archives officielles des armées de l'Union et de la Confédération). = Juillet. Walter SETON. L'itinéraire de Jacques III, octobre-novembre 1715 (son itinéraire dans le nord de la France pendant les quelques mois qui précédèrent son arrivée en Écosse. Suivi de son journal de voyage, de Commercy à Saint-Malo, puis au cap Fréhel et à Dunkerque, journal tenu par son valet de chambre, l'Irlandais O'Flannagan). — J. Duncan MACKIE. La diplomatie secrète de Jacques VI avant son avènement au trône d'Angleterre. — W. S. MAC KECHNIE. Ancienne organisation des bourgs en Écosse (d'après l'ouvrage de *David Murray* : Early burgh organization in Scotland.) — G. P. INSH. Fondation de la Compagnie écossaise de commerce avec l'Afrique et les Indes, 1693-1695. = C.-rendus : A guide to the exhibition of historical medals in the British Museum (guide utile et richement illustré). — *J. R. N. Macphail*. Papers from the collection of Sir William Fraser. — *Duncan Warrand*. More Culloden papers; I : 1626-1704. — *Thomas Miller*. The parochial law of tithes (réponse aux critiques dirigées contre les théories de l'auteur sur l'acte du roi David établissant, dit-on, la dîme dans les paroisses). — *Herbert L. Osgood*. The american colonies in the XVIIIth century, 1690-1740 (beaucoup d'érudition débordante et pénible à suivre). — *Wallace Notestein*. The Journal of Sir Simonds d'Ewes (excellente réédition). — *William Foster*. The english factories in India, 1661-1664 (fait directement à l'aide de pièces d'archives). = Octobre. Sir Philip J. HAMILTON-GRIERSON. Les comités judiciaires du parlement d'Écosse, de 1369 à 1544. — J. R. N. MACPHAIL. Le vandalisme à l'île d'Iona (la destruction des emblèmes et monuments religieux dans l'île où avait vécu saint Columba est le résultat d'une délibération prise en 1640 par le synode presbytérien d'Argyll et d'une expédition conduite en 1644 d'Écosse en Irlande par des gens de Lord Antrim. C'est l'œuvre de prédicateurs fanatiques acharnés à détruire toute trace matérielle du catholicisme). — R. K. HANNAY, Jeanne HARVEY et Marguerite WOOD. De quelques bulles pontificales trouvées dans les « Hamilton papers » (intéressantes pour l'histoire politique et religieuse de l'Écosse au XVI^e siècle). — Le chanoine MAC LEOD. Les Scandinaves dans les Hébrides (traces laissées par leur occupation). — Robert DUNLOP. Plans imaginés au XVI^e siècle pour coloniser l'Ulster. — Professeur W. A. CRAIGIE. Les plus anciens textes en langue écossaise (l'auteur prépare un dictionnaire de cette langue, antérieurement à l'année 1400; il en fait ressortir l'importance pour l'histoire primitive du pays). = C.-rendus : *Keith Feiling*. A history of the tory party, 1640-1714 (important). — *James F. Chance*. The alliance of Hanover; a study of british foreign policy in the last years of George I (important pour les années 1725-1727).

Digitized by Google

28. — The Times. Literary Supplement. 1924, 25 septembre. — *Edith Hinkley.* Mazzini (bonne biographie). — *J. Saxon Mills.* David Lloyd George, war minister (étude minutieuse et jugements sévères). — *G. A. Reisner, C. S. Fisher, D. G. Lyon.* Harvard excavations at Samaria (très important; c'est un modèle de rapport sur des fouilles archéologiques). = 2 octobre. Sir *Thomas W. Arnold.* The caliphate (très intéressant). — *C. T. Seltman.* Athens, its history and coinage before the Persian invasion (excellent). — *C. H. Norman.* A searchlight on the european war (instructif, mais plus pamphlet qu'histoire, l'auteur étant résolument hostile au capitalisme, au militarisme, antiroyaliste et par-dessus tout antianglais). = 9 octobre. Les tragédies de Voltaire. — Documents sur la guerre : Preliminary history of the armistice; *Kautzky.* Outbreak of the world war; German white book (trois ouvrages traduits de l'allemand; le dernier, publié aux frais du « Carnegie endowment for international peace », contient en outre le rapport de la Commission des Alliés sur la responsabilité de la guerre, rapport qui n'a jamais été officiellement communiqué au gouvernement allemand). — *G. Horne* et *G. Aiston.* Savage life in Central Australia (intéressant exposé des usages et croyances en vigueur chez les Wonkonguru et autres tribus indigènes de l'Australie méridionale). — *James Moffatt.* A critical and exegetical commentary on the epistle to the Hebrews (remarquable). — *H. Ullrich.* Defoe's Robinson Crusoe; die Geschichte eines Weltbuches (très instructif). — *Preserved Smith.* Erasmus (remarquable). = 16 octobre. Major *L. E. Vining.* Held by the Bolsheviks; the diary of a British officer in Russia, 1919-1920 (très intéressant). — *John Buchan.* Lord Minto (bonne biographie de Gilbert John Elliot, quatrième comte de Minto, qui fut gouverneur général du Canada, 1898-1904, et vice-roi des Indes, 1905-1910; utilise largement la correspondance officielle et privée de cet excellent administrateur). — *S. Tolkowsky.* The gateway of Palestine (bonne histoire de Jaffa, surtout depuis la prise de Jérusalem par les Croisés en 1099). — *Geoffrey Callender.* The naval side of the British history (estimable, mais superficiel). — *Hilaire Belloc.* The campaign of 1812 and the retreat from Moscow (résumé présenté avec un talent remarquable). — *Richard A. Newhall.* The english conquest of Normandy, 1416-1424 (fait ressortir la haute valeur de Henri V comme chef d'armée; beaucoup de recherches médiocrement mises en œuvre). — *Scholderer, A. W. Pollard, Thomas, Esdaille* et *Rendall.* Catalogue of books printed in the xvth cent. now in the British Museum, 5e partie (beau volume sur les incunables de Venise). — *Sidney Smith.* Babylonian historical texts relating to the capture and downfall of Babylon (traduction de textes en écriture cunéiforme). = 23 octobre. *Stephen King-Hall.* Western civilization and the Far-East (si les Occidentaux ont trop souvent maltraité les Chinois et les Japonais, qu'ils considèrent comme appartenant à une race inférieure, l'auteur estime que les Japonais, depuis la « Restauration », ont au

Digitized by Google

moins égalé les Blancs par leur orgueil et leur brutalité). — *Alfred Rosling Bennett.* London and Londoners in the eighteen fifties and sixties (agréables tableaux de Londres vers le milieu de l'époque victorienne, par un ingénieur qui donne une attention spéciale aux progrès mécaniques). — *A. H. Thomas.* Calendar of early Mayor's court rolls, 1298-1307 (important pour l'histoire municipale de Londres et de son organisation judiciaire). = 30 octobre. *Jos. Daniels.* The life of Woodrow Wilson (biographie écrite par un ami et partisan de l'ancien président, qui le prit pour ministre de la Marine). — *David Lawrence.* The true story of Woodrow Wilson (intéressants souvenirs d'un journaliste qui parle surtout de la personne de Wilson et de l'influence qu'exerça sur lui sa seconde femme). — *Chas. E. Mallet.* A history of the University of Oxford (aussi agréable qu'instructif). — *Edward J. Burrow.* Ancient earthworks and camps of Somerset (livre très bien illustré). — *Arthur J. Dasent.* Nell Gwynne (amusant). — *Arnold Lunn.* Roman converts (étude psychologique sur les motifs qui ont conduit plusieurs Anglicans notables, par exemple Manning et Tyrell, à se convertir au catholicisme). — Archivio y biblioteca de la casa de Medinaceli (important catalogue non mis en vente). = 6 novembre. *Stanley Morison.* Four centuries of fine printing (somptueuse publication où sont reproduits plus de six cents types de belles impressions depuis 1500 jusqu'en 1914). — *W. P. Cresson.* Diplomatic portraits (parle de beaucoup de gens, mais surtout du tsar Alexandre Ier et de ses rapports avec le président Monroe; apporte sur ce point des documents nouveaux tirés des archives impériales de Russie). — *Aurelio Palmieri.* La politica asiatica dei Bolscevichi (bon travail de compilation par un journaliste avisé). — *Heinrich David.* England's europæische Politik (intéressantes considérations présentées par un Allemand libéral qui apprécie sainement la politique anglaise). — *William M. Sloane.* Greater France in Africa (apprécie avec sympathie l'influence française au Maroc). — *Viktor von Klarvill.* The Fugger News-letters, 1568-1605 (traduction anglaise par Pauline de Chary). — *J. B. Botsford.* English society in the eighteenth century as influenced from oversea (montre combien la multiple expansion des Anglais au dehors, de 1700 à 1800, a contribué à la profonde transformation de la société). — *Clement Downing.* A history of the indian wars, publié par *William Foster* (utile réimpression, avec les notes indispensables, du livre publié en 1737 par Downing). — *Walter George Bell.* The great plague in London, 1665 (travail bien documenté qui remplacera désormais le célèbre tableau brossé par D. Defoe). — The manuscript of St Helena, trad. par *Willard Parker* (sans valeur). — *Walter Lock.* A critical and exegetical commentary on the pastoral epistles (remarquable). — *E. G. Hardy.* Some problems in roman history (six études sur l'œuvre administrative et législative de Jules César). — *Id.* The Catilinarian conspiracy in its context (critique approfondie des sources). —

Digitized by Google

W. S. Holdsworth. A history of english law, vol. IV-VI (très important). = 13 novembre. Les origines du roman anglais (article de tête à propos d'un ouvrage d'*Ernest Barker*, The history of the english novel... to the Renaissance). — Général *Souchomlinov.* Erinnerungen (bien connu pour le rôle qu'il joua en 1914 comme ministre de la guerre russe; présente l'apologie de sa conduite avant et pendant la guerre. On sait qu'après avoir été jugé et mis en prison, il fut délivré par les Bolchevistes; il vit maintenant en Allemagne). — *Henry Wickham Steed.* Through thirty years, 1892-1922 (importants souvenirs d'un journaliste qui connaissait bien l'Allemagne et la France et qui a rendu de grands services à la cause des Alliés pendant la guerre). — Memoirs of general Sir *George Greaves* (intéressant pour l'histoire militaire de 1850 à 1893. Le général est mort en 1922, âgé de quatre vingt-onze ans). — *L. C. A. Knowles.* The economic development of the British oversea empire, 1763-1914 (plein de faits bien choisis). — *Arthur C. Headlam.* The Church of England (instructif). — *William Page* et *J. W. Willis-Bund.* The Victoria history of the county of Worcester, t. IV. — *F. W. Hasluck.* Athos and its monasteries (beau et bon livre). — *J. S. Battye.* Western Australia (très bonne histoire de l'Australie occidentale jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle). — Sir *George Newmann.* Thomas Sydenham, reformer of medicine, 1624-1924 (pour fêter le troisième centenaire de sa naissance. Sydenham mourut en 1689). — *J. D. Comrie.* Selected works of Thomas Sydenham. — Sir *John C. Fox.* The Byron mystery (c'est la première fois que le procès de Byron est traité complètement et dans un esprit désintéressé). = 20 novembre. Lady *Algernon Gordon-Lennox.* The diary of Lord Bertie of Thame, 1914-1918 (journal d'un intérêt assez médiocre en somme; trop long et peu instructif). — The story of Hamlet and Horatio (gros volume de 700 pages, bourré de citations, pour prouver que l'unique auteur des drames de Shakespeare est Bacon, qui s'est dépeint lui-même dans Hamlet; Horatio, c'est Shakespeare, ami de l'auteur, etc.). — *David Randall-Mac Iver.* Villanovans and early Etruscans (savante étude, très bien illustrée, sur l'âge de fer en Italie, dans l'Émilie et le Latium). = 27 novembre. *Fr. Schœnemann.* Die Kunst der Massenbeeinflussung in den Vereinigten Staaten von Amerika (intéressants détails sur la propagande exercée aux États-Unis, avant et pendant la guerre, par l'école, les églises, les femmes, la presse, le cinéma et le monde des affaires). — Sir *F. Maurice* et Sir *George Arthur.* The life of Lord Wolseley (important, surtout pour ce qui concerne la réorganisation de l'armée anglaise). — History of the Great war : The merchant navy, vol. II, by *Archibald Hurd* (ce tome II traite de l'intervalle entre les premiers mois de 1915 et le début de la guerre sous-marine sans restriction). — *R. H. Mahon.* Mary, queen of Scots; a study of the Lennox narrative in the University library of Cambridge (sur l'assassinat de Darnley; conclusion inacceptable). — *William O'Brien.* Edmund

Digitized by Google

Burke as an Irishman (montre que Burke, bien que devenu bon Anglais et même bon Européen, n'oublia pas de servir les intérêts de son pays natal). — *I. R. Glover.* Herodotus (recueil de huit conférences très substantielles). — *E. H. Blakeney.* The Egypt of Herodotus (agréable réédition de la traduction du livre II d'Hérodote, par Rawlinson). — *E. Allison Peers.* Spanish mysticism (recueil d'extraits traduits en anglais; sur la nature et l'origine du mysticisme espagnol, l'auteur n'a pas tenu compte de travaux récents comme ceux d'Altamira et de Ganivet). — *E. Beresford Chancellor.* The lives of the rakes; II : The Restauration rakes (amusants portraits des grands seigneurs à la mode sous Charles II). — *J. J. Jusserand.* The school for ambassadors and other essays (agréable recueil). — *E. S. Roscoe.* A history of the english prize court (bonne histoire du tribunal des prises marchandes, qui a joué un si grand rôle dans le droit international). — *R. Davidsohn.* Geschichte von Florenz. IV, 2 : Gewerbe, Zünfte, Welthandel und Bankwesen (remarquable). — *D. D. Luckenbill.* The annals of Sennacherib (utile recueil des sources assyriennes pour l'histoire de Sennachérib). = 4 décembre. *John H. Morgan.* John, viscount Morley (contient d'utiles souvenirs personnels). — *H. J. Rose.* The Roman questions of Plutarch (traduction et commentaire du traité de Plutarque sur la religion de l'ancienne Rome. Utile). — *Albion W. Small.* Origins of sociology (bonne étude sur l'histoire de cette science, si du moins, ce que se demande l'auteur, la sociologie est une science). — *Charles H. Haskins.* Studies in the history of mediæval science (important). — *A. Mathew.* The life and times of Rodrigo Borgia, pope Alexander VI (biographie précise et impartiale). — *Hugh Y. Reyburn.* The story of the Russian Church (assez bien informé, mais très partial). — *Henry A. Ormerod.* Piracy in the ancient world (bon). — Général *Collin R. Ballard.* Napoleon (simple esquisse d'histoire militaire, accompagnée d'utiles cartes; beaucoup de longueurs). = 11 décembre. La critique des textes (article de tête, qui se tient dans les généralités). — *R. G. Gettell.* History of political thought (considérable amoncellement de faits dont on ne saisit pas bien la signification). — *R. H. Lord.* The origins of the war of 1870 (lucide exposé pour lequel l'auteur a utilisé quelques documents inédits de source allemande). — Miss *L. E. Elliott.* Central America (intructif et bien illustré). — *J. M. Beck.* The constitution of the United States (remarquable exposé des institutions politiques dans leur histoire, leur présent et leur avenir; aux yeux de l'auteur, elles sont si parfaites qu'on n'y devrait rien changer). — *Jervis Wegg.* The decline of Antwerp under Philipp of Spain (bien informé et impartial). — Cardinal *Gasquet.* The mission of S[t] Augustine and other addresses (recueil de monographies et de conférences reliées entre elles par cette opinion que la rupture avec Rome ne représentait pas les sentiments du peuple anglais). — *W. Watkins Davies.* Wales (honnête résumé de l'histoire de Galles). — *Albert Churchward.* The origin and evolution of reli-

Digitized by Google

gion (systématique et aventureux). — *E. Sidney Hartland.* Primitive law (très intéressant pour le juriste). — *Ian Ferguson.* The philosophy of witchcraft (traite surtout de la sorcellerie en Écosse au temps de Jacques VI). — *Fr. Byron Khun de Prorok.* Fouilles à Carthage, 1er fasc. (ces fouilles, conduites sans méthode, sont une pure destruction. L'Université Harvard a refusé toute subvention à l'entreprise). = 18 décembre. Sir *Charles Lucas.* The Empire at war, t. III (montre la part prise à la Grande Guerre par l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les îles du Pacifique). — *G. G. Mac Curdy.* Human origins (excellent livre de référence). — *W. C. Bishop.* The mozarabic and ambrosian rites, publ. par *C. L. Feltoe* (publication opportune à un moment où l'on discute la revision du « Prayer Book »). — *R. W. Seton-Watson.* Tudor Studies (volume de mélanges offert au professeur Pollard). — An inventory of the historical monuments in London; I : Westminster abbey (inventaire copieusement illustré, avec une bonne histoire de l'abbaye dans l'introduction). = 25 décembre. *Charles M. Andrews.* The colonial background of the american revolution (remarquable). — *Guido Passolini.* Carteggio Minghetti-Passolini, I (importante correspondance comprenant les années 1846 et 1854). — *E. Alexander Powell.* The struggle for power in Moslem Asia (simple essai à l'adresse du public américain; on prévient ce public qu'autour de la question des pétroles de Mossoul l'activité des Américains n'est pas moins intéressée que celle des Anglais). — *Benjamin Bathurst.* Letters of two queens, II (curieuse correspondance échangée entre Marie et Anne, filles du duc d'York, le futur Jacques II, avec une amie d'enfance, France Apsley).

29. — Transactions of the royal historical Society. 4e série, tome VII, 1924. — Miss E. C. LODGE. Édouard Ier et ses vassaux directs en Gascogne. — Mme Inna LUBIMENKO. Lutte des Hollandais et des Anglais pour la conquête du marché russe au XVIIe siècle (beaucoup de nouveau tiré des archives russes). — Miss A. E. LEVETT. Les tribunaux et les « court rolls » de l'abbaye de Saint-Alban (analyse très précise et minutieuse des rouleaux et registres où étaient notés tous les faits intéressant les droits féodaux de cette riche abbaye au XIVe siècle. Plusieurs de ces documents étaient demeurés inconnus jusqu'en 1922. Ils permettent d'expliquer les motifs qui poussèrent les tenanciers de l'abbaye à se soulever en 1382). — Grace STRETTON. Les voyages au moyen âge (surtout d'après les livres de compte de Henri de Derby lors de ses voyages en 1390-1393). — Miss Rose GRAHAM. La province anglaise de l'ordre de Cluny au XVe siècle (avec une carte). — La théorie politique du soulèvement dans l'Inde en 1857. Réplique aux conclusions de Mr. F. W. Buckler, par Douglas DEWAR et le professeur H. L. GARRETT (M. Buckler s'était fait l'écho des insurgés en essayant de montrer que la East India Company s'était révoltée contre le roi de Delhi et que les soldats indigènes étaient tenus de prendre les armes pour lui contre la Compagnie rebelle. Réponse de M. Buckler à ses critiques).

Digitized by Google

ITALIE.

30. — Rendiconti della R. Accademia nazionale dei Lincei. Classe di scienze morali, storiche e filologiche, 5e série, t. XXXI, fasc. 5-6 (Rome, 1922). — Carlo DE BILDT. Les statues suédoises du Prato della Valle à Padoue (raconte dans quelles circonstances fut érigée, à Padoue, au XVIIIe siècle, une statue à Gustave Baner, fils du Baner qui, de 1634 à 1641, commanda les Suédois contre les troupes impériales, et une autre à Gustave-Adolphe, qui n'était pas le roi de Suède tué à Lützen, mais un prince de Sudermanie qui étudiait, dit-on, à Padoue en 1611). — Sabino CASTELLANO. La topographie de la bataille de Cannes (relève sur les lieux mêmes une série de noms qui gardent le souvenir de la bataille). — Nicola FESTA. Un recueil de scolies et de gloses tirées de manuscrits de l' « Africa » de Pétrarque. = Fasc. 7-10. Ignazio GUIDI. Études sur l'histoire littéraire de l'Abyssinie; suite. — C. CONTI-ROSSINI. Renseignements nouveaux sur les Juifs d'Abyssinie. — ID. Ruines antiques dans les régions alpestres de l'Érythrée (régions comprises entre la Barca, l'Anseba et la mer Rouge; avec une carte). — ID. La chute de la dynastie Zagué (vers 1270; d'après un texte en partie légendaire). = Fasc. 11-12. Biagio BRUGI. Des travaux récents sur l'histoire du droit italien. — Giuseppe BOTTI. Fragments d'un texte historique en l'honneur de Toutmasès III. — Biagio BRUGI. La philosophie du droit dans l'Amérique du Nord (d'après le t. X publié par l' « Association of american law schools » sous le titre : « The formal bases of law »; ce volume contient en outre trois articles du professeur Del Vecchio). — Giuseppe BOTTI. Fragments de registres d'état civil de la vingtième dynastie. = T. XXXII, fasc. 1-4. Nicolas FESTA. Anciens commentaires de l' « Africa » de Pétrarque. = Fasc. 5-10. R. ALMAGIÀ. Une carte ancienne du territoire véronais (topographie de ce territoire dessinée sur une peau de parchemin, qui se trouvait autrefois dans les archives d'État de Vienne; elle vient d'être rétrocédée au gouvernement italien et se trouve aujourd'hui aux archives d'État de Venise; la peau ne mesure pas moins de 3m05 de haut sur 2m23 de large. Le travail a été exécuté entre 1439 et 1441). — Giacomo LUMBROSO. Le haut du pavé (publie deux ordonnances municipales de Pesaro, 1559, et d'Urbino, 1569, réglant le chemin que doivent suivre les piétons quand deux citoyens sont sur le point de se rencontrer : celui qui tient sa droite doit avoir le chemin libre jusqu'au mur; l'autre ne peut, sous peine d'amende, lui disputer le chemin. Mesure prise pour empêcher les rixes trop fréquentes à cette époque turbulente). — F. BRANDILEONE. Le contrat littéral dans l'ancien droit grec. — L. CANTARELLI. Gallius, proconsul d'Achaïe, et saint Paul (étude sur une inscription de Delphes qui mentionne Gallius, frère aîné de Sénèque, proconsul d'Achaïe, au temps de saint Paul, en 52 ap. J.-C.).

Digitized by Google

— F. BRANDILEONE. Note préliminaire sur l'expression juridique « stantia » ou « convenientia » (elle est d'origine romaine et ne se trouve usitée qu'en Italie; c'est un mode de « stipulatio »). = Fasc. 11-12. Antonio TARAMELLI. Nouvelles fouilles sur l'acropole appelée la Giarra di Serri, province de Cagliari, Sardaigne. — Franz CUMONT. Fresques de l'époque romaine découvertes à Salihiyeh, ou Doura, sur l'Euphrate. — E. CIAFARDINI. Le supplice des larrons dans l'Enfer de Dante. — Ettore PAIS. La stèle étrusque d'Avles Eluskes et le peuple des Elisykoi (stèle découverte dans l'acropole de Poggi alla Guardia à Vetulonia; elle représente un guerrier étrusque dont le nom est écrit Avles Eluskes; rapproche ce nom de celui qui désigne le peuple des Elisykoi). — G. PATRONI. Le jeu du Jugement de Paris dans une peinture sépulcrale de Rome (dans le tombeau de la « gens Octavia »). — F. Stella MARANCA. Sénèque membre du « Consilium principis » (commente les passages de Suétone et de Tacite relatifs au rôle de Sénèque et montre la procédure qu'on suivait dans ce Conseil en matière judiciaire).

PAYS-BAS.

31. — Tijdschrift voor geschiedenis. Groningue, 1923, 3e livr. — ZENHAEFF. Après la campagne des dix jours (2-12 août 1831; étudie les curieuses intrigues de la duchesse de Berry et de son parti avec le gouvernement hollandais en 1831-1832). — F. et M. MUDIG. Un nouveau livre sur l'histoire de l'art français (examen très élogieux du volume de Louis Gillet dans l'Histoire de la nation française). — DE BOER. Sur quelques communications au congrès international de Bruxelles (où il faut mentionner particulièrement le mémoire de Saint-Léger sur la correspondance diplomatique du comte d'Estrades et les nombreuses interpolations dont le diplomate lui-même s'est rendu coupable). — OBBINK. Une remarquable relation de voyage (celle du Zurichois Jacques Ammann, après un voyage au Levant et spécialement à la « Terre promise » en 1612-1613). = 4e livraison. VAN HILLE. Notice sur l'érudit allemand Dörpfeld, 1853-1923, et les services qu'il a rendus à l'archéologie grecque. — DE BOER. Fin de son étude sur le Congrès de Bruxelles. — ENGERS. L'empereur Caius Caligula, 37-41, et sa conception de l'Empire. — P. OLBERG. Histoire du mouvement révolutionnaire en Russie, 1855-1905 (histoire brève, mais précise, rédigée en allemand, du mouvement révolutionnaire issu des malheurs de 1855, à la fin du règne despotique de Nicolas Ier, et qui, déçu par le geste insuffisant d'Alexandre II en 1861, s'est développé régulièrement jusqu'en 1905, grâce aux manifestations d'étudiants, aux campagnes de presse inaugurées par Herzen dans le *Kolokol*, à la propagande anarchique de Bakounine, enfin au terrorisme, sans oublier les effets désastreux d'une répression aussi maladroite qu'impitoyable).

Digitized by Google

CHRONIQUE.

France. — L'éminent philologue et linguiste Louis HAVET est mort le 26 janvier 1925. Il était membre de l'Institut, président de la quatrième section (philologie et histoire) à l'École pratique des Hautes-Études, professeur au Collège de France et en Sorbonne. Outre de nombreux articles singulièrement érudits et pénétrants sur la philologie latine et la métrique, outre plusieurs éditions savantes d'auteurs latins (Plaute l'a constamment occupé pendant ces dernières années); on lui doit un magistral *Manuel de critique verbale* que tout éditeur de texte doit connaître et méditer. Né à Paris le 9 janvier 1849, il était fils aîné d'Ernest Havet et frère de Julien, dont il recueillit avec un soin pieux les œuvres historiques en deux volumes (1896). Trois grands noms d'une remarquable famille intellectuelle qui s'éteint.

— M. l'abbé François DUINE, aumônier du lycée de garçons et du lycée de filles à Rennes, est mort subitement le 5 décembre 1924. Excellent travailleur, critique libre et pénétrant, il a publié des ouvrages très appréciés sur l'histoire de sa province; nous rappellerons seulement de lui un très érudit *Memento des sources hagiographiques pour l'histoire de Bretagne jusqu'à la fin du XII^e siècle* (1918) et une belle biographie de *La Mennais* (2 vol., 1922-1923). Il était né à Dol, le 8 mai 1870.

— M. L. TESTUT, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de Lyon, est mort le 25 janvier 1925, à l'âge de soixante-seize ans. Après avoir pris sa retraite, il avait entrepris de retracer l'histoire de sa ville natale, Beaumont-en-Périgord, depuis la fondation de cette bastide, en 1272, jusqu'à la Révolution française; il y consacra trois volumes documentés et illustrés avec soin (1920-1923).

— Nous avons le très vif regret d'annoncer la mort de notre éditeur, M. Félix ALCAN, un des fondateurs, avec G. Monod, de la *Revue historique*. Il avait quatre-vingt-quatre ans.

— Notre collaborateur M. Paul VAUCHER, professeur français à l'Université de Londres, a soutenu le 28 janvier ses thèses en Sorbonne : thèse principale, *Robert Walpole et la politique de Fleury (1731-1742)*; thèse complémentaire, *La crise du ministère Walpole en 1733-1734*. Il a été reçu docteur ès lettres avec la mention « très honorable ».

— *École nationale des chartes. Positions des thèses soutenues*

Digitized by Google

par les élèves de la promotion de 1925 (Paris, A. Picard, 1925, in-8°, 124 p.). Voici les titres de ces thèses : Histoire de l'abbaye [de Saint-Maur] des Fossés, des origines à l'année 925; examen critique des sources, par Marcel BAUDOT; — Essai sur le régime des terres en Angoumois, et plus spécialement au nord de cette province, depuis les invasions normandes jusqu'à la guerre de Cent ans, par André BETGÉ-LAGARDE; — Histoire des abbayes de Saint-Rion et de Beauport, de leur fondation à l'introduction de la réforme des Prémontrés dans Beauport, le 14 novembre 1630, par Étienne BONNAIRE; — Les hôtes dans le haut moyen âge, par Charles BROUARD; — Essai sur l'histoire des évêques de Rodez, des origines du diocèse au XIVe siècle, par André FABRE; — La liquidation des biens de l'ordre du Temple dans le sud-ouest de la France, par Bernard DE GAULEJAC; — L'abbaye Notre-Dame de Déols, 917-1627, par Jean HUBERT; — Essai de restitution du « Liber de honoribus sancto Juliano collatis », ou Grand Cartulaire de Saint-Julien de Brioude, par Anne LEMERLE; — Les chartes constitutives de la bourgeoisie de Neuchâtel-sur-le-Lac au moyen âge, par Robert MOLL; — Étude sur le comté de Vertus, des origines à 1602, par Arthur MORGAND; — Jean de Roquetaillade, moine franciscain du XIVe siècle, sa vie et ses œuvres, par Jeanne ODIER; — Le temporel des prieurés simples dépendant de Saint-Martin-des-Champs, inventaire de leurs biens au XIVe siècle, per Suzanne OLIVIER; — Les instruments de musique au XIVe siècle, par Denise PARENT; — Étude sur le chapitre de Saint-Nicolas de Montluçon, par Pierre PRADEL; — Jean de Malestroit, chancelier de Bretagne, évêque de Saint-Brieuc, 1404-1419, et de Nantes, 1419-1443, par Pierre THOMAS-LACROIX. — Les thèses de M. Baudot et de Mlle Odier ont été particulièrement remarquées.

— La *Bibliographie de M. Émile Chatelain* qui vient d'être offerte en hommage au savant conservateur de la bibliothèque de l'Université de Paris (librairie Champion, in-8°, 69 p.) est précieuse à consulter pour la paléographie et la philologie latines, l'histoire de l'Université de Paris, la vie intime de l'École pratique des hautes études (4e section), dont M. Chatelain est le secrétaire depuis 1878. Ses collaborateurs, amis et élèves se sont associés pour honorer en lui l'érudit en qui se continue la brillante lignée des humanistes français. N'est-il pas un des derniers qui aiment et qui savent tourner élégamment le vers latin? Ch. B.

— Vient de paraître, à la librairie Paul Geuthner, une traduction française, par E. AUDRA, d'un ouvrage bien connu de Sir James George FRAZER : *Le folklore dans l'Ancien Testament;* le texte a été abrégé, mais on a conservé une grande partie des notes où s'étale l'extraordinaire érudition de l'auteur (in-8°, 450 p.; prix : 40 fr.).

— La librairie Pierre Masson (Lyon) a mis en vente un ouvrage de M. Lucien BÉGULE intitulé : *Antiquités et richesses d'art du département du Rhône.* Ce volume, publié sous le patronage de l'Académie

Digitized by Google

des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, orné de plus de 170 gravures dans le texte et de 50 planches en héliotypie, a été tiré à petit nombre au prix de 150 francs.

A la même librairie vient de paraître : *Lyon, des origines à nos jours; la formation de la cité*, par M. A. KLEINCLAUSZ, ouvrage publié avec la collaboration de MM. CHOLLEY, DUBOIS, GERMAIN DE MONTAUZAN, DUTACQ, GUENEAU, LÉVY-SCHNEIDER (in-4° de XII-420 pages, avec 52 illustrations en 33 planches, dont 24 phototypies hors texte; prix : 50 francs).

— La librairie Édouard Champion a mis en vente un ouvrage considérable intitulé : *Les langues du monde;* il a été composé par un groupe de linguistes sous la direction de A. MEILLET et M. COHEN. Il énumère et caractérise toutes les langues connues classées par familles et étudiées chacune par un spécialiste particulièrement qualifié : MM. A. Meillet, J. Vendryes, Marcel Cohen, A. Sauvageot, Jean Deny, Serge Elisséèv, C. Autran, G. Lacombe, prince N. Troubetskoy, Jules Bloch, J. Przyluski, G. Ferrand, Maurice Delafosse, L. Homburger, Paul Rivet (in-8° raisin de 811 pages avec 6 croquis et 18 cartes linguistiques en couleur hors texte; prix : 95 francs).

États-Unis. — M. Henry Cabot LODGE, sénateur du Massachusetts, est mort le 9 novembre 1924 à l'âge de soixante-quatorze ans. C'était un historien estimé à qui l'on doit *Life and letters of George Cabot* (1877), *A short history of the english colonies in America* (1881), enfin une *Story of the Revolution* (1898).

— La bibliographie annuelle que rédige Miss Grace GRIFFIN sous les auspices de l'American historical Association : *Writings on American history,* est en bonne voie. Le volume pour 1921, qui vient de paraître, contient 3,283 articles. Celui de 1922 est sous presse.

— L'éditeur du *New York Times,* M. Adolphe S. OCHS, a mis à la disposition de l' « American council of learned societies » une somme de cinq cent mille dollars pour permettre d'établir le manuscrit du Dictionnaire de biographie américaine entrepris par cette Société. On estime que cette œuvre considérable ne prendra pas moins de quinze à vingt volumes. Le comité chargé de la diriger se compose de six membres, dont M. J. F. Jameson est le président.

Grande-Bretagne. — M. William Pailey BAILDON, qui édita les *Reports of the cases in the Star chamber,* est mort le 14 mars 1924.

— On sait que, pour la nouvelle édition de Du Cange, préparée par l'Union académique internationale, la limite imposée aux collaborateurs ne doit guère dépasser l'année 1066. Un comité s'est formé en Angleterre pour publier un Glossaire du latin médiéval d'après les sources anglaises depuis la conquête normande jusqu'en 1600. Il a pour président Sir Henry Maxwell LYTE, « deputy keeper » du P. Record office, et pour secrétaire M. Ch. JOHNSON, archiviste employé au même établissement.

Digitized by Google

— Une Société s'est fondée pour publier les dessins originaux du grand architecte Christophe WREN. Le tome I, paru en 1924, contient ceux qui se rapportent à la cathédrale de Saint-Paul (The Wren Society, 43, Doughty street. Londres, W. C. 1, 30 planches et 16 pages de texte).

— La librairie Benn frères édite une Revue d'histoire ecclésiastique dirigée par Sir Henry S. LUNN, sous le titre : *The Review of the Churches*. Dans le tome I, n° 1 (janvier 1925), on trouve un article de M. Paul Sabatier sur *Deux aspects de la vie de saint François d'Assise*.

Italie. — M. Antonio ANZILOTTI, professeur d'histoire moderne à l'Université de Pise, est mort le 10 décembre 1924, âgé seulement de trente-neuf ans.

— Les mélanges en l'honneur du P. Ehrle : *Miscellanea Francesco Ehrle*, ont paru en cinq volumes comptant en tout 2,226 pages avec 50 zyncotypies et 8 planches doubles en phototypie, au prix de 240 lires. Le tome I se rapporte à l'histoire de la théologie et de la philosophie; le tome II à celle de Rome et des papes; le tome III à l'histoire ecclésiastique et civile du moyen âge; le tome IV à la paléographie et à la diplomatique; le tome V à la bibliothèque et aux archives du Vatican, à la bibliographie en général. En tout, près de cent articles dus à autant d'érudits d'Europe et d'Amérique. C'est un précieux hommage rendu à l'un des savants dont les travaux ont fait le plus d'honneur à l'érudition et à l'Église.

— Sous la direction de M. Ernesto BONAIUTI paraît, depuis janvier 1925, une revue bimestrielle intitulée : *Ricerche religiose* (Rome, Via Giulio Alberoni, 7. Abonnement annuel pour l'étranger, 50 lires). Parmi les articles parus dans le premier numéro, nous pouvons signaler les suivants : E. BONAIUTI, Saint Paul et Apollo (rapports entre l'apôtre et un prédicateur chrétien qui semait la zizanie à Corinthe et à Éphèse); — Alberto PINCHERLE, L'ecclésiologie dans la controverse donatiste; — Ambrogio DONINI, L'édit d'Agrippinus (Agrippinus, évêque de Carthage, doit être tenu pour le promoteur d'un édit accordant le pardon aux « moechi » et aux « fornicatores », édit contre lequel protesta Tertullien dans son « De pudicitia »).

Norvège. — La capitale du royaume a, depuis le 1er janvier 1925, repris son ancien nom d'Oslo. Oslo (ou Opslo) avait été fondée au XIe siècle par Harald le Roux; détruite par un incendie en 1624, elle avait été reconstruite par Christian IV, roi de Danemark et de Norvège, et avait pris alors le nom de son nouveau fondateur, Christiania. Ce troisième centenaire a fourni à la Norvège l'occasion d'affirmer avec éclat son indépendance nationale.

Digitized by Google

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Alba (*A.*). La Révolution française, 122.

Amiet (*Louis*). Essai sur l'organisation du chapitre cathédral de Chartres du XI^e^ au XVIII^e^ siècle, 232.

Anuario de historia del derecho español, t. I, 118.

Archivio Muratoriano, n^o^ 22, 287.

Aubert (*Marcel*). L'art religieux en Rhénanie, 284.

Audra (*E.*). Voir *Frazer* (Sir *James G.*).

Aufdermaur (D^r^ *D.*). Der Glanerhandel, oder Tschudikrieg, 1556-1564, 83.

Auvray (*Lucien*) et *Pommier* (*Alexandre*). Gustave Baguenault de Puchesse, 1843-1922, 126.

Backer (*E. de*). Voir *Ghellinck* (*de*).

Bastgen (*H.*). Libri Carolini, sive Caroli Magni capitulare de imaginibus, 115.

Bauer (*Hanns*). Das Recht der esten Bitte bei den deutschen Königen bis Karl IV, 252.

Bégule (*Lucien*). Antiquités et richesses d'art du département du Rhône, 322.

Below (*G. von*). Die Entstehung der Schweizerischen Eidgenossenschaft, 80.

Beresford (*John*). The diary of a country parson : the Rev. James Woodforde, 1758-1781, 128.

Berghoff (*Joseph Ernst*). François de Bonivard; sein Leben und seine Schriften, 76.

Bernard (*Jacques*). Le village fribourgeois sous l'Helvétique et la Médiation, 95.

Bertolini (*O.*). Gli Annales Beneventani, 288.

Bibliographie de M. Émile Châtelain, 322.

Bloch (*Marc*). Les rois thaumaturges, 100.

Blume (*Karl*). Abbatia. Ein Beitrag zur Geschichte der kirchlichen Rechtsprache, 239.

Boissonnade (*P.*). Le travail dans l'Europe chrétienne au moyen âge, 97.

Bonjour (*Edgar*). Die Bauernbewegungen des Jahres 1525 im Staate Bern, 82.

Borel (*Tony*). L'abbé de Watteville, conseiller au Parlement de Dôle, et sa mission en Suisse, 85.

Borgeaud (*Charles*). L'adoption de la Réforme par le peuple de Genève, 1536, 83.

Borne (*Louis*). Les sires de Montferrand, Thoraise, Torpes, Corcondray aux XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, 281.

Bourbon-Parme (prince *Sixte de*). Le traité d'Utrecht et les lois fondamentales du royaume, 122.

Bourquin (*Werner*). Beitræge zur Geschichte Biels, 90.

Bréhier (*Louis*). L'art byzantin, 290.

Brou (*Alexandre*). Les « Exercices spirituels » de saint Ignace de Loyola, 264.

Büchi (*Albert*). Kardinal Matthæus Schiner als Staatsmann und Kirchenfürst, 82.

Bulletin of the central Commission for neutral investigation to the causes of the world war, 112.

Calendar of the fine rolls; t. VIII : 1368-1377, 286.

Calendar of the patent rolls, Edward VI, 286.

Calendar of the State papers. Colonial series : America and West Indies, 1710-1711, 286.

Callaey (le Père *Frédégand*). Le Tiers ordre de saint François d'Assise, 230.

Capeille (abbé *Jean*). Histoire de la maison des chevaliers de Banyuls, baron de Nyerff, marquis de Montferré, 1132-1922, 125.

Carré (*Henri*). Le prestige de l'Empereur en Poitou, 1804-1815, 123.

Castella (*Gaston*). Histoire du canton de Fribourg jusqu'en 1857, 90.

— La vie intellectuelle dans les divers pays : Suisse; les études historiques, 73.

Castelmur (*Anton von*). Conradin von Marmels und seine Zeit, 81.

Cavaignac (*Eugène*). Histoire du monde; t. I : Prolégomènes, 109.

Chadwick (*H. Munro*). The origin of the english nation, 2^e^ édit., 126.

Digitized by Google

Chartularium Studii Bononiensis, t. VII, 288.
Chiappelli (*Luigi*). L'età longobarda e Pistoia, 131.
Choleau (*Jean*). L'expansion bretonne au XX^e siècle, 283.
Clop (le R. P. *Eusèbe*). Saint Bonaventure, 250.
Clouzot (*Etienne*). Voir *Van Berchem* (*Marguerite*).
Cohen (*Marcel*). Voir *Meillet* (*A.*).
Corbaz (*André*). Pierre Fatio, précurseur et martyr de la démocratie genevoise, 1669-1707, 86.
Coulton (*G. G.*). Five centuries of religion; vol. I : S^t Bernard, his predecessors and successors, 1000-1200, 227.
Curtea domneasca din Arges, 104.

Daucourt (*Ernest*). Les troubles de 1836 dans le Jura bernois, 89.
Davel (le major). Étude historique écrite à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de Davel, 1670-1723, 87.
Davidsohn (*Robert*). Geschichte von Florenz, IV, 2, 158.
Diary of the first earl of Egmont, t. III, 127.
Dierauer (*Johannès*). Geschichte der Schweizerischen Eidgenossenschaft, t. V, 2^e édit., 78.
Dieudonné (*Adolphe*). Les monnaies françaises, 124.
Dottin (*Paul*). Robinson Crusoe examin'd and critis'd; or a new edition of Charles Gildon's famous pamphlet, 126.
Doxiadès. La question des réfugiés en Grèce, 287.
Driault (*Edouard*). Napoléon et l'Europe. Le grand Empire, 1809-1812, 106.
Duchesne (Mgr *Louis*). Origines du culte chrétien; étude sur la liturgie latine avant Charlemagne, 5^e édit., 235.
Ducros (*Louis*). La société française au XVIII^e siècle, 279.
Dufour (*Théophile*). Voir *Rivoire* (*Émile*).
— Voir *Rousseau* (*J.-J.*).
Duine (*F.*). Les communes rurales en Bretagne. Guipel, des origines à nos jours, 125.
Durrer (*Robert*). Premiers combats de la Suisse primitive pour la liberté, 80.

École nationale des chartes. Positions des thèses soutenues en 1925, 321.
Edward II. An anglo-norman poem; publ. par *Paul Studer*, 126.
Favre (*Édouard*). Théophile Dufour, 1844-1922, 290.
— Théodore Turrettini, 1845-1916, 96.
Fawtier (*Robert*). Sainte Catherine de Sienne, 254.
Figgis (*John Neville*). The political aspect of S^t Augustine's City of God, 224.
Fleiner (*Fritz*). Schweizerisches Bundesstaatsrecht, 94.
Fliche (*Augustin*). La réforme grégorienne; I : la Formation des idées grégoriennes, 243.
Fournier (abbé *Édouard*). Les origines du vicaire général, 232.
Fowler (*F. G.*) et *Fowler* (*H. W.*). The pocket Oxford dictionary of current English, 288.
Frazer (Sir *James G.*). Le folklore dans l'Ancien Testament; trad. par *E. Audra*, 322.
Frédégand (le Père). Voir *Callaey*.

Gagliardi (*Ernst*). Geschichte der Schweiz, 78.
Gasquet (cardinal). Monastic life in the middle ages, 231.
Gaussen (*Ivan*). Les foires et les marchés de Sommières en Languedoc, depuis leurs origines jusqu'à la Révolution, 282.
Gautier (D^r *Léon*). Voir *Rivoire* (*Émile*).
Genava, 92.
Ghellinck (*de*), *Backer* (*E. de*), *Poukens*, *Lebacqz*. Pour l'histoire du mot « sacramentum », t. I, 234.
Gignoux (*C.-J.*). L'après-guerre et la politique commerciale, 277.
Gilliard (*Charles*). Les origines de la Confédération suisse, 80.
Goblet (*Yann M.*), alias *Treguiz* (*Louis*). L'Irlande dans la crise universelle, 1914-1920, 270.
Godet (*Marcel*). Voir *Turler* (*Henri*).
Grabmann (*Martin*). Saint Thomas d'Aquin, 251.
Grant (*S. F.*). Every day life in an old Highland farm, 1769-1782, 129.
Gras (*N. S. B.*). An introduction to economic history, 268.
Grousset (*René*). Le réveil de l'Asie; l'impérialisme britannique et la révolte des peuples, 130.
Guppy (*Henry*). The John Rylands library Manchester, 1899-1924, 130.

Hartmann (*Ludo Moritz*). Geschichte Italiens im Mittelalter; I : Das italienische Königreich, 2^e édit., 131.
Heyer (*Henri*). Bibliographie de l'Église évangélique réformée de la Suisse; 3^e cahier : Genève, Calvin, 74.

Digitized by Google

Hildebrand. Die Absetzung des Papstes Liberius, 237.
Hoffmann (*Paul-Th.*). Der mittelalterliche Mensch, gesehen aus Welt und Umwelt Notkers des Deutschen, 242.
Hümmerich (*Franz*). Die erste deutsche Handelsfahrt nach Indien, 1505-1506, 115.

Isaac (*Jules*). Voir *Malet* (*Albert*).

Jackson (*F. J. Foakes*). An introduction to the history of christianity, 224.
Jeanjaquet (*Jules*). Traités d'alliance et de combourgeoisie de Neuchâtel avec les villes et cantons suisses, 1290-1815, 75.
Jobbé-Duval (*Émile*). Les morts malfaisants, d'après le droit et les croyances populaires des Romains, 113.
Joleaud (*L.*). Éléments de paléontologie, t. II, 273.

Kleinclausz (*A.*). Lyon, des origines à nos jours, 323.
Kœrperich (*Richard*). Les lois sur la mainmorte dans les Pays-Bas catholiques, 284.

La Mantia (*Giuseppe*). La Sicilia e il suo dominio nell' Africa settentrionale dal secolo XI al XVI, 289.
La Monneraye (*Jean de*). Le régime féodal et les classes rurales dans le Maine au XVIII^e^ siècle, 283.
Largiader (*Anton*). Die Anfænge des Zürcherischen Stadtstaates, 92.
Lawlor (*M. J.*). S^t^ Bernard de Clairvaux's life of S^t^ Malachy of Armagh, 246.
Lebacqz. Voir *Ghellinck* (*de*).
Lecompte (*Irville C.*). Le roman des romans; an old french poem, 120.
Lees (*Béatrice A.*). Anonymi gesta Francorum et aliorum Hierosolymitanorum, 119.
Lesne (*Émile*). Histoire de la propriété ecclésiastique en France, t. II, fasc. 1, 237.
Longchamp (*F.-C.*). Bibliographie générale des ouvrages publiés ou illustrés en Suisse et à l'étranger de 1475 à 1914 par des écrivains et artistes suisses, 75.
— Manuel du bibliophile suisse, 75.
Loomis (*Roger Sherman*). The origin and date of the Bayeux embroidery, 119.
Louis (*Paul*). Le syndicalisme francais d'Amiens à Saint-Étienne, 1906-1922, 280.
Lowe (*Lawrence F. H.*). Gérard de Nevers. A study of the prose version of the « Roman de la Violette », 119.

Maccas (*Léon*). La République en Grèce, 287.
Maire (*Élie*). Saint Norbert, 1082-1134, 247.
Malet (*Albert*). Nouvelle histoire universelle depuis l'antiquité jusqu'à nos jours; t. II : les Temps modernes, 276.
— et *Isaac* (*Jules*). L'Orient et la Grèce, 112.
Mandonnet (*Pierre*). Saint Dominique, 249.
Marchand (*Jean*). Le roman de Jean de Paris, 278.
Marmol (dom *del*). Saint Albert de Louvain, 248.
Marriott (Sir *John A. R.*). The english constitution in transition, 1910-1924, 129.
Meillet (*A.*) et *Cohen* (*Marcel*). Les langues du monde, 323.
Meller (*Walter Clifford*). A knight's life in the days of chivalry, 111.
Mercier (*Henri*). Histoire pittoresque de la ville et des bains de Bade, 90.
Meyer (*Karl*). Der ælteste Schweizerbund, 80.
— Der Schweizerbund als Grundlage der urschweizerischen Eidgenossenschaft, 79.
— Italienische Einflüsse bei der Eidgenossenschaft, 79.
— Ueber die Einwirkung des Gotthardpasses auf die Anfænge der Eidgenossenschaft, 79.
— Zur Entstehung der ælltesten Bundesbriefe, 79.
Michel (*Karl*). Das Opus tripartitum des Humbertus de Romanis O. P., 252.
Miscellanea Francesco Ehrle, 324.
Miscellanea storico-artistica (centenaire de saint Thomas d'Aquin), 289.
Mollat (abbé *G.*). Les papes d'Avignon, 3^e^ édit., 254.
Monceaux (*Paul*). Le manichéen Faustus de Milev, 114.
Montandon (*Raoul*). Genève; des origines aux invasions barbares, 91.

Nabholz (capitaine *Hans*). La Suisse sous la tutelle étrangère, 88.
— Zur Geschichte der Vermögensverhæltnisse in einigen Schweizerstædten in der ersten Hælfte des 15 Jahrhunderts, 95.
Naef (*Henri*). La conjuration d'Amboise et Genève, 84.

Digitized by Google

Navenne (*Ferdinand de*). Rome et le palais Farnèse pendant les trois derniers siècles, 289.
Newton (*Arthur Percival*). Federal and unified constitutions, 277.

Œchsli (*Wilhelm*). History of Swizerland, 78.

Pais (*Ettore*). Storia della Sardegna e della Corsica durante il dominio romano, 261.
Passemard (*Eug.*). Les stations paléolithiques du pays basque, 273.
Paulus (Dr *Nicolaus*). Geschichte des Ablasses im Mittelalter, 225.
Pègues (le R. P. *Thomas*). Initiation thomiste, 251.
Peitz (*Wilhelm M.*). Untersuchungen zu Urkundenfælschungen des Mittelalters, 240.
Perels (*Ernst*). Papst Nikolaus I und Anastasius Bibliothekarius, 241.
Perrier (*Paul*). Artiste ou philosophe. Étude sur le rôle opposé de l'art et de la philosophie dans la civilisation, 110.
Perrin (*Edmond*). Catalogue des chartes de franchise de la Lorraine antérieures à 1350, 121.
Petit (*Maxime*). Histoire générale des peuples, de l'antiquité à nos jours, fasc. 1-8, 274.
Pittard (*Eug.*). Les races et l'histoire, 273.
Pommier (*Alexandre*). Voir *Auvray* (*Lucien*).
Poukens. Voir *Ghellinck* (*de*).
Pouthas (*Charles-H.*). Essai critique sur les œuvres et la bibliographie de Guizot pendant la Restauration, 123.
— Guizot pendant la Restauration, 123.
Power (*Eileen*). Medieval english nunneries, 1275-1535, 257.

Réyné (*Jean*). Catalogue des actes de Jaime I, Pedro III, Alfonso III et Jaime II, rois d'Aragon, concernant les Juifs, 1213-1327, 117.
— La civilisation cistercienne en Vivarais au moyen âge, 280.
Rivoire (*Émile*), *Gautier* (Dr *Leon*) et *Dufour* (*Théophile*). Registres du Conseil de Genève; t. VIII : 1514-1520, 76.
Roth (*Paul*). Die Organisation der Basler Landvogteien im XVIII Jahrhundert, 94.
Rott (*Édouard*). Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, t. VIII, 86.
Rousseau (*J.-J.*). Correspondance générale; publ. par *Théophile Dufour*, t. II, 279.
Rusticien de Pise. Le livre de Marco Polo, 158.

Sabatier (*Paul*). Le privilège de la très haute pauvreté accordé à sainte Claire d'Assise par Innocent III, 121.
Saint-Jours (*B.*). L'Atlantide de Solon et de Platon n'est qu'un mythe, 110.
Schnitzer (*Joseph*). Savonarola, 259.
Schubert (*Hans von*). Geschichte der christlichen Kirche im Frühmittelalter, 235.
Sedgwick (*Henry Dwight*). Ignatius Loyola; an attempt at an impartial biography, 264.
Sée (*Henri*). La vie économique et les classes sociales en France au XVIIIe siècle, 278.
Seton (*Walter*). Nicholas Glassberger and his works, 258.
Smith (*L. M.*). The early history of the monastery of Cluny, 243.
Stæhelin (*Ernst*). Der Jesuitenorden und die Schweiz, 92.
Steiner (*Gustav*). Der Bruch der schweizerischen Neutralitæt, 88.
Strohl (*Henri*). L'épanouissement de la pensée religieuse de Luther, 1515-1520, 115.
Studer (*Paul*). Voir *Edward II*.
Studi e memorie per la storia dell' Università di Bologna, t VIII, 288.
Suisse (la) économique et sa législation sociale, 96.

Tangl (*Georgine*). Das Register Innocenz' III über die Reichsfrage 1198-1209 in Auswahl übersetzt und erlæutert, 249.
Thomas Aquinas. The « Summa contra Gentiles », litterally translated, 251.
Thompson (*James Westfall*). Reference studies in medieval history, 110.
Thyssen (*Johann*). Die Einmaligkeit der Geschichte, 111.
Tréguiz (*Louis*). Voir *Goblet* (*Yann M.*).
Turberville (*A. S.*). Mediæval heresy and the Inquisition, 249.
Turler (*Henri*) et *Godet* (*Marcel*). Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, t. I et II, 78.

Van Berchem (*Marguerite*) et *Clouzot* (*Étienne*). Mosaïques chrétiennes, 263.
Van Cauwenbergh (*Étienne*). Les pèlerinages expiatoires et judiciaires dans le droit communal de la Belgique au moyen âge, 233.

Digitized by Google

Van Houtte (*Hubert*). Histoire économique de la Belgique à la fin de l'ancien régime, 266.
Van Werveke (*H.*). Het bisdom Terwaan, 124.
Vaudon (chanoine *Jean*). Histoire générale de la communauté des Filles de Saint-Paul de Chartres, 282.
Vries de Heekelingen (*H. de*). Correspondance de Benaventura Vulcanius pendant son séjour à Cologne, Genève et Bâle, 1573-1577, 77, 284.
Waldvogel (*William*). Les relations économiques entre la Grande-Bretagne et la Suisse dans le passé et le présent, 95.
Warner (*H. J.*). The Albigensian heresy, 250.
Weekley (*Ernest*). A concise etymological dictionary of modern English, 287.
Wernle (*Paul*). Der schweizerische Protestantismus im XVIII Jahrhundert, Bd. I, 93.
Wirz (D^r^ *Hans G.*). Der Sieg von Sempach, 80.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

LHÉRITIER (Michel). L'avènement de la dynastie danoise en Grèce, 1862-1863 161

PETIT-DUTAILLIS (Ch.). Le déshéritement de Jean sans Terre et le meurtre d'Arthur de Bretagne ; *suite et fin* 1

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

MATHIEZ (Albert). Un club révolutionnaire inconnu : le club de la Réunion 63

REINACH (Salomon). Observations sur le texte du Procès de condamnation de Jeanne d'Arc 200

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. l'abbé DEDIEU à M. le pasteur Charles BOST sur le rôle politique des protestants français de 1685 à 1715 155

BULLETIN HISTORIQUE.

Histoire de Suisse, 1922-1923, par Paul-E. MARTIN . . 73

Histoire ecclésiastique du moyen âge, par E. JORDAN. 224

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

BLOCH (Marc). Les rois thaumaturges (**Ch. Guignebert**) . 100

BOISSONNADE (P.). Le travail dans l'Europe chrétienne au moyen âge (**H. Hauser**) 97

BROU (Alexandre). Les « Exercices spirituels » de saint Ignace de Loyola (**Id.**) 264

Curtea domneasca din Arges (**S. Gorceix**) 104

DRIAULT (Édouard). Napoléon et l'Europe. Le grand Empire, 1809-1812 (**R. Guyot**) 106

GOBLET (Yann M.), *alias* TRÉGUIZ (Louis). L'Irlande dans la crise universelle, 1914-1920 (**Henri Sée**). . . 270

[SUPPLÉMENT AU NUMÉRO DE MARS-AVRIL 1925.]

Digitized by Google

Pages

GRAS (N. S. B.). An introduction to economic history **H. Hauser**) 268

PAIS (Ettore). Storia della Sardegna e della Corsica durante il dominio romano (**Ch. Lécrivain**) . . . 261

SEDGWICK (Henry Dwight). Ignatius Loyola; an attempt at an impartial biography (**H. Hauser**) 265

VAN BERCHEM (Marguerite) et CLOUZOT (Étienne). Mosaïques chrétiennes (**L. Halphen**) 263

VAN HOUTTE (Hubert). Histoire économique de la Belgique à la fin de l'ancien régime (**H. Hauser**) 266

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES : Allemagne (p. 114, 284), Belgique (p. 284), Espagne (p. 117), France (p. 119, 278), Grande-Bretagne (p. 126, 285), Grèce (p. 287), Italie (p. 131, 287), Orient byzantin (p. 290), Suisse (p. 290); Histoire de la guerre (p. 112), de l'Antiquité (p. 112); Histoire générale (p. 109, 274); Préhistoire (p. 273).

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

France. Annales historiques de la Révolution française (p. 132, 291); Bulletin de la Société d'histoire moderne (p. 132, 291), de la Société de l'histoire du protestantisme français (p. 133), de la Société d'histoire moderne (p. 132, 291); Bulletin hispanique (p. 291); Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française (p. 303), Bulletin trimestriel de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran (p. 303); Carnet de la Sabretache (p. 133, 292); le Correspondant (p. 146, 298); Grande Revue (p. 147, 299); Hespéris (p. 304); Journal des savants (p. 292); Mercure de France (p. 147, 299); le Moyen âge (p. 134); Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires (p. 134); Polybiblion (p. 135); la Révolution de 1848 (p. 136, 292); la Révolution française (p. 136); Revue africaine (p. 306); Revue archéologique (p. 294); Revue critique d'histoire et de littérature (p. 137, 293); Revue de France (p. 300); Revue de l'histoire des colonies françaises (p. 138), de l'histoire des religions (p. 139); Revue de Paris (p. 148, 301); Revue de synthèse historique (p. 141); Revue des Deux Mondes (p. 149, 302), des études anciennes (p. 295), des études historiques (p. 139, 296), des études napoléoniennes (p. 140, 296), des questions historiques (p. 140); Revue d'histoire de l'Église de France (p. 144, 297); Revue d'histoire des missions (p. 296); Revue d'histoire diplomatique (p. 297); Revue historique de droit français et étranger (p. 145); Revue maritime (p. 146).

Digitized by Google

Belgique. Analecta Bollandiana (p. 150); Revue belge de philologie et d'histoire (p. 308).

États-Unis. The american historical Review (p. 308).

Grande-Bretagne. Cambridge historical Journal (p. 151); English historical Review (p. 151); Quarterly Review (p. 152); The Times, literary supplement (p. 312); Scottish historical Review (p. 317); Transactions of the royal historical Society (p. 318).

Italie. Nuova rivista storica (p. 153); Rendiconti della R. Accademia nazionale dei Lincei (p. 319).

Pays-Bas. Tijdskrift voor geschiedenis (p. 321).

CHRONIQUE : Allemagne (p. 158), Canada (p. 158), Chine (p. 158), États-Unis (p. 323), France (p. 157, 321), Grande-Bretagne (p. 158, 323), Islam (p. 159), Italie (p. 159, 324), Norvège (p. 324), Serbie (p. 159), Suisse (p. 160), Suède (p. 160), Turquie (p. 160).

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE 325

TABLE DES MATIÈRES 330

Le gérant : R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BOUND

JUL 30 1926

UNIV. OF MICH.
LIBRARY

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03974 3201

Digitized by Google